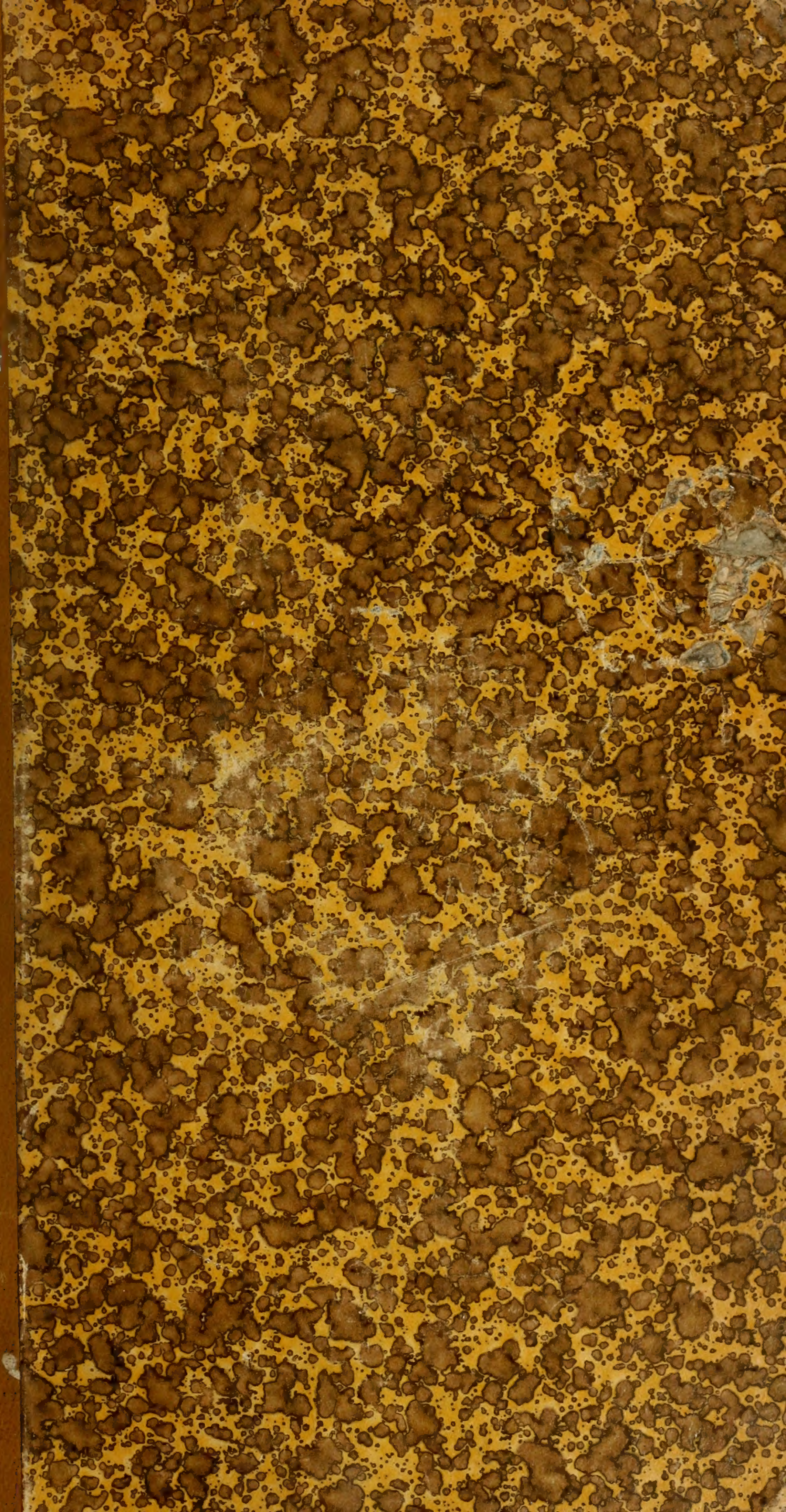
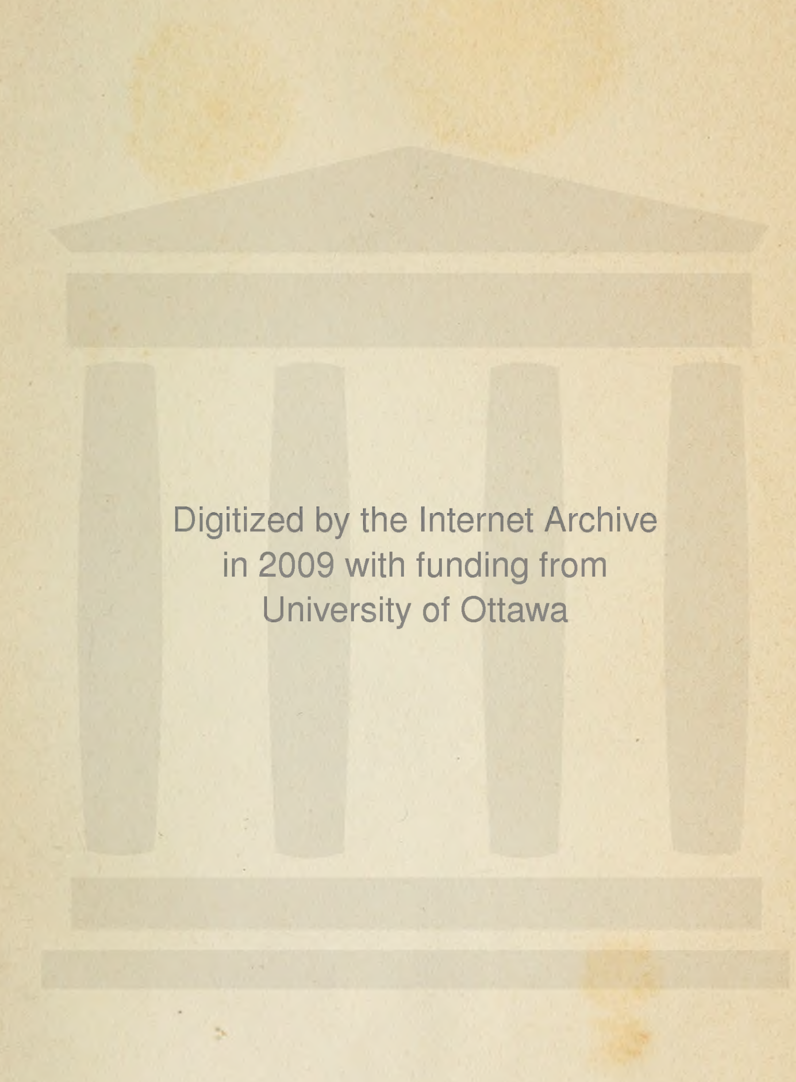
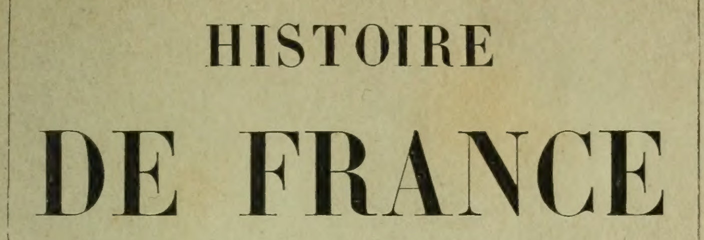










HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE

M DCCC LXXXV

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

—

V

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. CRÉTÉ.



LOUIS PHILIPPE.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE

M DCCC LXXXVI

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS 1789

CHAPITRE PREMIER

MONARCHIE DE JUILLET (SUITE). — FORMATION DU PARTI RÉPUBLICAIN. — CHAMBRE DE 1831. — CHUTE DE LA POLOGNE. — INSURRECTION DE LYON. — LE CHOLÉRA. MORT DE CASIMIR PÉRIER.

(13 mars 1831-16 mai 1832.)

Casimir Périer, dès qu'il fut installé au pouvoir, mit en pratique sans hésitation la politique qu'il avait exposée devant la Chambre. La révolution italienne, abandonnée de la France ne s'étendit pas hors de l'Italie centrale et fut promptement étouffée par l'armée autrichienne, qui occupa les duchés du Pô et les provinces romaines. Le mouvement une fois comprimé et l'autorité du pape et des ducs rétablie, le gouvernement français négocia et obtint que l'Autriche fît rentrer ses troupes sur son territoire. L'Autriche viola le droit des gens en s'emparant de patriotes italiens qui n'étaient pas ses sujets, et le duc de Modène fit pendre son ancien collaborateur dans la conspiration italienne, Menotti, pour l'empêcher de parler.



Le gouvernement français avait déféré aux réclamations des puissances, en rappelant de Constantinople notre ambassadeur Guilleminot, qui avait voulu préparer la guerre. On essaya quelques négociations pour la Pologne ; l'insuccès en était assuré, puisque les étrangers savaient que nous n'agirions pas.

A l'intérieur, Casimir Périer, réagissant vivement contre la mollesse et le laissez-faire du ministère Laffitte, poursuivit avec âpreté tout ce qui lui paraissait contraire à l'ordre légal tel qu'il l'entendait. On avait formé une « association nationale pour la défense du territoire », sous la direction des chefs du parti du Mouvement, qui croyaient la guerre inévitable. Cette association, selon l'opinion de Casimir Périer, empiétait sur les droits du gouvernement : il destitua les fonctionnaires qui y avaient adhéré.

Il fit voter une loi qui aggravait la pénalité contre les attroupements. Il avait raison de tâcher de mettre fin à l'habitude qui s'était prise des rassemblements et des promenades tumultueuses dans les rues sous tous les prétextes ; mais il fut plus mal inspiré en faisant poursuivre à outrance un procès politique qu'il eût été sage d'étouffer.

Il y avait eu, pendant le procès des ministres, des relations entre cette société des Amis du peuple dont nous avons parlé, les écoles et l'artillerie de la garde nationale. On avait eu là des projets vagues, des dispositions hostiles à la nouvelle royauté, mais sans plan arrêté ni commencement d'exécution. La crise du procès des ministres s'était heureusement terminée, grâce à La Fayette et à ses amis : les écoles y avaient fort contribue, et l'artillerie de la garde nationale n'y avait mis aucun obstacle. Il eût fallu éviter de revenir sur ce qui avait précédé. Malheureusement, cette prudence n'était pas dans le tempérament militant de Casimir Périer. Dix-neuf personnes furent traduites devant le jury sous la prévention de complot. C'était en général de valeureux combattants de Juillet, bien connus dans Paris. Les trois principaux étaient : Cavaignac et Guinard, anciens carbonari et capitaines d'artillerie de la garde nationale, et Trélat, médecin, aussi ancien carbonaro et président de la société des Amis du peuple. On ne parvint pas à établir

qu'il eût existé réellement un complot ni une tentative d'insurrection, et l'avocat général fut même obligé d'abandonner l'accusation quant aux trois principaux accusés ; mais on arriva à ce qui n'était nullement dans l'intérêt du gouvernement, à fournir une tribune aux accusés pour y manifester avec éclat leurs doctrines.

Cavaignac se déclara républicain et affirma que le mouvement qui dominait maintenant le monde ne saurait aboutir à rien d'autre que la République. Il défendit la mémoire de la Convention nationale. Ce qu'il en dit était juste ; mais une partie des républicains de ce temps commirent l'erreur de revendiquer dans les souvenirs de la Convention autre chose que la glorieuse défense de la France et de la Révolution ; ils y cherchèrent un modèle de gouvernement que la Convention n'avait point prétendu laisser à la postérité. Ce devait être là un des obstacles au progrès du parti républicain. Guinard renouvela les déclarations de Cavaignac. Tous les accusés furent acquittés (15 avril).

C'était un échec mérité pour le gouvernement. Par la faute du pouvoir, le parti républicain avait désormais planté son drapeau. La jeunesse se groupa autour.

Au delà du parti républicain se produisaient alors au grand jour des sectes religieuses et sociales, qui ne visaient pas, comme les partisans de la République, à la possession immédiate du pouvoir politique, mais qui portaient bien plus loin leurs prétentions dans l'avenir. Elles n'aspiraient pas à moins qu'à renouveler totalement la société. L'une d'elles, le saint-simonisme, fit grand bruit durant quelque temps et remua fortement les imaginations. Nous avons déjà parlé de ses origines ; nous reviendrons sur ses développements et sur sa fin.

Le procès des républicains n'avait pas bien tourné pour le gouvernement : un autre incident ne lui fut pas plus avantageux. Une loi du 13 décembre 1830 avait statué qu'une décoration, dite croix de Juillet, serait conférée à ceux des combattants qui s'étaient signalés dans les Trois Journées ; Casimir Périer voulut établir que la croix porterait la légende : — « Donnée par le roi des Français », et que les décorés prê-

teraient serment au roi. Les décorés de Juillet, en majorité, repoussèrent et la légende et le serment : il s'agissait, suivant eux, d'une récompense nationale pour des faits antérieurs à la royauté du duc d'Orléans, qui ne s'était prononcé qu'après la victoire. Louis-Philippe regretta que Casimir Périer l'eût compromis dans cette affaire en y faisant trop sentir la main du pouvoir (avril-mai).

Une ordonnance royale déclara la Chambre des députés dissoute le 31 mai. Cette Chambre des 221, qui avait été, à son origine, l'expression vraie de la France, ne s'était plus trouvée au niveau de la situation après les Journées de Juillet. Louis-Philippe et Casimir-Périer sentaient eux-mêmes le besoin de s'appuyer sur une Assemblée nouvelle.

En attendant les élections, le roi se mit à voyager dans l'Ouest et dans l'Est. Le voyage de Champagne et Lorraine commença bien : Louis-Philippe visita le champ de bataille de Valmy, où, 38 ans auparavant, il avait combattu pour la France. Les populations s'animèrent fort autour de lui. Mais, à Metz, le maire de la ville lui ayant présenté une adresse où l'on parlait contre l'hérédité de la pairie et pour la Pologne, le roi répondit que les conseils municipaux n'avaient pas à intervenir dans la politique et refusa d'entendre jusqu'au bout une autre adresse qu'on lui présentait au nom de la garde nationale de Metz. Légalement, le roi était dans son droit; mais, en fait, il avait accueilli tant d'adresses politiques, envoyées par des corps non politiques, que la ville de Metz prit très mal ce procédé. Le roi quitta Metz brusquement pour revenir à Paris ; il y avait eu de l'agitation en son absence (juin).

Casimir Périer adressa aux préfets une circulaire à l'occasion des élections : « La ferme intention du gouvernement du roi, disait-il, est de donner à la Charte tous les développements que son texte promet, de maintenir une paix honorable pour la France, utile pour des peuples généreux. »

Cette dernière phrase était peu claire, contrairement aux habitudes de Casimir Périer : il n'était pas aisé de comprendre comment la paix pouvait être utile à des peuples que cette paix gardée par la France livrait à leurs ennemis.

L'opposition, dans ses programmes électoraux, réclama le développement de la Charte dans le sens des idées de 89, une politique plus énergique au dehors et la reconnaissance de la nationalité polonaise : elle demandait aux candidats l'engagement de voter contre l'hérédité de la pairie. Le ministère protesta en vain contre cet engagement.

Les élections, du reste, se passèrent loyalement : Casimir Périer était incapable de renouveler les manœuvres qu'il avait tant reprochées à la Restauration. Il n'y eut de désordres qu'à Marseille, où les libéraux, à propos de l'élection de Berryer, eurent le tort d'imiter les violences qu'avaient autrefois commises les ultras. Ils envahirent la salle du scrutin et brisèrent l'urne.

Casimir Périer donna, au moment même des élections, une première preuve que la faiblesse et la timidité n'étaient pour rien dans sa politique pacifique. L'usurpateur de Portugal, don Miguel, ayant brutalement maltraité des Français établis à Lisbonne et repoussé avec insolence nos réclamations, le gouvernement français envoya l'amiral Roussin, avec une escadre, attaquer Lisbonne. L'amiral força l'entrée du Tage, éteignit le feu des forts qui défendent les deux rives du fleuve, s'empara de l'escadre portugaise et alla s'embosser devant les quais et le palais royal de Lisbonne.

Don Miguel, épouvanté, souscrivit à toutes les réparations qu'on exigea de lui pour ce qui regardait la France; il ne résista que sur un point : la mise en liberté des détenus politiques portugais, qu'on lui demandait en échange de la restitution de son escadre; il aima mieux garder ses victimes que recouvrer ses vaisseaux (13 juillet).

L'expédition avait vengé l'honneur de la France, mais ne délivra pas le Portugal. Casimir Périer ne voulut pas exciter la jalousie des Anglais en intervenant dans les affaires intérieures de ce pays. Lord Wellington protesta cependant, à la Chambre des lords, contre l'entrée des Français dans le Tage ; mais le nouveau ministère anglais ne s'associa pas à ces plaintes.

Il y eut à Paris, peu de jours après les élections, des scènes fâcheuses à propos de l'anniversaire de la prise de la Bastille. La société des Amis du peuple, dans une série de bulletins très

violents, avait accusé le gouvernement de trahir la France en abandonnant la cause des peuples ; elle provoquait la plantation d'arbres de la Liberté le 14 juillet. Casimir Périer, exaspéré de l'accusation de trahison, résolut d'empêcher tous rassemblements et toutes démonstrations dans les rues. Il y eut, le 14 juillet, des conflits sur divers points entre les jeunes gens et la police soutenue par la force armée. Aux Champs-Élysées, les gardes nationaux chargèrent sans sommation une troupe de jeunes gens et en blessèrent grièvement plusieurs. L'irritation s'était accrue parmi les commerçants et les boutiquiers, dont les agitations de la rue paralysaient les affaires. Ailleurs, il y eut quelque chose de pire encore que cet acte d'emportement : des bandes d'hommes embrigadés et soudoyés, ouvriers sans ouvrage ou soi-disant tels, conduits par des agents de police, se ruèrent à coups de bâton sur les groupes de jeunes gens, qui n'avaient point d'armes. Le *National* et la *Tribune* dénoncèrent ces faits scandaleux. Le préfet de police Vivien et Casimir Périer, comme ministre de l'intérieur, portèrent plainte en diffamation contre les deux journaux.

L'affaire eut un grand retentissement. Odilon Barrot plaida pour le *National* et flétrit éloquemment l'indigne emploi « d'assommeurs payés ». Il fut prouvé que le fait était réel, mais que le préfet de police Vivien y était tout à fait étranger. M. Vivien, se trouvant ainsi hors de cause, retira sa plainte, et les deux journaux furent acquittés par le jury. Casimir Périer, à la Chambre des députés, déclara que, lui aussi, avait ignoré les embrigadements. On les attribua généralement à la police particulière des Tuileries, que dirigeait M. de Rumigny, aide de camp du roi. Cela ne fut pas d'un heureux effet pour l'entourage de Louis-Philippe.

Les Chambres s'ouvrirent le 23 juillet. Dans le discours de la couronne, rédigé par Casimir Périer, le roi affirma les dispositions pacifiques et le prochain désarmement de l'Europe. Il fut peu explicite sur la question polonaise : « Après avoir, dit-il, offert ma médiation en faveur de la Pologne, j'ai provoqué celle des autres puissances. » Cela laissait trop entrevoir la stérilité des négociations.

On savait que les Russes avaient repris l'offensive et que la lutte avait recommencé avec acharnement sur la Vistule. L'attention publique était toute aux nouvelles de Pologne. Ce fut au milieu de ces préoccupations que l'on célébra l'anniversaire des Journées de Juillet. Le roi, le 28, inaugura solennellement au Panthéon la pose de tables de bronze sur lesquelles furent gravés en lettres d'or les noms des morts des Trois Jours. Le lendemain, 29, pendant que Louis-Philippe passait en revue la garde nationale, le bruit courut que les Polonais avaient remporté une grande victoire. Il y eut, dans la garde nationale et dans le peuple, des transports de joie auxquels le roi parut s'associer.

La nouvelle était fausse et la position réelle des Polonais devenait de plus en plus critique.

Les premières décisions de la nouvelle Chambre devaient avoir de grandes conséquences. On ignorait encore si elle soutiendrait le ministère ou l'opposition. L'élection du bureau de la Chambre laissa la question indécise. Le candidat du gouvernement, M. Girod (de l'Ain), fut nommé président à cinq voix de majorité contre M. Laffitte ; mais Dupont (de l'Eure) passa vice-président. Casimir Périer, ne se voyant pas une majorité solide dans la main, donna sa démission (1er août).

On était en pleine crise ministérielle, lorsque, le 4 août, on fut informé que le roi de Hollande avait rouvert les hostilités contre la Belgique et que le gouvernement belge réclamait notre secours. Les affaires de Belgique avaient passé par des phases diverses depuis quelques mois. Louis-Philippe, une fois le duc de Leuchtenberg écarté du trône belge, n'avait pas seulement refusé son fils à la Belgique, mais avait accepté les protocoles désavantageux aux Belges, qu'il avait d'abord repoussés. Ce fut l'Angleterre, alors, qui prit à notre place la protection de la Belgique et qui fit revenir la Conférence sur ses décisions dans un sens favorable aux intérêts belges. C'est que le gouvernement anglais poussait au trône de Belgique un prince allemand, veuf d'une princesse anglaise, Léopold de Saxe-Cobourg. Le prince Léopold venait d'être élu roi des Belges le 21 juillet.

Le roi de Hollande, irrité de ce que la Conférence voulait lui

imposer maintenant de moins bonnes conditions, avait brusquement rompu l'armistice et jeté son armée sur la Belgique. Le nouveau roi Léopold en appelait à la France et à l'Angleterre.

C'était une bonne occasion de regagner en Belgique un peu de notre influence perdue. Casimir Périer n'hésita pas. Il retira provisoirement sa démission et déclara à la Chambre qu'il maintenait sa politique pacifique et n'y manquait point en intervenant en Belgique contre le roi de Hollande : c'était celui-ci qui troublait l'Europe en reprenant les armes.

Le général Gérard, devenu maréchal de France, eut ordre d'entrer en Belgique avec 50,000 hommes. Le gouvernement anglais décida l'envoi d'une escadre dans l'Escaut. La Conférence de Londres autorisa l'intervention franco-anglaise. Il n'y avait donc là aucun risque ; mais il y avait urgence. L'élan de 1830 s'était refroidi chez les Belges : ils n'avaient pas su s'organiser assez militairement, et les Hollandais poussaient vivement l'attaque : le 12 août, ils battirent les Belges à Louvain ; puis ils menacèrent Bruxelles, qui n'était pas sérieusement en défense.

La nouvelle de l'entrée des Français les arrêta court. Le roi de Hollande céda et rappela les troupes qu'il avait en campagne, mais n'évacua pas la citadelle d'Anvers, et l'armée française rentra sur notre territoire sans que les affaires belges fussent réglées à fond. Nos soldats n'eurent pas la satisfaction de renverser le monument de Waterloo, le colossal lion de pierre élevé par les alliés sur le mont Saint-Jean, la face tournée vers la France : ils avaient creusé une mine pour le faire sauter. On le leur interdit.

La Chambre avait unanimement approuvé l'intervention en Belgique : les débats parlementaires portèrent principalement sur la Pologne. M. Thiers, qui avait d'abord incliné à la politique d'action, passa du côté de Casimir Périer et prétendit démontrer que le salut de la Pologne était impossible. La Fayette s'efforça en vain de faire adopter un amendement demandant que l'indépendance de la Pologne, en droit et en fait, fût reconnue par la France. On vota seulement l'approbation d'une intervention diplomatique et un paragraphe où il était dit que la Chambre

aimait à trouver dans les paroles du roi l'assurance que la nationalité polonaise ne périrait pas. La discussion avait été longue, émouvante et douloureuse : au fond, ceux qui s'opposaient à ce qu'on agît pour la Pologne ne soutenaient cette opinion négative qu'à contre-cœur et parce qu'ils ne croyaient pas que l'action eût chance de succès : ceux qui réclamaient en faveur de la Pologne, de leur côté, sentaient eux-mêmes, pour la plupart, la difficulté d'une assistance armée et ne demandaient pas nettement la guerre.

La terrible lutte continuait pendant ce temps. Le petit royaume de Pologne n'avait pas seulement à combattre l'immense empire russe : il avait un second ennemi, la Prusse, qui ne cessait de violer la neutralité et de fournir toute espèce d'assistance aux Russes, tandis qu'elle entravait par tous les moyens la résistance des Polonais. « La Prusse, a dit avec raison La Fayette, plus que la Russie, a été la cause de la perte de la Pologne. » Ceci a été vrai, à partir du premier partage, provoqué par le Grand Frédéric.

En avril et mai, les Polonais, commandés par le général Skrzynecki, avaient obtenu de nouveaux succès ; ils avaient repoussé le feld-maréchal Diebitch au delà du Bug, tandis que deux de leurs généraux tentaient, au Nord et au Sud, une double expédition pour insurger, d'un côté, les provinces russiennes (Volhynie et Podolie) et, de l'autre, la Lithuanie.

Ces diversions tardives, essayées avec des forces insuffisantes, ne réussirent pas. Diebitch, renforcé, revint à la charge. L'armée polonaise soutint glorieusement le choc dans la sanglante bataille d'Ostrolenka (25 mai) ; néanmoins elle fut obligée de se replier sur Varsovie.

Une terrible maladie venue d'Asie, le choléra, décimait les deux armées. Diebitch mourut et fut remplacé par un chef habile et hardi, Paskiewitch, qui franchit la Vistule, se mit en communication avec les Prussiens, reçut d'eux toutes sortes de ressources et revint sur Varsovie par la rive gauche du fleuve.

La discorde et l'anarchie envahirent cette malheureuse ville. Le peuple avait perdu confiance dans les chefs militaires, dont

le succès n'avait pas favorisé le courage. On avait emprisonné des généraux accusés de trahison ; une bande furieuse força la prison et les massacra (15 août). A ces fureurs populaires succéda une grande faute militaire. L'armée polonaise, déjà très inférieure en nombre, se partagea. On envoya des corps considérables chercher au loin des approvisionnements pour Varsovie. Paskiewitch massa toutes ses forces et entoura avec 120,000 hommes la ville, qui n'était plus défendue que par 35.000. Le 6 septembre, malgré la résistance désespérée des Polonais, la première des lignes d'ouvrages en terre qui protégeaient Varsovie tomba au pouvoir de l'ennemi.

La lutte recommença le lendemain : au prix d'énormes sacrifices, les Russes enlevèrent la seconde ligne ; ils étaient au pied des remparts. Après les scènes les plus émouvantes dans la diète, on capitula durant la nuit. L'armée polonaise évacua Varsovie, et ses débris, peu de jours après, furent réduits à se jeter, les uns en Autriche, les autres en Prusse.

Les fatales nouvelles de Varsovie consternèrent la France. Le jour où l'on apprit la catastrophe, les théâtres furent fermés à Paris comme pour un deuil national. La jeunesse et le parti républicain tournèrent leur douleur et leur colère contre notre gouvernement, qu'ils accusaient d'avoir causé la perte de la Pologne par son abandon. Il y eut des tentatives d'insurrection dans Paris. L'irritation fut redoublée par un mot malheureux du ministre des affaires étrangères Sébastiani, qui dit, à la tribune de la Chambre, que « l'ordre régnait à Varsovie ».

La Chambre, cependant, après d'orageux débats, accorda un vote de confiance au ministère.

Les amis du gouvernement affirmèrent, dans ces discussions, que, si nous eussions fait la guerre pour secourir la Pologne, la Prusse et l'Autriche eussent envoyé chacune un corps d'armée à l'aide des Russes, et que les Polonais eussent été accablés avant que nous fussions au delà du Rhin.

C'était vraisemblable ; mais la Prusse, en aidant les Russes à rentrer à Varsovie, y eût gagné de voir rentrer les Français à Coblenz et à Cologne, selon toute apparence, avec l'appui des populations. A cette époque, les efforts du gouvernement prus-

sien pour gagner les habitants de la rive gauche du Rhin n'avaient encore eu que fort peu de résultats ; il était chez eux très impopulaire.

Le fonds de la question n'était pas là en ce qui regarde la Pologne. Pour reconstituer cette nation démembrée, il eût fallu dissoudre l'alliance des trois puissances qui l'avaient partagée. L'une des trois pouvait être détachée des deux autres, l'Autriche ; la destruction de la Pologne était pour elle en réalité, ce qu'elle n'ignorait pas, un danger plus qu'un profit, et elle aurait eu bien plus d'intérêt à voir une branche de la maison d'Autriche établie sur le trône de Pologne qu'à posséder la Gallicie. Mais une telle entreprise eût supposé une alliance de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre contre la Russie et la Prusse ; car jamais l'Autriche ne s'y fût hasardée sans l'Angleterre. Or, le gouvernement anglais n'a jamais voulu le rétablissement de la Pologne. En 1772, il avait été complice du premier partage ; en 1831, le gouvernement français, après avoir offert à la Russie une médiation qu'elle avait refusée, s'était adressé à l'Angleterre et lui avait proposé de se joindre à elle pour renouveler cette offre. A la note présentée par M. de Talleyrand (juin), le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Palmerston, avait répondu que le roi d'Angleterre n'entendait pas s'exposer à rompre ses relations amicales avec la cour de Saint-Pétersbourg et se voyait forcé de décliner la proposition. Il ajoutait, comme adoucissement à ce refus, que l'ambassadeur anglais en Russie avait charge de déclarer que l'Angleterre tenait à ce que l'existence politique de la Pologne, établie en 1815, ainsi que ses institutions nationales, lui fussent conservées.

Vaines paroles, pure formule, qui devaient rester sans aucun effet !

Le gouvernement anglais, comme nous le verrons, ne devait pas se montrer mieux disposé pour la Pologne au temps de la guerre de Crimée, dans des circonstances où il n'avait plus l'excuse de vouloir rester en paix avec la Russie.

L'aristocratie anglaise semble avoir tout sacrifié, en ce qui concerne la Pologne, à la pensée d'empêcher la France de retrouver un point d'appui dans l'Europe orientale. Cet attache-

ment obstiné à la tradition anti-française des deux Pitt, quand tout changeait si profondément dans le monde, était-il la meilleure politique pour l'Angleterre elle-même? il est permis d'en douter.

Les esprits, en France, durant l'automne de 1831, étaient trop émus de la chute de la Pologne pour s'intéresser beaucoup à une question de politique intérieure qui les avait fort passionnés l'année précédente, mais dont la solution n'était plus douteuse : l'hérédité de la pairie. La discussion s'ouvrit là-dessus, le 30 septembre, à la Chambre des députés. Casimir Périer, tout en soutenant théoriquement l'idée de la pairie héréditaire, reconnut qu'il fallait céder à l'opinion du pays, trop évidemment prononcée, sauf à réserver l'avenir. Le projet de loi présenté par le ministère attribuait au roi la nomination des pairs. Leur nombre serait illimité. C'était enlever à la pairie la force de l'hérédité sans la remplacer par celle de l'élection. Casimir Périer se résignait; Louis-Philippe était satisfait : il aimait mieux tenir la pairie sous sa main que de la voir indépendante. Cette pensée était d'un politique à courte vue; la royauté se frappait elle-même en annulant la pairie.

Il y eut dans l'Assemblée des efforts éloquents pour défendre une cause perdue d'avance. M. Royer-Collard combattit pour l'hérédité avec l'élévation qu'il portait partout; mais il semblait déjà l'homme d'un autre temps : le régime auquel il avait aspiré, l'alliance de la légitimité avec la liberté, n'était qu'un rêve évanoui sans retour. M. Guizot, moins engagé avec la légitimité, parla dans le même sens, et, chose bien singulière, l'hérédité fut soutenue aussi, avec d'autres arguments, par M. Thiers, qui paraissait ici se mettre en contradiction avec l'ensemble de ses propres tendances.

M. Odilon Barrot fut le plus considérable des orateurs qui attaquèrent à fond l'hérédité, d'accord avec La Fayette, et non seulement, cette fois, avec la gauche, mais avec l'immense majorité de la Chambre.

On adopta un système de catégories dans lesquelles le roi ferait ses choix. On y introduisit, avec les hauts fonctionnaires et les grands propriétaires, les chefs de manufactures, de mai-

sons de commerce ou de banque payant 5,000 francs de contribution directe.

La Chambre des pairs sanctionna sa transformation. Le ministère, pour s'assurer la majorité, avait imité M. de Villèle : il avait fait « une fournée » de trente-six nouveaux pairs. Treize pairs de la droite donnèrent leur démission (28 décembre).

On vota une loi bannissant à perpétuité la branche aînée. Les légitimistes remuaient dans l'Ouest et dans le Midi. Lyon fut, en novembre, le théâtre d'événements bien plus graves que l'agitation royaliste ; les causes en étaient économiques et non politiques.

La grande industrie de la soie, à Lyon, avait une organisation toute différente de celle des villes où se fabriquaient les étoffes de laine, de fil ou de coton. Il n'y avait point là de vastes usines où les ouvriers sont accumulés par centaines. L'ouvrier établi, ou chef d'atelier, travaille chez lui, à ses métiers, avec des compagnons qu'il paie ; le fabricant commande et paie l'ouvrage au chef d'atelier, fournit la matière et les dessins ; le négociant achète l'étoffe au fabricant et l'exporte. C'est une hiérarchie à quatre degrés, en comprenant les compagnons.

Cette industrie, très florissante avant la Révolution, était tombée par la guerre civile de 93 : elle s'était relevée sous Napoléon et avait continué de prospérer pendant les premières années de la Restauration ; mais la concurrence étrangère était venue porter atteinte à cette prospérité. A partir de 1825, les fabriques fondées en Suisse, en Italie et en Angleterre avaient disputé les marchés étrangers, sinon à nos soieries façonnées de goût et de luxe, du moins à nos soieries communes et unies ; pour résister, il avait fallu baisser les prix et réduire les salaires. Les ouvriers, blessés dans leurs intérêts et craignant pire encore dans l'avenir, s'associèrent pour s'entr'aider et tâcher de lutter contre la dépréciation du travail (1828).

En face de cette société, dite des « mutuellistes », les fabricants fondèrent « l'Union des fabricants ».

Le mutuellisme représentait les intérêts de 80,000 ouvriers et ouvrières, y compris les professions accessoires à l'industrie

de la soie. « L'Union des fabricants » concentrait une bourgeoisie active, intelligente, industrieuse, qui pesait sur les ouvriers parce que la concurrence étrangère pesait sur elle. La puestion était douloureuse et l'on ne pouvait arriver à une solution équitable que par des sacrifices mutuels.

Les mutuellistes réclamèrent de l'autorité l'établissement d'un tarif qui réglât les prix des façons. Cette demande se fondait sur les habitudes et les précédents. Sous l'ancien régime, pendant la Révolution, sous l'Empire, il y avait toujours eu à Lyon des tarifs promulgués par l'autorité après avoir été débattus entre les parties intéressées. Les tarifs n'avaient été supprimés qu'après la Restauration. Le conseil des prud'hommes, la chambre de commerce et les maires de Lyon et des communes suburbaines déclarèrent qu'il y avait lieu de fixer un minimum pour le prix des façons par un tarif qu'auraient librement consenti les fabricants et les ouvriers. Le 25 octobre, les délégués des fabricants et des ouvriers se réunirent, sur la convocation du préfet, pour débattre le tarif. Les ouvriers se portèrent en masse à la préfecture. Le préfet les invita à ne pas peser sur la délibération : ils se retirèrent paisiblement. Les délégués fixèrent le tarif et le préfet le promulgua.

Une partie des fabricants protestèrent, en accusant les ouvriers de s'être créé « des besoins factices », accusation injuste, car les ouvriers ne réclamaient pas un accroissement de bien-être ; ils réclamaient contre une diminution considérable de leur bien-être antérieur.

La résistance des fabricants fut encouragée par les ministres, et le préfet, M. Bouvier-Dumolard, fut blâmé de son intervention. Casimir Périer et ses collègues étaient opposés en principe aux tarifs, qu'ils regardaient comme contraires à la liberté de l'industrie. Ils auraient eu raison, si l'industrie avait été entièrement libre. Elle ne l'était pas. La loi sur les coalitions, qui interdisait aux ouvriers de se concerter pour les questions de salaire, était une entrave à leur liberté, une atteinte aux droits du travail, et mettait une injuste inégalité entre les ouvriers et ceux qui les employaient.

L'irritation mutuelle alla croissant entre les fabricants et les

ouvriers. Dans une revue passée le 20 novembre, on faillit se battre entre gardes nationaux. Le soir, les mutuellistes décidèrent que, le lendemain, tous les métiers cesseraient de battre et que les ouvriers descendraient du grand faubourg de la Croix-Rousse dans la ville.

Cette fois, le mouvement n'eut pas le caractère pacifique qu'il avait eu le 25 octobre. Le 21 au matin, une forte colonne d'ouvriers, quelques-uns avec des fusils, la plupart avec des bâtons, descendit de la Croix-Rousse par la chaussée en pente appelée la Grand'-Côte : au milieu d'eux flottait un drapeau noir, avec cette inscription tragique : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ». Quelques compagnies de la 1re légion de la garde nationale, où dominaient les fabricants, marchèrent au-devant des ouvriers : les pierres volent ; les gardes nationaux font feu. Plusieurs ouvriers tombent. La colonne d'ouvriers reflue vers la Croix-Rousse en criant : « Aux armes ! on nous assassine ! » La Croix-Rousse entière s'insurge ; d'énormes barricades s'élèvent ; la garde nationale de la Croix-Rousse, de la Guillotière et d'autres quartiers populeux passe à l'insurrection. La 1re légion est forcée de battre en retraite et la troupe de ligne est repoussée à son tour sur divers points.

Le préfet, comptant sur sa popularité, et le commandant de la garde nationale tentèrent de s'interposer. Ils ordonnèrent aux troupes de cesser le feu et se transportèrent sans escorte à l'hôtel de ville de la Croix-Rousse. Le préfet harangua les ouvriers et s'efforça de leur faire déposer les armes. Peut-être allait-il réussir, lorsque la fusillade et le canon retentirent de nouveau. Le général commandant la division de Lyon ne s'entendait pas avec le préfet et avait fait reprendre le feu. Les ouvriers se crurent trahis et s'emparèrent du préfet et du commandant, qui faillirent être massacrés.

De nouvelles attaques contre la Croix-Rousse échouèrent encore. Dans la nuit, les ouvriers, reconnaissant la bonne foi de leurs prisonniers, les remirent en liberté ; mais ils n'en persistèrent pas moins à poursuivre la lutte. Le 22, au matin, ils descendirent, non seulement de la Croix-Rousse, mais de toutes les communes suburbaines, dans l'intérieur de Lyon. La garni-

son, peu nombreuse, et les gardes nationaux du parti des fabricants plièrent et perdirent des positions importantes. Des détachements de la garnison mirent bas les armes. Durant la seconde nuit, le général Roguet, commandant la division de Lyon, ordonna l'évacuation de la ville. Elle ne s'opéra qu'avec de grandes pertes. Les troupes durent s'ouvrir le passage, à travers le faubourg Saint-Clair, sous une fusillade meurtrière. Les ouvriers exaspérés ne donnèrent pas à leur victoire le caractère chevaleresque qu'avait eu celle du peuple de Paris en Juillet. Il y eut des cruautés pendant la retraite.

Ce ne fut que l'emportement d'un moment. D'autres sentiments dominèrent très vite dans la masse ouvrière. Les vainqueurs, d'eux-mêmes, rétablirent l'ordre et laissèrent le préfet et les officiers municipaux à la préfecture ; mais ils ne vinrent pas à bout de se donner une direction, et ce qui se passa fit voir combien la force est impuissante à résoudre les questions économiques et sociales. Les ouvriers établirent une commission provisoire : elle ne put pas s'entendre avec elle-même. La majorité ne voulait pas mêler la politique aux intérêts économiques. Les ouvriers ne considéraient comme adversaires que les fabricants et non le gouvernement. Ce qu'ils prétendaient, c'était que le pouvoir intervînt dans le règlement des prix et des salaires ; à quoi se refusait l'école économiste, et, avec elle, les hommes de haute bourgeoisie qui gouvernaient alors la France.

Lyon resta huit jours occupé par les ouvriers, sans excès, sans violences, mais sans aucune tentative sérieuse pour tirer un résultat quelconque du succès de l'insurrection. Le gouvernement envoya sur Lyon une armée de 46,000 hommes sous les ordres du ministre de la guerre, le maréchal Soult, qu'accompagna le jeune duc d'Orléans. Les ouvriers ne firent aucune opposition à l'entrée de l'armée (3 décembre). La garde nationale fut désarmée et dissoute. Le préfet fut révoqué, le tarif cassé, et toutes les contestations entre fabricants et ouvriers renvoyées au conseil des prud'hommes. On fit aux ouvriers, c'est-à-dire aux chefs d'ateliers, la concession équitable de les admettre pour moitié parmi les prud'hommes, et le gouverne-

ment eut le bon sens de ne pas exercer de persécutions contre les insurgés.

Cette modération ne suffisait malheureusement pas pour résoudre le redoutable problème qui s'était posé ; la juridiction des prud'hommes n'en avait pas les moyens. Il était à prévoir que le conflit se renouvellerait.

L'année 1832 s'ouvrit par des réceptions officielles aux Tuileries. Louis-Philippe, après de longs délais, s'était décidé, sur les instances de Casimir Périer, à s'installer dans ce palais de la royauté et de l'Empire, qui l'attirait et l'effrayait à la fois.

Quelques améliorations législatives signalèrent le commencement de cette année. Les circonstances atténuantes furent introduites dans la pénalité. On supprima la peine de mort dans quelques-uns des cas auxquels elle s'appliquait : par exemple, l'incendie en dehors des maisons habitées. La peine de mort ne fut pas abolie en matière politique ; mais la législation fut adoucie par la distinction qu'on établit entre le complot et l'attentat ; le complot non réalisé ne fut plus qu'un délit et non un crime. L'échafaud fut banni de l'intérieur de Paris ; le préfet de la Seine le fit transporter de la place de Grève à la barrière Saint-Jacques.

Une loi sur le rétablissement du divorce, conformément au Code civil, fut votée par la Chambre des députés, qui jugeait la séparation de corps plus nuisible à la morale que le divorce. Cette loi fut repoussée par la Chambre des pairs, à la grande satisfaction du clergé. La question, si souvent agitée, reste toujours pendante en France. Il est remarquable que la catholique Belgique, où la puissance du clergé est cependant plus grande que chez nous, ait toujours conservé le divorce avec l'ensemble du Code civil.

La Chambre débattit, dans les premiers jours de janvier, une affaire importante pour la nouvelle royauté et dont la discussion fut peu agréable à Louis-Philippe : c'était la fixation de la liste civile. Le nouveau roi, au lieu de confondre ses biens propres avec le domaine de la couronne, suivant l'ancienne coutume de la monarchie, avait transmis son patrimoine à ses enfants avant

d'accepter la royauté ; puis il avait fait demander à la Chambre par M. Laffitte, en novembre 1830, dix-huit millions par an pour sa liste civile. Ce projet avait produit un si mauvais effet qu'on avait dû le retirer. Le second projet, au grand déplaisir du roi, laissait à la Chambre la fixation du chiffre. Casimir Périer n'avait pas voulu endosser les dix-huit millions.

Des lettres amères et mordantes, publiées par M. de Cormenin dans les journaux de l'opposition, servirent de préface aux débats parlementaires. M. de Cormenin visait à devenir le Paul-Louis Courrier du nouveau régime : il eut de grands succès, sans égaler ce rare modèle.

La commission de la Chambre proposa le chiffre de quinze millions, y compris un million pour le prince royal (le duc d'Orléans). La proposition fut vivement contestée. Le ministre Montalivet souleva une tempête par un mot imprudent : il parla du « roi de France » et de « ses sujets ». L'opposition en masse protesta contre des termes inconciliables avec la souveraineté nationale. Le ministre dut renoncer à employer ces expressions d'un autre temps.

La Chambre réduisit la somme proposée par la commission à douze millions, plus un million pour le prince royal. M. Odilon Barrot, qui eût voulu qu'on revînt sur ce qui regardait les biens de la famille d'Orléans, fit du moins insérer dans la loi l'obligation pour le roi de doter ses enfants sur ses biens de famille.

La Chambre vota l'abolition de la loi qui prescrivait une cérémonie funèbre annuelle le 21 janvier. On jugea qu'il fallait laisser ce lugubre souvenir dans l'histoire et non le raviver chaque année. On opéra quelques réductions sur les gros traitements des hauts fonctionnaires.

Le budget fut arrêté à près d'un milliard cent sept millions. Il commençait à dépasser les budgets de la Restauration et ne devait cesser de s'accroître.

En dehors des débats parlementaires, d'autres incidents, et particulièrement de nombreux procès de presse, entretenaient l'agitation des esprits. Le parti républicain se renforçait : il venait de faire une bien redoutable recrue. Armand Carrel avait,

durant toute l'année précédente, manifesté une ardente opposition, que motivaient surtout les affaires étrangères. Le 2 janvier 1832, il dévoua définitivement à la cause de la République ce *National* qui avait été fondé, deux ans auparavant, pour préparer l'avènement de Louis-Philippe.

Quelques jours après, un autre personnage de grande valeur, Garnier-Pagès aîné, entra à la Chambre comme député républicain du Mans.

Beaucoup de membres de la Société des Amis du peuple étaient en ce moment traduits devant le jury pour les publications de cette société. Leur président, le médecin Raspail, fit un exposé de leur doctrine en termes fort âpres. Il y réclamait le vote universel, toutes les fonctions au concours, l'abolition de la peine de mort, le règlement des prix du travail par un jury mi-partie d'ouvriers et de maîtres, etc... Un autre des accusés fut bien plus violent encore. C'était Blanqui, dont la vie entière devait s'écouler dans les complots et dans les prisons. Les prévenus rendirent accusation pour accusation : ils firent, devant l'auditoire, le procès des anciens carbonari devenus ministres ou magistrats.

Le jury acquitta les accusés ; mais la Cour condamna Raspail, Blanqui et autres à la prison et à l'amende pour leurs emportements à l'audience.

Les affaires étrangères remuaient de nouveau l'opinion. La crise renaissait en Italie. Les Autrichiens, l'année précédente, n'avaient évacué l'État romain qu'après une déclaration des ambassadeurs présents à Rome, engageant leurs gouvernements au maintien de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. L'Autriche et la Russie, en compensation, avaient consenti à se joindre à la France et à l'Angleterre pour conseiller des réformes au pape Grégoire XVI, qui avait récemment succédé à Léon XII. L'Autriche et la Russie n'avaient fait cette démarche que pour la forme, et le pape n'octroya que des modifications dérisoires à l'état de choses existant. La fermentation recommença dans les Légations, qui déclarèrent qu'on les avait trompées ; les gardes civiques reprirent les armes dans ces contrées. La cour de Rome organisa, pour les soumettre, une petite armée avec des

éléments aussi mauvais, sinon pires, que ceux de « l'armée de la Foi » en Espagne. L'ambassadeur de France à Rome, dans une note au ministre du pape, s'exprima en des termes qu'eût pu employer l'ambassadeur d'Autriche, contre « les factieux qui oseraient résister aux troupes du Souverain Pontife », ces troupes recrutées jusque dans les prisons parmi les brigands. Notre ambassadeur, M. de Sainte-Aulaire, avait appartenu à la fraction la plus libérale des doctrinaires sous la Restauration ; mais il cédait à l'influence de Louis Philippe, qui, par une politique routinière et non par idée religieuse, était partisan du pouvoir temporel du pape. L'attitude de M. de Sainte-Aulaire fut caractérisée à la tribune par Lafayette avec une juste sévérité et embarrassa fort Casimir Périer.

Les nouvelles d'Italie redoublèrent l'indignation de l'opposition. Les Autrichiens rentrèrent dans les provinces romaines de l'Adriatique, tandis que les troupes du pape y pénétraient d'un autre côté. Les gardes civiques de Bologne et de la Romagne, peu nombreuses et faiblement organisées, ne purent arrêter les bandes envoyées de Rome, qui pillèrent et saccagèrent plusieurs des villes romagnoles. Les Autrichiens, pendant ce temps, occupaient de nouveau Bologne.

Casimir Périer, cette fois, jugea impossible de s'abstenir. Il avait fait demander au pape l'autorisation d'occuper le port d'Ancône, si les Autrichiens rentraient dans les Légations. Le pape avait refusé. A la nouvelle de la marche des Autrichiens sur Bologne, Casimir Périer expédia dans l'Adriatique une division navale portant un régiment d'infanterie. Le commandant de l'expédition, le capitaine de vaisseau Gallois, devait trouver à Ancône un délégué de notre ambassadeur à Rome. Cet agent n'étant pas arrivé, le commandant Gallois, homme de résolution, n'attendit pas : il débarqua le régiment pendant la nuit. Nos soldats enfoncèrent une porte de la ville ; nos marins escaladèrent les remparts ; on désarma les postes des soldats du pape ; on occupa la ville, et, le lendemain, on fit capituler la citadelle sans coup férir (23 février). Les habitants d'Ancône accueillirent avec enthousiasme le drapeau tricolore.

La Cour de Rome jeta de grands cris. Metternich protesta

contre ce qu'il appelait « une audacieuse violation du droit des gens » ; mais il n'agit pas : il négocia. Casimir Périer eut là occasion de reconnaître que le gouvernement français eût pu oser beaucoup au dehors, s'il n'eût trop déclaré qu'il voulait la paix.

Casimir Périer reçut avec hauteur les réclamations des ambassadeurs étrangers à Paris. Sur le coup de vigueur qu'il venait d'accomplir, il consentit à donner une apparence de satisfaction au Saint-Siège en déclarant que le commandant de l'expédition avait agi sans ordre ; mais la garnison française d'Ancône resta et fut renforcée. Le pape finit par consentir à l'occupation d'Ancône par les Français, comme compensation de l'occupation de Bologne par les Autrichiens. Les Italiens, hors des murs d'Ancône, n'y gagnèrent malheureusement pas ce qu'ils espéraient et le gouvernement pontifical ne s'améliora point.

Le coup de main d'Ancône ne pouvait suffire à ramener à notre gouvernement les esprits ardents qu'avait aliénés la catastrophe de la Pologne et que surexcitaient les idées républicaines. Les troubles, les émeutes, les complots renaissaient sans cesse. Des événements graves se passèrent, le 11 mars, à Grenoble. A la suite d'une mascarade politique et d'un charivari donné par la foule à un préfet impopulaire, ce préfet, M. Maurice Duval, au lieu de faire refouler la population bruyante, mais nullement insurgée, qui encombrait les abords de la préfecture, eut la déplorable idée de la faire cerner par deux détachements d'infanterie partant des deux extrémités de la rue. Il s'ensuivit une confusion effroyable ; cette multitude sans armes fut chargée des deux côtés sans sommations ; beaucoup de personnes furent criblées de coups de baïonnettes.

L'indignation fut extrême dans la ville : la garde nationale prit les armes, se fit livrer tous les postes et la citadelle même. La ville députa vers le général qui exerçait à Lyon le commandement supérieur pour réclamer l'éloignement du régiment auquel on reprochait les scènes sanglantes de la préfecture, le 35e de ligne. Le général commandant à Lyon y consentit.

Casimir Périer, dont l'impatience naturelle était augmentée par des souffrances physiques croissantes, fut profondément

irrité d'avoir vu l'autorité faiblir : il ne voulut pas reconnaître la vérité sur ce qui s'était passé à Grenoble ; il en fit à la Chambre un tableau très inexact et très énergiquement contesté par l'opposition ; il fit disgrâcier les généraux qui commandaient à Grenoble et à Lyon, et exigea la rentrée du 35ᵉ dans Grenoble, après avoir fait remercier ce régiment par le roi.

Des rixes et des duels sans cesse renouvelés rendirent le séjour de Grenoble impossible au 35ᵉ : il fallut le retirer de nouveau.

Au moment même des événements de Grenoble, s'était plaidé à Paris un procès politique qui excita un grand intérêt. Les parquets, depuis quelque temps, avaient l'étrange prétention de faire arrêter préventivement les écrivains accusés de délits de presse, en leur appliquant les dispositions légales relatives au flagrant délit. C'était fausser odieusement la loi. Armand Carrel déclara, dans le *National*, qu'on ne souffrirait pas cette usurpation et qu'il se rencontrerait un écrivain qui, ayant la loi pour lui, ne se laisserait point arrêter et opposerait la force à la force.

Le ministère n'accepta pas le défi : Casimir Périer, ce jour-là, ne céda point à ses propres entraînements; un procès fut seulement intenté au *National*. Armand Carrel, défendu par Odilon Barrot, fut acquitté par le jury (13 mars). Le droit de résistance à l'arbitraire fut ainsi consacré. Les arrestations préventives d'écrivains cessèrent.

Un autre procès fut peu avantageux à la personne du roi. La famille de Rohan, parente du feu duc de Bourbon, demandait la cassation de son testament pour captation. Elle ne l'obtint pas ; mais les plaidoiries réveillèrent les lugubres souvenirs de la mort de ce prince, et, dans le cours des débats, M. Dupin, avocat du principal légataire, le petit duc d'Aumale, s'étant avisé de rappeler à l'honneur du roi les journées de Jemmapes et de Valmy, le journal *la Tribune* répondit en rappelant la « complicité » de Louis-Philippe avec Dumouriez et sa demande de service en Espagne contre la France.

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus. Bien des symptômes, au printemps de 1832, indiquaient des mouvements imminents

parmi les républicains et les légitimistes, lorsque d'autres préoccupations vinrent faire une diversion sinistre aux agitations de la politique. Une terrible épidémie, partie du fond de l'Inde, le choléra, avait pénétré en Europe par la Russie, la Pologne et l'Autriche; puis elle s'était jetée sur l'Angleterre et, de Londres, elle arrivait à Paris (26 mars). Le choléra fut d'abord accueilli avec cette sorte de bravoure insouciante qui caractérise les Parisiens ; mais les progrès rapides du mal, l'aspect effrayant que ses symptômes donnaient aux malades, l'encombrement des rues par les noires voitures de deuil qui s'entre-croisaient en longues files, firent bientôt à l'insouciance succéder la panique. Dans la partie le plus ignorante de la population, des rumeurs insensées changèrent l'effroi en fureur. On prétendit qu'il n'y avait point d'épidémie : que tous ces morts étaient victimes d'un grand complot d'empoisonneurs. Ces bruits, suscités peut-être d'abord par les convulsions des malades et la contraction étrange de leurs traits, furent exploités par les passions politiques. Les partis se rejetèrent les uns sur les autres les prétendus empoisonnements, de même qu'ils s'étaient imputé, en 1830, les incendies trop réels de Normandie. Des foules affolées massacrèrent plusieurs malheureux comme empoisonneurs. Une proclamation imprudente du préfet de police Gisquet redoubla l'excitation populaire. Il déclarait être informé que « des misérables » avaient conçu le projet de jeter du poison dans les fontaines, dans les brocs des cabaretiers, sur les viandes des bouchers, pour faire croire que c'était l'autorité qui empoisonnait le peuple. On dut s'estimer heureux qu'une telle extravagance ne suscitât point de plus grandes catastrophes. La masse se calma plus promptement qu'on n'eût pu l'espérer.

A côté de ces excès et de ces folies, le malheur public donna lieu à une foule d'actes de dévouement qui faisaient honneur à l'humanité. Les médecins, les sœurs de charité, beaucoup de femmes, riches et pauvres, rivalisèrent de courage et d'activité dans les hôpitaux et dans les familles. La charité publique fut inépuisable. La famille royale se conduisi dignement : elle resta, tandis que beaucoup de fonctionnaires,

de pairs, de députés quittaient Paris. Le fils aîné du roi, le duc d'Orléans, se signala par sa générosité intrépide : on le voyait partout dans les quartiers les plus ravagés par le mal. Louis-Philippe, qui avait le courage d'action, eût voulu visiter l'Hôtel-Dieu ; les ministres l'en empêchèrent ; le duc d'Orléans l'y remplaça, accompagné de Casimir Périer. Ils parcoururent longuement les salles, s'efforçant de consoler, de réconforter les malades, dont plus d'un expirait sur leur passage.

Pour un jeune homme plein de force et de vie, tel que le duc d'Orléans, il n'y avait eu là qu'une résolution honorable ; pour Casimir Périer, dont la santé était profondément altérée, c'était une héroïque témérité : elle porta ses conséquences. Trois jours après, il se sentit frappé à fond (5 avril). Il ne fut point rapidement enlevé, comme la plupart des victimes du choléra. Il lutta plusieurs semaines contre un mal complexe, avec des alternatives qui donnaient parfois de l'espérance ; la fièvre consumait ses organes usés et surexcités à la fois ; le délire s'emparait de cette forte tête, ébranlée par tant de soucis et de passions ; puis le malade ressaisissait toute la lucidité de son intelligence pour s'occuper des intérêts du pays. On dit que, par moments, il parlait avec amertume de la politique du roi et regrettait de lui avoir fait des concessions quant à l'attitude de la France vis-à-vis de l'étranger.

Il mourut le 16 mai.

« Est-ce un bien, est-ce un mal ? » dit le roi en apprenant cette mort. Casimir Périer lui pesait fort et ils n'eussent point tardé à se brouiller ; mais Louis-Philippe ne fût pas venu aisément à bout d'un pareil homme et du vrai gouvernement parlementaire incarné en lui.

La violence impérieuse de Casimir Périer lui avait fait beaucoup d'ennemis politiques et privés : ces haines se tûrent devant sa tombe. L'opinion resta en suspens ; il y eut dans le pays comme un instinct qui avertit que, malgré tout, on le regretterait. On lui éleva par souscription une statue au cimetière du Père-Lachaise.

M. de Montalivet, rappelé par le roi au ministère de l'inté-

rieur, déclara dans une circulaire que le ministère du 13 Mars subsistait avec ses principes.

Le ministère du 13 Mars, c'était un homme, et l'homme n'y était plus.

Casimir Périer laissait en mourant la France menacée de nouveaux et prochains orages.

CHAPITRE II

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — TENTATIVE LÉGITIMISTE DE LA DUCHESSE DE BERRY. — INSURRECTION RÉPUBLICAINE DES 5 ET 6 JUIN. — LE SAINT-SIMONISME. MOUVEMENT DES IDÉES, DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

(Avril-Octobre 1832.)

La situation de la France était extrêmement tendue et menaçante au moment de la mort de Casimir Périer. Le gouvernement, comme nous l'avons dit, affirmant le maintien de ce qu'il nommait le système du 13 Mars, les députés de l'opposition firent une manifestation contre ce système. Ils publièrent, le 28 mai, au nombre de 135, un « Compte-Rendu » à leurs électeurs. Ils y exposaient leurs griefs contre un gouvernement qui, disaient-ils, « s'éloigne de plus en plus de la Révolution qui l'a créé ». Leurs reproches étaient en grande partie fondés quant à l'administration intérieure, dans laquelle ils ne voyaient qu'une modification de la Restauration. L'on remarque, en ce qui regarde l'armée, qu'ils eussent voulu l'organisation d'une forte réserve de garde mobile et de soldats libérés, et qu'ils se plaignaient de n'avoir pu faire prévaloir ces vues patriotiques et prévoyantes.

En général, toutefois, le langage de l'opposition n'avait pas une précision suffisante et n'indiquait point un plan de gouvernement bien arrêté.

La gauche eût souhaité, avec raison, plus de fermeté au pouvoir vis-à-vis des souverains étrangers et une autre attitude à l'égard des peuples; mais il était un peu hasardeux de pré-

tendre que « c'était là le seul moyen de conserver la paix ». Quant aux questions économiques et aux travaux publics, le Compte-Rendu manquait également d'initiative et se bornait à réclamer des améliorations dans le chiffre ou l'assiette des impôts.

Le Compte-Rendu concluait ainsi : « La France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence ! »

Ce qu'il y avait d'un peu vague dans cette pièce, rédigée par MM. Odilon Barrot et Cormenin, tenait à la diversité d'opinions qui existait entre les signataires : le plus grand nombre espérait encore dans la Monarchie Constitutionnelle ; les autres visaient à la République. Le Compte-Rendu n'avait pas ce qu'il faut pour agir puissamment sur l'opinion et son retentissement fut d'ailleurs bientôt étouffé par de graves événements. A l'instant où paraissait ce manifeste de l'opposition légale, la guerre civile était tentée par les légitimistes et imminente de la part des républicains.

Ce n'était ni Charles X, ni son fils, ni la grave et triste duchesse d'Angoulème qui poussaient les partisans de la vieille royauté à de téméraires entreprises. L'ancienne famille royale s'était retirée à Édimbourg, et les Bourbons abritaient leur exil à Holyrood, dans le palais de ces Stuarts dont ils avaient renouvelé les fautes et les malheurs. Un des membres de la famille ne partageait pas la résignation des autres ; c'était la duchesse de Berry, personne active, exaltée, de peu de jugement, mais de beaucoup de résolution. Elle n'avait cessé de conspirer depuis la Révolution de Juillet. Elle obtint de Charles X une déclaration qui ordonnait aux royalistes de la reconnaître comme régente du royaume au nom de son fils ; puis elle quitta la Grande-Bretagne pour venir s'établir en Italie, à Massa, ville appartenant à ce duc de Modène qui avait trahi les patriotes italiens et refusé de reconnaître la royauté de Louis-Philippe. Elle tint à Massa, durant quelques mois, une petite cour qui rappe-

lait à la fois le Coblenz des émigrés et le Paris du temps de la Fronde. Des hommes politiques de la Restauration, des jeunes gens brûlant de réparer l'inaction reprochée aux légitimistes en Juillet, de jeunes femmes du grand monde royaliste, complotaient là gaiement et follement.

Les puissances étrangères, sauf l'Angleterre, eussent vu avec satisfaction le succès de ces menées, mais y comptaient peu et n'étaient pas disposées à se compromettre pour les soutenir. La duchesse de Berry, d'ailleurs, rêvait de reconquérir la France par la France. Les rapports qu'on lui envoyait de l'intérieur lui donnaient les plus brillantes espérances : on lui montrait le trône de Juillet près de crouler au premier choc. On lui annonçait que non seulement l'Ouest et le Midi, mais Paris même était prêt à se soulever : les agents légitimistes avaient répandu beaucoup d'argent et enrôlé, avec d'anciens serviteurs civils et militaires de la Restauration, des hommes d'aventure et quelques ouvriers aigris par la misère ; ils s'étaient associé même des bonapartistes, et, parmi les personnages de haut rang qui favorisaient le complot, figurait le général Montholon, un des compagnons de Napoléon à Sainte-Hélène, à côté du maréchal royaliste Victor, duc de Bellune. Les conjurés avaient formé un dessein qui rappelait les drames du boulevard : ils projetaient d'envahir les Tuileries pendant un bal. Mais la discorde était, comme toujours, entre les royalistes : les affidés de Bourmont ne voulaient pas que le maréchal Victor eût l'honneur du succès; ils contrecarrèrent les dispositions prises par les conjurés pour la nuit du 1er au 2 février 1832, et, parmi ce désordre, la police parvint à s'emparer des meneurs subalternes dans un restaurant de la rue des Prouvaires.

Il n'y eut point de preuves contre les hauts complices. La duchesse de Berry ne se découragea pas. Elle signa, à Massa, une ordonnance instituant à Paris un gouvernement provisoire. Elle arrêta, avec ses amis, le plan d'une nouvelle Charte reculant bien au delà de celle de 1814 et reproduisant à peu près cette Déclaration de Louis XVI qui provoqua le serment du Jeu de Paume. Le 24 avril, elle s'embarqua avec une petite suite

dont faisait partie le maréchal de Bourmont ; après la Révolution de Juillet, Bourmont avait émigré d'Alger, tandis que les Bourbons émigraient de France. C'était là le général que choisissait « la régente » pour rapporter le drapeau blanc à la France'

La duchesse prit terre, dans la nuit du 28 avril, à peu de distance de Marseille. Les légitimistes marseillais lui avaient promis de s'emparer de la ville : durant la nuit du 29 au 30, des rassemblements se formèrent avec le drapeau blanc, et le tocsin commença de sonner ; mais les autorités étaient prévenues : la garde nationale et la jeunesse libérale marchèrent contre les rassemblements au chant de la *Marseillaise*. Les légitimistes se dispersèrent sans combat.

La duchesse, voyant le coup manqué dans le Midi, refusa de se rembarquer : elle parvint à atteindre secrètement Toulouse, puis la Vendée. Elle parcourut cette contrée, travestie en paysan, et se cacha dans une métairie où quelques-uns des chefs du parti vinrent la trouver. Il y avait encore dans la Vendée, dans la Bretagne, dans le Maine, des éléments d'hostilité contre le nouveau gouvernement. Des réfractaires couraient les bois; des enrôlements avaient été pratiqués dans les campagnes; les actes de violence étaient fréquents entre « les bleus » et « les blancs » ; néanmoins, l'Ouest était bien changé; son inertie en Juillet 1830 l'avait montré. L'ancien royalisme n'était pas entièrement éteint; mais il était fort refroidi chez le grand nombre ; les préjugés avaient diminué ; les intérêts nouveaux avaient, depuis longtemps déjà, commencé d'envahir ces populations attardées. La plupart des nobles vendéens espéraient peu le succès d'une prise d'armes. La duchesse n'écouta que les plus ardents et fixa le soulèvement au 24 mai.

Comme elle venait de donner cet ordre, arriva près d'elle M. Berryer, envoyé par les principaux légitimistes de Paris, pour la détourner de tenter la guerre civile. L'éloquent orateur parvint à lui arracher la promesse d'y renoncer ; mais, dès le lendemain, elle revint à sa résolution première. Pendant ce temps, Bourmont, le futur général de l'insurrection, qui était caché à Nantes, avait envoyé un contre-ordre aux chefs

des bandes; après une entrevue entre Bourmont et la duchesse, la prise d'armes fut arrêtée définitivement pour le 3 juin. Le mouvement perdit, dans cette confusion, le peu de chances qu'il avait, non pas de triompher, mais d'être autre chose qu'une échauffourée. Une partie des hommes enrôlés n'avaient pas reçu le contre-ordre : ils se levèrent çà et là le 24 mai, luttèrent sur quelques points avec les soldats et les gardes nationaux et se firent écraser. Les autres bandes se mirent en campagne quelques jours après : elles eurent le même sort. La correspondance de la duchesse de Berry était tombée dans les mains de l'autorité militaire et l'on put sur-le-champ comprimer les divers rassemblements. Les insurgés se battirent avec courage et la défense du château de la Pénissière est restée mémorable. Quarante-cinq Vendéens y résistèrent si vaillamment à une troupe nombreuse qu'il fallut mettre le feu à leur asile pour les déloger : la plupart réussirent à s'échapper du milieu des flammes.

Ils avaient encore la bravoure; mais ils n'avaient plus le nombre. La masse de la population n'avait pas bougé.

La duchesse de Berry chercha un refuge à Nantes, où la fidélité de quelques amis la cacha longtemps aux actives recherches de la police.

Au moment même où avortait dans l'Ouest l'insurrection légitimiste, la monarchie de Louis-Philippe était aux prises dans Paris avec un adversaire plus redoutable.

Le parti républicain allait s'exaltant de plus en plus; la présence des réfugiés étrangers, surtout des Polonais arrivés en grand nombre en France après la chute de leur patrie, contribuait beaucoup à irriter les ressentiments de la jeunesse contre ce qu'elle appelait « le gouvernement de la paix à tout prix ». La République était, pour nombre de jeunes esprits, moins une doctrine politique qu'une sorte de religion de combat et les portait à chercher dans les souvenirs de la Convention nationale un idéal de patriotisme héroïque et de propagande armée. Ils allaient à ce qui se présentait à eux sous l'aspect le plus militant, sans beaucoup se préoccuper des théories. C'est ce qui explique en partie le développement qu'a-

vait pris une association nouvelle. A l'occasion d'une tentative de la société des Amis du Peuple pour se mettre en rapport avec les ouvriers et les grouper en sections s'était formée la société des Droits de l'Homme, étroitement reliée aux Amis du Peuple, mais indépendante de fait et dirigée par un homme énergique et passionné, Auguste Caunes. Il lui fit adopter, comme sa charte, la déclaration des Droits de l'Homme proposée par Robespierre, mais non acceptée par la Convention. C'était dépasser la Convention elle-même. Cette renaissance du vieux parti jacobin, étrangère à toutes les conditions de la France contemporaine et plus apparente que réelle chez beaucoup de ceux qu'elle entraînait, devait être longtemps le principal obstacle au progrès du parti républicain : elle le divisait, quand il était peu nombreux encore, et faisait reculer bien des gens qui eussent été disposés à venir à lui.

Les républicains s'efforçaient de cacher leurs divisions aux autres, et à eux-mêmes; mais, sans parler des sectes socialistes formées ou en formation, il y avait, en réalité, parmi eux, deux écoles très différentes et même opposées; l'école conventionnelle ou dictatoriale, et l'école de la démocratie libérale, qui visait à des institutions où dominerait, comme en Amérique, la liberté individuelle. Cette seconde école avait formé une association dite Conseil central ou communal, à laquelle se rattachaient La Fayette et Armand Carrel. La Fayette, comme Carrel, avait perdu tout espoir de ramener la Monarchie Constitutionnelle dans les voies de la Révolution et employait ce qui lui restait de jours à préparer l'avènement de la République.

La Fayette, Carrel et l'école américaine souhaitaient d'amener cet avènement par le progrès des lumières : l'école conventionnelle, plus ardente qu'éclairée, était impatiente de passer de la discussion à l'action.

L'occasion vint : elle fut saisie.

Le général Lamarque, qui avait été l'orateur du parti de la guerre en 1831, venait de mourir. Il était très aimé de la partie jeune et vive de la population; on résolut de lui faire d'éclatantes funérailles. Le 5 juin, dès le matin, se forma un immense

cortège, en tête duquel marchaient La Fayette, Laffitte, le général Clausel et toute la gauche de la Chambre, puis des milliers de gardes nationaux en uniforme; l'artillerie de la garde nationale avec ses mousquetons; les associations politiques; le parti républicain tout entier, et tout ce qui s'en rapprochait de sentiments; les réfugiés polonais, italiens, espagnols, dont Lamarque avait soutenu la cause : les bannières de ces peuples asservis flottaient à côté du drapeau français, que Lamarque eût voulu envoyer à leur aide. Tout était là de nature à surexciter les âmes; c'était comme un amas de matières inflammables qui n'attend que l'étincelle.

60,000 hommes suivirent le char funèbre, de la rue d'Anjou-Saint-Honoré jusqu'à la Bastille, entre deux haies d'innombrables spectateurs. La fermentation croissait à mesure qu'on avançait; des groupes nombreux semblaient aller à un combat plutôt qu'à des funérailles, aux cris de : « Vive la Pologne! » A la place de la Bastille, des acclamations populaires saluent un grand nombre d'élèves de l'école polytechnique qui ont forcé la consigne pour accourir, malgré leur commandant, se joindre au cortège.

Le corps devant être envoyé en province, une estrade avait été dressée près du pont d'Austerlitz, pour qu'on y prononçât les discours d'adieu. La Fayette parla de 89 et de 1830, salua les drapeaux des peuples opprimés et engagea la foule à terminer pacifiquement cette patriotique journée. On applaudit de loin son visage et son geste sans entendre ses paroles : tandis qu'il remontait en voiture, le bruit se répandit qu'on le menait à l'Hôtel-de-Ville pour proclamer la République.

En ce moment apparaît un homme d'un aspect étrange, monté sur un cheval noir et portant un drapeau rouge avec cette devise : « Liberté ou la mort! » Un grand tumulte s'élève. Quelques-uns applaudissent : d'autres protestent. — « Pas de drapeau rouge! s'écrie le général Excelmans; nous ne voulons que le drapeau tricolore! »

L'homme au drapeau rouge s'éloigna et ne reparut plus; mais un effet de répulsion et d'effroi s'était produit sur une partie de l'assistance.

Les députés étaient partis : le char funèbre avait passé le pont d'Austerlitz; les jeunes gens de la tête du cortège voulurent empêcher d'envoyer en province le corps de Lamarque et s'efforcèrent de le conduire au Panthéon. La garde municipale à cheval leur barra le passage : un conflit s'engagea et les jeunes gens furent repoussés.

Pendant ce temps, sur l'autre rive, deux colonnes de dragons s'étaient avancées vers le boulevard Bourdon, le quai Morland et le pont d'Austerlitz. A la vue des troupes, on cria : « Aux armes! — Voici le moment! » s'écria un commandant de l'artillerie de la garde nationale, M. Jules Bastide, et il mit le sabre à la main. Une partie de l'artillerie répondit par le cri de : « Vive la liberté! » Une partie quitta les rangs. Tout ce qui, dans le cortège, ne voulait pas la lutte armée, se dispersa. Les autres engagèrent le combat sur le boulevard Bourdon et autour de l'Arsenal et du Grenier d'abondance. Les commandants des dragons n'avaient eu ni l'ordre ni l'intention d'attaquer; mais les premiers coups de feu étaient partis du sein de la foule. Après plusieurs charges, la cavalerie fut refoulée par la fusillade qui partait des édifices qu'occupaient les insurgés.

L'insurrection se développa avec une extrême rapidité sur les deux rives de la Seine : elle s'empara d'une poudrière et d'une fabrique d'armes; entre 3 et 6 heures du soir, elle s'étendit de la Bastille à la place des Victoires, élevant des barricades, se saisissant des petits postes, se multipliant à force d'audace et d'activité.

Le nombre des hommes qui avaient pris les armes n'était toutefois en rapport ni avec l'étendue de l'espace envahi ni avec l'immensité du cortège funéraire : une fraction seulement du parti républicain s'était jetée dans la lutte.

Les hommes du pouvoir, frappés du vaste déploiement de la révolte et ignorant les forces réelles de leurs adversaires, étaient dans une extrême angoisse. Le maréchal Soult se croyait déjà dans la position de Marmont aux Journées de Juillet et parlait de replier les troupes jusqu'au Champ-de-Mars.

L'anxiété n'était pas moindre chez les plus éminents des

républicains, chez La Fayette, chez Carrel. Armand Carrel eut une entrevue avec le général Clausel, qui avait des griefs personnels contre le gouvernement et qui s'était jeté dans la gauche. Le général hésitait, comme Carrel lui-même. Carrel avait vu la lutte s'engager contre son gré ; il se demandait s'il était possible de reculer maintenant. Il alla trouver Odilon Barrot. Celui-ci, dans ses *Mémoires*, doit avoir été mal servi par ses souvenirs quant à l'heure où eut lieu l'entretien ; mais on ne peut douter de sa parole quant au fond ; Carrel le pressa de passer à la République avec ses amis, ainsi qu'avait fait La Fayette, et de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger. Odilon Barrot refusa.

Carrel jugea impossible de fonder la République sans le concours de la gauche de la Chambre. Les éléments actuels du parti républicain n'y suffisaient pas ; une victoire même dans les rues n'aurait eu de lendemain que le chaos. Dans une réunion tenue le soir au *National*, Carrel eut le courage de se prononcer contre le mouvement.

La situation se modifiait. M. Thiers montrait autant de décision que le maréchal Soult avait témoigné d'incertitude. Sans autre titre que celui de député, M. Thiers, établi à l'état-major de la garde nationale, appelait à lui ses collègues, animait la résistance, encourageait les gardes nationaux, qui commençaient à répondre à l'appel en nombre croissant. Louis-Philippe, de son côté, fut très ferme. Il était à Saint-Cloud : il n'y resta pas, comme avait fait Charles X ; accouru le soir, il passa en revue, durant la nuit, les bataillons de la garde nationale rassemblés au Carrousel et en fut chaleureusement accueilli.

Les troupes de ligne et la garde nationale, réunies sous le commandement du maréchal Lobau, reprirent l'offensive sur divers points dans la soirée. Il y eut des engagements meurtriers dans la rue Saint-Martin près de l'église Saint-Merry, dans la rue Montmartre près le passage du Saumon, au petit pont de l'Hôtel-Dieu, au bas de Mesnilmontant. Les insurgés, durant la nuit, dûrent abandonner la plupart des positions qu'ils avaient occupées. La bourgeoisie armée se tournait contre eux. Les masses ouvrières ne se décidaient pas à les soutenir.

La place de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine furent repris le 6 juin au matin, sans grande résistance, et l'insurrection se trouva resserrée dans une espèce de citadelle qu'elle s'était faite autour de l'église Saint-Merry : elle soutint là un véritable siège.

Tandis que le canon et la fusillade retentissaient encore dans ce centre du vieux Paris aux rues étroites et sombres, le roi partait des Tuileries vers midi et parcourait Paris à cheval, en suivant la ligne des boulevards et revenant par les quais. Son attitude résolue et calme lui valut partout sur son passage les acclamations de la garde nationale, lui ramena les hésitants et fit impression même sur les adversaires. Cet acte de courage était un acte d'habileté : l'effet en était assuré sur des Français et sur des Parisiens.

On attribue à Louis-Philippe, en cette occasion, un mot remarquable : comme on lui remontrait le danger auquel il s'exposait : — « J'ai une bonne cuirasse, répondit-il; ce sont mes cinq fils. » Le mot était vrai alors et le meurtre du roi n'eût pas tué la royauté.

Plus tard, et par la faute de Louis-Philippe, la royauté devait être abattue presque sans effort et sans qu'on attentât à la vie du roi, pas plus qu'on n'avait attenté à la vie de Charles X.

Louis-Philippe trouva, en rentrant aux Tuileries, trois délégués que lui envoyaient les députés de l'Opposition après des délibérations agitées et confuses : c'étaient MM. Laffitte, Odilon Barrot et Arago; ce savant illustre était entré à la Chambre en 1831.

Les trois envoyés apportaient au roi, comme le lui dit Odilon Barrot, non pas des conditions, mais des vœux : la situation extérieure et intérieure de la France fut tout entière passée en revue dans un long entretien. Les délégués pressèrent Louis-Philippe de profiter d'une victoire qui n'était plus douteuse pour transformer honorablement cette politique de ses ministres dont on voyait les tristes résultats.

— « La politique de mes ministres! interrompit Louis-Philippe, je ne sais ce que vous voulez dire; il n'y a qu'une politique, et c'est la mienne. Essayez de me persuader, et j'en chan-

gerai : jusque-là, quand on devrait me piler dans un mortier, je ne m'en départirai pas. »

Dans l'enivrement du succès, le gouvernement personnel s'avouait nettement. Le journal officiel, *le Moniteur*, avait déjà, du reste, célébré la « pensée immuable » qui présidait au règne à travers les changements de ministère.

Le roi ajouta, cependant, qu'il avait refusé à ses ministres de mettre Paris en état de siège et qu'il ne voulait régner que par les lois.

La défaite de l'insurrection était assurée depuis le matin et, pourtant, à quatre heures de l'après-midi, on combattait encore. Une poignée d'hommes (ils étaient à peine 150), fortement retranchés auprès de l'église Saint-Merry, tenaient en échec toute une armée. C'étaient des inconnus, sans intérêt ni ambition personnelle, animés par le fanatisme de l'idée et par la fièvre de la lutte ; ils étaient décidés à vaincre ou à mourir. Les plus intelligents même n'espéraient plus la victoire : ils voulaient, par leur mort, laisser un grand exemple aux républicains de l'avenir. Un jeune homme, aussi obscur que ses camarades, un héros appelé Jeanne, dirigeait la défense. Les insurgés avaient coupé la rue Saint-Martin par deux barricades, l'une à la hauteur de la rue Maubuée, l'autre à la hauteur de la rue Saint-Merry. Entre les deux, au coin de la rue Saint-Merry, en face de la rue Aubry-le-Boucher, les insurgés occupaient la maison n° 30, d'où leur feu, combiné avec celui des barricades, plongeait dans toutes les directions. Ils avaient repoussé trois attaques dans la soirée du 5 juin : attaqués de nouveau avant le jour, ils refoulèrent la garde municipale, puis accueillirent par une fusillade si terrible la garde nationale de la banlieue, qu'elle se débanda en pleine déroute. Les assauts se renouvelèrent toute la journée : quand une colonne d'attaque était repoussée, les assiégés sautaient par-dessus les barricades pour aller fouiller dans les gibernes des morts et aussi, parfois, pour relever et secourir les soldats blessés.

Les combattants étaient épuisés. L'un d'eux demandait des vivres. — « Des vivres ! répondit Jeanne : il est trois heures ; à quatre heures, nous serons morts ! »

En ce moment, on faisait avancer contre eux le canon, qui abattait leurs barricades ; puis on lançait à l'attaque, de tous côtés, des colonnes d'infanterie. Les barricades et la maison n° 30 furent emportées. La plupart des insurgés furent tués ou pris. Jeanne, cependant, ne mourut ni ne se rendit. A la tête d'une partie de ses compagnons, ils se jeta, baïonnette en avant, sur les soldats, perça leurs lignes et s'échappa.

Ainsi finit l'insurrection des 5 et 6 juin. On ne fait pas deux révolutions en deux ans, lorsque les griefs, même légitimes, qu'on a contre un gouvernement nouveau, ne sont pas de ceux qui poussent une nation aux dernières extrémités. L'animadversion publique se tourne alors contre les auteurs d'une tentative prématurée qui fait violence au pays. Beaucoup de gardes nationaux qui ne reniaient nullement la Révolution de Juillet combattirent avec bravoure et conviction contre les insurgés.

Le sacrifice de ces héroïques téméraires qui s'étaient précipités en avant au nom de la République, sans calculer ni le nombre ni les chances et sans se demander si le droit était bien avec eux, ce sacrifice ne fut pourtant pas entièrement perdu : il en resta une impression mêlée d'admiration et de terreur, qui rehaussa la renommée du parti républicain et imposa à ses adversaires. Bien qu'il ne soit pas permis de comparer les tristes exploits de la guerre civile aux gloires immortelles de la défense nationale et de la défense de la civilisation, l'histoire ne peut passer sous silence que la jeunesse républicaine, durant des années, jura « par Ceux de Saint-Merry », comme les anciens Grecs juraient « par Ceux de Marathon ».

Un mouvement de réaction suivit, ainsi qu'on devait s'y attendre, l'insuccès de la révolte. On arrêta 2000 personnes ; les prisons furent encombrées ; l'Ecole polytechnique et l'artillerie de la garde nationale furent dissoutes. Le préfet de police Gisquet fit pire encore qu'il n'avait fait lors de sa malencontreuse proclamation du temps du choléra : il s'avisa d'aller rechercher une ordonnance de l'ancien régime, qui prescrivait aux médecins et aux chirurgiens de dénoncer les blessés confiés à leurs soins. Presque tous refusèrent avec indignation.

Le roi ne tint pas la parole qu'il avait donnée aux délégués

de l'Opposition. Il céda à de nouvelles instances de ceux de ses ministres qui réclamaient l'état de siège, quoi qu'il n'y eût plus ni motif ni excuse, puisque la lutte était finie. En vertu de l'état de siège, les conseils de guerre furent convoqués pour juger, non seulement les insurgés, mais les écrivains qu'on accusait d'avoir provoqué l'insurrection.

Les barreaux de Paris et des départements protestèrent : les journaux, même du parti du gouvernement, soutinrent les avocats ; un insurgé, condamné à mort, appela du conseil de guerre à la Cour de cassation. Il y avait là une question de droit de premier ordre. M. Dupin, procureur général à la Cour de cassation, ne se fit pas honneur devant l'opinion en s'abstenant et en se faisant remplacer par un avocat général dans cette occasion solennelle.

M. Odilon Barrot soutint le pourvoi devant la Cour de cassation. La Cour cassa l'arrêt du conseil de guerre et déclara que ce conseil était incompétent pour juger les accusés non militaires. La Cour de cassation établit que l'état de siège ne soustrayait pas les accusés civils à leurs juges naturels, au jury (29 juin).

Lous-Philippe, cette fois, tint la promesse qu'il avait faite aux députés de l'Opposition de ne régner que par les lois. Le gouvernement s'inclina devant l'arrêt de la Cour de cassation et leva immédiatement l'état de siège.

Cette conduite correcte fut profitable au roi et le montra capable de résister à l'entraînement de la victoire. Un événement survenu à l'étranger parut aussi de nature à consolider son pouvoir. Le fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, mourut à Vienne, le 22 juillet 1832, à l'âge de 21 ans. C'était un prétendant que l'Autriche tenait à sa disposition. La dynastie d'Orléans se crut délivrée de la concurrence de l'Empire.

Les personnes poursuivies à l'occasion des 5 et 6 juin avaient été renvoyées devant le jury. Deux des accusés furent condamnés à mort (24 août). Ces deux hommes, appelés Lepage et Cuny, refusèrent, avec une indomptable énergie, de se pourvoir en grâce auprès du roi. Leur avocat, M. Crémieux, écrivit à Louis-Philippe. Le roi accorda une commutation de peine; il avait senti qu'on ne pouvait plus exécuter des condamnés poli-

tiques, après que Polignac avait été condamné à une peine moindre que la mort.

L'intrépide Jeanne, le chef des insurgés de Saint-Merry, arrêté depuis le combat, fut condamné à la déportation. Un certain nombre de prisonniers subirent divers degrés de peines.

On poursuivait les légitimistes dans l'Ouest et dans le Midi en même temps que les républicains à Paris. Dans l'Ouest, le jury acquitta la plupart des accusés, non par conviction, mais par peur. Comme à une certaine époque du Directoire, les chouans avaient organisé une contre-terreur : ils menaçaient les témoins et les jurés et avaient formé des espèces de tribunaux secrets qui ordonnaient l'assassinat des délateurs. Le parti blanc, impuissant à faire sérieusement la guerre civile, fut encore en état, durant quelque temps, d'inquiéter et d'irriter le pays : les exécutions sommaires remplaçaient parfois la répression légale. Les gendarmes, les soldats, les gardes nationaux n'accordaient guère de quartier aux chouans qu'ils attrapaient.

Aux procès politiques fit diversion, avant la fin de cet été, un procès d'une tout autre nature et qui excita une vive curiosité en France et à l'étranger. Nous voulons parler de ce procès des saint-simoniens, qui ne fut qu'un épisode d'un vaste mouvement intellectuel et moral, mais qui donne à l'historien l'occasion d'exposer ce qui se passait dans les esprits, tandis que les événements se précipitaient en tumulte. Le monde des idées avait ses révolutions comme le monde des faits.

La Révolution française n'avait pas été une simple modifition de gouvernement comme la Révolution anglaise : sortie d'un immense mouvement philosophique, elle tendait à exercer son action rénovatrice dans toutes les sphères de la vie sociale. Elle avait consommé promptement la rénovation civile de la France, en tant qu'égalité des droits civils dans la patrie et dans la famille : elle luttait depuis 89 pour la rénovation politique, qui, à l'époque où ce récit est parvenu, était encore si loin de son terme; elle devait aussi aspirer à modifier les idées religieuses et leurs applications, qui ne peuvent ni rester immuables, comme le prétendent les uns, ni disparaître sans re-

tour, comme d'autres l'imaginent, également en dépit des enseignements de l'histoire.

Saint-Simon, qui n'appréciait pas toute la valeur civile et politique de la Révolution française, était arrivé, sur la fin de sa vie, à la pensée de rénovation religieuse que nous indiquons. A côté de son utopie particulière sur la réorganisation et le gouvernement de la société par les savants, il avait toujours professé une grande idée que plus d'un philosophe avant lui, Leibniz, Turgot et Condorcet entre tous, avaient signalée comme étant la vraie loi du genre humain. C'était la perfectibilité, le progrès indéfini. « L'âge d'or, disait Saint-Simon, est en avant, non en arrière. » De cette idée, qui n'avait été jusque-là qu'une conception philosophique abstraite, Saint-Simon, et c'est là ce qu'il y avait eu de grand en lui, avait voulu faire un principe d'action sur la société. Au contraire des anciens, qui avaient rêvé une organisation sociale accomplie d'un seul coup et immuable, Saint-Simon avait compris que la société doit se perfectionner progressivement d'âge en âge. Il avait proposé d'appliquer cette pensée à l'ordre économique et politique : il commençait à l'appliquer à la religion quand il mourut ; il réagissait par là contre ceux des libéraux et des révolutionnaires qui voyaient le progrès dans l'extinction de la religion. Dans son dernier ouvrage, *le Nouveau Christianisme*, il n'inventait pas de toutes pièces une religion nouvelle ; il visait à un nouveau développement de la religion chrétienne et à la réalisation, sous un point de vue nouveau, des maximes de l'Évangile. Voici ce que, la veille de sa mort, il disait à ses disciples : « En attaquant le système religieux du moyen âge, on n'a prouvé qu'une chose, c'est qu'il n'était plus en harmonie avec le progrès des sciences positives ; mais on a eu tort d'en conclure que le système religieux tendait à s'annuler ; il doit seulement se mettre d'accord avec les progrès des sciences. »

Cette pensée, après lui, fermenta parmi ses disciples, mêlée aux vues de progrès social. Relier l'avenir au passé, en interprétant largement et librement la pensée des temps écoulés, au lieu de mépriser et de condamner le passé ou de le suivre aveuglément et superstitieusement ; régénérer l'humanité en renou-

velant dans des conditions perfectionnées ce que le passé avait eu de vrai et de grand ; chercher dans l'histoire la loi de développement du genre humain, c'étaient là des idées fécondes qui élargissaient prodigieusement l'horizon du dix-neuvième siècle ; elles passionnaient des esprits d'élite, qui se sentaient à l'étroit dans le libéralisme et n'y trouvaient ni assez de portée philosophique, ni assez de souci des intérêts et des souffrances du peuple. L'élan du cœur s'associait à l'élan de l'esprit dans ces âmes ardentes, et leur école, remontant au delà de Saint-Simon, empruntait à Condorcet sa célèbre maxime : « Toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Quand on relit les documents qui nous restent des discussions intérieures de l'école saint-simonienne, on se sent élevé à un niveau dépassant de beaucoup celui des débats qui, avant et après, ont agité notre siècle. Des erreurs dangereuses se mêlent à de hautes vérités ; mais rien n'est médiocre.

Les erreurs dont nous parlons se résumaient en ceci : ôter trop à la liberté individuelle et donner trop à l'autorité sociale ; exagérer le rôle de l'État et attendre de lui l'amélioration directe du sort des masses, par une direction sociale du travail, au lieu de demander cette amélioration à l'éducation publique et nationale, à l'association libre, au temps. Une impatience juvénile faisait méconnaître à ces nobles esprits les conditions nécessaires de leur dogme de la perfectibilité. Si leur école eût suivi son développement normal, le temps et la réflexion l'eussent éclairée ; elle eût reconnu, comme tant de ses membres le reconnurent plus tard, que la liberté individuelle est le principe de tout progrès et que la propriété individuelle, avec ses conséquences dans la famille, en est inséparable. Elle eût senti qu'elle était injuste envers les libéraux ; que la lutte de ceux-ci pour les garanties constitutionnelles était une des phases nécessaires de la Révolution française. En étudiant le sens profond de la devise de la Révolution : « Liberté, égalité, fraternité », elle eût compris que ce n'est point par hasard que la liberté a été placée comme le premier des trois termes ; que l'égalité n'est

que l'équitable rapport entre les existences libres ; enfin, qu'il fallait avant tout bien connaître et assurer les conditions de la liberté, afin de travailler ensuite à ce que tous y participassent fraternellement.

L'école se fût promptement corrigée d'elle-même, si elle se fût contentée de constituer une association philosophique enseignant, discutant, développant la doctrine de la perfectibilité à un point de vue tout à la fois religieux et scientifique. C'est ce qu'avaient commencé de faire, par des conférences, par des prédications dans nos départements et jusqu'en Belgique, plusieurs des membres de l'école, et, parmi eux, un jeune homme doué des facultés les plus éminentes et du caractère le plus élevé : Jean Reynaud. Entre ces libres missionnaires figurait aussi le fils de l'illustre organisateur de nos armées, Hippolyte Carnot, qu'on a vu toujours si fidèle à la cause du progrès et de l'instruction populaire.

L'école déviait déjà, sous l'influence de deux hommes, Bazard et Enfantin, qui s'en étaient fait les directeurs et qui rêvèrent, non de travailler, par l'enseignement et la discussion, au progrès des idées, mais de mettre la main immédiatement sur la société civile et sur la société religieuse : ils prétendaient remplacer à la fois le gouvernement politique de la France et le gouvernement spirituel de la catholicité. Ils n'aspiraient pas à moins qu'à devenir comme un pape et un empereur à deux têtes. Ils changeaient ainsi l'école en secte, en « Église ». A la maxime de Condorcet que nous citions tout à l'heure, ils en avaient ajouté une autre : « A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité selon ses œuvres. » Comme but idéal, quant à la répartition des fonctions dans la société, cela paraît juste ; mais, dans le sens où ils l'entendaient, c'était la direction de toutes les activités, la répartition de tous les produits par une autorité souveraine s'imposant à tous du droit de sa supériorité intellectuelle et morale.

Ces deux hommes s'étaient entendus sur l'étrange conception de cette nouvelle théocratie ; ils ne s'entendirent pas sur les conditions morales et religieuses de la société que régirait cette théocratie. Bazard, ancien carbonaro, associait à ses erreurs

sur une autorité illimitée des idées très saines et très pures quant aux règles de la vie humaine ; Enfantin, lui, aspirait à tout changer dans le monde, jusqu'à la morale ; il voulait transformer radicalement le mariage et la famille, proclamer en dogme l'égalité de la chair avec l'esprit, le droit des amours mobiles égal à celui des unions constantes ; le rôle et les droits qu'il attribuait, dans la société future, « au prêtre » et « à la prêtresse » rappelaient le matérialisme mystique de certaines religions naturalistes de l'antiquité ; sous prétexte de progrès, il nous faisait reculer de 3,000 ans. C'était comme un songe bizarre, qui, en plein dix-neuvième siècle, nous ramenait à Babylone.

La scission éclata. Il y eut, dans le sein de l'école devenue Église, des débats d'un caractère extraordinaire et vraiment tragique. Beaucoup de jeunes gens d'une intelligence supérieure avaient sacrifié leur position, risqué leur avenir, pour se jeter dans ce mouvement où ils mettaient leur âme tout entière. Ils voyaient avec désespoir se briser cette association qui renfermait à leurs yeux l'avenir du monde. Mais un abîme séparait les deux partis : la conciliation était impossible. Jean Reynaud, âme austère, qui avait les mêmes principes de morale que Bazard et, en plus, le sentiment profond de la liberté individuelle, éclata contre Enfantin avec une véhémente éloquence : « Vous démoralisez les ouvriers, s'écria-t-il, en ne leur parlant que d'argent ; vous démoralisez les femmes, en affranchissant leurs passions au lieu de leur âme ! »

Ce fut sur les questions relatives à la femme et au mariage que la rupture s'accomplit.

Reynaud entraîna avec lui ce qu'on pouvait appeler le groupe des philosophes : Pierre Leroux, l'ancien directeur du *Globe*, qui avait donné ce célèbre journal aux saint-simoniens, Carnot, Charton, si connu depuis par des publications populaires de premier ordre, etc. Bazard était tombé, en pleine séance, évanoui et comme foudroyé des terribles émotions de cette lutte. Frappé au cœur, à la fois dans ses espérances de rénovation universelle et dans ses affections privées, il ne s'en releva pas ; mais il laissa en mourant quelques pages admirables où il

exprima, le premier, les vues qui lui étaient communes avec Reynaud et ses amis sur la question qu'ils venaient de débattre contre Enfantin et qui est le fond de toute morale et le principe de toute société : la loi de l'union des sexes et l'idéal de cette union. Cet idéal était pour Bazard le mariage indissoluble d'un homme et d'une femme « faits l'un pour l'autre », et il n'admettait le divorce dans certains cas que comme la nécessité temporaire d'une société imparfaite ; il rectifiait la morale chevaleresque du moyen âge, en condamnant, à l'exemple de Rousseau l'amour hors du mariage, et, loin de réagir contre la morale chrétienne, ainsi qu'Enfantin, au nom d'un paganisme rétrograde, il ne la modifiait qu'à la suite et dans le sens du christianisme protestant ; il proclamait, comme les protestants, la supériorité du mariage sur le célibat, mais par des raisons d'une plus haute idéalité que ne l'avait fait le protestantisme.

Après la séparation qui eut lieu en novembre 1831, Reynaud, Leroux et leurs amis formèrent, non pas une secte dans la secte, mais un groupe d'étude et d'élaboration d'idées. Enfantin, au contraire, donna à ceux des saint-simoniens qui étaient restés sous sa main une impulsion de plus en plus sectaire. Il se retira avec eux à Mesnilmontant, où il les organisa en une sorte de communauté monastique, en attendant qu'il s'élevât quelque part une femme qui vînt s'associer à lui pour compléter la loi nouvelle et qui fût la prêtresse et la Mère comme il était le pontife et le Père. Le dix-neuvième siècle eut là un spectacle étrange, qui fit rire la foule, mais qui donna aux esprits réfléchis bien des lumières sur la façon dont s'étaient formées les sectes des temps passés. Enfantin employait là d'une manière bizarre des facultés supérieures. Il avait à un haut degré l'autorité, l'esprit de gouvernement. Son ascendant avait retenu autour de lui des jeunes gens de beaucoup de capacité et qui devaient plus tard reprendre dans la société française des positions actives et considérables.

« L'Église » qui se croyait destinée à renouveler le monde finit assez prosaïquement. Enfantin et ses principaux disciples furent traduits en justice pour association illicite et « outrage à la morale publique ». C'était une fâcheuse inspiration de la part

du gouvernement que de prétendre faire trancher de telles questions par la police correctionnelle. Il y eut devant le tribunal des scènes singulières. Enfantin, habitué à dominer d'un coup d'œil les hommes qu'il était parvenu à retenir autour de lui, essaya de fasciner aussi de son regard les magistrats. Il n'eut pas le même succès auprès d'eux et fut condamné, avec deux de ses disciples, à un an de prison. La petite Église de Mesnilmontant fut dissoute.

Le pouvoir mit fin également, mais, cette fois, en partie d'autorité, en partie par des transactions personnelles, aux réunions religieuses d'un autre groupe qui était bien loin de l'éclat, de la portée et de la nouveauté du saint-simonisme. C'était ce qu'on nommait « l'Église française ». Un abbé Châtel, entraînant avec lui quelques autres prêtres, s'était séparé de l'Église romaine et disait la messe en français. Cette tentative avait été d'abord bien accueillie dans quelques-uns des quartiers populaires de Paris ; mais elle manquait de sérieux et de profondeur ; elle disparut sans laisser de trace.

On ne vint pas si facilement à bout d'étouffer les sectes socialistes. La dissolution de l'Église saint-simonienne, au lieu de décourager les groupes nouveaux qui tendaient à se former en dehors d'elle, sembla leur donner de l'air et du jour. On put bien les empêcher de tenir des assemblées, d'avoir une organisation matérielle, mais non pas de penser et d'écrire en nom collectif et de se propager par la publicité. On parla beaucoup, durant quelques années, de Fourier et de son « phalanstère », forme d'association que ce chef de secte prétendait devoir satisfaire toutes les aspirations de la nature humaine. C'était encore, comme chez Enfantin, avec d'autres combinaisons, une sorte de matérialisme mystique qui proclamait la légitimité de toutes les passions et l'emploi de toutes les « attractions » pour le plus grand bien de la société. Fourier ne faisait pas même de distinction entre les passions naturelles, générales et primitives et les passions factices qui résultent des raffinements et des déviations des sociétés vieillies. Après lui, ses disciples eurent le bon sens de ne pas insister sur sa scabreuse morale et de se concentrer sur les questions économiques, en se ralliant

à « la démocratie pacifique ». Leurs tentatives pratiques ne réussirent pas ; mais leur formule économique, du moins, était correcte et la meilleure entre toutes celles des groupes novateurs : « L'association du capital, du travail et du talent. »

Le communisme, qui avait fait une apparition menaçante après la Terreur et qu'on avait étouffé dans le sang de Babeuf, se remontrait, tantôt pacifique, tantôt violent ; il gagnait des adeptes à son utopie, moins grandiose que celle des saint-simoniens, moins ingénieuse que celle de Fourier et peu susceptible de varier et de se développer, mais la plus propre, par sa simplicité apparente, à séduire aisément les esprits peu cultivés.

Le rôle du saint-simonisme, ou, plus exactement, le rôle des hommes qui avaient figuré dans le saint-simonisme, restait en réalité beaucoup plus considérable que celui des autres sectes ou écoles que nous venons d'indiquer. La dissolution de l'association saint-simonienne n'avait fait qu'étendre et multiplier l'action personnelle de ses membres. Les divers groupes qui provenaient de cette origine, répandus dans la société française, y exercèrent bien plus d'influence, en divers sens, qu'ils ne faisaient lorsqu'ils étaient réunis dans une petite société à part. Ils ont jeté autour d'eux bien des semences qui ont germé de tous côtés. Beaucoup de gens, aujourd'hui encore, rient des vieilles images qui représentent le Père Enfantin en costume bleu et blanc, avec son titre de Père suprême écrit sur sa poitrine ; ils ne savent pas qu'ils vivent, en grande partie, des idées mises en circulation soit par Saint-Simon, soit par Enfantin et les siens, soit, plus souvent encore, par les adversaires d'Enfantin qui avaient été d'abord ses associés dans le saint-simonisme.

Au fond, le saint-simonisme a été comme la préface d'un livre qui reste à faire : on pourrait dire que l'élaboration de ce livre continue sous des formes contradictoires qui, sans doute, trouveront un jour leur unité.

On comprendra notre pensée, en recherchant ce que devinrent les hommes qui avaient été un moment concentrés dans le saint-simonisme.

La famille de Bazard et quelques-uns de ses affidés rentrè-

rent dans le catholicisme romain ; n'ayant pu fonder une papauté nouvelle, ils retournèrent à l'ancienne.

Buchez, âme rigide, esprit plus sincère et plus vigoureux que lucide et qu'étendu, essaya d'associer le dogme catholique, la métaphysique spiritualiste et la tradition politique des Jacobins ; Robespierre eût été fort surpris de se voir ainsi allié au pape. Cette théorie fut développée dans une longue *Histoire parlementaire de la Révolution* qui eut ses adhérents et ses sectaires.

Enfantin et ses compagnons de Mesnilmontant, en cessant la vie en commun, gardèrent leurs idées communes, leur philosophie panthéiste et sociale : ils restèrent fortement attachés les uns aux autres et se jetèrent pour la plupart dans le mouvement industriel et financier ; ils n'avaient pu s'emparer de la société pour la diriger dans la voie du progrès matériel dont ils étaient surtout préoccupés ; ils contribuèrent du moins à la pousser énergiquement dans cette direction, où des pas immenses ont été faits incessamment depuis 1830 ; on les a vus promoteurs ou coopérateurs des vastes entreprises de ce qu'on peut nommer l'ère de la vapeur et des chemins de fer, cette ère où se sont quadruplées la puissance de la production et la rapidité des échanges. Ils ont été en Égypte les précurseurs de M. de Lesseps et lui ont légué des auxiliaires pour le percement de l'isthme de Suez. Ils avaient vu dans cette grande œuvre le mariage de l'Europe nouvelle et du vieil Orient. C'est de leur séjour en Egypte qu'est sorti l'un des chefs-d'œuvre de la musique moderne, la symphonie du *Désert*, de Félicien David.

Tandis que ceux-là même des saint-simoniens qui avaient essayé de réaliser leur utopie rentraient dans la vie active de la société française, une nouvelle école théorique se formait en remontant vers les idées premières de Saint-Simon, qu'il avait jugées incomplètes et insuffisantes, et qu'il avait élargies et transformées pour revenir à la pensée religieuse ; c'était l'école des positivistes, créée et dirigée par Auguste Comte. Ce savant mathématicien prétendait établir que l'esprit humain avait été d'abord gouverné par la théologie (religions se déclarant fondées sur des révélations miraculeuses), puis par la métaphysique (philosophie rationnelle, idéaliste, spiritualiste) ;

puis qu'au règne de la métaphysique devait succéder définitivement le règne de la science, c'est-à-dire des connaissances positives fondées sur l'observation et l'expérience ; ce qui ne pouvait être atteint par l'observation et l'expérience ne devait plus occuper l'esprit humain. Auguste Comte et ses disciples n'admettaient plus d'autre méthode pour rechercher la vérité que la méthode des sciences physiques et chimiques, l'étude de ce qui tombe sous nos sens, en écartant la raison pure et le sentiment.

Auguste Comte ne resta pas jusqu'au bout fidèle à sa théorie : le sentiment réclama ses droits, ainsi que le montrent chez lui des conceptions morales d'un caractère élevé : il prit même le sentiment pour principe d'organisation sociale, et il finit à son tour, comme Saint-Simon, par revenir à l'idée d'une religion ; mais, cette fois, ce fut une religion de l'Humanité sans Dieu ! A la place de l'Être Suprême, Auguste Comte mettait l'Humanité, comme si l'Humanité eût été un être, une personne !

Il y a eu également déviation chez les positivistes qui s'associèrent aux doctrines négatives du matérialisme : leur méthode ne leur permettait pas plus de nier que d'affirmer les croyances et les principes que repoussent les matérialistes ; logiquement, ils ne devaient pas s'en occuper ; mais, en pratique, l'indifférence, ici, n'est pas possible à l'esprit humain.

Auguste Comte, chez nous, comme Hegel en Allemagne, aboutit en politique à une sorte d'absolutisme, tout en se déclarant républicain : sa République excluait la souveraineté du peuple, l'égalité et la liberté de la presse ! Aussi rêva-t-il de convertir l'empereur Nicolas !

Ses disciples se sont rattachés à l'opinion républicaine, mais en y apportant des vues très particulières.

Les positivistes ont duré, se sont multipliés et associés au mouvement scientifique qui a dominé et domine aujourd'hui encore ; le progrès constant de la physique générale, de la chimie qu'on peut nommer universelle, puisqu'elle atteint maintenant les astres lointains à travers l'espace, enfin de la physiologie, est un caractère prépondérant de notre époque. Les physiologistes, comme enivrés des découvertes incessantes qu'ils

font dans la connaissance du corps humain et du jeu de ses plus subtils organes, prétendent absorber toute philosophie dans leur science. La physiologie n'est pas la philosophie ; mais elle lui prépare des matériaux inestimables.

Nous avons dit qu'un des caractères prédominants de notre époque était le progrès des sciences naturelles : un autre caractère au moins aussi spécial du dix-neuvième siècle est l'application des leçons de l'histoire à toutes les branches des connaissances humaines. Le dix-huitième siècle cherchait surtout la vérité dans le raisonnement abstrait et critique : le dix-neuvième la cherche dans le développement historique du genre humain. Saint-Simon était entré en plein dans cette voie : Enfantin et Bazard après lui, chacun à sa manière. Auguste Comte, sinon disciple, au moins collaborateur de Saint-Simon, formulait, comme nous l'avons rappelé, une philosophie de l'histoire procédant par révolutions successives, où la théologie et la métaphysique étaient considérées comme deux erreurs du passé, que devrait détrôner enfin la science dite positive.

Le système d'Auguste Comte avait été réfuté avec une grande hauteur de vues par l'école saint-simonienne dès 1830, avant la déviation et la scission dont Enfantin fut la cause. Dans un remarquable exposé des doctrines de l'école, rédigé par Hippolyte Carnot d'après les conférences de Bazard, on avait remontré au créateur du positivisme qu'il fermait à l'esprit humain les régions supérieures de la pensée ; que la méthode d'observation et d'expérience, quand on l'appliquait à la recherche de la génération des idées et des faits de conscience, devait procéder tout autrement que lorsqu'il s'agissait des phénomènes tombant sous nos sens ; qu'on mutilait la doctrine de la perfectibilité, en prenant pour le dernier mot du progrès historique une simple phase critique de l'histoire ; que, sans la métaphysique, sans ses procédés et ses données générales, il pouvait bien y avoir des connaissances, mais que la science n'existait pas ; enfin, que l'élément religieux était essentiel à la nature humaine et indestructible.

Ces idées, exposées au nom de toute l'école saint-simonienne en 1830, cette philosophie de l'histoire, si différente de celle

du positivisme, fut reprise et soutenue avec persévérance, après 1831, par le groupe qui s'était séparé d'Enfantin avec Jean Reynaud.

Cet autre groupe enseigna le progrès continu de l'humanité et le développement progressif de la religion, de la philosophie et de la science, s'élargissant d'âge en âge et s'éclairant réciproquement au lieu de s'entre-détruire : il admettait à la fois, dans la recherche de la vérité, la raison pour les idées générales, le sentiment pour les faits de conscience et l'observation expérimentale pour les faits extérieurs.

Jean Reynaud et Pierre Leroux, réunissant autour d'eux des littérateurs et des savants, recrutés en partie hors du saint-simonisme, firent l'essai d'une nouvelle *Encyclopédie*. Rapprochés par leurs aspirations idéalistes, Leroux et Reynaud étaient deux esprits opposés de nature et de tendances à tout autre égard : il n'était pas possible qu'ils achevassent ensemble leur entreprise et ils devaient finir par se séparer l'un de l'autre, ainsi qu'ils s'étaient séparés d'Enfantin. Leroux, intelligence de haut vol et de large envergure, mais plus étendue qu'équilibrée, plus féconde que réglée, grand semeur d'idées, auquel il n'est peut-être pas un penseur contemporain qui n'ait dû quelque chose, mais passant d'une idée à une autre et n'allant guère jusqu'au bout d'aucune, Leroux était entraîné par sa nature flottante et rêveuse vers un panthéisme idéaliste et une sorte de vague communisme. Reynaud, au contraire, esprit aussi net et aussi ferme qu'élevé, habitué à définir et à régler sa pensée jusque dans ses élans les plus hardis et ses effusions les plus passionnées, caractère inflexible avec une âme tendre, aboutissait, en religion, à la croyance au Dieu conscient, personnel et libre, en philosophie, à la doctrine du libre arbitre et de la personnalité humaine indestructible et indéfiniment perfectible; en politique, il ramenait énergiquement tout ce qui l'entourait au parti républicain, dont il travaillait à élargir les horizons. Tout en gardant une haute idée du rôle qui devait appartenir à l'État dans la République de l'avenir, il s'éloigna de plus en plus des théories socialistes qui absorbent la liberté individuelle dans la collectivité ; par là, sa philosophie allait se rapprochant

de la politique active d'Armand Carrel, qui donnait à la pensée républicaine l'éclat polémique, la liberté pratique et la hauteur militaire, tandis que Reynaud s'efforçait de lui donner l'étendue et la profondeur.

Reynaud et ses collaborateurs se mêlèrent, comme les positivistes, mais dans un tout autre esprit, au mouvement scientifique de notre temps. Reynaud, cherchant les lois de la vie et de son développement progressif dans la nature et dans le genre humain, se rattacha, en ce qui regarde l'histoire naturelle, aux théories d'un des deux naturalistes les plus illustres de notre siècle, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, alors engagé dans une querelle fameuse avec Georges Cuvier.

Cuvier croyait que la terre avait été le théâtre d'une suite de révolutions où tout se détruisait et se renouvelait brusquement par des créations successives et séparées. Il soutenait que Dieu avait créé toutes les espèces actuelles d'animaux et de végétaux telles qu'elles sont et qu'elles ne s'étaient jamais transformées.

Geoffroy-Saint-Hilaire, lui, pensait que notre globe et les êtres qui l'habitent étaient arrivés au point où nous les voyons par voie de développement et de transformation progressive, en partant du plus bas degré de l'existence pour s'élever à des organismes perfectionnés ; il affirmait, après Buffon, qu'il y avait « unité de composition » dans les êtres, c'est-à-dire qu'une pensée unique avait formé sur un type commun tous les êtres organisés et que leurs variétés sans nombre se rapportaient toutes aux principes généraux de ce type et de ce plan suprême. Les genres et les espèces n'avaient, pour Geoffroy-Saint-Hilaire, rien d'immuable ; ils se transformaient par l'influence du temps et des milieux où vivaient les êtres.

Cette conception, qui avait excité l'admiration du plus grand écrivain et du plus lumineux penseur de l'Allemagne, de Goëthe, parut à Reynaud plus acceptable pour la raison et pour la philosophie religieuse que le système des bouleversements successifs et des créations soudaines d'êtres formés de toutes pièces et sans rapport avec leurs devanciers.

On discute encore sur la mutabilité ou l'immutabilité des es-

pèces, quoique la première de ces deux opinions soit plus en faveur que l'autre; mais la théorie des « cataclysmes », c'est-à-dire des brusques bouleversements du globe, a disparu devant les progrès de la science de la terre, la géologie. Geoffroy-Saint-Hilaire, dont les travaux et les théories ont été continués, accrus et modifiés par son fils, a laissé la mémoire d'un génie continuateur de Buffon. Cuvier garde la gloire d'avoir créé la paléontologie, la science des anciens êtres, en reconstruisant avec des fragments épars les formes d'animaux disparus dont on retrouve les débris dans l'intérieur de la terre. Depuis, les restes d'une foule de ces êtres étranges qui ont vécu dans d'autres âges du monde ont été découverts et figurent dans nos musées comme les prédécesseurs des animaux nos contemporains.

La science du dix-neuvième siècle jetait un vif éclat et reprenait la tradition des grands hommes de la France. Geoffroy-Saint-Hilaire était l'héritier de Buffon dans la zoologie, la science des êtres vivants : Arago et Fresnel retournaient à Descartes dans la physique générale et démontraient la vérité de la conception fondamentale à laquelle Descartes avait rapporté les phénomènes les plus généraux de la nature.

On revenait de toutes parts à ce père de la philosophie moderne, que le dix-huitième siècle avait trop sacrifié à la philosophie et à la science anglaises, à Locke et à Newton. M. Cousin, qui avait effleuré le panthéisme allemand sans y rester engagé et qui était installé dans l'Université avec sa brillante et savante école depuis la Révolution de Juillet, y remettait Descartes en honneur. Reynaud et les siens se rattachaient aussi à Descartes comme point de départ, en lui associant Leibniz et en tenant compte de la protestation de Kant contre les excès de la raison pure.

La physique, avant la métaphysique, avait déjà glorieusement rendu justice à Descartes. Ce grand homme avait avancé que la lumière, la chaleur et le son n'étaient que des phénomènes produits par le mouvement; mais il n'avait pu démontrer cette vérité capitale, et Newton avait depuis fait prévaloir l'opinion erronée que la lumière, la chaleur et le son étaient

des corpuscules émis par les corps lumineux, chauds et sonores. Arago et Fresnel, par une série de magnifiques expériences, mesurèrent le temps qu'il faut à la lumière pour se propager à travers l'espace et montrèrent qu'il n'y avait là qu'une pression exercée sur un milieu élastique et non une émission de corpuscules. Leur démonstration, applicable à la propagation de la chaleur, du son, de l'électricité, comme à celle de la lumière, a tout ramené à la mécanique universelle de Descartes.

Aucun savant n'a peut-être jamais obtenu en France une popularité comparable à celle d'Arago. En même temps qu'avec Fresnel, il faisait faire un immense progrès à la physique générale et qu'il était le premier de nos astronomes pour les observations et les découvertes de la haute science, il mettait l'astronomie à la portée de tout le monde par l'enseignement le plus lucide et le plus attrayant ; il s'acquérait d'autres titres encore à la sympathie publique par son patriotisme et ses opinions libérales et démocratiques qui l'attirèrent finalement au parti républicain.

Nous ne pouvons même tenter ici d'indiquer la série des découvertes scientifiques qui ont signalé notre temps ni citer la longue liste de nos savants. Fourier le grand physicien, qu'il ne faut pas confondre avec Fourier l'utopiste, touchait alors au terme de sa carrière, qu'a illustrée « la théorie de la chaleur » ; les Gay-Lussac, les Thénard, les Poisson, les Biot, etc., perfectionnaient la physique et la chimie : Ampère marquait sur toutes les sciences l'empreinte de son génie investigateur; dans l'histoire naturelle, dans l'anatomie comparée, dans la recherche des phénomènes les plus mystérieux de la vie, Blainville, puis Serres, accompagnaient ou continuaient Geoffroy-Saint-Hilaire. Serres devait nous laisser sur l'organogénie des pages dignes de Buffon.

Nous avons montré comment la philosophie religieuse de la perfectibilité s'était reliée aux sciences naturelles : elle avait un lien moins apparent, mais plus intime encore peut-être avec les sciences historiques et avec ces études orientales dont le progrès devait nous révéler les langues, les idées et les reli-

gions des anciens peuples d'Asie et d'Égypte. Voltaire, souvent injuste envers le passé, avait pourtant senti que quelque chose de grand allait nous venir du fond de l'antique Orient. Plus tard, nos soldats avaient admiré les monuments gigantesques de l'Égypte, sans comprendre ce livre sans fin dont les pages sont sculptées ou peintes en caractères mystérieux sur les murs des palais et des temples, sur le granit des tombeaux et jusque sur la bière des morts. Ces caractères, un homme de génie, Champollion, en trouva le secret, et 6,000 ans d'histoire, au delà desquels on entrevoit des milliers d'autres années, s'ouvrirent devant nous.

Ce qu'avait trouvé Champollion, ses successeurs l'approfondirent : ils firent chaque jour de nouveaux pas dans la vaste carrière qu'il avait inaugurée ; Rougé entre tous, et, avec lui, d'autres savants français, anglais, allemands, italiens ; il faudra des siècles pour achever de dévoiler l'Égypte, cette mère de la civilisation, des sciences et des arts, et pour connaître dans leur ensemble ses idées et ses croyances, à travers les infinies variétés desquelles on aperçoit, à soixante siècles en arrière, la doctrine de l'unité de Dieu.

Un Français nous avait révélé l'Égypte : un autre Français, lui aussi un homme de premier ordre, Eugène Burnouf, nous retrouva la langue et la religion de Zoroastre, de l'apôtre de la Bactriane et de la Perse : il commença en même temps à nous faire connaître les livres religieux de l'Inde bouddhiste, dont l'esprit offre un contraste si frappant avoc celui de Zoroastre.

On étudiait aussi de plus en plus les monuments de l'Inde brahmanique, et, plus tard, les découvertes de Ninive, commencées par des voyageurs français, devaient également nous initier aux croyances et aux traditions de l'Assyrie.

Au fond de l'Occident, l'étude des langues et des traditions celtiques, si importantes pour nos origines nationales, confirmait et développait ce que les anciens nous avaient appris de nos pères les Gaulois et inspirait à Jean Reynaud son beau livre de l'*Esprit de la Gaule*. La recherche de nos antiquités occidentales, celtiques et scandinaves, fournissait des points de comparaison et des points de rapport d'un grand intérêt avec

les découvertes orientales ; c'était la tradition du genre humain qui commençait à sortir des ombres du passé et s'efforçait de rétablir son unité. Ce grand mouvement, qui a frappé tous les penseurs de notre temps et auquel Jean Reynaud, entre tous, attribuait une portée incalculable, ce mouvement continue et continuera longtemps encore avant qu'on en ait vu toutes les conséquences; la philosophie les tirera un jour. Bien des courants superficiels se seront épuisés auparavant.

Nous ne quitterons pas le terrain du progrès scientifique sans signaler le développement parallèle de l'anatomie comparée et de la science des langues comparées : la première de ces deux sciences établissant les rapports entre les êtres, la seconde, les rapports entre les grandes familles humaines, les familles de peuples.

La littérature d'imagination et les beaux arts poursuivaient, de leur côté, activement et brillamment, la carrière qu'ils s'étaient ouverte sous la Restauration. Les grands travaux que nous rappelions tout à l'heure, les études sur les sciences naturelles et sur l'antiquité appartiennent à une région intellectuelle que ne troublent par les orages de la politique. La littérature en reçoit une impression plus directe. La jeune école romantique avait été vivement remuée par la Révolution de Juillet : Victor Hugo fit de magnifiques adieux aux temps écoulés qu'il avait chantés et passa sous le drapeau tricolore, qui devait un jour le conduire à la République. Lamartine s'engagea peu à peu sur la même route. Un changement plus extraordinaire excita une émotion profonde : le grand écrivain ultramontain qui avait fait une guerre si passionnée à la société moderne, Lamennais, divorça d'avec Rome pour épouser la Révolution. Après une tentative impuissante afin de décider la papauté à se transformer et à se mettre à la tête du monde nouveau, Lamennais quitta l'ultramontanisme radical pour la démocratie radicale, la souveraineté du pape infaillible pour la souveraineté du vote universel. Devenu républicain en politique, il esquissa, dans la philosophie, un ordre d'idées spiritualistes qui se rattachaient plus ou moins à la tradition de Leibniz.

A côté de ces grands débats philosophiques et politiques, la littérature d'imagination multipliait ses productions animées d'une fièvre ardente. Les succès de la nouvelle école, malgré d'éclatantes qualités et des effets puissants, sont restés plus ou moins discutés au théâtre, du moins en comparaison de la grande époque dramatique du dix-septième siècle : la supériorité lyrique de notre siècle est peut-être la raison de son infériorité relative à la scène. Notre siècle a réussi plus complètement dans le roman que dans le drame. Une femme, qui était née grand écrivain et qui restera entre les plus hautes sommités littéraires de la France, George Sand, a remué toutes les âmes par ses plaidoyers contre la société actuelle, en même temps qu'elle exprimait, dans des tableaux d'une vérité profonde et d'une merveilleuse poésie, un sentiment de la nature qui montrait en elle l'héritière et comme la fille de Rousseau.

Auprès d'elle, un écrivain d'un style et d'un goût hazardeux, mais doué d'une grande puissance et d'une extrême subtilité d'observation associée à une fécondité d'invention extraordinaire, Balzac, prétendait dérouler, dans la série indéfinie de ses compositions romanesques, le tableau de la société tout entière. Il reste, de la lecture des œuvres de Balzac comme de celles de George Sand et de la plupart des romanciers contemporains, l'impression d'une époque de grand trouble moral, et cette impression n'est pas relevée chez Balzac, ainsi qu'elle l'est chez George Sand, par une idéalité qui soutient l'âme à une certaine hauteur parmi les plus violentes agitations.

Nous avons parlé, sous la Restauration, du mouvement qui s'était produit dans les beaux-arts. Les grands talents que nous avons alors signalés dans la peinture continuaient d'accroître leur renommée. Les Eugène Delacroix, les Ingres, les Ary Scheffer voyaient se former autour d'eux nombre d'élèves et d'émules. Sans être au niveau de ces maîtres, le peintre militaire Horace Vernet restait fort populaire. Decamps nous montrait la nature et les hommes de l'Orient dans ses tableaux inondés de lumière. Rousseau, génie original, naïf et profond, élevait chez nous le paysage à une hauteur inconnue : toute une école de paysagistes se formait et devenait la première qui

eût paru dans le monde depuis les grands maîtres hollandais.

La sculpture, cet art si français, grandissait de nouveau. David d'Angers et ses rivaux multipliaient leurs vigoureuses ou leurs élégantes productions. David érigeait au grand Corneille, au milieu de sa cité natale de Rouen, une statue digne de lui et résumait l'histoire de la France nouvelle sur le fronton du Panthéon. Un artiste moins célèbre allait donner à notre sculpture moderne son chef-d'œuvre et à la Révolution son monument après quarante années. Rude, un homme qui, de même que Rouget de l'Isle, a eu son jour et a été touché, une fois dans sa vie, par l'inspiration immortelle, Rude allait, dans son groupe du *Départ*, ressusciter la pensée de 92 avec son ciseau, comme l'auteur de la *Marseillaise* l'avait manifestée avec sa plume et son clavecin. La pensée patriotique de 92 vivifiait à son tour la pierre sur l'arc de triomphe de l'Étoile, ainsi que la pensée religieuse du moyen âge avait vivifié jadis la pierre de nos cathédrales.

L'architecture seule ne produisait point d'œuvres originales. Elle semblait avoir épuisé, dans le monde moderne, sa puissance créatrice et, l'on pourrait presque dire, n'être plus qu'une science et non un art : elle ne trouve plus de formes nouvelles, jusqu'à ce que la source de l'inspiration se rouvre.

La musique poursuivait une carrière animée et brillante. A nos compositeurs nationaux étaient venus se joindre deux artistes étrangers de premier ordre, l'éclatant et inépuisable Rossini, le savant et profond Meyerbeer, qui s'étaient faits Français et illustraient notre scène.

Nous avons essayé de résumer en quelques pages les traits principaux de cette époque orageuse, qui excitait les esprits en même temps qu'elle les troublait : elle développait et modifiait les créations intellectuelles de la période de la Restauration ; elle les fécondait, pour quelque temps encore, en idée et en œuvre.

Un mouvement extraordinaire d'idées est le caractère essentiel de l'époque. Parmi ces idées, il y en a qui sont destinées à disparaître ; d'autres, de grande portée, n'auront pas immédiatement leur développement à la pleine lumière et seront

recouvertes pour un temps par des courants superficiels. Elles suivront leur cours sans bruit dans les profondeurs des esprits, comme le fleuve qui s'engouffre et disparaît un moment pour ressortir plus loin avec éclat au grand jour. La durée d'une ou même de plusieurs générations est peu de chose pour l'incubation d'une idée. Notre siècle est un siècle de préparation.

Prise d'ensemble, la période que nous retraçons maintenant est à la fois supérieure, par l'élargissement des horizons et la profondeur des idées, à la période libérale qui l'a précédée, mais inférieure par la tendance autoritaire et socialiste qui affaiblit l'esprit de liberté individuelle et qui amène, comme nous le verrons, des conséquences très dangereuses au point de vue de la liberté politique.

CHAPITRE III

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE. — INSURRECTION RÉPUBLICAINE D'AVRIL. PROCÈS D'AVRIL. — ATTENTAT FIESCHI. LOIS DE SEPTEMBRE. DISSOLUTION DU MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE.

(11 Octobre 1832-22 Février 1836.)

Après avoir essayé de résumer, dans ses caractères principaux, le grand mouvement des idées, des sciences et des arts à l'époque de l'histoire où nous sommes parvenus, il nous faut maintenant reprendre le cours des événements politiques depuis l'échec de l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin.

Le roi souhaitait de garder le ministère qui, depuis la mort de Casimir Périer, était entièrement à sa discrétion : il sentit toutefois que la Chambre des députés ne tolérerait pas longtemps le gouvernement personnel du monarque irresponsable : elle était encore pour cela trop sérieusement constitutionnelle et voulait un ministère qui eût le pouvoir effectif et qui couvrît la personne du roi.

La crise de juin avait donné à Louis-Philippe quelques mois de répit ; mais il lui fallut s'exécuter à l'automne.

Le roi offrit d'abord le ministère à M. Dupin, mais ne put s'entendre avec lui. M. Dupin eût voulu la présidence effective du Conseil : il était peu propre à l'exercer ; sa place était plutôt à la présidence de la Chambre. Le roi s'adressa à MM. de Broglie et Thiers. M. de Broglie imposa l'adjonction de M. Guizot ; Louis-Philippe y avait d'abord résisté ; il redoutait l'impopularité de M. Guizot, comme s'il avait eu le pressentiment que ce personnage lui serait fatal. La présidence du Conseil fut donnée,

en dehors des influences parlementaires, au ministre de la guerre, au maréchal Soult. Le duc de Broglie eut les affaires étrangères. M. Thiers eut un moment l'intérieur, puis passa au commerce et aux travaux publics, qu'il fit réunir : il voyait dans les travaux publics de grandes choses à faire. M. Guizot fut ministre de l'instruction publique ; c'est là qu'il pouvait être le plus utile ; mais MM. Thiers et Guizot, quelle que fût leur place dans le cabinet, étaient nécessairement les ministres politiques formant triumvirat avec M. de Broglie. M. d'Argout, à l'intérieur, M. Humann, aux finances, étaient des hommes d'affaires; M. Barthe, à la justice, avait peu d'autorité.

Ce ministère, formé le 11 octobre 1832, était fort par le talent ; mais, par les idées, il était en arrière de la majorité de la Chambre. M. Thiers allait être entraîné hors de sa pente naturelle par son alliance avec MM. de Broglie et Guizot. Le tiers-parti, M. Dupin et ses amis, ne virent pas de bon œil la composition du cabinet ; leur journal, le *Constitutionnel*, le combattit presque aussi vivement que le firent le *National* et le *Courrier*.

Le ministère débuta par une « fournée » de nouveaux pairs, afin de s'assurer de la pairie.

Peu de jours après, la duchesse de Berry, cachée à Nantes depuis plusieurs mois, y fut découverte, arrêtée et envoyée prisonnière au château de Blaye sur la Gironde (6 novembre). Elle avait été livrée, pour une grosse somme d'argent, par un juif converti au catholicisme, qui s'était introduit auprès du pape, puis auprès de la duchesse pendant son séjour en Italie.

La prise de la duchesse de Berry délivrait le gouvernement de Louis-Philippe, sinon d'un danger sérieux, au moins d'une préoccupation à l'intérieur. Le gouvernement eut au dehors, vers la fin de l'année, un succès d'une nature plus relevée.

La question belge, depuis deux ans, traînait sans aboutir à un règlement définitif entre la Belgique et la Hollande. Louis-Philippe, pour tâcher de recouvrer chez les Belges quelque chose de l'influence qu'il avait fait perdre à la France, venait de marier l'aînée de ses filles au roi Léopold (3 août 1832). Le roi de Hollande n'avait pas pris son parti de ce que la confé-

rence de Londres, après avoir promis de lui laisser le grand-duché de Luxembourg, avait décidé depuis d'en donner la moitié à la Belgique : il s'obstinait donc, malgré les décisions de la conférence, à ne pas évacuer la citadelle d'Anvers.

Il fallait en finir : La Russie, l'Autriche et la Prusse, tout en blâmant le roi de Hollande, ne consentirent point à s'associer à des mesures coërcitives. La conférence se sépara, et la France et l'Angleterre arrêtèrent entre elles deux une convention pour assurer l'évacuation des territoires que la Hollande et la Belgique conservaient, chacune de leur côté, contrairement au règlement de frontières adopté par la conférence (22 octobre).

La Belgique adhéra sans peine à la sommation qui lui fut faite d'évacuer quelques postes militaires hollandais qu'elle avait gardés sur la Meuse. Les Hollandais, au contraire, ne bougèrent pas de la citadelle d'Anvers. Le roi de Hollande espérait que la Prusse, qui massait des forces entre Rhin et Meuse, viendrait à son aide contre les Français.

Une armée française, sous les ordres du maréchal Gérard, bordait déjà la frontière belge ; mais, au moment où il s'agit de concerter les mesures d'exécution avec l'Angleterre, le ministère anglais hésita, louvoya ; le ministère français déclara au roi qu'il était indispensable d'agir sans plus de délai. Louis-Philippe s'y décida, mais dans des conditions qui devaient nous enlever tout le bénéfice moral du grand service que nous rendions aux Belges. Ce qui offusquait le ministère anglais, c'était l'idée que les Français et les Belges allaient fraterniser sous les armes et rétablir ainsi le lien qui les avait unis pendant vingt ans. Louis-Philippe consentit à imposer à son gendre Léopold l'interdiction de coopérer militairement avec les Français.

Les Belges, depuis leurs échecs qui avaient nécessité la première entrée des Français, avaient fait de grands efforts pour organiser leur armée, et souhaitaient vivement l'occasion de rétablir leur réputation militaire. Ils furent très humiliés et très irrités de cette étrange combinaison en vertu de laquelle on venait chez eux se battre pour eux et sans eux. Ils se regardèrent comme blessés dans leur honneur et reçurent aussi mal les Français qu'ils les avaient bien accueillis en 1830. Nos sol-

dats, de leur côté, s'étonnaient de cette « ingratitude » dont ils ne comprenaient pas la cause, et l'expédition qui devait unir les deux peuples ne fit que les refroidir l'un pour l'autre.

Au point de vue politique, Louis-Philippe fit donc là un très fâcheux sacrifice aux exigences de ses ombrageux alliés : au point de vue militaire, l'expédition fut très bien conduite. 70,000 Français, conduits par le maréchal Gérard, qu'accompagnaient les deux fils aînés du roi, entrèrent, le 15 novembre, en Belgique et marchèrent sur Anvers. Les Prussiens, à cette seconde entrée des Français comme à la première, restèrent immobiles. Les Français n'attaquèrent la citadelle que par le dehors, afin d'ôter à la garnison hollandaise tout prétexte de bombarder la ville. Le maréchal Gérard prévint le gouverneur de la citadelle, le général Chassé, que, s'il tirait sur la ville, il l'en rendrait personnellement responsable. La ville d'Anvers, qui gardait un souvenir reconnaissant à Carnot, son dernier gouverneur français en 1814, dut, cette fois, au chef de l'armée française d'être préservée d'une grande catastrophe.

Les travaux de siège, très difficiles dans un terrain détrempé par les pluies, furent dirigés fort habilement par les généraux d'artillerie et du génie Neigre et Haxo, et nos soldats supportèrent gaiement toutes les fatigues et les intempéries. La tranchée avait été ouverte le 29 novembre : les batteries ouvrirent leur feu le 4 décembre. Les efforts de la flottille hollandaise du Bas-Escaut pour troubler nos opérations furent impuissants. Le 14 décembre, les Français enlevèrent d'assaut l'ouvrage avancé qui porte le nom de lunette Saint-Laurent. La garnison hollandaise, commandée par des chefs énergiques, tint quelques jours encore ; mais la citadelle, écrasée par 104 pièces de gros calibre, n'était plus qu'un amas de décombres : la brèche était largement ouverte à l'un des bastions et le succès de l'assaut imminent n'était pas douteux. Le général Chassé capitula le 23 décembre.

Généraux et soldats, parmi nous, avaient témoigné une ardeur, une activité, un ensemble de qualités militaires de nature à faire impression sur l'Europe. Dans une affaire d'avant-poste, 600 de nos fantassins, ayant à leur tête le général Tiburce Sébastiani, frère du ministre, avaient mis en pleine déroute 2,000

soldats ennemis débarqués par la flottille hollandaise pour essayer de couper les digues.

Quelques jours après l'entrée de l'armée française en Belgique, le 19 novembre 1832, l'ouverture de nos Chambres avait été signalée par un événement grave : au moment où le roi, se rendant à la Chambre des députés, passait à cheval sur le Pont Royal, un coup de feu s'était fait entendre. Personne ne fut atteint, et l'on douta d'abord si quelque fusil de soldat n'avait point fait explosion par hasard ; mais on ramassa bientôt un pistolet déchargé, et une jeune fille, qui s'était évanouie à l'endroit même d'où le coup était parti, déclara, en revenant à elle, qu'elle avait vu un jeune homme tirer sur le roi.

Louis-Philippe continua sa route. Tandis qu'il prononçait devant les deux Chambres réunies le discours d'ouverture de la session, la nouvelle du danger auquel il venait d'échapper se répandit dans l'assemblée. Les cris de : « Vive le roi ! » éclatèrent avec vivacité. Le soir, les députés affluèrent aux Tuileries. — « Eh bien ! dit le roi à M. Dupin, ils ont donc tiré sur moi ! — Sire, répondit M. Dupin, ils ont tiré sur eux ! »

L'insurrection de Juin vaincue avait fortifié la royauté ; la tentative d'assassinat fortifia personnellement Louis-Philippe en attirant l'intérêt sur lui.

On n'avait arrêté personne sur place ; mais, quelques jours après, on mit la main sur plusieurs jeunes gens, dont l'un, Bergeron, étudiant en droit, fut poursuivi comme accusé d'avoir été l'auteur de l'attentat. La personne qui avait, la première, dénoncé le coup de pistolet, n'affirma pas reconnaître Bergeron, et il fut acquitté par le Jury.

Le coup de pistolet du Pont-Royal avait rapproché le tiers-parti du ministère et affaibli l'opposition. La majorité lui reprocha vivement le Compte-rendu, qu'elle accusait, avec beaucoup d'exagération, d'avoir été la cause de l'insurrection de Juin. M. Thiers combattit le système de la « monarchie républicaine » que M. Odilon Barrot défendit. La lutte fut, cette fois, entre eux, comme elle avait été, deux ans auparavant, entre M. Odilon Barrot et M. Guizot ; mais, ici, la dissidence était moins profonde et devait être moins durable.

Cette session fut marquée par quelques lois importantes. Le principe électif fut introduit dans les conseils généraux, mais dans des proportions fort restreintes et peu différentes de celles qu'on avait données à l'électorat pour la Chambre des députés. M. Dupin, fidèle aux traditions de l'ancienne magistrature gallicane en ce qui regardait l'influence du clergé, fit exclure de l'éligibilité aux Conseils généraux les ministres des cultes. Les Conseils d'arrondissement devinrent aussi électifs : M. Odilon Barrot et d'autres députés eussent voulu qu'on les supprimât et qu'on les remplaçât par des Conseils cantonaux.

Les attributions des Conseils, depuis le département jusqu'à la commune, restèrent tout à fait insuffisantes, et la centralisation napoléonienne subsista presque intacte.

Une loi sur l'instruction primaire, proposée par M. Guizot, fut votée le 2 mai 1833.

La Révolution avait formé, pour l'éducation populaire, de vastes plans que les terribles crises au milieu desquelles elle se débattait ne lui permirent pas de réaliser. L'Empire ne fit rien pour l'instruction du peuple ; la Restauration n'en fit pas davantage ; elle donnait 50,000 francs par an à l'instruction primaire! Un seul de ses ministres, M. de Guernon-Ranville, à la veille de cette tentative de contre-révolution où Charles X l'entraîna contre son sentiment personnel, avait arrêté, malgré ses collègues, un ensemble de mesures qui eussent commencé l'organisation des écoles. M. Guizot reprit ce projet en l'améliorant. L'obligation fut imposée aux communes d'entretenir une école publique : l'instruction y serait donnée, moyennant une rétribution, aux enfants qui pourraient la payer et gratuitement aux pauvres. L'instituteur aurait un traitement fixe de 200 francs au minimum, plus une rétribution mensuelle proportionnée au nombre des élèves. La commune lui fournirait un logement. Si la commune ne pouvait suffire à cette dépense, le département lui viendrait en aide ; si le département, à son tour, ne suffisait pas, l'État l'aiderait. Un million fut voté pour fournir à l'État les moyens d'y pourvoir. Cette faible allocation fut bientôt augmentée.

Le Conseil municipal propose l'instituteur, que nomme un comité d'arrondissement dont la composition offre les garanties

désirables ; ce comité a l'inspection des écoles. Des écoles normales, destinées à former des instituteurs, seront établies dans les départements. Des écoles primaires supérieures seront formées dans les principaux centres de population, avec un programme d'enseignement plus étendu que celui des écoles de premier degré et comprenant des éléments de sciences, d'histoire et de géographie. Grâce aux progrès que nous avons faits, le programme de ces écoles de second degré est aujourd'hui, en grande partie, celui de nos écoles de premier degré.

Un député de la gauche, M. Salverte, avait demandé qu'on enseignât dans les écoles les droits et les devoirs du citoyen : il ne put obtenir l'admission de cet enseignement dans la loi de 1833 ; cette lacune essentielle se comble à l'heure qu'il est.

La Chambre des députés avait voulu mettre le clergé en dehors des comités locaux de l'instruction primaire comme en dehors de l'éligibilité aux conseils généraux : la Chambre des pairs insista en faveur du clergé et obtint son admission.

La loi autorisa l'établissement d'écoles libres à côté des écoles publiques.

M. Guizot avait préparé la création des écoles publiques de filles : il craignit un échec qui eût compromis l'ensemble du projet et en retira cette partie dont l'absence laissa pour des années encore un si grand vide.

La loi de 1833 n'en reste pas moins le meilleur titre de M. Guizot. Le grand professeur de Sorbonne demeura toujours libéral en ce qui concernait la propagation de l'instruction et les intérêts de la science. Il avait récemment fait rétablir, sous le titre d'Académie des sciences morales et politiques, celle des anciennes sections de l'Institut que l'Empire avait supprimée par haine des idées et de la liberté. Il fit créer une chaire de droit constitutionnel à l'école de droit de Paris. Il fit commencer la publication d'une vaste collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. C'est le recueil le plus considérable et le plus utile qui ait paru depuis la collection des historiens des Gaules et de la France par les Bénédictins.

C'est là le bon côté du ministère du 11 octobre. Pendant que M. Guizot imprimait cette impulsion salutaire à l'instruction

publique, M. Thiers s'appliquait à des progrès d'un autre genre : quoique partisan du système protecteur en matière d'industrie, il fit modifier la plus grande partie des tarifs exagérés et vraiment prohibitifs qui rendaient presque impossibles les échanges avec l'étranger ; il obtint de la Chambre 100 millions d'allocation extraordinaire pour les travaux publics et les employa, de la manière la plus intelligente, à poursuivre l'achèvement de nos routes et de nos canaux et à la construction des phares qui éclairent nos côtes. Il fit voter une loi pour faciliter les expropriations en vue des travaux préparatoires à l'établissement des chemins de fer. Cette grande création, inaugurée par les États-Unis d'Amérique, commençait à préoccuper vivement les esprits, quoiqu'on ne prévît pas encore que son prodigieux développement changerait la face du monde.

La Chambre des députés avait été presque unanime en faveur de ces paisibles progrès : elle continuait à se quereller sur les questions politiques. La duchesse de Berry était une prisonnière embarrassante. Que ferait-on d'elle ? Le ministère prétendait qu'on ne pouvait mettre en jugement les membres des familles souveraines. L'opposition protestait énergiquement contre ce privilège. Personne ne voulait le sang de la captive ; mais la gauche n'admettait pas le principe d'impunité pour les princes. M. de Broglie et M. Thiers insistèrent sur les dangers matériels qu'offrirait le procès de la duchesse de Berry et les présentèrent comme plus graves encore que n'avaient été ceux du procès des ministres de Charles X. La Chambre alarmée vota l'ordre du jour, ce qui laissait le ministère libre d'agir comme il l'entendrait (5 janvier 1833).

Les légitimistes s'enorgueillirent de la crainte qu'on semblait avoir d'eux ; mais des incidents relatifs à la duchesse de Berry tournèrent bientôt à leur confusion. Le bruit se répandit que la prisonnière était enceinte. Le petit journal républicain *le Corsaire* en parla. Un journal légitimiste donna violemment un démenti au *Corsaire*. Il s'ensuivit un duel où le rédacteur du *Corsaire* fut blessé ; il n'en continua pas moins ses allusions. Nouvelle provocation ; les légitimistes prétendaient interdire qu'on s'occupât de la princesse ; le *National* et la *Tribune*,

irrités de l'intimidation que s'efforçaient d'exerçer les royalistes, les défièrent collectivement ; une foule de jeunes gens accoururent se faire inscrire aux bureaux de ces deux journaux. Douze duels successifs furent convenus : le premier entre Armand Carrel et un jeune légitimiste du nom de Laborie. Carrel blessa légèrement son adversaire et fut atteint d'une blessure qu'on crut d'abord très grave. L'émotion fut vive dans Paris. M. Thiers et d'autres hommes éminents du « juste-milieu » firent prendre des nouvelles de cet illustre adversaire du gouvernement : M. de Chateaubriand lui-même, qui venait de publier une brochure où il disait à la duchesse de Berry : « Madame, votre fils est mon roi ! » alla rendre visite à Carrel. Celui-ci se rétablit promptement.

La colère des républicains s'excitait de plus en plus ; ils publièrent, dans la *Tribune*, une espèce de manifeste où ils déclaraient que, le pouvoir tolérant dans Paris des réunions publiques de légitimistes, les républicains les disperseraient par la force.

Le pouvoir intervint pour empêcher les nouvelles rencontres et les réunions, qui eussent provoqué des scènes de guerre civile.

Les légitimistes, qui n'avaient pas les forces matérielles nécessaires pour soutenir le rôle qu'ils avaient voulu s'arroger, reçurent peu après une atteinte morale irréparable en ce qui concernait leur héroïne. La duchesse de Berry, surveillée de près et sentant qu'elle ne pourrait longtemps encore dissimuler son état, déclara, le 22 février, qu'elle s'était mariée secrètement, pendant son séjour en Italie, avec un gentilhomme sicilien. Vaillante de cœur, mais légère d'esprit, elle n'avait pas compris les sévères devoirs que lui imposait l'entreprise politique à laquelle elle s'était vouée.

Elle fut retenue captive jusqu'à ses couches : elle mit une fille au monde le 10 mai. Le gouvernement de Louis-Philippe ne prit pas moins de précautions pour assurer l'authenticité de cette naissance que n'en avait pris le gouvernement de Louis XVIII pour qu'on ne pût nier la naissance du duc de Bordeaux. La prisonnière de Blaye avait été soumise, durant sa détention, à une surveillance impitoyable. Elle fut enfin remise en liberté au

mois de juin. On n'avait plus rien à craindre d'elle ; mais il en avait coûté cher à la dignité de la famille royale, de l'une et de l'autre branche. Ce triste succès et les moyens par lesquels on l'avait obtenu ne produisirent pas une meilleure impression pour la renommée de Louis-Philippe que pour celle de sa nièce. Les hommes les plus hostiles à la branche aînée éprouvèrent une vive répugnance pour de tels procédés employés envers une parente, qui avait été l'amie des d'Orléans, et l'affaire de la duchesse de Berry renouvela les fâcheux souvenirs du testament du duc de Bourbon.

Louis-Philippe, cependant, avait atteint son but immédiat. Les légitimistes étaient décontenancés et abattus.

Les républicains, au contraire, s'agitaient plus que jamais : leur défaite de juin ne les avait nullement découragés. Leurs journaux redoublaient de virulence. Un procès de presse d'un caractère exceptionnel fit beaucoup de bruit. Un député-poète d'humeur assez excentrique, M. Viennet, avait eu des mots malheureux dans les débats de la Chambre : « La légalité actuelle nous tue, » avait-il dit ; puis : « Il faut nous ouvrir les repaires des factions avec *la clef d'or*. Faisons servir la cupidité au bien public ! »

Le journal républicain *la Tribune* partit de là, non seulement pour malmener rudement M. Viennet, mais pour traiter la Chambre des députés de « Chambre prostituée ». La Chambre cita à sa barre le gérant de la *Tribune :* il prit pour défenseurs deux de ses rédacteurs, Godefroy Cavaignac et Armand Marrast. Les défenseurs ne défendirent point ; ils attaquèrent. Ils résumèrent, Cavaignac avec gravité, Marrast avec une verve sarcastique, tous les griefs de l'opposition contre le gouvernement et contre la majorité de la Chambre.

Le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende (16 avril). La presse républicaine ne s'effraya ni ne se modéra. L'activité des associations républicaines ne s'était pas non plus ralentie. En décembre précédent, la société des Amis du Peuple avait été de nouveau poursuivie en qualité d'association non autorisée. Godefroy Cavaignac avait présenté une brillante défense du droit d'association, et le jury

l'avait ratifiée par un acquittement. La Cour royale de Paris n'en avait pas moins déclaré la Société dissoute, en vertu de l'article 291 du Code pénal.

La société des Droits de l'Homme survécut à celle des Amis du Peuple. Divisée en sections de moins de 20 personnes, elle échappait à l'article 291. Loin de se dissoudre, elle se réorganisa dans des conditions plus militantes : la division en sections n'était qu'apparente ; des commissaires de quartier et d'arrondissement servaient d'intermédiaires entre les sections et un comité central. Un grand nombre de sociétés formées, dans les départements, sur le modèle de celle de Paris, étaient en communication avec elle.

A côté de cette société où dominait la tradition jacobine s'était constituée une autre association d'esprit très différent, l'association pour la liberté de la presse, qui datait de septembre 1832. On lui fit, comme on avait fait aux Amis du Peuple, un procès, qui fut également suivi d'acquittement. Le jury, décidément, n'admettait plus la validité de l'article 291. L'association pour la liberté de la presse persista. Elle était dirigée par un comité de 24 membres, subdivisés en cinq sous-comités : il y avait un sous-comité de législation, un d'enquête, un de défense. Quelques-uns des principaux membres de la société des Droits de l'Homme, Cavaignac, Guinard et autres, s'y mêlaient à une majorité de républicains libéraux. La Fayette, qui avait été, en grande partie, l'inspirateur de cette association, y figurait avec Armand Carrel, Garnier-Pagès aîné, Cormenin, l'avocat Marie, etc.

Les deux fractions républicaines, la libérale et la jacobine, se trouvèrent d'accord entre elles et avec l'opposition dynastique dans une affaire qui remua beaucoup l'opinion à Paris et même dans les départements. Il s'agissait de la grosse question des fortifications de Paris. Vauban en avait conçu le projet sous Louis XIV, et Carnot, sous la République ; Napoléon y avait songé trop tard, et le souvenir des deux invasions était de nature à en renouveler la pensée. Malheureusement, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe manifesta le dessein d'entreprendre cette grande œuvre, à la suite de l'insurrection de

Juin, on y vit plutôt l'intention de contenir et de dominer Paris que celle de le défendre. Les premiers travaux ordonnés par le maréchal Soult pour commencer des forts en dehors de la ville suscitèrent la défiance même en dehors du parti républicain. Tandis que Carrel protestait avec énergie, la Chambre des députés se montrait peu favorable; elle adopta, le 1er avril, une disposition portant qu'on ne pourrait procéder aux fortifications de Paris jusqu'à ce qu'une loi spéciale eût été votée. Le lendemain, le ministère présenta cette loi spéciale qu'il avait préparée. La Chambre n'en refusa pas moins tout crédit pour la continuation des travaux, tant que la loi déposée devant elle n'aurait pas été adoptée.

Le maréchal Soult ne tint compte de cette démonstration très significative et fit continuer les travaux des forts.

L'irritation devint générale. Les protestations arrivèrent, des départements comme de Paris, contre « l'embastillement de la capitale ». La société des Droits de l'Homme travaillait avec ardeur à préparer de nouvelles journées de Juin, et, cette fois, le mécontentement gagnait la petite bourgeoisie, la garde nationale.

Le gouvernement comprit le péril et céda à temps. Il suspendit les travaux et fit diversion à l'agitation causée par cette affaire, en célébrant avec éclat le troisième anniversaire des journées de Juillet. Il rétablit solennellement, le 28 juillet 1833, la statue de Napoléon sur la Colonne. On associait ainsi les souvenirs de l'Empire à ceux de la Révolution des Trois Jours. C'était une grande imprudence; mais l'opinion publique en était aussi responsable que le gouvernement; le pays, pas plus que le pouvoir, ne comprenait le danger.

La société des Droits de l'Homme s'efforçait avec une activité infatigable de remuer Paris et la France. Les ouvriers s'agitaient dans beaucoup de villes, afin d'obtenir des augmentations de salaires ou des diminutions dans les heures de travail. La société des Droits de l'Homme les poussa, dans Paris, à coaliser les divers corps d'états et à organiser des grèves sur une large échelle. Il y eut jusqu'à 60,000 ouvriers engagés dans ce mouvement. Parmi les publications où les ouvriers exposèrent leurs

griefs, il y en eut de fort intéressantes et qui exposaient des souffrances trop réelles et des vœux très légitimes ; tel de ces écrits réclamait : « 1° un salaire qui pût permettre des économies pour la morte saison ; 2° le temps de repos nécessaire à la santé et à l'instruction. »

A l'étendue et à la vivacité de la crise, on put craindre, en octobre, que Paris ne renouvelât l'insurrection de Lyon. Il n'y avait pas, toutefois, la même cohésion entre tous ces divers corps d'états parisiens que dans le grand corps des ouvriers en soie lyonnais, et le mouvement n'avait pas eu la même spontanéité. Les patrons cédèrent sur certains points et accordèrent quelques augmentations de salaires ; l'autorité intervint, moitié par persuasion, moitié par intimidation, et fit arrêter beaucoup de membres de la société des Droits de l'Homme qui avaient la main dans l'agitation ouvrière ; les grèves ne purent être longtemps soutenues, et cette grande fermentation s'affaissa sur elle-même.

Le gouvernement attribuait en majeure partie les agitations populaires aux nombreux crieurs publics qui colportaient bruyamment dans Paris, non seulement les journaux, mais une foule de petits écrits d'une grande violence. Beaucoup de ces crieurs étaient affiliés à la société des Droits de l'Homme. Leur profession était libre. Ils étaient seulement obligés de faire la déclaration préalable et le dépôt des publications qu'ils vendaient. Le préfet de police Gisquet prétendit transformer cette obligation du dépôt en droit de censure au profit de l'autorité. Il fit refuser le dépôt des écrits qu'il jugeait séditieux. Un crieur passa outre et vendit un écrit refusé à la police. Il fut arrêté et traduit devant le tribunal de police correctionnelle. Le tribunal l'acquitta, comme ayant fait la déclaration imposée par la loi. La Cour royale confirma en appel le jugement de première instance. La Cour de cassation fut saisie à son tour de la question. Le gérant du journal *le Bon Sens*, M. Rodde, déclara, dans une lettre aux journaux, que, l'arrêt de la Cour royale devant avoir un effet suspensif, la police n'avait pas le droit d'empêcher provisoirement l'annonce et la vente des écrits sur la voie publique. En conséquence, il annonçait que, le dimanche suivant, il irait dis-

tribuer lui-même des brochures et des journaux sur la place de la Bourse et qu'au besoin, il repousserait la force par la force.

Cette fois encore, le gouvernement eut la prudence de ne pas soutenir jusqu'au bout le zèle intempérant du préfet de police. Le Conseil des ministres, comprenant que Rodde était dans son droit, ordonna de ne plus toucher aux crieurs jusqu'à ce que la Cour de cassation eût prononcé son arrêt souverain (15 octobre).

Tandis que la querelle des crieurs agitait la rue, les esprits étaient vivement remués par un incident d'un ordre plus élevé. Le 2 octobre, avait paru dans la *Tribune* un manifeste de la société des Droits de l'Homme ; on y demandait le suffrage universel, avec un pouvoir central électif et temporaire ; l'organisation du crédit de l'État ; l'émancipation de la classe ouvrière par une meilleure division du travail et une meilleure répartition des produits ; une fédération de l'Europe fondée sur la souveraineté des peuples et sur la liberté absolue du commerce. On ne disait pas par quels moyens on opérerait la transformation du travail et la répartition de ses produits ; mais on disait ouvertement que la Société ne connaîtrait, pour conquérir l'affranchissement du peuple, d'autre règle que l'énergie de ses membres et l'intérêt de sa cause.

Le caractère de cette pièce était donc nettement révolutionnaire et vaguement socialiste ; c'est-à-dire que la Société visait à opérer une révolution par la force et ne saurait que faire, le lendemain, pour organiser sa victoire.

A la suite du manifeste, la Société avait reproduit la « Déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre, » où la propriété était définie le droit qu'a chaque citoyen de disposer à son gré « de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. »

Toute la presse de l'opposition dynastique aussi bien que du gouvernement éclata contre cette publication « anarchique ». Le *National* se tut, ne pouvant défendre ce qui était entièrement contraire aux vues de Carrel. La *Tribune* elle-même n'adopta pas entièrement le manifeste.

Le gouvernement perdit, par les exagérations de ses amis, le bénéfice des exagérations de ses adversaires. Aux violences de la société des Droits de l'Homme répondit la violence des dis-

cours du parquet, à la rentrée des tribunaux. Le procureur général Persil prononça, devant la Cour royale, une harangue réactionnaire effrénée. Il attaqua le jury. Il traita d'absurde la maxime : « Le roi règne, mais ne gouverne pas » ; il fit la guerre, non plus seulement aux maximes des républicains ou de l'opposition dynastique, mais à celles de Casimir Périer et de M. Thiers. On eût cru entendre M. de Peyronnet. La Cour royale en fut mécontente et alarmée.

Des débats vraiment solennels avaient lieu, pendant ce temps, dans le sein du parti républicain, à propos du manifeste qui avait soulevé cet orage. La société des Droits de l'Homme l'avait présenté à l'adhésion de la société de la Liberté de la Presse. Celle-ci convoqua en une sorte de congrès les autres associations républicaines. Cavaignac soutint le manifeste. Carrel le combattit. L'adhésion fut refusée par une grande majorité. Carrel fut chargé du rapport qui expliqua ce refus. Conformément au sentiment de la réunion et au sien propre, il ménagea ses adversaires tout en les réfutant avec autant d'élévation que de lucidité. Il voulait le règne de la justice et de la liberté, le gouvernement de la majorité nationale, et non la dictature révolutionnaire d'une minorité. Il était, disait-il, pour la politique de Condorcet, de Turgot et de La Fayette, non pour celle de Robespierre. Il repoussait le système qui devait recevoir un peu plus tard le nom de socialisme et qui tendait à tout concentrer dans les mains de l'État. Il condamnait la théorie de l'impôt progressif, comme ne pouvant avoir des bases équitables et sûres. Il voulait amener en France « un régime compatible avec l'ordre, avec la liberté de discussion, avec les garanties de la propriété et le respect des libertés individuelles et locales. » C'est une erreur profonde de croire qu'il ait été l'admirateur du régime du Consulat. Il était aussi opposé à Bonaparte qu'à Robespierre et à Saint-Just. Sa république était celle de l'avenir, celle que fonde avec tant d'efforts la France actuelle.

Carrel, tout en repoussant les propositions de la société des Droits de l'Homme, avait reconnu que les maximes du manifeste n'étaient pas liées nécessairement au système de la Ter-

reur. C'était vrai quant aux intentions. Ni le généreux et chevaleresque Guinard, ni Godefroy Cavaignac, mélange d'artiste et de tribun, nature originale et attrayante, ne répondait à l'idée qu'on se fait d'un jacobin farouche et fanatique. Eux et bon nombre des leurs n'étaient attirés dans des voies extrêmes que par des entraînements de passion, par des sentiments ardents que Carrel comprenait, partageait, mais que sa haute raison contenait. Guinard et bien d'autres étaient des hommes d'action et de dévouement, non des hommes de théorie.

Bientôt après cette discussion si digne de mémoire, vingt-sept membres de la société des Droits de l'Homme furent traduits devant le jury sous la prévention de complot : parmi eux, le savant chimiste et botaniste Raspail, ancien président de la société des Amis du Peuple, et Kersausie, capitaine en retraite, chef d'une société d'action qui s'était formée dans le sein de la société des Droits de l'Homme (11 décembre). L'avocat général Delapalme ayant prétendu que les accusés voulaient la spoliation et le partage égal des propriétés, quelqu'un de l'auditoire s'écria : « Tu en as menti, misérable ! » C'était un membre du comité de la société des Droits de l'Homme appelé Vignerte. Le tribunal fit arrêter l'audacieux interrupteur et le condamna à trois ans de prison.

Ce début semblait promettre d'étranges scandales : il n'en fut rien. Raspail, qui s'était montré fort emporté lors de son premier procès, fut, cette fois, habile et mesuré. Il se défendit, lui et les siens, de vouloir reproduire Robespierre et Saint-Just. Il montra que Robespierre lui-même n'avait nullement réclamé le partage des propriétés.

Les accusés furent acquittés. Ils s'étaient bien préparés à l'action en se procurant des armes ; mais il n'y avait pas eu de complot déterminé.

Les questions du dehors s'étaient mêlées de nouveau à celles de l'intérieur dans le courant de l'année 1833. Une vive agitation était excitée çà et là en Europe par les réfugiés polonais, italiens, allemands, groupés en France et en Suisse, et unis de pensée et d'action aux républicains français. Les universités allemandes fermentaient : l'idée de l'unité germanique s'y

associait alors à l'idée de liberté et de révolution. Un mouvement révolutionnaire avait été tenté à Francfort en avril et facilement réprimé ; mais, plus tard, une grande fête célébrée à Hambach par les étudiants assemblés de toute l'Allemagne avait donné lieu à des manifestations très retentissantes.

Les trois puissances de la Sainte-Alliance recommencèrent les armements. En septembre 1833, les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse se réunirent à München-Graetz, en Bohême. Le tsar Nicolas poussa de nouveau à la guerre contre la France. Les deux autres souverains ne se refusèrent pas à prendre avec le tsar des dispositions éventuelles pour le cas de guerre ; mais ils ne la souhaitaient nullement. Le roi de Prusse était personnellement très pacifique ; l'empereur d'Autriche n'était pas belliqueux non plus, et son ministre Metternich se disait assuré que le gouvernement français voulait se débarrasser par de bonnes lois, et par la force, s'il le fallait, des associations révolutionnaires qui troublaient la France et l'Europe.

Les trois souverains décidèrent d'attendre le résultat de la lutte qui paraissait imminente entre le gouvernement français et les associations. Ils firent envoyer par leurs ministres des notes identiques au cabinet français. Ces notes concluaient à ceci : que, si la France ne réussissait pas à déjouer les machinations auxquelles « les perturbateurs » se livraient, sur son territoire, contre les États étrangers et qu'il en résultât pour ces États des troubles intérieurs, leurs alliés les secourraient : toute tentative pour s'y opposer serait envisagée par les puissances alliées comme une hostilité dirigée contre chacune d'elles.

Notre ministre des affaires étrangères, le duc de Broglie, répondit, avec assez de fermeté, que la France ne souffrirait aucune intervention armée en Belgique, en Suisse, ni en Piémont ; qu'ailleurs, elle agirait selon ses intérêts.

La conférence de München-Graetz avait fait grand bruit en Europe : l'opinion publique y voyait le renouvellement de la Sainte-Alliance et le présage des plus graves événements. Il n'en fut rien ; mais, durant ce temps, se préparait en Allema-

gne un fait d'une bien autre portée et dont alors les hommes d'État eux-mêmes n'eurent point la perspicacité de prévoir les vastes conséquences. Le gouvernement prussien arrivait à un but qu'il poursuivait depuis quelques années. L'unité commerciale et douanière de la plus grande partie de l'Allemagne s'opérait sous sa direction et à son profit.

Le pacte du *Zollverein* (Union des Douanes), signé le 5 décembre 1833, unit à la Prusse quatorze États allemands, parmi lesquels les deux principaux de l'Allemagne du Sud, la Bavière et le Würtemberg : près de 24 millions d'Allemands furent ainsi unis commercialement. La Prusse espérait par là préparer de loin l'union politique, aussi à son profit. Le Zollverein, que Metternich, ce prétendu grand politique, laissa tranquillement s'accomplir, était dirigé à la fois contre l'Autriche et contre la France. La Prusse n'avait pas voulu engager contre nous une lutte militaire qu'elle jugeait trop dangereuse : elle commença une guerre de tarifs en élevant les droits d'entrée sur les produits français en Allemagne.

La réaction du Zollverein, en concentrant les intérêts économiques de l'Allemagne dans les mains de la Prusse, fit moins de bruit, mais porta bien autrement loin que l'agitation superficielle des universités ou que la conférence de München-Graetz.

Nos Chambres étaient rentrées en session le 23 décembre. M. Dupin fut réélu président de la Chambre des députés : M. Béranger, jurisconsulte éminent et modéré, fut préféré comme vice-président au violent procureur général Persil ; ceci semblait indiquer que la Chambre n'était pas disposée à une politique réactionnaire.

Les événements ne secondèrent pas le désir d'apaisement qu'avait la Chambre. Les réfugiés étrangers continuaient à remuer. Un homme destiné à une grande célébrité, Mazzini, avait organisé à Paris une association appelée « la Jeune Italie ». Il avait à la fois une grande idée et une chimère : la grande idée, qui a fini par se réaliser sous une autre forme que celle qu'il concevait, c'était l'unité italienne; la chimère, c'était de révolutionner l'Europe en prenant l'Italie pour point de départ et en donnant à l'Italie la direction de cette révolution. Un premier

complot avait été découvert et cruellement réprimé à Turin. Mazzini persévéra et prépara en Suisse et à Lyon une tentative qui devait commencer par la Savoie, afin de descendre en Piémont. Un petit corps de réfugiés italiens, polonais, allemands, pénétra par Genève en Savoie le 2 février 1834 : le pays ne bougea pas ; la tentative avorta ; les réfugiés rentrèrent découragés en Suisse.

Les trois puissances alliées envoyèrent à la Suisse des notes menaçantes où elles lui reprochaient sa tolérance envers les comités de propagande révolutionnaire. Les puissances absolutistes étaient irritées contre la Suisse, depuis qu'à la suite de la Révolution de Juillet, elle avait modifié ses institutions dans un sens démocratique.

Les puissances visaient également dans leurs notes les comités révolutionnaires de France ; mais le gouvernement français était tout disposé à les satisfaire sous ce rapport. Il avait arrêté un plan de guerre offensive contre le parti républicain et contre les associations. Il n'avait pu se débarrasser des crieurs publics par l'arbitraire de la police ; il s'en débarrassa au moyen d'une loi qui soumit les crieurs à une autorisation préalable (7-16 février).

Quelques jours après, on traduisit devant le jury le député Cabet. La Chambre avait autorisé les poursuites. M. Cabet, ancien magistrat, dirigeait un journal d'opinions extrêmes intitulé *le Populaire* et tendait au communisme. Le jury le condamna : la Cour d'assises lui infligea deux ans de prison et 4,000 francs d'amende.

Il y avait de la fermentation à Paris et encore davantage à Lyon, où les ouvriers s'étaient rapprochés des républicains, tandis que les fabricants aspiraient à une revanche de leur défaite de novembre 1831. Les fabricants entamèrent les hostilités en diminuant le prix de façon d'un des articles de l'industrie lyonnaise. La majorité des chefs d'ateliers décidèrent l'interdiction générale des métiers : 20,000 métiers cessèrent de battre le 14 février. Les ouvriers demandèrent la médiation du préfet, qui refusa d'intervenir. Les républicains lyonnais qui appartenaient à la bourgeoisie obtinrent la reprise des tra-

vaux (22 février). L'essai de conciliation vint donc du côté des ouvriers.

Le gouvernement n'en tint compte et alla ouvertement à son but. Le ministère présenta, le 25 février, un projet de loi qui faisait disparaître toute liberté d'association. Il ne s'agissait plus de supprimer telle ou telle association séditieuse, c'est-à-dire de réprimer l'abus, mais de supprimer le principe. Le projet aggravait les pénalités existantes, interdisait toute espèce de réunion et déférait à la Chambre des pairs les attentats commis par les associations.

M. de Ludre, membre, comme plusieurs autres députés, de la société des Droits de l'Homme, menaça d'une résistance armée, si l'on votait cette loi. Le droit d'association fut énergiquement défendu par M. Garnier-Pagès contre M. Guizot et par M. Odilon Barrot contre M. de Broglie. Le débat fut surtout remarquable entre ces deux derniers orateurs, le chef de l'opposition constitutionnelle parlant au nom des principes et du droit, le ministre, au nom du salut public et de la nécessité. Le duc de Broglie prenait une attitude fort contraire à tout son passé et employait les arguments en usage à la Convention.

La Chambre, effrayée de la société des Droits de l'Homme, vota tout ce qu'on lui demandait : elle alla jusqu'à ôter au jury la connaissance des délits d'association. Le début de la session n'avait pas fait prévoir un tel retour en arrière. L'indignation s'empara de ceux qui ne cédaient pas à cet entraînement. Le député Pagès de l'Ariège, qui n'était ni un homme violent ni même un républicain déclaré, dit nettement qu'il désobéirait à une loi contraire au droit.

La loi passa à 246 voix contre 154 (25 mars). C'était une loi en dehors de tout régime de liberté régulière et qui n'eût dû être admise que dans une ville assiégée.

Des protestations éclatèrent de la part de toutes les associations, parmi lesquelles les Mutuellistes de Lyon et l'Union de juillet, présidée par La Fayette. On débattit deux plans de résistance : l'un était la résistance passive, consistant à continuer de se réunir, sauf à comparaître de tous côtés devant les tribunaux ; on eût suscité ainsi une multitude de procès qui

eussent fort embarrassé le gouvernement ; c'était la pensée des républicains les plus éclairés. L'autre plan était la résistance armée. La société des Droits de l'Homme l'acclama avec témérité, entraînant ses chefs, sans tenir compte de l'expérience des 5 et 6 juin. Son personnel, à Paris, était tout à fait insuffisant pour livrer bataille : elle n'y disposait pas de 3,000 hommes, y compris les réfugiés étrangers. Elle comptait sur Lyon et sur des mouvements dans l'armée ; elle s'était affilié un assez grand nombre de sous-officiers.

A la veille de la crise, un incident imprévu modifia le ministère. Un projet de loi demandait à la Chambre le vote d'une indemnité de 25 millions à payer aux États-Unis d'Amérique. Il s'agissait d'anciennes créances du temps de l'Empire ; Napoléon en avait reconnu la légitimité ; la Restauration en avait éludé et différé le paiement ; il y avait maintenant à exécuter un traité signé sous le ministère Casimir Périer. Ce traité assurait des avantages à nos exportations de vins et de soieries. Il n'y avait point là d'aliment pour les passions politiques. La Fayette et la majeure partie de la gauche approuvaient, et, cependant, l'indemnité fut repoussée à une majorité de quelques voix.

Le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, n'accepta pas cet échec et donna sa démission. On crut que les affidés du roi avaient voté contre le ministre. L'indépendance et la raideur du duc de Broglie déplaisaient à Louis-Philippe, qui tenait à remettre la main sur les affaires étrangères ; il est vraisemblable que le roi avait visé à dissoudre la forte association de trois hommes tels que MM. de Broglie, Guizot et Thiers, qui lui imposaient, pour ainsi dire, un premier ministre en trois personnes à la place de Casimir Périer. Broglie écarté, le roi espérait bien diviser Thiers et Guizot. Il remplaça Broglie par l'amiral de Rigny, bon marin, mais point politique, qu'il comptait gouverner comme il avait fait de Sébastiani. M. Thiers fut appelé au ministère de l'intérieur au lieu de M. d'Argout, en gardant les travaux publics. Le ministère de la justice fut donné à M. Persil ; c'était un nouveau pas, et hardi, dans la réaction (4 avril).

Des événements trop prévus éclatèrent à Lyon. Le pouvoir n'appliquait pas à outrance contre tous les « mutuellistes » la loi injuste sur les coalitions ; mais il poursuivait quelques ouvriers pour menaces et violences peu graves lors de la récente grève. Les ouvriers ayant repris volontairement le travail, il eût été plus sage de cesser les poursuites ; mais on ne cherchait malheureusement pas, comme on l'aurait dû, à éviter un conflit où l'on se croyait sûr de l'emporter. La garnison de Lyon était augmentée, la ville, dominée par des forts récemment construits, et la police, fortement organisée. Les positions de combat étaient arrêtées : 10,000 soldats et 60 canons étaient prêts.

Le comité des Droits de l'Homme de Lyon sentait la situation fort différente de ce qu'elle avait été en 1831 et eût souhaité d'ajourner le combat. Les mutuellistes exaspérés l'entraînèrent. Le 9 avril, pendant que le tribunal siégeait pour juger leurs camarades, les barricades s'élevèrent ; les coups de fusil retentirent, et la lutte s'engagea sur un grand nombre de points. On se battit toute la journée du 9. La troupe resta maîtresse des principales places et des ponts ; mais les insurgés continuèrent de tenir partout ailleurs. La lutte fut poursuivie le 10 : elle fut surtout acharnée aux abords de la Croix-Rousse. La troupe, qui avait reçu des ordres très rigoureux, se montrait plus violente que les insurgés, auxquels on n'eut à reprocher aucun excès. Parmi ces terribles scènes, où l'incendie se mêlait au carnage, il y eut de nobles contrastes et, dans l'armée, des traits de générosité dignes de mémoire : par exemple, celui de cet officier sur lequel un insurgé venait de tirer à bout portant ; l'insurgé, qui l'a manqué, se découvre la poitrine et lui dit : « A ton tour ! » — « Je ne tire pas de si près ; répond l'officier : va-t'en ! »

La Guillotière, en partie brûlée, fut reprise par la troupe : la Croix-Rousse et Vaise résistaient avec succès, et les ouvriers occupèrent, dans la nuit du 10 au 11, le fort Saint-Irénée, abandonné par l'armée. Ils y trouvèrent quelques canons, avec lesquels ils tirèrent, de la hauteur de Fourvières, sur la place Bellecour.

Cependant, la majorité de la population ne s'engageait pas dans le conflit. La garnison se renforçait. Les insurgés, au contraire, ne recevaient pas du dehors les renforts qu'ils avaient espérés. Les gardes nationales d'alentour se déclaraient pour le gouvernement. Dans la quatrième journée, celle du 12, l'insurrection commença de faiblir : Vaise fut emporté, et des femmes, des enfants, des vieillards furent massacrés dans cette affreuse prise d'assaut. Dans l'intérieur de Lyon, au quartier des Cordeliers, on vit se renouveler les scènes héroïques de Saint-Merry. Un petit nombre d'insurgés s'étaient retranchés dans l'église de Saint-Bonaventure : ils avaient pour chef un homme d'une ardente exaltation et d'un courage indomptable, Charles Lagrange ; ils ne furent forcés dans ce poste qu'après une résistance de plusieurs jours.

La Croix-Rousse, dont la hauteur était comme la citadelle de l'insurrection, menacée d'un bombardement, déposa les armes le 13 avril, cinquième jour du combat. Ce fut la fin de la seconde révolte de Lyon sous Louis-Philippe

A la nouvelle du soulèvement de Lyon, le gouvernement, voulant empêcher un mouvement semblable à Paris, avait fait arrêter la plupart des membres du comité de la société des Droits de l'Homme. Les bruits les plus contradictoires couraient sur ce qui se passait à Lyon. Tandis que le *Moniteur* du 12 prétendait que, dès le 9, la révolte avait été comprimée, M. Thiers disait à la Chambre que le général commandant à Lyon occupait une position « inexpugnable ». De cette parole, le public conclut que l'armée était réduite à la défensive. La *Tribune* annonça qu'il éclatait de tous côtés des insurrections populaires et militaires.

Les sections de la société des Droits de l'Homme, en partie désorganisées par l'arrestation de leur comité, mais surexcitées par les illusions qu'on faisait apparaître à leurs yeux, se mirent confusément en mouvement. Le chef du groupe le plus ardent, de la « société d'action », Kersausie avait échappé à la police : dans la matinée du 13, il fut pris à son tour tandis qu'il cherchait à grouper ses hommes sur les boulevards.

Dans l'après-midi, cependant des barricades furent élevées

rue Maubuée et aux environs, encore dans le voisinage de la fameuse église Saint-Merry. Les mouvements qui se produisirent sur divers autres points des deux rives de la Seine furent aisément comprimés ; mais les premières attaques contre les barricades du quartier Saint-Merry furent repoussées avec quelque perte. On cerna ce quartier et l'on attendit au lendemain. M. Thiers avait montré une grande énergie ; il avait marché en tête d'une colonne, sous les coups de fusil, à côté du général Bugeaud.

Un comité qui s'était formé pour remplacer le comité emprisonné avait rédigé une proclamation appelant le peuple aux armes. La *Tribune* ne put la publier le lendemain ; ses bureaux avaient été envahis par l'autorité et sa publication interdite. Armand Carrel, opposé naguère à l'insurrection du 5 juin, blâmait davantage encore celle-ci, qui ne pouvait que faire couler inutilement le sang ; il refusa de laisser paraître dans le *National* le manifeste du comité.

La troupe de ligne et la garde nationale reprirent l'attaque en grande force le 14 au matin. Les barricades, cette fois, furent faiblement défendues. Les insurgés, sentant leur isolement, avaient perdu courage. Les exploits de Saint-Merry ne se renouvelèrent pas. Le combat du 14 avril eût peu marqué dans l'histoire, s'il n'eût été suivi d'une scène sanglante qui a gardé une lugubre célébrité. Parmi les régiments employés contre l'insurrection se trouvait ce 35e de ligne qu'un incident malheureux, à Grenoble, avait rendu très impopulaire. Mal accueilli partout, ce régiment était aigri et comme effarouché. Un de ses détachements, ayant reçu des coups de fusil d'une barricade et peut-être d'une maison voisine, envahit la maison, n'y trouva plus les insurgés et tua, d'étage en étage, tous ceux des locataires, hommes et femmes, qui se rencontrèrent devant lui ; 19 personnes. Ce hideux épisode de guerre civile, qu'on nomma « le massacre de la rue Transnonain », souleva une vive indignation et laissa de longs ressentiments. Les républicains en rendirent responsables et le général Bugeaud, qui commandait le corps opérant dans ce quartier, et le gouvernement, qui n'avaient certainement pas donné l'ordre d'égorger des femmes et des enfants.

L'affaire de la rue Transnonain avait enlevé en partie au gouvernement le bénéfice moral de sa victoire ; mais son succès matériel était complet. Les soulèvements essayés dans un certain nombre de villes avaient été partout réprimés. Le 16 avril, tout étant fini à Paris comme à Lyon, une conspiration militaire allait éclater parmi les sous-officiers de trois régiments de cuirassiers en garnison à Lunéville, quand elle fut découverte et étouffée.

La veille, une loi avait été présentée à la Chambre des députés contre les détenteurs d'armes de guerre et une ordonnance royale avait constitué la Chambre des pairs en cour de justice pour juger la révolte d'avril.

Le parti républicain, à qui l'imprudence de sa fraction extrême venait d'attirer de si graves échecs, fit bientôt après une grande perte. L'illustre vieillard qui lui prêtait l'appui de son nom et de son dévouement, La Fayette, mourut le 20 mai 1834. Ses funérailles furent tristes et silencieuses. Les circonstances ne permettaient pas les solennels adieux qui lui étaient dus. C'était, pour ainsi dire, la première et la dernière des glorieuses figures de 89 qui s'en allait : La Fayette avait paru avant la naissance de la Révolution ; il quittait la terre lorsque les destinées de la Révolution étaient encore bien disputées ; mais il emportait la conviction que l'avenir était à sa pensée.

Ce n'était pas un homme de génie ; mais il reste plus grand dans l'histoire que bien des hommes de génie : il avait la vraie grandeur, celle du caractère. Il s'était voué, dès sa première jeunesse, à la vérité et à la justice ; il ne se démentit pas durant soixante années. On ne peut lui imputer qu'une seule faute grave, non d'intention, mais de conduite, en 1792 ; nous l'avons indiquée dans notre récit de cette époque : il n'est pas juste de lui reprocher de n'avoir établi la République ni en 1791 ni en 1830 ; il ne fit alors qu'obéir à ce qu'il considérait comme la volonté nationale. Promptement convaincu, après 1830, que le nouvel essai de monarchie constitutionnelle ne réussirait pas, il prédit et appela la République libérale. Le temps devait justifier sa persévérance : c'est sa république qui l'emporte et qui est devenue le seul avenir possible de la France.

Au moment où il mourut, la monarchie nouvelle semblait bien affermie par les fautes de ses adversaires. Louis-Philippe tira parti habilement de l'Exposition de l'industrie qui s'ouvrit le 1er mai dans une construction temporaire élevée sur la place de la Concorde : cette exposition était fort supérieure aux précédentes; le roi l'inaugura par un discours où il attribuait ce progrès à la paix qu'il avait maintenue. Il n'épargna rien pour se populariser parmi les exposants : les récompenses leur furent distribuées en grande solennité aux Tuileries le 14 juillet. Le savant chimiste Thénard, parlant au nom du jury des récompenses, donna en quelque sorte la réplique au discours d'inauguration du roi: il déclara que, depuis quarante ans, les progrès de l'industrie, presque insensibles pendant la guerre, avaient été immenses à partir de la paix, surtout dans les dernières années.

Parmi les exposants décorés, figuraient un ancien garçon de ferme des Vosges, Grangé, inventeur d'une charrue perfectionnée, et un chimiste lyonnais, Guimet, qui avait trouvé moyen de fabriquer artificiellement à bas prix le bleu magnifique, dit « d'outre-mer », que, jusque-là, on extrayait à grands frais d'une pierre précieuse, *le lapis-lazuli*.

L'effet de l'Exposition fut avantageux au gouvernement.

M. Thiers, pendant ce temps, pour tâcher d'atténuer les conséquences économiques du Zollverein prussien, faisait rendre une ordonnance douanière qui diminuait les droits d'entrée et rendait les échanges plus praticables.

Une grande question, à la fois intérieure et extérieure, venait d'être résolue lorsque l'Exposition s'ouvrit. Il s'agissait de l'Algérie. Nous nous y maintenions et nous étendions peu à peu depuis la prise d'Alger ; mais, là comme en Belgique, si l'armée s'était montrée pleine d'énergie, le gouvernement avait eu une politique faible et vacillante : la même préoccupation de la jalousie anglaise faisait hésiter Louis-Philippe à prendre des mesures un peu larges et hardies pour assurer notre établissement en Afrique, qu'il sentait cependant ne pouvoir abandonner. Un parti fort bruyant, dans les Chambres, criait contre cette conquête, n'en comprenait que les inévitables sacrifices

et non la portée politique et militaire. M. Dupin et bien d'autres n'appréciaient pas l'intérêt et l'honneur qu'il y aurait pour la France à occuper cette grande position sur la Méditerranée et à rendre à la civilisation européenne cette belle contrée si populeuse et si florissante au temps des Romains, stérilisée depuis par la barbarie de ses conquérants arabes. On avait rappelé une partie des troupes en France ; on ne donnait pas les forces nécessaires aux gouverneurs militaires, qu'on changeait sans cesse depuis le départ de Bourmont : on désavouait parfois leurs actes trop résolus.

Malgré toutes ces entraves, nous marchions : nous occupions Bône d'une part, Oran et Mostaganem de l'autre ; c'étaient des jalons posés dans les diverses provinces de l'ancienne régence d'Alger. Après bien des fluctuations, les débats sur l'Algérie dans les Chambres aboutirent enfin, en avril 1834, à une déclaration du maréchal Soult, au nom du Conseil des ministres : que la France garderait en tout cas sa conquête.

C'était un grand pas de fait ; il n'y eut plus à revenir là-dessus.

Il y avait quelque mérite dans cette résolution, alors qu'on se rapprochait plus que jamais des Anglais, à l'occasion des affaires d'Espagne et de Portugal.

Il s'était passé des événements très considérables dans ces deux pays en 1833. La tyrannie de don Miguel, que la France avait humilié, mais non renversé en 1831, s'était écroulée devant un mouvement national. L'ex-empereur du Brésil, don Pedro, le frère aîné de don Miguel, après avoir abdiqué au profit de son fils, était venu en Europe afin de délivrer le pays de ses aïeux. A la suite d'un séjour en France, il était débarqué en Portugal, s'était mis à la tête des libéraux et, après une longue et opiniâtre lutte, aidé par des volontaires français et anglais, il était entré à Lisbonne le 27 juillet 1833. Il y avait proclamé une constitution libérale au nom de sa fille la reine dona Maria. Don Miguel, cependant, se défendait encore dans les provinces.

En Espagne, c'était par Ferdinand VII, chose assez étrange, que les libéraux avaient retrouvé une chance. Il avait épousé

en secondes noces une jeune princesse napolitaine, Christine : elle lui avait donné une fille et voulait assurer le trône à cette enfant. La question de la succession royale en Espagne était la plus embrouillée du monde ; Ferdinand VII, malade et usé, était tiraillé entre sa femme et son frère : le parti absolutiste et fanatique voulait exclure la fille du roi au profit du frère de Ferdinand, don Carlos, en vertu de l'ancienne loi de la monarchie française, la Loi Salique, qui n'admettait pas les femmes à la couronne et qui avait été introduite en Espagne par Philippe V, le petit-fils de Louis XIV. Les modérés se groupaient autour de la reine Christine, qui réclamait en faveur de sa fille le rétablissement de l'ancien droit de Castille, où les femmes étaient admises. Le roi Charles IV, père de Ferdinand, puis les Cortès de 1812, s'étaient déjà prononcés dans ce sens. Ferdinand fit et défit par trois fois le règlement de son héritage. La femme finit par l'emporter sur le frère. Ferdinand déclara sa fille Isabelle son héritière et mourut le 29 septembre 1833, laissant la régence à sa veuve Christine. La régente, sous la pression de l'opinion, appela au pouvoir le constitutionnel Martinez de la Rosa et donna à l'Espagne une espèce de charte sous le titre de « Statut royal ». Le parti absolutiste et fanatique se souleva au nom de don Carlos. La régente tint tête à l'insurrection sans pouvoir l'étouffer entièrement. La France et l'Angleterre reconnurent la petite reine Isabelle II. Les trois puissances absolutistes ne la reconnurent pas.

Cette grave divergence semblait mener à la constitution de deux groupes opposés en Europe ; l'Orient absolutiste et l'Occident constitutionnel. Le public crut ce grand fait consommé, lorsqu'il apprit la conclusion d'une quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Voici ce qui s'était passé. Le nouveau ministre espagnol, Martinez de la Rosa, voyant la cause du prétendant don Carlos entièrement liée à celle de don Miguel et don Carlos en personne réuni aux Miguélistes sur la frontière portugaise, avait annoncé au gouvernement anglais son intention de faire entrer une armée espagnole en Portugal pour soutenir don Pedro. Le cabinet anglais, n'aimant pas qu'on intervînt sans lui dans les

affaires portugaises, conclut alors avec l'ambassadeur d'Espagne et un envoyé de don Pedro un traité par lequel il promettait la coopération d'une force navale anglaise. La France n'y était pour rien et les signataires du traité offrirent seulement après coup à notre ambassadeur à Londres, M. de Talleyrand, d'y accéder par un acte séparé. Le gouvernement français n'agréa pas la situation peu convenable que lui faisait l'Angleterre et répondit par un contre-projet, que le ministre anglais des affaires étrangères, lord Palmerston, accepta d'assez mauvaise grâce. La triple alliance devint la quadruple alliance, toutefois avec cette différence entre l'Angleterre et la France, que le gouvernement anglais s'engageait formellement à coopérer à l'expulsion de don Carlos et de don Miguel, tandis que le gouvernement français ne devait intervenir que dans le cas où sa coopération serait jugée nécessaire par ses alliés et par lui-même (22 avril 1834).

Ce pacte, à son origine, n'avait pas la portée que le public lui attribuait : il n'était pas une réponse calculée à la conférence de München-Graetz ; mais il pouvait le devenir, et c'était la pensée au moins d'un de nos ministres, de M. Thiers.

La Chambre des députés fut dissoute le 25 mai, le gouvernement jugeant le moment favorable pour provoquer des élections. Elles eurent lieu le 21 juin. Elles furent contraires aux républicains, mais avantageuses au tiers-parti plus qu'au parti de la résistance. La bourgeoisie répugnait aux tendances réactionnaires.

Une nouvelle modification, au mois de juillet, s'opéra dans le ministère. Le maréchal Soult vivait mal avec ses collègues par des motifs qui tenaient moins à la politique qu'à son caractère et à sa façon d'administrer. A la suite d'un différend sur Alger, où les autres ministres voulaient remplacer le gouverneur militaire par un gouverneur civil, le maréchal Soult donna sa démission. Il fut remplacé par le maréchal Gérard. Celui-ci avait été poussé au ministère par M. Thiers. Cela parut de bon augure à cause des opinions libérales du nouveau ministre : le maréchal Gérard était du tiers-parti et souhaitait qu'on apaisât les esprits par une amnistie au lieu d'irriter les passions par un grand procès contre les vaincus d'avril.

A l'ouverture de la session (31 juillet), le discours du roi ne toucha pas à la question d'amnistie. Le tiers-parti l'emporta dans la composition du bureau et dans l'adresse. Les Chambres furent prorogées jusqu'au 29 décembre. La retraite du maréchal Soult n'avait pas ramené l'union dans le gouvernement. Le maréchal Gérard réclamait l'amnistie. Le roi et M. Guizot n'en voulaient pas. Le maréchal Gérard se retira (29 octobre). M. Thiers revint sur la question de l'amnistie et parvint à y ramener M. Guizot, en lui offrant son concours pour faire rentrer au ministère le duc de Broglie avec le maréchal Gérard. L'amnistie, présentée par un tel ministère, n'aurait point eu l'apparence d'une faiblesse et eût préservé le gouvernement de grands embarras.

Le roi repoussa cette combinaison par répulsion bien moins pour l'amnistie que pour M. de Broglie. Il ne voulait pas laisser se reformer « le triumvirat » Broglie — Guizot — Thiers. MM. Thiers et Guizot démissionnèrent.

Alors on essaya d'un ministère du tiers-parti, composé d'hommes dont aucun n'avait une grande notoriété politique ; un vieux ministre de l'Empire, Maret, duc de Bassano, le présidait ; M. Dupin avait refusé d'y entrer et M. Persil, l'ultra-réactionnaire, y restait.

Cela n'était pas sérieux : les nouveaux ministres ne s'entendirent pas et donnèrent leur démission au bout de trois jours.

Le roi rappela M. Thiers, qui maintint son alliance avec M. Guizot. Le maréchal Gérard, malade et sans goût pour le pouvoir, ne voulut pas rentrer. MM. Thiers et Guizot renoncèrent à imposer au roi le duc de Broglie et la présidence du Conseil fut donnée au maréchal Mortier, duc de Trévise. Elle devait être, cette fois, purement nominale (22 novembre).

Durant cette crise ministérielle, la Chambre des pairs poursuivait l'instruction de ce procès des insurgés d'avril auquel les esprits modérés et prudents eussent voulu qu'on renonçât. Le *National* ayant attaqué rudement la juridiction de la pairie, la Chambre des pairs cita le gérant à sa barre (15 décembre). Armand Carrel défendit son journal avec une éloquence agressive : il reprocha à la pairie, entre autres griefs, d'avoir obstiné-

ment refusé la révision du procès du maréchal Ney. « Aujourd'hui, s'écria-t-il, le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime ! » et, comme le président l'interrompait, « je suis heureux, ajouta-t-il fièrement, d'être le premier homme de la génération de 1830 qui proteste ici, au nom de la France, contre cet abominable assassinat ! »

La salle fut comme soulevée par une tempête. Parmi les exclamations des anciens juges de Ney et les applaudissements des tribunes, une voix retentissante, partie d'entre les pairs, répéta : « oui ! la mort du maréchal Ney est un abominable assassinat ! »

Cette voix était celle du général Excelmans, l'homme qui, le 5 juillet 1815, avait remporté le dernier succès qu'eussent obtenu nos armes contre les Prussiens ; le 5 juin 1832, il avait protesté contre le drapeau rouge sur la place de la Bastille.

Le gérant du *National* fut condamné à deux mois de prison et 10,000 fr. d'amende. On pouvait frapper le journal ; mais l'homme dans lequel ce journal se personnifiait ne cessait de grandir au milieu des revers du parti républicain.

A la réouverture des Chambres (29 décembre), il y eut un remarquable débat entre MM. Thiers et Dupin. M. Thiers, qui, le mois précédent, avait failli ramener le gouvernement dans la voie modérée et libérale, soutint que le système de résistance était nécessaire encore à la Révolution de Juillet. L'amnistie, suivant lui, n'était point actuellement possible ; elle paraîtrait le désaveu de la politique des quatre dernières années. Ce discours eût été mieux placé dans la bouche de M. Guizot.

M. Dupin combattit le ministère, parce qu'à son avis, depuis Casimir Périer, il n'y avait plus de présidence réelle du Conseil. Il attaquait ainsi le gouvernement comme trop personnel au roi, tandis que Louis-Philippe trouvait, au contraire, que les ministres étaient encore beaucoup trop indépendants à son égard.

La discussion sortit de ces généralités pour se porter sur un crédit relatif à la construction d'une vaste salle destinée à ce procès d'Avril qui devait réunir tant d'accusés et tant de té-

moins. M. Odilon Barrot montra les inconvénients de cette immense procédure et réclama l'amnistie.

Un nouveau combattant vint à l'aide du chef de l'opposition dynastique. C'était le grand poète Lamartine qui se révélait grand orateur. Sans se ranger dans aucun des groupes de l'Assemblée, il se prononça pour la conciliation et la clémence.

Le ministère, cependant, l'emporta et obtint de la Chambre un vote de confiance. La Chambre était découragée par l'expérience qu'elle avait faite de l'impuissance du tiers-parti. Il n'y avait là qu'un groupe flottant et non un vrai parti politique ayant un programme de gouvernement et des hommes pour l'exécuter. M. Dupin, le personnage le plus considérable de ce groupe, attaquait les ministres sans vouloir ni pouvoir les remplacer.

Le maréchal Mortier, qui se sentait incapable d'être un réel président du Conseil et qui en était humilié, donna sa démission. La nécessité d'un président effectif s'imposait en dépit de la résistance du roi. M. Guizot poussait le duc de Broglie à la présidence. Le roi y répugnait extrêmement et M. Thiers craignait, de son côté, la prépondérance des doctrinaires dans le cabinet. Une interpellation sur la question ministérielle eut lieu à la Chambre le 11 mars. La Chambre, pour en finir, tournait vers M. de Broglie. M. Thiers céda ; puis le roi lui-même se résigna à grand'peine. M. de Broglie avait signifié qu'il entendait, comme Casimir Périer, pouvoir réunir le Conseil hors de la présence du roi. Le ministère fut reconstitué le 12 mars.

Il prit de bonnes mesures au point de vue économique. Il fit voter une loi sur l'organisation des caisses d'épargne, puis une autre loi fort importante pour la confection des chemins vicinaux. On abolit diverses prohibitions qui repoussaient les marchandises étrangères; on réduisit en partie les plus exagérés des droits d'entrée; une enquête commerciale entreprise par le ministre du commerce Duchâtel amena encore quelques progrès.

Une loi modifia la législation de nos colonies, dans le but de préparer l'affranchissement des esclaves. M. de Broglie, à cet égard, tendait à reprendre la tradition de la Révolution contre celle de l'Empire.

Il représenta devant la Chambre la loi sur l'indemnité de 25 millions aux États-Unis, qui avait causé sa retraite l'année d'avant : le projet fut adopté cette fois.

Le procès d'Avril se préparait. La Cour des pairs avait déclaré connexes tous les faits qui s'étaient passés sur divers points de la France; c'est-à-dire qu'elle les comprenait tous dans un même procès. Sur plus de 2,000 personnes arrêtées, la Cour en retint 121 comme accusées : 43 autres avaient échappé à l'arrestation. On fit venir les 121 à Paris, en les répartissant par groupes dans diverses prisons.

Avant l'ouverture des débats, un premier conflit s'éleva entre le président de la Cour, M. Pasquier, et les accusés. Ceux-ci avaient projeté de transformer les plaidoiries en une solennelle discussion entre la monarchie et la république. Ils avaient choisi pour défenseurs tout ce qu'il y avait d'hommes éminents dans le parti républicain. La plupart n'étaient point avocats. Le président Pasquier, alarmé du caractère que l'intervention de tous ces personnages politiques imprimerait aux débats, s'attribua le pouvoir que la loi attribuait aux présidents des Cours d'assises de ne point agréer les défenseurs choisis en dehors du barreau. Il désigna dans le barreau de Paris des défenseurs d'office pour assister les accusés.

Les accusés protestèrent vivement. Une ordonnance royale, du 30 mars, sanctionna la prétention du président de la Cour des pairs en l'investissant du pouvoir discrétionnaire que la loi confère aux présidents des Cours d'assises.

Les accusés invoquèrent le barreau de Paris. Le Conseil de l'ordre des avocats de Paris déclara tenir l'ordonnance royale pour illégale, en ce sens qu'elle étendait à un tribunal exceptionnel des pouvoirs que la loi ne donne qu'aux tribunaux ordinaires. Les barreaux des principales villes soutinrent le barreau de Paris.

L'effet que produisait sur l'opinion ce grave incident fut accru par une brochure véhémente d'un des accusés, Armand Marrast, rédacteur en chef de la *Tribune*, et surtout par la publication des *Paroles d'un Croyant*, de Lamennais, œuvre extraordinaire, où l'ex-théoricien de l'ultramontanisme se faisait

le prophète de la Révolution et associait l'idée religieuse, avec une poésie enflammée, à l'idée démocratique.

Les accusés d'Avril appelèrent Lamennais parmi leurs défenseurs.

L'ouverture des débats avait été fixée au 5 mai. La plupart des accusés refusèrent de répondre à l'interrogatoire du président, à moins qu'on ne leur accordât les défenseurs qu'ils avaient choisis. Il s'ensuivit, durant plusieurs jours, des scènes qui dépassèrent en violence les grands procès du Tribunal Révolutionnaire. Les accusés couvrirent de leurs clameurs la voix du secrétaire qui lisait l'acte d'accusation, celle du procureur général, celle du président. Il y eut dans ces tumultes plus d'emportement que de dignité. La Cour des pairs ne savait quel parti prendre. Elle autorisa enfin son président à faire retirer ceux des accusés qui rendraient les débats impossibles et à faire passer outre à la lecture des pièces en leur absence. C'était contraire à la loi qui exige la présence des accusés.

Un certain nombre des accusés lyonnais se décidèrent à accepter les débats; mais la grande majorité persista dans son refus. Le 11 mai, parut, dans la *Tribune* et dans le *Réformateur*, journal de Raspail, une lettre au nom de tous les défenseurs. Les accusés y étaient invités à persévérer. — « La France, y était-il dit, ne verra jamais de juges là où il n'y a pas de défenseurs. Sans doute, la Cour des pairs, après vous avoir mis dans l'impuissance de vous défendre, aura le triste courage de vous condamner..... L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé ! »

La Cour des pairs cita à sa barre toutes les personnes dont cette pièce outrageante portait les noms. Il y avait deux députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau. Il fallait l'autorisation de la Chambre pour les poursuivre. Elle l'accorda quant à M. Audry de Puyraveau ; mais M. de Cormenin déclara n'avoir point signé la lettre.

C'était vrai de lui comme de beaucoup d'autres : la réunion où l'on avait adopté la lettre avait été fort incomplète, et les défenseurs avaient cru pouvoir disposer des noms des absents.

C'était de leur part une faute grave et qui eut des suites fâcheuses. Parmi les défenseurs, il y en avait qui n'approuvaient pas que, dans la lettre incriminée, on eût poussé la véhémence jusqu'à l'injure. D'autres ne se souciaient point de subir les conséquences d'un acte auquel ils étaient étrangers. Cela souleva entre eux de vives discussions. Armand Carrel, qui n'avait pas signé, n'eût point voulu, en réclamant, se dérober à un péril personnel ; mais, quand il vit qu'on ne s'entendait pas, il jugea qu'on devait, avant tout, éviter de se diviser devant le public ; il montra qu'il n'y avait qu'une chose à faire, dire simplement la vérité sur le fait des signatures, sans discuter la lettre.

Là-dessus, le président de la réunion où la lettre avait été adoptée et le rédacteur de cette pièce, MM. Trélat et Michel de Bourges, prirent courageusement sur eux seuls la responsabilité tout entière.

La Cour des pairs frappa rigoureusement Trélat, qui avait donné la lettre aux journaux : elle le condamna à trois ans de prison et à 10,000 francs d'amende. Il avait été, dans sa défense, très âpre contre la pairie. Michel de Bourges eut aussi 10,000 francs d'amende, mais seulement un mois de prison. Tous ceux des défenseurs qui déclarèrent simplement n'avoir pas signé la lettre furent mis hors de cause. Quelques-uns, qui ajoutèrent à cette déclaration des paroles jugées offensantes par la Cour, furent condamnés à un mois de prison ; parmi eux était le philosophe Jean Reynaud. Le député Audry de Puyraveau, qui n'avait pas répondu à la citation, fut condamné par défaut à la même peine (29 mai).

La Cour des pairs reprit le procès principal après cet incident. On vit alors des scènes plus déplorables encore que celles qui avaient signalé les premières séances. L'ordre avait éte donné d'amener les accusés, un à un, devant la Cour afin d'assister aux dépositions des témoins. La plupart des accusés refusant de comparaître de même qu'ils refusaient de répondre, on employa la force pour les traîner de leur prison à l'audience. Il y en eut qui se débattirent avec fureur contre les gardes municipaux et qui parurent devant la Cour avec leurs vêtements en lambeaux.

Ces tristes luttes furent suivies de dépositions de témoins qui produisirent un effet terrible : il s'agissait des massacres qui avaient suivi la reprise du faubourg de Vaise à Lyon.

En écartant les défenseurs politiques et, avec eux, les débats solennels qu'il craignait pour la monarchie, le président de la Chambre des pairs avait engagé le procès dans une voie d'où la pairie ne savait plus comment sortir.

On avait tenu à réunir en un seul corps tous les faits insurrectionnels dont la France avait été le théâtre ; on reculait maintenant devant cette gigantesque affaire : le procureur général Martin (du Nord) demanda et obtint la disjonction en ce qui regardait les accusés lyonnais ; c'est-à-dire que l'on commença de diviser le procès (11 juillet). Cette disjonction était la condamnation de la juridiction exceptionnelle des pairs. Le seul prétexte qui pût rendre plausible la soustraction des faits insurrectionnels aux jurys des départements, c'était l'unité de cette vaste cause.

La pairie, entraînée par des circonstances sans exemple, sortait de plus en plus de la légalité. Elle ordonna, le 15 juillet, que, si des accusés continuaient à se révolter et à refuser de se défendre, on passât outre à leur jugement en leur absence.

Un grand nombre de pairs s'étaient abstenus, dès l'origine, de prendre part au procès. M. Molé et plusieurs autres se retirèrent.

Au moment où la Cour des pairs rendit l'arrêt que nous venons de mentionner et où elle s'apprêtait à juger les accusés lyonnais, la plupart de ceux de la catégorie parisienne, Cavaignac, Marrast, Guinard et vingt-cinq autres, n'étaient plus au pouvoir de leurs juges. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, ils s'étaient échappés de la prison de Sainte-Pélagie. Voyant que le procès ne pouvait plus avoir la grandeur qu'ils avaient rêvée, ils s'étaient soustraits à une captivité désormais sans profit pour leur cause.

Le procès des Lyonnais commença. Il fut signalé par une éloquente plaidoirie de M. Jules Favre pour un des accusés. Mais, avant que la Cour des pairs eût prononcé l'arrêt des Lyonnais, un tragique événement avait jeté l'effroi dans Paris et détourné l'attention publique du procès d'Avril.

Il courait, depuis quelque temps des bruits de complots contre la vie du roi. Il y avait, pour ainsi dire, quelque chose de sinistre dans l'air. Le public s'inquiétait. Les journaux républicains et légitimistes attribuaient ces rumeurs à la police; mais elles avaient un fondement trop réel. La police n'avait pas inventé, mais prévint plusieurs complots; on annonçait maintenant, en France et à l'étranger, qu'il y aurait une tentative contre Louis-Philippe pendant la revue annuelle du 28 juillet. Ceci pouvait n'avoir d'autre origine que l'idée de l'occasion qu'offrait cette journée aux ennemis du roi; mais, du 26 au 27 juillet, les bruits se précisèrent; la police fut prévenue qu'on avait fabriqué une machine infernale et que le coup se ferait vers le boulevard du Temple. La police opéra des recherches qui n'aboutirent pas. C'était une grande imprudence que de passer la revue le long des boulevards, où les coups de main sont si faciles, au lieu du Champ-de-Mars.

Les renseignements dont la police n'avait pas su profiter n'étaient malheureusement point imaginaires. Au moment où le cortège royal arriva sur le boulevard du Temple, à l'endroit où était alors le Jardin Turc, le roi vit un jet de fumée jaillir de dessous la jalousie d'une fenêtre du boulevard. Il dit vivement à l'un de ses fils, qui était auprès de lui : — « Joinville, ceci me regarde ! »

Une forte détonation éclata. La chaussée fut jonchée de morts et de blessés. Plus de quarante personnes étaient tombées : parmi les morts, le maréchal Mortier, qui avait échappé à tant de batailles pour périr assassiné à Paris d'un coup destiné à un autre : avec lui, un officier général, des officiers supérieurs de l'armée et de la garde nationale, des vieillards, des femmes. Cinq autres généraux étaient blessés. Les chevaux du roi et du prince de Joinville avaient été atteints; mais les projectiles avaient sifflé autour du roi et de ses fils sans les toucher.

Au milieu de l'épouvante universelle, Louis-Philippe dit avec sang-froid : « Allons, messieurs, marchons ! » et il acheva sa route, acclamé par la garde nationale et par la foule indignées.

On courut à l'endroit d'où l'explosion était partie : c'était une petite maison de mauvaise apparence, boulevard du Temple, n° 50. On trouva une machine composée de 24 canons de fusil, disposés comme des tuyaux d'orgue. Il n'y avait plus personne dans la chambre; mais on arrêta dans une cour voisine un homme descendu par les toits à l'aide d'une corde. Il était sanglant et mutilé : il avait été blessé par sa propre machine, plusieurs canons de fusil ayant éclaté. Il déclara se nommer Girard ; mais on découvrit bientôt que c'était un Corse appelé Fieschi.

Le sentiment public fut l'horreur devant cet attentat, qui, de même que celui de la première machine infernale contre Bonaparte, avait frappé au hasard tant de victimes pour arriver à celle qu'on voulait immoler. La réaction produite sur les esprits fut profitable au roi dont on vanta le sang-froid intrépide. La population s'associa avec émotion aux solennelles funérailles qu'on fit aux morts du 28 juillet.

Il se reproduisit alors ce qu'on avait vu après l'assassinat du duc de Berry : les institutions libres payèrent pour le crime de Fieschi comme autrefois pour le crime de Louvel. Dès le 4 août, à l'exemple du ministère royaliste de 1820, les ministres de Louis-Philippe présentèrent à la Chambre des députés un ensemble de lois restrictives et réactionnaires.

Après la catastrophe qui venait d'effrayer Paris et la France, il n'y avait pas à s'étonner qu'on cherchât à protéger le plus possible la personne du roi contre des haines qui se manifestaient si terribles; mais on visait bien plus loin. Les projets de loi interdisaient non seulement toute allusion offensante à la personne du roi, mais toute discussion de ses droits au trône et du principe de son gouvernement. Il était interdit de prendre la qualification de républicain et d'exprimer le vœu de la restauration de la branche aînée des Bourbons. Le nombre des voix nécessaires pour la condamnation des accusés était réduit de 8 à 7 sur 12 dans le jury : c'était la simple majorité au lieu des deux tiers. Les délits d'excitation à la haine ou au mépris de la personne du roi ou de son autorité constitutionnelle étaient transformés en attentats et pouvaient être déférés à la Cour des pairs. Les peines

étaient aggravées dans des proportions exorbitantes : on prodiguait les années de prison et les amendes de 10,000 à 50,000 fr. En même temps que les peines augmentaient, il devenait plus difficile d'y échapper, non seulement par les changements dans la juridiction, mais par le vague des nouvelles définitions introduites. Le cautionnement des journaux était considérablement augmenté. Tous les dessins et gravures étaient soumis à l'autorisation préalable, c'est-à-dire à la censure. Des artistes républicains d'un rare talent avaient fait de la caricature un véritable instrument de combat contre Louis-Philippe et contre tous les hommes du Juste Milieu ; ils avaient de beaucoup dépassé les Anglais dans ce genre de polémique, le plus vif et le plus incisif de tous. Les lois nouvelles brisaient cette arme dans leurs mains.

Le violent ministre de la justice, Persil, déclara à la Chambre qu'il s'agissait de supprimer la presse républicaine et carliste.

Le président du Conseil, M. de Broglie, dit avec la même netteté que les mesures proposées n'étaient pas des lois de circonstance, mais des lois permanentes destinées à corriger l'insuffisance de la législation antérieure. « Elles seront, dit-il, justes, utiles, politiques, tant que la monarchie constitutionnelle sera debout. »

Ce qu'on voulait, c'était d'enfermer l'esprit public dans le cercle de la Charte et de ce qu'on nommait « le pays légal », comprenant le roi, les deux Chambres, les éligibles à 500 francs et les électeurs à 200 francs d'impôt. Personne n'aurait le droit de parler de ce qui était en deçà ou au delà.

L'opposition constitutionnelle résista énergiquement. Elle sentait que le gouvernement de Juillet, en cherchant à exagérer sa force actuelle, perdait son avenir. Il y eut une profonde émotion dans l'assemblée, quand le vieux chef de l'école doctrinaire, Royer-Collard, vint rappeler aux principes constitutionnels ses disciples Broglie et Guizot. Il couronna dignement sa carrière par la défense élevée et austère des libertés légales. On semblait revenu à la Restauration, et c'étaient les doctrinaires et une partie des libéraux qui remplacaient Villèle et Peyronnet.

M. Dupin, avec moins de hauteur, mais beaucoup de bon sens

et de logique, soutint aussi la cause de la presse et du jury.

Ce fut en vain. La majorité était affolée par l'attentat de Fieschi. Elle vota tout. Elle aggrava même les dispositions qu'on lui présentait. La Chambre des pairs suivit la Chambre des députés. Là aussi, toutefois, il y eut d'éloquentes protestations : l'ancien et célèbre collègue de M. Guizot à la Sorbonne, M. Villemain, défendit brillamment, mais inutilement, la liberté. Les lois contre la presse et le jury furent qualifiées de lois de Septembre, parce que le vote définitif eut lieu le 9 de ce mois. Les républicains les appelèrent « les lois Fieschi ».

La session fut close le surlendemain : elle avait été malheureuse pour la liberté et pour le gouvernement lui-même, qui avait remporté là une triste victoire.

Pendant que la Chambre des députés discutait les lois de Septembre, la Cour des pairs avait repris le procès d'Avril. Le 13 août, elle avait condamné sept des accusés lyonnais à la déportation, deux à vingt ans de détention, quarante à des peines graduées d'un an de prison jusqu'à vingt ans de détention.

La Cour s'ajourna ensuite jusqu'en novembre, pour procéder au jugement des autres catégories. Les accusés militaires de Lunéville furent condamnés, en décembre, le principal chef, à la déportation ; huit autres sous-officiers, à des peines variant de trois ans de prison à vingt ans de détention. Le principal de ces jeunes militaires, très intelligent et très énergique, appelé Clément Thomas, devait reparaître aux premiers rangs de deux révolutions et finir tragiquement dans les catastrophes de 1871.

Ce qui restait de la catégorie parisienne, depuis l'évasion du mois de juillet, eut enfin son tour en janvier 1836. Le capitaine Kersausie, qui s'était fait un point d'honneur de ne pas s'évader, fut condamné à la déportation avec un second accusé. D'autres eurent plusieurs années de détention.

Ces immenses opérations judiciaires furent enfin terminées le 23 janvier. Les passions s'étaient un peu calmées dans les derniers mois. La Cour des pairs parut admettre implicitement la suppression de la peine de mort en matière politique.

Le procès d'Avril n'avait été bon pour personne, ni pour le gouvernement, ni pour la pairie, ni pour les accusés, ni, par con-

séquent, pour le pays. Tout en ressortait assombri et affaibli. Le pouvoir n'y avait montré ni prudence ni véritable esprit politique. Le parti républicain n'y avait témoigné ni union ni cette possession de lui-même, cette pleine conscience du but et des moyens, qui eussent pu lui amener les esprits. Tout cela diminuait la France.

A peine le procès d'Avril achevé, la Cour des pairs entama les débats d'une autre affaire plus lugubre encore et surtout plus odieuse : cette fois, ce n'étaient plus des combattants qu'elle avait à juger ; c'étaient des assassins.

On avait soupçonné d'abord, sous l'attentat de Fieschi, une grande conspiration : on ne la trouva point ; elle n'existait pas ; Fieschi avait pourtant quelques complices, et on les découvrit. Cet homme n'avait été mu personnellement par aucune passion politique ; c'était un bandit corse, ancien soldat, puis repris de justice, voleur et faussaire, susceptible pourtant de reconnaissance et de dévouement, mais d'une vanité monstrueuse et capable des plus grands crimes sans autre but que de faire parler de lui. Il n'avait de motif d'hostilité envers le gouvernement que de n'avoir pas été apprécié par la police, à laquelle il avait offert ses services.

Un hasard fatal fit que ce dangereux personnage se rencontra avec un vieux jacobin fanatique appelé Morey. Il lui parla du projet qu'il avait d'une machine qui serait bien bonne à mettre sur des barricades. — « Elle vaudrait mieux contre Louis-Philippe ! » répondit Morey. Il était pauvre et ne pouvait payer la machine : il mit Fieschi en rapport avec un épicier du faubourg Saint-Antoine, nommé Pépin, ancien capitaine dans la garde nationale, mêlé aux associations politiques ; c'était un homme remuant et de faible tête, de peu de caractère et de beaucoup de prétentions, qui avait la manie des conspirations sans en avoir l'énergie ; il fut flatté qu'on s'adressât à lui « pour immoler le tyran ! » Il alla demander des canons de fusil à Godefroy Cavaignac, qui ne lui en donna point ; il s'en procura chez un brocanteur.

Un jeune ouvrier, nommé Boireau, avait été mis dans le secret. Les révélations incomplètes et malheureusement inutiles

parvenues, la veille du crime, à la police venaient de propos tenus par Boireau. Si l'on ne peut admettre les accusations portées sans preuves contre des personnages politiques qui auraient été informés du projet de Fieschi et que leur caractère défend de cette imputation, il n'y a pas à douter que les rumeurs des derniers jours avant la revue n'aient eu pour cause des avis mystérieux répandus par Pépin et par Morey parmi les membres les plus violents des anciennes associations ; on savait vaguement « qu'il y aurait quelque chose » et qu'il fallait se tenir prêt.

Entre les fameux procès politiques, il n'en est pas qui soulève une impression aussi répugnante. Il est hideux de voir Fieschi, ce brigand qui a semé la mort autour de lui avec indifférence et pour servir des passions qui lui sont étrangères, il est hideux de le voir se poser en héros de mélodrame devant ses juges ; il est pénible de voir le haut magistrat qui l'interroge flatter sa vanité pour tirer de lui l'aveu de la conspiration que l'on s'obstine à chercher.

Quand Fieschi eut la preuve que son complice Morey avait prémédité de se débarrasser de lui en chargeant les canons de fusil de façon à les faire éclater, il dit tout ce qu'il avait à dire et livra Morey et Pépin.

Le vieux Morey laissa prendre sa tête avec une résignation farouche. Fieschi joua un rôle et chercha des mots à effet jusque sous le couteau. Pépin, qui avait été pitoyable durant les débats, trouva du courage pour mourir (19 février 1836). Boireau, que Fieschi avait ménagé dans ses révélations, ne fut pas condamné à mort.

Fieschi n'avait été qu'une exception révoltante et bizarre : Morey et Pépin devaient effrayer les esprits réfléchis, en montrant à quelle destruction du sens moral pouvait descendre la passion politique.

Bien peu d'hommes sans doute, dans la fraction extrême du parti républicain, eussent mis la main à une machine infernale ; mais un certain nombre, dans l'exaltation fébrile où ils vivaient, étaient disposés à accepter la République n'importe de quel événement. Une idée fausse, celle de « la souveraineté du but »,

les menait à méconnaître la souveraineté du peuple, au nom de laquelle ils prétendaient agir : ils voulaient sauver le peuple sans son aveu, et leur conscience s'obscurcissait sur la moralité des moyens. Plus d'un de ces hommes, calmé et éclairé par l'âge et par la réflexion, et, de sectaire, devenu vraiment républicain, ne se reconnaissait plus, vingt ans après, dans cette fièvre de sa jeunesse.

Lorsque se termina le procès Fieschi, on était en crise ministérielle.

La participation en commun à un acte aussi grave que les Lois de Septembre avait semblé devoir consolider l'union des trois ministres qui constituaient réellement le cabinet. Il n'en fut rien. M. Thiers, au fond, quoiqu'il se fût laissé entraîner bien loin par sa disposition à subordonner les principes aux faits, n'avait nullement les tendances des doctrinaires : il était et restait un enfant de la Révolution, tandis qu'eux procédaient de l'école anglaise. Bien qu'en 1831, il se fût tourné contre le parti de la guerre, il était, dans la mesure de ce qu'il jugeait possible, pour l'action de la France au dehors dans le sens de la Révolution. Il avait été, l'année précédente, en différend avec ses collègues, et surtout avec le roi, à propos de l'Espagne. Une armée espagnole, réunie aux forces de don Pedro, ayant chassé de Portugal don Miguel et don Carlos, celui-ci s'était retiré en Angleterre, puis avait traversé la France sous un déguisement, pour rentrer en Espagne par les Pyrénées et insurger les provinces basques. Le mouvement carliste gagnant du terrain en Aragon et en Catalogne, le gouvernement espagnol avait demandé le secours de la France. M Thiers voulait qu'on envoyât immédiatement une armée. MM. de Broglie et Guizot étaient peu favorables à l'intervention. Le roi y était absolument contraire. M. de Broglie s'enquit des intentions du ministère anglais. L'Angleterre répondit qu'elle ne prendrait point part à l'intervention et qu'elle en laissait la responsabilité à la France. M. Thiers dut céder. On ne refusa cependant point toute assistance au gouvernement espagnol ; on lui fournit des munitions et des armes ; on fit passer à son service la légion étrangère, composée de plusieurs milliers de bons soldats, réfu-

giés et autres, que nous avions alors en Algérie (juin 1835).

Il n'y avait point eu de rupture dans le cabinet à propos de cet incident; mais les différences s'étaient prononcées; M. Thiers ne se sentait plus solidaire de ses collègues. Il comprenait qu'on le poussait, dans les affaires intérieures, hors de ses voies naturelles. Un incident singulier prépara la dislocation du ministère. Le ministre des finances, M. Humann, lorsqu'il présenta le budget à la Chambre, le 14 janvier, annonça comme prochaine une loi qui réduirait les rentes en offrant le remboursement aux créanciers de l'État qui n'accepteraient pas la réduction.

C'était ce même projet de conversion des rentes qui avait mal réussi à M. de Villèle. M. Humann avait fait cette déclaration sans consulter ses collègues. Le chef du cabinet, M. de Broglie, en fut très irrité et M. Humann fut obligé de donner sa démission. Il y avait dans la Chambre un fort parti pour la conversion. C'étaient surtout les propriétaires de province, jaloux des capitalistes et des rentiers parisiens. Un député du parti de la résistance adressa une interpellation au gouvernement (18 janvier). M. de Broglie répondit: « On me demande à quelle époque le gouvernement présentera une loi sur cet objet? Je réponds que le gouvernement ne peut prendre un engagement quelconque pour une époque quelconque. Est-ce clair? »

Cette réponse hautaine excita une vive irritation. Le tiers parti en profita. Un de ses membres fit une proposition en faveur de la conversion des rentes. M. Thiers ne se sépara pas de ses collègues et combattit cette mesure. Le ministère demanda l'ajournement de la question. L'ajournement fut rejeté à deux voix de majorité. Le tiers parti et la gauche avaient voté ensemble plutôt contre le ministère que pour la conversion. Le ministère donna sa démission (15 février 1836).

On a cru, avec toute vraisemblance, que le roi avait poussé sous main, cette fois encore, afin de rompre le faisceau du triumvirat. La Cour, d'une part, le tiers parti et même la gauche, de l'autre, pressèrent M. Thiers de rentrer au pouvoir comme chef d'un nouveau cabinet. Il avait soutenu loyalement jusqu'au bout le ministère dont il était membre; maintenant il se regardait comme dégagé : il accepta.

Le ministère fut reconstitué le 22 février. M. Thiers était président du Conseil et ministre des affaires étrangères : MM. Hippolyte Passy, Pelet (de la Lozère) et Sauzet devenaient ministres du commerce, de l'instruction publique et de la justice ; le maréchal Maison, qui avait remplacé le maréchal Gérard à la guerre, M. d'Argout, qui avait succédé à M. Humann aux finances, et l'amiral Duperré, ministre de la marine, rentrèrent avec M. Thiers.

M. de Montalivet reçut pour la seconde fois le ministère de l'intérieur : ceci montrait la main du roi dans l'affaire.

On entrait dans une situation très compliquée. Les deux ministères parlementaires du 13 mars et du 11 octobre, l'un à une tête, l'autre à trois têtes, étaient remplacés par un cabinet où se trouvaient face à face le gouvernement personnel du roi et l'homme qui avait formulé la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » M. Thiers serait-il dompté ou renversé à son tour ? Là était la question.

CHAPITRE IV

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — MINISTÈRE THIERS. — MINISTÈRE MOLÉ-GUIZOT. — MINISTÈRE MOLÉ. — PRISE DE CONSTANTINE. — ÉLECTIONS DE 1837. — LA COALITION. — ÉLECTIONS DE 1839. — CHUTE DU MINISTÈRE MOLÉ.

(Février 1836. — Mars 1839.)

La situation de M. Thiers, lorsqu'il prit possession du ministère, était délicate et difficile. Il voulait détendre les ressorts du pouvoir et entrer dans des voies plus libérales, sans désavouer la politique du 13 mars et du 11 octobre, à laquelle il avait participé. Il était comme en l'air, sans point d'appui bien assuré, entre le parti du mouvement et le parti de la résistance. La Chambre était, de son côté, en observation devant lui.

Il évita, autant que possible, les questions qui pouvaient engager des conflits. Il accepta en principe la conversion des rentes, que réclamait la majorité de la Chambre, mais fit valoir les difficultés d'une réalisation immédiate et obtint l'ajournement (22 mars). Les doctrinaires, sinon les chefs, du moins leurs adhérents, témoignèrent leur mauvais vouloir en lui suscitant des tracasseries sans portée à propos des monuments de Paris, dont il dirigeait les travaux avec sa vive intelligence et son goût éclairé pour les arts. Il n'y eut guère de marquant dans cette session qu'une bonne loi sur les chemins vicinaux et que la suppression des maisons de jeu. L'année d'avant, on avait supprimé la loterie. Le gouvernement de 1830 s'honora en abolissant, autant que la loi peut le faire, ces immorales traditions de l'ancien régime.

Un événement fâcheux, au dehors, coïncida avec l'avènement de M. Thiers au ministère. Les hommes politiques qui n'avaient pas voulu, chez nous, faire la guerre pour la Pologne donnaient volontiers des témoignages officiels d'intérêt à ce peuple infortuné : l'adresse de la Chambre parlait, dans chaque session, de la conservation de la nationalité polonaise ; elle venait encore d'y faire allusion en même temps qu'au « rétablissement de l'équilibre européen. »

Les trois puissances qui avaient partagé la Pologne répondirent à cette démonstration en foulant aux pieds le dernier débris de la nationalité polonaise. Les trois puissances n'ayant pu s'endre sur la possession de la capitale de la vieille Pologne, Cracovie, les Traités de 1815 avaient érigé cette ville en république : depuis la Révolution de 1830, des Polonais de diverses provinces s'étaient réfugiés dans ce seul lieu où ils pussent retrouver une ombre de leur patrie. Les trois puissances prirent ombrage de leur réunion, sommèrent le Sénat de Cracovie de les expulser, et, comme il n'obéissait pas assez vite, Autrichiens, Russes et Prussiens envahirent successivement la ville et l'occupèrent militairement.

Les trois puissances avaient fait part au gouvernement français de la prétendue nécessité où elles se trouvaient de ne pas même respecter les Traités de 1815 conclus à leur bénéfice contre nous. Le ministère français ne protesta pas, et M. Thiers en fut affaibli. L'incident de Cracovie avait fort blessé l'opinion.

M. Thiers avait d'autres préoccupations du côté de l'Espagne. Les affaires du gouvernement espagnol avaient empiré dans le courant de 1835. Les ministres de la reine ne venaient pas à bout de réprimer l'insurrection carliste, qui recevait des secours d'argent des puissances absolutistes. Le parti démocratique s'irritait de l'impuissance du gouvernement. Des troubles éclataient partout. Durant l'automne de 1835, la reine fut obligée d'accepter pour ministre le représentant le plus énergique des opinions les plus avancées, Mendizabal. Il avait de larges vues et un esprit hardi ; il prit de grandes mesures imitées de la Révolution française. Il fit saisir et mettre en vente les biens des couvents, et contribua ainsi à créer en Espagne la petite propriété

foncière. Il prescrivit de considérables levées d'hommes afin d'accabler les carlistes.

Les résultats des actes de Mendizabal ne pouvaient se faire sentir immmédiatement et le péril semblait pressant. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Palmerston, avait été contraire à l'intervention en Espagne, lorsque M. Thiers l'avait proposée : maintenant, espérant obtenir de Mendizabal des concessions en faveur du commerce anglais, il se décida à aider le gouvernement espagnol en envoyant des forces navales sur les côtes des provinces basques, et il proposa à son tour à la France d'intervenir dans ces provinces en occupant Fontarabie, le port du Passage et la vallée de Bastan.

Contrairement à ses précédents, M. Thiers refusa cette intervention partielle (18 mars). Il avait cédé au roi et entrait alors dans des visées de rapprochement avec l'Autriche et la Prusse, dont les ambassadeurs s'appliquaient à le ménager. M. de Talleyrand le poussait de ce côté. Lui qui avait tant contribué à nouer l'alliance anglaise, il avait quitté depuis quelque temps déjà l'ambassade d'Angleterre, après s'être brouillé, pour des motifs tout personnels, avec le ministère anglais.

La modification qui s'essayait dans la politique extérieure du gouvernement, devint bientôt manifeste par le voyage qu'entreprirent en Allemagne les deux fils aînés du roi, les ducs d'Orléans et de Nemours. Ils allèrent d'abord à Berlin. Le roi de Prusse les reçut fort bien. Sincèrement pacifique, il ne demandait pas mieux que d'entretenir de bonnes relations personnelles avec la maison d'Orléans. L'accueil que reçurent de lui les princes put faire illusion parmi nous sur les dispositions réelles des classes influentes et sur le travail sourd qui s'opérait incessamment contre la France en Prusse et, par les Prussiens, dans le reste de l'Allemagne.

De Berlin, les princes se transportèrent à Vienne. Ce fut là que le vrai but du voyage se laissa entrevoir. Il s'agissait de marier le duc d'Orléans à une princesse de la maison d'Autriche. Le jeune prince eût souhaité obtenir la main d'une fille de l'archiduc Charles, le plus illustre des généraux autrichiens et le plus estimé des Français, qu'il avait longtemps com-

battus. Les qualités personnelles du duc d'Orléans lui valaient partout des succès : l'archiduc et sa fille eussent agréé chez lui l'homme aussi bien que le prince ; mais l'empereur François II et M. de Metternich se mirent en travers ; ils ne voulaient point se lier à la dynastie de 1830, et, tout en gardant des formes courtoises, ils firent manquer le mariage.

Les princes partirent pour l'Italie et furent brusquement rappelés en France par l'avis d'un nouvel attentat contre leur père. Le 25 juin, au moment où le roi sortait du Carrousel en voiture par le guichet du Pont-Royal, on tira sur lui presque à bout portant avec un fusil-canne : deux balles s'enfoncèrent dans les panneaux de la voiture, et la bourre resta dans les cheveux de Louis-Philippe. L'assassin ne chercha pas à fuir et fut arrêté sur-le-champ. Il se nommait Alibaud. C'était un jeune homme d'une belle figure, d'une physionomie intéressante et chez qui rien n'indiquait des inclinations criminelles ; une exaltation maladive, un fanatisme aveugle l'avaient entraîné. — « J'ai voulu, dit-il dans son interrogatoire, j'ai voulu tuer le roi, que je regarde comme l'ennemi du peuple. J'étais malheureux : le gouvernement est la cause de mon malheur ; le roi en est le chef : voilà pourquoi j'ai voulu le tuer. »

Devant la Cour des pairs, il déclara qu'il avait conçu son projet depuis que le roi avait fait massacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au cloître Saint-Merry. « Son règne, dit-il, est un règne de sang. — J'avais, à l'égard de Louis-Philippe, le droit de Brutus vis-à-vis de César. Le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice de sa main. »

Comparer à César le paisible roi élu de 1830, qualifier Louis-Philippe de massacreur, parce qu'il s'était défendu quand on l'avait attaqué, et traiter de règne de sang le règne du moins sanguinaire des hommes, cela donne l'idée de l'espèce de délire qui s'était emparé de beaucoup de jeunes imaginations.

Alibaud, toutefois, exprimait mal la vraie cause de la haine qu'inspirait Louis-Philippe. Ce n'était point pour sa prétendue cruauté que ces jeunes exaltés le détestaient : c'était pour ce qu'ils appelaient sa trahison. Son système de paix et de ména-

gements envers les monarchies européennes était à leurs yeux un noir complot pour étouffer partout la Révolution.

Alibaud, obstiné dans l'idée fixe qui le possédait, ne témoigna aucun repentir. Il fut décapité le 11 juillet. Bien dirigée, son énergie eût pu faire de lui un homme remarquable.

Alibaud n'avait pas eu de complices; mais d'autres fanatiques nourrissaient des projets analogues au sien ; les renseignements qu'eut la police sur de nouveaux complots contre la vie du roi firent décider qu'il n'y aurait pas de revue cette année pour l'anniversaire de Juillet.

Le 29 juillet ne se passa point cependant sans solennité. M. Thiers inaugura l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, enfin terminé, après que les travaux en eurent été par diverses fois suspendus et repris depuis tant d'années. Cette arcade colossale ne répond pas à la destination que les anciens donnaient à leurs arcs-de-triomphe, constructions proportionnées à la stature humaine et qui encadraient et n'accablaient pas de leur énormité les guerriers, les chevaux et les chars défilant sous leur voûte. Le but, ici, était autre; on avait voulu consacrer, sur un point qui domine au loin Paris, un monument imposant et grandiose à la gloire de nos armées depuis 1792 jusqu'en 1815. L'effet que l'on cherchait a été obtenu. Nous avons déjà cité le chef-d'œuvre qui est le principal honneur de ce monument, le grand bas-relief du *Départ*, de Rude. Après cet ouvrage admirable, il est juste de mentionner les bas-reliefs de l'*Invasion* et de la *Paix:* le sculpteur Etex a imprimé un grand caractère au groupe de l'*Invasion.*

La place de la Concorde fut, trois mois après, le théâtre d'une autre inauguration. L'on y éleva, à l'extrémité opposée de la perspective que domine l'Arc-de-l'Étoile, vis-à-vis de ce monument de l'histoire contemporaine, un monument de l'histoire la plus antique. Le pacha d'Égypte avait fait don à la France et à l'Angleterre des deux obélisques placés à l'entrée du principal temple de Thèbes. Les difficultés du transport firent renoncer le gouvernement anglais à ce présent. Le commissaire envoyé par la France, le baron Taylor, s'obstina à doter son pays de ce noble reste d'un passé de trente-six siècles: son énergique et intelligente persévérance triompha de tous les obstacles ; il



LE DÉPART

amena de Thèbes à Paris l'obélisque de Luxor, et l'architecte Lebas dressa, le 25 octobre 1836, le monument du grand Ramsès sur l'emplacement où avaient péri Louis XVI et tant d'autres victimes. Il semblait qu'on eût voulu, en installant sur cette place la majesté silencieuse de la haute antiquité, apaiser cet orage de souvenirs sanglants qui s'agitait perpétuellement dans ce lieu tragique.

Quelques jours avant la première des deux inaugurations dont nous venons de parler, le parti républicain et la France avaient éprouvé une grande perte. Armand Carrel n'était plus. Il avait été victime d'une qualité qui, poussée à l'exagération, devenait un défaut chez un homme dont la vie importait tant à son parti et à son pays: c'était ce point d'honneur qui le poussait à s'offrir aux épées et aux balles toutes les fois qu'il surgissait une querelle parmi les journaux.

Un jeune homme d'un esprit inventif et hardi et d'une extraordinaire activité, qui cherchait à se faire une situation et une influence par des nouveautés retentissantes, M. Emile de Girardin, avait imaginé une combinaison pour changer l'organisation de la presse parisienne. Il voulait créer le journal à bon marché, en donnant à la presse le moyen d'abaisser ses prix par les ressources nouvelles qu'il lui procurait. Ces ressources consistaient dans l'abandon de la quatrième page du journal aux annonces payées. L'avantage était de mettre les journaux à la portée d'un nombre beaucoup plus grand de lecteurs: l'inconvénient, de rendre le journal solidaire de « réclames » bien souvent mensongères et de lui faire vendre sa publicité à toutes les industries honnêtes ou non. Le public serait inévitablement trompé, au moins jusqu'à ce qu'il se fût habitué à séparer la politique du journal d'avec cette espèce d'affiche insérée sans garantie.

Les journaux existants furent tous hostiles au projet de M. de Girardin. Les hommes de la presse étaient tous attaqués dans leurs intérêts, et les plus désintéressés, comme Carrel, étaient froissés dans leurs sentiments et dans leur manière de considérer le rôle du journalisme. Un journal démocratique, *le Bon Sens*, attaqua violemment et personnellement M. de Girardin : celui assigna *le Bon Sens* en police correctionnelle, et annonça

qu'il allait publier, dans son journal *la Presse*, la biographie des journalistes contemporains. Armand Carrel, dans *le National*, blâma M. de Girardin d'avoir recours aux tribunaux, en disant que ce n'était pas ainsi que devaient se traiter ces sortes d'affaires : il fit entendre qu'en ce qui le concernait, il n'était pas disposé à tolérer les biographies qu'annonçait M. de Girardin.

Sur une réplique de celui-ci, Carrel se transporta aux bureaux de *la Presse*, et demanda des explications à M. de Girardin. Après discussion, il fut convenu qu'une note serait publiée; tout semblait arrangé ; il n'y avait là ni animosité personnelle ni offense réelle. Le différend se ranima d'une façon inattendue. Carrel voulut que la note parût d'abord dans *la Presse;* Girardin, qu'elle parût à la fois dans *la Presse* et dans *le National.* M. de Girardin ne cédant pas, Armand Carrel lui dit : — « Il faudra donc nous battre! — Ce sera une bonne fortune pour moi! répondit M. de Girardin. — Un duel, reprit Carrel, est une triste nécessité et jamais une bonne fortune ! »

Le mot de M. de Girardin lui a été amèrement reproché, et les républicains, dans leur douleur de la catastrophe qui suivit, ont vu là une preuve d'un calcul pour attirer Armand Carrel à ce duel funeste.

Cette imputation est évidemment injuste: M. de Girardin n'avait certainement point arrêté le dessein de tuer Carrel ou de se faire tuer par lui, et il n'y avait là qu'un mot échappé à un esprit aventureux devant l'idée de se mesurer contre un adversaire illustre.

Le 22 juillet 1836, la rencontre eut lieu à Saint-Mandé, près Vincennes. L'arme choisie était le pistolet. Les deux adversaires tirèrent presque en même temps et tombèrent tous deux : Émile de Girardin, blessé à la cuisse ; Armand Carrel, atteint dans l'aine. La blessure de Carrel était mortelle. Il expira dans la nuit du 23 au 24 juillet, à 36 ans.

Il avait eu, dans les derniers temps, de sombres pressentiments, d'amers dégoûts, de profondes tristesses. Il voyait ses espérances indéfiniment ajournées : il ne rencontrait dans le parti républicain ni l'union, ni, à un degré suffisant, les idées saines et pratiques qu'il lui souhaitait. Un homme tel que lui,

toutefois, ne cède pas au découragement ; il y avait pour cela un ressort trop puissant dans cette âme virile, et il eût bien su trouver l'emploi de ses hautes facultés durant la période prochaine.

Il a été de ceux qui n'ont pu donner leur vraie mesure dans leurs actes et qui n'ont pas rempli leur destinée.

Il avait dominé de très haut toute la presse par la forme aussi bien que par le fond, quoique, tout entier à la lutte politique, il ne visât aucunement à la gloire littéraire. Il était grand écrivain sans y songer ; sa pensée juste, éclatante et profonde rencontrait sans effort, dès le premier jet, une expression égale à elle-même. Toute pensée chez lui était une action, et l'on eût dit qu'il écrivait, non avec une plume, mais avec une épée.

Homme de liberté, il avait en lui l'autorité au plus haut degré. Les plus illustres sentaient en lui le chef, le conducteur des hommes, suivant l'expression des anciens. « C'est notre maître à tous ! » disait noblement le vieux La Fayette.

Non seulement dans l'opposition dynastique, mais dans le Juste Milieu, bien des gens avaient l'œil sur Carrel et le regardaient comme la ressource de l'avenir. Si la monarchie constitutionnelle ne pouvait subsister, ils voyaient en lui le chef qui saurait maintenir l'ordre avec la République. La perte de Carrel est peut-être la plus grande qu'ait faite la France depuis la mort du général Hoche.

Que de fois, durant les épreuves douloureuses que la France a subies, lorsque les hommes manquaient à l'œuvre, que de fois ne s'est-on pas écrié : « Ah ! si Carrel était là ! »

S'il eût été là, en effet, les événements eussent pu prendre un autre cours. Un homme de moins, les destinées d'un peuple peuvent être pour longtemps faussées ou retardées. C'est une lourde erreur propagée par des sophistes, que de s'imaginer que les choses vont toutes seules par on ne sait quel progrès fatal. C'est par la volonté et par l'activité humaines, tantôt par un grand homme, qui se fait comprendre et suivre d'un peuple, tantôt par quelques-uns, tantôt par tous, unis spontanément d'esprit et de cœur, que s'accomplissent tous les progrès en ce monde.

Pendant que Carrel disparaissait si prématurément, son ancien collaborateur du *National*, M. Thiers, exerçait le pouvoir dans des conditions chancelantes et précaires.

Le gouvernement français, durant les années précédentes, avait vécu en bons rapports avec la Suisse et avait protégé cette république contre les puissances absolutistes, qui l'eussent envahie sans la crainte d'une guerre avec la France. Depuis quelque temps, en partie par mécontentement des menées auxquelles se livraient les révolutionnaires étrangers réfugiés en Suisse, en partie pour plaire à l'Autriche, le ministère français, et surtout son ambassadeur, le duc de Montebello, s'étaient mis à exercer à leur tour sur le directoire helvétique une pression menaçante, afin de l'obliger à expulser ceux des réfugiés qui conspiraient.

La diète helvétique y avait consenti; mais un incident fort étrange vint compliquer la situation. Parmi les réfugiés français dont notre ambassadeur réclamait impérieusement l'expulsion, se trouvait un nommé Conseil. Cet homme fut reconnu pour un espion envoyé par la police française et qui avait eu des rapports directs avec l'ambassadeur. Cela fit un scandale immense. M. Thiers n'y était pour rien. Cela venait, non pas du roi, mais de l'entourage du roi. On y était fort préoccupé des complots incessamment renouvelés contre la vie de Louis-Philippe. On soupçonnait les réfugiés étrangers d'en avoir connaissance, et l'on s'efforçait par tous les moyens de pénétrer ces lugubres secrets. Cela se concevait ; mais, ce qui n'était pas concevable, c'était qu'on mêlât à ces manœuvres de police un gouvernement étranger, d'une façon offensante pour lui, et ceci, à l'insu du chef de notre ministère.

Ceci se passait dans le courant d'août : avant que la question des réfugiés français fût terminée, un changement important s'était opéré dans notre ministère à l'occasion, non pas des affaires de Suisse, mais des affaires d'Espagne. Ce malheureux pays était en état de crise perpétuelle. La guerre civile se prolongeait en tournant, pour ainsi dire, dans le même cercle et en redoublant de cruauté. Les ministères se renversaient les uns sur les autres. Mendizabal, représentant des opinions pro-

gressistes, avait succédé à un ministre dit modéré ; il fut abattu à son tour par une cabale de cour à laquelle n'était pas resté étranger l'ambassadeur français, plus affidé personnellement à Louis-Philippe qu'à M. Thiers. Celui-ci, désabusé sur la possibilité d'une entente avec l'Autriche, était revenu promptement à la pensée d'intervenir en Espagne. Il voulait qu'on le fît au moins sous une forme indirecte, en augmentant considérablement par des volontaires français la légion étrangère que nous avions fait passer au service de l'Espagne, et en lui donnant un bon général. Le roi avait consenti à contre-cœur. Sur ces entrefaites, les carlistes réussirent à forcer le blocus qui les enserrait dans les provinces basques et à lancer, de leurs montagnes, des bandes dévastatrices dans toute l'Espagne. Les villes espagnoles répondirent à ces ravages en massacrant les partisans de don Carlos et en proclamant la Constitution de 1812. Les troupes se soulevèrent comme le peuple des villes ; deux régiments envahirent le palais de la Granja, où résidait la régente Christine, à peu de distance de Madrid : des sergents obligèrent Christine à signer le rétablissement de la Constitution (12 août 1836).

Louis-Philippe, dès lors, voulut qu'on renonçât à toute intervention, même indirecte, et qu'on licenciât les volontaires destinés à renforcer la légion étrangère. M. Thiers et la plupart de ses collègues protestèrent, en soutenant qu'il fallait avant tout empêcher le succès de don Carlos. L'entente devenant impossible, le ministère donna sa démission (6 septembre).

Si la rupture n'eût pas eu lieu sur cet incident, elle se fût produite sur quelque autre ; le roi ne voulait pas d'un vrai premier ministre, et M. Thiers ne voulait pas être un premier commis.

Le roi confia le ministère des affaires étrangères, avec la présidence du Conseil, à M. Molé. Ce personnage était, au fond, un homme de l'Empire, avec des traditions d'ancien régime, plutôt qu'un parlementaire, et cela le rendait essentiellement propre à devenir l'instrument du gouvernement personnel.

Le roi sentit cependant que M. Molé n'aurait pas devant la Chambre une autorité suffisante et qu'il fallait lui associer une influence parlementaire. Il fit appel à M. Guizot et parvint à le faire rentrer dans le ministère sans M. de Broglie, dont il ne

voulait à aucun prix. M. Guizot imposa ses conditions, réclama le ministère de l'intérieur pour son ami M. de Gasparin, préfet de Lyon lors de l'insurrection de 1834 : le roi fut obligé de se priver de M. de Montalivet. M. Guizot fit, de plus, donner le ministère des finances à M. Duchâtel et rendre celui de la justice à M. Persil. Les autres membres du ministère avaient peu d'importance politique. En fait, le ministère avait deux têtes, et deux têtes mal assorties. Entre M. Guizot et M. Molé, il n'y avait accord ni dans les caractères ni dans les vues. Cela ne déplaisait pas au roi, qui comptait les balancer et les dominer l'un par l'autre.

Le nouveau ministère avait hérité de la fâcheuse affaire de Suisse. Il l'aggrava, en prétendant que l'incident de l'espion Conseil n'était qu'une machination des réfugiés, et en demandant réparation, quand c'était à lui de la donner. La Diète suisse faiblit devant les menaces du ministère français ; mais il en resta de profonds ressentiments, et, là, comme en Belgique, le gouvernement de Louis-Philippe perdit tout le bénéfice moral des services qu'il avait rendus à nos voisins.

Tandis que le gouvernement français s'acharnait en Suisse contre les réfugiés républicains, un complot d'une toute autre nature s'était préparé contre lui dans ce même pays. Jusqu'ici il n'avait eu à compter qu'avec les républicains et les légitimistes ; le 31 octobre, le ministère fut informé par le télégraphe qu'un coup de main bonapartiste était tenté à Strasbourg.

La dynastie d'Orléans s'était crue débarrassée de l'Empire par la mort du fils de Napoléon ; la famille impériale n'avait pas néanmoins disparu avec le duc de Reichstadt. Le fils aîné de la reine Hortense, à qui Napoléon avait destiné son héritage avant son mariage avec Marie-Louise, était mort en 1831, des fatigues qu'il avait endurées durant l'insurrection de la Romagne ; mais il laissait après lui un frère qui s'était comme lui associé à cette insurrection. Celui-ci, Louis-Napoléon Bonaparte, en 1836, avait 28 ans. Leur mère, la reine Hortense, femme séparée de l'ex-roi de Hollande, légère de conduite, mais beaucoup plus sérieuse d'esprit qu'on ne l'a cru communément, avait élevé ces deux jeunes gens en prétendants à l'Empire. On a

d'elle des notes machiavéliques qui sembleraient écrites de la main de Napoléon.

Elle avait inspiré au fils qui lui restait une foi fanatique dans sa destinée. Ce n'est pas encore le moment d'examiner le caractère très complexe de ce jeune homme qui devait être si fatal à la France : il suffira, quant à présent, de dire que l'idée fixe dont il était possédé lui inspirait une volonté d'une opiniâtreté inflexible. C'était là une force qui compensait, jusqu'à un certain point, ce qui lui manquait en fait de coup d'œil, de spontanéité, de prompte décision.

Élevé en Suisse, où sa mère habitait le château d'Arenenberg, dans le canton de Thurgovie, il y était revenu après l'échec du mouvement italien de 1831. De même qu'en Italie il s'était lié aux carbonari, il chercha, de sa résidence en Suisse, à se mettre, chez nous, en rapport avec les anciens serviteurs de l'Empire et avec les républicains. Il comprit le parti qu'il pourrait tirer de l'amalgame qui s'était opéré, sous la Restauration, entre les libéraux et les bonapartistes. Dans un écrit qu'il publia en 1832, sous le titre de *Rêveries politiques*, il exprima les idées les plus libérales et les plus démocratiques ; il protestait que, s'il souhaitait une monarchie républicaine, c'est parce qu'elle assurait, avec l'ordre, toute la liberté possible. Il concluait par un *Projet de Constitution ;* c'était un pêle-mêle de république, d'empire, de monarchie constitutionnelle et de socialisme.

Il cherchait en même temps à se préparer des titres aux yeux des militaires. C'était par l'artillerie que son oncle avait commencé sa fortune : il voulut l'imiter en publiant un *Manuel d'artillerie*, qui, avec un autre ouvrage (*Considérations politiques et militaires sur la Suisse*), lui valut le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie et un brevet de capitaine dans l'artillerie bernoise.

Il essaya de nouer, de près ou de loin, des relations personnelles avec les hommes les plus considérables de nos divers groupes d'opposition, et avec plusieurs généraux : il se fit illusion sur la portée des témoignages de bienveillance qu'il en obtint, mais réussit mieux auprès d'un certain nombre d'officiers

mécontents. Durant l'été de 1836, l'irritation qui régnait, non seulement en Suisse, mais dans nos départements de l'est, à l'occasion de l'affaire Conseil, lui fit croire le moment venu. Il prépara des proclamations au peuple et à l'armée : il les invitait à se soulever contre Louis-Philippe, au nom de « la liberté trahie », et leur présentait l'aigle impériale comme le symbole de la liberté aussi bien que de la gloire! Il s'était acquis dans la garnison de Strasbourg des affidés, dont le plus notable était le colonel Vaudrey, commandant le 4me régiment d'artillerie. Résolu de passer de la parole à l'action, il se rendit secrètement à Strasbourg. Le 30 octobre, de grand matin, il se présenta au quartier dit d'Austerlitz, occupé par le 4me d'artillerie. Le colonel Vaudrey avait fait sonner l'assemblée, sans prévenir les officiers logés en ville. Le colonel annonça aux soldats que Louis-Philippe n'était plus roi et que le neveu de l'empereur venait se mettre à leur tête et reprendre l'héritage de son oncle. Louis Bonaparte, à son tour, harangua les troupes. Le régiment fut enlevé. Des détachements allèrent arrêter le préfet, le général commandant la division, et s'emparer du télégraphe. Le gros du régiment, avec le prince et le colonel en tête, se dirigea sur la caserne du 46me de ligne.

Les fantassins hésitaient devant l'appel du neveu de l'empereur; mais le lieutenant-colonel du 46me, homme énergique, accourut en criant qu'on les trompait, les rallia et les lança contre les envahisseurs de leur caserne. Les artilleurs se troublèrent et ne soutinrent pas le choc : le prince et le colonel Vaudrey furent faits prisonniers. Le général commandant la division était déjà remis en liberté. Le mouvement, qui avait commencé de gagner les autres corps de la garnison, fut étouffé sans une goutte de sang.

Ainsi commença dans Strasbourg cette carrière politique qui devait s'achever en faisant perdre Strasbourg à la France!

Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe avait soustrait la duchesse de Berri à la justice du pays, l'opposition avait témoigné un vif mécontentement. Il y avait cependant de sérieuses excuses à faire valoir dans la position de la branche cadette vis-à-vis de la branche aînée. Rien de pareil ici. Toute-

fois, le gouvernement résolut de tenir la même conduite, et d'une façon beaucoup plus favorable au prince conspirateur. Louis Bonaparte ne fut pas même provisoirement détenu ; on lui fit tout simplement traverser la France incognito, et on l'embarqua pour l'Amérique. On érigeait décidément en principe l'impunité des membres des familles qui avaient régné. Nous verrons bientôt ce qu'il en coûta au ministère Molé-Guizot.

Peu de jours après qu'eut échoué la tentative de restauration bonapartiste, le représentant déchu de la Restauration légitimiste s'éteignit dans l'exil. Charles X et sa famille avaient quitté l'Écosse pour l'Autriche. Le vieux roi termina ses jours, paisible et résigné, à Goritz en Styrie, le 6 novembre 1836. Sa fin produisit peu d'impression en France. Les événements de Juillet étaient déjà bien loin. L'opinion publique, qui s'irritait de voir Louis Bonaparte en liberté pendant qu'on allait juger ses complices, ne s'émut point lorsque le gouvernement ouvrit les portes de la prison où l'on avait enfermé les ministres de Charles X. M. de Polignac fut banni ; ses collègues eurent permission de se retirer en province.

L'ouverture des Chambres, le 27 décembre, fut encore marquée par un de ces attentats qui se reproduisaient incessamment avec la sinistre monotonie d'une folie contagieuse. Un coup de pistolet fut de nouveau tiré sur la voiture du roi. Personne ne fut atteint. L'assassin, un jeune homme appelé Meunier, était, cette fois, un être vulgaire, qui n'avait rien de ce qui avait pu inspirer pour Alibaud des regrets et une sorte de triste intérêt. Louis-Philippe voulut essayer de la clémence : il fit grâce de la vie à Meunier et même l'envoya en Amérique.

L'impression de cet acte d'humanité devait être favorable à la personne du roi, mais ne pouvait avoir d'influence sur les débats parlementaires. La discussion relative à l'Espagne ne fut pas désavantageuse au gouvernement : ni la Chambre ni le public n'inclinaient à l'intervention, malgré les raisons graves qu'alléguait M. Thiers ; il n'en fut pas de même de la question suisse ; M. Thiers produisit beaucoup d'effet, quand il déclara « n'avoir pas tout su ». Il ne pouvait, en effet, accepter la responsabilité

de l'affaire de l'espion Conseil. Le gouvernement personnel reçut là devant l'opinion une forte atteinte.

La question de Strasbourg et de Louis Bonaparte eut une issue pire encore pour le gouvernement. M. Dupin, à son point de vue juridique, blâma sévèrement la mise hors jugement du prince Louis. Ses paroles furent immédiatement justifiées par une grave nouvelle qui arriva d'Alsace.

Le gouvernement avait commis faute sur faute. Au lieu d'envoyer les complices de Louis Bonaparte devant la Cour des pairs, qui les eût infailliblement condamnés, il les avait déférés au jury du Haut-Rhin. Les jurés n'admirent pas que le pouvoir eût droit de mettre hors de cause le principal coupable, l'auteur de l'attentat, et de faire juger sans lui ceux qui n'avaient été que ses instruments. Ils acquittèrent les accusés.

Malheureusement, le caractère de cette sentence, qui pouvait être considérée comme une leçon méritée, fut altéré par la démonstration séditieuse qui suivit. On fit, dans Colmar, une espèce d'ovation à des hommes qu'on avait pu matériellement acquitter, mais qu'il fallait condamner moralement, et le chef du jury alla s'asseoir à un banquet offert aux complices du prince Louis.

Le gouvernement fut violemment ému d'un résultat qu'il ne devait imputer qu'à lui-même. Il répondit à l'arrêt de Colmar en présentant à la Chambre plusieurs projets de lois destinés à assurer la répression des crimes et délits politiques. Par l'une de ces lois, lorsque des militaires se trouveraient mêlés dans une affaire politique avec des personnes étrangères à l'armée, ces dernières seraient envoyées devant les tribunaux ordinaires, et les militaires devant les conseils de guerre.

Il était contraire et aux principes de droit et au bon sens de faire juger par des tribunaux différents des accusés d'un même délit. C'était jeter la confusion et la contradiction au sein de la justice, et déconsidérer d'avance ses arrêts, qu'on opposerait les uns aux autres. Il est inconcevable qu'un homme tel que M. Guizot ait pu adhérer à une telle proposition.

M. Dupin combattit le projet avec autorité, ainsi qu'il avait condamné l'atteinte portée à l'égalité devant la loi dans l'affaire de Louis Bonaparte. Tous les hommes éminents de la Chambre

se prononcèrent dans le même sens, à l'exception de M. de Lamartine, à qui son aversion pour le bonapartisme fermait les yeux sur le caractère anti-juridique et irrationnel du projet.

La loi dite « de disjonction » fut rejetée par 211 voix contre 209 (7 mars 1837).

Le ministère ne donna point immédiatement sa démission ; mais une scission s'opéra entre M. Molé et M. Guizot. Chose assez singulière, c'était le plus parlementaire des deux, M. Guizot, qui voulait lutter contre la majorité de la Chambre et persister dans la politique de résistance à outrance. M. Molé, au contraire, était disposé à louvoyer et à transiger. Il y avait là, entre ces deux hommes, une question de caractère plus que de principe.

M. Molé chercha et n'obtint pas, pour former un nouveau cabinet, le concours de MM. Thiers et Dupin. M. Guizot essaya de refaire le ministère du 11 octobre : M. Thiers ne s'y prêta point, et ce n'était plus possible ; les divergences entre lui et les doctrinaires étaient maintenant par trop accusées.

Entre un ministère doctrinaire dirigé par M. Guizot et un ministère Molé, le roi, comme on devait s'y attendre, choisit ce dernier. Il fit rentrer dans le cabinet M. de Montalivet, avec des collègues de peu d'autorité dans la Chambre, et crut toucher, cette fois, au gouvernement personnel, à condition de n'en pas faire étalage et de garder des ménagements. Louis-Philippe, entraîné par son penchant, ne vit pas qu'il se donnait là une situation faible avec un ministère faible (15 avril).

M. Molé, loin de dominer la Chambre, s'effaça devant la majorité, prêt à la suivre plutôt qu'à la conduire. C'était une singulière façon d'inaugurer le gouvernement personnel. Les chefs de groupes toléraient dédaigneusement le ministère, tout en se battant par-dessus sa tête : le plus bienveillant était encore M. Thiers, qui avait lui-même engagé M. de Montalivet à accepter le ministère de l'intérieur.

M. Guizot, dans ces débats, montra des opinions de plus en plus anti-démocratiques. M. Odilon Barrot protesta, au nom du progrès libéral, contre la théorie de la classe moyenne fermée, telle que l'entendait M. Guizot. Le républicain Garnier-Pagès dit,

à ce propos, aux doctrinaires: « Je vous souhaite au pouvoir ! » — « Moi, s'écria le constitutionnel M. Thiers, je ne vous y souhaite pas ! »

Garnier-Pagès et Thiers avaient raison tous deux, chacun à leur point de vue. La révolution de 1848, résultat du gouvernement des doctrinaires, devait en donner la preuve.

Ce faible ministère Molé fit cependant un acte considérable et qui témoignait d'une certaine résolution ; mais cette résolution venait directement du roi. Ce fut l'amnistie pour tous les crimes et délits politiques (8 mai). Louis-Philippe voulait tout à la fois le gouvernement personnel et la conciliation, sans se bien rendre compte si c'était possible. On pouvait l'accuser de ruse, mais non de violence : rien de moins violent que cet homme qui a suscité tant de haines acharnées.

La dynastie d'Orléans n'avait pas réussi à obtenir d'alliance matrimoniale avec une des grandes puissances : elle se rabattit sur les petites principautés allemandes ; par l'intermédiaire du roi de Prusse, le mariage du duc d'Orléans, préparé sous le ministère de M. Thiers, fut conclu, sous le ministère Molé, avec la princesse Hélène de Mecklembourg, sœur du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin. C'était un choix sans importance politique, mais excellent quant à la personne. La princesse Hélène avait une âme élevée et un esprit d'une distinction rare. Elle se fit aimer et estimer partout.

Le mariage du duc d'Orléans fut célébré avec éclat au château de Fontainebleau, que Louis-Philippe avait fait restaurer, et fut suivi de l'inauguration du musée de Versailles. Louis-Philippe, depuis plusieurs années, avait travaillé à transformer le palais de Louis XIV en un vaste musée historique, où la peinture et la sculpture reproduiraient tous les événements et montreraient tous les personnages mémorables qui appartiennent aux annales de la France. L'exécution se ressentit de la hâte qu'on mit à terminer cette immense entreprise ; mais la pensée en était heureuse : on ne pouvait rien faire de mieux pour la conservation de ce splendide monument de l'ancienne monarchie que personne n'osait plus habiter. Le roi avait convoqué tout le monde politique, littéraire, artiste, et il eut la satisfaction de voir

son œuvre hautement et sincèrement approuvée (10 juin).

Le lendemain, le roi, dans une revue passée à Versailles, donna de sa main un drapeau au bataillon de l'École militaire de Saint-Cyr. Il harangua ces jeunes gens, en les exhortant à soutenir l'honneur du drapeau tricolore, comme l'avaient fait leurs devanciers, et il leur rappela la strophe de la *Marseillaise :*

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus...
. . . .

Les élèves et la troupe crièrent : « Vive le roi ! vive la liberté ! »

Louis-Philippe faisait de grands efforts pour regagner l'opinion populaire. L'effet de cette scène était très bon pour le moment ; mais il fallait craindre le lendemain, si l'on ne soutenait les paroles par des actes et si l'on persistait dans une politique faible vis-à-vis de l'étranger. Chose contradictoire chez un homme d'un esprit circonspect et timoré, Louis-Philippe avait peu de prévoyance et faisait de la politique au jour le jour.

Un événement malheureux termina tristement les réjouissances du mariage de l'héritier du trône. Le 14 juin au soir, on avait représenté, au Champ de Mars, la prise de la citadelle d'Anvers. On n'avait pas pris de précautions suffisantes pour assurer l'écoulement de la foule après ce spectacle guerrier. Il y eut un tel encombrement à l'une des grilles de l'École-Militaire, qu'on s'étouffa, qu'on s'écrasa, sans pouvoir avancer ni reculer. Vingt-quatre personnes périrent, et un très grand nombre furent grièvement blessées.

Il en resta une impression sinistre. On se rappela le malheur semblable qui avait attristé le mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le duc d'Orléans courut à l'Hôtel-de-Ville pour faire ajourner les fêtes qui se préparaient, et se chargea de secourir les familles des victimes.

La session des Chambres n'offrit d'intérêt, durant le reste de l'été, qu'au point de vue économique. La situation financière était assez bonne. Depuis 1830, les contributions indirectes, par l'accroissement de la consommation, s'étaient élevées de 522

à 612 millions. On vota un impôt sur le sucre de betterave, dont la production allait toujours croissant : on ne pouvait le laisser franc de toute taxe pendant qu'on taxait le sucre de canne, le sucre colonial.

Le ministère présenta et n'osa soutenir des lois pour commencer le grand réseau des chemins de fer : il se contenta de quelques petits tronçons, qui furent confiés à des compagnies. La Chambre des députés ne s'était pas montrée disposée à accueillir les projets ministériels et témoignait fort peu d'intelligence de cette grande question. C'était un fâcheux contraste avec l'Angleterre et l'Amérique, qui se couvraient de voies ferrées avec la plus énergique activité.

Une ordonnance de dissolution de la Chambre parut le 14 octobre. M. Molé, humilié de la position qu'il avait eue pendant la session, voulait essayer de se faire une majorité à lui. Il comptait sur l'effet de l'amnistie et aussi sur un succès préparé à nos armes en Algérie.

Nos affaires avaient été fort mal menées dans ce pays. Il s'était élevé dans la province d'Oran une puissance nouvelle très-dangereuse pour nous, celle d'un jeune chef arabe, plein de courage et d'intelligence, descendant d'une famille qui exerçait une influence religieuse héréditaire. Abd-el-Kader se présentait aux tribus musulmanes comme étant l'homme que le prophète Mahomet destinait à les délivrer des « Roumis » (des chrétiens). Le général Desmichels, qui commandait à Oran, eut l'imprudence de traiter d'égal à égal avec Abd-el-Kader et de le reconnaître comme l'émir, le prince des musulmans de toute cette contrée (25 février 1834). L'autorité française imposait ainsi Abd-el-Kader à ceux-là même des musulmans qui jusque-là ne voulaient pas se soumettre à lui. Cette paix ne fut qu'une trêve dans la pensée de l'émir. Il ne se contenta pas de dominer la province d'Oran, où les Français n'occupaient que quelques points : il prétendit établir ses lieutenants jusque dans la province d'Alger. Une rupture inévitable eut lieu, et, au combat de la Macta, un petit corps français, commandé par le général Trézel, ne se dégagea qu'à grand'peine et avec perte du milieu des masses arabes réunies par Abd-el-Kader (26 juin 1835).

Le gouvernement français se décida enfin à renvoyer en Afrique le général, maintenant maréchal Clausel, accompagné du duc d'Orléans.

Le maréchal Clausel reprit l'offensive contre Abd-el-Kader, et poussa une pointe victorieuse sur Mascara, résidence de l'émir, et occupa Tlemcen; c'étaient les deux principales villes de la province d'Oran. (Novembre 1835 — Janvier 1836).

Le maréchal, toutefois, n'avait pas reçu des forces suffisantes; Abd-el-Kader put continuer la guerre, et, d'un autre côté, le bey de Constantine, qui dominait dans l'est de l'Algérie et constituait là une autre puissance indépendante, nous bravait et nous harcelait. Clausel revint à Paris demander du renfort. C'était sous le ministère de M. Thiers, qui avait compris la nécessité d'en finir avec les demi-mesures timides et maladroites. Il eût mis Clausel en état d'agir sur une grande échelle. Malheureusement, il tomba, et ses successeurs n'héritèrent pas de ses larges vues. Clausel n'eut point à sa disposition toutes les ressources qu'il jugeait nécessaires pour marcher sur Constantine. Il y avait pourtant urgence, si l'on ne voulait perdre toute autorité dans la province de l'est. Le temps était mauvais, la saison avancée; Clausel se décida néanmoins à risquer l'expédition.

Le maréchal partit de Bône, le 8 novembre 1836, avec un petit corps d'armée qui ne comptait pas 9,000 hommes, y compris quelquesauxiliaires indigènes. Il arriva le 21 devant Constantine, après avoir franchi très difficilement le petit Atlas, par des pluies d'hiver qui rendaient cette âpre contrée presque impraticable. Le bey Ahmeb était impopulaire : on avait espéré que les tribus kabyles et arabes se réuniraient à nous; voyant notre faiblesse numérique, elles restèrent du côté du bey, et nos troupes les virent sur leurs flancs, pendant qu'une forte garnison, bien munie d'artillerie, défendait la ville.

Nous n'avions que des canons de campagne : il eût été impossible d'amener des pièces de siège. Notre chance unique était dans un coup de main. On le tenta de deux côtés, dans les conditions les plus difficiles. Constantine est bâtie sur un plateau élevé, qu'entoure de trois côtés un ravin profond, où coule le torrent du Rummel. On ne peut approcher de la ville que par le

grand pont romain qui traverse le Rummel, ou par une langue de terre qui rejoint le plateau à d'autres terrains élevés. Le sol était tellement détrempé qu'on n'avait pas même pu faire arriver nos canons légers sur cette espèce d'isthme, appelé Coudiat-Aty.

La double attaque échoua. Les vivres, les munitions même, allaient nous manquer. Il fallut se résigner à la retraite. On était à quarante lieues de Bône; nous devions repasser les montagnes, harcelés par des milliers de cavaliers arabes. Ils essayaient d'enfoncer notre arrière-garde, où un faible bataillon du 2me léger protégeait les prolonges chargées de blessés. La cavalerie arabe se précipita en masse sur cette poignée d'hommes. Le commandant Changarnier fit former le carré et attendre de pied ferme cette nuée d'ennemis. Un feu de deux rangs à portée de pistolet jonecha la terre d'hommes et de chevaux. Les Arabes furent dégoûtés de la charge à fond et se contentèrent désormais de tirailler à distance. Cet incident fit la fortune militaire du commandant Changarnier.

Le maréchal Clausel conduisit la retraite jusqu'à Bône avec beaucoup de vigueur et d'habileté. Le ministère, qui lui était peu favorable, fit porter sur lui la responsabilité de cet échec et le rappela. On lui donna pour successeur le général Damrémont, mais en revenant au mauvais système d'après lequel on avait à Oran un général indépendant du gouverneur d'Alger. On envoya à Oran le général Bugeaud; il passait pour un vigoureux officier; on devait espérer qu'il nous débarrasserait d'Abd-el-Kader. Il se laissa enlacer par les artifices diplomatiques du chef arabe et signa avec lui un nouveau traité pire que celui de son prédécesseur Desmichels. Moyennant une vague acceptation de la souveraineté de la France, Bugeaud reconnut Abd-el-Kader comme émir, non seulement de presque toute la province d'Oran, mais de la province de Titery, intermédiaire entre les provinces d'Oran et d'Alger; il lui concéda même une partie du territoire d'Alger! Abd-el-Kader s'étendait jusqu'au delà de Médéah, jusqu'à la dernière chaîne du petit Atlas, au-dessus de Blidah, enfin, jusque dans la Métidjah!

Ce début du général Bugeaud en Afrique n'annonçait guère

les services qu'il y devait rendre plus tard. Il n'avait, du reste, agi que selon l'esprit du ministère, qui l'approuva.

Le pitoyable traité de la Tafna valut de ce côté une paix précaire, qui donna à l'émir les moyens et le temps de s'organiser fortement contre nous. Le gouverneur d'Alger s'en servit du moins pour opérer dans la province de Constantine et réparer le revers de Clausel. On avait senti l'impossibilité de rester sous ce coup.

Le général Damrémont n'eut pas beaucoup plus de monde que n'en avait eu Clausel, 10,000 hommes en tout ; mais il partit beaucoup plus tôt en saison, bien approvisionné et muni de canons de siège. Il avait avec lui deux très bons généraux de l'artillerie et du génie, Valée et Rohault de Fleury. Le rassemblement avait été formé, non plus à Bône, mais à Medjez-Ammar, dans le petit Atlas, plus qu'à moitié chemin de Constantine. On arriva dans le meilleur état devant la place, le 6 octobre. On établit des batteries sur la hauteur de Mansourah, où Clausel avait campé l'année précédente, au-dessus du pont romain (Al-Kantarah) ; mais cette artillerie n'était destinée qu'à contre-battre la ville : les batteries de brèche furent placées à Coudiat-Aty, seul point par où l'on pouvait aborder le rempart de plein pied.

Les pluies d'automne avaient commencé : il fallut des efforts inouïs pour hisser les pièces de 24 sur Coudiat-Aty. La brèche, cependant, fut ouverte le 11 octobre. Le lendemain matin, le général Damrémont s'approcha pour reconnaître la brèche. Un officier général, le voyant pleinement découvert devant l'ennemi, courut à lui pour l'engager à se retirer. Il ne l'écouta pas, et, presque au même instant, un boulet le renversa mort.

La perte de ce brave chef, loin de décourager l'armée, l'exalta ; un vieux soldat du temps de la République, le général d'artillerie Valée, prit le commandement, fit sur-le-champ recommencer le feu, et, le 13 au matin, lança trois colonnes à l'assaut. La première était commandée par le lieutenant-colonel Lamoricière, et se composait en majeure partie de zouaves ; ce corps, devenu depuis si fameux, avait été formé primitivement d'auxiliaires indigènes et conservait son pittoresque costume oriental, tout en se recrutant de Français et souvent de Parisiens. Lamoricière

enleva impétueusement ses hommes, escalada la brèche et pénétra dans la ville, soutenu par les deux autres colonnes. Une lutte acharnée se prolongea de maison en maison, parmi les ruelles étroites et les ruines qu'avait faites le canon.

Lamoricière fut cruellement brûlé par l'explosion d'un magasin à poudre : il survécut et poursuivit une brillante carrière militaire. Un autre vaillant officier fut moins heureux : c'était ce colonel Combes qui avait été blessé à Rambouillet lors de la marche des Parisiens sur ce château en août 1830, puis, qui avait exécuté le beau coup de main d'Ancône. Commandant de la seconde colonne, qu'il venait de faire pénétrer au cœur de la place, il retourna sur ses pas, afin de faire part de la situation à son chef de brigade, le duc de Nemours, second fils du roi, et il ajouta : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement jouiront de ce succès ; » puis il défaillit. Il avait deux balles dans le corps. Il mourut le surlendemain.

Quand les colonnes françaises se furent réunies victorieusement au centre de la place, ce qui restait des autorités musulmanes fit sa soumission et le feu cessa. Une scène affreuse avait signalé la fin de la résistance. Un grand nombre des habitants, affolés, avaient tenté de s'échapper de la ville en descendant les rochers à pic de la gorge du Rummel. Beaucoup de ces malheureux roulèrent de roc en roc et allèrent se briser dans le lit du torrent.

La conquête de l'ancienne capitale de la Numidie nous assurait dorenavant une base solide dans l'intérieur de l'Algérie. L'événement fit beaucoup d'honneur à notre armée ; mais le ministère n'obtint ni de l'amnistie ni de la prise de Constantine le résultat qu'il en avait espéré quant aux élections : il ne réussit pas à se faire sérieusement centre d'opinion ; il n'avait point à lui de personnel politique. Il avait vu avec joie échouer la tentative de former un comité central électoral entre l'opposition dynastique et les républicains. MM. Laffitte, Arago, Dupont de l'Eure, restèrent avec les républicains dans le comité d'extrême gauche ; mais M. Odilon Barrot et la majorité de la gauche républicaine ne voulurent pas fusionner. Dans les élections, qui eurent lieu le 3 novembre, cette division entre les opposants pro-



ASSAUT DE CONSTANTINE.

fita toutefois moins au ministère qu'au tiers parti, qu'on appelait maintenant centre gauche.

Les Chambres se rouvrirent le 18 décembre : M. Molé, qui n'avait pas de parti, essaya de désorganiser les partis en gagnant les personnages secondaires. Il n'aboutit qu'à irriter les chefs et à les réunir contre lui. Il ajourna le péril en ne proposant pas de lois politiques. Il ne présenta qu'une seule loi importante, celle des chemins de fer, qu'il avait retirée dans la session précédente.

Il s'agissait de neuf grandes lignes à exécuter par l'État.

Le ministère avait de sérieuses raisons à donner pour garder entre les mains de l'État cette grande création qui, par sa nature, ne pouvait tomber dans le domaine de la libre concurrence : on pouvait soutenir qu'en fait de monopole, mieux vaut celui de la nation en corps que celui de sociétés particulières.

La Chambre ne le comprit point. Il y eut un soulèvement presque général contre le système de l'exécution par l'État. Dans le Juste Milieu, ce furent les motifs intéressés qui dominèrent. On préférait le système des compagnies pour faire des affaires avec elles. Dans l'opposition, ce fut autre chose : on ne voulut pas livrer au pouvoir un puissant moyen d'influence de plus, et l'on sacrifia l'intérêt économique permanent du pays à l'intérêt politique du moment. La presse républicaine, à peu près seule, défendit la cause de l'État, qu'elle mit, cette fois, au-dessus de l'intérêt de parti. Le *National*, qui, à défaut du génie de Carrel, gardait ses principes, d'autres journaux de Paris, dans l'un desquels débutait Louis Blanc, un jeune homme qui appliquait un brillant talent littéraire au service des idées les plus radicales, et aussi le *Censeur*, de Lyon, et ses confrères des départements combattirent le système des compagnies en faveur du gouvernement, quoique le gouvernement fût alors dans les mains de leurs adversaires. Cette conduite témoignait du désintéressement des républicains : chez les uns, elle provenait simplement d'un patriotisme éclairé ; chez d'autres, elle procédait de théories qui visaient à tout concentrer dans les mains de l'État.

Ils n'entraînèrent cependant pas même l'extrême gauche de

la Chambre. M. Arago, chargé du rapport sur le projet de loi, conclut contre l'exécution par l'État, chose singulière de la part d'un esprit aussi large et aussi habitué aux grandes vues.

La Chambre rejeta le projet à une énorme majorité (10 mai 1838); puis elle accepta les offres des compagnies qui se présentaient pour plusieurs chemins de fer. La plupart de ces concessions ne furent pas exécutées et dûrent être, l'année suivante, modifiées ou annulées.

Après ces regrettables décisions, qui nous laissaient si fort en arrière de l'Angleterre et de l'Amérique, et même du petit État belge, la session fut close (12 juillet.)

Un personnage qui avait figuré longuement et activement, sinon glorieusement, dans les annales de la France, venait de disparaître de ce monde : M. de Talleyrand était mort le 18 mai.

Le 24 avril, il naquit un petit-fils à Louis-Philippe. La duchesse d'Orléans donna le jour à un enfant, qui reçut le titre de comte de Paris. La dynastie comptait maintenant avoir devant elle trois générations de rois.

Les démêlés avec la Suisse recommencèrent cet été à l'occasion de Louis Bonaparte. Il avait été rappelé d'Amérique par la maladie de sa mère, la reine Hortense, qui mourut à Arenenberg. Une fois de retour en Suisse, il y recommença ses complots. Il avait promptement oublié qu'au moment où on l'embarquait au lieu de le juger, il s'était exprimé avec beaucoup de gratitude sur la clémence du roi, envers qui, dans une lettre à M. Odilon Barrot, il reconnaissait « avoir été très coupable. » Un de ses complices acquittés par le jury de Colmar, le lieutenant Laity, publia une relation de l'affaire de Strasbourg, qui fit grand scandale; il s'efforçait d'y établir que l'entreprise tentée par le prince, bien loin d'être une folle équipée, avait eu « 90 chances contre 10 » et n'avait échoué que par « la fatalité ». C'était indiquer clairement qu'on était prêt à recommencer.

Le gouvernement envoya Laity devant la Cour des pairs, qui le condamna à cinq ans de prison et à 10,000 francs d'amende. L'ambassadeur de France fut chargé de réclamer du directoire helvétique l'expulsion de Louis Bonaparte.

Le gouvernement français avait le droit de réclamer de la

Suisse qu'elle ne permît pas à Louis Bonaparte d'organiser sur son territoire un coup de main contre la France ; mais était-il bien fondé à exiger du directoire helvétique ce qu'il n'eût point demandé au gouvernement anglais, l'expulsion d'un réfugié ? Ceci était beaucoup plus douteux. Nous disons : l'expulsion d'un « réfugié » ; car la qualité de citoyen du canton de Thurgovie, dont prétendait se couvrir Louis Bonaparte, n'était pas un argument sérieux. Il n'était point admissible qu'on fût en même temps citoyen suisse et prétendant au trône de France.

L'opinion publique en Suisse était fort excitée contre le gouvernement de Louis-Philippe, et la Diète résista. La question s'aggravait, et déjà le gouvernement français rassemblait des troupes sur la frontière. Louis Bonaparte comprit enfin qu'il n'avait qu'une chose à faire, c'était de quitter volontairement la Suisse. Il se retira en Angleterre (octobre 1838).

Ce dénouement satisfit le public français, qui était fort opposé à l'idée d'une invasion de la Suisse, concertée avec les puissances allemandes.

Un autre incident grave, qui succéda immédiatement à celui-ci, souleva contre le gouvernement un mécontentement presque universel. Depuis le temps de Casimir Périer, nous avions continué, en Italie, d'occuper Ancône. Quoiqu'il n'en fût résulté aucune amélioration dans le gouvernement des États du pape, les Italiens espéraient toujours que la présence du drapeau tricolore sur l'Adriatique finirait par leur être profitable.

L'empereur d'Autriche, François II, venait de mourir. Le pape Grégoire XVI obtint de son neveu et de son successeur, Ferdinand II, l'évacuation de Bologne, où les Autrichiens étaient restés depuis 1831 ; le pape, alors, demanda à la France d'évacuer de son côté Ancône. Une convention d'avril 1832 avait stipulé que les Français quitteraient Ancône lorsque les Autrichiens évacueraient les États du pape ; mais on avait toujours compris chez nous que cette double évacuation n'aurait pas lieu sans que l'administration pontificale eût subi les modifications dont les puissances absolutistes elles-mêmes avaient reconnu la nécessité. Or, le règne de Grégoire XVI était le pire qu'on eût vu dans l'État romain de temps immémorial. Aussi, M. Thiers, en 1836,

écrivait-il à notre ambassadeur à Rome que « le fait de la retraite des Autrichiens n'entraînerait pas nécessairement celle de nos troupes. » M. Molé ne tint compte de cette importante réserve et retira la garnison française dès qu'on le lui demanda (25 octobre).

L'Italie s'affligea, la France s'irrita de cette renonciation à toute influence au delà des Alpes.

Le ministère espérait obtenir quelque compensation du fâcheux effet de sa politique en Europe par quelques succès lointains en Amérique. On avait souvent à se plaindre des procédés violents et des dénis de justice auxquels nos nationaux étaient en butte dans les nouvelles républiques fort désordonnées de l'Amérique espagnole. Un tyran démagogue appelé Rosas, qui dominait à Buenos-Ayres, nous avait poussés à bout, et l'on avait envoyé une flottille bloquer le grand fleuve de la Plata. L'amiral Leblanc s'empara, le 11 octobre, par un heureux coup de main, de l'île fortifiée de Martin-Garcia, devant Buenos-Ayres. Les hostilités. entreprises avec de faibles moyens, se prolongèrent durant des années : une partie des populations de la Plata nous aidaient contre Rosas, mais sans résultats décisifs. C'est là que commença de se signaler Garibaldi, alors capitaine d'un bâtiment de commerce génois, qui se fit l'auxiliaire des Français.

Un autre fait militaire, qui eut plus de retentissement, se passa au Mexique. Le gouvernement mexicain n'ayant pas voulu réparer les excès commis contre les résidents français, on expédia une escadre contre la Vera-Cruz, la principale place maritime du Mexique. L'amiral Baudin, le 28 novembre, attaqua et prit le fort de San-Juan d'Ulloa, construit sur un rocher en avant de la Vera-Cruz. Le jeune prince de Joinville, le troisième des fils de Louis-Philippe, s'était distingué dans cette affaire, en qualité de commandant d'une corvette. Il montra également beaucoup de vigueur lors de la descente qui fut opérée quelques jours après contre la ville, et il entra le premier dans la Vera-Cruz à la tête de ses matelots.

Le gouvernement mexicain accéda enfin aux satisfactions qui lui étaient imposées et la paix fut rétablie tant bien que mal.

On ne connaissait pas les événements du Mexique lors de la

réouverture de nos chambres, et ils n'eussent rien changé à notre situation intérieure.

Elle était mauvaise pour le ministère. M. Molé, comme nous l'avons dit, s'était aliéné tous les chefs de groupes dans la Chambre des députés. Il les avait fait harceler par ses fonctionnaires dans les élections, puis par les journaux ministériels. Le gouvernement et ses auxiliaires étaient faibles en actes et téméraires en paroles. Le parti de la résistance était mécontent de voir le pouvoir se relâcher par des concessions de fait, et, d'autre part, les libéraux étaient profondément irrités de la polémique audacieuse par laquelle un publiciste bordelais, M. Fonfrède, attaquait à outrance le gouvernement parlementaire au profit de la prérogative royale. On voyait reparaître les maximes de Polignac et de Peyronnet. M. Fonfrède accusait le ministère Molé lui-même d'être trop soumis à la Chambre.

C'était de la folie ; car le gouvernement de 1830 ne pouvait, à droite, c'est-à-dire dans le sens monarchique, dépasser les doctrinaires sans courir au précipice, et les doctrinaires étaient encore des parlementaires.

Ces excentricités, que le roi eût dû empêcher à tout prix, lui firent un tort immense. Le résultat en fut de rejeter les doctrinaires dans l'opposition, où ils portèrent toute l'âpreté de l'orgueil blessé. Un homme d'esprit vigoureux et incisif, M. Duvergier de Hauranne, donna le signal par des écrits très vifs. M. Guizot, dès qu'il rompait avec le pouvoir, n'était pas homme à rester en seconde ligne dans la lutte légale. Il provoqua formellement une coalition générale contre le ministère et la motiva fort bien. Les griefs étaient communs à toutes les nuances parlementaires, et M. Guizot n'hésitait pas à accepter, dans un but constitutionnel, même l'alliance des partis qui ne se renfermaient pas dans le cercle de la constitution.

Quant à l'organisation du combat, M. Guizot voyait juste et agissait au mieux ; mais il se faisait grandement illusion sur le lendemain de la victoire. Il rêvait toujours de reconstruire le ministère du 11 octobre et s'imaginait que la coalition y aboutirait. C'était bien tout le contraire.

En attendant, la polémique prenait un caractère de plus en

plus redoutable pour Louis-Philippe : tous les journaux de la coalition faisaient la guerre au gouvernement personnel et dénonçaient la faiblesse et le manque de dignité nationale de notre politique extérieure. Les doctrinaires parlaient maintenant des affaires étrangères presque comme en avaient parlé les républicains depuis 1831. Le *Journal des Débats* restait seul du côté du pouvoir et s'exprimait avec amertume sur la conduite de M. Guizot. « Nous pourrons, lui disaient-ils, vous rendre notre appui, mais non pas notre estime. »

Les Chambres s'ouvrirent le 17 décembre. Leurs premières opérations furent d'un mauvais présage pour le ministère. Il fut vivement attaqué même à la Chambre des pairs, et la commission de l'adresse, à la Chambre des députés, fut choisie dans les rangs de l'opposition. Le président de la Chambre, M. Dupin, après avoir beaucoup louvoyé, tourna au dernier moment contre les ministres.

La discussion du projet d'adresse fut du plus haut intérêt. Tous les chefs de groupe intervinrent. M. Molé, animé par le danger, montra un talent de discussion et des ressources oratoires qu'on n'attendait pas de lui. Il lui survint un auxiliaire éminent, un seul, mais plus éloquent qu'influent : M. de Lamartine. Le poète-orateur trouvait étrange de voir les auteurs des lois de Septembre marcher au combat entre les républicains et les légitimistes, et sa générosité se plaisait à protéger ce pouvoir de toutes parts assailli. En le protégeant, toutefois, il témoignait peu de confiance dans son avenir, et, suivant l'expression de M. Guizot, « il laissait entrevoir son penchant pour la République. »

Par des efforts désespérés, le ministère parvint à faire retrancher les passages les plus hostiles de l'adresse ; mais le projet ainsi modifié ne fut accepté que par 221 voix contre 208. Ce n'était pas là une majorité au moyen de laquelle on pût vivre. Le ministère donna sa démission (22 janvier 1839).

Le roi chargea le maréchal Soult de former un nouveau cabinet. Le maréchal n'en vint point à bout. Le roi reprit ses ministres et déclara la Chambre dissoute (3 février).

Cela faisait deux élections générales en quinze mois. C'était

très grave. Le mot d'ordre de toutes les fractions de l'opposition fut encore plus nettement, cette fois : — « Guerre au gouvernement personnel. » Le roi était directement engagé dans la lutte. Lors des élections précédentes, chaque groupe avait marché isolément sous son drapeau. Maintenant tout marchait ensemble, depuis les doctrinaires jusqu'aux républicains. Tout ce qui avait accepté la coalition vota pour les 208 et s'entendit pour les candidatures à opposer aux 221. On se serait cru aux élections de 1830. Pour montrer jusqu'où s'étendait la coalition, il suffira de dire que M. Persil en était et qu'il fut destitué pour cela de la direction de la Monnaie, à laquelle il avait été appelé en quittant ses fonctions du parquet.

M. Molé se défendit en prodiguant les destitutions, la candidature officielle à outrance, les promesses aux localités et aux individus, les polémiques injurieuses dans les journaux de préfecture. Tout cela fut impuissant. Le ministère ne fit passer que 207 de ses candidats contre 252 (2 mars 1839). La démission de M. Molé et de ses collègues fut cette fois définitive.

Le gouvernement personnel était donc vaincu. Louis-Philippe, cependant, ne se découragea pas. Il vit bien l'extrême difficulté ou plutôt l'impossibilité où serait la coalition de s'entendre pour gouverner, comme elle s'était entendue pour renverser le ministère.

Il attendit, nullement résigné à sa défaite et résolu à tourner la situation qu'il n'avait pu emporter et à diviser de nouveau pour régner.

CHAPITRE V

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — LA COALITION DIVISÉE. — INSURRECTION ET MINISTÈRE DU 12 MAI. — QUESTION D'ORIENT. — SECOND MINISTÈRE THIERS.

(Mars 1839 — 29 Octobre 1840.)

Les partis coalisés qui avaient vaincu le gouvernement personnel s'étaient entendus pour abattre le ministère Molé : ils ne s'entendirent pas pour le remplacer. M. Thiers fit de grands efforts pour concilier la gauche et les doctrinaires, M. Odilon Barrot et M. Guizot. M. Guizot réclama le ministère de l'intérieur, dans le cas où M. Thiers aurait les affaires étrangères et M. Barrot la présidence de la Chambre. La gauche repoussa cette combinaison et offrit à M. Guizot l'instruction publique, avec les finances pour son ami Duchâtel. M. Guizot refusa. Il exigeait l'un des deux principaux ministères politiques, M. Thiers ayant l'autre.

Les prétentions de M. Guizot n'avaient rien que de naturel, après le grand rôle qu'il avait joué parmi les coalisés : sa faute n'était pas là; elle était dans le fait même de la coalition. Il n'avait pas vu ce qui était inévitable ; à savoir : que la coalition ne pouvait profiter qu'à cette gauche dont il ne voulait à aucun prix accepter les tendances. La gauche tenait à la démocratie, que M. Guizot repoussait absolument. En mai 1837, dans une discussion avec M. Odilon Barrot, il avait protesté contre ce qu'il nommait « l'absurde égalité politique, l'aveugle universalité des droits politiques ». Il y avait un abîme entre les doctrinaires et les hommes qui procédaient de la Déclaration des droits de 1789.

On essaya de former un ministère centre gauche ; mais M. Thiers se trouva de nouveau en désaccord avec le roi sur les affaires d'Espagne et n'obtint pas non plus qu'on fît de la nomination de M. Barrot à la présidence de la Chambre une question de cabinet.

Après qu'on eut tenté en vain d'autres combinaisons, le roi, pour pouvoir réunir les Chambres et gagner du temps, imagina un ministère intérimaire dont le caractère provisoire fut constaté par le *Moniteur* (1er avril).

La session s'ouvrit le 4 avril. C'était maintenant à la Chambre des députés de trancher la question

M. Guizot rompit violemment avec la gauche et la traita, à la tribune, de parti anti-gouvernemental. M. Barrot lui répondit très rudement et l'accusa d'être un obstacle à tout par son orgueilleuse personnalité.

Il y avait là plus que des personnalités aux prises ; il y avait des systèmes incompatibles.

M. Guizot et ses amis tramèrent une contre-coalition avec leurs adversaires de la veille, les ministériels de M. Molé. Ils eurent l'adresse d'aller prendre dans le centre gauche un candidat, M. Passy, pour l'opposer à M. Odilon Barrot comme président de la Chambre. M. Passy l'emporta à 30 voix de majorité, quoique M. Barrot fût soutenu par M. Thiers et par la majeure partie du centre gauche.

C'était là, pour les doctrinaires, une victoire toute négative et qui ne leur rendait pas le pouvoir accessible. On recommença, sans plus de succès qu'auparavant, à essayer d'organiser un ministère centre gauche. L'agitation et l'irritation étaient générales : on sentait le gouvernement se détraquer ; tous les intérêts du pays en souffraient, et l'opinion publique en rendait le roi responsable. Il n'était pas le seul auteur de la crise, et les prétentions et les obstinations individuelles de plus d'un homme politique y avaient leur part.

L'inquiétude et le mécontentement gagnèrent la Chambre, à tel point qu'elle prit en considération une proposition très grave de M. Mauguin : il s'agissait d'une adresse où la Chambre prierait le roi de constituer un ministère habile, patriotique et honnête, qui ne fût pas provisoire (10 mai).

Avant que cette adresse fût rédigée, une diversion sanglante vint en aide au roi, en effrayant Paris et la Chambre. Une insurrection éclata le 12 mai.

La loi d'avril 1834 contre les associations et les lois de septembre 1835 avaient fait rentrer dans l'ombre les sociétés républicaines, mais n'avaient pu les supprimer. Ces associations qui, auparavant, parlaient et agissaient au grand jour, s'étaient transformées en sociétés secrètes. Le mystère dont elles s'enveloppaient et la diminution du nombre de leurs adhérents avaient poussé ce qui restait à une exagération toujours croissante. La société des Familles, qui avait succédé à la fameuse société des Droits de l'homme, parlait déjà, dans un formulaire, de faire « une révolution sociale » ; de détruire « le gouvernement des riches », qui rendait le sort du prolétaire « semblable à celui du serf et du nègre ». Lorsque la société des Familles, traquée par la police, eut été obligée de se dissoudre en 1837, elle se réorganisa plus habilement, plus secrètement, sous le nom de société des Saisons, et alla, dans ses doctrines, jusqu'aux extrémités du socialisme. Dans un ordre du jour de son comité, elle déclarait que « les travailleurs utiles, produisant tout, ont droit exclusif à tout. — L'établissement de la République, ajoutait-on, est moins un but qu'un moyen de faire passer les biens des possesseurs qui ne travaillent pas aux travailleurs qui ne possèdent rien. »

Le comité fut dépassé à son tour. Des membres de l'association publièrent, malgré lui, des journaux clandestins, où l'on prêchait à outrance le régicide et l'athéisme avec le communisme.

Les chefs de la société des Saisons étaient étrangers à ces journaux, qui ne purent répandre dans Paris qu'un petit nombre de numéros. Il y avait trois chefs principaux : Auguste Blanqui, sombre et opiniâtre conspirateur, qui passa sa vie entre les complots et les prisons d'État, s'acharnant, avec une obstination implacable, à fanatiser des jeunes gens pour les lancer dans des entreprises désespérées ; — Armand Barbès, caractère aussi expansif, aussi généreux, que celui de Blanqui était concentré et dur ; il appartenait aux classes aisées et cultivées,

et sa sympathie désintéressée pour les souffrances des pauvres avait seule entraîné cette âme exaltée dans des utopies prêtes à se transformer en guerre civile ; au contraire des sectaires athées qui avaient lancé les journaux clandestins, il poussait le sentiment religieux presque au mysticisme ; — le troisième chef était Martin Bernard, ouvrier imprimeur, nature courageuse et dévouée, qu'égaraient, comme Barbès, des passions sincères.

Au printemps de 1830, l'association, formant trois groupes sous la direction de Blanqui, Barbès et Martin Bernard, ne comptait pas un millier d'affiliés. Les chefs, quelles que fussent leurs illusions, sentaient bien que ce n'était pas là une armée suffisante pour donner l'assaut, non seulement à la royauté, mais à la société tout entière; néanmoins, devant la fermentation partout excitée par la désorganisation du pouvoir, il ne leur fut plus possible de contenir l'impatience de leurs hommes. Blanqui prépara donc une proclamation où il associait à son nom et à ceux de ses collègues le nom du député Voyer d'Argenson, qui, malgré sa grande fortune, adhérait aux idées socialistes, et le nom de Lamennais, devenu populaire par sa conversion éclatante à la Révolution ; puis, dans l'après-midi du 12 mai, d'après le mot d'ordre des chefs, les associés se réunirent par petites troupes dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, aux environs de la rue Bourg-Labbé.

Ils n'étaient que six à sept cents. Ils avaient rêvé que des milliers de combattants les joindraient et que des personnages de grand renom viendraient se mettre à leur tête. Quand ils se virent en si petit nombre et sans autres généraux que Blanqui, Barbès et Bernard, ils hésitèrent. Martin Bernard les enleva par son entrain belliqueux et sa voix puissante. On força et l'on pilla le magasin d'armes de l'armurier Lepage ; l'attroupement se divisa ensuite en deux bandes, dont l'une marcha vers la place du Châtelet ; l'autre, la principale, sous Barbès, passa le pont Notre-Dame et se porta sur le Palais de Justice. Le poste du Palais sortit au bruit. L'officier qui commandait le poste fut sommé par les insurgés de se rendre. « Plutôt mourir ! » s'écria-t-il. L'un des assaillants l'étendit mort d'un coup de fusil. Plusieurs soldats furent tués ou blessés; le reste, désarmé. Les

insurgés se dirigèrent sur la Préfecture de police, qu'ils comptaient enlever par surprise.

La garde municipale et les sergents de ville avaient eu le temps de mettre la Préfecture en défense. Les insurgés furent repoussés par une vive fusillade. Barbès, voyant le coup manqué sur la Préfecture, rallia sa troupe, y joignit l'autre bande qui avait également échoué contre le poste de la place du Châtelet, et marcha droit à l'Hôtel de Ville, qu'il occupa sans coup férir. Il lut, du haut du perron, devant quelques passants attroupés, la proclamation dont nous avons parlé; mais il sentit bientôt l'impossibilité de se maintenir dans l'Hôtel de Ville avec si peu de monde, et il entra dans les quartiers populeux de la rive droite, pour tâcher de soulever les masses ouvrières. Pendant ce temps, de petits groupes d'insurgés élevaient des barricades sur des points désignés d'avance dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin.

Ces barricades ne tardèrent pas à devenir le refuge des bandes qui avaient pris l'offensive avec Barbès et Martin Bernard. Elles s'étaient très peu renforcées : la masse de la population ne bougeait pas. La garnison et la garde nationale marchaient de toutes parts. Quelques barricades furent défendues avec énergie; mais, entre neuf et dix heures du soir, elles avaient été emportées l'une après l'autre, et le feu avait cessé.

Le lendemain, les troupes étant rentrées dans leurs casernes, il y eut quelques tentatives de renouveler les barricades; elles furent promptement réprimées.

Barbès, couvert de blessures, avait été arrêté le 12 au soir ; Martin Bernard fut pris peu de jours après; Blanqui parvint assez longtemps à échapper à la police.

La première conséquence de cette insurrection insensée fut la formation immédiate d'un ministère. On improvisa, sous l'impression de l'émeute, ce qu'on n'avait pas réussi à organiser depuis trois mois de stériles débats. Aucun des hommes auxquels le roi s'adressa n'osa refuser son concours. Le maréchal Soult, nommé président du conseil, eut les affaires étrangères; M. Duchâtel fut ministre de l'intérieur ; M. Passy eut les finances ; M. Villemain, l'instruction publique; M. Dufaure, les travaux

publics. Il y avait là des hommes très distingués, et dont l'un, M. Dufaure, devait, un jour, avoir un rôle fort important dans nos fastes politiques ; mais les grandes influences parlementaires de l'époque étaient absentes, et le roi remettait la main sur les affaires étrangères, sous le nom du maréchal Soult.

La situation improvisait aux partis parlementaires une sorte de trêve. On était fatigué de la longue crise qui avait abouti à l'insurrection du 12 mai, et les préoccupations du dehors, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, détournaient jusqu'à un certain point les esprits de nos querelles intérieures. Le seul incident digne de remarque, à la Chambre des députés, fut le renouvellement contre M. Thiers de la manœuvre qui avait eu lieu contre M. Odilon Barrot. M. Passy ayant quitté la présidence de la Chambre pour devenir ministre, les doctrinaires et les anciens ministériels parvinrent à écarter de la présidence M. Thiers et à faire élire contre lui l'avocat lyonnais Sauzet, membre du centre gauche, à 7 voix de majorité.

Les expositions de l'industrie avaient lieu alors tous les cinq ans. L'exposition de 1834 avait été brillante : celle de 1839 témoigna de nouveaux progrès, particulièrement dans l'industrie parisienne. D'assez nombreuses inventions furent signalées et récompensées. Elles furent toutes effacées par une découverte qui saisit d'étonnement et d'admiration l'imagination publique. M. Arago annonça, le 19 août, à l'Académie des sciences, que deux savants, MM. Daguerre et Niepce, avaient trouvé le moyen de fixer les images reflétées sur une plaque métallique, et, pour ainsi dire, de dessiner et de graver avec la lumière du soleil. Cette prodigieuse invention n'a cessé de se développer depuis : grâce à elle, les plus humbles familles peuvent posséder les images fidèles des êtres aimés ou regrettés, et les monuments des arts peuvent être mis sous les yeux de tous, d'un bout du monde à l'autre.

Entre les innovations qui changent la face du monde, celle qui devait avoir les plus vastes conséquences, les chemins de fer, ne faisait encore chez nous que des progrès bien lents. Le chemin de Versailles, rive droite, venait seulement d'être inauguré (2 août). Les Chambres votèrent des lois pour venir en aide aux

compagnies, qui n'aboutissaient pas sans le concours de la puissance publique. Le nouveau ministère ne se sentit pas assez fort pour essayer de revenir au système de l'exécution des chemins de fer par l'État.

On vota, d'autre part, 44 millions pour améliorer nos ports et 12 millions pour achever nos canaux.

L'insurrection du 12 mai n'avait point rencontré de sympathies ; le procès des insurgés devant la Cour des pairs excita cependant une émotion motivée surtout par l'attitude de Barbès. Le public sentit qu'on n'avait point affaire à un conspirateur vulgaire. Accusé d'une action cruelle, le meurtre de l'officier qui commandait le poste du Palais de Justice, Barbès nia énergiquement. Ceux qui l'ont connu n'ont jamais douté de sa parole. Il fut cependant condamné à mort comme l'un des auteurs de ce meurtre. Il resta calme et digne devant cet arrêt et ne songea plus qu'à se préparer à l'autre vie. On a de lui un écrit d'une grande élévation, où le fond de son âme se révèle dans ces heures suprêmes.

Paris fut vivement agité par l'idée que l'échafaud politique allait se relever pour un homme qui avait inspiré un soudain intérêt. La jeunesse des écoles alla en masse présenter au ministre de la justice une pétition demandant l'abolition de la peine de mort. Un assez grand nombre d'ouvriers se portèrent vers la Chambre des députés avec un drapeau sur lequel était inscrit le même vœu qu'exprimait la pétition des étudiants. La troupe dispersa ce rassemblement sans qu'il y eût conflit ; mais, pendant ce temps, la sœur de Barbès pénétrait jusqu'au roi, qui était à Saint-Cloud avec sa famille. C'était une femme d'un dévoûment admirable, et à laquelle l'amour fraternel inspirait l'éloquence du cœur. La duchesse d'Orléans l'appuya avec une généreuse vivacité. Victor Hugo avait écrit une noble lettre au roi.

Le conseil des ministres ne se composait certes pas d'hommes sanguinaires : ils insistèrent cependant pour que l'arrêt fût exécuté ; la rigueur, en cette occasion, leur semblait nécessaire. Le roi se décida pour la clémence. « Le droit de grâce, dit-il, est une de mes prérogatives : je puis en user sans engager votre responsabilité : permettez que je m'en serve ! »

La peine de mort fut commuée en celle de la déportation (17 juillet 1839).

Ce fut là un des actes les plus honorables de la vie de Louis-Philippe.

Martin Bernard avait été condamné à la déportation : plusieurs autres, à des peines graves. Barbès et Bernard ne furent point déportés aux colonies : on les enferma dans la vieille abbaye du Mont-Saint-Michel, devenue prison d'État.

Blanqui les y rejoignit l'année suivante. Arrêté seulement quelques mois plus tard, il ne fut jugé qu'en janvier 1840.

Les affaires de l'Algérie offrirent, en 1839, des incidents remarquables.

La domination française s'étendait et s'affermissait dans la grande province de Constantine, l'ancienne Numidie; mais, pendant ce temps, la puissance rivale que nous avions eu la maladresse d'élever contre nous de nos propres mains, la puissance d'Abd-el-Kader, se développait dans la province d'Oran, dans une grande partie de celle d'Alger, et s'efforçait de pénétrer jusque dans celle de Constantine. Abd-el-Kader profitait d'une paix qui n'était qu'une trêve mal assise, pour multiplier ses envahissements et pour organiser ses moyens d'action : il s'était fait des forteresses ; il s'était donné une espèce de capitale à Tekedempt, dans un lieu éloigné de nos établissements et de difficile accès ; il s'était formé une petite armée régulière, à l'aide de déserteurs européens.

Durant l'automne de 1839, après que nous eûmes reconstruit, sous le nom de Philippeville, l'ancienne ville maritime romaine de Russicada et occupé une autre position, celle de Djidjelli, entre Philippeville et Bougie, le maréchal Vallée et le duc d'Orléans parcoururent, avec une colonne expéditionnaire, la région montueuse habitée par les Kabyles, sur les confins des provinces de Constantine et d'Alger. Ils franchirent sans résistance les fameux défilés appelés les Portes-de-Fer, gorges profondes, resserrées entre d'immenses rochers à pic, où une poignée d'hommes arrêterait une armée. Les Turcs d'Alger n'avaient jamais osé s'y engager. On s'empara de Hamza, point central d'où les Romains avaient autrefois dominé la contrée entre

Alger, Bougie et les Portes-de-Fer. Le peu d'opposition que firent les Kabyles, qui habitent tout ce pays autour de la grande montagne du Djurjura, semblait indiquer que l'on pourrait amener à la France cette énergique et laborieuse population, bien moins éloignée, par ses mœurs, de la civilisation européenne que ne le sont les Arabes.

Les progrès que faisait notre domination décidèrent Abd-el-Kader à ne pas attendre davantage pour rouvrir les hostilités. Avant même le passage des Portes-de-Fer, il avait lancé des tribus de sa dépendance contre celles qui nous étaient soumises au sud d'Alger.

Dans le courant de novembre, il jeta ses bandes sur la Métidja. La plupart de nos colons durent abandonner leurs cultures pour se réfugier dans Alger.

Nos troupes reprirent bientôt l'offensive avec vigueur. Les hommes d'Abd-el-Kader, réguliers et irréguliers, furent battus dans diverses rencontres aux environs de Blidah et de la Chiffa. La lutte se prolongea durant le cours de l'année 1840. Un fait d'armes resté célèbre eut lieu dans les premiers jours de février. Une compagnie de 123 fantassins, commandée par un capitaine du nom de Lelièvre, avec une seule petite pièce de canon, défendit pendant quatre jours et quatre nuits le petit fort de Mazagran contre des milliers d'Arabes, qui ne purent jamais venir à bout d'enlever d'assaut la position. Le nom de Mazagran devint très populaire en France.

Aucun échec ne décourageait Abd-el-Kader, qui nous harcelait partout avec une activité infatigable. Le duc d'Orléans revint, au printemps de 1840, se mettre à la tête d'une division ; il défit un corps arabe auprès d'un grand monument que les indigènes appellent le Tombeau de la *Roumi* (de la *Romaine*, de la Chrétienne). C'est un tumulus de 100 pieds de haut, construit en pierres et dominant au loin la mer et la plaine ; c'était le tombeau des anciens rois de Mauritanie. Le maréchal Vallée et le duc d'Orléans forcèrent ensuite le passage du Petit-Atlas, en escaladant la crête abrupte qui commande le col de Mouzaïa. Les retranchements dont Abd-el-Kader avait couronné ces hauts sommets n'arrêtèrent pas l'élan des Français (12 mai). Cette

victoire eut pour conséquence l'occupation définitive de Médéah, la ville des montagnes, et de Milianah, qui domine la plaine au delà du Petit-Atlas. On prit également possession de la ville maritime de Cherchell, l'ancienne *Julia Cœsarea*, qui avait été la capitale de cette partie de la Mauritanie sous les Romains.

La guerre devait se prolonger longtemps encore; mais on ne voyait plus chez nous, au point de vue militaire, les variations et les faiblesses d'autrefois, et chacun de nos pas en avant était définitif.

L'intérêt public, en 1839, s'était partagé entre les faits militaires de l'Algérie et les événements qui se passaient à l'autre bout de la Méditerranée. En 1840, l'Orient l'emporta même sur Alger dans les préoccupations de la France, qui se voyait près d'être entraînée vers une guerre européenne à propos de la Turquie et de l'Égypte. La Chambre, en juillet 1839, avant de se séparer, avait voté 10 millions pour augmenter nos armements maritimes. C'était un signe de la gravité qu'on attribuait dès lors à la situation.

Il nous faut retourner de quelques années en arrière pour signaler l'origine de la crise qui agita, en 1839 et 1840, la France et l'Europe.

Deux hommes qui se ressemblaient par les idées, mais qui différaient par la capacité et l'esprit de conduite, étaient en présence et en rivalité dans l'Orient musulman. C'étaient le sultan Mahmoud et son vassal le pacha d'Égypte Méhémet-Ali. Tous deux étaient ou voulaient être des réformateurs, au profit, bien entendu, de leur pouvoir absolu; mais le pacha était doué de facultés mieux équilibrées que son suzerain, et la fortune lui était jusqu'alors restée fidèle, tandis qu'elle avait abandonné Mahmoud au milieu de ses tentatives pour régénérer à sa manière son empire. La défaite de Mahmoud par les Russes en 1829, survenant après les réformes considérées par les vieux musulmans comme opposées à leur religion, lui avait ôté toute force morale.

Méhémet-Ali, au contraire, était devenu populaire chez la plupart des populations musulmanes. C'était un soldat turc, né en Macédoine, qui, quelque temps après l'évacuation de l'Égypte

par les Français, était parvenu au gouvernement de ce pays par son courage et son intelligence. Il avait victorieusement repoussé une tentative des Anglais pour s'emparer de l'Égypte, à l'époque où la Porte ottomane s'était rapprochée de Napoléon et brouillée avec l'Angleterre ; puis il avait exterminé les restes des Mamlouks, qui visaient à ressaisir leur ancienne domination : il avait ensuite abattu, au cœur de l'Arabie, la secte puissante des Wahabis, qui avait rallié presque toutes les tribus du désert, et qui prétendait rétablir la pureté du mahométisme primitif. Méhémet-Ali avait repris sur les Wahabis les villes saintes des musulmans, Médine et la Mekke. Durant la guerre de Grèce, il avait efficacement secouru le sultan ; mais il s'en était payé en gardant l'île de Crète (Candie), après y avoir comprimé l'insurrection grecque.

Le vassal trop heureux commença d'inspirer de la jalousie à son maître vaincu et humilié. Mahmoud excita sous main contre Méhémet-Ali le pacha qui commandait dans le midi de la Syrie, à Saint-Jean-d'Acre. Méhémet fit battre le pacha et prendre Saint-Jean-d'Acre par son fils Ibrahim. Il s'ensuivit une rupture ouverte entre le sultan et son vassal. Le fils de Méhémet-Ali chassa de toute la Syrie les troupes du sultan ; puis il passa la chaîne du Taurus, envahit l'Asie Mineure et défit complètement le grand vizir à Konieh, l'ancienne capitale de la Galatie ou Gaule asiatique, le 21 décembre 1832. Mahmoud, voyant son armée perdue, appela les Russes à son secours.

Le moment pouvait être décisif pour les affaires d'Orient. Au point de vue de l'intérêt français et même de l'intérêt européen, la Russie à part, il eût été à souhaiter que le vainqueur de Konieh poussât droit à Constantinople pour y abattre Mahmoud, le remplacer par son fils presque enfant encore, et mettre tout l'Empire ottoman sous la main de Méhémet-Ali. Le pacha d'Égypte fût devenu ce qu'avaient été jadis chez nous les Maires du Palais au temps des rois mérovingiens.

L'opinion publique, en France, eût applaudi à un tel événement : on aimait chez nous le vieux Méhémet, parce qu'il imitait de son mieux les exemples de l'administration française en Égypte, reprenait les grands travaux que nous y avions

commencés et s'entourait d'officiers et d'ingénieurs français.

Mais l'homme qui dirigeait la politique extérieure de l'Angleterre, lord Palmerston, était hostile au pacha d'Égypte. Méhémet, qui avait autrefois combattu les Anglais, recherchait de préférence l'appui de la France et, par ses monopoles commerciaux, gênait le commerce de l'Angleterre.

Peut-être l'Angleterre et l'Autriche eussent-elles accepté le fait accompli, si les Égyptiens eussent prévenu les Russes à Constantinople, ou qu'ils les en eussent chassés par une grande insurrection musulmane.

Le gouvernement de Louis-Philippe n'avait pas le tempérament hardi qu'il eût fallu pour seconder Méhémet dans une telle entreprise : il ne songea qu'à réconcilier le sultan et son vassal, en engageant le premier à faire de larges concessions au second. Il en résulta que Mahmoud céda tout à la fois à l'Egypte et à la Russie : il abandonna à Méhémet-Ali le gouvernement de toute la Syrie avec le district d'Adana, l'ancienne Cilicie, la partie de l'Asie-Mineure au sud du Taurus, et, d'autre part, après qu'une escadre russe, portant quelques milliers de soldats, fut arrivée dans le Bosphore et sur la côte d'Asie, il conclut avec la Russie le traité d'Unkiar-Skelessi, qui, en cas de guerre, fermait le Bosphore à toute autre marine militaire que celle des Russes (mai-juillet 1833). La moitié de l'Empire ottoman était donc dans les mains du pacha d'Egypte, l'autre moitié sous la dépendance du tsar.

La France et l'Angleterre protestèrent contre le pacte d'Unkiar-Skelessi. Leur politique n'en devint pas plus concordante en Orient, la France désirant que Méhémet-Ali se consolidât dans ses nouvelles acquisitions, et le ministère anglais encourageant le sultan à revenir, quand il le pourrait, sur ses engagements. Mahmoud, aigri, dévoyé, sacrifiait tout désormais à l'idée fixe de se venger du pacha rebelle. Il avait un nouveau grief contre Méhémet-Ali, qui gardait sous sa main les deux villes saintes du mahométisme et qui avait remplacé à la Mekke et à Médine les délégués du sultan par les siens propres.

En 1838, Méhémet-Ali demanda l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie pour son fils Ibrahim et sa famille. C'était la transfor-

mation du gouvernement de province en principauté héréditaire. Mahmoud n'osa refuser l'hérédité pour l'Égypte, mais il la refusa pour la Syrie, dout il prétendait même exiger la restitution immédiate. La querelle alla s'envenimant; Mahmoud fit prendre brusquement l'offensive à son armée, qui passa l'Euphrate et entra en Syrie le 21 avril 1839.

Qu'allait faire le gouvernement français?

Sa première pensée fut de prévenir l'entrée des Russes dans le Bosphore, si Mahmoud les appelait à son aide, ou d'y entrer après eux, de gré ou de force, en se concertant avec les Anglais.

La première pensée du ministère anglais, c'est-à-dire de lord Palmerston, fut d'imposer la suspension des hostilités aux Turcs et aux Égyptiens par l'envoi simultané des flottes anglaise et française sur la côte de Syrie. Il paraissait beaucoup plus préoccupé d'empêcher Méhémet-Ali d'avoir des succès en Syrie que de disputer le Bosphore à la flotte russe. Au fond, il était plus jaloux de la France que de la Russie, ce qui ne témoignait pas de vues bien étendues chez cet homme habile et actif.

La France ne consentit pas à la jonction des deux marines dans ces conditions; mais, sur les instances de l'Autriche et de la Prusse, notre ministre des affaires étrangères, le maréchal Soult, expédia deux de ses aides de camp, l'un vers Méhémet-Alī à Alexandrie, l'autre vers le général turc en Syrie, afin d'arrêter les hostilités. Les cabinets français et anglais convinrent en même temps de mesures éventuelles pour l'entrée des deux flottes dans le Bosphore.

Notre gouvernement prenait là une grave responsabilité: arrêter les Égyptiens, c'était s'engager, au moins implicitement, à maintenir à Méhémet-Ali sa situation intacte; or, cet engagement, nous étions seuls à le prendre: aucune des grandes puissances n'était engagée avec nous. Le roi Louis-Philippe, qui dirigeait les affaires étrangères, et qui avait toujours aspiré à les avoir entièrement dans la main, justifiait peu ses prétentions à cet égard par la façon dont il menait nos relations extérieures. Il se faisait d'étranges illusions sur son influence en Europe; il croyait avoir gagné les cours d'Autriche et de Prusse par le soin

qu'il avait pris de séparer ses intérêts de ceux de la Révolution, et de ménager les monarchies européennes. La conduite de l'Autriche dans l'affaire du mariage du duc d'Orléans ne l'avait point éclairé là-dessus. Il fit proposer par le maréchal Soult au cabinet anglais la réunion d'un congrès à Vienne pour régler la question d'Orient. Il ne voyait pas que, s'il y avait un congrès, ce serait contre nous, dès que nous n'étions pas d'accord avec l'Angleterre.

L'excuse de ces illusions, c'est qu'elles étaient partagées, sinon par tout le monde (M. Thiers s'en était préservé), mais par la Chambre des députés et par une grande partie du public. La preuve en est dans le rapport présenté à la Chambre par M. Jouffroy, sur le crédit de dix millions pour la marine. Esprit sagace et profond dans les questions de la philosophie, M. Jouffroy ne montra point ces qualités sur le terrain politique. Il soutint, conformément à l'opinion du roi, que l'Autriche et la Prusse s'uniraient à nous, et que nous aurions la majorité dans le congrès contre la Russie.

Au moment où la Chambre vota sur le rapport de M. Jouffroy, les événements se précipitaient en Orient avec une rapidité foudroyante. Le 24 juin, l'armée turque, qui se battait mollement pour l'impopulaire Mahmoud, fut entièrement défaite, à Nézib, par le fils de Méhémet-Ali. Le 1er juillet, Mahmoud expirait, usé par le travail, par les soucis, par les excès dans lesquels il cherchait l'oubli ; il laissait son empire croulant à un fils de seize ans, Abd-ul-Medjid. Quelques jours après, l'amiral turc quittait le Bosphore avec sa flotte, pour aller la livrer à Méhémet-Ali dans le port d'Alexandrie.

Il était évident qu'Ibrahim, le vainqueur de Nézib, s'il marchait en avant, entraînerait avec lui toutes les populations musulmanes de l'Euphrate au Bosphore. Mais, trois jours après la bataille, l'aide de camp du maréchal Soult arriva d'Alexandrie au camp d'Ibrahim ; il apportait l'ordre de Méhémet-Ali à son fils d'arrêter son armée. Ibrahim n'osa désobéir à cette injonction, que son père n'eût certainement pas donnée s'il eût connu la victoire. Pour la seconde fois, Ibrahim se vit arracher des mains le fruit de ses éclatants succès.

Le gouvernement français, en faisant suspendre les hostilités, eût pu, tout au moins, pousser à un arrangement immédiat entre le vainqueur et les conseillers du nouveau sultan. Ce fut tout le contraire. Louis-Philippe tenait trop au congrès ! Il eut peur de ce qu'il eût dû souhaiter sur toutes choses : à savoir, que l'Europe ne fût pas consultée, et il seconda les efforts de lord Palmerston en faveur d'un concert européen, où l'on ferait rentrer la Russie.

Le tsar ne voulait point d'abord de congrès, pour ne pas compromettre la position privilégiée que lui assurait le traité d'Unkiar-Skelessi : il eût laissé la Turquie et l'Égypte s'arranger au profit de Méhémet-Ali, dès qu'il ne s'agissait plus de réunir Constantinople et Alexandrie dans une seule main.

Nous n'avions donc qu'à nous abstenir ; mais nous agissions contre nous-mêmes.

La conduite de notre gouvernement était imprudente ; celle de notre ambassadeur à Constantinople fut absurde. C'était un bon marin et un très mauvais diplomate, l'amiral Roussin. Il s'était attaché à la cause de Mahmoud contre Méhémet-Ali, et agissait à rebours et de l'opinion et des intérêts de la France ; il se laissa entraîner par l'ambassadeur d'Autriche à rédiger en commun avec lui une note qui annonçait à la Porte ottomane que l'accord sur la question d'Orient était assuré entre les cinq grandes puissances, et qui l'engageait à ne prendre aucune résolution définitive sans leur concours (29 juillet). L'ambassadeur d'Angleterre avait adhéré à cette note avec empressement, celui de Russie, avec hésitation.

Or, il était absolument faux que l'accord fût assuré entre les puissances sur les conditions de paix entre la Turquie et l'Égypte. Le gouvernement français, quoiqu'il s'abusât beaucoup encore sur l'état réel des choses, rappela le malencontreux ambassadeur ; mais le mal était fait et la situation profondément compromise.

L'empereur Nicolas, d'abord mécontent, lui aussi, de son ambassadeur, revint bientôt sur cette impression, quand il aperçut la chance de brouiller la France et l'Angleterre. Lord Palmerston lui avait fait faire des avances par l'ambassadeur anglais en

Russie ; il y répondit en envoyant à Londres, en septembre, M. de Brunow : celui-ci s'entendit avec le cabinet anglais contre l'Égypte, et y amena les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse. Nous nous étions joués nous-mêmes. Dès le premier jour, le concert que nous avions provoqué se fit contre nous, car les quatre puissances énoncèrent tout d'abord l'intention d'employer les moyens coërcitifs contre Méhémet-Ali, s'il ne cédait pas à la décision qu'on lui signifierait. La France manifesta, de son côté, l'intention de ne point coopérer à ces moyens ; la décision déjà convenue entre les quatre puissances, c'était la pensée de lord Palmerston : réduire Méhémet-Ali à l'Égypte.

Le concert, toutefois, n'était point parfait encore entre l'Angleterre et la Russie. Il restait une grosse question ; Nicolas ne se décidait point jusqu'ici à renoncer au privilège qui ouvrait exclusivement le Bosphore aux vaisseaux russes. Les collègues de lord Palmerston dans le cabinet anglais l'obligèrent d'offrir à la France une concession pour Méhémet-Ali : c'était la partie de la Syrie qui confine à l'Égypte, le pachalik de Saint-Jean d'Acre, moins cette ville maritime. Louis-Philippe eût accepté ; mais l'opinion publique ne permit pas au cabinet français d'y souscrire. La France persista à réclamer pour Méhémet-Ali la Syrie entière, avec l'Arabie et l'île de Crète, qui étaient en sa possession. L'opinion, chez nous, ne comprenait pas que Méhémet-Ali, attaqué et victorieux, fût dépouillé de ce qu'il possédait avant l'agression du vaincu.

Lord Palmerston, alors, se hâta de retirer la concession qu'il avait faite à regret. Nicolas, de son côté, céda sur l'admission des pavillons autres que le sien dans le Bosphore, et, dès lors, l'accord à quatre, en dehors de nous, fut assuré, sinon officiellement conclu.

Durant cette période des négociations, la France avait été représentée à Londres par le général Sébastiani, l'homme du roi. Notre ministère remplaça Sébastiani par M. Guizot, pour avoir un ambassadeur qui fût personnellement moins dépendant de Louis-Philippe. Le roi consentit à ce changement, par un motif d'intérêt de famille : il voulait obtenir du cabinet la présentation

d'un projet de dotation annuelle de 500,000 francs pour son second fils, le duc de Nemours.

Il y avait un manque absolu de tact dans cette demande. En fait, Louis-Philippe n'était point avare, comme le prétendaient ses ennemis. S'il tenait à disposer d'un grand revenu pour lui et pour les siens, ce n'était pas pour thésauriser : on l'a bien vu quand ses comptes ont été publiés ; au point de vue monarchique, ses réclamations en faveur de ses enfants étaient justifiables ; mais, comme effet politique, elles étaient une grande maladresse, l'opinion, étant déchaînée contre Louis-Philippe, ne comprenait pas que la bourgeoisie, au fond, ne voulait qu'un président sous le nom de roi.

Un nouveau pamphlet de M. de Cormenin, amer et sarcastique, surexcita les esprits et ridiculisa le roi. La Chambre repoussa le projet, presque sans débats, par 226 voix contre 200 (20 février 1840).

Devant cet échec, le ministère donna sa démission.

Le dernier acte à signaler de ce cabinet du 12 Mai doit valoir une mention honorable aux deux Chambres et aux ministres, parmi lesquels figurait un grand critique littéraire, M. Villemain ; ce fut le vote d'un monument à la mémoire de Molière (6 février - 4 mars). On érigea ce monument auprès du Théâtre-Français.

Le roi appela M. Thiers : c'était imposé par la situation. M. Thiers n'eut point d'empressement à ressaisir le pouvoir. Il ne s'agissait plus de cette question d'Espagne, sur laquelle il avait rompu deux fois avec le roi ; les événements avaient paru sur ce point justifier la politique négative de Louis-Philippe ; le gouvernement de la reine d'Espagne avait enfin réussi, sans intervention française, à expulser par ses propres forces le prétendant don Carlos. Les chefs carlistes, désespérant d'installer leur roi dans Madrid et ne réussissant à s'établir solidement nulle part en dehors des montagnes du nord de la Péninsule, s'étaient décidés, pour la plupart, à traiter avec les ministres d'Isabelle, et don Carlos, abandonné, avait dû quitter les pays basques et l'Espagne.

Il n'y avait donc plus lieu chez nous à des débats sur les af-

faires espagnoles; mais M. Thiers voyait la question d'Orient très mal engagée. Il jugeait que la note signée par l'amiral Roussin, le 29 juillet dernier, avait tout compromis à fond, et il en avait prévenu les ministres du 12 Mai. Il avait fait récemment à la Chambre un grand discours, où il tâchait tout à la fois de soutenir Méhémet-Ali et de ménager l'alliance anglaise; mais il sentait bien l'extrême difficulté, sinon l'impossibilité de faire concorder ces deux tendances. Il comprenait qu'il aurait les fautes d'autrui sur les bras et qu'on l'en rendrait responsable.

Il tenta d'éviter ce fardeau. Il eût accepté la présidence du maréchal Soult ou celle du duc de Broglie. Le roi se fût résigné à subir celui-ci. Ni Soult ni Broglie n'acceptèrent. M. Thiers fut obligé de prendre la présidence du conseil avec les affaires étrangères. M. de Rémusat fut ministre de l'intérieur. D'abord lié avec les doctrinaires, il avait quitté ce groupe exclusif et fermé, qui convenait peu à son esprit si libéral et si ouvert; il s'était rattaché à M. Thiers et au centre gauche.

M. Cousin remplaça M. Villemain à l'instruction publique; les autres ministres étaient des membres du centre gauche ou des hommes spéciaux. Le ministère s'installa le 1er mars.

La position était périlleuse au dehors, incertaine au dedans. A l'intérieur, il n'y avait point de menace immédiate contre le ministère; mais son assiette était mal assurée. Un cabinet qui représentât la coalition dans son ensemble n'ayant pu se former, toute fraction de la coalition n'apportait au pouvoir qu'une force insuffisante. M. Thiers, dans les conditions difficiles où se trouvait le pays, souhaitait une sorte de trêve des partis. Il n'avait immédiatement sous la main que le centre gauche, et pas tout entier. Il eût voulu, tout à la fois, avoir avec lui la gauche dynastique et se concilier les doctrinaires. Or, ces deux groupes, comme nous l'avons dit, avaient rompu avec éclat. Il n'était pas facile d'être bien tout ensemble avec l'un et avec l'autre.

M. Guizot consentit à garder l'ambassade de Londres et à faire soutenir le nouveau ministère par ses amis, à deux conditions : 1° qu'on ne toucherait point aux lois de Septembre, sauf à donner une définition plus précise et moins arbitraire de l'attentat; 2° qu'on n'accorderait point de réforme électorale.

M. Thiers désirait ajourner cette dernière question. M. Odilon Barrot et ses amis étaient disposés à donner du temps. La réforme parlementaire et la réforme électorale commençaient à préoccuper sérieusement l'opinion. La réforme parlementaire se rapportait à l'encombrement de la Chambre par les fonctionnaires dépendant du gouvernement : on voyait là une grave altération du régime représentatif, et l'on voulait mettre des bornes à cet envahissement. Il y avait eu dernièrement là-dessus de vives discussions à la Chambre des députés.

Quant à la réforme électorale, elle se présentait sous divers aspects. Les légitimistes, qui n'en faisaient qu'une machine de guerre, demandaient le vote universel à plusieurs degrés; ils rêvaient toujours de remettre la main par ce moyen sur le peuple des campagnes.

Les républicains éclairés ne croyaient pas que le pays fût encore suffisamment préparé au vote universel et réclamaient le vote pour les gardes nationaux : ils se fussent contentés de voir admettre à voter ceux des gardes nationaux qui faisaient le service effectif, les citoyens pour lesquels le service était trop onéreux étant portés à part sur un contrôle de réserve. Cela eût conféré le droit électoral à toute la petite bourgeoisie, aux fermiers, aux artisans établis. La fusion des députés de l'extrême gauche avec les républicains avait tempéré ceux-ci et leur avait donné plus d'esprit pratique. Depuis que les lois de Septembre avaient interdit de prendre la qualification de républicain, ce titre avait été remplacé par celui de radical, emprunté à l'Angleterre, où il désignait l'opinion démocratique dépassant le parti des whigs. L'extrême gauche de la Chambre se confondait avec les républicains dans le « parti radical ».

La gauche dynastique n'allait pas si loin dans ses projets de réformes : elle souhaitait qu'on donnât le droit de voter à des catégories de capacités et d'électeurs de second degré : elle entendait par là, d'une part, les citoyens inscrits sur les listes du jury en dehors des électeurs actuels : avocats, médecins, officiers en retraite, etc. ; d'autre part, les membres des conseils municipaux et les officiers de la garde nationale.

En fait, les radicaux se fussent contentés de douze à quinze

cent mille électeurs ; la gauche dynastique, d'à peu près moitié ; seulement, les radicaux se montraient plus pressés.

La question d'Orient offrait un motif spécieux pour ajourner un si important débat. M. Thiers inaugura son ministère par un discours habilement conciliant. Au dehors, il voulait en même temps maintenir l'empire ottoman et la puissance de Méhémet-Ali. Au dedans, tout réclamait, disait-il, les transactions et l'apaisement des partis. La réforme électorale et parlementaire était, suivant lui, une question d'étude et d'avenir. Il déclara qu'il serait à la fois ministre de la couronne et ministre indépendant. C'était maintenir son ancien axiome : Le roi règne et ne gouverne pas. (24 mars.)

L'extrême gauche, par la voix de Garnier-Pagès, protesta contre cette disposition à tout ajourner, qui obtenait la connivence de la gauche dynastique.

Le ministère eut une forte majorité et ne proposa que des lois d'affaires et de finances, dont quelques-unes concernaient des lignes de chemin de fer, mais sans les rattacher à un plan d'ensemble. On devait se ressentir longtemps de la façon dont cette grande entreprise des chemins de fer avait été entamée. L'État fut obligé d'aider les compagnies d'une manière onéreuse pour lui, par des prêts et par des garanties d'intérêts.

Une loi qui réglait et restreignait le travail des enfants dans les manufactures avait été préparée par le ministère du 12 Mai et fut présentée par le ministère de M. Thiers : elle ne fut définitivement votée que l'année suivante. C'était un progrès moral et matériel.

Une autre loi, qui ordonna la construction et organisa le service des paquebots transatlantiques, fut également avantageuse au commerce et à la marine militaire. Dix-huit grands bateaux à vapeur devaient établir désormais des rapports réguliers entre la France, les Antilles et les deux Amériques. Ils étaient disposés pour recevoir au besoin de l'artillerie et faire le service de guerre.

Le ministère ne put cependant écarter les débats politiques. La réforme parlementaire fut prise en considération ; mais les événements empêchèrent d'y donner suite. La réforme électo-

rale, vivement réclamée par l'extrême gauche, ne fut point discutée à fond. 240,000 pétitionnaires l'avaient demandée.

M. Arago, en appuyant la réforme électorale, dit qu'elle amènerait « l'organisation du travail », que réclamait l'état de la société. C'était une parole redoutable : elle semblait indiquer qu'on pouvait et devait trancher par la loi les questions d'association, de salaire, de production, ce qui dépassait la pensée de l'orateur. Ceci témoignait du mouvement d'idées qui se propageait depuis le Saint-Simonisme. Beaucoup d'esprits, d'ailleurs très amis de la liberté, tendaient à réclamer de l'État, pour ce qu'ils croyaient l'intérêt du grand nombre, plus et autre chose que ce que l'État peut et doit faire.

M. Thiers, au lieu de se borner à combattre les tendances socialistes, s'attaqua au principe même de la démocratie et soutint que la souveraineté du nombre était une doctrine funeste : « Il n'y a de droits, dit-il, que ceux que la loi donne. »

C'était quitter son propre terrain pour celui de M. Guizot ; mais la discussion et la circonstance entraînaient souvent M. Thiers.

Garnier-Pagès le réfuta énergiquement.

M. Thiers eut la pensée de détourner les esprits de la politique intérieure par une diversion qui allait nous reporter vers d'éclatants et dangereux souvenirs. On avait, depuis quelques années, rétabli sur la colonne la statue de Napoléon ; M. Thiers proposa au roi de faire plus : de redemander les restes de Napoléon à l'Angleterre. Le duc d'Orléans, passionné pour tout ce qui touchait à la gloire militaire, appuya vivement ce projet : le roi l'accepta ; la Chambre aussi et l'opinion publique. Bien peu virent le péril. La bourgeoisie gouvernante ne prenait pas au sérieux Louis Bonaparte ni ses prétentions de restauration impériale. (Mai 1840.)

Le retour « des cendres de l'empereur », comme on disait alors, présage menaçant du retour de l'Empire, était la conséquence inévitable de ce qui s'était passé sous la Restauration. C'était là une erreur nationale et non la faute de quelques-uns. Victor Hugo, lorsqu'après Béranger, il célébrait Napoléon en vers resplendissants comme le soleil des Pyramides

et d'Austerlitz, n'était que l'organe de l'entraînement public.

L'effet fut très grand dans le pays tout entier, lorsque le général Bertrand, le plus populaire des compagnons de l'empereur à Sainte-Hélène, remit entre les mains du roi l'épée que Napoléon portait à Austerlitz (4 juin).

Louis Bonaparte publia, en Angleterre, une violente protestation contre l'acte par lequel le général Bertrand avait, disait-il, privé les héritiers de l'empereur du seul héritage que le sort leur eût laissé. Il terminait par des paroles menaçantes, qui attestaient qu'il avait déjà oublié l'imprudente générosité dont Louis-Philippe avait usé envers lui.

Le gouvernement anglais consentit à rendre à la France le corps de Napaléon. Celui des fils du roi qui était entré dans la marine, le prince de Joinville, eut mission d'aller le chercher à Sainte-Hélène. Sous l'impression de ces incidents émouvants, Louis-Philippe passa, le 14 juin, une revue de la garde nationale. Il fut accueilli par les cris de : Vive le roi! Vive la réforme ! »

On dit que, pris d'un entraînement pareil à celui qui lui avait fait, un jour réciter les strophes de la *Marseillaise* devant les élèves de Saint-Cyr, il aurait répondu à ceux qui acclamaient la réforme : « Mes amis, vous l'aurez ! »

Malheureusement pour lui, ces mouvements-là ne duraient guère, et il revenait bien vite à ses tendances habituelles tout opposées.

Quelques jours après la revue de la garde nationale de Paris, eut lieu à Strasbourg une fête populaire du caractère le plus original et le plus imposant. On inaugura, le 24 juin, sur une place de Strasbourg, la statue en bronze de l'inventeur de l'imprimerie, Gutemberg, qui avait conçu à Strasbourg sa grande pensée réalisée à Mayence. La foule fut saisie d'enthousiasme lorsqu'on dévoila cette noble figure, œuvre de David d'Angers, le sculpteur qui se dévouait à reproduire devant la postérité les images de nos grands hommes. Il avait représenté Gutemberg tenant à la main une épreuve d'imprimerie, sur laquelle se lisait ces paroles de l'Écriture Sainte : « Et la lumière fut !

Le lendemain, tous les corps d'état défilèrent, avec les em-

blèmes les plus pittoresques, autour de la statue de l'homme qui avait donné à la civilisation le plus puissant de ses instruments. Ce fut la fête du travail et de la paix. Toute cette élite de savants, de littérateurs, d'artistes, que les Alsaciens avaient conviés à venir célébrer avec eux la grande invention éclose au bord du Rhin, ne parlaient que de paix et de concorde entre les nations, et surtout entre l'Allemagne et la France. On retrouvait là des sentiments de fraternité universelle qui rappelaient 89 et la Fédération.

L'Allemagne devait mal répondre à ces avances de la cordialité française. On fut bien vite réveillé de ce beau songe de fraternité internationale. La session de nos Chambres fut close le 13 juillet. Le surlendemain, un acte diplomatique d'une haute gravité s'accomplit à Londres contre la France.

Lors de l'avènement du ministère du 1er Mars, Louis-Philippe, malgré tous les témoignages de mauvais vouloir que nous avait donnés lord Palmerston, avait encore la folle confiance que l'Angleterre ne ferait rien en dehors de nous. M. Thiers y voyait plus clair : il comprenait ce que nous devions attendre du concert européen. — « Cette situation, écrivait-il à M. Guizot, n'a été créée ni par vous ni par moi ; nous n'y pouvons rien ! »

Et il tâchait de gagner du temps et de pousser à un arrangement direct entre la Turquie et l'Egypte, sans intervenir officiellement dans ce sens. Malheureusement, ce qui était très praticable en 1839, après la bataille de Nézib, était devenu presque impossible en 1840.

Depuis le retour de M. Thiers au pouvoir jusqu'au mois de juillet, la crise s'était prolongée sans aboutir. La Russie à part, les puissances hésitaient à passer des paroles à l'action. Les collègues de lord Palmerston ne partageaient pas son antipathie, si peu motivée, contre la France, et l'Autriche et la Prusse n'étaient pas sans redouter un éclat. Le cabinet anglais offrit de nouveau pour Méhémet-Ali le pachalik de Saint-Jean-d'Acre, cette fois avec la ville, mais seulement en viager (8 mai). Cette proposition, faite à un vieillard qui aspirait à fonder une dynastie, n'était pas sérieuse. La France n'accepta pas pour le pacha.

Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Londres firent un pas de plus. Ils proposèrent à notre ambassadeur, M. Guizot, d'accorder à Méhémet-Ali la Syrie entière en viager.

La Syrie entière, quoique viagèrement, cela méritait réflexion. Le cabinet français ne rejeta pas l'offre, temporisa et tâcha d'amener Méhémet-Ali à accepter.

Sur ces entrefaites, il y eut une révolution de palais à Constantinople. Le grand-vizir, Khosrew, l'ennemi personnel de Méhémet-Ali, fut renversé du pouvoir. Méhémet, satisfait et comptant dominer le nouveau ministère ottoman, annonça qu'il allait rendre la flotte turque et transiger directement avec le jeune sultan aux conditions les plus amiables.

On eut à Paris une joie de courte durée. L'ambassadeur anglais à Constantinople partageait, s'il ne dépassait les préventions et les partis-pris de lord Palmerston; il empêcha les Turcs de traiter avec Méhémet-Ali. Lord Palmerston excita, par ses agents en Syrie, une insurrection qu'il préparait depuis longtemps contre le gouvernement égyptien, quoiqu'il ait soutenu le contraire devant le Parlement anglais, avec le mépris de la vérité qui le caractérisait. D'autre part, il poussa fiévreusement à réaliser à Londres cet arrangement à quatre, en dehors de la France, qui était convenu en principe depuis plusieurs mois.

M. Guizot, sans aller jusqu'aux étranges illusions du roi, était cependant loin d'apprécier à leur juste valeur et les intentions et les paroles de lord Palmerston. Sa correspondance atteste qu'il était inquiet, mais jugeait seulement possible ce qui était déjà certain, l'entente contre la France. L'Autriche et la Prusse avaient cédé à la pression de lord Palmerston et de l'ambassadeur russe.

Le 15 juillet, un traité fut signé entre les quatre puissances et la Turquie. Le Sultan offrait à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Egypte pour sa famille, avec le pachalik de Saint-Jean-d'Acre en viager. Si Méhémet n'accepte pas dans le délai de dix jours après la communication à lui faite et n'ordonne pas à ses lieutenants d'évacuer sur-le-champ le reste de la Syrie, l'Arabie, l'île de Candie, Adana, etc., le sultan retirera l'offre du pachalik

d'Acre. Si, dans un second délai de dix jours, Méhémet n'a point adhéré, il n'aura pas l'hérédité de l'Egypte.

Le traité, contre tous les usages diplomatiques, fut déclaré immédiatement exécutoire, sans attendre les ratifications, et quoique l'ambassadeur de Prusse fût sans pouvoirs. Il n'avait pas encore reçu ses lettres de créance du nouveau roi qui venait de succéder au vieux Frédéric-Guillaume III, mort le 7 juin dernier. Les dispositions du successeur, Frédéric-Guillaume IV, ne rendaient pas ce changement de règne avantageux pour nous.

C'était, disait-on dans cette convention, par « humanité, » pour prévenir l'effusion du sang en Syrie, qu'on agissait avec tant de précipitation.

Le sang qui coulait en Syrie, c'était lord Palmerston qui le faisait verser.

Lord Palmerston n'apprit à M. Guizot l'existence du traité que le surlendemain, sans même lui en communiquer le texte. Ce mystère et cette hâte avaient le même but ; c'était de faire enlever par la flotte anglaise la flotte égyptienne qui croisait sur la côte de Syrie. M. Thiers, qui ne connaissait pas encore, mais qui pressentait le traité, avait eu l'heureuse inspiration d'expédier à Méhémet-Ali l'avis de rappeler sa flotte à Alexandrie. Elle échappa de la sorte aux Anglais.

Lord Palmerston essaya d'adoucir par des phrases banales ce que le fait avait de profondément offensant ; il prétendit que la France avait déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne s'opposerait dans aucun cas aux mesures coërcitives que prendraient les quatre cours d'accord avec le sultan. C'était là une assertion d'une mauvaise foi singulièrement hardie. M. Guizot protesta et déclara que le gouvernement français, s'il jugeait que l'équilibre européen fût compromis par les mesures prises, entendait garder sa pleine liberté.

M. Thiers reçut le coup sans emportement comme sans faiblesse, et accepta avec dignité la situation d'isolement qu'on faisait à la France. Le roi se laissa aller à une explosion de colère qui montrait dans quels rêves il s'était obstiné jusqu'à ce rude réveil. — « Eh ! quoi ! s'écriait-il, je les couvre depuis dix ans aux dépens de ma popularité, au péril de ma vie ; ils me doivnet

la paix de l'Europe, la sécurité de leurs trônes, et c'est ainsi qu'ils reconnaissent mes services ! Ils veulent donc me faire reprendre le bonnet rouge ! »

La reine, effrayée, fit fermer les portes des appartements, de crainte que les éclats de cette voix irritée ne retentissent au dehors.

L'indignation fut générale en France. Pour la première fois depuis dix ans, tous les partis semblèrent réunis. L'idée de venger 1814 et 1815 éclata partout. La *Marseillaise* résonna dans nos théâtres comme en 1830. On ne pouvait comprendre ce gouvernement anglais, qui craignait plus l'influence de la France à Alexandrie que celle de la Russie à Constantinople, et qui s'unissait à Nicolas contre nous. Par d'autres motifs que ceux de Louis-Philippe, on se déchaînait contre cette Autriche et cette Prusse, qui, sans le moindre intérêt dans la question, entraient dans une nouvelle coalition pour le seul plaisir de nous offenser et de nous nuire. La pensée de la France recommençait de se tourner vers le Rhin. M. Thiers, d'abord calme, s'animait et laissait échapper des menaces de guerre révolutionnaire qui retentissaient au dehors.

A notre mouvement national répondit, de l'autre côté du grand fleuve, un violent réveil de l'esprit anti-français. A vrai dire, cet esprit ne s'était jamais bien endormi depuis 1813 : on n'avait rien négligé pour l'entretenir, et cette occasion ne fit que manifester le fond des sentiments que nourrissaient à notre égard la noblesse militaire et la jeunesse universitaire d'Allemagne. Tous les moyens furent employés pour exciter les populations allemandes contre la France, et la célèbre chanson du *Rhin allemand*, de Becker, renouvela les chants de guerre de 1813. Des voix éclatantes répondirent parmi nous, en revendiquant le Rhin français. L'une était celle d'un jeune et grand poète, dont la verve originale et indépendante de toute école s'était frayé une voie nouvelle en dehors des gloires romantiques. Alfred de Musset sortit de son scepticisme accoutumé pour lancer vers le Rhin ses strophes étincelantes.

Une autre fière parole se fit entendre : la parole d'un homme qui avait aimé et qui connaissait à fond l'Allemagne, d'un écri-

vain qui avait contribué à en révéler à la France les philosophes et les historiens. Edgar Quinet, un des esprits les plus élevés et les plus profonds de cette génération, avait vu de près ce qui s'amassait de haine et d'envie outre-Rhin ; il avertissait du péril la France, qui, ne haïssant pas, ne pouvait comprendre qu'elle fût haïe.

Entre les mains actives de M. Thiers, il n'y avait pas à craindre que nous fussions surpris sans défense. Les mesures de précautions militaires se succédèrent rapidement. Des ordonnances royales ouvrirent des crédits pour augmenter le matériel naval, pour appeler sous les drapeaux tout ce qui restait d'hommes disponibles sur les classes de 1836 à 1839, pour remonter la cavalerie et l'artillerie.

L'anniversaire de la Révolution de 1830 fut l'occasion d'une solennité imposante. Le 28 juillet, on inaugura le monument destiné à consacrer le souvenir des Trois Journées : la colonne de bronze, de plus de 50 mètres de haut, que surmonte une statue représentant le génie de la Liberté, et qui s'élève sur l'emplacement de la Bastille. Sur le piédestal est gravée cette inscription : « A la gloire des citoyens français qui s'armèrent et combattirent pour la défense des libertés publiques, dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. » Sur la colonne sont inscrits les noms des morts des Trois Jours.

Leurs restes, inhumés provisoirement çà et là dans Paris, avaient été apportés dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois. On y célébra pour eux un magnifique service funèbre ; puis on transféra, en grand appareil, leurs cercueils dans des caveaux pratiqués sous la colonne de Juillet.

Le roi, qui, du haut de la Colonnade du Louvre, avait salué les cercueils à leur passage, fut bien accueilli de la foule, à cause de ses démonstrations patriotiques. Le juste-milieu manifestait les mêmes sentiments que la gauche. Le *Journal des Débats* parlait comme le *National*.

Louis-Philippe quitta Paris pour son château d'Eu, où il avait donné rendez-vous à MM. Thiers et Guizot afin de conférer sur les affaires d'Orient. Il y reçut une étrange nouvelle : Louis Napoléon était débarqué à Boulogne le 6 août.

Depuis qu'il s'était transporté en Angleterre, il y avait recommencé les mêmes manœuvres qu'en Suisse : soudoyer des journaux, répandre des brochures, embaucher des officiers et des sergents. Il croyait pouvoir compter sur le commandant du département du Nord, le général Magnan, personnage équivoque, auquel il avait fait offrir une grosse somme d'argent, et qui, plus tard, devait être un de ses principaux complices au 2 Décembre. Il avait même noué des relations avec un plus haut dignitaire, le maréchal Clausel. Il résolut de débarquer près de Boulogne, projetant d'enlever la petite garnison de cette ville, de s'emparer du château, qui renfermait un dépôt de fusils, puis de se diriger sur le département du Nord, et de là sur Paris. Il prépara des proclamations déclamatoires, où il promettait aux soldats « gloire, honneur, fortune », au peuple la diminution des impôts, l'ordre, la liberté..... « Soldats, disait-il, la grande ombre de Napoléon vous parle par ma voix... Traîtres, disparaissez ! l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre !... »

Il assurait avoir « des amis puissants, à l'extérieur comme à l'intérieur », qui avaient promis de le soutenir : c'était une allusion à la Russie, dont il s'imaginait avoir l'appui, et dont il avait probablement reçu quelques encouragements. Dans un projet de décret, il nommait M. Thiers président du gouvernement provisoire et le maréchal Clausel commandant de l'armée de Paris.

Ses dispositions ainsi prises, il partit de Londres sur un bateau à vapeur, avec le général Montholon, quelques officiers, une soixantaine d'hommes et un aigle destiné à jouer le rôle d'un symbole vivant dans le drame qui se préparait.

L'expédition débarqua dans la nuit à Vimereux, au nord de Boulogne, et se dirigea sur cette ville. Les conjurés entrèrent dans la cour de la caserne du 42e de ligne. Un lieutenant, qui était à eux, avait réuni les soldats et leur avait dit que Louis-Philippe avait cessé de régner. Louis Bonaparte les harangua. Troublés, entraînés, ils commençaient à crier : « Vive l'empereur ! » quand arrive un capitaine, qui, perçant à travers les conjurés et bravant leurs menaces, appelle à lui les sous-offi-

ciers et les soldats. Louis Bonaparte lui tire un coup de pistolet, qui le manque et qui blesse un grenadier. Les soldats se rallient au capitaine.

Les conjurés évacuent la caserne à la hâte. Ils montent de là au château ; mais ils ne peuvent en enfoncer les portes. Personne ne s'était joint à eux dans la ville. Le rappel battait : la garde nationale se rassemblait, mais contre eux. Ils ressortirent de la ville et se retirèrent au pied de la colonne élevée sous Napoléon en l'honneur de la Grande-Armée. La garde nationale et la troupe de ligne marchaient à eux. Ils se dispersèrent. Louis Bonaparte et quelques-uns des siens s'enfuirent du côté de la mer et gagnèrent à la nage un canot, avec lequel ils essayèrent de retourner à leur navire.

Les gardes nationaux firent feu sur les fugitifs ; plusieurs furent gravement atteints ; le canot chavira. Une balle morte toucha Louis Bonaparte. Deux de ses complices périrent, l'un tué d'un coup de feu, l'autre noyé. Louis Bonaparte vécut, pour le malheur de la France.

Le prétendant fut, cette fois, avec ses complices, traduit devant la Cour des pairs, qui le condamna à la prison perpétuelle (6 octobre). Il fut enfermé au château de Ham, dans la chambre où Polignac avait été détenu. Cette condamnation non-capitale confirmait par le fait l'abolition de la peine de mort en matière politique, qu'impliquait la grâce de Barbès.

L'entreprise, plus mal conçue qu'à Strasbourg, avait échoué bien plus misérablement encore. Le prétendant était devenu ridicule aux yeux des classes éclairées et lettrées, qui lisaient les journaux et connaissaient les détails de ses aventures. On eut le tort de ne plus le croire dangereux et d'oublier que le grand nombre ne lisait pas.

Louis-Philippe, rassuré promptement sur l'équipée de Louis Bonaparte, avait conféré longuement à Eu avec MM. Thiers et Guizot sur la question d'Orient. Le roi et le ministre semblaient d'accord et ne l'étaient pas. Louis-Philippe, le premier moment de colère passé, tout en continuant à se montrer fort animé en paroles, ne songeait plus, au fond, qu'à éviter la guerre. M. Thiers, moins démonstratif, mais plus résolu, était fort éloi-

gné de la désirer, mais disposé à l'accepter si l'honneur de la France l'exigeait.

La dissidence ne se prononça pas sur-le-champ entre eux, parce que, l'un et l'autre, ils croyaient que la résistance de Méhémet-Ali serait suffisante pour contraindre les quatre puissances à transiger. C'était l'opinion générale parmi nous. La France croyait à la force de Méhémet-Ali ; l'Angleterre, du moins lors Palmerston, n'y croyait pas.

L'époux de la fille aînée de Louis-Philippe, le roi des Belges, Léopold, essaya de s'entremettre et d'amener un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Ce fut sans résultat. Lord Palmerston était décidé à aller jusqu'au bout. Il exprimait assez brutalement sa conviction que Louis-Philippe céderait. « Je le ferai, disait-il, passer par le trou d'une aiguille. »

A mesure qu'augmentaient les chances de guerre, l'opinion démocratique s'exaltait. Avec le mouvement patriotique vis-à-vis de l'étranger marchait parallèlement le mouvement politique intérieur : des banquets où l'on signait des pétitions pour la réforme électorale se succédaient à Paris, à Lyon et dans d'autres villes.

Le Juste-Milieu, au contraire, devenait moins belliqueux à mesure qu'il voyait la cause de la guerre contre les rois de l'Europe se confondre avec celle de la démocratie.

Le mouvement politique ne sortait pas de la légalité ; mais, à côté de lui, se produisaient des agitations d'un autre ordre, qui causaient de vives inquiétudes à la bourgeoisie industrielle et commerçante. Une grande fermentation parmi les ouvriers coïncidait avec des publications importantes sur les questions sociales. Le médecin Villermé venait de publier un remarquable ouvrage sur la condition des ouvriers dans les manufactures ; ce livre, tout de faits et d'observations consciencieuses, ne proposait pas d'utopies et ne faisait point appel aux passions ; mais il révélait de grandes souffrances et appelait implicitement bien des améliorations et bien des réformes.

Auprès du docteur Villermé, d'autres écrivains signalaient tel point douloureux ou dangereux dans le corps social ; un petit livre tranchait sur tous les autres par la hardiesse radicale de

ses vues. C'était l'*Organisation du Travail*, de Louis Blanc. L'auteur, très jeune encore, quoique déjà fort connu dans le monde politique, était sincère, passionné, invariable dans ses sentiments et absolu dans ses idées. Vivement frappé des abus, des inégalités, des injustices que la société offrait à ses yeux, il ne tenait suffisamment compte ni de l'inévitable imperfection des choses humaines, ni des grands progrès qu'avait accomplis depuis 89 cette société, si imparfaite qu'elle fût encore. Il s'engagea dans la voie redoutable où l'on cherche, non pas les réformes progressives et successives, mais un système de réforme intégrale.

Il imposait à l'État le devoir de fournir aux prolétaires les instruments du travail. L'État, disait-il, doit être le banquier des pauvres. Sa doctrine, formulée dans ce livre et dans d'autres écrits, semblait impliquer, pour chacun, le droit de demander à l'État de lui fournir le travail auquel il est apte et conduisait à l'expropriation des manufactures et des ateliers par l'État, pour les mettre entre les mains d'associations ouvrières. Il eût souhaité que les salaires fussent proportionnés aux besoins physiques et moraux de chacun; mais la difficulté, ou plutôt l'impossibilité de régler cette proportion l'amenait, au moins comme transition, à l'égalité des salaires. Il rêvait de faire accepter aux travailleurs les plus capables l'égalité de salaires avec les moindres, en substituant, comme mobile d'activité, le point d'honneur au bénéfice matériel; il citait l'armée pour exemple, sans se rendre compte que le point d'honneur n'est le mobile du soldat que dans les moments héroïques, et que, dans le train ordinaire de la vie militaire, c'est la discipline et non l'enthousiasme qui gouverne le soldat.

Cette idée d'égalité matérielle, tout opposée au principe saint-simonien : « A chaque capacité selon ses œuvres », se retrouva en fait dans la réclamation d'un grand nombre d'ouvriers coalisés afin d'obtenir la fixation d'un prix unique pour la journée et l'abolition du travail aux pièces. Néanmoins il est douteux qu'aucun système socialiste déterminé ait eu influence sur les coalitions ouvrières de septembre 1840.

Le mouvement procédait plutôt du vieux compagnonnage. Parmi les corps d'états, les uns réclamaient des augmentations de salaires, les autres, la diminution des heures de travail; beaucoup demandaient la suppression « des marchandeurs », intermédiaires qui se plaçaient entre les entrepreneurs et les ouvriers, et par lesquels ceux-ci se plaignaient d'être exploités.

Les grèves se produisirent dans plusieurs villes; à Paris, elles prirent des proportions énormes. On assure que plus de cent mille hommes y participèrent. Des masses profondes descendaient de Belleville, de La Villette, etc., entraînaient tous les ateliers sur leur passage, et venaient encombrer les places et les boulevards. Le gouvernement, d'abord, n'était pas intervenu; puis, l'accommodement ne se faisant pas entre les ouvriers et les patrons, la police avait arrêté bon nombre de délégués des divers métiers, et l'irritation s'en était augmentée. Des violences eurent lieu de part et d'autre. Il y eut des excès sur divers points, soit contre des travailleurs qui ne voulaient pas se joindre aux grévistes, soit contre des agents de l'autorité. On prit alors des mesures militaires, et l'on fit dissiper les rassemblements par des troupes nombreuses, qui ne rencontrèrent nulle part de résistance armée.

Cet orage se dissipa sans avoir causé d'événement grave; mais il laissait des appréhensions trop fondées pour l'avenir.

Au moment même où Paris était remué par les grèves, le gouvernement venait de résoudre une importante question, celle des fortifications de Paris. Il était naturel qu'on y revînt, lorsqu'on prévoyait la possibilité d'avoir à faire face à une nouvelle coalition. L'imprévoyance ou la fausse politique de Napoléon, en laissant Paris sans défense, nous avait coûté trop cher en 1814 pour qu'on ne songeât pas à éviter de retomber dans la même faute.

Les radicaux, cependant, les républicains se divisèrent là-dessus. Ceux qui se préoccupaient surtout de l'intérieur et qui craignaient de voir employer les fortifications à emprisonner Paris en repoussaient vivement le projet. Ceux qui étaient patriotes avant tout et qui subordonnaient tout autre péril au péril de la France, se prononçaient avec énergie pour qu'on mît Paris

en défense. Mais ils ne l'entendaient pas comme le roi et comme le maréchal Soult. Le roi voulait revenir à ses forts détachés, que l'opinion publique avait empêché d'exécuter en 1833. Louis-Philippe, très décidé à ne pas faire la guerre, ne continuait ses démonstrations belliqueuses que pour obtenir les forts, dans lesquels il voyait un moyen de contenir Paris : il rêvait de loin d'en faire un usage qu'il ne fit pas quand il fut plus tard en présence d'une révolution, et l'histoire ne lui reproche certes pas de ne s'en être point servi.

Les républicains, et beaucoup d'autres avec eux, par des motifs divers, ne voulaient point des forts et voulaient une enceinte continue autour de Paris.

Une commission du génie militaire avait déjà présenté au roi un rapport concluant à combiner l'enceinte et les forts. Un aide de camp du duc d'Orléans, le commandant, depuis général Chabaud-Latour, fit dans ce sens un plan que M. Thiers adopta malgré la grande dépense qui en devait résulter ; M. Thiers fit comprendre au roi qu'il n'obtiendrait pas les forts sans l'enceinte, et il démontra à ceux des républicains qui acceptaient de fortifier Paris, qu'en dehors de toute arrière-pensée politique et en vue de la défense contre l'étranger, il était indispensable tout à la fois de mettre Paris à l'abri d'une irruption soudaine et de protéger les abords de la capitale par les feux croisés d'un certain nombre d'ouvrages avancés. Les successeurs de Carrel, au *National*, les rédacteurs du *Courrier français* et ceux du *Siècle*, journal créé en 1836 et fort répandu, soutinrent M. Thiers sur ce point capital. L'événement a justifié M. Thiers et ses auxiliaires. Le système adopté a permis à Paris, trente ans après, de se défendre quatre grands mois sans aucun secours du dehors, et eût sauvé Paris et la France, sans le crime et le malheur qui livrèrent l'armée de Metz.

Les travaux furent commencés dans le mois de septembre, sous la direction du général du génie Dode de la Brunerie, et furent conduits avec vigueur, avec intelligence et une économie relative si l'on considère l'immensité de l'œuvre : ils devaient coûter 140 millions.

A la nouvelle de l'ouverture des crédits destinés aux fortifi-

cations de Paris, les journaux anglais qui soutenaient lord Palmerston jetèrent de grands cris et d'arrogantes menaces : ils voyaient dans cette résolution la préface de la guerre générale. L'un d'eux, le *Morning Herald*, déclarait que la France s'exposait « à perdre sa nationalité ».

De l'autre côté du Rhin, « les Teutomanes », le parti anti-français, redoublèrent de violences.

Le gouvernement français y répondit en ordonnant la formation d'un certain nombre de nouveaux régiments (29 septembre). La parole était aux événements.

La diplomatie française avait obtenu de Méhémet-Ali qu'il offrît à la Porte ottomane d'accepter la Syrie viagèrement, en rendant tout le reste, et même, finalement, de s'en remettre à la décision du jeune sultan. L'Angleterre empêcha le sultan d'accéder à aucune transaction directe avec le pacha ; elle le poussa à prononcer la déchéance totale de Méhémet-Ali, à l'expiration des délais fixés à celui-ci par les puissances (14 septembre).

La flotte anglo-autrichienne avait déjà commencé les hostilités. On croyait en France que le fils et le général de Méhémet-Ali, Ibrahim, n'essaierait pas de défendre les villes maritimes contre la formidable marine anglaise, et que, retiré dans l'intérieur de la Syrie, il y défierait les efforts des coalisés. En suivant ce plan, on était assuré de gagner le printemps sans rien de décisif et de causer de très grands embarras à la coalition. La diplomatie française avait donné ce conseil à Ibrahim et le bon sens le lui indiquait.

Ibrahim, cependant, eut la témérité de vouloir défendre la côte, et, une fois la lutte engagée, il n'y mit pas la vigueur qu'on devait attendre du vainqueur de Konieh et de Nézib. Beyrouth, bombardée par les Anglais, fut écrasée dès le 11 septembre. Ibrahim, qui était à portée avec des troupes assez nombreuses, n'essaya pas de jeter dans la mer les détachements de soldats anglais et turcs débarqués par la flotte ennemie. Sidon, qui renfermait de grands dépôts d'armes et de munitions, capitula à son tour le 22 septembre.

A l'arrivée des nouvelles de Constantinople et de Syrie, la

première pensée de M. Thiers fut de protester contre la déclaration de déchéance, d'envoyer la flotte française à Alexandrie joindre la flotte égyptienne et de mettre notre armée sur le pied de guerre.

Le cabinet en délibéra avec le roi le 3 octobre. Louis-Philippe n'adhéra point aux résolutions de M. Thiers.

Le ministère offrit sa démission. Le roi n'accepta pas et recourut à l'entremise du duc de Broglie. On transigea. Il fut décidé qu'on ferait un cas de guerre de toute attaque contre l'Égypte; qu'on rappellerait notre flotte du Levant aux îles d'Hyères, où on la tiendrait sous le coup du télégraphe pour l'envoyer où il serait besoin; enfin, que l'on continuerait les armements de guerre en convoquant les Chambres au 28 octobre.

Le rappel de la flotte devait être, aux yeux du public, une capitulation de M. Thiers devant le roi et un recul devant l'étranger.

Notre flotte du Levant, parfaitement équipée, très bien commandée par l'amiral Lalande, était, en ce moment, supérieure en qualité à la flotte anglaise. Tout le monde croyait, et avec toute vraisemblance, que nous gagnerions la première bataille navale; mais on ne songeait pas au lendemain. On ne pensait pas que, les ressources maritimes des Anglais étant beaucoup plus considérables que les nôtres, ils auraient bien vite réparé leurs pertes et que nous ne serions pas en mesure de soutenir notre succès. Ce fut là l'excuse qu'on fit valoir pour n'avoir pas envoyé la flotte à Alexandrie.

En conséquence de ce qui avait été convenu dans le conseil, M. Thiers fit annoncer par notre ambassadeur, M. Guizot, à lord Palmerston, que la France s'opposerait à la déchéance de Méhémet-Ali (8 octobre). M. Thiers entendait porter sur-le-champ notre armement à 639,000 hommes de troupes de ligne, avec 300,000 gardes nationaux mobilisés.

L'agitation était extrême dans Paris et dans les départements. La fibre nationale était violemment excitée et l'irritation très vive contre le roi parmi la jeunesse et les opinions avancées. D'autre part, il y avait de grandes oscillations dans les classes

commerçantes et industrielles. Le sentiment et la réflexion étaient chez elles en lutte.

« Nous n'avons pas fait la guerre, disait-on, pour la Pologne et pour l'Italie ! Est-il raisonnable de la faire contre une coalition européenne pour le pacha d'Égypte ? »

Au fond, le débat qui recommençait entre le roi et M. Thiers ne portait que sur la continuation des armements ; M. Thiers ne prétendait pas défendre la Syrie, et le roi avait accepté de poser le cas de guerre pour l'Égypte. Le roi y avait consenti, parce que lord Palmerston avait fait savoir au cabinet français qu'on ne devait considérer la déchéance prononcée par le sultan contre Méhémet-Ali que comme « un acte comminatoire sans conséquence ni portée effective ».

En effet, lord Palmerston, le 15 octobre, écrivit à son ambassadeur à Constantinople de recommander au sultan d'accorder à Méhémet-Ali le retrait de la déchéance et l'hérédité pour l'Égypte, s'il consentait à évacuer tout le reste.

Ce même jour, 15 octobre, une nouvelle tentative eut lieu contre la vie de Louis-Philippe. Un coup de carabine fut tiré contre la voiture du roi sur le quai des Tuileries. Personne ne fut atteint dans la voiture. L'assassin s'était blessé lui-même. Son arme, trop chargée, avait éclaté dans sa main. C'était un frotteur, appelé Darmès, affilié à une société communiste. Il assura n'avoir pas de complices et déclara emphatiquement qu'il avait voulu tuer « le plus grand tyran des temps anciens et modernes ! »

Il ne fut jugé et exécuté que quelques mois après. On ne trouva point de preuves contre deux personnes accusées de complicité.

Le parti du Juste-Milieu, qui devenait décidément contraire à M. Thiers, prit prétexte du nouvel attentat pour attaquer le ministère. On accusait M. Thiers de déchaîner la Révolution en faisant appel aux passions guerrières. La perturbation jetée dans tous les intérêts fournissait un thème précieux aux hommes de réaction. La Bourse, de 119 où elle était en juillet, était descendue, en octobre, à 104. On se préoccupait de l'attitude de plus en plus malveillante des gouvernements étrangers. La

Prusse avait défendu l'exportation des chevaux pour la France. Les petits États allemands suivaient tous son exemple. Quelques semaines auparavant, les journaux même du Juste-Milieu avaient signifié qu'une telle mesure équivaudrait à une déclaration de guerre ; ils étaient alors plus virulents que les journaux de la gauche ; mais, maintenant, ils changeaient de langage sans vergogne et mettaient tout sur le compte de M. Thiers.

Les fluctuations de l'opinion publique étaient bien concevables, et la situation des patriotes éclairés était vraiment cruelle. On avait engagé imprudemment la France sur une question qui n'était pas de celles pour lesquelles une nation peut sensément jouer son existence. Que la Syrie restât en la possession, soit du sultan, soit du pacha, cela n'était certainement pas pour nous un intérêt national de premier ordre. Il s'agissait, en réalité, de nous jeter dans une lutte gigantesque pour le point d'honneur.

Il y avait témérité à le faire ; mais il y avait, à céder, une incontestable diminution de notre situation dans le monde.

La division était dans le ministère ; elle était dans la famille royale même.

Le ministre de l'instruction publique, M. Cousin, passa du côté du roi et soutint que la monarchie ne pouvait faire la guerre sans s'exposer à sombrer dans les convulsions révolutionnaires. Il essaya de ramener à la cause de la paix le duc d'Orléans, qui portait très haut le sentiment de l'honneur militaire et qui appuyait énergiquement M. Thiers. Le jeune prince fut inflexible. Comme on lui parlait des périls de la dynastie : « Eh bien ! s'écria-t-il, mieux vaut tomber sur le Rhin que dans le ruisseau de la rue Saint-Denis ! »

C'était là un mot tel que n'en répétaient guère les échos des Tuileries, et qui révélait chez ce jeune homme un caractère à part entre les siens.

Louis-Philippe était absolument décidé en sens contraire. Le 20 octobre, M. Thiers lui présenta un projet de discours de la couronne. Le premier paragraphe était très ferme et très fier, et annonçait la nécessité de mesures nouvelles pour se préparer à agir, si l'équilibre européen était sérieusement menacé.

Le roi repoussa cette rédaction, qui impliquait la résolution de se mettre sur le pied de guerre.

Le ministère offrit de nouveau sa démission, qui, cette fois, fut acceptée. M. Thiers était revenu au pouvoir sans empressement : il en sortit sans regret, partagé entre la satisfaction d'être soulagé d'une responsabilité pleine d'angoisses et le chagrin de prévoir un abaissement pour la France.

Le roi était prêt : il rappela le maréchal Soult à la présidence du conseil et manda de Londres M. Guizot. Celui-ci, s'il n'avait pas préparé, avait prévu du moins la chute du ministère, et il accepta aux affaires étrangères la succession du ministre dont il avait été l'ambassadeur.

Le nouveau ministère reprit en partie le personnel du 12 mai : M. Humann revint aux finances ; MM. Duchâtel et Villemain rentrèrent. Là n'était point ce qui marquait la nouvelle direction des choses ; c'était en réalité le ministère Guizot qui commençait (29 octobre). L'association de Louis-Philippe et de M. Guizot ne devait plus se rompre jusqu'à la chute de la royauté de Juillet.

CHAPITRE VI

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — MINISTÈRE GUIZOT. — DROIT DE VISITE. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — AFFAIRES DE TAITI ET DU MAROC.

(29 Octobre 1840 — Janvier 1845.)

Le nouveau ministère arrivait aux affaires dans de fâcheuses conditions. M. Guizot apportait au pouvoir une impopularité que ses opinions rendaient naturelle et inévitable, mais qu'aggravaient fort les circonstances particulières de son avènement. M. Guizot succédant à M. Thiers, l'ambassadeur succédant au ministre dont il avait été l'agent, faisait l'effet d'avoir trahi son chef pour le remplacer.

Cette interprétation de la conduite de l'ancien ambassadeur en Angleterre était exagérée, mais résultait de la position fausse où M. Guizot s'était placé. M. Guizot avait été beaucoup plus engagé que M. Thiers dans la politique égyptienne : il avait eu sur l'Égypte plus d'illusions que M. Thiers avant le ministère du 1er mars, et, maintenant, c'était lui qui venait diriger avec le roi l'abandon de cette politique qui avait été la leur à tous deux et celle des deux Chambres. Ces inconséquences et ces variations devenaient trahison aux yeux des masses.

Le roi et M. Guizot croyaient certainement rendre un grand service à la France, en évitant la guerre ; mais le sentiment national, justement blessé, n'était pas disposé à leur tenir compte de cette intention. M. Guizot n'était pas l'homme qui convenait pour calmer l'opinion : la dissidence entre elle et lui était trop profonde ; son plus grand tort, qui tenait à la nature de son

esprit et de ses idées, était de n'avoir pas senti comme le pays l'offense faite au pays. Même dans ses Mémoires écrits longtemps après, il atténue « le mauvais procédé » des puissances : bien qu'il n'aime pas lord Palmerston, il lui cherche des excuses ; on sent qu'il n'a jamais vibré à l'unisson avec la France. C'est la différence essentielle qui le sépare de M. Thiers.

La volonté d'écarter la guerre s'appuyait sur des raisons sérieuses ; mais il eût fallu beaucoup d'habileté et des ménagements infinis, pour faire accepter au pays ce système pacifique, dans des conditions si blessantes ; il eût fallu une politique intérieure très conciliante, très libérale, offrant au dedans de grandes compensations pour la diminution que nous subissions au dehors. M. Guizot prenait le pouvoir avec une double pensée toute contraire à cette politique : c'était de réconcilier la France avec les monarchies européennes qui l'avaient offensée et de reprendre et de perpétuer au dedans le système de résistance.

« L'Europe, disait-il, ne menace pas la France ; elle n'attaque pas la Révolution ; il ne faut pas se mettre avec la Révolution contre l'Europe, mais avec l'Europe contre la Révolution. »

Un tel programme conduisait infailliblement à une catastrophe.

Le discours du trône, à la rentrée des Chambres (5 novembre 1840), indiqua la double pensée que nous venons de signaler. Il souleva dans la presse un orage que n'apaisa pas M. Guizot, en disant nettement à la Chambre des pairs : « la paix partout, la paix toujours ! »

La tempête arriva des journaux à la tribune de la Chambre des députés, lors de la discussion du projet d'adresse qu'avait rédigé M. Dupin. — « La paix, disait ce projet, à moins que l'honneur de la France et ses droits soient méconnus, son territoire menacé !.... » L'indignation soulevée par ces derniers mots portait à la fois sur ce passage de l'adresse et sur des paroles qu'on attribuait à Louis-Philippe : « qu'on touche à Strasbourg, avait-il dit, et l'on verra ! »

L'opinion s'indignait alors contre un roi qui supposait que Strasbourg pouvait être menacé et qui se réservait pour le défendre : Il a fallu le funeste règne de Napoléon III pour que ces paroles, qui indignaient la génération de 1830, produisissent

sur ceux qui les retrouvent dans l'histoire une toute autre impression. Louis-Philippe, de quelque façon que l'on juge sa politique étrangère, devait du moins descendre du trône en laissant la France telle qu'il l'avait reçue!

Il était inévitable que la discussion de l'adresse mît aux prises le ministre du jour et le ministre de la veille, le ministre qui avait gouverné en vue d'une guerre possible et le ministre qui voulait absolument la paix et cessait les armements. Le débat ne pouvait être avantageux à M. Guizot vis-à-vis de M. Thiers; les récriminations réciproques qui se produisirent entre le nouveau ministre du 29 octobre, le ministre du 1er mars et les membres du ministère du 12 mai rejaillissaient sur quelqu'un dont on ne prononçait pas le nom, mais que tout le monde apercevait derrière tous les ministres: le roi n'y gagna pas. Tandis que M. Odilon Barrot accablait personnellement M. Guizot et lui criait qu'il était le dernier homme qui pût remplacer le ministre dont il avait été l'ambassadeur et le confident politique, le républicain Garnier-Pagès et le légitimiste Berryer faisaient remonter la responsabilité, non à tel ou tel ministre, mais à tous les ministères, au gouvernement tout entier.

La commission de l'adresse, devant l'attitude de la Chambre, dut amender son projet; elle y introduisit l'affirmation que « la France ne souffrirait pas qu'il fût porté atteinte à l'équilibre européen ».

Le ministère accepta cet amendement, comme il avait accepté la réserve faite par M. Thiers, dans sa note du 9 octobre, relativement à la conservation de l'Égypte par Méhémet-Ali.

Cette réserve, d'après les communications antérieures des puissances, semblait fort peu compromettante; cependant, en ce moment, lord Palmerston ne semblait même plus l'accepter. Il venait de déclarer, dans une note du 2 novembre, en réponse à celle de M. Thiers du 8 octobre, « que le sultan avait seul le droit de décider auquel de ses sujets il confierait le gouvernement de telle ou telle partie de ses États. » Cela signifiait que le sultan pouvait enlever à Méhémet-Ali l'Égypte comme la Syrie.

Louis-Philippe accueillit la note de lord Palmerston d'une étrange manière: dans une lettre à son gendre, le roi Léopold,

qui continuait à tâcher de lui servir d'intermédiaire, il accepte humblement le principe posé par le ministre anglais, comptant que celui-ci n'ira pas jusqu'au bout dans la pratique, et il exprime un désir passionné de conclure au plus vite un arrangement que les « cinq puissances » puissent signer ; il n'aspire qu'à rentrer à tout prix dans le concert européen.

M. Guizot, on doit le reconnaître, n'avait pas dans la forme un tel manque de dignité vis-à-vis de l'étranger, et il engagea le roi à ne pas tant se presser et à savoir attendre, pour cette rentrée si désirée, une occasion qui sauvât un peu les apparences.

De graves nouvelles, sur ces entrefaites, arrivaient de l'Orient. Les Anglais y poursuivaient activement leur ouvrage. Le 2 novembre, la flotte anglaise avait écrasé de bombes et de fusées à la congrève la plus importante des places maritimes de la Syrie, Saint-Jean-d'Acre. Cette ville avait résisté autrefois à notre héroïque armée d'Égypte, dépourvue d'artillerie de siège ; mais elle ne pouvait tenir contre une agression maritime disposant de moyens aussi formidables ; elle tomba au pouvoir des Anglais. Trois semaines après, la flotte anglaise se présenta devant Alexandrie. Méhémet-Ali voulait d'abord combattre, mais il ne trouva ni dévouement, ni énergie autour de lui. Il sentit le découragement répandu et la défection préparée dans la population et dans l'armée. L'or anglais avait fait son office. Méhémet céda ; il signa, avec le commodore Napier, une convention en vertu de laquelle il évacuait immédiatement la Syrie et s'engageait à rendre la flotte ottomane, dès que le sultan lui aurait accordé le gouvernement héréditaire de l'Égypte avec la garantie des quatre puissances (27 novembre).

Quand on sut que Méhémet-Ali capitulait, on respira aux Tuileries.

La convention d'Alexandrie n'avait pourtant pas tout terminé. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, lord Ponsonby, et, derrière lui, lord Palmerston, poussaient le sultan à retirer d'une main ce qu'il accordait de l'autre. En concédant l'hérédité à Méhémet-Ali, le sultan prétendait se réserver le choix du successeur entre les fils du pacha et lui imposer des

conditions qui eussent complètement annulé sa force militaire et maritime.

Les puissances continentales ne suivirent pas toutefois l'Angleterre sur le terrain où elle engageait le sultan ; l'Autriche et la Prusse, qui tenaient à assurer la paix, cherchaient, comme Louis-Philippe, à faire rentrer la France dans le concert formé contre elle. La Russie ne voulait pas non plus qu'on dépassât ce qui avait été fait contre Méhémet-Ali : elle n'avait pas intérêt à rendre trop de force à la Turquie. Le sultan dut modifier ses exigences et revenir à des conditions acceptables pour le pacha d'Égypte.

L'arrangement du sultan et du pacha (juin) fut suivi d'une convention signée à Londres, le 13 juillet 1841, non plus entre les quatre, mais entre les « cinq puissances ». La France n'y ratifiait point les faits accomplis malgré elle : elle les acceptait implicitement, en ce sens qu'on n'en parlait pas ; seulement les cinq puissances signaient la reconnaissance du droit qu'avait le sultan de fermer les deux détroits, le Bosphore et les Dardanelles, à tous les vaisseaux de guerre.

Lord Palmerston, sans avoir pu aller jusqu'aux dernières extrémités contre le pacha d'Égypte, avait réussi dans l'essentiel de ce qu'il voulait. La Russie avait abandonné le privilège que le traité d'Unkiar-Skelessi accordait à sa marine dans les deux détroits, et la France avait laissé abattre la puissance de Méhémet-Ali. Le ministre anglais avait acheté son succès par la rupture effective, sinon officielle de cette alliance d'Occident qui n'avait jamais été bien solide. Tous les anciens ressentiments de la France contre l'Angleterre s'étaient réveillés : le roi et M. Guizot pouvaient bien oublier ; mais la France n'oubliait pas ; elle était plutôt disposée à grossir qu'à effacer ses griefs.

Un incident fait pour exalter les imaginations, à la fin de l'année 1840, avait rendu plus difficile encore la situation du gouvernement. Les restes de l'homme qui avait été la guerre incarnée étaient rentrés solennellement en France, au moment où le roi et M. Guizot proclamaient « la paix partout et toujours », que l'opposition nommait « la paix à tout prix ».

Nous avons dit que, dans le courant de l'année, le prince

de Joinville avait été envoyé, avec deux navires de guerre, chercher à Sainte-Hélène le corps de Napoléon. Le prince, arrivé devant l'île le 8 octobre, avait reçu à son bord les restes du grand capitaine, exhumés et transportés, avec un imposant cérémonial funèbre, par les autorités anglaises, en présence du général Bertrand et de plusieurs autres des compagnons de captivité de l'empereur. Le corps avait été retrouvé intact, et le visage avait conservé sa sombre beauté.

Le corps fut déposé dans une chapelle ardente, dans l'entrepont de la frégate la *Belle-Poule*.

Durant le trajet, le prince de Joinville rencontra un vaisseau marchand français, qui lui apprit que la guerre était imminente entre la France et l'Angleterre. Le prince de Joinville résolut, s'il était assailli par des forces supérieures, de faire sauter son navire et de s'ensevelir dans l'Océan avec les restes de Napoléon, plutôt que de les laisser reprendre aux Anglais. Son équipage était bien décidé à mourir avec lui.

Mais le temps était à la paix sans gloire et non aux morts héroïques. Le prince revint sans encombre à Cherbourg. Le 8 décembre, le cercueil de l'empereur fut transféré sur un bateau à vapeur, qui l'amena en Seine jusqu'à Paris. Il y eut sur tout le parcours un mouvement immense dans les populations. Ce retour triomphal du Grand Mort était la conclusion de tout ce mouvement populaire qui, depuis 1815, avait confondu la Révolution et l'Empire. C'était la poésie de Béranger en action.

Le cercueil impérial fut débarqué à Courbevoie, le 14 décembre, et placé le lendemain sur un énorme et magnifique char funèbre, qui était tout un monument de près de 50 pieds de haut, traîné par 16 chevaux splendidement caparaçonnés.

Le char funèbre entra dans Paris, par l'Arc de Triomphe de l'Étoile, aux détonations du canon, au carillon de toutes les cloches et aux cris de « Vive Napoléon ! »

Malgré le froid le plus rigoureux qu'on eût éprouvé depuis des années (il gelait à 15 degrés Réaumur), le peuple des villes et des campagnes était accouru de bien des lieues à la ronde. L'exaltation était telle que bien des gens avaient passé cette

âpre nuit dans les Champs-Élysées. Partout, sur le passage du char, éclataient les acclamations comme un tonnerre. Les vieux soldats fondaient en larmes. Tout le mal qu'avait fait cet homme était oublié ; ce peuple dominé par l'imagination et le sentiment ne se souvenait que de sa gloire.

Le roi reçut, sous le dôme des Invalides, le corps de l'empereur et fit placer sur le cercueil l'épée d'Austerlitz par le général Bertrand. Le roi présida au service funèbre, célébré par l'archevêque de Paris, en présence des grands corps de l'État.

La foule, en s'écoulant, faisait de tristes comparaisons entre les grandeurs d'autrefois et l'abaissement actuel, qu'exagérait l'émotion publique.

La colère qu'avait excitée l'attitude du ministère devant les Chambres éclata par des cris : « à bas Guizot ! » poussés dans les rangs de la garde nationale.

Les conséquences de cette solennité où, comme on le dit, « le roi de la paix » avait rendu hommage à « l'empereur de la guerre », furent un dangereux réveil des traditions impérialistes et un nouvel affaissement du régime de 1830.

M. Guizot avait accompli tant bien que mal, par la convention du 13 juillet 1841, la partie de son programme relative aux affaires étrangères : la réconciliation avec les monarchies européennes ; au dedans, il avait manifesté le retour au système de résistance par des poursuites contre les journaux et les brochures ; mais, en même temps, il avait accepté, sur un point important, l'héritage de M. Thiers : l'exécution des fortifications de Paris

Il y eut là-dessus de singulières complications. L'empereur de Russie se relâchait par moments de son attitude de bouderie haineuse contre la France et tâchait d'influer sur nos affaires. Il trouvait M. Guizot trop anglais, et l'ambassadeur russe s'était lié avec M. Molé, qui aspirait contre le ministère du 29 octobre à une revanche de la Coalition. Le président nominal du conseil des ministres, le maréchal Soult, tenait peu à M. Guizot et restait, au fond, contraire au plan adopté pour les fortifications : la combinaison des forts détachés avec l'enceinte continue. M. Molé combina un projet de rapprochement avec la Russie et

un retour au système exclusif des forts détachés, afin de renverser là-dessus M. Guizot, qui poursuivait les plans de M. Thiers et que M. Thiers soutenait dans cette question. Un amendement fut présenté dans ce but à la Chambre des députés. L'intrigue Molé échoua. L'amendement fut repoussé, et le projet de loi passa, avec un amendement qui garantit Paris du régime des villes de guerre (1er février 1841).

La cabale Molé renouvela ses efforts à la Chambre des pairs et tâcha d'y faire rejeter la loi. Il se trouva que M. Guizot, par exception, représentait ici le sentiment national contre l'étranger, qui voyait de très mauvais œil fortifier Paris. M. Guizot et M. Duchâtel tinrent dans cette occasion le langage de M. Thiers. C'est que le roi savait bien qu'il n'aurait pas les forts sans l'enceinte, et qu'il avait pris son parti à ce sujet.

M. de Broglie soutint M. Guizot. M. Molé fut encore battu.

Tandis que les deux Chambres discutaient la loi des fortifications, il avait éclaté en dehors des Chambres une affaire très nuisible à Louis-Philippe. Un journal légitimiste, *la France*, avait publié, le 24 janvier, trois lettres du roi : la première concernait Alger ; la seconde, la Pologne ; la troisième, les forts détachés.

Dans la première lettre, qui avait la forme d'une note, le roi disait à l'ambassadeur d'Angleterre que son gouvernement se conformerait ponctuellement à tous les engagements pris par Charles X quant à l'affaire d'Alger ; il priait seulement l'ambassadeur de faire observer au cabinet anglais que l'évacuation d'Alger pourrait amener des résultats désastreux dans l'état actuel des esprits en France, et qu'il fallait donc que Sa Majesté Britannique laissât au gouvernement français le choix du temps et des moyens pour remplir les promesses de la Restauration.

Les légitimistes niaient formellement cette promesse de Charles X et rejetaient sur Louis-Philippe seul l'engagement en question.

La seconde lettre paraissait adressée à un ambassadeur français. Louis-Philippe s'y vantait d'avoir paralysé, par sa politique, les moyens de défense de la Pologne, « ce foyer d'incessantes

rébellions », et se plaignait de l'ingratitude de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, devant le service immense qu'il leur avait rendu.

Dans la troisième lettre, le roi, toujours en vue des monarchies européennes, protestait que « les forts, bien loin d'être destinés à repousser une invasion étrangère, deviendraient, le cas échéant, une ressource victorieuse pour maintenir dans le devoir la très turbulente population de Paris et de ses aimables faubourgs : — A ce projet (la construction des forts), disait-il, s'attache en quelque sorte, non certes la durée de la monarchie constitutionnelle, mais la perpétuité de ma dynastie, ce qui vaut mieux pour la France. »

Le scandale fut prodigieux. L'opposition de toute nuance jeta des cris d'indignation. Les amis du roi protestèrent contre « cette calomnie », mais d'une voix mal assurée. L'authenticité des lettres ne semblait nullement impossible à la plupart d'entre eux. Les ministres n'osèrent s'expliquer là-dessus avec le roi. Aux députés qui le pressaient de questions, M. Guizot annonça que les journaux qui avaient reproduit les lettres étaient poursuivis pour faux.

On apprit bientôt que ces pièces venaient de Londres ; que les originaux, avec beaucoup d'autres du même genre, étaient entre les mains d'une intrigante française connue sous le surnom de « la Contemporaine », et qu'une partie au moins de ces lettres provenait du portefeuille de M. de Talleyrand. Cette origine n'était pas douteuse pour la première des trois publiées : la note résumant une conversation avec l'ambassadeur anglais était précédée de quelques lignes par lesquelles le roi en annonçait l'envoi à quelqu'un, qui ne pouvait être que M. de Talleyrand. Le roi prévenait celui-ci de ne pas se tromper sur le véritable sens que la pièce devait avoir pour eux deux, et de ne pas s'en tenir rigoureusement à ce qu'elle avait l'air de dire. De ces quelques mots, il paraissait résulter que Louis-Philippe trompait l'Angleterre plutôt que la France, et n'était nullement décidé, même dans les premiers temps de son règne, à renoncer à Alger.

Quoi qu'il en soit, le roi ne s'en tira pas à son avantage. Il n'y

eut pas moyen de maintenir contre les journalistes l'accusation de faux. Restait l'accusation d'offense à la personne royale. On ne la maintint que contre le premier publicateur, le journal *la France*. Le journal accusé n'ayant pu représenter les originaux des lettres, l'avocat général non seulement en nia l'authenticité, mais déclara qu'un roi qui aurait écrit de telles choses serait « un de ces tyrans qui n'établissent leur empire que sur la violation de tous les engagements ».

Le jury répondit par un acquittement. C'était la condamnation du roi (24 avril 1841).

Les discussions qui se prolongèrent, après ce jugement, entre les journaux français et anglais, établirent que la promesse de Louis-Philippe à l'ambassadeur anglais était bien réellement constatée, dans les mêmes termes, par les archives du *foreign office* (le ministère des affaires étrangères). M. Guizot protesta à la tribune que jamais aucun engagement n'avait été contracté pour l'abandon de nos possessions d'Afrique. On ne lui répondit pas; mais on ne le crut point.

L'incident des lettres avait produit sur la Chambre des députés une impression très pénible: la Chambre était plus nationale que le gouvernement en ce qui regardait les affaires extérieures. Quant aux questions intérieures, elle acceptait plus aisément la politique stationnaire du pouvoir; elle écarta de nouveau la proposition sur les incompatibilités (les fonctionnaires députés).

Les débats qui eurent lieu sur les finances à propos des dépenses militaires étaient pourtant de nature à faire réfléchir les députés. La situation des finances n'avait été bonne qu'en apparence depuis dix ans; on était arrivé, en réalité, à un déficit d'un milliard, soit en dépenses faites, soit en dépenses extraordinaires qu'on avait décidées, mais auxquelles on n'avait pas pourvu. Le ministre des finances, M. Humann, prétendit mettre ce déficit sur le compte du ministère du 17 mars et de ses préparatifs militaires.

M. Thiers se défendit vigoureusement et montra que, dès 1833, il y avait un déficit de 225 millions, qui, depuis, n'avait cessé de s'accroître. Il établit que, sur le milliard de découvert,

175 millions seulement étaient du fait de son récent ministère et avaient servi à remettre sur un pied respectable les forces militaires et maritimes de la France.

Le ministère proposait un emprunt de 450 millions, qui couvrirait provisoirement une partie du déficit, en attendant que des ressources nouvelles permissent d'employer cette somme aux travaux publics qui avaient été décrétés : au reste du découvert, on appliquerait les réserves de l'amortissement.

M. Humann fit des aveux inquiétants. « Il faut, dit-il, s'arrêter dans les emprunts, et l'économie ne peut suffire à rétablir l'équilibre. » Il s'efforça de trouver ailleurs quelques ressources : il espéra faire rendre davantage aux impôts existants, en ordonnant un recensement général des propriétés bâties, des portes et fenêtres, des valeurs locatives. Beaucoup de propriétaires et de patentables échappaient à l'impôt, en tout ou en partie, et les charges étaient réparties aussi peu également entre les départements et les communes qu'entre les individus. Il était juste de tout ramener à la loi commune. Cette nouvelle répartition des contributions était prescrite par une loi de 1838.

Le ministre était donc dans son droit ; malheureusement, dans sa circulaire à ses employés (25 février 1841), au lieu de faire comprendre au public qu'il s'agissait d'une mesure d'équité et de proportionnalité, il eut la maladresse de montrer surtout l'urgence « d'obtenir des impôts tous les produits qu'on est en droit d'en attendre ». On ne vit dans la circulaire que la menace d'une dure fiscalité et que l'injonction aux employés de se montrer le plus rigoureux possible.

Les esprits étant mal disposés d'avance pour tout ce qui venait de ce ministère, il y eut partout inquiétude et agitation. Une question de légalité s'éleva sur la limite entre les attributions des agents du pouvoir central et celles des conseils locaux en ce qui regardait le recensement. Les dispositions légales étaient compliquées : la part des autorités centrales et locales n'était pas facile à définir clairement. La presse opposante alla jusqu'à dénier aux agents du ministère tout droit d'intervenir dans le recensement. On crut voir, dans une opération toute légale et périodique, l'invasion d'une tyrannie fiscale. Les excès de zèle des

agents du fisc y prêtaient. Les municipalités protestèrent. Des troubles éclatèrent dans beaucoup de villes.

Toulouse fut, au commencement de juillet, le théâtre de scènes très graves. L'administration municipale refusait d'assister les agents du fisc dans les premières opérations du recensement, et les citoyens fermaient leurs portes. Le préfet n'osa passer outre sans nouvelles instructions du gouvernement. Il fut révoque et remplacé par un successeur qui eut ordre d'agir sans ménagement. Le maire et les adjoints donnèrent leur démission. Les premiers conseillers municipaux, qui les remplacèrent provisoirement, déclarèrent qu'ils suivraient leur exemple, c'est-à-dire qu'ils ne concourraient au recensement qu'à condition que les agents des contributions directes n'y prendraient point part. Le nouveau préfet, M. Mahul, ordonna à ces agents d'opérer. La population donna un immense charivari au préfet. M. Mahul fit charger la foule par la gendarmerie et par l'artillerie à cheval. La population répliqua par des barricades. Le sang coula cette nuit et les jours suivants. Le mouvement allait grandissant et les émeutes et les escarmouches étaient près d'aboutir à une vraie bataille. Le préfet s'effraya et consentit à convoquer la garde nationale. C'était s'avouer vaincu ; la garde nationale était contre le recensement comme le corps municipal. La population, animée par son succès, exigea le départ du préfet. Celui-ci voulut résister; les deux généraux qui commandaient la division militaire et le département lui dirent qu'il était trop tard, la troupe étant mêlée dans les postes avec la garde nationale et le combat n'étant pas possible dans ces conditions. Le général commandant la division et le procureur général signèrent une pièce rédigée par ce dernier, en ces termes : « Toute cause de désordre doit cesser ; le préfet quitte à l'instant Toulouse. — 13 juillet. »

Le procureur général, tout aussi impopulaire que le préfet, malgré cette étrange publication, fut à son tour contraint par le peuple de quitter Toulouse.

Le gouvernement ne pouvait suivre l'exemple de ses agents sans abdiquer. Il expédia à Toulouse un commissaire extraordinaire, M. Maurice Duval, ancien préfet de l'Isère, où son humeur provoquante avait amené des scènes sanglantes au temps

de Casimir Périer. Le général de division et le procureur général furent révoqués ; la municipalité et la garde nationale furent dissoutes. Des troupes nombreuses occupèrent la ville, qui ne renouvela pas sa résistance armée. Le recensement s'opéra sous la protection du canon.

A Clermont-Ferrand, il y avait eu aussi des barricades et du sang versé. A Lille, on avait été bien près d'une insurrection. La résistance matérielle cessa peu à peu ; mais il resta de cette crise des ressentiments profonds dans la bourgeoisie. La monarchie de Louis-Philippe s'aliénait de plus en plus une grande partie des éléments politiques qui l'avaient soutenue en 1832 et 1834.

Le parti républicain venait de voir disparaître, durant ces troubles, l'homme politique le plus capable qui lui restât depuis la perte irréparable d'Armand Carrel. Garnier-Pagès était mort le 23 juin ; il n'avait pas quarante ans. La force physique ne répondait pas chez lui à l'énergie morale, et sa frêle organisation avait été brisée par les luttes de la vie publique. Il avait montré une intelligence supérieure dans les discussions administratives et financières.

Il fut remplacé à la chambre par un homme d'un talent moins fin et moins pondéré, mais plus éclatant, l'avocat parisien Ledru-Rollin, destiné à un rôle très retentissant dans nos fastes révolutionnaires. Ledru-Rollin, jeune encore, n'était connu jusque-là que comme un jurisconsulte distingué et un avocat éloquent ; il s'était signalé en qualité de défenseur dans des procès de presse, mais n'avait point pris de part directe aux luttes politiques.

Dans son discours aux électeurs de la Sarthe, il se porta, du premier coup, au delà des membres radicaux de la Chambre. Il fit entendre qu'il n'entrerait pas dans la tactique parlementaire ; il affirma les revendications républicaines sans se soucier des lois de Septembre et déclara qu'il prendrait son point d'appui, non dans le Parlement, mais uniquement dans le peuple.

Cette déclaration audacieuse produisit une très vive impression, irrita les adversaires et inquiéta, non seulement la gauche dynastique, mais une grande partie des républicains, qui la jugèrent prématurée.

L'opinion revint à Ledru-Rollin dès que le pouvoir eut ordonné contre lui des poursuites. L'opposition, dans toutes ses nuances, jugea les libertés électorales attaquées par le procès intenté à un candidat à l'occasion de sa profession de foi. Odilon Barrot, Arago, Berryer, Marie, se réunirent pour défendre Ledru-Rollin au nom de l'opposition tout entière. Le pouvoir, se défiant du jury de la Sarthe, fit renvoyer le procès devant la cour d'assises de Maine-et-Loire.

Le jury d'Angers n'osa condamner le candidat élu pour avoir prononcé son discours devant les électeurs. Par une subtilité singulière, il le condamna pour avoir participé à la publication du discours dans un journal du Mans (*le Courrier de la Sarthe*). Le directeur du journal, M. Hauréau, connu depuis par de grands travaux d'érudition historique, fut condamné en même temps comme le principal auteur du délit (23 novembre 1841).

Il y avait un vice de forme dans le procès. La Cour de cassation admit un pourvoi formé par Ledru-Rollin. L'arrêt fut cassé : Ledru-Rollin fut renvoyé devant le jury de la Mayenne, qui l'acquitta.

Quelque temps auparavant, le *National* avait été acquitté trois fois de suite par le jury de la Seine, pour des articles qui s'en prenaient très directement au roi, en dépit des lois de Septembre. Le jury échappait décidément à l'influence du pouvoir.

Une autre juridiction, la Cour des pairs, excita au contraire une vive réprobation en frappant la presse dans une autre occasion.

Le 13 septembre 1841, le jeune duc d'Aumale revenant à Paris avec le 17e léger, à la tête duquel il s'était distingué en Algérie, ses frères les ducs d'Orléans et de Nemours étaient allés au-devant de lui avec un brillant état-major, pour lui faire une espèce d'entrée triomphale. Durant le défilé du cortège par le faubourg Saint-Antoine, un coup de pistolet se fit entendre, et une balle atteignit le cheval d'un officier général. Le coup avait été dirigé contre les princes. L'auteur de l'attentat fut arrêté sur-le-champ. C'était un scieur de long nommé Quénisset, ancien soldat condamné autrefois pour insubordination. Il résulta des aveux de Quénisset qu'un complot avait été tramé dans un grou-

pe appartenant aux débris de sociétés secrètes qui subsistaient çà et là dans Paris et qui ne se composaient plus guère que d'un petit nombre d'hommes sans instruction et sans portée. Les camarades de Quénisset ne s'étaient pas sentis en état de tenter un mouvement quelconque pour le soutenir.

Il y eut quelques arrestations. L'un des individus arrêtés s'avisa d'écrire au rédacteur d'une feuille républicaine, le *Journal du Peuple*, pour le prier de prendre la défense des accusés, lui et le *National*. Cette lettre était de celles que reçoivent sans cesse les journalistes, et le rédacteur du *Journal du Peuple*, M. Dupoty, ne connaissait aucunement l'homme qui l'avait écrite.

Ce fut pourtant de cette pièce insignifiante que le procureur général Hébert s'avisa de déduire la complicité de Dupoty avec Quénisset, dont il n'avait jamais entendu parler. M. Ledru-Rollin, chargé de la défense de Dupoty, n'eut pas de peine à démontrer l'absence de toute preuve et même de tout indice. M. Cousin, sur les bancs de la Cour des pairs, protesta énergiquement dans le même sens; mais on vit alors un triste spectacle; le duc de Broglie, l'ancien défenseur du maréchal Ney, le soutien des principes de droit en tant d'occasions, et, à côté de lui, le savant et éloquent Italien Rossi, que M. Guizot avait appelé à Paris comme professeur à l'École de droit et qu'il avait poussé à la pairie, combattirent M. Cousin et appuyèrent l'accusation. La complicité matérielle de Dupoty n'étant pas soutenable, ils inventèrent contre lui « la complicité morale ». Il était l'instigateur du crime de Quénisset, parce que, dans des articles de journaux, il avait excité à la haine du roi et de la dynastie ! Cette étrange doctrine était le renversement de toutes les maximes juridiques.

A côté de Quénisset condamné à mort, Dupoty fut condamné à cinq ans de prison.

L'indignation fut à peu près générale dans le public. Le principal organe du Juste-Milieu, le *Journal des Débats*, garda le silence. M. de Girardin protesta dans la *Presse*, qui jusqu'alors avait appuyé le pouvoir. La plupart des journaux de Paris et des départements publièrent une protestation collective où ils montraient que les lois de Septembre étaient dépassées, et ils

résolurent de ne plus rendre compte désormais des séances de la pairie.

Le jury, lui aussi, protestait à sa manière en acquittant de tous côtés les journaux qu'on poursuivait.

La situation morale n'était donc pas bonne pour le gouvernement, quoiqu'il gardât la majorité dans les Chambres pour les questions intérieures. Au dehors, il avait eu une satisfaction de courte durée. Lord Palmerston était tombé du pouvoir presque au lendemain de son grand succès militaire et diplomatique. Tandis qu'il réussissait à l'extérieur, le mouvement intérieur était contre lui en Angleterre. Sa hauteur, qui n'était pas de la franchise, et ses procédés offensants lui avaient fait beaucoup d'ennemis, non seulement en France, mais dans son propre pays. Quoique son patriotisme égoïste et dédaigneux ne déplût pas précisément aux masses, il avait perdu la majorité au Parlement ; il la perdit dans le corps électoral, et de nouvelles élections le renversèrent dans l'automne de 1841. Aux whigs succédèrent les torys, mais des torys modérés, fort différents des anciens. Le nouveau ministère fut dirigé par sir Robert Peel, lord Aberdeen et lord Wellington, devenu pacifique sur ses vieux jours. Louis-Philippe et M. Guizot furent très contents d'avoir affaire à lord Aberdeen comme ministre des affaires étrangères, au lieu de Palmerston.

Les premiers embarras sérieux du ministère Guizot vinrent toutefois de l'Angleterre, contre l'intention de lord Aberdeen, qui n'était point du tout personnellement hostile à la France. Les embarras sortaient, non plus des volontés individuelles, mais de la position fausse et tendue où l'on avait mis les deux pays en face l'un de l'autre.

Ce fut la fameuse question du droit de visite qui suscita la noise. Elle remontait assez loin, au temps de la Restauration. Il s'agissait alors de réaliser l'abolition de la traite des noirs, décrétée par le Congrès de Vienne. L'Angleterre proposa aux autres États d'accorder aux diverses marines militaires le droit de visite réciproque sur les navires de commerce, afin de s'assurer qu'ils ne transportaient point des nègres esclaves.

Cette proposition avait pour l'Angleterre un double intérêt :

un intérêt de domination maritime pour les politiques, la marine anglaise étant de beaucoup la plus nombreuse et devant exercer le droit de visite sur la plus grande échelle, et un intérêt de religion et d'humanité pour une grande partie du public anglais, qui avait poursuivi avec une passion sincère l'abolition de l'esclavage.

Les ministres de la Restauration refusèrent. Louis-Philippe, peu après son avènement, accepta, et Casimir Périer ne parut pas mesurer toutes les conséquences du droit de visite. Une première convention fut signée le 30 novembre 1831 ; on y ajouta quelques clauses en 1833. Les petits États, sous la pression de l'Angleterre, avaient précédé ou suivirent la France dans cette voie. Les grandes puissances promirent leur adhésion en 1838, mais à condition de rédiger une convention nouvelle. L'Angleterre en profita pour aggraver beaucoup les conditions premières. Par l'acte de 1831, le droit de visite ne devait s'exercer que jusqu'au 32e degré de latitude nord ; le nouveau projet de traité supprimait cette restriction ; par conséquent, toute la navigation entre l'Europe et les États-Unis eût été désormais soumise à cette inquisition maritime, dont il était facile d'abuser pour gêner le commerce des rivaux de l'Angleterre, quoique, jusque-là, les abus n'eussent pas été considérables. De plus, ce nouveau projet supprimait une clause de 1831, qui établissait que le nombre des croiseurs d'une nation exerçant le droit de visite ne dépasserait pas de moitié celui des croiseurs d'une autre nation. Le nombre des croiseurs anglais allait donc devenir illimité. M. Molé n'avait pas fait d'objections !

Les négociations continuaient entre la France, l'Angleterre et les autres puissances, lorsque le traité du 15 juillet les arrêta court. Elles furent reprises entre M. Guizot et lord Aberdeen, aussitôt après l'avènement de celui-ci, et le pacte fut signé à Londres, le 20 décembre 1841.

Le traité du 13 juillet 1841, qui faisait rentrer la France, comme par grâce, dans ce concert européen dont on l'avait exclue, avait été mal accueilli par l'opinion. Ce fut bien pire, cette fois. Le déchaînement fut général. Nos populations maritimes poussèrent des cris de colère, en apprenant que, sur

toutes les côtes d'Afrique et d'Amérique, nos vaisseaux seraient soumis à l'inspection et exposés aux vexations des Anglais. Tout le reste de la France s'émut, et la presse fut bien, en cette occasion, l'organe du sentiment public. La France se sentit humiliée en comparant l'attitude de son gouvernement avec celle du gouvernement des États-Unis. L'Angleterre demandait à l'Amérique, non pas le droit de visite, mais seulement le droit de s'assurer de la nationalité des bâtiments portant pavillon américain. Lord Aberdeen ayant dit qu'en cas de refus des États-Unis, on ne se laisserait point arrêter par un morceau d'étoffe (le pavillon), le représentant de l'Amérique à Londres répondit que les États-Unis sauraient, au besoin, faire respecter ce morceau d'étoffe. Le 13 février 1842, le ministre des États-Unis à Paris présenta à M. Guizot une note où il témoignait son regret de voir la France s'engager dans cette politique et demandait si, comme l'Angleterre, elle prétendait vérifier la nationalité des navires américains, auquel cas la paix serait inévitablement troublée entre les deux pays.

Cet incident causa une irritation extrême. Il ne manquerait plus, disait-on, que de voir la France entraînée dans une querelle avec l'Amérique à la suite de l'Angleterre !

L'affaire était devant la Chambre depuis le 19 janvier 1842. La discussion fut désastreuse pour le ministère. Après l'opposition, le Juste-Milieu se déclara. Un conservateur invétéré, M. Jacques Lefèvre, proposa un amendement en ces termes : « Nous avons la confiance qu'en accordant son concours à la répression d'un trafic criminel, le gouvernement saura préserver de toute atteinte les intérêts de notre commerce et l'indépendance de notre pavillon. »

En développant son amendement, M. Jacques Lefèvre blâma même les premiers traités de 1831 et de 1833.

Malgré les efforts désespérés de M. Guizot, l'amendement fut voté à la presque unanimité.

M. Guizot accepta sa défaite et ne se retira point. Il savait que cette majorité, qui le battait, ne voulait pas le renverser ; il pouvait donc rester, mais dans une position peu enviable.

Le gouvernement français ne ratifia point le traité signé par

son ambassadeur à Londres, et proposa quelques modifications que lord Aberdeen ne crut pas devoir agréer.

Les choses demeurèrent en suspens, et la situation resta fort tendue entre les deux parlements et les deux pays, en dépit des dispositions des deux gouvernements à s'entendre.

Le ministère Guizot avait donc essuyé un grave échec, au commencement de 1842, dans l'affaire du droit de visite ; la politique personnelle de Louis-Philippe en avait éprouvé un autre, l'année précédente, en Espagne. Le général Espartero, qui s'était entièrement livré à l'influence anglaise, avait été élu régent, le 8 mai 1841 ; les « christinos », c'est-à-dire le parti de la reine-mère Christine, s'insurgèrent contre le régent. Le mouvement échoua et n'aboutit qu'à raffermir l'autorité du médiocre et vacillant gouvernement d'Espartero.

L'Algérie seule offrait quelque compensation au gouvernement français. Le général Bugeaud se montrait sous un jour nouveau, depuis qu'il était gouverneur de nos possessions d'Afrique. Vulgaire et violent à la Chambre, mal habile dans ses négociations avec Abd-el-Kader, il justifia l'opinion avantageuse que M. Thiers avait conçue de lui au point de vue militaire. Il combina contre Abd-el-Kader un très bon plan d'opérations ; il abandonna les postes secondaires où s'éparpillaient nos garnisons, concentra nos forces et mit en mouvement des colonnes qui s'appuyaient les unes les autres et convergeaient vers le but. Il attaqua le chef ennemi dans sa base, c'est-à-dire dans les positions où il s'était fortifié à l'intérieur. Il lui enleva Tekedempt, Boghar, Mascara au printemps de 1841, soumit presque toute la province d'Oran et occupa finalement Tlemcen, en janvier 1842 ; Abd-el-Kader fut rejeté hors du territoire algérien, dans le Maroc, avec une poignée d'hommes.

Abd-el-Kader ne se découragea pas : il prêcha la guerre sainte dans le Maroc, cet extrême ouest des pays musulmans, où les mœurs et les traditions de l'Islam s'étaient beaucoup mieux conservées que dans l'Empire ottoman ; le sultan ou empereur du Maroc avait maintenu son indépendance politique et religieuse vis-à-vis de la Porte ottomane, et les musulmans d'Afrique voyaient là comme la réserve et l'appui de leur foi. En fait,

l'appui était peu solide, et l'autorité de l'empereur Abd-el-Rhaman était faiblement assise dans son empire. Il laissa faire Abd-el-Kader, sans l'avouer, et celui-ci recommença ses excursions dans la province d'Oran; mais il n'avait plus ni places fortes, ni forces régulières ; de prince souverain, il était redevenu un simple chef de bandes.

Le ministère Guizot n'avait d'abord rencontré de difficultés sérieuses à la Chambre des députés que dans les affaires du dehors; mais il commençait à s'inquiéter du mouvement des esprits dans les questions intérieures. Une partie des conservateurs arrivait à comprendre la nécessité de faire quelques pas en avant. M. de Lamartine se sentait étouffé par la politique stationnaire du pouvoir. M. de Girardin poussait aux innovations en ce qui regardait les intérêts matériels, comme le seul moyen de prévenir les orages politiques. Les députés Ganneron et Ducos, au commencement de 1842, présentèrent une double proposition : par la première, les députés ne pourraient plus être promus à des fonctions salariées pendant leur mandat législatif; par la seconde, tous les citoyens inscrits sur la seconde liste du jury seraient électeurs.

C'était bien modeste. M. Guizot repoussa tout. Il prétendit que le besoin de réforme n'existait pas dans le pays et que le mouvement était purement factice. Lamartine éclata. Il protesta passionnément contre ce système d'immobilité et d'inertie, et déclara que, pour gouverner de la sorte, il n'y avait pas besoin d'homme d'État; qu'une borne y suffirait!

Les deux propositions furent rejetées à une faible majorité; mais le mot de Lamartine resta cloué au front des membres de cette majorité. On les nomma « les conservateurs-bornes ».

Ce ministère de résistance et de négation parut cependant prêter l'oreille à ceux qui lui demandaient de faire quelque chose pour les intérêts matériels. Il présenta une grande loi de chemins de fer (7 février 1842). Le projet de loi ordonnait la construction d'un réseau général formé par les six grandes lignes de Paris à la frontière belge, au littoral de la Manche, à Strasbourg, à Marseille et Cette, à Nantes et à Bordeaux. L'exécution de ces lignes devait s'opérer par le concours de l'État, des départe-

ments et des communes, et des compagnies. M. Dufaure fut le rapporteur de la commission de la Chambre, qui accepta le projet du gouvernement. La loi fut adoptée.

On travaillait enfin à remettre la France au niveau de ses voisins, dans cette nouvelle forme de la viabilité qui changeait si prodigieusement les conditions du commerce et de toutes les relations humaines ; mais, si l'on entrait, avec raison, dans la voie des grandes dépenses productives, il eût fallu aussi entrer dans la voie des réformes financières, qui eussent pu fournir aux dépenses, chaque année étant en déficit sur la précédente. On ne trouva rien ; on ne chercha rien.

Notre administration financière offrait un affligeant contraste avec celle de l'Angleterre. Sir Robert Peel, qui se montrait, en matière de finances, plus progressif que les whigs, venait d'accomplir les réformes à la fois les plus hardies et les plus sages. Il avait abaissé tous les impôts de consommation qui pesaient sur les classes pauvres, et rétabli l'impôt proportionnel sur le revenu des classes aisées, impôt créé pendant la grande guerre, puis aboli en 1814. Il exemptait de cet impôt quiconque n'avait pas 150 livres (3,750 fr.) de revenu. L'Angleterre, comme la France, avait un déficit annuel. L'impôt du revenu combla le déficit et couvrit la perte momentanée que causa la diminution des impôts de consommation. L'accroissement de la consommation eut bientôt compensé cette perte et le revenu public se trouva en progrès.

Le succès mérité de Robert Peel n'éclaira pas notre gouvernement, qui resta dans ses routines.

Mal assuré de la Chambre des députés et ne lui pardonnant pas son opposition au droit de visite, le gouvernement en décréta la dissolution (13 juin 1842). Cette Chambre si variable avait témoigné bien peu de véritable esprit politique ; cependant, issue de la coalition, elle en avait gardé une certaine indépendance.

La situation morale s'aggravait. Le gouvernement obtenait, en ce moment, de tristes succès par des moyens qui ajoutaient à sa déconsidération et à son impopularité. Il extorquait enfin du jury des condamnations contre les journaux, à force d'avoir fait remanier arbitrairement par les préfets les listes des jurés.

Il appelait cela obtenir « des jurés probes et libres ». Par des procès d'un autre genre, la magistrature se prêtait à éluder la loi qui autorisait à faire devant le jury la preuve des faits allégués contre les fonctionnaires en raison de leurs fonctions. Les tribunaux civils accordaient des dommages-intérêts aux fonctionnaires attaqués, sans que l'accusateur fût admis à prouver son dire : la Cour de cassation consacra ce renversement de la loi. La magistrature était bien déchue de la hauteur où elle s'était relevée vers la fin de la Restauration. On ne pouvait plus dire : « La Cour rend des arrêts et non des services ! »

Les élections eurent lieu le 12 juillet. Le Juste-Milieu conserva la majorité ; mais elle n'était pas forte : il fut complètement battu à Paris et n'y garda que deux députés sur douze. Deux républicains y furent élus : Carnot et Marie ; Garnier-Pagès jeune fut nommé dans l'Eure : il hérita des opinions et du dévouement de son frère.

Le lendemain des élections, 13 juillet, une catastrophe soudaine frappa la famille royale, émut le pays et réagit sur la politique. Le duc d'Orléans allait, dans une voiture légère, des Tuileries au château de Neuilly, où était le roi. En entrant dans le chemin de la Révolte, près la porte Maillot, ses chevaux s'emportèrent. Le prince, qui était leste et exercé à la gymnastique, sauta à pieds joints sur la route. Il avait mal calculé son élan : la violence du choc détermina probablement une commotion cérébrale ; il perdit l'équilibre, tomba à la renverse et resta étendu sur la route.

On le transporta dans une petite boutique d'épicier, où accourut toute la famille royale. Il ne reprit pas connaissance. Après quelques heures d'agonie, il expira au milieu des siens en pleurs. Il avait 32 ans. Une petite chapelle marque la place de ce tragique événement.

L'émotion fut générale, mais la portée de cet accident lugubre ne fut bien comprise que longtemps après. Le cours des choses eût pu être bien différent si le duc d'Orléans eût vécu. Ses sentiments étaient très opposés à ceux de son père sur les rapports avec l'Europe. On a pu douter qu'il fût fort libéral ; il s'était montré, dit-on, opposé aux réformes, probablement pour

s'en réserver le bénéfice quand il régnerait; mais il était incontestablement fort national et passionné pour l'honneur de la France et de l'armée. Réparer 1814 et 1815 eût été son but; il eût sans doute pris M. Thiers pour ministre. On n'aurait eu, selon les apparences, ni la Révolution de 1848, ni le second Empire, et la transition à la démocratie et à la République définitive eût été toute autre. Bien des calamités eussent pu être épargnées à la France.

Le duc d'Orléans avait laissé un très remarquable testament; il s'y enveloppe, pour ainsi dire, dans le drapeau de la Révolution.

« Que le comte de Paris, y dit-il, soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers de grands obstacles et peut-être des flots de sang; qu'il soit roi, ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, qu'il soit défenseur passionné, exclusif, de la France et de la Révolution. »

Il ajoutait : « qu'il soit catholique ». Il exprimait, sur ce point, autre chose qu'une croyance personnelle; il pensait, au point de vue politique, que le chef de l'État devait rester lié à ce qu'on nommait « le culte de la majorité », à l'Église gallicane, qui n'était point encore étouffée par l'ultramontanisme.

La veuve du duc d'Orléans a vécu de sa pensée, tant qu'elle est restée en ce monde; mais cette voie n'a pas été suivie jusqu'au bout par les siens.

Dans le premier moment, ce grand malheur renforça le gouvernement en ramenant vers lui le centre gauche et même la gauche dynastique. M. Thiers et ses amis, et même M. Odilon Barrot, se rapprochèrent du roi; mais une question importante sépara bientôt de nouveau ceux que la première impression avait réunis. Il s'agissait de savoir à qui appartiendrait la régence, si le roi mourait avant la majorité de l'aîné des deux fils que laissait le duc d'Orléans. Le testament du malheureux prince désignait l'aîné de ses frères, le duc de Nemours. M. Odilon Barrot eût préféré la régence de la mère : M. Thiers soutint le

duc de Nemours. Les radicaux réclamèrent une Assemblée constituante pour en décider. Ce fut le thème d'une brochure qui commença la réputation politique de M. Eugène Duclerc.

La loi de régence, en faveur du duc de Nemours, fut présentée, le 9 août, à la nouvelle Chambre des députés. Ledru-Rollin soutint la nécessité de faire appel au pouvoir constituant. Lamartine réclama la régence pour la duchesse d'Orléans. M. Thiers conjura la gauche dynastique de voter la loi. Malgré une réplique éloquente de M. Odilon Barrot, la loi fut adoptée par 310 voix contre 94.

M. Thiers avait sauvé les intérêts du ministère et non les siens propres par son intervention. Sans la catastrophe du duc d'Orléans, M. Guizot n'eût pu tenir devant la nouvelle Chambre.

Le ministère Guizot était donc affermi par l'événement même qui devait avoir plus tard des conséquences si funestes pour la monarchie de Juillet.

Ce ministère continuait à faire du pouvoir un triste usage et ne sut point, dans une grande occasion, faire prévaloir les intérêts de l'État contre une coalition d'intérêts privés. Depuis plusieurs années, il y avait eu, sous divers ministères, des négociations avec la Belgique, en vue de l'union douanière des deux pays. Le gendre de Louis-Philippe, le roi Léopold, vint à Paris, en octobre 1842, afin de pousser à la conclusion. La Belgique, pays de grande production industrielle, étouffait en ses étroites limites et avait un intérêt matériel à s'ouvrir le marché français. La France avait un grand intérêt politique à se rattacher ainsi la Belgique et à élargir vers le Nord sa frontière douanière. Il y aurait eu là une certaine compensation du Zollverein prussien. Tout n'eût pas été sacrifice de notre part, au point de vue économique; nos pays viticoles et notre industrie parisienne eussent gagné à l'ouverture du marché belge.

Les privilégiés du régime protecteur s'insurgèrent, dans la Chambre et au dehors, contre l'intérêt national; maîtres de forges, extracteurs de houilles, grands fabricants, propriétaires de forêts se réunirent chez le député Fulchiron et formèrent une coalition menaçante; les chambres de commerce se laissèrent entraîner; une sorte de congrès industriel somma le mi-

nistère de renoncer à son projet. Le ministère recula. Louis-Philippe avait refusé l'annexion de la Belgique ; la Chambre des privilégiés refusa l'union douanière.

Là, comme pour les chemins de fer, la presse républicaine avait fait son devoir. Elle avait appuyé le projet ministériel que le ministère abandonnait. Les protestations des cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin contre le traité projeté avaient montré quelle portée les rivaux jaloux de la France attachaient à cette question. Les puissances étrangères avaient eu pour auxiliaires contre nos intérêts nationaux les privilégiés de l'électorat; c'était l'éclatante condamnation du régime que défendaient si obstinément Louis-Philippe et M. Guizot.

Le ministère ne savait résister aux députés conservateurs, ni quand ils avaient tort, ni quand ils avaient raison. Il abandonna définitivement le traité du 20 décembre 1841 sur le droit de visite et obtint à cet égard la tolérance du ministère tory, dont la modération ne fut pas sans mérite, car l'opinion, en Angleterre, avait mal pris notre refus.

Le public, en France, ne s'en contentait pourtant pas, et, à l'ouverture de la session de 1843, on attaqua les traités antérieurs, ceux de 1831 et de 1833. La commission de l'adresse en demanda l'abolition. M. Guizot combattit en vain un amendement par lequel la Chambre « appelait de tous ses vœux le moment où notre commerce serait replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon ». C'était pour lui une défaite personnelle humiliante.

Toute la discussion de l'adresse fut d'ailleurs très mauvaise pour le ministère. M. de Lamartine passait décidément à la démocratie. Il fit un discours vraiment radical et qui dépassait en réalité l'opposition constitutionnelle, dans laquelle il déclarait se ranger désormais.

M. Dufaure, au nom de ses amis, fit une déclaration en termes moins passionnés, mais qui concluait en faveur des réformes contre le ministère.

Cependant la majorité qui repoussa les propositions réformistes fut plus nombreuse cette fois qu'au temps de l'autre Chambre. Cela consola M. Guizot.

La session de 1843 fut marquée par une mesure économique depuis longtemps réclamée : on établit l'égalité des droits perçus par le Trésor sur les sucres coloniaux (sucre de canne) et les sucres indigènes (sucre de betterave). La production du sucre indigène ne cessait de s'accroître et produisait dans nos départements du Nord de grands bénéfices pour notre agriculture.

La politique de Louis-Philippe eut enfin, cette année-là, un succès en Espagne. Le régent Espartero, qui avait contre lui le parti qualifié de modéré, le parti de la reine-mère Christine, s'était aliéné les progressistes par l'esprit très peu libéral de son gouvernement, la région industrielle de Catalogne par sa soumission à l'influence commerciale de l'Angleterre, et les provinces basques par ses menaces contre leurs privilèges. Les Cortès rompirent avec le régent. Par deux fois, il les déclara dissoutes. L'insurrection éclata de toutes parts. Espartero avait bombardé Barcelone. Il bombarda Séville. Il ne fit par là que se rendre odieux et précipita sa chute. Assailli de tous côtés, il s'embarqua pour l'Angleterre (Août 1843).

Le gouvernement ne resta pas longtemps dans les mains des progressistes ; il se produisit une réaction inévitable en ce pays habitué à passer d'un extrême à l'autre. Le parti de la reine-mère reprit le dessus dans de nouvelles Cortès, qui rappelèrent Christine et lui rendirent, non la régence, la jeune reine ayant été déclarée majeure, mais le pouvoir effectif (Décembre 1843).

En Algérie, Abd-el-Kader, malgré des efforts vraiment héroïques, n'avait pas réussi à recouvrer la grande situation que nous lui avions définitivement enlevée. Revenu du Maroc sur le territoire algérien, il était parvenu à soulever de nouveau les tribus mal soumises et à répandre l'inquiétude jusqu'aux portes d'Alger; mais nos colonnes mobiles, habilement dirigées par le général Bugeaud, avaient bientôt rejeté l'émir dans les montagnes lointaines de l'Ouarensenis. Le 16 mai 1843, Abd-el-Kader, cerné par plusieurs de nos colonnes, fut atteint, près d'une source du Petit-Désert, par une avant-garde de cavalerie aux ordres du jeune duc d'Aumale. Toute la Smalah, c'est-à-dire les tentes, les bagages, la plupart des familles qui suivaient l'émir dans ses

courses et qui formaient autour de lui comme une cité nomade, tombèrent au pouvoir des Français. Abd-el-Kader n'échappa qu'à grand'peine. Toutes les tribus insurgées rentrèrent dans la soumission. Abd-el-Kader dut se réfugier de nouveau dans le Maroc.

Le général Bugeaud fut nommé maréchal de France.

Louis-Philippe avait eu grande satisfaction du succès de son jeune fils, auquel il destinait le gouvernement de l'Algérie ; il eut sur la fin de cet été une joie d'une autre nature. La reine d'Angleterre vint au commencement de septembre lui faire une visite au château d'Eu. Elle était accompagnée du ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen. On put se vanter, avec vraisemblance, du rétablissement de « l'entente cordiale », et les monarchies du continent s'en préoccupèrent.

Il n'y avait pourtant là que de l'apparence et l'on touchait précisément aux plus grandes difficultés avec l'Angleterre.

Le premier incident qui se produisit entre les deux cabinets de Paris et de Londres, après la visite de la reine Victoria, ne fut pas ce qui donna lieu à ces difficultés. Le duc de Bordeaux étant arrivé à Londres en octobre, Louis-Philippe obtint de la reine qu'elle ne le recevrait point à la cour. Le duc de Nemours, au contraire, fut accueilli officiellement par la reine à Londres et à Windsor. La dynastie d'Orléans n'eut donc à cet égard qu'à se louer du gouvernement anglais.

Pendant ce temps, l'héritier exilé de Charles X recevait en grand apparat, dans un hôtel de Belgrave-Square, les hommages d'un grand nombre de légitimistes français, qui venaient saluer dans sa personne celui qu'ils nommaient « le roi Henri V ». M. de Chateaubriand, quoiqu'il eût de moins en moins la foi au retour de la vieille monarchie, ne crut pas pouvoir se dispenser de paraître à Belgrave-Square. Ce qu'il y vit n'était pas fait pour lui rendre confiance. Ceux des légitimistes qui réclamaient des concessions à la France nouvelle furent mal reçus par « Henri V », que dirigeait le duc de Lévis, un homme de Charles X. M. de La Rochejacquelein, neveu du fameux général vendéen, qui avait pris parti, avec la *Gazette de France*, pour le vote universel, fut traité en révolutionnaire.

On s'alarma et on s'irrita aux Tuileries fort au delà de ce qui convenait ; la France ne s'inquiétait guère de ce qui se passait à Belgrave-Square et le prenait peu au sérieux. Un seul point avait quelque gravité ; c'est que des députés avaient participé à ces démonstrations et fait ainsi acte d'adhésion à un autre gouvernement qu'à celui auquel ils avaient prêté serment. Il était impossible que l'affaire n'arrivât pas devant la Chambre, qui se rouvrit le 27 décembre 1843. La commission de l'adresse, poussée par l'entourage du roi, employa des expressions très violentes contre les légitimistes. Le projet d'adresse disait que « la conscience publique flétrissait de coupables manifestations ».

M. Berryer, qui avait été à Belgrave-Square, se défendit assez faiblement. M. Guizot, animé par la discussion, nia énergiquement le principe de la légitimité et glorifia « l'acte héroïque et puissant » par lequel la nation, en 1830, avait rétabli ses droits méconnus. Il parla de « l'incapacité fatale » de la branche aînée. M. Guizot lui-même, pour défendre son gouvernement, était obligé de demander appui à la Révolution.

« Enferrez-vous donc aux yeux du pays ! » s'écriait un journal républicain, en résumant la séance. — « Nous savons quelle est la main qui enterrera les morts ! »

Le Juste Milieu s'alarma. La commission consentait à effacer le mot « flétrir » ; le ministère y adhérait. Le roi intervint et fit maintenir ce mot outrageant.

La discussion reprit alors avec une violence qu'elle n'avait point eue jusque-là ; M. Guizot reprochait aux légitimistes d'avoir blessé la moralité publique en allant à Londres.

« On nous accuse, s'écria M. Berryer, d'avoir perdu notre moralité politique ! nous n'avons pas été à Gand, aux portes de la France en armes, donner, au sein d'une armée ennemie, des conseils politiques à un roi !

— L'immoralité, la voilà ! s'exclama-t-on sur un grand nombre de bancs. »

M. Guizot remonta à la tribune. — « J'ai été à Gand..... » reprit-il. Les interruptions éclatèrent de nouveau.

— J'ai été à Gand...

— C'est honteux !

— J'ai été à Gand porter à Louis XVIII les conseils des royalistes constitutionnels. »

Nouveaux cris.

— Je prévoyais alors ce que tous les hommes de sens prévoyaient : sa rentrée probable en France...

— Oui ! la défaite ! la trahison !

D'autres voix : — « Assez ! assez ! »

Au milieu de cet effroyable tumulte, M. Guizot se maintint à la tribune avec une inflexible obstination, s'efforçant en vain de se faire entendre. — « On veut épuiser mes forces ! s'écriait-il, vous n'épuiserez pas mon courage !... Je viendrai à bout de dire ici toute ma pensée.....

— Eh bien ! cria Odilon Barrot, laissons-le donc étaler sa honte. Ayons le courage de l'entendre jusqu'au bout ! »

Il parla, en effet ; il soutint qu'il n'avait été à Gand que pour sauver le régime de la Charte et qu'il avait toujours combattu à la fois l'anarchie et l'ancien régime. — « Ce que j'ai constamment combattu depuis cette époque, dit-il, je le combats encore, et je ne céderai pas. — Quant aux injures, aux calomnies, aux colères, on peut les entasser tant qu'on voudra ; on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain ! »

Ces paroles hautaines provoquèrent une écrasante réplique.

— « La moralité politique, répliqua M. Odilon Barrot, a besoin, disait-on tout à l'heure, d'une consécration solennelle. On disait vrai ; car jamais la moralité politique n'avait reçu une plus profonde atteinte ! — Quand vous aurez, monsieur, à servir la liberté constitutionnelle de votre pays, croyez-moi, ne prenez pas le chemin que vous avez pris ; n'allez pas la servir sous les drapeaux de l'étranger ; ne vous exposez pas à revenir à travers un champ de bataille arrosé du sang de vos concitoyens ! »

Dans cette scène qui n'avait pas eu sa pareille depuis 1830, M. Guizot avait fait preuve tout à la fois d'une rare énergie et d'une étrange absence de sentiment national. Il ne comprenait évidemment rien à la sincère indignation qu'il provoquait et ne voyait là que de factices colères de parti.

Le Juste Milieu, qui avait très faiblement soutenu M. Guizot contre cette tempête, vota néanmoins, le lendemain, le passage

de l'adresse qui « flétrissait » le pèlerinage de Belgrave-Square. Cette phrase avait coûté cher au gouvernement et à M. Guizot. Les députés légitimistes « flétris » donnèrent leur démission et furent réélus. Toute l'opposition les y aida.

La question du droit de visite avait reparu sur la fin de la discussion de l'adresse. M. Guizot n'avait pu éviter que la Chambre lui renouvelât l'invitation de négocier l'abolition totale des traités ; M. Guizot dut répondre qu'il négociait dans ce but.

Il cherchait, en effet, de concert avec lord Aberdeen, comment on pourrait remplacer le droit de visite, sans cesser de poursuivre l'abolition de la traite des noirs, lorsqu'un incident nouveau vint troubler très gravement les relations de la France et de l'Angleterre.

Ce fut la prise de possession de l'île de Taïti par les Français. Pour se rendre compte de cette question, qui fit tant de bruit, il faut retourner un peu en arrière.

Le gouvernement français avait compris, depuis quelques années, la nécessité d'avoir sur les mers lointaines, sinon des colonies, du moins des ports de relâche et d'approvisionnement pour notre marine. Nous avions occupé, en 1841 et 1842, les îles de Nossi-Bé et de Mayotte, entre la côte orientale d'Afrique et la grande île de Madagascar. Sur la côte occidentale d'Afrique, nous avions accru et développé nos stations navales de Guinée. On avait dû songer aussi à l'Océanie, aux nombreux archipels semés sur l'océan immense qui sépare l'Amérique de l'Asie. Une compagnie formée à Nantes et à Bordeaux avait projeté de coloniser la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement approuva ce projet ; mais on se laissa devancer par l'Angleterre, et, quand les navires français arrivèrent, ils trouvèrent qu'un officier anglais avait déjà proclamé la souveraineté de la reine Victoria sur la Nouvelle-Zélande.

Il était difficile d'admettre que la prise de possession de quelques points de cette région, qui consiste en deux îles énormes et quelques petites, suffît pour assurer au premier occupant l'entière souveraineté de ces vastes contrées. C'était en 1840. Le ministère Guizot, arrivé au pouvoir sur ces entrefaites, ne voulut pas entrer en contestation là-dessus avec l'Angleterre.

On chercha ailleurs. Un habile marin, Dupetit-Thouars, proposa et effectua l'occupation des îles Marquises (Mai 1842) ; les chefs qui y régnaient se soumirent volontairement à la France. Ces petites îles étaient une bonne station navale et pouvaient servir de lieu de déportation pour les condamnés ; mais elles avaient trop peu d'étendue pour devenir un établissement considérable. L'amiral Dupetit-Thouars porta ses vues sur un autre archipel peu éloigné des Marquises, les îles de la Société, dont Taïti est la principale. Taïti était fort connue et populaire dans les imaginations par les récits de nos navigateurs du dix-huitième siècle, qui avaient fort vanté la beauté du climat et les mœurs douces et faciles des habitants. Ce pays était, en 1842, faiblement gouverné par une reine appelée Pomaré, qui avait donné des sujets de plainte aux commerçants et aux missionnaires français de l'Océanie. L'amiral se présenta dans les eaux de Taïti pour exiger réparation. La reine eut peur et signa un traité par lequel elle acceptait le protectorat français (9 septembre 1842).

On allait retrouver inévitablement ici les querelles qu'on avait évitées en cédant sans conteste aux Anglais toute la Nouvelle-Zélande. Des missionnaires protestants anglais étaient depuis fort longtemps établis dans les îles de la Société : ils avaient converti les habitants au christianisme, imposé toute une législation puritaine à cette population autrefois si libre dans ses mœurs, et ils régnaient véritablement dans l'archipel sous le nom de la reine Pomaré. Les plus pieux et les plus désintéressés d'entre eux ne pouvaient voir qu'avec un grand déplaisir la rivalité des missionnaires catholiques qui allaient venir à la suite des Français ; à plus forte raison, ceux de ces prédicants qui mêlaient le commerce à la Bible ou que possédait l'esprit de domination et d'ambition personnelle. L'un d'entre eux, Pritchard, à la fois missionnaire et consul anglais, personnage très remuant et très violent, ne cessa d'exciter contre les Français la reine Pomaré et la population taïtienne ; il bravait incessamment les autorités françaises et finit par faire arborer à la reine un nouveau pavillon, qui était comme une déclaration de retour à la pleine souveraineté.

L'amiral Dupetit-Thouars somma la reine d'amener ce pavillon, Pritchard l'empêcha d'y consentir. L'amiral le fit abattre et, comme il en avait prévenu la reine, prit possession de Taïti et des îles de la Société au nom de la France (6 novembre 1843).

La nouvelle de cet événement arriva à Paris en février 1844. Le roi et les ministres en furent très alarmés. Ils savaient que notre protectorat était très mal vu en Angleterre, quoique le gouvernement anglais n'eût pas protesté; mais maintenant il fallait s'attendre à une explosion. Le roi voulait désavouer sur-le-champ l'amiral. Le ministère demanda quelques jours de délai, afin de connaître l'effet de l'événement en Angleterre.

L'effet fut considérable. L'opinion se prononça avec une passion plus sincère qu'on ne le croyait chez nous. Le ministère anglais, interpellé dans le parlement, déclara « qu'il déplorait grandement ce qui était arrivé » (22 février). Les journaux prirent une attitude menaçante.

Le 26 février, le *Moniteur* annonça que, « sur les réclamations de la reine Pomaré, le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas de motifs pour déroger au traité du 9 septembre 1842, avait ordonné l'exécution pure et simple de ce traité. »

C'était le désaveu de l'amiral et le retour au protectorat.

Des cris de colère éclatèrent dans la presse française. L'opinion, aigrie, surexcitée comme elle était, s'émut bien plus violemment de cet acte qu'elle ne l'eût fait dans tout autre temps. La discussion fut très chaude et très âpre à la Chambre des députés. M. Guizot, pour se défendre, jeta le blâme sur l'amiral. Il fut vigoureusement serré entre la parole sobre, nerveuse et incisive de M. Dufaure et la vive et habile attaque d'un député de Nantes, qui affectait alors un libéralisme progressif et des tendances aux réformes sociales, M. Billault. Le sentiment de la Chambre était évidemment contre le ministre. M. Guizot fut bien près d'être renversé. Il parvint toutefois à rallier le centre ébranlé; l'ordre du jour qui blâmait le ministère fut repoussé par 233 voix contre 187 (1er mars).

La Chambre y gagna d'être en butte à la même irritation publique que le ministère.

La concession qui irritait la France apaisait le gouvernement anglais ; mais de nouveaux embarras surgirent au dehors. Le gouvernement du Maroc, faible et anarchique, s'était d'abord contenté de laisser faire Abd-el-Kader contre nous. Celui-ci, en exploitant le fanatisme musulman, finit par compromettre l'empereur du Maroc avec la France. Une question de frontière fut le prétexte de la rupture, les Français réclamant les anciennes limites du territoire du dey d'Alger et les Marocains prétendant s'étendre jusqu'à la rivière de Tafna. Un premier engagement eut lieu près d'Ouchda entre les Marocains et le général Lamoricière, qui mit les assaillants en déroute.

L'Angleterre, de son rocher de Gibraltar, surveillait avec inquiétude nos mouvements du côté du Maroc et redoutait que nous ne nous étendissions vers la rive africaine du détroit qu'elle domine. Par ménagement pour elle, notre ministère hésitait à déclarer la guerre au voisin qui nous provoquait.

Les Marocains, cependant, renouvelant leurs agressions, le maréchal Bugeaud reprit énergiquement l'offensive. En campagne, ce n'était plus l'homme de la Chambre, et il ne connivait pas aux faiblesses du ministère. Il frappa en personne un coup vigoureux sur un corps ennemi à la frontière (15 juin 1844).

Le ministère, pendant ce temps, se décidait à expédier un ultimatum à l'empereur du Maroc et à envoyer une escadre, sous les ordres du prince de Joinville, croiser sur les côtes marocaines. Le prince avait publié récemment, dans le plus important de nos recueils périodiques, *la Revue des Deux Mondes*, un remarquable mémoire sur la marine française, où il laissait transpirer des sentiments peu sympathiques pour l'Angleterre.

Le cabinet anglais s'émut de voir nos forces de terre et de mer converger vers le Maroc. Il ne se fiait qu'à demi aux protestations de M. Guizot, que la France ne voulait aucune conquête, et il donna ordre à son consul à Tanger d'aller trouver l'empereur du Maroc pour le presser de donner satisfaction au gouvernement français et d'éviter la guerre. Au milieu du tumulte excité dans tout le pays par la prédication de la « guerre sainte » contre « les infidèles », l'empereur du Maroc, dont le fils était déjà parti pour la frontière à la tête de bandes nombreuses, ne sut

pas se décider à temps. Les Français commencèrent leurs opérations par terre et par mer.

En ce moment même arrivèrent de Taïti des nouvelles qui rallumèrent en Angleterre les passions calmées par le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars. Le missionnaire Pritchard, après avoir renoncé à son titre de consul pour ne pas reconnaître les autorités françaises, avait continué ses menées parmi les indigènes : il avait fini par exciter une véritable insurrection dans les îles de la Société. Tandis que le gouverneur français Bruat allait comprimer le mouvement dans une île voisine, le commandant en second, assuré que c'était Pritchard qui provoquait l'agitation dans Taïti, le fit arrêter et emprisonner. Le gouverneur, à son retour à Taïti, fit remettre en liberté Pritchard, à condition qu'un navire anglais présent en rade l'emmènerait hors de l'archipel. Pritchard une fois parti, plusieurs des missionnaires anglais s'entendirent avec le gouverneur Bruat et s'employèrent à calmer l'insurrection.

Ces faits, exagérés par les récits arrivés de si loin et par les déclamations de Pritchard, qui revint souffler le feu en Angleterre, excitèrent une vive fermentation parmi le public protestant anglais ; on croyait déjà voir le « papisme » chassant la Bible des archipels océaniques. Aux premières nouvelles, le 31 juillet, non seulement il y eut un éclat dans le parlement anglais ; mais le principal ministre, sir Robert Peel, s'exprima sur cet incident avec une violence inaccoutumée chez un homme de son caractère : il déclara qu'un outrage grossier « avait été commis contre l'Angleterre dans la personne de son agent..... Je dois présumer, ajouta-t-il, que le gouvernement français prendra des mesures immédiates pour faire à l'Angleterre l'ample réparation qu'elle a droit de demander. »

Cet emportement pouvait d'autant plus surprendre que sir Robert Peel ne devait point ignorer que Pritchard n'était plus réellement un agent officiel anglais. Le chef du ministère avait subi, sans aucun doute, la pression de l'émotion publique. Les journaux et les meetings étaient d'une virulence effrénée.

M. Guizot, au contraire, interpellé à son tour dans nos Chambres, refusa le débat en disant qu'il fallait avant tout que les

deux gouvernements discutassent diplomatiquement les faits et les droits. Notre session touchait à son terme : M. Guizot se hâta d'en faire prononcer la clôture (5 août). Il eut ainsi les mains libres pour transiger avec l'Angleterre en dehors des Chambres.

En ce moment même, le canon grondait sur terre et sur mer en Afrique. L'empereur du Maroc n'ayant pas répondu à notre ultimatum, le prince de Joinville, le 5 août, bombarda Tanger, en présence des navires de guerre de diverses nations, anglais et autres, qui assistèrent de loin à l'action. En deux heures, toutes les défenses de la place furent ruinées et son feu éteint. Par égard pour l'Angleterre, le prince avait ordre de ne point occuper Tanger, qui fait face à Gibraltar.

L'escadre française, de Tanger, se porta au delà du détroit, sur un port marocain de l'océan Atlantique, Mogador, principal centre commercial de ce pays et propriété particulière de l'empereur du Maroc. Les remparts de Mogador furent traités comme ceux de Tanger ; mais là, on fit plus : on opéra une descente dans une petite île qui commande l'entrée du port et l'on y mit garnison (15 août).

Tandis que les Français occupaient ce poste, les Kabyles des montagnes voisines descendaient dans Mogador, chassaient la garnison impériale et pillaient et brûlaient la ville. Ils n'étaient aucunement les alliés des Français et agissaient pour leur compte. Cela dit tout sur l'état d'anarchie où était cet empire.

La veille de notre descente à Mogador, avait eu lieu, à l'autre extrémité du Maroc, la journée militaire la plus importante qu'on eût vue en Afrique depuis la prise d'Alger.

Le fils de l'empereur Abd-el-Rahman était arrivé avec une masse de troupes sur la rivière d'Isly, à peu de distance de la frontière algérienne. Il avait sommé le maréchal Bugeaud d'évacuer la position de Lalla-Maghrenia, récemment fortifiée par les Français sur cette frontière, et de se retirer au delà de la Tafna. Le maréchal répondit en marchant à l'ennemi.

Le 14 août au matin, les Français traversèrent la rivière d'Isly sous le feu de l'ennemi et marchèrent droit au principal corps des Marocains, massé sur une colline où l'on apercevait de loin

le parasol, signe de commandement qui annonçait la présence du fils de l'empereur.

Une nuée de cavalerie sortit d'entre les collines et se déploya en croissant autour de notre petite armée. Nous n'avions pas 10,000 hommes contre au moins 30,000 ; mais le maréchal se souvenait de la manœuvre du général Bonaparte à la journée des Pyramides. Il avait formé l'ensemble de son infanterie en losange, attaquant par l'une des pointes et faisant feu dans tous les sens ; l'artillerie de campagne aux angles, la cavalerie et le bagage au centre.

Ce fut, comme Bugeaud y avait compté, une répétition de notre célèbre victoire d'Égypte. Toute cette tempête de cavalerie vint se briser contre nos lignes de fantassins, et nos bataillons gravirent sur la butte occupée par le fils de l'empereur, en chassant tout devant eux.

Alors notre cavalerie sortit par les intervalles des bataillons, courut droit au camp marocain et l'enleva avec toute l'artillerie, les tentes et les approvisionnements qu'il renfermait.

La cavalerie ennemie tenta un retour offensif : quelques-uns de nos escadrons, soutenus par un petit corps d'infanterie, rompirent de nouveau cette multitude. Les masses ennemies essayèrent en vain de se rallier : notre infanterie et notre artillerie les mirent bientôt en déroute complète.

L'action avait été tellement rapide que notre perte fut presque nulle et que l'ennemi ne perdit que 2 à 3,000 hommes.

Les événements du Maroc excitèrent une joie très vive en France et une irritation non moins vive en Angleterre. Chez nous, l'opinion se plaisait à faire ressortir le contraste entre la vigueur de nos soldats et de nos marins et la faiblesse de notre gouvernement. La victoire sur le Maroc semblait une victoire sur les Anglais. En Angleterre, on se déchaînait contre l'ambition de la France, qui allait s'emparer de tout le littoral africain et mettre la main sur les archipels océaniens pour y établir « le papisme ». On ne parlait que de faire reconduire Pritchard à Taïti par la marine anglaise et de l'y réinstaller, s'il le fallait, à coups de canon. Le ministère ordonna des armements maritimes considérables.

Dans la situation qu'avait faite aux deux pays la malheureuse politique de lord Palmerston, tout les animait l'un contre l'autre. Quand, après tant d'années et tant d'événements, on étudie de sang-froid l'histoire de ce temps, on doit reconnaître qu'il eût été insensé à la France et à l'Angleterre de se jeter l'une sur l'autre pour de telles causes. Malheureusement, le gouvernement d'alors ne ménageait pas suffisamment la dignité de la France. Bien plus que M. Guizot, qui, du moins, gardait dans sa correspondance une certaine réserve, le roi manifestait son désir passionné de la paix dans des formes trop souvent humiliantes pour l'honneur national.

M. Guizot sentait bien que la France ne supporterait pas qu'on laissât Pritchard rentrer à Taïti ou qu'on rappelât l'officier qui l'avait fait arrêter. Il chercha, avec le roi, quelque autre voie d'accommodement. Il écrivit donc à Londres que le gouvernement français maintenait le droit et la nécessité qu'avaient eus les autorités françaises de renvoyer M. Pritchard de l'île de Taïti, mais que notre gouvernement regrettait et désapprouvait les circonstances de ce renvoi (29 août). Il ajouta, quelques jours après, que le gouvernement français était disposé à accorder, en raison de ces circonstances, une indemnité à M. Pritchard.

En même temps qu'on faisait à l'Angleterre cette offre, qui fut naturellement bien accueillie par le cabinet de Londres, on se hâtait de faire la paix avec l'empereur du Maroc, qui la demandait depuis sa défaite. On ne changea rien aux conditions qu'on lui avait faites avant la victoire; c'était: la punition des auteurs des aggressions qui avaient été la cause de la guerre; l'expulsion d'Abd-el-Kader du territoire marocain, et la reconnaissance par l'empereur du Maroc du droit de la France à l'ancienne frontière algérienne. On ne sut pas définir et régler cette frontière. On offrait une indemnité à Pritchard; on n'en imposait point au Maroc (10 septembre).Le prince de Joinville ne cacha pas son mécontentement d'une telle conclusion donnée à nos brillants succès militaires et maritimes. Le *Journal des Débats* tâcha de justifier notre étrange désintéressement en disant que « la France était assez riche pour payer sa gloire ».

Les Anglais rirent beaucoup de cette belle maxime; la

France ne la prit point aussi gaiement. Le cri public fut à peu près unanime. Les affaires étaient ainsi arrangées tant bien que mal avec l'Angleterre ; mais le gouvernement voyait s'animer de plus en plus contre lui l'opinion en France. Le public regarda de mauvais œil la visite que Louis-Philippe rendit à la reine Victoria en octobre. En d'autres temps, on eût considéré comme une marque d'égards pour la France les honneurs rendus outre-mer au chef de notre gouvernement ; dans la disposition où l'on était, on reprocha à Louis-Philippe d'être trop bien reçu des Anglais.

M. Guizot s'était débarrassé des Chambres pour régler à son gré les affaires extérieures ; il lui fallut bien se retrouver devant elles. Durant la discussion de l'adresse, en janvier 1845, M. Molé, qui aspirait toujours à rentrer au pouvoir, attaqua vivement M. Guizot à la Chambre des pairs. — « Vous faites, lui dit-il, une politique à outrance partout et toujours, même dans les faiblesses ! »

Le discours de M. Molé était habile, mais eût mieux convenu dans toute autre bouche. M. Guizot profita de la position fausse où se plaçait l'ancien chef du ministère abattu par la coalition : il répondit bien en ce qui était personnel à M. Molé, mais se défendit mal quant au fond. Prétendre, comme il fit, que l'émotion du pays était factice n'était pas soutenable.

A la Chambre des pairs, cependant, le ministère eut 114 voix contre 36. Il n'en devait point être de même dans l'autre Chambre. M. Thiers, à son tour, attaqua très à fond toute la politique étrangère du ministère Guizot. Il fut soutenu par M. Dupin et par plusieurs conservateurs. Le ministère n'eut plus pour l'adresse que 8 voix de majorité, en comprenant celles de 9 ministres. Une telle victoire était une grave défaite. Cette petite majorité reçut du public le sobriquet de « pritchardiste » ; elle était déconsidérée comme le ministère. La décadence du régime s'accélérait rapidement. Des affaires scandaleuses, où beaucoup de fonctionnaires avaient été compromis, faisaient dire de toutes parts que l'immoralité débordait dans la classe gouvernante.

Les gens clairvoyants s'alarmaient autour du roi. M. de Mon-

talivet, un des hommes les plus sincèrement attachés au roi et à sa famille, avait été éclairé par les années et par la réflexion : il eût souhaité que le roi fît des concessions et se rapprochât du centre gauche ; mais Louis-Philippe n'écoutait rien et ne devait rien écouter jusqu'à la fin. Ni lui ni M. Guizot ne voulaient voir à l'horizon les signes précurseurs de l'orage.

CHAPITRE VII

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (SUITE). — SUITE DU MINISTÈRE GUIZOT. — LUTTE ENTRE LE CLERGÉ ET L'UNIVERSITÉ. — ÉLECTIONS DE 1846. — LES MARIAGES ESPAGNOLS. — LES BANQUETS. — AFFAIRES DE SUISSE ET D'ITALIE.

(1843. — 28 décembre 1847.)

Bien que l'ordre régnât dans la rue et que, depuis les troubles causés par le recensement e 1841, il ne se fût p roduit dans les pays aucune agitation matérielle, la situation morale et sociale de la France était plus grave qu'au temps où le gouvernement de Juillet défendait son existence les armes à la main contre des insurrections que ne soutenait pas l'opinion publique. Le Juste Milieu était profondément dégénéré depuis le temps de Casimir Périer. Le parti de la haute bourgeoisie, en 1831, était sincèrement constitutionnel ; tout en redoutant la démocratie, il voulait le maintien et le développement des institutions libérales. Le Juste Milieu de 1845 n'avait plus rien de ces sentiments ni de ces idées : si les chefs, les Guizot, les Broglie, les Barante étaient restés du moins attachés à ce régime parlementaire qu'ils rendaient si étroit et si fermé, le corps d'armée n'en était plus à la pensée de ses conducteurs : envahi presque généralement par le scepticisme et par le matérialisme politique, il ne se souciait plus de droit ni de liberté ; les intérêts avaient étouffé chez lui les principes ; vienne une tempête sociale, le Juste Milieu, au lieu de se défendre par ses propres forces comme de 1830 à 1834, se jettera dans les bras du despote quelconque dont il attendra protection contre la Révolution.

Le régime libéral de 1830, comprimé, stérilisé par ceux qui auraient dû le féconder et l'étendre, était battu en brèche avec une ardeur croissante par deux adversaires venus des bouts opposés de l'horizon : le socialisme et le cléricalisme.

Le socialisme agitait de plus en plus les esprits, parmi les ouvriers des villes et une partie de la jeunesse bourgeoise, avec des idées et des formules très diverses, mais visant toutes à renouveler non pas seulement la forme politique, mais le fond même de la société. Le *National*, fidèle à la tradition de Carrel, évitait de s'engager sur le terrain des utopies ; mais il s'était fondé, en 1843, un nouveau journal républicain, *la Réforme*, qui rappelait les tendances de l'ancienne Société des Droits de l'homme et qui, servant d'organe aux républicains les plus ardents, confinait au socialisme. Parmi les socialistes, les uns ne comptaient que sur la discussion et sur le temps ; les autres aspiraient aux moyens révolutionnaires. Aux premiers appartenait l'école fouriériste ou phalanstérienne, avec son journal *la Démocratie pacifique*, dirigée par Victor Considérant, et aussi le groupe communiste de M. Cabet, qui avait exposé sa théorie dans un livre intitulé l'*Icarie*. D'autres communistes étaient moins pacifiques.

Depuis le grand mouvement d'idées que nous avons résumé de 1830 à 1832, nous avons mentionné, dans les rangs du socialisme, l'apparition d'un publiciste distingué, M. Louis Blanc : il venait de publier, sur le règne de Louis-Philippe, un livre brillant et amer (*Histoire de dix ans;* 1830-1840), où il traitait fort rudement la monarchie de Juillet. En 1840, un nouveau champion entra bruyamment dans l'arène. C'était Proudhon, avec son mémoire bientôt si fameux : « Qu'est-ce que la propriété? » On connaît sa réponse : « La propriété, c'est le vol ! »

Il faut, suivant lui, supprimer la propriété pour fonder l'égalité et la justice.

A ce premier axiome s'associe, dans une autre œuvre, un second, plus extraordinaire encore : « Dieu, c'est le mal ! »

L'homme doit, selon Proudhon, s'éloigner de Dieu pour arriver à la vertu.

Il débute ainsi, comme Rousseau, par des paradoxes, mais

bien pires, et avec moins d'excuses; car, depuis Rousseau, la Révolution avait montré comment les paroles se traduisent en faits, et quelle est la responsabilité des écrivains.

La double conséquence des paroles de Proudhon devait être d'entraîner dans les plus dangereuses exagérations des esprits violents et vulgaires, et, d'autre part, d'effaroucher un plus grand nombre d'esprits timides qu'elles rejetèrent dans la réaction : personne plus que Proudhon n'a fait de réactionnaires.

Il y avait tout à la fois, chez lui, emportement de passion et calcul d'effet et de bruit; besoin d'étonner et de braver, de défier et de lutter à outrance.

Qu'entend-il donc par ces énormités et que veut-il? — Le communisme? — Point du tout. — L'athéisme? — Pas tout à fait; il blasphème Dieu et ne le nie pas!

Il est si peu communiste qu'il se sépare avec éclat, non seulement des communistes proprement dits, mais du socialisme en général, tout en se proclamant le seul vrai socialiste. Il se met en dehors des autres socialistes, comme Rousseau s'était mis en dehors des philosophes. Il attaque à fond les idées d'organisation centralisée et d'autorité, communes à la plupart des novateurs de son temps; il défend vigoureusement la liberté individuelle contre les socialistes et va jusqu'à opposer « l'anarchie », c'est-à-dire l'individualisme absolu et la liberté illimitée, à la communauté et à l'État souverain des autres sectaires. Il prétend remplacer à la fois la propriété et la communauté par une conception supérieure, qui est la possession individuelle, dépouillée des attributs essentiels de la propriété; le possesseur n'a droit, dans ce système, ni à louer sa maison, ni à donner sa terre à ferme, ni à tirer intérêt de son argent; Proudhon interdit la rente sous toutes ses formes et la transformation des fruits du travail en capital susceptible de produire des bénéfices. Il n'admet que l'échange des produits et le crédit mutuel sans intérêt. Tout en prêchant la liberté jusqu'à « l'anarchie », il interdit de la sorte une foule de conventions libres d'où procède le mouvement spontané de la vie sociale, et il rentre dans l'artificiel et dans l'arbitraire comme les autres socialistes. La prétention à laquelle il tient le plus, celle d'être

avant tout un rigoureux logicien, est assez mal justifiée. Très fort dans la polémique, lorsqu'il attaque l'abus qu'on peut faire et qu'on fait du droit de propriété, il est, comme bien d'autres critiques, faible dans la théorie.

En économie politique, il rentre ainsi dans le socialisme par certains côtés, tout en le combattant par d'autres : en morale, il est entièrement contraire aux principales écoles socialistes. C'est là son honneur et son originalité véritable, originalité qui n'est rien moins que de la nouveauté ; car il se rattache par là au passé, non seulement dans ce qui était vrai, profond, immuable, mais dans ce qui a été dépassé par le développement de la nature humaine et qui serait aujourd'hui rétrograde. Absolument opposé aux conceptions immorales d'Enfantin et de Fourier, il est inébranlable dans son attachement austère à la famille et aux bonnes mœurs ; mais il tombe parfois dans l'excès contraire aux novateurs modernes. Si Enfantin parle en prêtre de Babylone, Proudhon s'exprime souvent comme un Juif des temps anciens ou un vieux Romain. Il soutient l'infériorité et la subordination de la femme ; il méprise les idées et les sentiments chevaleresques. Au rationalisme étroit et dur dont il fait parade, on pourrait le croire tout à fait étranger à l'esprit gaulois et à l'esprit français des temps modernes aussi bien que du moyen âge. On est choqué de l'absence de délicatesse qui se montre dans cette moralité, de la rudesse de cet esprit pénétrant et rare, de la vulgarité, de la grossièreté qu'il y a dans cette force ; et, pourtant, cette nature pétrie de contrastes a parfois de superbes élans de pensée et des mouvements de sensibilité émouvants et profonds ; il montre alors une vraie noblesse, non seulement de l'esprit, mais de l'âme, et touche à la grandeur antique.

La loi morale qu'il conçoit pour l'homme, pour l'individu, est donc, non pas comme chez Enfantin et chez Fourier, la satisfaction des passions, mais la satisfaction de la conscience, le devoir. Quant à la loi de l'humanité, c'est le progrès volontaire et libre, et non le progrès fatal, non « la végétation historique », comme chez Hegel qu'il renie sous ce rapport, après l'avoir beaucoup trop suivi sous d'autres.

Sa morale, cependant, n'a pas une base plus solide que son économie sociale.

Dieu, pour lui, est un être inaccessible à l'homme, un être qui ne connaît que sa propre existence absolue et infinie, et envers qui l'homme, ignoré de lui, n'est pas responsable.

L'homme n'est donc responsable qu'envers lui-même, qu'envers sa dignité propre ; il est son Dieu à lui-même.

Mais qu'est-ce que l'homme? D'où vient-il? Où va-t-il? C'est ce que Proudhon ne nous dit pas. Toute cette altière conception de la dignité humaine n'a pourtant de sens que s'il y a du « par delà », s'il y a une destinée.

La justice est le principe suprême de Proudhon ; suivant lui, la justice est innée à l'âme humaine ; elle est, selon son énergique expression, « la forme propre de l'âme humaine », antérieure, en principe, à toute expérience, à toute excitation venant du dehors par les sens.

Cette conception est incompréhensible, si on l'isole, comme l'a fait Proudhon : elle n'est qu'un fragment de la grande philosophie idéaliste, et sa vérité et sa lumière n'éclatent que lorsqu'on la relie à la notion du *moi*, de l'unité de l'être humain, de la personnalité indestructible ; c'est-à-dire que cette conception est radicalement incompatible avec le matérialisme, qui fait de l'homme une simple collection de molécules, un phénomène.

Cette notion de l'être humain se relie, à son tour, à celle de l'Être Cause ou Cause première, de la Raison absolue et de la Justice vivante.

Proudhon a-t-il fini par entrevoir ce lien? Il y a lieu de le croire ; mais il ne s'est point expliqué là-dessus, quoique, dans un de ses derniers ouvrages (la *Guerre et la Paix*), il parle, en passant, du Créateur, comme s'il ne l'avait point blasphémé, et de la Providence, comme s'il ne l'avait pas niée.

Nous retrouverons plus d'une fois Proudhon sur notre passage ; c'est une figure qui reste vigoureusement marquée dans l'histoire. Probe, désintéressé quant à l'argent et aux petites vanités, son défaut capital était l'orgueil, qui l'avait mené à son étrange « anti-théisme », ainsi qu'il qualifiait lui-même sa paradoxale doctrine. On ne saurait mettre en doute le sincère

désir qu'il avait de servir la cause du peuple, surtout de ces classes ouvrières parmi lesquelles il était né et desquelles il avait partagé les labeurs et les souffrances.

Un des caractères de la période où parut Proudhon (de 1840 à 1848) fut précisément l'intervention directe des ouvriers dans la presse périodique et dans la publicité en général : ils y montrèrent des tendances diverses ; un de leurs journaux, *l'Atelier*, se fit remarquer par l'esprit à la fois chrétien et républicain que lui imprimait l'influence de Buchez.

Les idées répandues par Proudhon et par maints sectaires qui lui étaient bien inférieurs en intelligence, mais qui rivalisaient avec lui d'exagération et d'ardeur, les utopies qui troublaient tant de cerveaux, promettaient des orages pour l'avenir, mais n'avaient point de prise immédiate sur les pouvoirs publics. Le cléricalisme, que nous avons nommé tout à l'heure comme l'autre adversaire du régime libéral, agissait au contraire directement sur le gouvernement et sur les Chambres. Le parti ultramontain, frappé, sous Charles X lui-même, par un dernier retour offensif du gallicanisme allié aux libéraux, avait été bien plus rudement atteint par la Révolution de Juillet. Durant quelques années, il avait dû se replier sur lui-même et s'abstenir de provoquer le libéralisme victorieux. Ni Louis-Philippe, dans les premiers temps de son règne, ni Casimir Périer, ni les ministères qui se succédèrent de 1830 à 1840, n'eussent voulu ni pu supporter des entreprises cléricales contraires à nos institutions et à l'esprit national. Ce fut là le beau temps pour le grand corps qui enseignait au nom de l'État, pour l'Université, qui conservait les avantages que lui avait attribués l'Empire et ne subissait plus ni le joug étouffant de Napoléon, ni la mesquine tyrannie de la Congrégation.

Mais, lorsque l'esprit public s'affaissa dans les classes gouvernantes, lorsque le pouvoir, se refusant à tout progrès, à tout mouvement, se sépara de plus en plus des libéraux, le gouvernement de Louis-Philippe tendit à se rapprocher du clergé et tâcha, par des concessions, de le détacher du parti légitimiste. En 1841, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, avait encore présenté un projet de loi contre les empiètements du

clergé en matière d'enseignement; mais cette loi n'aboutit pas, et, désormais, le ministère doctrinaire faiblit de plus en plus devant le parti clérical, qui réclamait à grands cris « la liberté comme en Belgique » et la réalisation de la promesse de la Charte sur la liberté de l'enseignement.

Le clergé était unanime dans cette réclamation, et ce qui restait de gallican dans l'Église s'associait sur ce point aux ultramontains; l'archevêque de Paris, Mgr Affre, écrivain de mérite, attaché aux traditions gallicanes, était plus modéré dans la forme, mais ne pensait guère autrement dans le fond, en ce qui regardait l'enseignement, que les évêques partisans des Jésuites.

En réalité, chez nous, pas plus qu'en Belgique, ce n'était de liberté qu'il s'agissait; c'était un monopole qui prétendait se substituer à un autre monopole. Il y avait toutefois dans le clergé quelques hommes qui souhaitaient véritablement d'associer le catholicisme et la liberté; tel était le brillant orateur qui ressuscitait parmi nous les dominicains, le père Lacordaire, homme de sentiment plus que de logique, mais d'âme sincère et généreuse.

Le personnage qui joua le rôle le plus retentissant dans la campagne entamée par le parti clérical était un laïque, un pair de France, jeune encore, le comte de Montalembert, esprit hardi et agressif, imagination ardente et mobile, écrivain et orateur remarquable, plus artiste et polémiste, au fond, que sectaire; il avait débuté dans cette carrière dès 1831; mais alors le moment n'était pas favorable, et sa tentative était demeurée sans résultat. Maintenant, ce n'était plus une escarmouche, mais une guerre à fond, et une guerre générale. Une vraie croisade était organisée contre l'Université. Le clergé poursuivait partout de ses attaques passionnées les professeurs de nos lycées et de nos collèges. L'enseignement de l'État, prétendait-on, détruisait la foi, détruisait les mœurs; il était infecté de scepticisme, de panthéisme, etc.; il attentait aux droits des familles, tyrannisait leurs sentiments, pervertissait l'âme de leurs enfants!

Les Jésuites étaient les vrais inspirateurs et les conducteurs de cette guerre. Ils savaient bien que, si le clergé l'emportait, c'était

à eux et non aux gallicans que profiterait la victoire. Obligés, en 1828, d'abandonner la direction ostensible des séminaires, ils n'avaient jamais quitté la France ; depuis quelques années, ils avaient pullulé de nouveau, d'abord sans bruit ; actuellement ils ne se cachaient plus. Au lieu de douze maisons qu'ils avaient eues sous la Restauration, ils en avaient vingt-sept. Une foule d'autres établissements monastiques et plusieurs associations laïques dans leur composition, cléricales par leur esprit, se fondaient ou se transformaient sous l'impulsion des Jésuites, qui tendaient de plus en plus à centraliser dans leurs mains tout le mouvement catholique. La Société de la *Propagation de la Foi*, organisée dès 1822 et qui prenait une très grande extension, visait surtout aux missions étrangères et lointaines et ne se mêlait pas directement aux luttes intérieures ; mais la Société de Saint-Vincent de Paul, fondée par un écrivain très recommandable, M. Ozanam, et par d'autres personnes qui n'avaient qu'un but de charité chrétienne, ne tarda pas à passer sous l'influence de ceux qui travaillaient à unir tous les éléments catholiques dans des vues de domination. Des efforts habiles et heureux étaient tentés pour s'emparer de l'éducation des filles au moyen des couvents de religieuses : c'était là que le parti clérical devait obtenir le succès le plus durable.

La violence et l'étendue de l'agression ultramontaine produisirent un effet inévitable. L'esprit libéral se réveilla. Une grande réaction éclata. On comprit que, si on laissait arracher l'enseignement des mains de l'État, ce ne serait pas au profit des établissements libres, qui seraient incapables de remplacer l'État, mais bien au profit de la grande organisation ecclésiastique. On se sentit revenir aux luttes de la Restauration, quand on vit le doyen de la presse libérale, le vieux *Constitutionnel*, retrouver son ardeur d'autrefois pour rentrer en campagne contre les Jésuites (1843).

Le progrès qu'avaient fait ceux-ci ne fut que trop manifeste, lorsqu'aux protestations contre la Compagnie de Jésus, l'évêque de Châlons répondit : « Nous sommes tous jésuites ! » — « Tous ! » ce n'était pas vrai encore ; l'archevêque de Paris n'était pas jésuite ; mais l'archevêque de Lyon, l'évêque de Mar-

seille et une foule d'autres prélats pensaient et parlaient comme l'évêque de Châlons.

Les évêques couvraient les Jésuites et accusaient l'Université de démoraliser la jeunesse. On leur répondit en dénonçant la morale, non plus seulement des Jésuites, mais des séminaires épiscopaux. Dans quelques-uns de ces établissements, certains évêques autorisaient, en effet, un enseignement qui rappelait tout ce que renferment de pire les livres des casuistes du jésuitisme commentés par Pascal dans les *Provinciales*.

A mesure que se prolongeait le siège de l'Université par le clergé, la résistance prenait une vigueur proportionnée à l'attaque. L'équilibre fut rompu au profit de la défense, lorsque le Collège de France entra en ligne avec les professeurs de premier ordre qui lui donnaient alors l'éclat qu'avait eu la Sorbonne sous la Restauration. Le Collège de France, qui est en dehors de l'Université, se plaça aux avant-postes, moins pour la défendre que pour défendre l'enseignement laïque et l'esprit moderne tout entier.

Il y avait là trois hommes qui, unis par leurs sentiments, avec des esprits très divers, avaient acquis dans la jeunesse française une immense popularité : Edgar Quinet, Michelet, Mickiewicz ; Quinet, philosophe à la pensée profonde et austère, poète à l'imagination vivement colorée, irréconciliable ennemi, en religion et en politique, de tout ce qui est convenu, artificiel, de toute capitulation de conscience ; Michelet, aussi vif, aussi varié, aussi humoriste, aussi rapide à lancer sa parole et son idée, que Quinet est grave, réfléchi et soutenu. Michelet bondit comme l'éclair des plus hautes cimes et des plus sublimes élans aux familiarités les plus hasardeuses, tandis que Quinet plane toujours dans sa constante élévation de pensée et de style ; tous deux, avec une pénétrante intuition, ressaisissent dans le passé, par des procédés différents, le génie des hommes et des peuples. Le troisième, Mickiewicz, émigré de la Pologne recueilli par la France, historien et poète, mâle et fier génie mystique, a jeté de larges vues sur les races de l'Europe orientale ; mais il mêlait à son double patriotisme polonais et français, sur le rôle providentiel qu'il attribuait à Napoléon, des illusions qu'une

connaissance plus approfondie de la politique toute personnelle de l'empereur eût infailliblement dissipées. Ses deux collègues n'échappaient point alors, dans une certaine mesure, à cette fascination napoléonienne qui abusait la France presque entière.

Michelet et Quinet, à partir de 1843, prirent le premier rang dans la lutte contre le parti clérical. Leurs débuts n'avaient point annoncé la carrière militante où ils s'engagèrent. Quinet avait commencé par des études très belles de forme, très neuves de pensée, sur l'Allemagne, sur la Grèce, sur les monuments originaux de la poésie française du moyen âge, qu'il a le premier remis en lumière ; puis il venait de publier son beau livre du *Génie des religions*, où il étudie les caractères divers des religions de l'antiquité. Il y a bien là une tendance à la recherche d'une synthèse religieuse, d'une religion universelle dont les religions particulières ne sont que des rameaux ; mais cela est en dehors et au-dessus des querelles contemporaines.

Michelet, après avoir usé sa laborieuse jeunesse à gravir les degrés du professorat, avait révélé son génie par une *Histoire de la République Romaine* et par les premiers volumes d'une *Histoire de France*, créations sans précédents et absolument hors ligne. « Augustin Thierry, dit-il dans une de ses préfaces, a vu dans l'histoire une narration ; M. Guizot y a vu une analyse ; je l'ai nommée une résurrection, et ce nom lui restera. »

Il a dit vrai ; la postérité ne démentira pas le témoignage qu'il s'est rendu à lui-même. Jamais historien ne s'était identifié à ce point avec les hommes et les temps qu'il met en scène. Jamais, pour employer son langage, personne n'avait « revécu » ainsi la vie des siècles écoulés.

Ces œuvres éclatantes n'avaient rien d'abord d'hostile au catholicisme. Michelet, tout en se montrant animé de l'esprit du progrès moderne, témoignait aux arts et aux sentiments du moyen âge une sympathie contre laquelle il devait plus tard réagir jusqu'à l'excès.

Mais, lorsque les deux amis virent se renouveler et grandir, sous Louis-Philippe, la guerre ultramontaine de la Restauration contre tout ce qui procédait de 89, ils marchèrent résolument au combat et signalèrent leur entrée par des coups de foudre.

Michelet lança son livre *du Prêtre, de la Femme et de la Famille*, polémique terrible où il poursuit à fond l'influence sacerdotale comme incompatible avec le véritable esprit de famille; puis Quinet et Michelet s'unirent pour publier *les Jésuites et l'Ultramontanisme;* la redoutable Société n'avait jamais été attaquée de si haut depuis Pascal (juin 1843).

A ce livre de combat, Quinet fit succéder, deux ans plus tard, une œuvre doctrinale, *le Christianisme et la Révolution française.* Le titre en indique l'esprit. Quinet oppose une philosophie chrétienne, largement compréhensive, au catholicisme ultramontain. C'est un protestantisme élargi par l'étude de l'histoire générale des religions. Quinet maintient l'identité des principes essentiels du Christianisme avec ceux de la Révolution française; c'était la voie de Rousseau. Michelet devait, à l'égard du Christianisme, se rapprocher progressivement de la voie de Voltaire.

En même temps qu'il maintient l'idée évangélique librement interprétée, Quinet blâme l'école éclectique, qui domine dans l'Université, et son chef, M. Cousin, « pour la fausse capitulation que cette école propose entre la science et la foi ». Il reproche à l'éclectisme de manquer de franchise et de vouloir la philosophie pour les lettrés, la religion pour les masses. Il veut, lui, pour tout le monde la religion éclairée par la philosophie. Quinet accuse l'éclectisme de se retirer peu à peu de toutes les questions vitales et de s'envelopper dans l'histoire, dans l'étude purement scientifique du passé, au lieu d'intervenir dans le présent et de préparer l'avenir, comme c'est le devoir de la philosophie.

Michelet, de son côté, sortit des polémiques courantes par son admirable petit livre *du Peuple* (1846), où il avait mis toute son âme, et, on peut le dire, l'âme même de la France.

« Toute la variété de nos travaux, écrit Michelet dans une préface adressée à Quinet, a germé d'une même racine vivante, le sentiment de la France et l'idée de la patrie. »

La vraie gloire des deux amis est d'avoir combattu à la fois « toutes les utopies dont le caractère est l'absence de sentiments nationaux », ainsi que le dit si bien Quinet, toutes les

sectes contraires à la patrie et à la liberté, non pas seulement à la liberté politique, mais à la liberté morale.

Ils luttent en même temps contre les Jésuites, qui veulent subordonner la France au cosmopolitisme ultramontain, contre les socialistes, qui veulent absorber la France dans le cosmopolitisme humanitaire, et contre les doctrinaires, qui abaissent la France devant l'Europe monarchique et ne revendiquent pas ses droits et ses destinées en face des traités de 1815. Ils repoussent les socialistes, comme niant, pour la plupart, non pas seulement la patrie, mais la liberté morale de l'homme, le libre arbitre. Ils réclament, au nom du libre arbitre, contre la prétendue « force des choses », qui produirait le progrès indépendamment du libre concours de la volonté humaine. L'esprit gaulois éclate en eux contre le fatalisme germanique, importé chez nous par l'école de Hégel.

Il y a plein accord, sur ces questions suprêmes, entre eux et le groupe qui s'était formé autour de Jean Reynaud et que nous verrons essayer de développer l'instruction publique en 1848, selon l'esprit de 89 et de l'an III, associé à des aspirations philosophiques nouvelles.

La lutte entre le parti libéral et le parti clérical avait passé des mandements épiscopaux, des journaux et des livres dans les Chambres législatives au commencement de 1844. L'inauguration du monument de Molière avait eu lieu le 15 janvier de cette année, au grand scandale des Jésuites et de leurs amis; quelques jours après, le Gouvernement, cédant à la pression du clergé, fit présenter à la Chambre des pairs, le 2 février, par M. Villemain, un projet de loi qui octroyait une situation privilégiée aux petits séminaires en dehors de l'Université, ce que la Restauration elle-même ne leur avait point accordé ; c'est-à-dire que les évêques pourraient avoir sous leur direction des collèges exemptés à la fois de la rétribution scolaire et de la surveillance de l'État.

M. Cousin, à qui les philosophes indépendants reprochaient, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ses ménagements et ses réticences, redevint l'ardent orateur de la Sorbonne pour combattre cette loi d'exception et de privilège. Il soutint, avec au-

tant d'énergie que d'éloquence, le droit inaliénable de l'État à autoriser et à surveiller tout établissement d'enseignement, et défendit l'Université sur tous les points, même sur ceux où elle prêtait à des critiques fondées.

Toute la presse libérale combattit à la suite de M. Cousin. Le projet de loi, attaqué par les libéraux comme exorbitant, fut critiqué par les cléricaux comme insuffisant. M. de Montalembert ne le traita guère mieux que n'avait fait M. Cousin. La Chambre des pairs, qui glissait de plus en plus dans la réaction, ne vota la loi qu'après l'avoir aggravée dans le sens clérical.

La Chambre des députés ne suivit pas la pairie dans cette voie ; influencée par l'opinion publique, elle nomma, dans un esprit tout opposé, une commission qui prit M. Thiers pour rapporteur. M. Thiers déposa un contre-projet qui changeait complètement le caractère de la loi. Le gouvernement, prévoyant une défaite, fit ajourner la discussion.

M. Villemain, troublé, malade, ayant vu ses concessions inutiles, quitta le ministère de l'instruction publique, où il fut remplacé par M. de Salvandy ; celui-ci, honnête, animé de sentiments généreux, mais plus actif qu'équilibré et manquant de vues saines sur les questions d'enseignement, devait être bientôt circonvenu et entraîné par le parti clérical. En ce moment, toutefois, la réaction contre les prétentions du clergé était trop forte dans la Chambre pour que le Gouvernement n'y cédât point. Le 2 mai 1845, M. Thiers interpella le ministère sur l'existence illégale des Jésuites. Il établit que les lois qui avaient prohibé cette dangereuse Société avaient été, non point abrogées, mais confirmées par le Concordat, et que la Charte de 1830 n'y avait rien changé. Il blâma la conduite des évêques qui soutenaient les Jésuites, se déchaînaient contre l'Université et se coalisaient contre les décisions du conseil d'État. Il rappela que, tout récemment, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, n'avait pas craint de lancer un mandement contre un livre où M. Dupin, procureur général à la Cour de cassation, avait rappelé les anciennes maximes gallicanes. Un tel discours, sortant d'une telle bouche, était un acte de haute gravité.

Le ministre de la justice et des cultes, M. Martin (du Nord), fit une réponse faible et embarrassée.

M. Dupin, qui était personnellement en cause, reprit vigoureusement l'attaque après M. Thiers. M. Berryer essaya de défendre les Jésuites. M. de Lamartine quitta le terrain des faits actuels pour en appeler à des théories d'avenir ; il eût voulu que l'État ne s'occupât point des associations religieuses, ne salariât plus les cultes et se séparât de l'Église.

On n'en était pas là ! Une très grande majorité vota l'ordre du jour que proposa M. Thiers et qui déclarait que la Chambre se reposait sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État.

Le ministère, n'osant ni résister à la Chambre ni lui obéir en appliquant les lois aux Jésuites, prit le parti d'envoyer un membre du conseil de l'instruction publique, l'Italien Rossi, négocier directement avec le pape Grégoire XVI. Le Saint-Père, bien que violemment despote dans son gouvernement à Rome, comprit dans cette occasion les conseils de la prudence. Il s'entendit avec le général des Jésuites pour que ceux-ci fermassent leurs maisons en France, sans attendre qu'on les y contraignît. Ils changèrent de résidences, déguisèrent leur nom, restèrent en France et attendirent, comme ils avaient fait en 1828.

Le parti clérical ne se découragea point. « Si l'avant-garde a déposé les armes, dit Montalembert, il reste tout le gros de l'armée. » Les cléricaux se dédommagèrent de leur échec en poussant le nouveau ministre de l'instruction publique contre l'Université et contre le Collège de France, c'est-à-dire contre l'autre armée opposée à l'armée cléricale et dont il était le chef légal. Une ordonnance du 22 août 1845 chargea une commission de réviser et de codifier toutes les lois, ordonnances et règlements qui régissaient l'Université. Cette commission fut choisie en dehors du conseil royal de l'Instruction publique, parmi des hommes étrangers ou hostiles au corps universitaire. Une nouvelle ordonnance (7 décembre) reconstitua le conseil royal sur sa base primitive du temps de l'Empire. Le but était d'enlever à ce conseil, composé des hommes les

plus éminents de l'Université, l'autorité considérable dont il avait été investi dans les derniers temps; on entendait le réduire à n'être plus que l'instrument passif d'un ministre qui lui-même était, sans bien s'en rendre compte, l'instrument du clergé.

Quelques mois auparavant, M. de Salvandy, en mutilant le titre de la chaire et en prétendant limiter la matière de l'enseignement d'Edgar Quinet, avait réduit cet illustre professeur à quitter le Collège de France. La colère de la jeunesse parisienne était au comble.

A l'ouverture de la session de 1846, M. Cousin attaqua énergiquement, devant la Chambre des pairs, les deux ordonnances de M. de Salvandy. L'affaire du Conseil de l'instruction publique était, dans la forme, la lutte entre le pouvoir ministériel et celui d'un comité directeur; mais ce n'était pas dans l'intérêt de l'État que le ministère dépossédait cette espèce d'oligarchie, qui du moins présentait des talents supérieurs et de grandes lumières.

A la Chambre des députés, M. Odilon Barrot et M. Thiers demandèrent la remise à l'ordre du jour de la loi sur l'enseignement secondaire. MM. Guizot et de Salvandy obtinrent un nouvel ajournement. La Chambre faiblit; il n'y avait pas moyen d'obtenir d'elle une énergie soutenue; la discussion n'aboutit pas, et le gouvernement continua ses concessions au clergé.

Le progrès politique était complètement arrêté dans le gouvernement de la France. Le progrès industriel continuait dans le pays. L'Exposition de 1844 en avait donné la preuve.

Ce fut alors qu'on rendit enfin justice au génie longtemps méconnu de Philippe de Girard, l'inventeur de la filature de lin et de tant d'autres créations de la plus haute portée pour l'industrie. Douze de ses inventions figurèrent à la fois dans cette Exposition.

Notre métallurgie s'était fort développée ; nous n'étions plus réduits à emprunter à l'Angleterre nos machines à vapeur, et nous arrivions à fabriquer avec succès des locomotives et tous les appareils que comporte l'exploitation des chemins de fer. En 1845, une expérience décisive, exécutée sur le chemin de

fer de Paris à Rouen, détermina l'adoption du télégraphe électrique, en remplacement de ce télégraphe aérien qui avait tant frappé les imaginations au temps de la Révolution, et qui se trouvait maintenant dépassé par un procédé bien plus savant et bien plus extraordinaire.

En 1844, nous avions conclu avec la Chine un traité de commerce dont on ne tira pas immédiatement les avantages qu'il comportait, mais qui n'en commençait pas moins à nous ouvrir l'extrême Orient.

Ces mêmes gouvernants qui refusaient de faire aucun pas en avant à l'intérieur se prêtèrent du moins à une importante amélioration morale et sociale dans le régime de ce qui nous restait de colonies. Une loi posa l'affranchissement des noirs en principe et la prépara en fait. Le duc de Broglie, en ce qui regardait cette question, était resté l'homme de ses jeunes années ; il y déploya un zèle très actif. L'émancipation des esclaves avait été préparée par la Société de la Morale chrétienne, où se trouvaient réunis des hommes d'opinions très diverses, depuis les doctrinaires jusqu'aux républicains. Un démocrate radical, M. Victor Schœlcher, avait été aux colonies travailler avec un zèle d'apôtre à la solution appelée depuis la chute de l'Empire par tous les amis de l'humanité.

Les républicains avaient fait une nouvelle perte en 1845. Godefroi Cavaignac, l'homme le plus sympathique et le plus populaire que comptât dans ses rangs la fraction ardente du parti et qui dirigeait alors le journal *la Réforme*, était mort à 45 ans le 5 mai. Les républicains reportèrent leurs espérances sur son frère, le général Eugène Cavaignac, qui n'était point intervenu jusqu'alors dans la politique et avait passé toute sa jeunesse en Afrique, où il s'était acquis une haute considération par ses services et par la dignité de son caractère.

La session des Chambres fut close le 21 juillet 1846, après le rejet de plusieurs propositions de réforme présentées par MM. de Rémusat, Ledru-Rollin, Crémieux. On croyait que le ministère ne tarderait pas à dissoudre la Chambre des députés, pour tâcher de se faire une majorité plus solide. La gauche publia un manifeste en vue d'élections nouvelles, et ses princi-

paux orateurs allèrent, dans leurs arrondissements, animer leurs électeurs dans des banquets politiques.

Les ministres et leurs amis en firent autant, et, dans un banquet à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), M. Guizot prononça des paroles qui eurent un fâcheux retentissement. L'opposition reprochait au ministère de faire de tout ce qui était travaux publics ou améliorations locales la récompense des arrondissements qui « votaient bien » et de tout refuser aux autres. M. Guizot, en voulant repousser l'accusation de corruption électorale, dit à ses électeurs : « Parce que je vous ai aidés quelquefois à réparer vos églises, à construire vos presbytères, vos écoles, à assurer une carrière à vos enfants, avez-vous cessé de voter librement et consciencieusement? Vous sentez-vous corrompus ? »

Pour que la réponse fût victorieuse, il eût fallu que M. Guizot montrât que les électeurs opposants n'étaient pas systématiquement exclus des bienfaits qu'il venait d'énumérer.

Le pouvoir ne tenta pas aussitôt qu'on l'avait pensé l'épreuve d'un renouvellement de la Chambre. Les événements du dehors firent auparavant une douloureuse diversion à nos querelles intestines.

Dans la seconde quinzaine de février 1846, on apprit qu'une insurrection avait éclaté dans la Pologne autrichienne (la Gallicie) et que la primitive capitale de la Pologne, Cracovie, était dans les mains des patriotes polonais. On annonçait que le mouvement se communiquait à la Pologne russe et à la Pologne prussienne ; que tous les membres de ce grand corps déchiré s'agitaient pour se rejoindre. C'était, disait-on, le soulèvement national de 1830 qui recommençait sur une plus vaste échelle. L'écrivain plein de verve qui rendait alors au *National*, sinon la haute portée, du moins le vif éclat qu'il avait eu sous Carrel, Armand Marrast, fit de ce journal comme le moniteur de l'insurrection polonaise et entraîna après lui la presse, puis la Chambre elle-même, du moins un très grand nombre de députés appartenant à toutes les opinions. Aux nouvelles, ou, pour mieux dire, aux rumeurs grandissantes que propageait le *National*, 165 députés ouvrirent une souscription en faveur des

patriotes polonais, en déclarant que tous les partis oubliaient leurs divisions pour se confondre dans une même sympathie.

Vaines espérances ! ces brillantes illusions se dissipèrent bientôt devant la sinistre réalité. Au moment où l'on rêvait chez nous la résurrection de la Pologne, le mouvement tenté par une poignée d'héroïques imprudents était déjà étouffé dans le sang de ses auteurs, et n'avait abouti qu'à faire de la Gallicie un théâtre d'horreur comparable à ce qu'avait été Saint-Domingue lors de la grande révolte des noirs.

Les puissances qui avaient partagé la Pologne avaient, toutes trois, cherché à effacer de ce malheureux pays la tradition nationale et à fomenter les divisions entre les classes de la société. Les vieux ressentiments des paysans contre les nobles ne se prêtaient que trop à cette politique. La Russie l'a poussée à l'extrême depuis 1863 ; mais, à l'époque où nous sommes parvenus dans ce récit, en 1846, l'Autriche dépassait de beaucoup à cet égard la Russie comme la Prusse. La Prusse, tout en faisant la guerre au patriotisme polonais, favorisait dans les provinces conquises le progrès économique ; la Russie n'avait pas enlevé à ses sujets polonais les institutions civiles françaises ; l'Autriche, elle, empêchait systématiquement toute espèce d'améliorations, même celles qui eussent profité à l'État, quel que fût le gouvernement ; elle subordonnait tout à la pensée de diviser pour régner, dût-elle ne régner que sur des ruines. Les employés allemands qui administraient la Gallicie avaient pour instructions de surexciter la haine des campagnards contre les propriétaires nobles par les manœuvres les plus perfides ; ils exaspéraient ces populations ignorantes et crédules en leur persuadant que le gouvernement avait aboli la corvée et que les seigneurs avaient empêché de réaliser cette abolition, tandis que c'était au contraire les seigneurs qui avaient demandé que la corvée fût rachetable et le gouvernement qui s'y était refusé.

Ce gouvernement ultra-conservateur favorisait, dans les campagnes galliciennes, la propagation de petits écrits communistes. Les employés laissaient espérer aux paysans le partage des terres, en même temps qu'ils leur faisaient accroire que les

propriétaires voulaient les exterminer pour appeler des cultivateurs étrangers.

Lorsque de petites bandes de jeunes nobles et d'étudiants prirent les armes afin de s'emparer de la ville de Tarnow, chef-lieu d'un des cercles de la Gallicie, et que d'autres levèrent l'étendard à Cracovie, le gouvernement autrichien était prévenu, grâce à la vigilance de ses espions et à l'imprudence des conjurés; il avait pris ses mesures; il lâcha les paysans. Dans la nuit du 19 février, des émissaires à cheval parcoururent les campagnes en criant : « Les nobles égorgent vos frères ! levez-vous et marchez ! » Les paysans affolés se ruèrent sur les châteaux, massacrant les propriétaires, leurs régisseurs, leurs employés. Cela dura plusieurs jours et plusieurs nuits. Les égorgeurs allaient demander récompense aux préfectures autrichiennes, et on leur donnait une prime pour chaque tête. Un certain Jacques Szela, qui était en prison pour des crimes infâmes, mais dont la police autrichienne connaissait l'audace et l'astuce pour l'avoir employé comme espion, avait été mis en liberté à la veille d'événements prévus. On attendait de lui des services qu'on ne pouvait demander à un honnête homme. Il dépassa l'attente de ses instigateurs. Il groupa autour de lui les massacreurs et se mit à la tête d'une horde de dix ou douze mille furieux, avec lesquels il promena dans la Gallicie le meurtre et le pillage.

Les autorités autrichiennes traitaient d'égal à égal avec ce brigand, et, longtemps après la crise passée, en toute réflexion et en pleine connaissance de cause, au mois d'août 1847, Jacques Szela reçut de l'empereur Ferdinand, neveu et successeur de François II, la grande médaille d'or en récompense de « la conduite toute légale qu'il avait tenue en Gallicie. »

L'opinion publique de l'Europe en fit beaucoup moins porter la responsabilité sur l'empereur d'Autriche, que sur le vrai chef du gouvernement autrichien. Le premier ministre, Metternich, n'était jusque-là qu'impopulaire, comme ennemi de tout progrès; il devint exécrable non seulement aux libéraux, mais à quiconque avait des sentiments d'humanité.

Pendant les massacres de Gallicie, d'autres incidents s'é-

taient succédé à Cracovie. Un général autrichien était entré dans cette ville pour y comprimer l'agitation polonaise; puis, trompé sur ce qui ce passait en Gallicie et se croyant menacé par une grande insurrection, il avait évacué Cracovie, emmenant avec lui les autorités. La ville était restée au pouvoir des insurgés, qui reçurent quelques renforts et eurent un moment d'espérance. Les nouvelles de la Gallicie dissipèrent bientôt leurs illusions, et, cernés de toutes parts entre les forces autrichiennes, russes et prussiennes, ils furent obligés de se rendre. Dès le commencement de mars, tout était fini.

Lorsque le débat sur ces affreux événements fut porté à la tribune de nos Chambres, il n'était plus possible de sauver les victimes; on ne pouvait que flétrir les bourreaux. M. Guizot se refusa à exprimer une opinion quelconque, à prononcer une parole de blâme contre « un gouvernement étranger ». Ce qui venait de se passer ne fit pas renoncer le gouvernement de Louis-Philippe à ses tentatives de rapprochement avec l'Autriche.

Presque en même temps que les événements de Pologne, la question intérieure avait de nouveau provoqué à la Chambre des députés une sérieuse discussion. M. de Rémusat ayant renouvelé la proposition sur l'incompatibilité d'un grand nombre de fonctions publiques avec la députation, M. Thiers attaqua vivement la corruption électorale; il montra où allait un régime, qui, sur 457 députés, comptait 184 fonctionnaires dépendants des ministres, et, comparant la France à l'Angleterre, il s'écria : « Serions-nous donc réduits à n'avoir que la fiction du gouvernement représentatif, quand les autres en ont la réalité? Ah ! il fallait nous le dire en juillet 1830 ! » (18 mars 1846).

L'impression fut profonde; néanmoins la proposition fut encore rejetée par 232 voix contre 184.

Cette Chambre, obstinée contre toute réforme politique, fit du moins quelque chose pour notre marine et pour la navigation intérieure ainsi qu'extérieure; elle ne put dégrever l'impôt du sel, les pairs ayant rejeté la diminution des deux tiers votée par les députés; mais elle ne rencontra pas le même obstacle lorsqu'elle vota à l'unanimité 93 millions pour notre

flotte et nos arsenaux maritimes ; elle accorda de plus 63 millions pour l'achèvement de nos canaux et pour d'autres travaux relatifs à la navigation ; elle vota diverses lignes de chemins de fer.

L'ordonnance de dissolution, à laquelle on s'était attendu dès l'année précédente, parut le 3 juillet 1846.

La dissolution de la Chambre avait été précédée par un événement auquel on n'attacha point alors une grande importance. Louis Bonaparte s'était évadé, le 25 mai, du château de Ham, sous le déguisement d'un maçon. Arrivé par la Belgique à Londres, il avait écrit à notre ambassadeur en Angleterre pour le prier d'informer le gouvernement français de ses « intentions pacifiques ». Il n'avait pas, disait-il, le projet de renouveler des tentatives qui avaient été désastreuses pour lui et pour ses amis.

Sa conduite, pendant sa captivité, n'avait point été celle d'un homme qui renonce à ses vues d'ambition. Seulement, il avait modifié son attitude avec assez d'habileté ; il avait employé son temps à des publications pour lesquelles il s'était fait aider par des plumes meilleures que la sienne ; il affectait des sentiments très démocratiques et réclamait des réformes sociales. Le prétendant impérial semblait se transformer en démocrate à tendances socialistes. Il avait recommencé à renouer des rapports avec le plus de républicains et même d'opposants dynastiques qu'il avait pu. De Londres, il se remit à observer d'un œil attentif tout ce qui se passait en France.

Le mois de juillet fut tout rempli de l'agitation électorale. M. Thiers rédigea une lettre à ses électeurs ; il y exposait la situation avec une telle franchise et une telle vivacité, que ses amis le détournèrent de la publier ; elle lui eût rendu impossible, à leur avis, tout rapprochement avec le roi et tout retour au pouvoir. Cette pièce, qui n'a été connue que longtemps après, est d'un grand intérêt pour apprécier le caractère et les vues de M. Thiers. C'est un vrai monument politique. Il y protestait de son attachement à la monarchie, et il tenait à honneur tout ce qu'il avait fait pour la défendre durant les premières années du règne ; mais il montrait ensuite, sans

ménagements et sans réticences, la série de fautes qui compromettaient de plus en plus l'établissement de Juillet ; il signalait avec amertume l'abaissement continu de la France sous le système qui la gouvernait, ou plutôt l'exploitait : vis-à-vis de l'étranger, des imprudences suivies de déplorables faiblesses ; à l'intérieur, la centralisation détournée de son but et l'administration livrée aux intérêts égoïstes des meneurs électoraux ; quinze cents millions dépensés d'avance sur la réserve de l'amortissement ; les communes, les départements, l'État, les compagnies, engagés dans une série d'emprunts, et le pays entier jeté systématiquement dans une masse de spéculations qui paralysaient pour longtemps nos finances et rendraient la France incapable d'agir au dehors si c'était nécessaire. — « Ce n'est pas seulement la puissance du pays qu'on affecte, dit-il, par une telle politique, c'est son cœur qu'on tend à abaisser. Les esprits furent-ils jamais, à aucune époque, attachés à des objets moins dignes de la France ?..... De quelle noble idée ceux qui viennent visiter la France la trouveraient-ils préoccupée aujourd'hui ? »

Il proclamait la nécessité de modifier nos lois administratives et électorales, pour qu'on pût résister, s'il le fallait, à la royauté elle-même, et résister aussi aux influences électives qui ne cherchaient qu'à trafiquer de leurs votes. Il revendiquait avec plus d'énergie que jamais sa maxime : — « Le roi règne et ne gouverne pas. » — « La monarchie, la royauté irresponsable, dit-il, ne sont admissibles et ne seront admises que lorsque des ministres vraiment responsables exerceront véritablement le pouvoir. »

En attendant « qu'à la monarchie représentative fausse » succédât « la monarchie représentative vraie », il déclarait qu'il aimait mieux combattre pour la vérité à la tribune, comme simple citoyen, que d'être ministre aux conditions peu séduisantes où l'on pouvait maintenant occuper le ministère.

« S'il me reste, ajouta-t-il, de l'activité au delà de ce rôle, redire à mon pays sa gloire malheureusement bien loin de nous, suffit à mon ambition. »

C'était une allusion au grand ouvrage qu'il avait dès lors entrepris sur *le Consulat et l'Empire*, pour faire suite à son *His-*

toire de la Révolution. Ces paroles indiquent dans quel ordre de sentiments il vivait alors ; elles aident à comprendre comment cette âme éprise de grandeur subissait la fascination des splendeurs consulaires et impériales, par réaction contre un présent qui humiliait son patriotisme.

Les intérêts matériels dans lesquels M. Thiers reprochait au gouvernement d'absorber le pays, ces préoccupations, qui n'étaient pas celles des intérêts économiques de la France, mais d'intérêts particuliers coalisés, l'emportèrent dans les élections (1er août 1846). La majorité ministérielle fut notablement augmentée.

Les conservateurs, cependant, paraissaient sentir qu'on ne pouvait plus rester tout à fait stationnaire. Dans leurs professions de foi, les candidats du Juste-Milieu avaient généralement parlé d'améliorations nécessaires. M. Émile de Girardin avait signifié à M. Guizot qu'il fallait ou des réformes politiques ou des réformes matérielles.

Plusieurs députés conservateurs écrivaient à ce ministre, qui personnifiait la résistance, pour le prémunir contre les périls d'une victoire trop complète : « Vous avez, lui disaient-ils, combattu avec succès vos adversaires ; Dieu vous garde maintenant de vos trop nombreux amis ! »

M. Guizot avait paru ébranlé dans son immobilité obstinée. Après sa réélection à Lisieux, il déclarait à ses électeurs que toutes les politiques promettaient le progrès, mais que la politique conservatrice seule le donnerait.

D'après ces symptômes, on aurait donc pu croire que le ministère et ses amis allaient suivre l'exemple des torys anglais.

Les Chambres se rouvrirent le 19 août. M. Sauzet, ancien membre du tiers-parti, rallié aux doctrinaires, fut élu président de la Chambre des députés, à une énorme majorité, contre M. Odilon Barrot. Cette victoire tourna la tête au ministère. M. Guizot oublia ses promesses de Lisieux. Quant au roi, il en avait beaucoup ri. Un nouveau député, jusqu'alors inconnu du monde politique, mais dont le nom ne devait que trop retentir dans notre histoire, M. de Morny, était allé lui dire que, si la couronne voulait tenir les engagements du ministre, aux élections suivantes, l'opposition aurait disparu. Louis-Philippe répondit,

avec un sourire de dédain : « Vous ne connaissez pas ce pays ! »

Un mouvement d'un caractère nouveau, économique et non politique, se produisit en dehors des Chambres au moment de leur réouverture. C'était le contre-coup du changement considérable qui s'était récemment opéré en Angleterre. Les grands propriétaires anglais avaient jusque-là maintenu le régime protecteur, ou plutôt prohibitif, en ce qui concernait les céréales. Deux économistes éloquents, actifs, populaires, MM. Cobden et Bright, organisèrent une ligue des céréales, pour obtenir la liberté du commerce des grains; puis, ils appliquèrent leur ligue à la conquête de la liberté du commerce en général (1842-1843). Une vaste crise industrielle suscitait alors dans la Grande-Bretagne des agitations menaçantes. Le grand ministre tory, sir Robert Peel, agit avec autant de décision dans la question du libre échange qu'il l'avait fait dans la question de l'impôt du revenu et des impôts de consommation. Il fit ce que les whigs n'eussent osé faire et obligea l'aristocratie à souscrire au sacrifice de ce qu'on peut nommer le monopole des céréales. Pour le commerce en général, il fit tout ce qui était possible dans le sens de la liberté des échanges.

Les économistes français essayèrent de suivre l'exemple des Anglais. Une association pour le libre échange fut formée à Paris par un groupe d'écrivains distingués : Frédéric Bastiat, supérieur à tous égards par le savoir, par la logique, par le talent d'écrire ; Adolphe Blanqui, frère du révolutionnaire Auguste Blanqui, mais aussi pacifique que celui-ci était violent ; Michel Chevalier, esprit actif et abondant en idées, autrefois l'un des principaux adhérents d'Enfantin dans le saint-simonisme ; Wolowski, docte et persévérant défenseur de l'économie libérale durant une longue carrière.

Bordeaux et d'autres villes intéressées à la liberté du commerce suivirent l'impulsion donnée à Paris ; mais une contre-ligue s'organisa aussitôt parmi les grands propriétaires fonciers, les éleveurs de bestiaux, les maîtres de forges, les manufacturiers. L'opinion n'était pas bien préparée chez nous relativement au libre échange, et notre industrie, malgré ses progrès, pouvait ne pas se croire capable encore de soutenir la concurrence

anglaise. L'hostilité réveillée contre l'Angleterre depuis 1840 vint en aide aux protectionnistes. Les associations en faveur du libre échange n'aboutirent pas. Là où il eût fallu agir avec prudence et par degré, on ne fit rien.

La France subissait pourtant, en ce moment même, une triste expérience des inconvénients du système protecteur, en ce qui concernait les céréales. La récolte de 1845 n'avait pas été bonne, et une maladie survenue sur les pommes de terre avait aggravé les conséquences de l'insuffisance des grains. La récolte de 1846 fut encore beaucoup plus mauvaise. Le commerce réclama l'entrée en franchise des blés étrangers. Le ministère ne sut pas comprendre à temps la gravité de la situation, qu'augmentèrent encore d'effrayantes inondations en octobre. Le ministère n'agit point au moment opportun. Lorsqu'il admit enfin les grains en franchise, les inondations empêchèrent la circulation des blés arrivés d'Odessa à Marseille. Les spéculations effrénées qui se pratiquaient alors sur les actions de chemins de fer concoururent, sur ces entrefaites, avec les immenses achats de grains au dehors, à raréfier le numéraire et à ajouter une crise monétaire à la crise des céréales. L'étranger, qui avait encore moins d'argent que nous, augmenta encore cette crise par des demandes de numéraire, qui était à un meilleur taux chez nous qu'au dehors. Un gouvernement qui n'était pas notre ami, le gouvernement russe, nous rendit service, sur la fin de l'hiver, en achetant de la rente française pour un capital de 50 millions, opération dans laquelle il trouva son avantage à cause de nos grands achats de blés en Russie.

Cet hiver avait été pour nous bien rude à passer. On avait fait tardivement de grands efforts contre le mal qu'on avait laissé croître démesurément. La charité publique s'était montrée très active. Les municipalités et les particuliers avaient rivalisé de zèle. Le conseil municipal de Paris n'avait pas dépensé moins de 25 millions pour fournir le pain à prix réduit.

On n'avait pu néanmoins, à beaucoup près, soulager toutes les misères ni éviter des troubles, des excès et des répressions également douloureux. Le prix des grains avait monté dans les marchés jusqu'à 38 francs l'hectolitre. Les populations, exaspé-

rées, pillèrent des voitures, des bateaux et des magasins de blé, et forcèrent, sur d'autres points, les propriétaires à vendre les grains au taux qu'elles leur imposèrent. Des émeutes éclataient dans les villes. Des bandes de mendiants parcouraient les campagnes et obligeaient les fermiers à les nourrir. Plusieurs départements, dans l'Ouest, dans le centre, dans l'Est, tombaient dans une véritable anarchie. Des scènes sanglantes eurent lieu dans l'Indre ; à Buzançais, à Belabre, deux propriétaires furent massacrés. Le cri sinistre « A l'accapareur ! » redevenait, comme autrefois, un signal de meurtre.

Le gouvernement n'avait pas su prendre des mesures de prévoyance ; il prit des mesures de rigueur. Des colonnes mobiles parcoururent en tous sens les pays les plus troublés ; les prisons furent encombrées ; le jury frappa impitoyablement les auteurs et complices des meurtres et des pillages commis dans l'Indre. Il y eut plusieurs condamnations à mort et un grand nombre de condamnations aux travaux forcés. On voulait, comme on disait, des exemples, et le roi, qui, d'ordinaire, répugnait tant à la peine de mort, n'accorda pas de commutations. Les condamnés à la peine capitale furent exécutés sur la place publique de Buzançais, en présence d'une population morne et sombre, qui en garda plus de ressentiment que d'effroi.

La situation générale du pays ne s'améliora que peu à peu, sur les apparences meilleures de la récolte de 1847.

Tandis que la France subissait à l'intérieur ces agitations et ces souffrances, les inquiétudes et les embarras avaient recommencé au dehors. On était engagé dans cette affaire des « Mariages espagnols », qui fit tant de bruit en ce temps-là et qui renouvela plus âprement les démêlés avec l'Angleterre. La rivalité entre les deux gouvernements persistait en Espagne : lors même que les ministres cherchaient de part et d'autre à vivre en bon accord, les ambassadeurs et les agents subalternes continuaient à pousser en sens opposés. L'Angleterre, même sous le ministère tory, favorisait les progressistes espagnols : le gouvernement français soutenait une espèce de juste-milieu plus ou moins réactionnaire. La petite reine Isabelle avait grandi : le temps de la marier approchait ; la rivalité française et anglaise

tendait à se concentrer sur ce point. Le mari de la reine d'Angleterre, le prince Albert de Saxe-Cobourg, souhaitait de faire épouser la reine d'Espagne à l'un de ses cousins de Cobourg. Le gouvernement français, par l'organe de M. Guizot, avait, de son côté, protesté à la tribune contre toute tentative de faire sortir le trône d'Espagne de la maison de Bourbon (2 mars 1843).

Le ministère tory, d'abord assez favorable aux vues du prince Albert, y renonça après la chute du régent Espartero. M. Guizot avait proposé à lord Aberdeen de s'entendre. Celui-ci reprit pour son compte la même proposition un peu plus tard. Lors de la visite de la reine Victoria au château d'Eu, Louis-Philippe et M. Guizot répétèrent à lord Aberdeen ce qu'ils lui avaient déjà fait savoir : que le gouvernement français ne prétendait aucunement à la main d'Isabelle pour un des fils de Louis-Philippe. Le roi était très sincère à cet égard. Un tel mariage l'eût engagé à fond dans l'inextricable réseau de l'anarchie espagnole, en même temps qu'il eût décidément rompu l'entente plus ou moins cordiale avec l'Angleterre. Ce que souhaitaient le roi et M. Guizot, c'était de marier Isabelle avec un Bourbon de Naples et de faire épouser au plus jeune fils de Louis-Philippe, le duc de Montpensier, la sœur cadette d'Isabelle. On se réservait ainsi les chances de l'avenir, sans se jeter à corps perdu dans celles du présent.

Il eût été préférable d'écarter ces chances plus embarrassantes qu'utiles, et de pousser au mariage des deux princesses avec leurs deux cousins d'Espagne, les fils du plus jeune frère de Ferdinand VII.

La régente d'Espagne, la reine-mère Christine, avait d'autres visées : Napolitaine, elle avait aussi pensé à un prince de Naples ; mais elle avait reconnu que le candidat napolitain serait fort mal reçu en Espagne ; elle voulait maintenant pour la reine sa fille, ou le duc de Montpensier, c'est-à-dire l'alliance intime avec la France, ou, si Louis-Philippe refusait son fils, le prince de Cobourg, c'est-à-dire l'alliance avec l'Angleterre. Elle n'était pas pour les moyens termes.

En septembre 1845, la reine Victoria et son ministre des affaires étrangères firent une seconde visite à Eu. On s'expliqua

sur le mariage Montpensier. Louis-Philippe et M. Guizot dirent à lord Aberdeen qu'ils ne songeaient à réaliser ce mariage avec la sœur cadette qu'après que la sœur aînée, la reine Isabelle, serait mariée et mère. « Il fut bien entendu par lord Aberdeen comme par nous, dit M. Guizot dans ses Mémoires, qu'en tenant cette conduite, nous comptions qu'aucun prince étranger à la maison de Bourbon ne serait soutenu par le gouvernement anglais comme prétendant à la main de la reine. »

Le ministère tory ne fit rien contre les vues du gouvernenement français, qui s'obstinait dans sa malencontreuse candidature napolitaine ; mais l'ambassadeur anglais à Madrid poussait Christine et ses conseillers à ouvrir une négociation avec les Cobourg. Lord Aberdeen, quand il en fut informé, le désavoua. Ce fut un véritable imbroglio à l'espagnole : plaintes, explications, rétractations échangées entre Christine et son oncle Louis-Philippe.

Au milieu de ces intrigues tomba une grave nouvelle. Le ministère tory, battu à la Chambre des communes sur une question relative à l'Irlande, faisait place à un ministère whig, que présidait lord John Russell, et qui rendait les affaires étrangères à lord Palmerston (29 juin 1846).

Celui-ci prit bien vite une attitude fort différente de celle de lord Aberdeen. Son prédécesseur avait désavoué l'ambassadeur anglais à Madrid pour avoir favorisé la candidature Cobourg ; lord Palmerston dit au représentant de la France à Londres, qu'il n'y avait, en fait, que trois prétendants possibles à la main de la reine : le prince Léopold de Cobourg et deux princes espagnols, les deux fils de l'infant don Francisco, oncle de la reine ; que c'était à la reine et à son gouvernement à choisir. Entre les trois, il avait nommé Cobourg en premier ; c'était significatif, et l'on doit reconnaître que cela dégageait le gouvernement français des promesses que le roi et M. Guizot avaient faites à lord Aberdeen.

Avant même qu'on eût reçu cette communication du nouveau ministre anglais, le retour de lord Palmerston aux affaires avait eu en Espagne un contre-coup fort opposé à ce qu'il espérait. Christine, qui le regardait comme son ennemi personnel et

comme le protecteur de tous ses ennemis, avait rompu toute relation avec les Cobourg, s'était rejetée vivement du côté de la France et avait déclaré à notre ambassadeur, M. Bresson, que, puisque son oncle Louis-Philippe ne lui donnait pas Montpensier pour Isabelle, la jeune reine épouserait l'aîné des fils de don Francisco, le duc de Cadix, et que la sœur de la reine épouserait Montpensier, mais qu'elle voulait que les deux mariages fussent conclus et réalisés ensemble. L'ambassadeur français avait cru devoir passer outre à ses instructions et accepter.

Le premier mouvement de Louis-Philippe fut de désavouer M. Bresson, et, lors même que la déclaration de lord Palmerston, qui survint sur ces entrefaites, lui eut rendu le droit d'agïr comme il l'entendrait, il voulait encore se refuser à la simultanéité des deux mariages. Christine tint bon ; Louis-Philippe se décida. Le double mariage fut signé à Madrid le 28 août.

Il n'y avait réellement aucun reproche de déloyauté à faire à Louis-Philippe ni à son ministre. Leur situation était bonne sous ce rapport ; ils ne surent pas s'y maintenir. S'ils eussent dit nettement qu'ils étaient revenus sur leur parole parce que lord Palmerston n'avait pas tenu celle de lord Aberdeen, ils eussent été inattaquables. Ils n'en firent rien ; notre ministre des affaires étrangères biaisa, louvoya. Lorsqu'il annonça à l'ambassadeur d'Angleterre le mariage de la reine d'Espagne, il lui dit que celui de la jeune sœur, arrêté avec le duc de Montpensier, n'aurait pas lieu en même temps, comme s'il eût reconnu que la promesse faite à lord Aberdeen d'attendre que la reine fût mariée était encore valable.

Le duc de Montpensier, cependant, partit pour l'Espagne, et le double mariage s'accomplit à Madrid le 10 octobre.

Le gouvernement français se donna ainsi les apparences de la mauvaise foi, quand les torts étaient en fait de l'autre côté.

Lord Palmerston exploita largement la maladresse de ses adversaires. Il éclata en protestations et en déclamations sur « l'ambition effrénée » de la France et sur le manque de parole du roi et de son ministre ; il entraîna l'opinion publique, presque sans distinction de parti, en Angleterre ; la reine Victoria, se rappelant les conversations d'Eu, se crut jouée et s'en montra

fort blessée ; en France même, beaucoup de gens, qui eussent pris parti pour notre gouvernement s'il eût parlé haut et clair, ajoutèrent foi aux accusations portées contre lui. L'opposition, chez nous, était sans doute assez disposée à mal interpréter tout ce qui venait du pouvoir ; mais, ici, M. Guizot ne devait s'en prendre qu'à lui-même.

Notre gouvernement, qui, depuis 1840, s'était aliéné l'opinion chez nous par ses concessions aux Anglais, se trouva donc brouillé avec l'Angleterre, sans avoir regagné l'opinion en France. On répéta partout que Louis-Philippe, après avoir sacrifié notre dignité nationale à l'alliance anglaise, sacrifiait maintenant cette alliance à son intérêt de famille. On l'accusa même de n'avoir cherché là qu'une grosse dot pour son plus jeune fils, accusation qui n'était nullement fondée.

L'Angleterre était hostile ; la France, mécontente ; quant aux puissances continentales, satisfaites de voir la monarchie de Juillet en mésintelligence avec l'Angleterre, elles gardaient une réserve malveillante et se tenaient prêtes à profiter de la brouille franco-anglaise.

Elles n'entendaient pas, toutefois, s'engager dans l'affaire des mariages espagnols à la suite de lord Palmerston, et, lorsqu'il tâcha de renouveler sur ce terrain la coalition de 1840, il n'y réussit pas. Les trois puissances s'excusèrent de joindre leurs protestations aux siennes. Ce fut ailleurs qu'apparurent d'abord les fâcheuses conséquences de la querelle franco-anglaise.

L'empereur de Russie visait depuis longtemps à faire disparaître le dernier vestige de la nationalité polonaise, la malheureuse petite république de Cracovie. L'Autriche et la Prusse avaient hésité jusque-là, craignant les protestations de la France et de l'Angleterre. L'insurrection de Cracovie, dont nous avons parlé, en février 1846, fournit à Nicolas un nouveau prétexte pour offrir cette ville à l'Autriche. La Prusse s'y opposa quelque temps. Après le retour de lord Palmerston aux affaires, la Prusse consentit, moyennant quelques compensations pour elle, et Cracovie fut livrée aux Autrichiens, par une convention du 11 novembre 1846 entre les trois co-partageants de la Pologne ; c'était la récompense des massacres de Gallicie.

Devant cette audacieuse violation des Traités de 1815 par ceux-là même au profit desquels ces traités avaient été conclus, M. Guizot sentit l'impossibilité de garder le silence : il fit proposer à lord Palmerston de s'entendre à ce sujet. Lord Palmerston refusa et envoya une note à part aux trois puissances. Bien que l'Autriche lui eût annoncé officiellement la prise de possession de Cracovie, il s'exprima dans cette note comme s'il n'y eût eu là qu'un simple projet contraire au droit européen ; il invitait les trois puissances à ne pas le réaliser. C'était honteux, et c'eût été ridicule, si le sujet eût été moins douloureux. On voyait là le peu que pesaient le droit et la liberté des peuples devant les passions et les rancunes de lord Palmerston. Au conseil de ne pas faire ce qu'il savait déjà fait se borna l'intervention du ministre anglais, qui, en ce moment, ménageait les puisssances absolutistes.

Le gouvernement français, abandonné de l'Angleterre, protesta par une note du 3 décembre ; sa note contenait une phrase qui eût fait impression dans une autre bouche que celle de M. Guizot. « Aucune puissance ne peut s'affranchir du respect des traités sans en affranchir en même temps les autres. »

On savait trop bien que Louis-Philippe et M. Guizot ne profiteraient pas de la liberté que leur rendaient les puissances absolutistes, et l'on s'inquiéta peu de leurs paroles, plus honorables pourtant, après tout, que le langage de lord Palmerston.

La session de 1847 s'ouvrit au milieu de l'agitation causée par la crise des céréales au dedans et par les affaires d'Espagne et de Pologne au dehors. Le discours de la couronne énonça la protestation du gouvernement français contre « l'infraction des traités par l'incorporation de Cracovie à l'Autriche. » M. Odilon Barrot demanda des explications sur les conséquences qu'on entendait tirer de cette rupture du droit européen. « Les monarques absolus du Nord, dit-il, en violant les Traités de 1815, ont replacé la France dans son absolue liberté d'action. Il n'y a plus devant elle que les faits. »

M. Guizot répondit de façon à ôter toute valeur à sa protestation. « Nous n'avons pas cru, dit-il, que le moment où nous protestions contre une infraction aux traités fût le moment de

proclamer le mépris des traités.... Nous avons pris acte de cette infraction pour la future politique de la France.... Mais, cette réserve faite, notre gouvernement tient que les traités subsistent, et il est résolu à les observer loyalement. »

Il ne devait que trop bien tenir parole ; car il allait, comme nous le verrons tout à l'heure, se faire en Europe, contre les principes et les intérêts de la France, le champion de ces traités, conclus contre nous, que ceux qui nous les avaient imposés n'observaient pas.

M. Thiers aborda ensuite l'affaire des Mariages espagnols. Il blâma le mariage du duc de Montpensier comme de peu d'utilité politique et comme ne valant pas une brouille avec l'Angleterre.

Le gouvernement n'était pas sorti des embarras de cette affaire ! M. Guizot s'était bien défendu, au point de vue de la loyauté dans les négociations antérieures au double mariage ; mais il se défendit mal quant à cette conversation avec l'ambassadeur anglais, qui avait fourni un si beau prétexte à lord Palmerston. Il fit entendre que l'ambassadeur, lord Normanby, avait manqué d'exactitude dans son rapport sur leur entretien.

Cela suscita un gros incident diplomatique. Le ministère anglais prit parti pour son envoyé, dans les formes les plus hautaines, et le journal qui recevait les inspirations de lord Palmerston, le *Morning-Chronicle*, traita M. Guizot « d'imposteur convaincu d'imposture, » avec des commentaires de la dernière insolence.

L'ambassadeur d'Autriche à Paris s'entremit pour ménager une réconciliation telle quelle entre le ministre français et l'ambassadeur anglais, M. Guizot ayant déclaré qu'il n'avait point entendu inculper la bonne foi de lord Normanby.

L'orgueil de M. Guizot dut cruellement souffrir d'une situation si peu digne.

En dépit de ces incidents qui blessaient profondément l'opinion publique, la Chambre des députés avait adopté, à 248 voix contre 84, une adresse ministérielle (12 février 1847). Toutefois, au sein même de cette majorité, une fraction de conservateurs progressistes rappelait incessamment à M. Guizot ses

promesses de Lisieux. L'un d'eux, esprit indépendant et un peu excentrique, M. Desmousseaux de Givré, s'emporta, un jour, aussi vivement que l'opposition contre l'inertie du gouvernement. La politique ministérielle se résumait, suivant lui, en un seul mot : « Rien! rien! rien! »

Jusque-là, néanmoins, les conservateurs progressistes avaient voté avec les ministres; mais, dans l'élection d'un vice-président de la Chambre en remplacement d'un député qui venait d'être nommé ministre de la Justice, M. Hébert, ils votèrent contre le ministère; M. Léon de Maleville, membre du centre gauche et partisan de la réforme électorale, fut élu. La *Presse*, le journal de M. Émile de Girardin, menaça le cabinet de nouveaux échecs, s'il n'admettait le droit électoral pour les personnes inscrites sur la seconde liste du jury.

Le jour de l'élection de M. de Maleville (22 mars), M. Duvergier de Hauranne développa à la tribune une proposition de réforme électorale dont les bureaux avaient autorisé la lecture malgré les ministres. M. Duvergier avait auparavant publié une brochure où il attaquait, avec beaucoup d'énergie, le système du gouvernement.

Il présentait un ensemble de réformes très éloignées encore de ce que réclamaient les radicaux, mais pourtant déjà sérieuses. C'était, au fond, l'esprit de Casimir Périer mis en opposition avec celui de Louis-Philippe.

La discussion fut forte et vive de la part des gauches et du tiers-parti, médiocre du côté du ministère. Les ministres s'adressèrent à l'intérêt égoïste de la Chambre et la menacèrent de leur retraite et de sa dissolution. M. Guizot traita dédaigneusement le tiers-parti et prétendit, comme à son ordinaire, que le mouvement de réforme était factice.

Les conservateurs progressistes reculèrent. La proposition Duvergier de Hauranne ne fut pas prise en considération : elle n'obtint que 154 voix contre 252.

« Le système électoral peut durer encore, écrivait le lendemain le *National;* il peut durer, il ne vit plus. »

La vérité est que les ministres n'avaient obtenu cette forte majorité qu'en promettant en particulier aux conservateurs pro-

gressistes d'apporter à la Chambre un projet de réforme à leur façon. Quand le roi en fut informé, il s'écria : « Ah ! ils ont dit cela, mes ministres ! moi, je n'ai rien promis ! jamais je ne consentirai à une réforme. »

L'opposition ne se décourageait ni ne se lassait. M. Crémieux fit une proposition pour imposer des garanties quant à la formation de la liste du jury. Il échoua. M. de Rémusat en présenta une autre afin de réduire le nombre des députés fonctionnaires ; c'est ce qu'on appelait les incompatibilités. Les bureaux autorisèrent la lecture. La proposition fut encore repoussée par la Chambre, avec une majorité moindre, il est vrai : 219 voix contre 166.

M. Berville attaqua ce qu'on nommait la jurisprudence Bourdeau : c'était un des abus les plus odieux de ce temps, mais un de ceux auxquels le ministère tenait le plus. La motion de M. Berville fut écartée.

Le ministère repoussait tout, même les réformes économiques les plus inoffensives. On réclamait de toutes parts la taxe uniforme des lettres à 20 centimes, d'après l'heureuse expérience qu'en avait faite l'Angleterre. Il était bien clair que le Trésor regagnerait très vite, et au delà, par l'augmentation du nombre des lettres, le sacrifice momentané qu'on lui demandait. Le ministère fit rejeter la proposition, quoiqu'il eût été rudement battu dans la discussion par M. Dufaure.

Tout cela ne faisait qu'animer davantage le public : tout lui démontrait que les réformes matérielles étaient essentiellement liées aux réformes politiques ; qu'on n'obtiendrait pas plus de ce régime les unes que les autres.

Les faits particuliers concouraient avec les faits généraux pour exciter le pays contre le gouvernement. La corruption qu'engendrait ce régime d'exploitation de la France par une minorité de privilégiés éclatait de tous côtés par des procès scandaleux. Le désordre et la dilapidation avaient passé en coutume dans plusieurs de nos grandes administrations. Employés et fournisseurs s'entendaient pour voler l'État, et trop souvent les hauts fonctionnaires chargés de la surveillance fermaient les yeux par négligence ou par complicité. On avait eu récem-

ment, dans l'administration de la ville de Paris, le procès Hourdequin, demeuré célèbre. Deux incendies survenus dans l'arsenal du Mourillon, à Toulon, puis dans l'arsenal de Cherbourg, et qui détruisirent pour plusieurs millions de matériel, passèrent pour avoir été l'œuvre de gens intéressés à faire disparaître la trace de grands vols. Là, on n'eut point de preuves; mais on en trouva quant aux malversations commises dans l'administration des subsistances du port de Rochefort et dans celle de la manutention militaire de Paris. Le directeur des subsistances du port de Rochefort s'était soustrait aux poursuites par le suicide; plusieurs de ses complices furent condamnés. A Paris, le principal coupable était mort, et deux intendants militaires qui l'avaient protégé furent révoqués.

On fit bientôt remonter plus haut la responsabilité de scandales d'un autre genre, et ce fut du milieu de ses anciens amis que le ministère vit se lever contre lui un dangereux adversaire. Depuis que le journal de M. Émile de Girardin, la *Presse*, avait rompu avec la politique stationnaire du gouvernement, celui-ci avait pris à sa solde une feuille nouvelle dont le langage brutal et les attaques à outrance contre la vie privée contrastaient étrangement avec les traditions du Juste-Milieu : tomber du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel* à l'*Époque*, était un signe des temps.

L'*Époque* s'avisa d'attaquer M. de Girardin. Celui-ci riposta en dénonçant le ministre de l'intérieur comme ayant trafiqué, au profit de l'*Époque*, d'un privilège de théâtre et obligé l'acquéreur de ce privilège à verser à l'*Époque* une somme de cent mille francs. M. de Girardin affirma, en outre, que le rédacteur de l'*Époque*, M. Granier de Cassagnac, avait pris envers des maîtres de poste l'engagement de faire déposer, par le ministre de l'intérieur, moyennant une grosse somme, un projet de loi favorable à leurs intérêts.

Toute une série d'accusations analogues parurent dans le journal la *Presse*. Les autres journaux les reproduisirent; aucun ne fut poursuivi. Le ministère ne croyait donc pas pouvoir poursuivre.

M. de Girardin provoqua les poursuites. Il poussa un pair de

France de ses amis à le faire appeler à la barre de la Chambre des pairs pour avoir porté atteinte à la considération de la pairie, en écrivant que la promesse d'un siège de pair de France avait été vendue 80,000 fr.

M. Émile de Girardin étant député, la Chambre des députés accorda l'autorisation de le traduire devant la Chambre des pairs, à la suite d'une discussion où M. Guizot put bien récriminer contre M. de Girardin et l'embarrasser au sujet de ses anciennes relations avec le gouvernement, mais non pas démontrer la fausseté de ses allégations. M. de Girardin fut acquitté par la Chambre des pairs, grave échec pour le ministère (juin 1847).

Les ministres actuels étaient donc accusés de semer la corruption autour d'eux et n'osaient poursuivre leurs accusateurs, le procès Girardin n'ayant eu lieu que malgré eux. Pendant ce temps, deux anciens ministres étaient traduits devant les tribunaux, l'un pour avoir exercé la corruption dans son intérêt personnel, l'autre pour l'avoir subie. Le premier était le général Cubières, qui avait été ministre de la guerre assez obscur dans le cabinet du 1er mars ; l'autre était M. Teste, ministre des travaux publics dans le cabinet du 29 octobre et qui, depuis, était sorti du ministère. Les débats judiciaires établirent que le général Cubières avait servi d'intermédiaire à une société minière, dont il était membre, auprès de M. Teste, et que l'appui ministériel de celui-ci avait été acheté 100,000 francs par cette société. M. Teste fut condamné à la dégradation civique et à trois ans de prison ; le général Cubières, également à la dégradation (juillet 1847).

Il est facile de concevoir quelle impression fut produite sur les masses.

Dans les dispositions où était le public, tout portait contre le gouvernement. Un lugubre événenement, durant l'été de 1847, retentit dans toute la France. Un pair de France, appartenant à une grande famille de l'ancien régime, le duc de Praslin, tua sa femme, fille du maréchal Sébastiani. Ce crime était étranger à la politique ; mais, le coupable s'étant empoisonné pour échapper à l'échafaud, on accusa le pouvoir d'a-

voir aidé ce grand seigneur à se dérober au châtiment des criminels vulgaires.

La déconsidération du pouvoir était profonde. Fort et intact en apparence, il était miné et sans appui moral dans le pays. On se dégoûtait d'un régime de toutes parts accusé de nous abaisser au dehors et de nous dépraver au dedans : le gouvernement du parti qui se disait modéré ayant trompé les espérances publiques, on se retournait vers les souvenirs de la grande et terrible époque révolutionnaire. « La France s'ennuie, » avait dit récemment M. de Lamartine. Il l'intéressa et l'émut avec son dramatique livre des *Girondins*, où il poétisa toutes les tragiques figures de la Révolution, des Girondins à Robespierre.

Vers le même temps parurent les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc. Dans cette vaste composition, profondément étudiée et brillamment écrite, l'auteur, tout en condamnant le fait du terrorisme, revendiquait l'idéal politique et social de Robespierre et des Jacobins.

Michelet, à son tour, allait mettre au jour les premiers volumes d'une autre *Histoire de la Révolution*, pour laquelle il suspendait son *Histoire de France avant* 89. Il se pressait, sentant la Révolution revenir ; il arriva en pleine crise de Février, montrant, avec une puissance de résurrection incomparable, la vraie tradition de la Révolution, non chez Robespierre, mais à la fois chez ces Girondins et ces Montagnards, ces Dantonistes, qui s'entre-détruisirent pour notre malheur.

Cette crise, que pressentaient les nouveaux historiens de la Révolution, elle approchait à grands pas.

L'issue de la session législative de 1847 avait convaincu l'opposition parlementaire qu'on n'obtiendrait rien du gouvernement ni de la Chambre. Les conservateurs progressistes n'avaient pas suivi M. de Girardin et n'avaient pas eu le courage d'aller jusqu'au bout. On n'attendait plus rien d'eux. Le gouvernement raillait l'opposition de prêcher dans le désert, au milieu d'un pays indifférent et muet. L'opposition résolut de relever ce défi. Elle s'était adressée une première fois au pays, par-dessus la Chambre, avec son Compte rendu de 1832. La

France, alors, n'avait pas répondu à l'appel; mais, depuis quinze ans, les choses et les hommes avait bien changé. L'opposition ne douta pas que, maintenant, la France ne fût prête, quand on lui demanderait de faire entendre sa grande voix à ce groupe de privilégiés qui l'exploitaient dans leur intérêt égoïste.

L'entente se fit entre la gauche dynastique et le comité radical formé à Paris en vue des élections en 1845. Il conclut une large alliance qui allait depuis M. Thiers jusqu'à MM. Garnier-Pagès jeune et Carnot, et jusqu'au *National* d'Armand Marrast. Le but commun était d'emporter les réformes les plus nécessaires par une pression nationale qui prévînt la Révolution. M. Carnot exposa franchement ce but dans une brochure intitulée : *Les Radicaux et la Charte*, qui excita des réclamations passionnées parmi les républicains exaltés du journal *la Réforme*, mais qui exprimait fidèlement la pensée de la majorité du parti républicain. Les esprits réfléchis, parmi les hommes les plus attachés à l'idée de la République, eussent voulu retarder et non précipiter la chute du gouvernement de Juillet. Ils sentaient que le pays n'était nullement préparé au suffrage universel, conséquence inévitable de la République, et qu'une transition était extrêmement désirable. Ils inclinaient donc sincèrement à tirer de la Charte de 1830 tout ce qu'elle pouvait donner, et à laisser l'achèvement de l'œuvre à un autre temps, peut-être à une autre génération.

On fit circuler une pétition, rédigée par le libraire républicain Pagnerre; on y demandait la réforme électorale en termes généraux que pouvaient accepter toutes les nuances libérales. On recourut à un autre moyen plus vif et plus direct pour remuer les populations. On résolut d'ouvrir une série de banquets politiques où l'on prêcherait la Réforme. M. Thiers approuva, sans s'engager de sa personne dans cette campagne. M. Odilon Barrot s'y jeta tout entier.

Le premier de ces banquets eut lieu à Paris, le 10 juillet, au Château-Rouge, rue de Rochechouart. Douze cents électeurs parisiens s'y réunirent avec un grand nombre de députés. Le président, le vieux comte de Lasteyrie, membre d'une famille libé-

rale étroitement alliée aux Lafayette, fit entendre de graves paroles : « L'obstination aveugle du gouvernement et des conservateurs, dit-il, va-t-elle provoquer une troisième Révolution? »

L'énergie des discours et des toasts répondit à ce début, et la *Marseillaise*, entonnée par cette assemblée d'électeurs et d'éligibles, eut là une bien autre portée que dans les groupes de la rue.

Les paroles du président exprimaient toutefois une prévision et non un appel. La réunion n'entendait employer que des moyens légaux.

D'une part, le chef de l'opposition dynastique, M. Odilon Barrot, et l'ancien doctrinaire qui était devenu le plus âpre adversaire de M. Guizot, M. Duvergier de Hauranne, égalèrent pour le moins en rigueur les orateurs républicains dans leurs jugements sur la politique régnante ; mais, d'autre part, les radicaux, M. Pagnerre, M. Marie, etc., tout en réservant l'avenir, ne sortirent pas plus des limites légales que les orateurs constitutionnels. Ce fut le grand discours écrit de M. Duvergier de Hauranne qui resta le fait saillant de la séance, par cela même que l'orateur était venu de plus loin à l'alliance des républicains.

L'effet fut considérable au dehors. Les attaques du *Journal des Débats* et de toute la presse du Juste-Milieu n'étaient pas capables de l'affaiblir, et les protestations du journal ultra-républicain *la Réforme* contre l'alliance des radicaux et des dynastiques n'empêchèrent pas la plupart des radicaux avancés de prendre part au mouvement qui se propagea de ville en ville. A Mâcon, M. de Lamartine prononça un discours plus radical que ceux du Château-Rouge. Il prédit la chute de la royauté, si elle s'obstinait dans une funeste politique, et, rappelant les scandales récents qui faisaient rougir la France, il annonça qu'après avoir eu « les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, on aurait la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris. »

Les banquets se succédèrent à Colmar, à Strasbourg, à Soissons, à Reims, à Forges, à Saint-Quentin. On y mêlait, à la question de la Réforme, les questions de la politique extérieure.

On reprochait au gouvernement le passé ancien et récent en ce qui regardait la Pologne ; on lui reprochait le présent en ce qui concernait la Suisse et l'Italie, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Le ministère avait été récemment modifié dans son personnel, sans que le public y prît garde : on ne s'occupait que de M. Guizot et du ministre de l'intérieur, M. Duchâtel. Cependant la retraite du président nominal du conseil, le maréchal Soult, eut un certain retentissement, lorsque le vieux maréchal, las et inquiet de la marche des affaires, donna sa démission. Le roi fit M. Guizot président de nom, comme il l'avait toujours été de fait. C'était répondre par une bravade à l'opinion soulevée. Les adversaires du gouvernement accueillirent cette nomination avec une satisfaction ironique.

Les banquets continuaient à se multiplier ; c'était maintenant Périgueux, Meaux, Orléans, Chartres, Melun et bien d'autres. On pouvait juger actuellement si le pays était indifférent et si le mouvement de réforme était factice, ainsi que M. Guizot et ses amis n'avaient cessé de le prétendre.

Jusque-là, tout s'était passé avec une parfaite union dans les banquets. Parmi les députés républicains, M. Ledru-Rollin seul s'était abstenu, avec son journal la *Réforme*. Le groupe de la *Réforme* se jeta enfin dans le courant qu'il n'avait pu arrêter, mais pour tâcher d'en changer la direction. M. Ledru-Rollin se décida à assister à un banquet à Lille, où devait figurer M. Odilon Barrot. Dans les réunions précédentes, on avait tantôt porté, tantôt omis le toast au « roi constitutionnel, » emprunté aux usages de l'Angleterre. Il n'avait été porté ni au Château-Rouge, ni à Strasbourg, ni à Saint-Quentin, sans aucun débat à cet égard ; néanmoins, lorsque M. Barrot vit arriver à Lille l'orateur dont il attendait un langage non plus réformiste, mais révolutionnaire, il réclama le toast au roi comme engagement à ne pas sortir de la légalité. Il ne l'obtint pas, se retira et laissa le champ libre à M. Ledru-Rollin.

Cet incident était fâcheux, mais n'eut pas les suites qu'en espéraient les adversaires de la Réforme. M. Ledru-Rollin fut moins violent que ne l'avait craint M. Barrot; il prononça à

Lille un discours en faveur du suffrage universel, et lui et ses amis provoquèrent ensuite, dans plusieurs villes, à Chalon, à Dijon, à Lyon, etc., des banquets exclusivement républicains. Ces réunions, tout en dépassant les autres dans les aspirations politiques et sociales qu'elles manifestaient, s'emportèrent moins qu'on n'eût pu s'y attendre, et, à côté d'elles, des banquets plus nombreux continuèrent à réunir toutes les nuances libérales. Avant la fin de l'année, une cinquantaine de villes y avaient pris part, et le courant allait toujours s'élargissant et s'accélérant.

Des hommes considérables de toutes professions avaient partout figuré dans les banquets. Un corps constitué fort important, le conseil général de la Seine, émit, le 12 novembre, un vœu en faveur de la réforme électorale.

Les affaires du dehors partageaient l'attention passionnée du public avec l'agitation réformiste. L'Italie et la Suisse étaient le théâtre d'événements qui avaient chez nous leur contre-coup à toute heure. Ce même mois de novembre 1847 vit se terminer en Suisse, au grand chagrin de notre gouvernement et à la grande satisfaction de l'opinion publique, une lutte qui durait depuis plusieurs années.

La Suisse avait toujours subi le contre-coup des crises de la France. La Révolution française lui avait valu l'abolition du régime qui la partageait en populations dominantes et en populations sujettes ; mais le Directoire l'avait ensuite violentée en lui imposant, à l'instigation du général Bonaparte, une constitution unitaire, une centralisation étrangère à ses tendances naturelles aussi bien qu'à ses traditions. Plus tard, Bonaparte, devenu premier consul, s'était attribué une nouvelle médiation en Suisse, et, comme son intérêt était d'y établir la tranquillité, il y avait modifié le régime politique d'une façon conforme aux vœux de la majorité du pays, et supprimé la centralisation en maintenant dans les cantons l'égalité civile, politique et religieuse. 1815 fit retomber la Suisse sous la domination politique des oligarchies locales, sans pouvoir, pas plus qu'en France, supprimer les grands résultats sociaux de la Révolution.

La Suisse commença de se relever après 1830. Plusieurs ré-

volutions cantonales s'opérèrent au profit de la démocratie; notre gouvernement de Juillet, dans ses premières années, n'eût voulu ni pu tolérer une intervention autrichienne en Suisse. La démocratie ne réussit point toutefois à tirer de ses premiers succès leur conséquence indispensable, la révision du pacte fédéral, après la révision d'une partie des constitutions cantonales Les éléments réactionnaires de la Suisse y mirent obstacle (1833-1834).

Le parti démocratique ne se découragea point : il ne cessa de poursuivre ce but et se fortifia d'année en année. Il ne voulait point, comme on l'en accusait, revenir à la république « une et indivisible » que la Suisse avait un moment reçue du dehors en 1798 ; il voulait la république fédérative, analogue à celle des États-Unis d'Amérique, où chaque État ou canton conserve ses usages et son administration autonome, mais en se subordonnant à des lois générales et à un gouvernement national. Il voulait, en un mot, l'ordre fédératif à la place du chaos de vingt-deux petits États souverains que les Traités de 1815 avaient imposé à la Suisse.

L'entreprise était hasardeuse autant que nécessaire. S'il était impossible à la Suisse de vivre avec cette anarchie du moyen âge dans laquelle on l'avait rejetée, il lui était difficile d'amener à une association véritable des éléments aussi discordants que ceux qui composaient les cantons. Les querelles religieuses compliquaient les querelles politiques. Il semblait qu'il y eût des abîmes entre les démocrates vaudois, enfants adoptifs de la Révolution française, les conservateurs protestants de Genève, les vieux patriciens de Berne et les montagnards ultra-catholiques des Petits-Cantons. Il y avait les différences les plus profondes d'idées, de mœurs, de langues parmi ces populations parlant allemand, français, italien. Louis-Philippe et nos doctrinaires croyaient sincèrement qu'il ne sortirait de là qu'une confusion sanglante aboutissant à une nouvelle intervention des grandes puissances; mais nombre d'hommes courageux et intelligents comptaient bien, eux, faire sortir de cette confusion une patrie suisse, qui n'accepterait pas l'intervention étrangère : ils connaissaient les fortes qualités de leurs compatriotes et les sen-

timents qui pouvaient rapprocher tant de diversités. L'avenir devait leur donner raison.

Si notre gouvernement eût gardé l'esprit de 1830, il ne se fût pas trompé sur le fond des choses ni sur la force réelle des partis en Suisse : il eût soutenu les hommes qui représentaient les idées françaises contre les champions du passé, qu'appuyait l'ennemi de tout progrès, le despotisme autrichien. M. Guizot fit tout le contraire ; il ne vit d'autre parti à prendre que de défendre contre les novateurs, contre les radicaux, les Traités de 1815, qui garantissaient la souveraineté de chacun des vingt-deux cantons, et il entreprit de s'unir à l'Autriche pour faire respecter ces traités en Suisse, pendant que l'Autriche les déchirait en Pologne !

Des explosions de guerre civile avaient eu lieu dans divers cantons durant les dernières années. Les partis se groupaient comme il suit : d'un côté, les catholiques, auxquels s'alliaient des conservateurs protestants, analogues à nos doctrinaires ; de l'autre part, les radicaux, les démocrates ardents, qui gagnaient de plus en plus de terrain parmi les opinions moyennes. Les deux partis extrêmes avaient leur foyer : l'un, dans les couvents, qui donaient le mot d'ordre aux populations catholiques et qui le recevaient des Jésuites ; l'autre, dans les corps francs, association armée où s'enrôlait la jeunesse démocratique. En 1841, le canton d'Argovie révisa sa constitution ; la minorité catholique du canton se révolta contre cette révision. La révolte fut comprimée, et le canton supprima les couvents. Le parti catholique en appela à la diète, en se référant aux Traités de 1815, qui imposaient à la Suisse le maintien des couvents. Le canton d'Argovie consentit à rouvrir les couvents de femmes. Le parti catholique ne s'en contenta pas : il reprit l'offensive, dans un autre canton, par une mesure d'une audace extraordinaire. Le Valais, où le parti catholique avait la majorité, révisa à son tour sa constitution et interdit absolument le culte protestant. C'était une grande victoire pour les Jésuites, qui avaient des établissements dans le Valais et à Fribourg : ils voulurent pousser leur avantage ; ils se firent appeler à Lucerne, un des trois cantons directeurs, c'est-à-dire un de ceux où se tenait alternativement la diète.

Les radicaux n'eurent pas la patience d'aller discuter leurs griefs dans la diète ; les corps francs de plusieurs cantons se réunirent et lancèrent 8000 hommes sur Lucerne. L'attaque prévue fut repoussée et les corps francs mis en déroute (avril 1845). Sept cantons catholiques s'unirent en une ligue appelée « Sonderbund » (11 décembre 1845), pour la défense de leur souveraineté cantonale.

Les radicaux renoncèrent aux coups de main téméraires des corps francs et travaillèrent à conquérir la majorité dans la diète. Ils parvinrent à opérer une révolution démocratique à Berne, le plus considérable des cantons (janvier 1846). Les cantons radicaux demandèrent à la diète d'obliger le Sonderbund à se dissoudre (septembre 1846). La diète se partagea et ne résolut rien. Une autre révolution cantonale eut lieu à Genève, en octobre ; puis les radicaux obtinrent la majorité dans les élections du canton de Saint-Gall (mai 1847). La majorité dans la diète leur fut dès lors assurée, et ils annoncèrent leur revanche en nommant président de la diète le chef des corps francs qui avaient attaqué Lucerne, M. Ochsenbein (27 mai).

Les affaires de Suisse furent le sujet d'une orageuse discussion à notre Chambre des députés le 24 juin 1847. Dès le mois de mars 1845, M. Guizot, au moment où les corps francs menaçaient Lucerne, avait pris l'initiative auprès des trois puissances absolutistes, afin de s'entendre sur ce qui concernait la Suisse. M. de Metternich était entré vivement dans cette ouverture et eût voulu intervenir au plus vite, ce qui dépassait nos doctrinaires. Ils étaient bien d'accord avec lui dans l'hostilité commune contre les radicaux ; mais M. Guizot ne se dissimulait pas les périls de l'intervention armée. M. Odilon Barrot interpella énergiquement M. Guizot à la Chambre, et posa en principe que le devoir de la France était de soutenir au delà du Jura le parti libéral contre le parti rétrograde, soutenu par l'Autriche. M. Guizot repondit qu'il ne reconnaissait pas à la Suisse le droit de sortir des Traités de 1815.

Il envoya, quelques jours après, à notre ambassadeur en Suisse, une note où il protestait en faveur de la souveraineté de chaque canton.

Le président de la diète, M. Ochsenbein, répondit indirectement, mais vigoureusement, à la note de M. Guizot, en déclarant, dans son discours d'ouverture, que, si les grandes puissances prétendaient s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires de la Suisse, elles trouveraient un peuple prêt à faire le sacrifice de ses dernières forces pour défendre son indépendance (5 juillet). La diète décida que le Sonderbund serait dissous (20 juillet). Elle s'ajourna au 18 octobre, afin d'aviser aux moyens d'exécution.

Les radicaux suisses, fort décidés par eux-mêmes, étaient encouragés du dehors par les manifestations de l'opposition française et par l'attitude de la diplomatie anglaise. Nos banquets retentissaient partout de protestations contre ce qu'on nommait nettement « la trahison » de notre gouvernement envers les principes de la Révolution française. Français et Suisses, pour ainsi dire, se donnaient la main par-dessus le Jura.

M. Guizot allait encore plus loin que ne le savaient les orateurs de nos banquets. Ne pouvant envoyer de troupes françaises au secours du Sonderbund, il lui envoyait des armes, qui furent saisies au passage par les autorités fédérales.

Quant au gouvernement anglais, M. Guizot, sacrifiant son amour-propre à son système, avait tâché de se rapprocher de lord Palmerston et de l'engager dans une entente avec les puissances continentales à l'égard de la Suisse. Lord Palmerston répondit évasivement, puis laissa espérer, dans une certaine mesure, son concours diplomatique ; mais, en même temps, il fit faire, par son chargé d'affaires, toutes sortes d'avances au président Ochsenbein, et s'arrangea pour se populariser à peu de frais aux dépens du gouvernement français. Rien ne l'obligeant plus en ce moment à ménager les puissances absolutistes, il était bien aise de prendre le rôle de protecteur des idées libérales en Europe, sauf à sacrifier les libéraux s'il y avait le moindre intérêt.

La diète, à son retour à Berne, déploya autant de célérité que de vigueur. Elle ordonna la mise en mouvement de 50,000 hommes, sous le commandement d'un officier génevois de grand mérite, le général Dufour, avec une réserve de

30,000 hommes. Les tentatives de conciliation échouèrent. Les représentants des sept cantons ligués quittèrent la diète (29 octobre), en adressant un appel aux grandes puissances, garantes des Traités de 1815.

Lord Palmerston alors prit tout à coup, à son tour, l'initiative d'un projet de médiation. M. Guizot répondit par un projet de note commune aux cinq puissances; il y considérait tout simplement la Confédération suisse comme dissoute, et proposait d'aviser aux moyens de la rétablir. Lord Palmerston différa sa réplique, puis proposa un contre-projet à la note française, et fit dire sous main au général de la diète d'en finir au plus tôt, pendant que les puissances négociaient.

Le général Dufour n'avait pas besoin de cet avis pour faire bien et vite. La diète avait ordonné, le 5 novembre, l'emploi des armes pour soumettre la minorité rebelle; l'armée commença son mouvement le 10. Fribourg fut occupé sans résistance; Lucerne fut prise le 24 novembre ; le 29, la guerre était finie. L'immense majorité de la Suisse avait marché sans hésiter : exaltés et modérés avaient rivalisé de zèle pour abattre les Jésuites et la réaction. Au lieu de l'interminable guerre civile prédite par M. Guizot, on avait le triomphe complet et définitif de la majorité fédéraliste, après une campagne très peu meurtrière de quinze jours.

M. Guizot, qui, dans ses grandes œuvres historiques, analysait si bien les faits passés, saisissait mal les faits dans le présent; il les voyait tels qu'il les voulait, non tels qu'ils étaient.

Il n'était pas décidé à les subir ; au commencement de 1848, les puissances continentales agitèrent de grands projets contre la Suisse; deux hommes d'État, autrichien et prussien, furent envoyés à Paris. On était sûr du concours de l'empereur de Russie, s'il s'agissait de quelque chose de sérieux contre la Révolution. Les puissances voulaient agir de concert avec la France, en laissant l'Angleterre à l'écart. « Notre cabinet accepta leur ouverture, » dit un historien qui a écrit une défense de la politique extérieure du gouvernement de Louis-Philippe (M. d'Hausssonville) ; « Un jour fut pris, ajoute-t-il, au 15 mars, pour donner aux arrangements déjà débattus une

forme arrêtée et précise. Ainsi avait été définitivement franchi un pas immense.. »

C'était vrai. L'admission du roi de Juillet dans l'alliance des trois puissances absolutistes était un fait accompli, et il allait en sortir un nouveau 1823, où la Suisse remplacerait l'Espagne. Les Mémoires de M. Guizot nous apprennent que l'Autriche voulait entrer en Suisse par l'Est ; la France alors y fût inévitablement entrée par l'Ouest, malgré la répugnance très sincère qu'avait Louis-Philippe pour toute intervention armée.

Le 24 Février devait bientôt balayer ces projets avec ceux qui les avaient conçus, en Autriche comme en France.

La transformation fédérale de la Suisse avait été tranchée en quinze jours par les Suisses eux-mêmes, en dépit des menaces de l'étranger. L'affranchissement de l'Italie devait coûter de longs et douloureux efforts et ne réussir finalement, avec le secours du dehors, qu'après d'éclatants revers et un redoublement d'oppression durant une nouvelle période décennale.

Au moment où notre récit est parvenu, vers la fin de 1847, l'Italie venait de parcourir deux années pleines d'espérances, et, là encore, la France et son gouvernement étaient en plein désaccord, quoique au fond les intentions du pouvoir fussent moins mauvaises en Italie qu'en Suisse; mais notre gouvernement mettait toujours les apparences contre lui.

Il s'était opéré dans les esprits, au delà des Alpes, des mouvements très divers depuis les tentatives malheureuses de 1831. Tandis que les hommes les plus ardents, nourris dans les sociétés secrètes, aspiraient, avec Mazzini, à l'unité italienne par la révolution et par la guerre, des hommes distingués, parmi lesquels des membres du clergé, tentaient de provoquer, par des voies pacifiques, les progrès compatibles avec les gouvernements existant en Italie, si ce n'est avec le gouvernement étranger, l'Autriche. Tout en visant à introduire dans les États italiens les institutions de la civilisation moderne, ils s'inspiraient des souvenirs du moyen âge sur la lutte des papes contre les empereurs, et ils rêvaient de gagner la papauté à la cause des réformes et de l'indépendance nationale.

Rien n'était possible avec Grégoire XVI, la réaction incarnée. Mais Grégoire XVI mourut le 1er juin 1846. Le Sacré-Collège sentit la nécessité de détendre la situation et remplaça Grégoire XVI par un successeur très différent de dispositions et de caractère. Pie IX arriva au pouvoir avec des sentiments bienveillants et le désir de concilier les esprits et de remédier aux énormes abus dont le saint-siège était entouré ; il signala son avènement par une amnistie (16 juillet 1846). Quinze cents exilés rentrèrent. L'enthousiasme fut général à Rome et dans toute l'Italie. La vivacité méridionale s'exalta jusqu'au délire. L'effet fut grand en France et en Europe. Les hommes les moins favorables à la papauté furent touchés de ce début du nouveau pape. Les libéraux français, les républicains même, ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements. On répétait le mot de Pascal : « Verrons-nous un pape chrétien sur le siège de saint Pierre ? » — « Courage, saint Père ! » s'écriait M. Thiers quelques mois après, à la tribune de la Chambre des députés, dans un discours très sympathique à l'Italie (4 février 1847).

Le péril du successeur de Grégoire XVI était dans les espérances illimitées qu'il inspirait. M. Guizot et son ambassadeur à Rome, M. Rossi, donnèrent d'abord des conseils sensés à Pie IX. Ils l'engagèrent à s'empresser d'accorder des satisfactions aux vœux publics par les réformes indispensables dans l'administration et dans les finances. L'erreur de M. Guizot était de croire que cela eût suffi ; mais le pape eût au moins gagné du temps.

Pie IX hésita devant les personnes et devant les choses. Tout le personnel absolutiste et corrompu du gouvernement précédent résistait aux moindres améliorations. Pie IX, avec plus d'esprit que Louis XVI, avait beaucoup de son caractère. Plusieurs mois se passèrent sans réforme sérieuse. L'opinion s'inquiéta. Le pape fut froidement accueilli dans Rome le 7 novembre. Inquiet et chagrin à son tour, il se hâta, le lendemain, d'instituer trois commissions de réforme.

Les lenteurs recommencèrent. Les trois commissions ne firent pas grand'chose. Le mouvement populaire s'accéléra en raison de l'inertie du pouvoir. Le parti patriote poussa et diri-

gea les manifestations publiques. On réclamait les institutions des peuples libres. On s'animait de plus en plus, dans l'État romain et dans les autres États italiens, contre l'Autriche, qu'on accusait de paralyser les bonnes intentions du pape. L'idée se répandait de faire de Pie IX le chef d'une confédération italienne.

Le pape s'alarma. Son ministre, le cardinal Gizzi, publia une notification qui blâmait « des désirs et des espérances incompatibles avec le caractère élevé et pacifique du vicaire de Jésus-Christ et avec l'établissement pontifical. » — « Le caractère pacifique », ceci regardait l'hostilité contre l'Autriche; « l'établissement pontifical », c'était la réponse aux demandes de constitution politique.

La notification fut fort mal accueillie. Le pape céda de nouveau dans une certaine mesure. Il fit annoncer l'établissement de la garde nationale et d'une municipalité romaine.

Une fête était préparée pour l'anniversaire de l'amnistie (16 juillet 1847). Le bruit se répandit qu'il allait éclater ce jour-là une conspiration rétrograde suscitée par l'Autriche. La garde nationale s'improvisa dans Rome pour prévenir l'ennemi. Modérés et exaltés se réunirent, les premiers en tête. Le pouvoir de fait passa dans les mains de la garde nationale; le cardinal Gizzi fut remplacé au ministère par le cardinal Ferretti, parent du pape et connu par des tendances libérales.

Notre ambassadeur Rossi renouvela ses conseils au pape : « accomplir au plus vite les réformes, afin de gouverner et d'arrêter la Révolution, puisqu'on n'avait pas su la prévenir. » M. Guizot, dans un discours à la Chambre des pairs, parla en bons termes du pape et de son gouvernement, mais ajouta : « Aucun bouleversement territorial et politique ne nous est bon au delà des Alpes. » (3 août 1847.)

C'était protester contre les aspirations italiennes à l'affranchissement des provinces possédées par l'Autriche.

La paix, le maintien des Traités de 1815 et des bons rapports entre la France et l'Autriche, c'était là le fond de la politique de Louis-Philippe et de M. Guizot. Ceci aboutissait dans la pratique à conseiller aux gouvernements italiens les réformes les

plus indispensables et à engager l'Autriche à ne pas s'y opposer.

Le Juste-Milieu ne fut écouté ni des Italiens ni de l'Autriche. Le mouvement commencé dans l'État romain s'était propagé dans toute l'Italie. L'Autriche y répondit en prenant l'attitude la plus provocante. Elle fit avancer un corps d'armée près de la frontière romaine. En vertu des Traités de 1815, elle tenait garnison dans le château de la ville romaine de Ferrare. La garnison autrichienne, renforcée, sortit du château et s'empara des postes de la ville, en chassant la nouvelle garde nationale qui les occupait (10 août).

Toute l'Italie frémit de colère. Les populations répondirent à l'agression autrichienne par le cri de : « Vive l'indépendance italienne ! » Ce que redoutait surtout le gouvernement français arriva : la question, de libérale, devint universellement nationale. Le gouvernement du pape protesta avec éclat contre les violences de l'Autriche.

Le gouvernement français blâma la publicité donnée à cette protestation. M. Guizot, tout en négociant secrètement avec l'Autriche pour la modérer, eût voulu que, de la question « romaine », on ne fît pas la question « italienne » ; que le parti national italien agît fractionnairement, comme romain, toscan, napolitain, etc., et ne posât point une question générale. C'était tout simplement impossible, et le gouvernement du pape se fût perdu, s'il n'eût éclaté contre l'agression autrichienne.

L'impulsion donnée s'accélérait partout en Italie. Le grand-duc de Toscane cédait jour par jour à l'agitation populaire. En Piémont, où le gouvernement avait été dur et non faible comme en Toscane, l'idée nationale italienne et l'ambition guerrière rapprochaient le roi Charles-Albert et les libéraux, malgré les griefs de ceux-ci contre le roi. On répétait partout avec joie que Charles-Albert, en apprenant ce qui s'était passé à Ferrare, avait parlé de « tirer l'épée pour la sainte cause de l'Italie ».

Charles-Albert, qui, dans sa jeunesse, avait été à la tête des patriotes piémontais contre l'Autriche, s'était ensuite retourné contre les libéraux vaincus et avait fait de la réaction absolutiste et cléricale ; mais il avait toujours gardé un fond d'hostilité contre l'Autriche et d'ambition nationale ; maintenant, apres

beaucoup d'hésitations, il avait pris son parti. Il fit publier, le 30 octobre 1847, un programme de réformes qui excita une vive allégresse à Turin, à Gênes et dans tout le royaume sarde.

Le pape, à son tour, réunit enfin à Rome, le 15 novembre, une « consulte d'État », composée de notables appelés des provinces romaines. Une grande fermentation régnait à Naples et en Sicile, et y présageait des événements prochains.

Louis-Philippe et M. Guizot s'efforçaient de préserver les gouvernements italiens contre ce qu'ils appelaient « leurs entraînements », et de les empêcher de se heurter contre l'Autriche. Tout le monde, en Italie, apercevait et même s'exagérait cette action restrictive, et il en résultait une impopularité croissante pour le gouvernement français ; on le croyait même plus mal disposé qu'il ne l'était réellement. La manie de dédaigner l'opinion et la peur de blesser l'Autriche lui faisaient cacher au public ce qu'il pouvait avoir de bonnes intentions dans une certaine mesure. Au fond, M. Guizot admettait l'intervention éventuelle de la France pour secourir le pape, soit contre la Révolution, soit même contre l'Autriche, malgré l'effroi que lui inspirait ce dernier cas. Le gouvernement français sentait aussi qu'il ne pourrait pas laisser envahir le Piémont ; mais il voilait si bien ce qu'il pensait là-dessus, que tout le monde, même parmi ses amis, le croyait livré sans réserve à l'Autriche.

Lord Palmerston profitait amplement des fautes de notre gouvernement en Italie comme en Suisse. Aussi bruyant que Louis-Philippe et M. Guizot étaient silencieux, il avait couvert l'Italie d'une nuée d'agents qui applaudissaient avec fracas à toutes les démonstrations populaires, faisaient étalage des sympathies anglaises, et, en Sicile, allaient plus loin ; ils travaillaient à y préparer une insurrection au profit de l'Angleterre. Un personnage considérable, un homme d'État, lord Minto, sans entrer dans ces intrigues mystérieuses, parcourait en ce moment l'Italie, envoyé ostensiblement par lord Palmerston pour examiner la situation de ce pays, et sa présence était considérée par les patriotes italiens comme une promesse d'assistance de la part de l'Angleterre.

Le gouvernement français, ne voulant pas aider les Italiens

de ses armes, les détournait de s'engager dans une voie qui les menait à la guerre contre l'Autriche. Lord Palmerston surexcitait les Italiens et les poussait à l'action, sauf à ne pas les aider quand ils agiraient. De ces deux politiques, si la première n'était pas brillante, c'était, au fond, la seconde qui était la plus blâmable.

Ceci ne justifie point le gouvernement français. L'un des premiers devoirs d'un gouvernement est de ne pas mettre les apparences contre lui. Le nôtre avait manqué complètement à ce devoir dans les affaires d'Italie comme dans celles d'Espagne. S'il eût dit nettement aux Italiens qu'il ne les aiderait pas à entreprendre la guerre contre l'Autriche, mais qu'il les défendrait si l'Autriche attaquait Rome ou le Piémont, sa position eût été tout autre; mais celle de ses agents en Italie devenait intolérable par la faiblesse de son attitude. Notre ambassadeur à Naples, M. Bresson, celui-là même qui avait conclu les mariages espagnols, exprima si ouvertement ce qu'il pensait à cet égard, que le roi lui en adressa de durs reproches. M. Bresson, esprit vif et ardent, ne pressentant plus que des malheurs, fut pris d'un accès de désespoir et se donna la mort.

Ce tragique événement, survenu parmi tant de symptômes alarmants au dedans comme au dehors de la France, émut profondément un des fils du roi, le prince de Joinville, qui commandait alors une escadre en station sur les côtes d'Italie. Il écrivit à son frère le duc de Nemours une lettre fort remarquable (7 novembre 1847). Il appréciait l'état des affaires avec un grand sens et ne voyait partout que des présages funestes. « On nous mène à une Révolution, disait-il.... Le roi n'écoute plus aucun avis; il faut que sa volonté l'emporte sur tout..... Cette situation anormale a effacé la fiction constitutionnelle et a mis le roi en cause sur toutes les questions. Il n'y a plus de ministres; leur responsabilité est nulle; tout remonte au roi. Le roi est arrivé à un âge auquel on n'accepte plus les observations : il est habitué à gouverner; il aime à montrer que c'est lui qui gouverne : son immense expérience, son courage et toutes ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement; mais le danger n'en existe pas moins.... Nous arrivons devant les

Chambres avec une détestable situation intérieure, et, à l'extérieur, une situation qui n'est pas meilleure. Tout cela est l'œuvre du roi seul.... Le pis est que je ne vois pas de remède.... J'avais espéré que l'Italie nous fournirait ce dérivatif. Nous ne pouvons plus maintenant faire autre chose ici que de nous en aller, parce qu'en restant, nous serions forcément conduits à faire cause commune avec le parti rétrograde.... Je me résume : en France, les finances délabrées; au dehors, placés entre une amende honorable à Palmerston au sujet de l'Espagne ou cause commune avec l'Autriche pour faire le gendarme en Suisse et lutter en Italie contre nos principes et nos alliés naturels : tout cela rapporté au roi, au roi seul, qui a faussé nos institutions constitutionnelles.... »

Le langage du prince était celui de M. Thiers et de M. Odilon Barrot. Les mêmes alarmes gagnaient des hommes qui avaient longtemps soutenu le Juste-Milieu contre l'opposition dynastique et troublaient la reine elle-même, qui n'avait pas l'habitude d'intervenir dans la politique. Elle pria M. de Montalivet, l'ami le plus dévoué de la famille d'Orléans, d'exposer au roi l'état réel de l'opinion. Louis-Philippe n'écouta ni M. de Montalivet, ni le maréchal Gérard, ni le vieux maréchal Sébastiani, qui venait d'être si cruellement frappé par le meurtre de sa fille, la malheureuse duchesse de Praslin; il surmonta ses douleurs de famille pour s'efforcer d'éclairer le roi; Louis-Philippe le repoussa avec ironie. La sœur du roi, Madame Adélaïde, femme de tête et de bon conseil, que Louis-Philippe consultait volontiers autrefois, n'eut pas plus de succès auprès de lui. Elle mourut cet hiver-là, le 31 décembre, et sa mort fit sur la famille royale l'impression d'un mauvais présage.

Le gouvernement de Louis-Philippe obtint cependant, durant ce même hiver, un succès considérable en Algérie.

L'empereur du Maroc n'avait pas exécuté son traité avec la France quant à l'expulsion d'Abd-el-Kader de ses États. Ce n'était pas mauvais vouloir, mais impuissance. Abd-el-Kader, soutenu par le fanatisme des populations marocaines, errait, avec un groupe dévoué à sa personne, sur les confins de l'Algérie et du Maroc; il ne cessait de prêcher « la guerre sainte » et

menaçait de renverser le monarque musulman qui avait fait la paix avec les chrétiens, « les infidèles ». Il était parvenu, durant l'année 1845, à exciter des insurrections parmi les tribus arabes et kabyles des provinces d'Oran et d'Alger. Deux épisodes de cette campagne ont gardé un sinistre renom : l'incident des grottes du Dahra et celui de la colonne Montagnac. Toute une tribu de montagnards avait l'habitude de se réfugier dans une caverne impénétrable, d'où elle harcelait nos troupes au passage, dans des escarmouches meurtrières, sans qu'on pût mettre la main sur elle. Le commandant d'un corps français, le colonel Pélissier, l'ayant en vain sommée de se rendre, fit amonceler des fascines à l'entrée de la grotte et y fit mettre le feu. On éteignit une première fois les flammes, dans l'espoir que les assiégés capituleraient; ils tirèrent à la fois sur nos soldats et sur ceux des leurs qui cherchaient à s'évader. On ralluma le feu. Huit cents malheureux périrent là, victimes de leur fanatisme héroïque; nos soldats furent saisis d'horreur quand ils pénétrèrent dans la caverne et virent ces cadavres calcinés, parmi lesquels des femmes et des enfants (juin 1845).

L'autre événement, quelques mois après (novembre 1845), fut la destruction complète d'une petite colonne de troupes françaises, que commandait le lieutenant-colonel Montagnac, par un gros d'Arabes et de Kabyles à la tête desquels était Abd-el-Kader en personne. Près de trois cents Français, après la plus vaillante résistance, furent là tués ou pris. Les prisonniers furent, plus tard, égorgés presque tous, non par ordre d'Abd-el-Kader, mais malgré lui. Il était incapable de cet acte sauvage.

Les révoltes suscitées par Abd-el-Kader en Algérie n'aboutirent qu'à attirer d'affreuses calamités sur les tribus rebelles. De nouveau chassé de l'Algérie, l'audacieux émir entreprit la conquête du Maroc, en s'efforçant d'y provoquer une révolution. Une partie des populations répondirent à son appel; mais le péril rendit quelque vigueur à l'empereur du Maroc et à ses fils; ils parvinrent à réunir des forces supérieures aux insurgés groupés autour d'Abd-el-Kader. Celui-ci, après une lutte désespérée, fut rejeté sur la frontière algérienne. Il pénétra dans la province d'Oran et tâcha de regagner le désert; mais le géné-

ral Lamoricière, qui commandait dans la province, lui coupa la retraite et le cerna. Abd-el-Kader sentit sa carrière politique finie. Il se résigna et envoya offrir de se rendre, à condition qu'on le transportât en Égypte ou en Syrie. Le général Lamoricière accepta et fit conduire le noble vaincu devant le gouverneur-général (23 décembre 1847). Ce n'était plus le maréchal Bugeaud, qui était rentré en France; c'était le duc d'Aumale, à qui le roi, son père, avait récemment donné ce grand commandement.

Le jeune prince ratifia les engagements pris par le général ; mais le gouvernement du roi désavoua cette promesse et retint Abd-el-Kader en France. Il n'obtint que plusieurs années après, sous un autre gouvernement, la liberté de se retirer en Syrie, où la dignité de son attitude et l'élévation de son caractère lui valurent le respect de tous.

La prise d'Abd-el-Kader précédait la chute de Louis-Philippe, comme la prise d'Alger avait précédé la chute de Charles X. Des échecs à l'intérieur coïncidèrent avec ce succès d'outre-mer. Le gouvernement fut battu dans quelques élections de députés et dans des élections municipales à Paris. Le 2e arrondissement, centre de la Banque et du haut commerce, écarta, à une énorme majorité, les candidats du pouvoir. La campagne des banquets reprenait une énergie nouvelle. Les Chambres se rouvrirent, le 28 décembre 1847, sous ces auspices menaçants. Ce devait être la dernière session législative du gouvernement de Juillet.

CHAPITRE VIII

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET (FIN). RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

(28 Décembre 1847. — 24 Février 1848).

Le 28 décembre 1847, s'ouvrit la session qui devait être la dernière de la monarchie de Juillet. Le roi fut accueilli, durant le trajet des Tuileries à la Chambre, par un silence glacial. Il monta au trône d'un pas plus lourd et prononça le discours d'ouverture d'une voix moins sonore que de coutume ; mais, si la voix avait peu d'accent, les paroles avaient un caractère de provocation imprudente, qui n'était pas dans les habitudes de Louis-Philippe. « Au milieu de l'agitation que fomentent les passions ennemies ou aveugles, une conviction, dit-il, m'anime et me soutient ; c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens les plus assurés de surmonter tous les obstacles. »

De tout le discours, on ne retint que cette phrase. « Les passions ennemies », ceci regardait les républicains. « Les passions aveugles », c'était à l'adresse de l'opposition dynastique. Le roi couvrait son ministère et répondait en personne aux orateurs des banquets.

La rente baissa. Toutes les valeurs étaient déjà en baisse. Tout le monde sentait qu'il s'agissait là d'autre chose que des luttes parlementaires de chaque année.

Le ministère semblait prendre à tâche d'accroître incessamment l'irritation publique. Après les cours d'Edgar Quinet et de Mickiewicz, celui de Michelet venait d'être suspendu. Les étu-

diants se portèrent en masse à la Chambre des députés, afin de déposer une pétition réclamant la liberté de l'enseignement supérieur ; de là, ils allèrent processionnellement aux bureaux des journaux républicains. Ce fut là l'inauguration de l'orageuse année 1848 (3 janvier).

La discussion de l'adresse dans les deux Chambres commença sous une fâcheuse impression pour le ministère. Le *National* avait dénoncé un nouveau scandale, qui remontait, cette fois, jusqu'à M. Guizot lui-même. La démission de membres de la cour des Comptes avait été achetée à prix d'argent, afin que le ministère pût disposer de leurs places pour récompenser des services parlementaires. C'était le chef du cabinet de M. Guizot qui avait conclu ces marchés, et l'on ne doutait pas qu'il n'y eût été autorisé. Il était triste de voir un homme d'État, d'un esprit élevé et d'une probité personnelle irréprochable, en être venu à croire la corruption un instrument nécessaire du gouvernement constitutionnel ; c'était une des pires conséquences du régime étroit et factice où l'on retenait la France.

Même à la Chambre des pairs, si timorée, M. Guizot eut à répondre sur cette déplorable affaire et se défendit faiblement. Il y eut des incidents singuliers. Un jeune pair, M. d'Alton-Shée, fit un éclat et lança un discours républicain à la face de l'assemblée abasourdie. Par contre, M. de Montalembert, qui, jusque-là, mêlait le libéralisme au catholicisme, reprocha au gouvernement de n'avoir pas franchement soutenu le Sonderbund en Suisse et se déchaîna impétueusement contre le radicalisme, contre la Révolution, contre la philosophie du dix-huitième siècle, contre tout le monde moderne. Il se fit applaudir par la pairie en jetant l'anathème sur « les nouveaux barbares » qui menaçaient la société ; il faisait allusion aux socialistes

La Chambre des pairs, cependant, ne vota pas sans modification l'adresse ministérielle que proposait M. de Barante. Elle y introduisit des félicitations pour les princes italiens qui accordaient à leurs peuples des réformes.

La discussion eut un bien autre retentissement à la Chambre des députés, où elle s'ouvrit quelques jours après, le 17 janvier. M. Odilon Barrot reprit de très haut l'affaire du trafic

de places. Il fut écrasant. M. Guizot s'efforça de déguiser sous un dédain affecté les souffrances de son orgueil, puis se rejeta sur un usage prétendu, qu'il ne justifiait pas, qu'il entendait, disait-il, faire disparaître ; il adressa enfin un appel désespéré à sa majorité. Elle lui accorda, encore une fois, un vote de confiance. Une telle victoire ne sauvait pas le ministère, mais précipitait la Chambre avec lui.

Le débat continua sur toutes les graves questions du dedans et du dehors. M. Thiers fit un grand discours sur les finances. Il montra que, tandis que les dépenses atteignaient seize cents millions, chaque année n'en finissait pas moins par un déficit ; on soldait le budget ordinaire avec les réserves de l'amortissement ; on soldait le budget extraordinaire avec la dette flottante, qu'on diminuait de temps en temps par des emprunts. La dette flottante était présentement de 750 à 800 millions.

M. Garnier-Pagès ajouta qu'à la dette flottante il fallait joindre près de 300 millions empruntés par l'État aux caisses d'épargne et immédiatement exigibles.

M. Thiers avait exposé les dangers de la situation matérielle. Un homme d'un âme élevée et d'un esprit pénétrant, connu jusque-là comme écrivain et non comme orateur, M. de Tocqueville, signala les périls de la situation morale. Il s'était illustré par un livre de haute portée, un des ouvrages de philosophie politique les plus éminents que possédât la littérature française : *De la Démocratie en Amérique*. Eloigné de la démocratie par ses origines, il y était venu par l'étude des faits, par la raison, par la réflexion, donnant ainsi un exemple que M. Thiers devait suivre un jour avec un prodigieux éclat et des conséquences incalculables.

M. de Tocqueville alla au fond des choses.

« La classe qui gouverne, dit-il, donne le plus déplorable exemple. Le sentiment de la moralité s'en va ; électeurs et élus, fonctionnaires hauts et bas, quiconque prend part au gouvernement, ne travaille qu'à sa propre fortune. » Et il fit voir l'effet de telles mœurs et de tels exemples sur les classes qui n'avaient pas de droits politiques.

« Leurs passions, poursuivit-il, de politiques sont devenues

sociales : il se répand dans leurs rangs des opinions, des idées qui ne vont pas seulement à renverser tel ministère, tel gouverment, mais la société même !..... Nous nous endormons sur un volcan ! »

M. de Lamartine attaqua sur les affaires étrangères.

M. Thiers avait parlé en homme d'État ; M. de Tocqueville en philosophe ; M. de Lamartine éclata en tribun de génie.

« Par vous, dit-il aux ministres, il a fallu que la France, à l'inverse de sa nature, à l'inverse des siècles et de sa tradition, devînt autrichienne à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne encore en Piémont, russe à Cracovie, française nulle part, contre-révolutionnaire partout ! »

M. Guizot répondit en vantant la modération de l'Autriche et en déclarant que la France acceptait et maintiendrait les Traités de 1815, comme si l'Autriche ne les avait pas déchirés à Cracovie ! suivant lui, il ne s'agissait point en Italie de constitutions, mais de simples réformes octroyées par les princes.

En ce moment même, l'Autriche, qui venait d'envahir les duchés de Parme et de Modène, trempait dans le sang des Italiens ses mains rouges encore du sang des Polonais : les régiments autrichiens massacraient la jeunesse lombarde dans les rues de Milan et de Pavie. La Sicile était insurgée aux cris de : « Vive la Constitution ! » L'escadre du roi de Naples bombardait Palerme. Ces tragiques nouvelles se succédaient d'heure en heure à Paris.

M. Thiers répliqua, le lendemain, à M. Guizot, dans un langage nouveau chez lui et qui dépassait M. de Lamartine.

« Aux actes de l'Autriche, dit-il, on ne reconnaît pas un roi, mais un bourreau..... L'histoire ne doit pas être plus indulgente pour cet autre tyran qui fait bombarder pendant quarante-huit heures la ville principale d'un de ses États..,.. Nous avons une tribune : servons-nous en pour flétrir les meurtriers et plaindre les victimes..... Ces gens que l'on égorge à Palerme, à Milan, à Pavie, ce sont de nobles émules de ces autres révolutionnaires qui ont pris la Bastille en 1789 et renversé, en 1830, un gouvernement violateur des lois.... On dit que c'est nous qui remuons le monde depuis cinquante années..... depuis plus de

trois cents années ! Oui, nous sommes ces grands criminels qui ont proclamé, avec Descartes, la liberté de penser, qui ont proclamé, avec Bossuet, l'indépendance de l'Église, qui, avec Montesquieu et Voltaire, ont restitué ses droits au genre humain. Nous sommes ces grands criminels, j'en conviens avec orgueil pour mon pays !..... C'est donc à notre exemple que les Italiens demandent des réformes aux princes animés de l'esprit libéral, et qu'ils se soulèvent contre d'exécrables tyrans ! »

De telles paroles, dans une telle bouche, excitèrent la plus vive agitation dans l'assemblée.

Il continua :

« On nous objecte les Traités de 1815 ! Ces traités, la France doit les observer, mais en les détestant. L'Autriche les observe-t-elle ? Pourquoi donc le gouvernement français a-t-il permis aux Autrichiens d'entrer dans des États indépendants, à Parme, à Modène ?... Si ma voix pouvait être écoutée par les Italiens, je leur dirais : — Soyez unis ! Peuples, princes, soyez unis ! Que toutes les populations qui s'étendent de Turin à Florence, à Naples, à Palerme, forment un seul tout, et qu'elles se présentent à l'ennemi commun, ayant à leur tête Pie IX et Charles-Albert ! Dans cette attitude, vous serez respectés..... Si l'on voulait attenter à vos droits et à votre indépendance, croyez-le bien, le cœur de la France n'est pas glacé ! Si elle reconnaissait clairement la liberté et l'indépendance de l'Europe menacée, vous ne la trouveriez pas dégénérée ; car elle n'est dégénérée que dans l'opinion de ceux qui la croient faite à leur image !...... Ce jour-là, vous seriez sauvés ! »

M. Guizot tenta d'opposer l'ironie à la véhémence de son redoutable adversaire. Il prétendit que, puisque M. Thiers entendait observer les Traités de 1815, la politique de M. Thiers ne différait de la sienne qu'en apparence. Il n'osa contredire ce qu'avait avancé M. Thiers sur l'intervention de la France pour défendre au besoin les États indépendants d'Italie.

M. Odilon Barrot donna une forme plus précise à la déclaration de M. Thiers, en énonçant nettement que, si l'Autriche renouvelait dans l'État romain l'attentat de Ferrare, la France devrait intervenir immédiatement par les armes.

M. Guizot se tut.

La discussion fut encore plus malheureuse pour le ministère sur la question suisse que sur la question italienne ; sa conduite, comme nous l'avons montré, y avait été, au fond, beaucoup plus mauvaise. M. Thiers, qui faisait chaque jour un pas en avant, prit, cette fois, une attitude qui montrait, entre lui et M. Guizot, non plus seulement une barrière, mais un abîme. Il établit que deux partis se disputaient la Suisse comme la France, le parti de la Révolution et celui de la Contre-Révolution. Il félicitait les patriotes suisses d'avoir triomphé, au profit du parti français et au préjudice du parti rétrograde, ultramontain et autrichien, que notre gouvernement avait soutenu, contre les intérêts français, par « une politique absurde ».

« On croit, ajouta-t-il, avoir tout dit en accusant de radicalisme les hommes qui viennent de triompher en Suisse. Je ne suis pas radical ; mais je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe ; je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans les mains des hommes modérés ; mais, quand ce gouvernement passera dans les mains des hommes ardents, fussent les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela ; je serai toujours du parti de la Révolution ! »

Un tonnerre d'applaudissements éclata sur tous les bancs de la gauche et se prolongea jusque dans les tribunes. Les journalistes républicains, Marrast en tête, se levèrent en battant des mains.

M. Thiers a réalisé cette promesse, sinon dans la période troublée qui a suivi l'heure où il parlait, du moins dans la dernière et la plus glorieuse partie de sa carrière, celle sur laquelle l'histoire le jugera.

M. Guizot fit une réponse violente et déclama contre l'esprit démagogique, mais pour aboutir à une retraite et à un désaveu. Serré de près par MM. Thiers et Barrot, il protesta qu'il n'avait pas pris, avec les autres puissances, l'engagement de passer des paroles aux actes contre la diète suisse (4 février).

Cette discussion générale avait été la plus passionnée et la plus imposante à la fois qui eût remué la France depuis le com-

mencement du régime de Juillet. Le débat reprit une vigueur nouvelle sur la phrase, déjà trop fameuse, où le discours de la couronne taxait l'opposition de passions ennemies ou aveugles. M. Duvergier de Hauranne déclara fièrement que la minorité de la Chambre ne venait plus plaider devant la majorité contre le ministère ; qu'elle venait plaider devant le pays contre le ministère et contre la majorité. Il affirma que les banquets politiques étaient autorisés par la loi, et que l'opposition était résolue à employer cette agitation légale contre la corruption ministérielle.

La question était brûlante ; car, en ce moment même, un nouveau banquet, annoncé dans Paris, était interdit par la police.

Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, prétendit que le gouvernement, ayant eu à se plaindre de sa tolérance envers les banquets, avait droit d'interdire toute réunion où « l'on était admis pour son argent. — Si l'on croit, s'écria-t-il, que le gouvernement cédera devant des manifestations quelles qu'elles soient, non ! il ne cédera pas ! »

— Vous parlez comme Charles X ! crie-t-on à gauche. Le centre applaudit le ministre. M. Odilon Barrot montre, avec gravité et avec force, que le gouvernement marche à un coup d'État ou à une révolution. Le garde des sceaux Hébert énonce et soutient avec acharnement cette étrange théorie : — « tout ce qui n'est pas expressément permis par la loi est défendu ; il n'y a pas d'autres droits que ceux qui sont formellement écrits dans la Charte. — Pas même le droit de respirer ! lui crie-t-on. — Ils vont plus loin que la Restauration ! dit d'une voix forte M. Odilon Barrot : « Polignac et Peyronnet n'ont jamais parlé ainsi ! »

L'opposition tout entière est debout, les mains tendues avec menaces vers le banc des ministres ; le centre répond aux cris de la gauche par des clameurs furieuses. Le président Sauzet disparaît. Les députés se séparent en tumulte (9 février).

On n'avait pas vu pareille scène dans les assemblées depuis 1830. L'impression en fut extraordinaire dans Paris.

Les conservateurs les plus intelligents étaient fort effrayés et pressaient les ministres de transiger. M. Duchâtel, malgré la

raideur qu'il avait affectée devant la Chambre, était, au fond, inquiet, dégoûté du pouvoir et désireux de se retirer ; M. Guizot, inflexible, encourageait l'obstination du roi. Il pesa sur la majorité pour l'obliger à repousser toute conciliation.

Le lendemain, un député du centre, M. Darblay, proposa un amendement qui, en condamnant les démonstrations hostiles aux institutions existantes, effaçait tout ce qui pouvait blesser l'opposition dynastique.

M. Odilon Barrot, tout en reconnaissant les bonnes intentions de l'auteur de l'amendement, déclara que la gauche ne pouvait admettre le droit de la majorité à juger la minorité. C'était logique ; la gauche n'avait pas voté la flétrissure infligée aux légitimistes, plus éloignés d'elle que les républicains, lors du pèlerinage de Belgrave square.

M. Thiers soutint M. Barrot : — « Je me crois, dit-il, d'autant plus obligé à défendre le droit, que je n'ai point assisté aux banquets. Mon droit est écrit dans la Charte ; il est aussi sacré que celui de la royauté. »

Un conservateur, l'économiste Adolphe Blanqui, conjura la majorité de ne pas abuser de la puissance du nombre. La majorité toutefois rejeta l'amendement.

Une nouvelle tentative eut lieu le troisième jour. M. Desmousseaux de Givré présenta un amendement qui retranchait purement et simplement de l'adresse les expressions injurieuses pour les dissidents.

La discussion s'éleva encore par la grandiose éloquence de M. de Lamartine. « En dehors de la royauté et des deux Chambres, dit-il, il existe, dans les cas extrêmes, un juge, un arbitre souverain, qui est le pays... vous voulez mettre la main de la police sur la bouche du pays !... Souvenez-vous du Jeu de Paume !... Le Jeu de Paume, c'est un lieu de réunion fermé par l'autorité, rouvert par la Nation ! »

M. de Rémusat, M. Dufaure, avec des paroles moins enflammées, mais avec le plus ferme bon sens et la logique la plus irréfutable, firent un appel réitéré à la raison de la majorité.

M. Duchâtel répondit en appelant aux passions et aux rou-

tines du Juste-Milieu : l'amendement fut rejeté par 228 voix contre 185.

Le rejet de l'amendement de Givré fut suivi du vote de l'article sur « les passions ennemies et les entraînements aveugles ». L'opposition fit signifier au président de la Chambre, M. Sauzet, qui avait voté contre elle, qu'elle ne remettrait pas les pieds chez lui. Elle résolut en même temps de ne plus reparaître chez le roi.

Il n'y avait plus de conciliation possible entre les deux moitiés de l'Assemblée. Quelques conservateurs progressistes essayèrent néanmoins encore de rapprocher le gouvernement et le pays. Un grand industriel, M. Sallandrouze, proposa d'exprimer, dans l'adresse, l'espoir que le gouvernement prendrait l'initiative « des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, et, d'abord, de la réforme parlementaire ». M. de Morny demanda que le ministère présentât un projet de réforme parlementaire, non pas immédiatement, mais dans la session prochaine.

M. Guizot refusa toute concession dans le présent, tout engagement pour l'avenir. Il dit que le ministère ferait tous ses efforts pour maintenir ou rétablir l'union du parti conservateur sur la question, avant la fin de la législature ; mais que, s'il ne réussissait pas, il se retirerait plutôt que de désorganiser la politique conservatrice.

Sur cette réponse, vaguement équivoque, la majorité persista et repoussa la proposition par 222 voix contre 189.

Restait le vote sur l'ensemble de l'adresse. Si l'opposition s'abstenait en masse, la Chambre n'était pas en nombre. Il n'y avait point d'adresse au roi. L'opposition en avait pris la résolution ; mais M. Thiers recula devant cette mesure qui sortait des voies parlementaires ; il vota et engagea quelques-uns de ses amis à voter. Il y eut ainsi 241 votants. Le minimum nécessaire était 230 (12 février).

Le fait extraordinaire de l'absence d'adresse eût-il ouvert les yeux au roi ? Cela est bien douteux. Il avait récemment fort mal accueilli une sorte de requête que lui avaient présentée des députés conservateurs progressistes en faveur de la réforme ;



GUIZOT

eux partis, il avait foulé aux pieds leur lettre dans une colère sénile. Point d'adresse : la crise de Février s'ouvrait quelques jours plus tôt.

A vrai dire, cette crise était commencée, et l'incident qui devait être l'occasion immédiate de la catastrophe agitait déjà les esprits depuis un mois.

Nous avons fait allusion, durant les débats de la Chambre, à un nouveau banquet projeté à Paris, dans le 12e arrondissement, et interdit par la police. Depuis l'orageuse séance qui avait eu lieu à ce sujet, la question était restée en litige.

Le 14 janvier, le préfet de police avait interdit le banquet projeté pour le 19. Un grand nombre de jurisconsultes éminents, consultés par le comité du banquet, avaient nié la légalité de cette défense. Une loi de 1790, sur les réunions publiques, invoquée par le gouvernement, n'avait pas été interprétée dans ce sens par la Restauration elle-même ! L'adresse votée et tout espoir de transaction évanoui, il fut convenu que l'opposition se réunirait tout entière pour aviser à ce qui restait à faire. On était au 12 février. Dès le 8, M. Émile de Girardin avait écrit à M. Odilon Barrot pour l'engager à donner sa démission, dans le cas où le paragraphe injurieux de l'adresse serait voté. « Si vous le faites, disait-il, toute l'opposition suivra votre exemple. »

D'autre part, M. de Girardin, dans la *Presse*, invitait les ministres, puisque la question de légalité, quant aux réunions, était douteuse, à saisir les chambres d'un projet de loi qui résolût ce doute.

Le ministère dédaigna cet avis. Quant au conseil donné à l'opposition, Armand Marrast le reprit pour son compte dans une réunion des députés radicaux et de leurs amis. Il proposa la démission collective de toute la gauche. On renoncerait au nouveau banquet de Paris, qui, interdit par le pouvoir, menait à une lutte insurrectionnelle, et, par compensation, on soulèverait dans toute la France une immense agitation légale. Les journaux de l'opposition (c'était la très grande majorité de la presse) mettraient les chambres en interdit et remplace-

raient les comptes rendus de leurs séances par ceux des réunions électorales.

Garnier-Pagès combattit la proposition de Marrast. Le moindre échec partiel dans les réélections tournerait, dit-il, au profit du ministère, et il ne fallait point, d'ailleurs, renoncer à l'importante manifestation du banquet, qu'elle qu'en dussent être les conséquences.

La réunion se partagea entre les deux opinions, et les députés radicaux se rendirent à la réunion générale de l'opposition qui s'assemblait en ce moment même. La question y fut reprise et longuement débattue. Marie soutint Marrast : Odilon Barrot, Lamartine, Rémusat, Duvergier de Hauranne, se prononcèrent dans le sens opposé. La grande majorité repoussa la démission collective et maintint le banquet. Il est à remarquer que deux des chefs républicains avaient proposé le moyen le plus pacifique, et que la plupart des hommes éminents de l'opposition dynastique persistèrent dans le mode d'action qui tendait à un conflit.

L'un d'eux, cependant, celui qui était entre tous l'homme d'État de l'opposition, M. Thiers, eût préféré l'avis contraire ; mais il n'était pas intervenu. Il avait jugé sans doute la majorité trop décidée.

M. de Girardin persévéra seul et envoya sa démission de député.

Le 14 février, parut dans les journaux une déclaration de l'opposition qui signalait dans l'adresse une violation flagrante des droits de la minorité et des principes de la Constitution. Une commission de députés devait régler, de concert avec le comité central des électeurs parisiens, les dispositions du banquet qui se préparait afin de protester contre l'arbitraire.

L'agitation était extrême dans Paris et gagnait le conseil général de la Seine et l'État-major de la garde nationale. Toutes les affaires commerciales étaient suspendues.

Le langage des amis du pouvoir se modifiait sensiblement. Le journal des *Débats*, la veille, défiait l'opposition et disait au gouvernement : « Marchez sur le fantôme ; il s'évanouira. » Le journal des *Débats*, le jour même où parut la déclaration de la

gauche, annonça que la Réforme s'accomplirait; que cette grande question était décidée en principe.

Si le ministère eût ratifié cette parole à la tribune, tout se fût détendu. L'adresse même, par le chiffre des votants, avait montré que le parti ministériel allait se réduisant. La majorité était presque dissoute. Si le pouvoir ne provoquait pas une crise révolutionnaire, le système se disloquait et s'affaissait; la Réforme s'imposait, et la catastrophe pouvait encore être évitée. Les républicains, même extrêmes, s'attendaient si peu à une révolution prochaine, que le journal la *Réforme*, à bout de sacrifices et ne comptant pas sur la république avant la mort de Louis-Philippe, projetait de cesser de paraître le lendemain du banquet.

Mais le roi et le premier ministre étaient aussi aveugles l'un que l'autre. « La réforme, disait Louis-Philippe, c'est la guerre; c'est le commencement de la fin ! Aussitôt que l'opposition prendra les rênes du gouvernement, je m'en irai ! » Mais il comptait bien que l'opposition n'arriverait pas au gouvernement; il raillait fort la reculade que la gauche, croyait-il, allait être obligée de faire sur le terrain du banquet, et il ne doutait pas que la force armée ne dissipât sans la moindre difficulté les rassemblements sans consistance qui essaieraient de se former.

Pendant ce temps, Marrast, dans le *National*, déclarait aux ministres que, s'ils voulaient une émeute, ils ne l'auraient point, mais qu'ils auraient une manifestation immense et pacifique, dont le calme les épouvanterait.

C'était là, en effet, ce que souhaitaient les républicains aussi bien que l'opposition dynastique; mais il n'y avait chance de contenir le mouvement dans les limites indiquées que si l'autorité ne lui opposait point de baïonnettes. La commission des députés faisait de son mieux pour éviter les occasions de conflit; au lieu du dimanche ou du lundi, les jours où les masses sont le plus en mouvement, elle choisit, pour le banquet, le mardi 22 février, et elle décida qu'on se réunirait, non dans le 12e arrondissement, à l'entrée des populeux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, mais dans la rue presque dé-

serte du chemin de Versailles, près de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

A cette nouvelle, les conservateurs progressistes firent une tentative pour engager l'opposition à renoncer au banquet : la proposition fut repoussée, à la suite d'un discours très énergique de Lamartine. « Nous sommes places, dit-il, entre la honte et le péril.... la honte de notre pays !... Nous mettrions le cou de la France sous les pieds d'un ministre! Non! non! nous ne serions plus des hommes! Ce ne serait plus un peuple! »

Une note de la commission invita Paris à donner, le 22, par son attitude calme et ferme, la preuve éclatante du progrès de nos mœurs politiques.

L'anxiété qui envahissait de plus en plus la masse des conservateurs gagna le ministère. M. Duchâtel souhaitait maintenant de détourner la crise. M. Guizot lui-même ne s'opposa point à ce qu'on cherchât à ramener la querelle sur le terrain de la discussion légale. Deux députés du centre, MM. de Morny et Vitet, s'abouchèrent avec trois députés de l'opposition, MM. Duvergier de Hauranne, Léon de Maleville et Berger; ils convinrent que les députés de l'opposition entreraient dans la salle du banquet, malgré l'avertissement que leur donnerait un commissaire de police; que celui-ci constaterait la contravention et sommerait la réunion de se séparer. Alors, M. Odilon Barrot protesterait, constaterait qu'on n'avait voulu que faire juger la question par les tribunaux, et engagerait la réunion à céder à la force, en réservant le droit. On arriverait ainsi à porter la question jusqu'à la Cour de cassation (19 février).

La tempête semblait conjurée. L'expédient paraissait acceptable pour tous. Un incident fit évanouir l'espoir d'une solution légale et pacifique. Le 21 au matin, les journaux de l'opposition publièrent le programme de la « manifestation réformiste », rédigé par Marrast au nom de la sous-commission chargée des précautions relatives au maintien de l'ordre. On y réglait la formation et la marche du cortège qui devait accompagner les députés et les autres invités du banquet. La place de la Madeleine était désignée comme point de départ. Les gardes nationaux de Paris et de la banlieue qui figuraient parmi les souscripteurs,

et tous ceux qui se présenteraient pour se joindre à la manifestation, étaient priés de se former, les uns en haie, les autres en colonnes, suivant le numéro des légions, afin de protéger l'ordre et d'empêcher toute collision par leur présence.

Cette publication suscita une vive émotion dans le public, un mouvement de surprise et d'inquiétude dans l'opposition constitutionnelle et une violente réaction dans le parti conservateur. Le gouvernement avait bien dû prévoir une démonstration très considérable. Il était averti que des milliers de gardes nationaux se préparaient à escorter les députés, et que la jeunesse et les ouvriers afflueraient; mais il ne s'était pas attendu à cette espèce d'ordre du jour adressé à la garde nationale, qu'on appelait, sans armes, il est vrai, mais en uniforme et en corps. Le ministère eût moins redouté une grande émeute qu'un concours de cent mille hommes s'assemblant et se séparant en bon ordre à la voix de l'opposition. « Il n'y aurait plus de gouvernement, s'écriait-on autour du roi et des ministres; c'est le gouvernement passant à la gauche ! »

Louis-Philippe et M. Guizot n'avaient consenti qu'à regret à un essai de transaction. Le roi, pendant cette négociation, répétait qu'il ne ferait pas comme la branche aînée : « On ne me surprendra pas, moi! disait-il; je ne commettrai pas les fautes de Charles X; je saurai prendre un peu mieux mes mesures et mieux me défendre ! » Roi et ministre saisirent à l'instant l'occasion de rompre. Le cabinet renvoya MM. de Morny et Vitet chez M. Odilon Barrot retirer la parole donnée.

M. Duvergier de Hauranne proposa, avec le consentement de la sous-commission et d'Armand Marrast, une note qui atténuait le manifeste en l'expliquant. On y protestait qu'on n'avait nullement cherché à usurper l'autorité qui appartient au gouvernement, ni prétendu convoquer la garde nationale.

Malgré les instances d'un des négociateurs, de M. de Morny, M. Guizot ne voulut rien entendre. M. Guizot et Louis-Philippe repoussaient dorénavant toute conciliation ; le ministre, parce qu'il était résolu à la guerre civile, le roi, parce qu'il ne croyait pas à la guerre civile.

On était à la veille du jour fixé pour le banquet. Dans l'après-

midi, M. Barrot interpella le ministère sur la rupture de la convention arrêtée entre le gouvernement et l'opposition.

M. Duchâtel récrimina contre le manifeste et dit que le gouvernement autorisait encore les députés et leurs convives à se rendre individuellement au lieu du banquet, mais qu'il ne tolérerait aucun rassemblement sur la voie publique.

L'opposition, après la séance, délibéra sur ce qui restait à faire. Si l'on maintenait le banquet, une collision était inévitable sur la place de la Madeleine.

L'opposition ne pouvait consentir à se rendre individuellement au banquet ; c'était supprimer la grande manifestation que Paris avait préparée et à laquelle accouraient de tous côtés s'associer les réformistes des départements. L'opposition alors accepterait-elle la guerre civile, en se mettant à la tête d'un rassemblement que l'autorité prétendrait dissiper par la force? La réunion décida de s'abstenir. L'avis de M. Thiers prévalut sur celui de M. de Lamartine, qui se prononçait toujours pour les partis les plus énergiques. MM. Marie, Duvergier de Hauranne, de Maleville, avaient fortement soutenu le conseil de persister.

L'opposition s'abstenait. Paris s'abstiendrait-il! La commission du banquet et les représentants de la presse, arrivant à leur tour chez M. Barrot, se révoltèrent d'abord contre la décision des députés ; on les amena enfin à se contenter d'une demande de mise en accusation des ministres qui serait déposée par l'opposition.

En ce moment même, une nombreuse réunion d'officiers de la garde nationale et de citoyens d'opinions démocratiques se tenait dans les bureaux du *Siècle*. Des députés y vinrent annoncer qu'on renonçait au banquet ; ils furent très mal accueillis, et une députation des écoles alla chez M. Barrot lui reprocher ce que les jeunes gens appelaient « une désertion en présence de l'ennemi ».

Cependant, la première explosion passée, les divers groupes politiques reculèrent l'un après l'autre devant l'immense responsabilité d'un conflit. Le comité des écoles se résigna à donner avis aux étudiants de s'abstenir. Les représentants de la

fraction républicaine la plus ardente s'étaient réunis dans les bureaux de la *Réforme*. MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc y combattirent ceux qui voulaient pousser à l'insurrection. Devant les forces dont disposait le gouvernement, ils croyaient le succès d'une prise d'armes impossible. Ils convainquirent la majorité, et l'un des hommes les plus énergiques du parti, Flocon, rédigea, dans ce sens, un article pour le lendemain.

Ainsi, le 21 février au soir, tous les groupes politiques, même le plus radical, étaient décidés à ne pas tenter une révolution. La grande crise de 1848, pas plus que celle de 1830, n'est donc sortie d'une conspiration ni des quelques débris qui subsistaient des sociétés secrètes.

On était fort sombre dans l'opposition; on avait le sentiment d'une retraite humiliante. Aux Tuileries, on exultait; le roi ne tarissait pas en railleries sur la reculade des opposants. « Je le savais bien! » répétait-il.

Dans les bureaux du *Siècle*, toutefois, un incident avait changé les dispositions de l'assistance. On était venu prévenir que le gouvernement convoquait la garde nationale pour le lendemain matin. Des cris de joie éclatèrent. Tout semblait réparé. — « La manifestation, la voilà! s'écriait-on; nous l'aurons et sous la meilleure forme! »

Le ministère, en effet, avait tout préparé pour faire occuper militairement Paris le lendemain par la troupe de ligne et par la garde nationale; il comptait que la majorité des gardes nationaux obéirait à la convocation officielle plutôt qu'à l'appel des journaux; mais, quand il apprit qu'on renonçait au banquet et que, d'autre part, il reçut avis de ce qui s'était passé au *Siècle*, il jugea ses apprêts inutiles et comprit l'imprudence qu'il commettrait en rendant aux opposants le moyen d'une démonstration réformiste. Les ministres envoyèrent contre-ordre à la force armée.

Les meneurs de tous les groupes opposants avaient, de leur côté, donné contre-ordre au mouvement, partout où s'étendait leur influence.

Il était trop tard.

Durant les premières années du règne de Louis-Philippe, la

classe moyenne, la garde nationale avait réprimé par les armes les mouvements républicains, et les masses populaires ne les avaient pas secondés. Aujourd'hui, la garde nationale était aliénée du pouvoir, et les masses, que, naguère, les partis n'avaient pu ébranler, se mettaient d'elles-mêmes en mouvement. Elles s'étaient préparées à la grande manifestation; elles entendaient l'accomplir.

Le mouvement commença par la jeunesse bourgeoise. Les étudiants, comme ils en étaient convenus avant le contre-ordre, se rassemblèrent, le 22 au matin, sur la place du Panthéon. Ils n'écoutèrent pas leurs délégués, qui voulaient les retenir; ils les entraînèrent avec eux, au chant de la *Marseillaise*. Ils arrivèrent, trois mille, mêlés d'ouvriers, sur la place de la Madeleine et, de là, marchèrent vers la Chambre des députés, en criant : « Vive la Réforme ! à bas Guizot ! » L'autorité n'avait pris aucune précaution. Les grilles du Palais-Bourbon furent escaladées. La Chambre n'était pas en séance. Cette invasion sans but se retira devant les troupes enfin accourues; mais un tel début montrait où allaient les choses.

Le roi, des fenêtres des Tuileries, avait vu de loin cette agitation du côté du Palais-Bourbon; bientôt, des cris et des chants résonnèrent à quelques pas du château, et l'on ferma les grilles. Louis-Philippe gardait sa confiance imperturbable et disait qu'il chasserait cela comme la poussière au vent.

Les étudiants continuaient à courir Paris. La foule grossissait et s'animait. Des rixes violentes avaient lieu entre le peuple et les gardes municipaux, sur la place de la Concorde, aux Champs-Élysées, aux abords du ministère des affaires étrangères, qui était alors sur le boulevard des Capucines. La garde municipale recevait des volées de pierres et chargeait rudement, mais sans faire feu. De premiers essais de barricades étaient tentés rue de Rivoli, presque sous les fenêtres du roi, puis rue Saint-Honoré et vers les Halles.

Dans l'après-midi, M. Odilon Barrot vint à la Chambre déposer l'acte d'accusation des ministres. Le président Sauzet leva la séance, sans qu'on eût dit à la tribune un mot de ce qui se passait dans Paris.

Le mouvement s'étendait et se multipliait. De tous côtés, on remuait des pavés ; on ébauchait des barricades. Les bandes populaires sillonnaient Paris en tous sens. On commençait à piller les armuriers. Cela n'avait rien de la soudaineté et de la précision des insurrections préparées et combinées ; mais, pour un observateur sagace, cela eût paru d'autant plus redoutable. Personne n'avait donné le signal, et tout le monde se levait.

Ce n'était pas les moyens de défense qui manquaient au pouvoir. Il avait trois fois plus de forces sous la main que n'en avait eu Charles X : plus de 30,000 soldats, pouvant être rapidement renforcés par les garnisons voisines, des masses d'artillerie, un plan très bien conçu longtemps auparavant par le maréchal Gérard pour occuper militairement Paris en cas de troubles et s'assurer de toutes les positions stratégiques ; enfin, comme réserve et suprême ressource, ces forts détachés qui avaient suscité tant de débats et qui enserraient la capitale comme d'une ceinture de fer.

Mais qui emploierait et comment allait-on employer ces puissants instruments de combat? Les troupes de ligne étaient sous les ordres du général Tiburce Sébastiani, frère du maréchal ; la garde nationale, sous le commandement du général Jacqueminot, beau-père du ministre Duchâtel : tous deux braves militaires, mais, le premier, sans initiative et sans ascendant personnel, le second, plein de confiance et de jactance, et ne comprenant rien à l'esprit de la milice bourgeoise qu'on lui avait donné à conduire. Ces deux chefs ne s'entendaient pas. Le roi avait imaginé de placer au-dessus d'eux le futur régent, le duc de Nemours, mais, en quelque sorte, officieusement et sans titre de commandement, comme arbitre plutôt que comme général en chef. Froid, réservé, incertain, le duc de Nemours avait des qualités estimables ; mais il était précisément dépourvu de celles qui eussent été indispensables dans de telles circonstances.

Tout cela était faible, détraqué, sénile. On sentait trop que le pouvoir suprême flottait dans les mains d'un vieillard qui dépensait en paroles les restes de son énergie ; ce n'était plus là le roi de juin 1832.

La journée se passa en hésitations, en mesures partielles et confuses. On appelait des troupes au hasard pour courir où se montraient des bandes. L'occupation militaire de Paris fut enfin ordonnée vers quatre heures; puis, vers cinq heures, on se décida à convoquer la garde nationale.

Si la convocation de la veille eût été maintenue, la garde nationale serait venue le matin pour crier: « Vive la Réforme! » Maintenant qu'il s'agissait d'aider la troupe à comprimer le mouvement, elle ne vint pas. Dans la plupart des légions, elle ne répondit qu'en très petit nombre au rappel.

Les incidents augmentaient de gravité; vers le soir, plusieurs barrières avaient été incendiées; les premiers coups de feu avaient été échangés et le premier sang avait été versé dans une attaque contre le poste de la barrière Monceaux. Dans le centre de Paris, les réverbères étaient brisés, les barricades construites. Les troupes pénétrèrent dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin; il y eut des coups de fusil; les barricades, néanmoins, ne furent pas encore bien sérieusement défendues. A une heure du matin, on congédia le peu qu'on avait réuni de garde nationale Les troupes furent renvoyées dans leurs casernes vers trois heures.

Le roi et les ministres se croyaient maîtres de la situation. Dans la soirée, le chef de bataillon de la garde nationale qui était de service au château, interrogé par la reine, avait dit franchement que la garde nationale ne se joindrait pas à la troupe pour se battre contre la population, et qu'il serait prudent de changer le ministère ce soir même. Louis-Philippe s'applaudissait d'avoir accueilli ce propos avec dédain et ne voulait pas entendre parler des symptômes peu rassurants qu'on signalait dans l'attitude assez molle des troupes de ligne.

Les soldats avaient à peine commencé de prendre quelque repos, qu'on les remit en mouvement, avec autant d'incohérence et de confusion que la veille. Le 23, vers dix heures du matin, les points principaux de la ville se trouvaient occupés de nouveau; mais l'insurrection, de son côté, s'était remise à l'œuvre avec le jour. Les troupes recommencèrent les opéra-

tions de la soirée précédente; elles s'ouvraient passage à travers les rues étroites et tortueuses des quartiers du centre, et ne rencontraient pas une résistance acharnée; mais à peine étaient-elles passées que les barricades se relevaient derrière elles. C'était un travail toujours à recommencer. Bien que personne ne dirigeât les insurgés, il y avait comme un mot d'ordre donné d'instinct par tous à tous : c'était de ménager la troupe de ligne et de s'attaquer à la garde municipale. On criait de tous côtés : « Vive la ligne ! mort aux municipaux ! » La garde municipale, cette troupe d'élite habituellement employée à réprimer les agitations populaires, avait hérité de l'aversion qu'avait eue le peuple de Paris pour les gendarmes de la Restauration.

Après avoir beaucoup hésité, l'état-major se décida à faire un nouvel appel à la garde nationale et à réunir deux bataillons par légion.

Cette tentative hasardeuse tourna contre ses auteurs et entraîna tout. Les gardes nationaux réformistes, qui ne s'étaient pas montrés la veille, arrivèrent cette fois en masse, tandis que, dans la plupart des légions, les partisans du gouvernement restaient chez eux. Sur le boulevard Montmartre, un bataillon de la deuxième légion salua la troupe de ligne par le cri de : « Vive la Réforme ! » La ligne répondit en criant : « Vive la garde nationale ! » Ce même bataillon, envoyé rue de Rivoli, chanta la *Marseillaise* avec le peuple le long de sa route et continua ses cris de « Réforme ! » jusque sous les fenêtres du roi.

La troisième légion se livra à des manifestations bien plus graves encore. Une de ses compagnies protégea contre la garde municipale des ouvriers qui criaient : « Vive la Réforme ! » et força les municipaux à rentrer dans leur caserne de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Un moment après, un officier général qui commandait à la place des Victoires ayant ordonné à un détachement de cuirassiers de refouler le peuple qui encombrait cette place, un bataillon de la troisième légion croisa la baïonnette sur les cuirassiers. La cavalerie s'arrêta, saisie d'étonnement.

On n'était plus au 5 Juin ni au 13 Avril, à ces journées où la

garde nationale et l'armée fraternisaient contre l'émeute républicaine. La question était décidée ; c'en était fait du système.

Des incidents analogues à ceux que nous venons de mentionner se reproduisaient de toutes parts. 500 hommes de la quatrième légion, un grand nombre d'officiers en tête, portèrent à la Chambre des députés une pétition pour la mise en accusation des ministres. On leur fit barrer le passage, au pont de la Concorde, par un bataillon de la dixième légion, où dominaient les conservateurs. Une collision allait éclater, lorsque des députés de la gauche s'interposèrent, se chargèrent de la pétition et engagèrent les hommes de la quatrième légion à se retirer.

La dixième légion était divisée. Tandis qu'une partie était sur le point de se battre contre les réformistes, un autre bataillon acclamait la Réforme devant son colonel, député du Juste-Milieu, qui, de colère, arrachait son hausse-col et abandonnait le commandement.

Dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, les cinquième, sixième, septième légions avaient, comme la troisième, couvert le peuple contre la garde municipale et s'associaient partout à lui ; la ligne, traitée en amie, n'agissait presque nulle part.

La légion de cavalerie, la plus aristocratique et la plus monarchique de la garde nationale, pria M. de Montalivet, son colonel, d'avertir le roi qu'il n'était plus possible de sauver la monarchie que par de promptes concessions.

L'issue de la crise pouvait être encore la Réforme et non la Révolution ; mais il n'y avait plus une heure à perdre.

Le roi ouvrait enfin les yeux : la défection de la garde nationale, si aisée à prévoir et, pour lui, si imprévue, l'avait frappé comme un coup de foudre ; mais le sentiment qu'il avait maintenant du danger ne lui inspirait aucune décision virile. Il ne comprenait pas qu'il fallait ou céder à fond, comme le réclamait l'opposition dynastique, ou combattre à outrance, comme le voulait M. Guizot. Il laissait aller, c'est-à-dire s'écrouler les choses. Il se rattacha à une vaine espérance : il s'imagina pouvoir refaire contre une Révolution ce qu'il avait

fait contre une coalition parlementaire ; il crut en être quitte en changeant de relais sans changer de direction, en mettant un ministre de son choix à la place d'un autre. Vivement pressé par la reine, à qui son cœur de femme et de mère révélait la grandeur et l'imminence du péril, il fit appeler, entre deux et trois heures, MM. Guizot et Duchâtel, et leur exprima « l'amer regret » qu'il éprouvait en se séparant d'eux ; « la nécessité et le salut de la monarchie, dit-il, exigent ce sacrifice », et il leur fit part de son intention de confier le ministère à M. Molé.

M. Guizot alla notifier à la Chambre que le roi chargeait M. Molé de former un nouveau cabinet.

Ce fut dans tout le centre un mélange de consternation et de colère. Ce parti d'oligarchie bourgeoise qui dominait la France depuis tant d'années sentit son rôle fini et ne partagea pas les illusions qui restaient au roi.

M. de Montalivet envoya des gardes nationaux à cheval répandre dans les divers quartiers la nouvelle du changement de ministère. Il y eut un vif mouvement de joie dans le peuple et dans l'armée, quand on apprit que M Guizot n'était plus ministre et que citoyens et soldats ne seraient plus exposés à s'entre-égorger ; sur divers points, on entendit même des cris de « vive le roi ! » Le nom de M. Molé refroidit cependant bien vite cette satisfaction parmi les hommes au courant de la politique. Lorsqu'on sut que l'on ne faisait que retourner au ministre renversé autrefois par la coalition, l'on se demanda si Louis-Philippe se raillait du pays. Les républicains les plus ardents, les restes des sociétés secrètes demeurèrent bien résolus à faire tous leurs efforts pour continuer et achever la Révolution. La lutte qui avait été engagée çà et là se trouvait toutefois suspendue presque partout ; mais la situation resta incertaine et troublée.

Au point de vue de l'ordre et du gouvernement, il y avait deux mesures à prendre sur-le-champ : faire rentrer les troupes, empêcher qu'elles achevassent de se désorganiser au contact de la population, et laisser la ville à la garde nationale ; annoncer par une proclamation le changement de ministère, avec des réformes sérieuses. On ne fit ni l'un ni l'autre. A vrai

dire, il n'y avait plus de gouvernement. Quoique M. Guizot eût déclaré à la Chambre que, tant que le cabinet actuel serait chargé des affaires, il maintiendrait ou rétablirait l'ordre, le ministère démissionnaire ne faisait rien, ne prescrivait rien. Quant au roi, il croyait habile de ne pas s'engager par des promesses publiques.

M. Molé, mandé par Louis-Philippe, lui dit que sa situation personnelle n'était pas en rapport avec les nécessités du moment ; il lui conseilla d'appeler MM. Thiers et Barrot.

Le roi se récria au nom de M. Thiers, et M. Molé n'obtint qu'après une longue résistance l'autorisation de s'entendre avec M. Thiers pour former un cabinet. Quand les minutes étaient si précieuses, les heures se perdirent en courses, en démarches, en conversations. M. Molé ne parvint à joindre M. Thiers qu'à neuf heures du soir. M. Thiers ne pouvait entrer dans un ministère sous la présidence de M. Molé ; il se montra disposé à engager ses amis d'y prêter leur concours, mais à trois conditions : la réforme parlementaire, la réforme électorale et la dissolution de la Chambre. « Les deux premières questions sont déjà considérables, répondit M. Molé ; pour la dissolution, on ne l'obtiendra jamais du roi ! »

Ils se séparèrent sans s'être entendus.

En ce moment même, l'état des choses s'était brusquement et effroyablement aggravé.

Dans le cours de la soirée, l'aspect de Paris avait été très extraordinaire, mais nullement menaçant. Une sorte de gaîté nerveuse s'était emparée de la masse de la population, qui se répandait en flots innombrables dans les rues, sur les places, sur les boulevards ; une illumination improvisée éclairait Paris comme en plein jour ; c'était comme des millions d'étoiles scintillant d'étages en étages et de rues en rues. On obligeait les établissements publics et les ministères eux-mêmes d'illuminer bon gré mal gré ; la foule entourait amicalement les troupes et leur portait des vivres et du vin, dont elles avaient grand besoin ; car l'administration n'avait su assurer aucun service. Sur toutes les grandes lignes de la capitale il n'y avait plus apparence de guerre civile, et c'était seulement dans

quelques recoins obscurs des quartiers du centre que veillaient encore en armes un petit nombre d'hommes opiniâtrément irréconciliables. La proclamation d'un ministère de gauche, avec la Réforme, les eût infailliblement réduits à l'impuissance; M. Barrot et même M. Thiers étaient, en ce moment, acclamés chez eux par la foule.

Des bandes nombreuses faisaient de longues et pacifiques excursions à travers la ville, chantant et promenant des drapeaux, des fallots, des lanternes. L'une de ces troupes, partie du quartier St-Antoine, un drapeau tricolore en tête, et grossie, sur son passage, de gardes nationaux, d'ouvriers, d'enfants, après avoir longtemps circulé, s'était portée au bureau du *National.* Armand Marrast la harangua : il dit que le peuple devait rester debout jusqu'à ce qu'il eût obtenu la réforme parlementaire, la réforme électorale, une vraie libert éde la presse, le licenciement de la garde municipale et la mise en accusation des ministres; en même temps, il recommandait de garder une attitude pacifique.

La colonne populaire se remit en marche le long du boulevard : aux approches du ministère des affaires étrangères, à la hauteur de la rue Neuve-St-Augustin, elle trouva le boulevard barré par un détachement d'infanterie, qui protégeait ce ministère, souvent menacé depuis deux jours. Il n'y avait pas plus d'intentions hostiles du côté du peuple que du côté de la troupe; mais la position qu'on avait fait prendre au régiment était fort dangereuse : les premiers rangs de la colonne populaire, pressés par la masse qui les suivait et qui ne voyait pas les soldats, ne pouvaient résister à l'impulsion qui les précipitait en avant. Des officiers de la garde nationale, qui se trouvaient en tête, conjurèrent un lieutenant-colonel, qui avait là le commandement, d'ouvrir les rangs et de se replier sur les trottoirs : il répondit qu'il avait ses ordres, et que cela lui était impossible. Durant ces pourparlers, le flot grossissant poussait toujours, et la première ligne de la troupe se rompait sous le poids. Le lieutenant-colonel commanda de croiser la baïonnette pour dégager sa troupe ; mais il est absolument certain qu'il ne commanda pas de faire feu.

Un coup de fusil partit, non du peuple, comme on l'a dit par

erreur, mais de la troupe; on a cru que c'était un hasard malheureux; suivant un récit récemment publié par M. Maxime Ducamp, un sergent aurait tiré, malgré son capitaine, sur un homme qui brandissait une torche et en menaçait le lieutenant-colonel.

Ce fut comme une traînée de poudre qui s'alluma dans toute la largeur du boulevard. Sur les trois autres faces du carré que formait la troupe, les soldats affolés firent feu sans ordre dans toutes les directions; tous les coups de la première ligne portèrent dans la masse profonde qui touchait le front du régiment. Une centaine de personnes tombèrent les unes sur les autres, mortes ou blessées. La foule reflua et s'enfuit avec des cris d'épouvante et de fureur. Les soldats, terrifiés de ce qu'ils avaient fait, se débandèrent et s'enfuirent aussi.

Ce déplorable accident eut des suites incalculables. Le peuple exaspéré y vit un crime, un guet-apens, une noire trahison; on ramassa des cadavres; on les chargea sur une charrette; on les porta au bureau du *National;* puis on les promena dans Paris, en criant : Vengeance! On courut aux églises, et, de onze heures à minuit, les volées du tocsin, se répondant depuis St-Merri jusqu'à St-Sulpice, apprirent aux Parisiens qu'à une joyeuse soirée succédait une nuit funèbre, présage de grandes catastrophes pour le lendemain. Tous les armuriers étaient dévalisés; les barricades sortaient de terre de tous côtés; plusieurs postes étaient assaillis et enlevés, et des coups de feu s'échangeaient sur divers points, depuis la rue du Temple jusqu'à la place du Palais-Royal. Les passions populaires, qui s'étaient apaisées, se ravivaient avec une exaltation bien plus violente et plus sombre.

Durant cette nuit lugubre, les négociations ministérielles se poursuivaient lentement et confusément, sans plus de franchise que de hâte, comme s'il se fût agi de quelque intrigue parlementaire des jours paisibles. Rien ne pouvait décider le roi à prendre nettement son parti. Il rusait avec la tempête populaire comme avec les petites coteries de la Chambre. Il manda aux Tuileries, d'une part, M. Thiers, qui représentait la transaction, de l'autre, le maréchal Bugeaud, la résistance, recourant à ce chef énergique après avoir laissé s'énerver et se dé-

sorganiser l'armée; en même temps, il rappelait auprès de lui MM. Guizot et Duchâtel pour prendre leurs conseils.

Le maréchal Bugeaud accepta le commandement en chef et harangua l'État-major; il se vantait de n'avoir jamais été battu dans de telles occasions et d'en finir avec les révolutionnaires.

M. Thiers arriva aux Tuileries à deux heures du matin. Le roi céda de mauvaise grâce sur la réforme électorale fort modérée que réclamait M. Thiers, et sur l'association de M. Barrot à M. Thiers dans le cabinet; mais il s'obstina à ne point accorder la dissolution de la Chambre. M. Thiers sortit pour aller se chercher des collègues, sans avoir rien obtenu sur ce point capital. M. Thiers avait vu avec inquiétude le choix du maréchal Bugeaud, qu'il savait fort impopulaire; mais il n'avait osé revenir là-dessus, après la chose faite.

Bugeaud travaillait à remettre un peu de cohésion dans la troupe. La majeure partie des corps furent concentrés sur un petit nombre de points. Les garnisons des environs de Paris arrivaient. Ce n'était pas le nombre qui manquait. La pensée de Bugeaud était de faire annoncer partout un ministère Thiers-Barrot, afin de calmer toute la partie de la population qu'on pouvait regagner, puis d'attaquer vigoureusement tout ce qui s'entêterait à ne pas poser les armes.

Ce plan eût parfaitement réussi la veille; réussirait-il le lendemain? Ce n'était plus une question de jours, mais d'heures.

Si le nouveau commandant en chef s'occupait de ses préparatifs, le peuple aussi faisait les siens. Plus de quinze cents barricades se construisaient avec un art merveilleux. Beaucoup étaient de vraies forteresses. Il y en avait qui montaient jusqu'au second étage des maisons. Les principales étaient à l'épreuve du canon. Les armes ne manquaient plus; on fondait des balles; on fabriquait des cartouches; l'attitude de la garde nationale donnait au peuple entière confiance.

Malgré tout, ni les hommes politiques, ni la masse elle-meme n'étaient encore irrévocablement résolus à pousser jusqu'au bout la Révolution. Le matin de ce jour qui devait être si fameux, le 24 février, le *National* posait encore des conditions de paix; la *Réforme* elle-même admettait qu'on pût rétablir l'ordre

promptement, avec des mesures qu'elle indiquait et qui n'impliquaient pas la chute du gouvernement. Le comité électoral démocratique publia un programme dans le même esprit. Il n'était question encore ni de déchéance, ni de République.

Ce fut sur ces entrefaites que se répandit le bruit de la nomination de Bugeaud. Ce nom surexcita violemment la foule et découragea les partisans de la transaction. On détestait le maréchal, moins pour ses façons réactionnaires et provocantes à la Chambre, que pour un crime dont il était innocent, le massacre de la rue Transnonain.

M. Thiers faisait, avec plus de conscience que de confiance, ses efforts pour reconstituer un cabinet. Il se transporta chez M. Odilon Barrot avec deux des collègues qu'il avait choisis, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne. M. Barrot se récria, quand il apprit et le choix de Bugeaud et le refus du roi touchant la dissolution de la Chambre. Il n'accepta que conditionnellement d'aller trouver le roi : M. Thiers lui-même, du reste, n'entendait pas non plus accepter sans conditions. M. Barrot proposa qu'on se rendît tout de suite aux Tuileries ; mais le roi, voulant se reposer, n'avait donné le rendez-vous que pour huit heures du matin ! Le reste de la nuit se perdit en démarches pour tâcher de compléter ce ministère problématique.

Armand Marrast fit dire à M. Thiers qu'il fallait l'abdication du roi avant midi. Cette parole ne fut point prise assez au sérieux. Elle indiquait que les républicains pouvaient encore accepter une régence.

MM. Thiers et Barrot, et les collègues qu'ils s'étaient choisis, prirent le chemin des Tuileries. Pour franchir les barricades, il leur fallut dire, à chaque pas, leurs noms et leur but. — « On vous trompe ! leur criait-on de toutes parts. — Louis-Philippe est d'accord avec Bugeaud pour nous mitrailler ! » A force de protestations, M. Odilon Barrot parvenait à faire ouvrir le passage ; sa voix sonore, sa belle tête, sa haute stature, produisaient encore leur effet sur les masses ; on faisait avancer lui et ses amis ; mais on ne déposait pas les armes et l'on ne remettait pas les pavés en place.

Les ministres éventuels arrivèrent aux Tuileries vers huit

heures et demie. Le roi refusa la dissolution à M. Barrot, comme il l'avait refusée à M. Thiers.

Logiquement, il n'y avait plus qu'à décliner le ministère et à se retirer ; mais M. Thiers, M. Barrot et leurs amis ne pouvaient se décider à rompre et à laisser la catastrophe se précipiter, sans avoir tout tenté pour l'empêcher. Le roi les pria de s'employer à calmer le peuple. « Tout s'arrangera après », leur disait-il.

Tout s'arrangera !.. et comment ? C'était encore l'équivoque, dans un moment où les déclarations les plus nettes et les promesses les plus décisives fussent peut-être arrivées trop tard !

Avec plus de générosité que de prudence, M. Odilon Barrot accepta la charge d'aller parler au peuple, et partit, en obligeant M. Thiers, qui voulait le suivre, à rester auprès du maréchal Bugeaud.

Tandis que M. Thiers travaillait, comme nous l'avons dit, à former son ministère, le maréchal s'était efforcé de réaliser son plan d'opérations. Il avait envoyé une colonne de troupes renforcer le corps qui occupait l'Hôtel-de-Ville. Il avait dépêché une seconde colonne par les boulevards dans la direction de la Bastille, pour joindre les forces qui s'y trouvaient déjà. Une troisième colonne devait soutenir les deux premières. Une quatrième alla opérer sa jonction avec un détachement posté sur la place du Panthéon. Une réserve resta au Carrousel. Les deux colonnes destinées à l'Hôtel-de-Ville et au Panthéon y parvinrent sans beaucoup de difficulté ; mais, une fois là, elles ne tinrent que le terrain qu'elles avaient sous les pieds. Leurs communications furent coupées ; elles se trouvèrent dans la position des garnisons dans les villes assiégées ; autour d'elles, on poussait les barricades comme des travaux d'approche dans les sièges ; on assaillait les casernes de la garde municipale, qui capitulaient les unes après les autres ; la garde nationale, mêlée au peuple, occupait les mairies ; l'École Polytechnique sortait malgré son gouverneur et se répartissait entre les mairies, en s'associant aux officiers de la garde nationale.

Les deux corps de l'Hôtel-de-Ville et du Panthéon restaient immobiles et paralysés : le général qui commandait les troupes

postées à la Bastille, et que la seconde colonne envoyée par le maréchal avait ordre de rejoindre par les boulevards, ne put attendre ce renfort : voyant ses soldats ébranlés et prêts à se débander, il opéra sa retraite sur Vincennes.

Vers neuf heures du matin, au moment où les ministres problématiques conféraient avec le roi, le plan du maréchal était donc tout à fait manqué.

La seconde colonne, celle qui était destinée pour la Bastille et que conduisait l'un des chefs les plus distingués de l'armée d'Afrique, le général Bedeau, avait été arrêtée, entre le Gymnase et la porte Saint-Denis, par une énorme barricade. Des officiers de la garde nationale étaient venus parlementer avec le général. Celui-ci leur annonçant la nomination du ministère Thiers-Barrot et insistant pour qu'on lui ouvrît le passage, les gardes nationaux lui firent comprendre que le peuple ne connaissait pas ces nouvelles; qu'il fallait du temps pour les répandre, et qu'un mouvement offensif de la troupe amènerait un massacre inutile. Le général consentit à s'arrêter, à s'entendre avec la garde nationale pour faire connaître au peuple le nouveau ministère et à envoyer vers le maréchal.

La confiance du maréchal était tombée devant les mauvaises nouvelles qu'il recevait de toutes parts. Vivement frappé de l'énergique tableau que lui fit de la situation un fabricant parisien qui accompagnait les envoyés du général Bedeau, il ordonna de cesser partout le feu et de laisser à la garde nationale le service de la police. « Faites entendre des paroles de conciliation, écrivait-il au général Bedeau; — Repliez-vous sur le Carrousel. »

Le maréchal sentait tout s'écrouler entre ses mains. Le général Bedeau, excellent officier, a été, depuis, fort injustement accusé. Si, au lieu de s'arrêter, il eût forcé le passage et, au prix de beaucoup de sang, pénétré jusqu'à la place de la Bastille, il l'eût trouvée abandonnée des troupes qu'il y devait rejoindre, et il eût été là bientôt, comme les autres chefs, cerné et réduit à l'impuissance.

En ce moment, M. Thiers était retourné faire un dernier effort auprès du roi pour la dissolution de la Chambre. Louis-

Philippe refusait encore. Le duc de Nemours se joignit à M. Thiers. Le roi consentit enfin à laisser les ministres annoncer la dissolution, pourvu que son nom ne fût point engagé : obstination ou arrière-pensée, cela devenait puéril.

La proclamation fut rédigée en toute hâte : elle est datée de dix heures du matin. Quand il fallut l'imprimer, il n'y avait de presse, ni au château, ni à l'état-major. On fut obligé de porter la proclamation aux journaux. Avant qu'elle en ressortît, il s'agissait de bien autre chose que de la dissolution !

Pendant que M. Thiers parlait au roi, M. Odilon Barrot parlait au peuple.

Prétendre agir directement par la parole sur cet immense Paris et sur les masses prodigieuses qu'il met en mouvement, était une entreprise héroïque, mais impossible. M. Barrot y mit beaucoup de résolution et de vigueur ; il eut d'abord du succès entre les Tuileries et le boulevard des Italiens, puis de là jusqu'au boulevard Poissonnière ; lorsque, précédé d'amis qui criaient : « Vive la Réforme ! » il assurait chaleureusement qu'on l'avait enfin, la Réforme, qu'on entrait dans une phase toute nouvelle, la population de ces quartiers l'écoutait, puis l'acclamait. Cependant, les cris : « A bas Bugeaud ! » continuaient à se mêler aux cris de : « Vive Barrot ! Vive la Réforme ! » et, de temps à autre, il y avait même des cris de : « A bas Thiers ! » M. Thiers avait trop longtemps soutenu le Juste-Milieu pour que les républicains ardents ne lui gardassent pas défiance et rancune.

La première grande barricade se rencontra sur le boulevard Poissonnière. Un des hommes armés qui la gardait s'écria : « Nous te connaissons, Barrot ! tu es un brave homme ; tu défends le peuple ; mais on te trompe, comme on t'a trompé en 1830 ! »

On laissa cependant passer encore l'orateur et les siens ; mais, un peu plus loin, commença de retentir le cri : « A bas Louis-Philippe ! » Arrivés à la porte St-Denis, M. Barrot et ses amis virent devant eux une véritable forteresse, composée de quatre énormes barricades barrant le boulevard, la rue et le faubourg St-Denis. Des drapeaux rouges flottaient au sommet :

terrible présage ! Au lieu du drapeau de 89, du drapeau de la Révolution française, apparaissait le drapeau d'une Révolution inconnue.

« Ceux qui gardaient cette barricade, dit Odilon Barrot dans ses Mémoires, ne répondirent que par un silence de mort aux acclamations de la foule qui m'entourait. »

M. Barrot se sentit impuissant devant ces groupes nouveaux qui ne voulaient pas l'entendre. Il revint sur ses pas, le cœur serré, le corps brisé de fatigue. La foule continuait à se montrer sympathique à sa personne ; mais les cris : « A bas Louis-Philippe ! A bas Thiers ! » augmentaient, et un autre cri commençait à dominer tout le reste : « Aux Tuileries ! Aux Tuileries ! »

M. Barrot vit bien que, s'il retournait aux Tuileries, escorté de cette multitude, elle y entrerait avec lui et exigerait tout au moins l'abdication du roi. Il tourna du côté opposé et rentra chez lui, près du boulevard, rue de la Ferme-des-Mathurins.

L'expérience était accomplie. M. Thiers, M. Barrot, le maréchal Bugeaud, l'homme d'État, l'orateur populaire, l'homme de guerre, tous trois appelés trop tard, étaient tous trois impuissants Le roi avait laissé s'échapper de ses mains, l'une après l'autre, toutes les chances de salut, sans en essayer une seule à temps.

L'armée achevait de se décomposer parmi des incidents sans nombre, que l'histoire ne peut raconter. Il n'y avait là rien qui ressemblât aux grandes luttes de Juillet 1830 et de Juin 1832. Tantôt, des engagements confus et sans résultats faisaient çà et là quelques victimes inutiles ; tantôt, les soldats se mêlaient au peuple ; les fantassins laissaient prendre leurs fusils ; les artilleurs, vider leurs caissons.

La colonne du général Bedeau avait opéré sa retraite, d'après l'ordre du maréchal, avec une peine inouïe ; entourée d'une foule qui ne l'attaquait point, mais qui entravait tous ses mouvements, elle avait dû, tout le long des boulevards, franchir des amas de pavés, des tranchées, des abatis d'arbres ; l'arrière-garde avait été obligée de laisser ses canons en dépôt à la garde nationale. La colonne atteignit enfin la place de la Con-

corde, où stationnait une réserve de grosse cavalerie. La foule qui accompagnait la colonne y déborda en même temps qu'elle; un poste de gardes municipaux, placé au coin de la rue Royale, puis un poste d'infanterie de ligne, qui occupait le Pont-Tournant à l'entrée du jardin des Tuileries, pris tous deux d'une sorte de panique, firent feu sur le peuple, et il y eut là un certain nombre de morts, parmi lesquels un député du Juste-Milieu, frappé d'une balle au moment où il agitait un mouchoir devant la troupe en signe de paix. Le peuple força et saccagea le poste des municipaux. Les échauffourées, les paniques, les fusillades de hasard, ont été le caractère le plus marquant de ces étranges journées.

A travers toutes ces scènes désordonnées, le drame avait pourtant son unité et marchait à son dénouement. La Révolution avançait d'heure en heure, de minute en minute. Elle avait dans ses mains le palais du peuple, l'Hôtel-de-Ville, et menaçait le palais des rois. L'Hôtel-de-Ville avait été envahi par les derrières, et un officier de la garde nationale, puis quelques conseillers municipaux en avaient pris possession. Le général Tiburce Sébastiani, jugeant tout perdu, était parti avec ses lieutenants; le corps que commandait ce général s'était débandé. Maîtresses de l'Hôtel-de-Ville, du quartier général des révolutions, les masses populaires commençaient à converger de toutes parts vers les Tuileries.

Un grand nombre d'hommes politiques, opposants dynastiques et républicains, s'étaient réunis chez M. Barrot, de retour de son aventureuse excursion. MM. Garnier-Pagès, Pagnerre et leurs amis déclaraient l'abdication du roi indispensable; M. Barrot et les dynastiques protestaient. Quoiqu'on ne se fût pas entendu sur ce point capital, MM. Garnier-Pagès et Pagnerre se rendirent avec M. Barrot au ministère de l'intérieur, dont il allait prendre la possession bien précaire. M. Duchâtel venait de quitter ce ministère; lui et M. Guizot jugèrent nécessaire de se mettre en sûreté; M. Guizot, pour échapper à la haine populaire, se travestit en femme : triste et bizarre fin de ce cabinet qui avait gouverné la France pendant sept ans et plus.

Une fois arrivé au ministère de l'intérieur, M. Barrot fut bientôt contraint de reconnaître que ceux qui réclamaient l'abdication avaient raison ; il pria M. Dupin d'aller exposer au roi cette douloureuse nécessité.

Les fusillades de la place de la Concorde avaient jeté l'effroi dans les Tuileries ; on s'y était cru un moment enveloppé et près d'être forcé par l'insurrection. On sut bientôt que l'ordre s'était rétabli de ce côté ; mais ce n'était là qu'un répit. M. Thiers proposa de se retirer à Saint-Cloud et d'y reformer une armée pour rentrer dans Paris. Le maréchal Bugeaud approuva. Le roi ne décida rien. Il restait sur la place du Carrousel quatre mille hommes de troupes, seize canons et quelques détachements de garde nationale. Louis-Philippe voulut s'assurer de leurs dispositions. Il monta à cheval pour les passer en revue. Quelques cris de : « Vive le roi ! » furent couverts par des cris passionnés de : « Vive la Réforme ! » « — Vous l'avez, la Réforme ! » s'écria le roi avec effort. Mais aucun élan ne répondit à sa parole : de ces hommes armés qu'il avait là devant lui, les uns étaient hostiles ; les autres, abattus et mornes.

Ce n'était plus la revue de Louis-Philippe au 5 Juin : c'était la revue de Louis XVI au 10 Août.

Le roi tourna bride, en disant à M. Thiers :

« Je le vois bien ! tout est fini ! »

Tandis que Louis-Philippe était rentré dans son cabinet, « écroulé plutôt qu'assis dans son fauteuil », suivant l'énergique expression de Garnier-Pagès, on commençait à parler d'abdication et de régence autour de M. Thiers et des princes. — « La régence d'Hélène !... » (la duchesse d'Orléans), dit le duc de Nemours, qui renonçait implicitement à ses droits pour tenter la dernière chance de la dynastie.

Mais, cette chance, personne n'osait nier qu'elle fût déjà bien douteuse.

Le duc de Nemours, avec respect et sous une forme dubitative, prononça le mot fatal devant le roi. Louis-Philippe hésita ; mais, bientôt après, ranimé par la reine, il déclara qu'il ne donnerait son abdication qu'avec sa vie ! Sur les instances d'un député de la gauche, M. Crémieux, qui était venu lui apporter

des renseignements et des avis sincères, il consentit seulement à transmettre la présidence du conseil à M. Barrot. M. Thiers ne paraissait plus possible.

En ce moment, une violente fusillade retentit à peu de distance. Il y avait alors, sur la place du Palais-Royal, un Château-d'Eau, un réservoir, dont le bâtiment servait de corps de garde et formait comme une petite forteresse. Il était occupé par deux détachements de gardes municipaux et d'infanterie de ligne. Un hasard malheureux, comme il y en eut tant dans ces journées, fit que ce poste ne fut pas relevé à temps, qu'il resta là isolé au milieu de la foule, et que des coups de feu, partis peut-être involontairement, engagèrent une lutte désespérée entre le peuple et les soldats enfermés dans le Château-d'Eau. Les généraux Lamoricière et Perrot, et d'autres hommes aussi humains qu'intrépides, risquèrent leur vie et firent des efforts admirables pour se jeter entre les combattants et mettre un terme à ce carnage insensé ; mais, des deux parts, on n'écoutait rien, et cela se renouvela ainsi pendant deux heures.

Le siège du Château-d'Eau, exaspérant de plus en plus les masses armées, fit évanouir le peu qui pouvait subsister d'espérances de transaction.

Ce qu'avait obtenu M. Crémieux, la présidence du conseil pour Odilon Barrot, n'était déjà plus rien. M. Emile de Girardin, pénétrant à son tour dans les Tuileries, vient presser le roi d'abdiquer et de faire proclamer la régence de la duchesse d'Orléans. Le plus jeune fils du roi, le duc de Montpensier, appuya vivement. Louis-Philippe, après un silence, laissa tomber ces mots : « J'ai toujours été un prince pacifique.... J'abdique ! »

Louis-Philippe tarda néanmoins assez longtemps encore à signer ce qu'il venait de dire. La reine et ses filles protestaient en embrassant avec des sanglots le malheureux roi ; la reine, exaltée par la douleur et par le péril même, s'écriait qu'il valait mieux mourir que d'abdiquer ! Elle et ses filles accusaient de trahison tout ce qui les entourait, et surtout la duchesse d'Orléans, bien innocente de ce qui s'agitait autour de son nom.

Le roi demanda aux généraux présents si l'on pouvait défendre les Tuileries. La plupart s'écrièrent que la défense était im-

possible. Le duc de Montpensier apporta une feuille de papier au roi et, avec une impatience fébrile, le pressa de signer. Louis-Philippe ouvrit les bras, dit d'une voix sourde : « Eh bien, puisqu'on le veut !..... » et il écrivit lentement : « J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils le comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui ! »

« Il était midi un quart. A dix heures, Louis-Philippe déclarait encore qu'il ne consentirait jamais à la dissolution de la Chambre ; à onze heures, il s'écriait qu'on n'aurait son abdication qu'avec sa vie ; à midi, il ne régnait plus ! » (Garnier-Pagès.)

Presque toute cette foule qui remplissait les Tuileries, généraux, officiers, députés, courtisans et fonctionnaires, s'en allèrent, sans s'occuper, ni du roi déchu, ni de son héritier et de la mère de cet enfant à qui son aïeul léguait une couronne brisée. M. Thiers et le maréchal Bugeaud restèrent. Le duc de Nemours fit rentrer les troupes du Carrousel dans la cour des Tuileries et fermer les grilles. La lutte furieuse du Château-d'Eau durait toujours. Des coups de feu éclatèrent dans le Carrousel. M. Crémieux revint, tout haletant, dire au roi que le peuple allait dans un instant attaquer les Tuileries.

Louis-Philippe quitta son uniforme pour un habit bourgeois et sortit des Tuileries par une porte dérobée, avec la reine et la famille royale, moins la duchesse d'Orléans et ses enfants et le duc de Nemours, qui resta au château pour protéger sa belle-sœur. Le triste cortège traversa le jardin, qui était désert et dont quelques pelotons de garde nationale et de ligne gardaient les portes. La famille royale sortit du jardin par la grille du Pont-Tournant. Le duc de Montpensier cria aux gardes nationaux : « Nous nous sacrifions pour éviter l'effusion du sang » !

Les voitures de la cour, qu'on avait envoyé chercher, avaient été interceptées par la foule au Carrousel. On n'avait pu retrouver que trois mauvaises voitures à un cheval. Le roi, la reine, une partie de la famille royale et quelques personnes de service s'entassèrent précipitamment dans ces étroits véhicules ; deux

des princesses, qui n'avaient pu rejoindre à temps, durent aller demander asile à des amis. Les troupes qui occupaient la place de la Concorde regardaient avec étonnement cette scène d'une tristesse sans grandeur. Les voitures partirent au galop, escortées par un détachement de cavalerie ; elles se dirigèrent sur Saint-Cloud, et Louis-Philippe sortit de Paris pour n'y plus rentrer.

« Je ne ferai pas comme Charles X ! » avait souvent répété Louis-Philippe, lorsqu'il se comparait, non sans orgueil, à son incapable et malheureux cousin. Et voici qu'il finissait beaucoup plus mal que Charles X ! La monarchie allait diminuant de majesté de chute en chute. Louis XVI avait fini par une des plus grandes tragédies de l'histoire : Charles X, dans le désastre de sa folle entreprise, avait gardé une certaine dignité en s'acheminant lentement vers l'exil ; Louis-Philippe s'évadait du palais des rois, après s'être dépouillé des insignes de son rang, et allait bientôt se cacher sous un déguisement pour quitter la France.

Ce n'était pas le courage personnel qui lui manquait : il en avait beaucoup plus que Charles X ; mais il avait perdu toute force d'esprit, toute résolution, quand il avait vu la base fragile de son pouvoir se dérober sous lui. Ne tenant compte, en France, que des Chambres, à l'étranger, que des cours, ce roi qui se vantait d'une si profonde expérience des révolutions avait détourné obstinément ses regards de ces profondeurs où les révolutions se préparent. Le monde officiel était devenu pour lui l'univers : quand ce petit monde factice s'écroula, il sembla au roi qu'un abîme s'ouvrait, et il resta comme paralysé sur le bord.

Il a dit, dans l'exil, un mot remarquable : « Contre une insurrection morale, il n'y avait ni à attaquer ni à se défendre. On a dit que j'avais envoyé l'ordre de ne pas tirer ; cela est faux ; mais à quoi bon cet ordre ? il était dans l'air ! »

Il avait bien su se défendre en 1832, quand il avait pour lui l'opinion de la bourgeoisie. Cette opinion retournée contre lui, il sentit son rôle fini. Il ne put ni ne voulut faire la guerre civile. Il y avait là un sentiment qui l'honore ; mais, quand

on ne veut pas faire la guerre civile, il faut traiter avec ses adversaires politiques : point de milieu entre la guerre ou la paix. Louis-Philippe ne sut ni combattre ni traiter.

M. Thiers et le maréchal Bugeaud n'avaient quitté les Tuileries qu'après le roi. « Tout est perdu ! » dit M. Thiers, et il retourna chez lui sans s'arrêter à la Chambre. Il était convaincu qu'il n'y avait plus rien à faire pour la dynastie ni pour la monarchie constitutionnelle.

La duchesse d'Orléans était sortie aussi par le jardin, avec ses deux jeunes fils, quelques personnes de sa maison et quelques amis, sans bien savoir où elle irait. Le duc de Nemours protégea la retraite de sa belle-sœur avec quelque infanterie de ligne.

Des détachements de garde nationale occupaient la cour des Tuileries ; d'autres, au dehors, mêlés à des ouvriers, ébranlaient les grilles pour entrer. Le gouverneur du château fit ouvrir. Un premier flot envahit les Tuileries. Un homme du peuple s'assit sur le trône et salua gravement la foule, au milieu des éclats de rire ; puis on enleva le trône ; on le hissa sur une charrette, et l'on alla le brûler sur la place de la Bastille, au pied de la colonne de Juillet.

Pendant ce temps, une autre bande des envahisseurs, tournant, par le pavillon de Flore, vers la galerie du Louvre, y avait découvert trois cents gardes municipaux qui s'étaient réfugiés là. Ces malheureux s'attendaient à être massacrés ; ouvriers et gardes nationaux hésitèrent un instant ; puis ils leur firent ôter leurs uniformes, leur donnèrent des blouses et des vestes, et les firent tous évader. Le 24 Février était loin du 10 Août et de ses vengeances sanglantes !

Un nouveau flot pénétra dans les Tuileries. C'étaient les combattants du Château-d'Eau. Ils étaient enfin venus à bout de leur entreprise par un moyen terrible, par l'incendie. Les soldats enfermés dans le poste, près d'être étouffés par la fumée, s'étaient enfin rendus. Des cris de mort avaient retenti, mais avaient été couverts par des cris de : « Respect aux blessés ! » On avait emporté les blessés pour les soigner et laissé échapper les hommes valides.

Cette troupe échauffée par le combat ne pardonna pas aux choses comme aux hommes. Les premiers envahisseurs des Tuileries n'avaient touché à rien qu'au trône. Les autres brisèrent, déchirèrent, criblèrent de balles les bustes et les portraits du roi et tout ce qui rappelait la royauté ; mais personne ne songea à poursuivre Louis-Philippe. On ne s'occupa plus de lui, et l'on marcha sur la Chambre pour y proclamer la République.

D'autres bandes, toujours croissantes, remplacèrent aux Tuileries les combattants du Château-d'Eau et y poursuivirent l'œuvre de destruction, qui tourna bientôt en scènes burlesques, comparables aux plus étranges fantaisies d'Aristophane. Une foule étourdie du bruit qu'elle faisait plus encore que du vin puisé à flots dans les caves du château, s'était travestie avec les riches lambeaux du mobilier des Tuileries et parodiait, dans la salle du Trône, les réceptions royales et les fêtes de la cour.

Il y eut des contrastes surprenants au milieu de cette orgie. Les diamants de la couronne et la plupart des objets précieux furent mis à l'abri et soigneusement gardés. Les appartements de la duchesse d'Orléans furent épargnés, ainsi que l'oratoire de la reine ; un grand crucifix qu'on trouva chez la reine fut porté respectueusement à l'église Saint-Roch par un élève de l'École Polytechnique et par une troupe d'hommes du peuple.

Le Palais-Royal fut beaucoup plusmal traité que les Tuileries. On le saccagea de fond en comble, et sa galerie de tableaux, très intéressante pour l'art et pour l'histoire, fut barbarement et follement anéantie. La foule déchaînée retourne trop souvent aux instincts destructeurs de l'enfance.

Un moment avant l'invasion des Tuileries, M. Barrot y était venu chercher la duchesse d'Orléans et n'avait pu la rencontrer. Il était retourné au ministère de l'intérieur ; mais deux de ses amis parvinrent à rejoindre la duchesse au Pont-Tournant. Ils lui donnèrent, de la part de M. Barrot, le conseil d'aller à l'Hôtel-de-Ville, où il l'accompagnerait. Elle inclinait à ce parti courageux. M. Dupin la dissuada de ce qu'il appela une folie et la persuada d'aller à la Chambre.

Cette « folie » était l'unique chance qui restât, s'il y en avait une, chose plus que douteuse. La duchesse était presque populaire, à force d'être estimée ; on en avait la preuve en ce moment même aux Tuileries.

S'il était téméraire, mais magnanime, d'aller à l'Hôtel-de-Ville se présenter au peuple, il était chimérique d'aller à la Chambre lui demander de protéger la dynastie, quand la Chambre était évidemment incapable de se protéger elle-même.

Tandis que Louis-Philippe et, après lui, la veuve de son fils aîné quittaient les Tuileries, l'un pour sauver sa vie, l'autre pour tâcher de sauver l'avenir d'un enfant et d'une dynastie, Armand Marrast et quelques autres républicains conféraient, dans un des bureaux de la Chambre, avec M. de Lamartine. Marrast avait suivi attentivement la marche progressive du grand poète-orateur durant les dernières années ; il était convaincu qu'il faudrait lui faire une grande place dans la phase qui allait s'ouvrir. Il le pressentit en disant que, si la République n'était pas actuellement possible, on devrait du moins imposer à la régence des conditions qui ne permissent plus un retour en arrière.

Lamartine répondit que la monarchie était usée ; que la régence d'une femme ne durerait pas trois mois. « La France, dit-il, est bien plus démocratique qu'elle-même ne l'imagine ; elle ne peut plus être que cela. Il faut établir quelque chose de définitif. »

Le poète voyait juste à demi : la France était démocratique ; mais elle n'était pas encore républicaine, et l'on ne devait pas encore cette fois réussir à rien fonder de « définitif ». On convint que Lamartine proposerait ou appuierait la formation d'un gouvernement provisoire.

Cette conversion à la République n'avait pas été l'œuvre d'un jour. Dès 1831, quand M. de Lamartine ne semblait pas encore détaché du parti légitimiste, il annonçait, dans une brochure, l'avènement du suffrage universel.

Marrast le quitta pour retourner au bureau du *National*, où une nombreuse réunion discutait tumultueusement l'usage qu'on devait faire de la victoire. Emmanuel Arago, le fils de

l'illustre savant, venait de faire devant cette assemblée la même proposition d'un gouvernement provisoire. Marrast, accouru de la Chambre, approuva vivement en déclarant que la République existait maintenant en fait comme en droit, et il repartit pour le Palais-Bourbon.

On arrêta une liste composée de Dupont de l'Eure, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Marrast. On y ajouta Odilon Barrot, pour le gagner à la République. On fit acclamer ces noms à la foule entassée devant le bureau du *National*, et l'on envoya Emmanuel Arago et quelques autres notifier la liste à la Chambre des députés et chercher les membres désignés du nouveau gouvernement pour les conduire à l'Hôtel de Ville.

Les délégués de la réunion du *National* et le cortège populaire qui les suivait arrivèrent à la Chambre en même temps que la duchesse d'Orléans. Ils chargèrent le député Marie de notifier à la tribune le gouvernement provisoire.

La duchesse avait été bien accueillie de la foule en traversant la place de la Concorde. Il y avait eu des cris de : « Vive la duchesse d'Orléans ! Vive le comte de Paris ! » Les espérances de la princesse et de ses amis s'étaient ranimées.

M. Odilon Barrot revint, un moment après, du ministère de l'intérieur à la Chambre. Des députés l'entraînèrent dans un bureau où d'autres amenaient les délégués du *National*. Ceux-ci lui proposèrent de faire partie d'un gouvernement provisoire ; il refusa et déclara que son devoir était de faire tous ses efforts pour établir la régence. On se sépara sans avoir pu s'entendre.

Pendant ce rapide débat, la duchesse et ses enfants étaient entrés dans la salle des séances, aux acclamations de la grande majorité de la Chambre. M. Dupin avait annoncé à la tribune l'abdication du roi, l'avènement du comte de Paris et la régence de sa mère. A l'extrême gauche, on avait répondu par le cri : « Un gouvernement provisoire ! » La foule, qui commençait à pénétrer dans la salle, répéta ce cri.

Au milieu du tumulte, le président Sauzet déclara la séance

suspendue, « jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés », dit-il.

C'était là une singulière façon de défendre leur cause ; mais le président avait perdu la tête. La duchesse hésita, mais ne sortit pas. Elle sentait qu'une fois son fils hors de cette salle, tout serait fini.

Le président ne réussit pas mieux à faire retirer les gardes nationaux et les hommes du peuple qui encombraient les couloirs.

M. Marie, qui avait déjà essayé en vain de se faire entendre, parvint enfin à tenir la parole qu'il avait donnée aux envoyés du *National*. Il demanda qu'un gouvernement provisoire fût constitué.

M. Crémieux l'appuya.

M. Odilon Barrot fit appel aux sentiments généreux en faveur d'un enfant et d'une femme, et s'efforça de démontrer qu'il fallait maintenir l'établissement de Juillet.

Il eût été écouté la veille ; mais, à cette heure, des paroles éloquentes ne pouvaient plus arrêter la Révolution.

Une foule de gens armés débordaient en ce moment dans la salle, jusqu'au pied de la tribune, en criant : « La déchéance ! nous voulons la déchéance ! »

Le centre de la Chambre reflua vers les gradins supérieurs ; beaucoup de députés quittèrent la salle. M. Ledru-Rollin obtint de la foule un moment de silence, protesta contre la régence et déclara que l'on continuerait à se battre, si la majorité de la Chambre prétendait maintenir cette nouvelle usurpation contre les droits du peuple. Il conclut en réclamant un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une Convention nationale.

M. de Lamartine prit à son tour la parole. En le voyant paraître à la tribune, les partisans de la dynastie, se rappelant qu'en 1842, il avait demandé la régence pour la duchesse d'Orléans, eurent un moment d'espérance. Ils furent bientôt désabusés. M. de Lamartine parla de la duchesse avec respect et sympathie, mais engagea l'Assemblée à ne pas se laisser entraîner par l'émotion d'un moment ; il proclama la nécessité d'arriver à fonder enfin un régime populaire inébranlable, et, en attendant, de

constituer sur-le-champ un gouvernement qui rétablit la paix publique, sans rien préjuger sur le gouvernement définitif que se donnerait le pays. Ce gouvernement provisoire, poursuivit-il, devra préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, tout ce qui porte, dans son titre d'homme, les droits du citoyen.

M. de Lamartine parlait encore, quand eut lieu une nouvelle et violente irruption d'hommes armés qui criaient : « A bas la Chambre ! » Le président Sauzet leva la séance et disparut. La plupart des députés le suivirent. Il ne resta qu'une partie de la gauche.

La duchesse d'Orléans, sentant tout perdu, sortit alors avec ses enfants : ils furent séparés d'elle par un flot de personnes qui s'engouffrèrent brusquement dans un étroit couloir, et la malheureuse princesse eut une heure de cruelle angoisse ; ses fils lui furent ramenés et mis en sûreté avec elle.

L'agitation dans la salle des séances était inexprimable. On fit monter M. Dupont de l'Eure au fauteuil du président, et, après bien des efforts afin de dominer le tumulte, on obtint enfin, pour ce vieillard respecté, la possibilité de faire entendre les noms proposés pour le gouvernement provisoire :

« Lamartine ! — Oui, cria la foule. — Ledru-Rollin ! — Oui ! — Arago ! — Oui ! — Dupont de l'Eure ! — Oui ! — Marie ! — Oui ! Non ! »

Sans attendre la fin de la liste on cria : « Vive la République ! A l'Hôtel de Ville ! » Lamartine comprit qu'il fallait se hâter et partit à l'instant pour aller prendre possession de ce quartier général des révolutions.

Une partie de la foule le suivit. Ledru-Rollin reprit la liste et continua de lire les noms. Ceux de Marie et de Garnier-Pagès furent acclamés par le plus grand nombre et contestés par d'autres. Crémieux, qu'on avait ajouté, fut accepté.

Ledru-Rollin partit à son tour pour l'Hôtel de Ville ; les autres membres désignés pour le gouvernement l'avaient précédé. La foule acheva de s'écouler. Il était quatre heures. Le sort de la dynastie d'Orléans et de la monarchie bourgeoise était accompli. Louis-Philippe en avait été le premier et le dernier roi.

Durant les scènes de la Chambre que nous venons de raconter, il s'était passé à l'Hôtel de Ville, dans de moindres proportions, des incidents analogues qui font penser que la duchesse d'Orléans n'y eût pas mieux réussi. Les membres les plus énergiques du conseil municipal s'y étaient réunis; puis Garnier-Pagès s'y était rendu, à la prière d'Odilon Barrot, lorsque celui-ci était encore au ministère de l'intérieur. Garnier-Pagès était resté jusque-là dans les idées de transaction; mais il dut reconnaître que l'heure en était passée. Les conseillers municipaux avaient rédigé, pour arrêter l'effusion du sang, une proclamation où ils annonçaient l'abdication du roi. La foule qui encombrait l'Hôtel de Ville répondit en criant : « Pas d'abdication ! Déchéance ! République ! — Vous voulez la République, s'écria Garnier-Pagès; eh bien ! il faut organiser le pouvoir ! » On lui répondit en le proclamant maire de Paris, et il promit l'organisation de la République.

Les membres du gouvernement provisoire qui étaient partis de la Chambre des députés eurent une peine extrême à pénétrer dans l'Hôtel de Ville, à travers la multitude qui couvrait la place et dont le flux et le reflux les sépara les uns des autres. Il ne leur fut pas moins difficile de se rejoindre, une fois entrés dans le palais municipal. La foule y délibérait, y criait, se poussait à s'étouffer dans les couloirs, tirait des coups de fusil par les fenêtres; c'était un chaos. Le gouvernement provisoire fut applaudi dans la grande salle, lorsque ses membres furent parvenus à s'y présenter; mais la foule n'entendait à aucun délai, et, quand Ledru-Rollin lui-même énonça la nécessité de convoquer une Constituante qui fonderait la République, elle ne répondit qu'en criant : « Proclamez tout de suite la République ! »

Les membres du gouvernement réussirent à se retirer dans une autre pièce, afin de délibérer. M. de Lamartine rédigea une proclamation annonçant que la République était adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par le gouvernement provisoire; mais que les assemblées primaires décideraient de la forme définitive du gouvernement.

Les ministères furent répartis entre les membres du gouvernement provisoire. Dupont de l'Eure fut président du conseil

sans portefeuille; Lamartine eut les affaires étrangères; Ledru-Rollin, l'intérieur; Crémieux, la justice; Marie, les travaux publics; Arago, la marine. En dehors du gouvernement, on donna l'instruction publique à Carnot; les finances au banquier républicain Goudchaux; le ministère du commerce à l'avocat député Bethmont. Le ministère de la guerre resta en suspens. Les généraux Lamoricière et Bedeau ne l'acceptaient pas, tout en consentant à servir le nouveau gouvernement. La première division militaire (commandement de Paris) fut donnée à Bedeau; le commandement de la garde nationale de Paris au député Courtais.

Rien n'était plus étrange que la situation de ce conseil de gouvernement, obligé de tout improviser pour tâcher de sortir de l'immense confusion où étaient toutes choses, et ceci pendant que lui-même, après avoir reculé de chambre en chambre jusque dans un étroit cabinet, y était comme étouffé par la pression d'une foule énorme. Les flots humains qui remplissaient l'Hôtel de Ville se poussaient incessamment les uns sur les autres.

Des scrupules se manifestaient, dans le sein du gouvernement, sur la proclamation de la République. Des hommes dont les sentiments républicains n'avaient rien d'équivoque, Dupont de l'Eure, Arago, Marie, doutaient qu'on eût droit de devancer la décision du peuple souverain pris dans son ensemble.

Tandis que l'on discutait de nouveau cette grave question, arrivèrent Marrast, Flocon, puis Louis Blanc. Celui-ci était sorti mécontent de la réunion du *National* où avait été arrêtée la première liste de gouvernement; il ne trouvait pas qu'on y eût fait la part de son groupe, et il était allé au bureau de la *Réforme* réunir à la hâte les hommes les plus ardents du parti. On remania à la *Réforme* la liste du *National*, et l'on y introduisit Louis Blanc, Flocon, représentant la *Réforme*, avec Marrast, représentant le *National*, plus un ouvrier nommé Albert. La réunion de la *Réforme* envoya un ancien insurgé de Lyon, Caussidière, s'installer à la préfecture de police, et le frère de François Arago, Étienne, se saisir de la direction des postes.

On avait accepté, au *National*, les modifications adoptées par la *Réforme*.

Les trois nouveaux venus avaient été applaudis en traversant la grande salle de l'Hôtel de Ville. Louis Blanc réclama sa place dans le gouvernement. Garnier-Pagès lui répondit, au nom de ses collègues, que ce gouvernement, composé de sept membres, était déjà bien assez nombreux, et qu'on ne pouvait plus y adjoindre que des secrétaires. Louis Blanc refusa vivement; il n'admettait pas que le gouvernement ne fût formé que de députés. Ledru-Rollin fit appel à la concorde et au patriotisme des nouveaux venus; Marrast et Flocon acceptèrent sans difficulté le titre de secrétaires; Louis Blanc dut céder; mais cette distinction entre membres et secrétaires fut bientôt annulée par le fait. Ce premier débat présageait les divisions qui ne devaient pas tarder à éclater dans le sein du nouveau gouvernement.

L'ouvrier Albert avait été admis aussi comme quatrième secrétaire. C'était là quelque chose d'entièrement nouveau. Aucun ouvrier n'avait figuré dans le gouvernement de la Convention. L'homme qu'on avait choisi n'avait rien en lui qui répondit à l'importance de cette innovation.

On reprit la discussion sur la proclamation. Trois opinions étaient en présence. MM. Dupont de l'Eure, Arago, Marie, proposaient un gouvernement purement provisoire, qui laisserait à une assemblée nommée par le suffrage universel le soin de constituer le gouvernement de la France. MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, réclamaient la République immédiate sans appel. MM. de Lamartine, Crémieux, Garnier-Pagès, Carnot, voulaient que la République fût proclamée comme gouvernement de fait, sous la réserve du droit souverain du peuple.

La délibération était interrompue à chaque instant par les clameurs de la foule impatiente qui menaçait de forcer le dernier asile du gouvernement. M. de Lamartine obtint enfin un peu de répit en allant prononcer dans la grande salle une magnifique harangue qui le fit acclamer avec enthousiasme. Il était urgent d'en finir. On s'accorda sur cette forme : « Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. » C'était le sentiment exprimé en dernier lieu par Lamartine et résumé par Crémieux.

Le gouvernement déclara la Chambre des députés dissoute, défendit à la Chambre des pairs de se réunir, et décréta, séance tenante, la convocation d'une assemblée nationale, dans le délai rigoureusement indispensable pour régler les mesures nécessaires à l'organisation du vote de tous les citoyens. Il décréta en même temps que tout citoyen faisait partie de la garde nationale. Tout citoyen allait avoir le bulletin de vote et le fusil.

Ainsi naquit la seconde République. La situation étant donnée, le gouvernement provisoire ne pouvait faire que ce qu'il fit : proclamer le suffrage universel, identifié, dans le temps où nous sommes, à l'idée de République, qui n'est plus séparable de l'idée de l'égalité des droits. Ce n'était pas le gouvernement improvisé dans la tempête du 24 février, c'était Louis-Philippe et M. Guizot qui venaient de précipiter la France dans l'inconnu, sans transition, sans préparation.

Les vrais grands hommes d'État gouvernent en associant les forces, en attachant à leurs idées d'habiles auxiliaires, à leurs personnes des lieutenants capables et dévoués, en excitant autour d'eux l'ardeur de bien faire. Les hommes d'État d'un ordre inférieur gouvernent en divisant, en dissolvant, en énervant. Vienne la crise, tout s'effondre. On a vu par notre récit que Louis-Philippe était justifiable ou excusable quant à une partie des reproches qui lui ont été adressés ; le vrai grief contre lui est d'avoir abaissé, affaibli moralement la France, d'avoir usé, éteint les forces vives autour de lui, et d'avoir, par son obstination, poussé le pays à une crise redoutable, tout en le rendant impropre à s'en tirer avec succès.

CHAPITRE IX

SECONDE RÉPUBLIQUE. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(24 Février — 8 Mai 1848.)

Le nouveau gouvernement s'inaugurait dans la situation la plus extraordinaire qu'on eût jamais vue ; il était comme suspendu sur un abîme. La Convention était née, assurément, dans des conjonctures plus tragiques ; mais elle avait pour base l'élection nationale ; elle avait droit de commander. Le Gouvernement provisoire, élu par une poignée d'hommes sous la pression de la nécessité, n'avait, en réalité, aucune base, aucun point d'appui, et se trouvait en face de problèmes plus profonds et plus obscurs que ceux de 93. La crise, sous la première République, avait été politique; maintenant elle était sociale. Ce n'était plus la forme de la société, mais le fond même qui allait être contesté et sinon être, du moins paraître ébranlé.

Le Gouvernement provisoire avait dû faire, dès la première heure, une chose immense, inévitable, et, cette fois, irrévocable : il avait proclamé le suffrage universel, annoncé par Lamartine dès 1831, éloquemment et ardemment réclamé par Ledru-Rollin dans les banquets de 1847.

Dans quelles conditions se trouvait la nation au moment où elle était soudainement appelée à l'égalité absolue des droits, à la réalisation de l'idéal républicain dans sa plénitude ?

Elle n'y était, nous l'avons dit, aucunement préparée ; non seulement l'esprit politique n'était point assez développé ; mais il avait reculé, ou, plus exactement, dévié. Comme l'avait très

bien vu le sagace Tocqueville, le peuple des villes, et, avec lui, une partie de la bourgeoisie lettrée, s'étaient rejetés des idées politiques sur les idées socialistes, sans comprendre que les améliorations sociales auxquelles aspiraient légitimement les classes ouvrières ne pouvaient être que la conséquence et le développement progressif du régime républicain. Le peuple des villes était, pour ainsi dire, à l'état de rêve agité : emporté par des espérances vagues et illimitées, l'ouvrier rêvait une société nouvelle ; le nom de République représentait pour lui, non pas seulement la liberté politique, avec l'égalité des droits et la direction démocratique du pouvoir et des lois, mais l'égalité sociale, décrétée d'en haut et organisée soudain, on ne sait comment, par l'une ou l'autre des cent utopies diverses qui flottaient sur l'horizon des idées.

Le peuple des campagnes, lui aussi, avait son rêve, mais en arrière : il haïssait la légitimité, qui lui représentait l'ancien régime ; il était indifférent et peu bienveillant envers la monarchie de Juillet, le gouvernement des gros bourgeois ; on lui avait appris à redouter le nom de République, qui lui rappelait 93, le *maximum*, la Terreur, et, ce qu'il aimait de la Révolution, à laquelle il doit tout, il l'attribuait à Napoléon. On n'avait cessé de lui vanter « le Grand Homme », par opposition aux Bourbons, au cléricalisme de la branche aînée, à la faiblesse, à la médiocrité, à ce qu'on nommait « la rapacité » de la branche cadette. L'imagination des campagnes était toute bonapartiste, et les ouvriers des villes eux-mêmes étaient encore en grande partie accessibles à ces tendances césariennes, faciles à concilier avec le socialisme.

Élan aveugle des uns vers un avenir indéfini ou impossible : tendance des autres à retourner à un passé funeste, et, dans le présent, sur l'heure, une immense difficulté non pas à prospérer, mais à exister, voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut être juste envers les gouvernants improvisés qui n'avaient pas créé cette situation et qui la subissaient.

Parmi les embarras et les dangers des premiers moments ne comptèrent pour rien l'ancien gouvernement ni son parti.

Il n'y eut de résistance nulle part dans les départements ; les uns acclamèrent, les autres acceptèrent ou subirent l'événement comme inéluctable. L'effondrement de Louis-Philippe avait été sinon plus complet, du moins plus rapide encore que celui de Charles X. Il ne fut pas besoin d'une nouvelle expédition de Rambouillet pour obliger le roi déchu à s'en aller en exil. La famille royale s'était dispersée pour sortir plus facilement de France : Louis-Philippe et la reine gagnèrent la Normandie sous un faux nom et s'embarquèrent, le 2 mars, au Havre, sur un bâtiment anglais, qui les conduisit à Newhaven. La plus grande partie de la famille royale se réunit au château de Claremont, qui appartenait au roi des Belges, à quelques milles de Londres. La duchesse d'Orléans, avec ses deux fils, se retira en Allemagne.

Tandis que le roi déchu et sa famille, assaillis par les terribles souvenirs de la Révolution, se croyaient exposés aux plus grands périls jusqu'à ce qu'ils eussent quitté le sol de la France, le Gouvernement provisoire ne songeait à eux que pour chercher les moyens de faciliter et de protéger leur départ ; mais, avant de penser aux princes fugitifs, il avait eu pour premier soin et pour premier devoir de tirer Paris du chaos où il était tombé. Tout s'était écroulé ; il fallait tout réorganiser à la fois dans cette immense capitale, où toute autorité, toute police avaient disparu. Les membres du Gouvernement s'y employèrent avec une activité fébrile et furent secondés avec un zèle patriotique par une foule d'agents volontaires, improvisés comme le Gouvernement lui-même. Le meilleur des agents, pour le rétablissement de l'ordre public, fut en réalité le peuple : quelques groupes populaires avaient pu, dans l'enivrement de leur victoire, se livrer à des dévastations déplorables ; mais le peuple en masse n'entendait laisser nulle part commettre de pillages ni de violences envers les personnes. Deux pillards pris sur le fait avaient été fusillés aux Tuileries, et la devise : « Mort aux voleurs ! » avait été affichée au moment même du plus grand désordre. Les dangers d'incendie furent écartés par la vigilance des citoyens, tandis que les soins du Gouvernement assuraient la subsistance de la capitale.

Le peuple, ignorant si l'ancien gouvernement ne tenterait pas quelque retour offensif, maintenait ses barricades, mais en permettant de circuler et en aidant courtoisement les femmes et les vieillards à franchir ces défilés qui hérissaient la ville. Tous les établissements publics étaient protégés par les masses armées. Des bandes d'hommes en haillons veillaient sur la Banque et sur ses trésors. Pas un excès, pas une menace. La population paisible fut promptement rassurée. Paris offrait un étrange, mais un noble spectacle.

Les sentiments de ce peuple étaient excellents. Le péril allait être dans les idées.

Le Gouvernement provisoire était resté en permanence à l'Hôtel de Ville, ses membres veillant ou prenant tour à tour quelques instants d'un repos bien vite interrompu. L'encombrement de l'Hôtel et de la place n'avait pas cessé pendant la nuit. Le 25 février, dans la matinée, l'Hôtel fut envahi par de nouvelles et d'énormes masses. Un ouvrier, dont le regard et la voix exprimaient au plus haut degré l'exaltation et l'énergie, pénétra dans la salle du Conseil, et, frappant le parquet de la crosse de son fusil, il déposa une pétition sur la table, en s'écriant : « Citoyens, l'organisation du travail ! le droit au travail, DANS UNE HEURE ! telle est la volonté du peuple ! il attend ! »

Ces quelques mots résumaient, avec une précision terrible, la crise où l'on entrait. Ils manifestaient l'état d'esprit de ces foules qui prétendaient que le pouvoir créât soudainement une société nouvelle à coups de décrets.

L'impérieux pétitionnaire, voyant la fierté des membres du Gouvernement se révolter contre de telles injonctions, ajouta des paroles émouvantes sur les souffrances populaires. Qu'allait-on lui répondre, à lui et à la foule dont il se disait le délégué ? — Un premier débat s'éleva entre la majorité du Gouvernement et Louis Blanc. La plupart des membres présents déclarèrent qu'imposer une forme d'association aux citoyens, ce serait renouveler la tyrannie. On finit par s'accorder sur la formule suivante :

« Le Gouvernement provisoire s'engage à garantir l'existence

de l'ouvrier par le travail. — Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. »

Ce n'était pas l'association universelle organisée par l'État, comme l'eût souhaité Louis Blanc ; mais c'était la reconnaissance implicite « du droit au travail » ; engagement bien redoutable ! La société, sans doute, ne doit laisser mourir de faim aucun de ses membres ; mais le Gouvernement, à moins de se faire l'entrepreneur universel des travaux, peut-il être assuré d'avoir toujours du travail à donner à quiconque viendra en exiger de lui comme un droit ?

Le Gouvernement provisoire n'eut pas le temps de respirer. A peine avait-il publié la proclamation sur la question du travail, qu'un grand tumulte éclata sur la place de l'Hôtel de Ville. De nouvelles bandes débouchaient en tirant des coups de fusil et en criant : « le drapeau rouge ! le drapeau rouge ! » Elles pénétrèrent à leur tour dans l'Hôtel, une bannière rouge en tête.

L'instant était décisif. Il s'agissait de savoir si l'étendard de la Révolution et de la France moderne allait disparaître devant un drapeau sectaire ; si toute tradition se rompait, et si la société s'abîmait dans l'inconnu.

Lamartine se fraya un passage jusqu'au grand escalier, du haut duquel il parvint, par d'héroïques efforts, à se faire entendre de la foule. Il entreprit de calmer cette multitude frémissante en faisant appel aux sentiments de concorde et d'humanité qu'elle avait montrés dans sa victoire de la veille ; il conjura le peuple de ne pas imposer à son gouvernement un étendard de guerre civile, de ne pas lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France : « Le gouvernement, s'écria-t-il, mourra plutôt que de se déshonorer en vous obéissant..... Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang..... Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 : le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la Patrie ! »

Ces hommes passionnés et mobiles éclatèrent en acclamations. Lamartine les avait conquis. Ils abattirent leur drapeau rouge.

La haute taille, la noble et belle figure de Lamartine, son grand geste, sa voix grave et sonore, la sérénité de son attitude au plus fort de la tempête populaire, avaient, autant que sa parole éloquente, saisi l'imagination et touché le cœur de son orageux auditoire. Ces scènes, qui se renouvelèrent maintes fois, ont fait de Lamartine, durant quelques semaines, une des figures les plus originales et les plus grandioses de notre histoire. Il ressemblait peut-être plus aux orateurs de l'antiquité qu'à ceux de la Révolution.

L'honneur de cette journée n'appartient pas à Lamartine seul. Garnier-Pagès aussi avait parlé courageusement au peuple, et d'autres citoyens encore, sur divers points de Paris, où l'on avait fait la même tentative ; mais, comme il arrive en pareil cas, on n'a gardé en mémoire que l'épisode le plus dramatique et le nom le plus éclatant. Le Gouvernement proclama immédiatement qu'il conservait pour insignes le coq gaulois et le trapeau tricolore.

La tentative du drapeau rouge n'avait pas été une inspiration spontanée de la foule : les hommes de parti et de secte qui l'avaient suggérée la renouvelèrent le lendemain d'une façon plus systématique, et l'Hôtel de Ville fut envahi encore une fois. Louis Blanc, qui n'avait pas été présent la veille, pressa ses collègues de céder à ce qu'il considérait comme la volonté du peuple. — Eh ! quoi ! s'écria Carnot : « Vous qui avez écrit l'*Histoire de la Révolution*, vous voulez la déchirer ! — Effacez donc, s'écriait un autre, le chant de la *Marseillaise!* » Ledru-Rollin défendit, avec plus de passion qu'aucun de ses collègues, « le drapeau de la Convention, le drapeau qui a guidé les citoyens aux premières batailles de la République contre les rois coalisés ! »

Le décret de la veille fut maintenu.

On n'a pas exagéré l'importance de ce débat; mais on en a souvent méconnu le vrai caractère. Un bien petit nombre d'hommes apportaient là des sentiments farouches et des intentions sinistres. Pour la plupart de ceux qui réclamaient le drapeau rouge, il ne s'agissait nullement d'un insigne de terrorisme et de vengeance, et rien au monde ne serait plus injuste que d'ac-

cuser Louis Blanc d'avoir voulu relever les échafauds. Le nouvel étendard à la couleur brillante et unique était, pour ses partisans, l'emblème de l'unité d'une société nouvelle, qui rompait avec 89 comme avec l'Ancien Régime; ce n'était pas le drapeau du sang ; c'était le drapeau de l'utopie.

Du peu de temps que lui laissaient ces tumultes incessants, le Gouvernement ne perdait pas une minute pour assurer les services publics. Aucun ne fut interrompu.

Il était nécessaire de reconstituer quelques éléments de force publique. On avait été obligé de laisser la préfecture de police dans les mains de l'ancien insurgé lyonnais Caussidière, qui s'en était emparé et qui s'entourait de ses camarades, des membres des anciennes sociétés secrètes; il faisait, comme il le dit plus tard, « de l'ordre avec du désordre » ; il gardait les prisons et surveillait les malfaiteurs ; mais personne ne savait et il ne savait guère lui-même à quoi il emploierait, dans un moment donné, ses « montagnards », comme ils s'intitulaient, dont les blouses bleues et les ceintures rouges rassuraient médiocrement les bourgeois.

Lamartine eut une heureuse idée qu'acceptèrent avec empressement ses collègues. Des milliers de jeunes ouvriers sans ouvrage encombraient les rues et les places ; le Gouvernement créa vingt-quatre bataillons de garde mobile, dont il ouvrit les cadres à cette jeunesse ; elle s'y fit inscrire en foule, et ce qui eût pu être un élément d'anarchie devint, peu à peu, un puissant moyen d'ordre, sous la direction d'un de nos meilleurs officiers d'Afrique, le général Duvivier.

Les pères, les frères des jeunes gens qu'on enrôlait se trouvaient, en grand nombre, inoccupés comme eux. L'industrie et le commerce avaient été en très mauvais état dans les derniers temps du règne de Louis-Philippe. La Révolution arrêtait court la plupart des travaux déjà languissants. Le Gouvernement, le 26 février, décréta l'établissement d'ateliers nationaux et ordonna la reprise de tous les travaux publics en cours d'exécution et l'organisation de nouveaux travaux.

Ce décret ne fut l'œuvre d'aucun système politique ni social ; ce ne fut qu'un expédient imposé par la nécessité et, au premier jour, approuvé de tout le monde.

Un autre décret fut l'expression d'une pensée réfléchie en même temps que d'un sentiment généreux. Il fallait, par un acte éclatant, séparer l'idée de République d'avec celle de Terreur et d'échafaud. Le Gouvernement provisoire déclara la peine de mort abolie en matière politique.

Le Gouvernement provisoire abolit le serment politique, qui n'avait jamais protégé aucun pouvoir et qui, en ce moment même, n'empêchait pas les fonctionnaires engagés par ce serment envers Louis-Philippe d'offrir en masse leurs services à la République.

Le 27 février, le Gouvernement provisoire renouvela solennellement la proclamation de la République sur l'emplacement de la Bastille, au pied de la colonne de Juillet. Le peuple abattit ses barricades à la suite de cette cérémonie. La Cour de cassation, la cour d'appel, les nouvelles autorités militaires, y avaient assisté. Tous les corps judiciaires, administratifs, commerciaux, financiers, etc..., vinrent successivement se présenter à l'Hôtel de Ville. Les maréchaux envoyèrent leur adhésion au nouveau gouvernement. Le maréchal Bugeaud le fit en termes fort dignes et fort patriotiques.

L'archevêque Affre publia un mandement éloquent et sympathique. Le clergé s'empressa d'adhérer de toutes parts. Le nonce du pape exprima au ministre des affaires étrangères « la profonde satisfaction que lui inspirait le respect témoigné à la religion par le peuple de Paris, au milieu de ces grands événements. »

Il y eut des incidents qui rappelèrent la Grande Fédération de 1790. Dans un de ces cortèges qui se rendaient à l'Hôtel de Ville, sur une bannière que suivaient des ministres de religions diverses, le grand rabbin, un pasteur protestant et des prêtres catholiques, on lisait: « Union des cultes, fraternité universelle ».

Les anciens députés de la gauche dynastique offraient à l'unanimité leur concours : M. Odilon Barrot avait déjà déclaré qu'il ne serait pas un obstacle à la République. Les légitimistes eux-mêmes protestaient de soutenir le Gouvernement provisoire.

Ce serait calomnier la nature humaine, et surtout la nature française, que de voir dans cette universelle adhésion un vaste

mensonge. Le premier mouvement est toujours sincère chez notre race gauloise. A l'enivrement des classes ouvrières répondaient une émotion et un entraînement véritables dans le reste de la population. Le 27 février avait été une belle journée ; mais quel serait le lendemain ?

Parmi les adhésions envoyées, dès les premiers jours, au Gouvernement provisoire figuraient celles du dernier des frères de Napoléon, l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, de son fils, d'un fils de Lucien Bonaparte, et enfin du prétendant de Strasbourg et de Boulogne, Louis-Napoléon Bonaparte ; ce dernier était accouru de Londres à Paris, « pour se ranger, disait-il, sous le drapeau de la République qu'on venait de proclamer, sans autre ambition que celle de servir son pays. » Le Gouvernement, jugeant sa présence dangereuse, lui manda de s'éloigner momentanément. Il obéit.

La presse de toute opinion ne prêchait que concorde. Une scène émouvante eut lieu le 2 mars au cimetière de Saint-Mandé, où était inhumé Armand Carrel. Un nombreux cortège de gardes nationaux et d'élèves des écoles étant allé saluer la tombe du grand journaliste, l'homme qui avait eu le malheur de lui donner la mort, M. de Girardin, y vint exprimer d'amers regrets et demander que le Gouvernement provisoire décrétât l'interdiction du duel. Armand Marrast accepta cette expiation au nom de l'illustre mort.

Nous venons de voir, sous son aspect sympathique et dans ses cordiales effusions, cette aurore de la seconde République ; malheureusement, d'autres aspirations moins désintéressées commençaient, de leur côté, à se produire ; avec l'élan des sentiments, contrastait l'élan des appétits.

Il n'y avait pas seulement un désir bien naturel et bien légitime, chez les classes ouvrières, d'améliorer leurs conditions d'existence ; il y avait, chez certains groupes, le matérialisme des sectaires qui succédait au matérialisme du Juste-Milieu et qui voulait jouir à son tour, faisant une théorie à son usage de ce qui n'avait été qu'une pratique chez les dominateurs bourgeois. Tandis que ces hommes rêvaient un avenir de bien-être inconnu et sans bornes par la réforme sociale, d'autres se reje-

taient brutalement en arrière et s'efforçaient de repousser par la violence les progrès qui dérangeaient leurs intérêts ; on s'attaquait aux presses mécaniques ; on brisait les rails, on dévastait les gares des chemins de fer dans les environs de Paris.

Ces actes sauvages furent promptement arrêtés : les Parisiens prêtèrent main-forte ; mais on avait vu, dans la banlieue, quelque chose de pire encore, s'il était possible, ou, du moins, de plus insensé. Une bande de furieux avait saccagé, à Suresnes, le château de M. de Rothschild, en criant : « A l'accapareur ! » Les « accaparements » de M. de Rothschild avaient consisté à faire venir de l'étranger, pendant la disette, des blés qui avaient contribué à faire baisser le prix du pain.

D'autres bandes ruinèrent, à Neuilly, le château de Louis-Philippe.

Le matérialisme des utopies sectaires s'alliait à l'idée autoritaire, qui étouffait l'idée libérale et envahissait tout. Presque tout le monde, même en dehors des sectes, était pris d'une sorte de vertige : on s'imaginait que l'État peut tout faire, et on lui demandait de tout faire, et tout de suite. Le premier qui avait voulu imposer l'organisation du travail dans une heure en avait bien d'autres derrière lui. On réclamait à la fois ce qui serait toujours impossible et ce qui serait possible dans les temps de tranquillité et de prospérité, mais est impraticable dans les jours de crise.

Le 28 février, le Gouvernement eut à subir une nouvelle pression populaire. Un groupe nombreux d'ouvriers vint demander la création d'un « ministère du Progrès ». C'était ce ministère qui, dans la pensée de Louis Blanc et de ses partisans, devait procéder à l'organisation du travail. La majorité du conseil répondit que, s'il s'agissait d'un ministère du travail, il existait : c'était le ministère des travaux publics ; qu'on n'en pouvait pas concevoir d'autre. Louis Blanc, ne réussissant pas à vaincre la résistance de ses collègues, offrit sa démission.

Ce pouvait être le signal de la guerre civile. On offrit à Louis Blanc, comme transaction, la présidence d'une commission qui élaborerait toutes les questions relatives au sort des ouvriers. Sur les instances de M. Arago, Louis Blanc accepta. « La Com-

mission de gouvernement pour les travailleurs » s'installa au Luxembourg.

Cette création, qui accordait à Louis Blanc une haute tribune pour ses opinions personnelles, ne fut point d'abord mal accueillie du public, parce qu'on espéra y trouver un moyen de discussion paisible et de conciliation entre les patrons et les ouvriers. L'établissement de la commission fut suivi d'un décret qui réduisait les heures de travail et abolissait le marchandage, c'est-à-dire l'interposition d'intermédiaires entre les ouvriers et les patrons.

L'État, qui a le devoir de protéger l'enfance par la limitation des heures de travail, est-il encore dans son vrai rôle quand il impose la même réglementation entre adultes? C'est une haute et difficile question. Le plus fort argument pratique en faveur de l'intervention de l'État, c'est qu'elle a lieu en Angleterre, le pays où le sentiment du droit individuel est cependant le plus profond. Les conditions du travail sont-elles les mêmes en France?

Notre Gouvernement, qui avait cédé à la pression des circonstances sur ce point, fut très ferme à d'autres égards. Il repoussa l'idée de confisquer les biens de la famille d'Orléans. Il aborda résolument la question des impôts. Tous ont des inconvénients, et l'on criait contre tous. Les barrières de Paris avaient été saccagées, et l'octroi avait, par le fait, à peu près disparu. Le Gouvernement décréta que tous les impôts continueraient d'être perçus en attendant la réunion de l'Assemblée nationale, à laquelle serait présenté un budget réformé.

Le lendemain, cependant, il céda aux journaux quant à l'abolition de l'impôt du timbre, réclamée à grands cris par la presse tout entière.

Louis-Philippe avait laissé les finances en très mauvais état. Malgré l'accroissement des recettes, de 40 millions par an depuis 1840, et malgré l'emprunt de quatre cent cinquante millions contracté en 1841, les budgets se soldaient en déficit considérable : le déficit du budget de 1848, le dernier de la monarchie, allait être de 245 millions. La dette consolidée avait augmenté de 800 millions depuis sept ans. La dette flottante atteignait 1,130 millons. En présence d'énormes créances exigi-

bles, il n'allait rester en caisse, le paiement du semestre de la rente assuré, qu'une soixantaine de millions ; lorsque cette faible somme serait épuisée, on ne savait où l'on trouverait de nouvelles ressources dans le désarroi universel.

Le Gouvernement délibéra, le 3 mars, sur cette effrayante situation. Le ministre des finances, Goudchaux, fit décider qu'on anticiperait de quinze jours le paiement de la rente, pour témoigner de la résolution d'éviter la banqueroute à tout prix ; puis il donna sa démission. Très courageux de cœur, très dévoué, mais d'un esprit porté à voir les choses en noir, et fatigué, souffrant physiquement, il se sentait écrasé sous son fardeau. Garnier-Pagès accepta ce terrible héritage, en abandonnant la mairie de Paris à Marrast (4-9 mars).

Le nouveau ministre était aussi optimiste que son prédécesseur était pessimiste, et il avait en lui-même pleine confiance. C'est là une grande force, quand il s'y joint beaucoup d'activité, un ferme courage et un esprit à la fois pratique et résolu.

Le Gouvernement arrêta la convocation des électeurs, qui étaient maintenant la nation tout entière, pour le 9 avril, et la réunion de l'Assemblée nationale constituante pour le 20. Il fut entendu que l'Assemblée se composerait de neuf cents représentants du peuple, élus par les départements proportionnellement au chiffre de leur population ; que le vote serait universel et direct ; que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et les Français âgés de vingt-cinq, éligibles ; que le scrutin serait secret.

Marrast fit adopter le scrutin de liste par département. Il donna, contre le scrutin portant sur un seul nom, les mêmes raisons décisives qui avaient été alléguées lors de la Constitution de l'an III. Seulement, ne diviser aucun département, lorsqu'il s'agissait d'élire un si grand nombre de députés, c'était accumuler bien des noms sur une liste ; il était difficile de voter en connaissance de cause ; on remplaçait parfois ainsi un inconvénient par un autre. Il fut convenu que l'on voterait au chef-lieu de canton et non dans la commune ; on pensait que le vote serait ainsi moins soumis aux influences locales.

Une indemnité de 25 francs par jour fut assignée aux repré-

sentants. On avait cru satisfaire la démocratie en assimilant le salaire quotidien du représentant du peuple au salaire de l'ouvrier. On ne fit que donner prise aux malveillants, qui incitèrent les travailleurs peu éclairés à comparer le maigre prix de leurs journées au prix, prétendu exorbitant, de la journée des délégués du peuple.

Le Gouvernement abolit les titres de noblesse et maintint l'ordre de la Légion d'honneur, institution trop enracinée dans nos mœurs pour qu'il fût prudent de la supprimer.

Le 4 mars, on célébra les funérailles des morts du 24 février, et l'on déposa leurs restes sous la colonne de Juillet. Par une noble pensée de fraternité et de pacification générale, on avait réuni les corps des soldats et des gardes municipaux tués dans le combat aux corps des hommes du peuple. C'était la réconciliation outre tombe.

Le Gouvernement, après avoir pourvu aux premières nécessités de l'intérieur, avait eu à délibérer sur l'attitude qu'il prendrait vis-à-vis du dehors. Le 5 mars, parut une circulaire de Lamartine, adoptée par le conseil et adressée à nos agents diplomatiques. Elle débutait par un exposé de principes élevés et justes. Lamartine y établissait que les diverses formes de gouvernement ont leur légitimité relative à l'état de développement de chaque peuple, et que la République française et les monarchies européennes n'étaient pas nécessairement condamnées à se faire la guerre. Il appréciait mal le passé, en parlant des Girondins et de la guerre de la Révolution ; mais ses vues étaient saines quant au présent. — « Les Traités de 1815, disait-il, n'existent plus en droit : ils sont une base de fait pour les négociations. — Et il ajoutait : « si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence..... la République française se croirait en droit d'armer pour protéger ces mouvements légitimes des peuples. » Il parlait de défendre au besoin la Suisse et les États indépendants de l'Italie.

En résumé, si l'esprit était pacifique, le langage était digne, et Lamartine l'accentua en demandant au conseil la formation de plusieurs corps d'armée aux frontières : plus de deux cent mille

hommes au delà de l'effectif actuel. On les vota, et une commission d'officiers généraux, sous la présidence de M. Arago, fut instituée pour l'organisation de la défense nationale. Cette commission présenta son rapport dès le 13 mars : elle établit qu'en rappelant les contingents à partir de 1842, on pourrait avoir, outre le service intérieur assuré, près de deux cent cinquante mille hommes à mettre en mouvement dans un mois et demi. Le conseil vota hardiment à la commission un crédit de 114 millions, malgré la détresse où l'on était plongé.

Une escadre fut envoyée dans la Méditerranée. M. Arago, comme ministre de la marine, fit abolir les châtiments corporels dans notre armée de mer.

On avait eu quelques inquiétudes sur l'Algérie, à cause de la présence du duc d'Aumale et du prince de Joinville. Les princes ne tentèrent aucune résistance ; ils exprimèrent, dans les termes les plus dignes, les sentiments les plus patriotiques. Le duc d'Aumale quitta le gouvernement de l'Algérie, transféré par le Gouvernement provisoire au général Cavaignac, et adressa ses adieux aux colons et à l'armée par une proclamation et un ordre du jour qui lui faisaient grand honneur. Il y protestait que, du fond de l'exil, son cœur suivrait nos soldats partout où les appellerait la volonté nationale. Lui et son frère écrivirent, dans le même sens, au Gouvernement provisoire et s'embarquèrent, le 3 mars, pour l'Espagne et, de là, pour l'Angleterre.

L'agitation, cependant, ne se calmait ni à Paris ni ailleurs. Le peuple était comme un fleuve débordé qui ne rentre pas dans son lit. Le travail ne reprenait point dans les ateliers : on vivait dans la rue ; ce n'était que processions et clubs en plein vent ; les turbulents enfants de Paris se faisaient un jeu de ce qui désolait la petite industrie et le petit commerce ; ils couraient les rues, le soir, par bandes, réclamaient « des lampions » en criant et en chantant, et obligeaient toutes les fenêtres à s'illuminer. Sous cette apparence de joie bruyante, le fond redevenait sombre et l'inquiétude était dans les esprits. La panique gagnait partout, parmi les sentiments les plus contradictoires ; chacun arrêtait ses dépenses et contribuait ainsi à aggraver le mal. Ceci put devenir plus tard un calcul perfide chez quelques-uns

pour nuire à la République ; mais ce fut d'abord une peur à la fois vague et sincère.

De même que les dépenses, le travail privé s'arrêtait, et il n'était pas facile d'improviser des travaux publics. On était fort embarrassé pour donner de l'ouvrage aux ateliers nationaux. On avait peu de travaux préparés, et les Ponts et Chaussées ne trouvaient rien à improviser. Les choses se passaient dans les départements comme dans la capitale, et la situation de Lyon était encore plus critique que celle de Paris. Emmanuel Arago, envoyé en qualité de commissaire dans cette grande cité, n'y empêcha l'explosion de la guerre civile que par des efforts inouïs. Le souvenir des luttes sanglantes du temps de Louis-Philippe vivait toujours à Lyon et s'y renforçait d'un nouvel élément de discorde : la bourgeoisie conservatrice s'était faite cléricale, et les ouvriers étaient violemment hostiles aux congrégations, qui leur faisaient concurrence en transformant les couvents en ateliers. Le commissaire de la République n'évita le renouvellement des événements de 1831 et de 1834 que par la dissolution des congrégations non autorisées et par la suppression des ateliers conventuels, avec le consentement de l'archevêque.

Au Luxembourg, les conférences succédaient aux conférences : économistes et socialistes, ouvriers et patrons, y discutaient, tantôt séparément, tantôt ensemble ; néanmoins, ce qui s'y passait n'avait pas le caractère d'une grande enquête sans parti pris, comme l'eût souhaité la majorité du Gouvernement provisoire. Le président de la commission, Louis Blanc, avait un système tout fait, par lequel il croyait pouvoir résoudre le problème économique, et il accréditait parmi les ouvriers des espérances qui dépassaient les bornes du possible.

Des clubs, en nombre toujours croissant, se formaient dans Paris, et, chaque soir, on y agitait tumultueusement toutes les questions politiques, sociales, morales, tout ce qui peut passer par la cervelle humaine. Le club communiste que présidait l'auteur de l'utopie *icarienne*, M. Cabet, était loin d'être le plus dangereux ; il y en avait de beaucoup plus violemment révolutionnaires ; entre tous, celui de Blanqui, où, sous prétexte de

surveiller le nouveau gouvernement, on aspirait déjà à le renverser. L'éternel conspirateur se remettait à conspirer sous la République comme sous la monarchie. Le préfet de police Caussidière se tenait en équilibre entre le Gouvernement et les plus ardents démagogues. Il avait sous son influence un club rival de celui de Blanqui. Les réfugiés étrangers avaient organisé un club pour chaque nation. Auprès des clubs républicains et socialistes de toutes nuances, apparaissaient des clubs conservateurs, qui prenaient, comme les autres, le titre de républicains.

Le concours général offert au Gouvernement n'avait pas longtemps duré. Les clubs faisaient déjà de l'opposition, la plupart dépassant le Gouvernement, quelques-uns reculant en deçà. Le plus grand nombre prétendaient que le Gouvernement ne faisait rien, parce qu'il ne faisait pas tout à la fois.

Les journaux, tout à l'union dans les premiers jours, recommençaient à faire entendre mainte et mainte dissonance. Les nouveaux journaux enfantés par la Révolution rivalisaient d'exaltation avec les clubs ; les anciens journaux gardaient plus de mesure et ménageaient encore le Gouvernement ; l'un d'eux, toutefois, la *Presse*, changeait d'attitude. M. de Girardin, qui avait crié d'abord : « Confiance ! confiance ! » tournait à l'aigreur contre le nouveau pouvoir. Esprit tranchant, absolu, polémique avant tout, indépendant de tous les partis et de toutes les écoles, appuyant tour à tour les gouvernements avec une vigueur et une activité surprenantes, ou rompant brusquement avec eux et leur faisant une guerre acharnée, lorsqu'ils n'adoptaient pas ses conceptions abstraites, il avait ceci de commun avec Proudhon, de ne jamais s'embarrasser des conséquences qu'auraient ses paroles et d'aller à outrance jusqu'au bout de toute proposition une fois lancée : ami aujourd'hui, ennemi demain, sans tenir compte d'autre chose que de ses inspirations personnelles.

Un acte du ministère de l'intérieur donna malheureusement prise à l'humeur batailleuse du rédacteur de la *Presse*. Les commissaires envoyés par M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, pour remplacer les préfets et les sous-préfets, comptaient parmi eux, à côté des républicains exaltés, bon nombre d'an-

ciens opposants dynastiques ; les premières instructions que leur avait adressées le ministre étaient fort sensées ; mais il parut, le 12 mars, une nouvelle circulaire d'un caractère très différent. On y rappelait aux commissaires qu'ils étaient investis « de pouvoirs illimités et révolutionnaires » ; on leur recommandait « d'exciter vivement les sentiments républicains. — Les élections, leur disait-on, sont votre grande œuvre... Il faut que l'Assemblée soit animée de l'esprit révolutionnaire..... Il faut des hommes nouveaux, et, autant que possible, sortant du peuple. »

Ledru-Rollin, qui avait les qualités d'un tribun éloquent plutôt que d'un homme d'État, subissait l'influence des hommes passionnés qui l'avaient entouré depuis qu'il s'était placé au delà de la gauche républicaine de la Chambre. C'étaient les chefs de clubs qui avaient imposé la circulaire du 12 mars. L'effet en fut désastreux sur la Bourse et sur la Banque : tous les esprits timides crurent revoir, dans les commissaires du Gouvernement, les proconsuls de la Terreur. Hommes et choses en étaient à mille lieues, et rien n'était plus imprudent que de reproduire, dans les actes publics, le langage d'une époque que l'on ne voulait ni ne pouvait recommencer. Les commissaires départementaux, qui avaient été d'abord bien accueillis et n'avaient fait de mal nulle part, devinrent l'objet de la méfiance publique.

Le lendemain de la circulaire, le journal de Girardin y répondit en posant au Gouvernement la question : « Que feriez-vous, si l'Assemblée ne proclamait pas la République ? »

C'était mettre le feu aux poudres. Les clubs et les journaux révolutionnaires éclatèrent en cris furieux. On menaça Girardin ; il s'obstina audacieusement ; le Gouvernement le protégea contre toute violence matérielle et fit respecter, chez cet adversaire, la liberté de la presse.

Menacer de jeter l'Assemblée par les fenêtres, comme on le fit dans les clubs, c'était répondre par l'appel, non au droit, mais à la force brutale ; la réponse eût pu être celle-ci : — Le peuple a bien le droit de donner au chef qu'il désigne le titre de roi ou d'empereur ; mais le peuple n'a pas le droit d'abdi-

quer la souveraineté du peuple : une génération ne peut pas aliéner le droit de la génération qui la suivra ; elle ne peut pas même aliéner son propre droit de réviser les lois qu'elle se donne ; elle ne peut que réglementer ce droit, et toute Constitution qui n'est pas révisable est illégitime. Le peuple ne peut donc pas rétablir la monarchie dans le vrai sens du mot. La monarchie héréditaire, non révisable, est un fait qui, une fois disparu, ne peut pas se rétablir légitimement.

La faute du 12 mars se renouvela, le 15, dans le *Bulletin de la République*, que publiait le ministère de l'intérieur : il y fut inséré une adresse aux citoyens provenant des mêmes chefs de clubs qui avaient dicté la circulaire. On y réclamait l'ajournement des élections, en énonçant qu'il faudrait une année peut-être pour préparer le peuple à se délivrer de l'influence des aristocrates et à savoir user de son vote.

Il était trop vrai que le peuple n'était point préparé au suffrage universel ; mais c'était une étrange illusion de s'imaginer que quelques mois de prédications révolutionnaires y suffiraient. L'intérêt de la République était absolument opposé à ce que demandaient les clubs. La meilleure, la seule chance qu'eût la République, c'était de faire les élections tout de suite, tandis que le pays était encore sous l'impression du 24 Février et que les factions anti-républicaines n'avaient pas eu le temps de se reconnaître et de s'organiser. Lamartine, Garnier-Pagès et la majorité de leurs collègues le sentaient bien.

Louis Blanc, au contraire, partageait l'opinion des clubs. Il avait annoncé, dès le 13 mars, au Conseil que cent mille citoyens viendraient à l'Hôtel de Ville protester contre la précipitation avec laquelle on allait procéder aux élections.

La majorité se montra fermement résolue à résister, et les clubs se fussent trouvés hors d'état de réaliser leur menace et de mettre en mouvement cent mille hommes, si une autre manifestation, sur ces entrefaites, ne se fût produite dans un sens opposé.

Le Gouvernement remaniait en ce moment la garde nationale. On y faisait entrer la masse des citoyens, en aidant les malaisés à s'équiper, et l'on croyait devoir supprimer les compa-

gnies d'élite, grenadiers et voltigeurs, pour ramener la garde nationale à un type commun d'uniforme. En supprimant les insignes particuliers qui distinguaient les compagnies d'élite, on eût dû leur laisser leur organisation ; on fit la faute de les dissoudre et de disperser leurs hommes dans les autres compagnies. Elles se plaignirent, et leurs plaintes étaient raisonnables ; mais, ce qui ne l'était pas, ce fut la manifestation qui suivit. Les journaux conservateurs, ou plutôt réactionnaires, qui commençaient à dessiner leur hostilité, poussèrent les grenadiers et les voltigeurs à faire une démonstration dans la rue, et le reste des gardes nationaux à se joindre « à leurs camarades ». Trente mille gardes nationaux, à peu près la moitié de la garde nationale du temps de Louis-Philippe, se portèrent, le 16 mars, à l'Hôtel de Ville, pour réclamer le retrait de la mesure qui les blessait.

La jeunesse des écoles et les ouvriers, croyant le Gouvernement menacé, accoururent de toutes parts : des masses toujours croissantes s'accumulèrent et barrèrent le passage aux gardes nationaux, qui ne purent pénétrer jusqu'à l'Hôtel de Ville et se dispersèrent, en se contentant d'envoyer au Gouvernement des délégués.

Cette démonstration « des bonnets à poil », ainsi qu'on la nomma à cause de la coiffure que portaient les compagnies d'élite, eut des conséquences graves, en sens inverse de ce que s'étaient proposé ses instigateurs. Le Gouvernement publia simultanément une déclaration à la garde nationale, où il blâmait « une manifestation contraire à l'ordre public », et une très belle proclamation, rédigée par Lamartine ; le Gouvernement y déclarait qu'il commettrait une usurpation s'il restait au pouvoir, c'est-à-dire : s'il ajournait les élections, une heure de plus que la nécessité ne le commandait.

Pendant ce temps, les clubistes mettaient à profit l'irritation causée dans le peuple par la démonstration « des bonnets à poil » et organisaient une grande manifestation dans Paris et dans la banlieue ; le rendez-vous fut donné à dix heures du matin, le 17 mars, sur la place de la Révolution. Tous les corps d'états, précédés de leurs bannières, se réunirent en un im-

mense rassemblement : cent cinquante mille hommes se portèrent sur l'Hôtel de Ville. La foule ne voulait que protester contre le mouvement réactionnaire de la veille ; mais les meneurs ultra-révolutionnaires visaient à renverser les membres les plus modérés du Gouvernement. Les hommes les plus exaltés des clubs prirent la tête de la colonne : Blanqui était en avant avec les anciens détenus politiques et les hommes des anciennes sociétés secrètes. Une adresse fut présentée au Gouvernement par des délégués. On y demandait l'éloignement des troupes de Paris et l'ajournement des élections au 31 mai. Ce n'était plus l'ajournement à un an; mais c'était encore un retard injustifiable.

Le Gouvernement tout entier garda une attitude fort digne : Louis Blanc ne se sépara point de ses collègues, et Lamartine termina une longue discussion avec les délégués par une réponse très noble et très fière. Les délégués se retirèrent sans avoir pu arracher au Gouvernement aucune promesse. Très divers de tendances, ils s'étaient contenus les uns par les autres ; les violents ne s'étaient pas sentis assez soutenus pour tenter d'exécuter leurs desseins.

Le Gouvernement descendit sur une estrade improvisée sur la place de l'Hôtel de Ville et fut salué par les acclamations populaires. Ledru-Rollin prononça un discours très patriotique sur l'armée, qu'il défendait avec une généreuse passion contre ceux qui prétendaient la chasser de Paris. Les masses défilèrent en bon ordre, de l'Hôtel de Ville à la colonne de Juillet.

Cette journée, d'apparence si menaçante, avait tourné au profit du Gouvernement et de la République : elle était très honorable pour la masse ouvrière, qui avait fait avorter les projets des conspirateurs par son instinct droit et par ses bons sentiments.

Il subsistait néanmoins, de ces deux manifestations contradictoires des 16 et 17 mars, des impressions fâcheuses de dissidence entre la masse populaire et une partie de la bourgeoisie. La situation politique restait inquiétante; la situation financière était terrible. La Bourse, fermée depuis le 22 février, avait été rouverte le 7 mars ; le 5 p. 100 avait été

encore, le 23 février, à 116 fr., et le 3 à 73 ; le 8 mars, le 5 tombait à 75, et le 3, à 47. Le ministre des finances n'essaya pas de lutter contre la débâcle : il eût été impossible de soutenir artificiellement les cours. Assailli par les cris désespérés du commerce et de l'industrie, le ministre refusa aux commerçants la prorogation à trois mois des échéances ; mais il fit autoriser par le Gouvernement les tribunaux de commerce à accorder aux commerçants un sursis de trois mois contre les poursuites de leurs créanciers. Il était hors d'état de donner des secours d'argent, que réclamait de lui avec angoisse toute la France industrielle et financière ; mais il sut faire ce qu'on ne faisait pas aux travaux publics, c'est-à-dire : trouver des créations nouvelles qui fussent comme une planche de salut dans ce naufrage. Les négociants et les fabricants étaient acculés à la banqueroute, avec leurs portefeuilles pleins de valeurs excellentes la veille et leurs magasins encombrés de marchandises qui ne se vendaient pas. Supérieurement secondé par deux hommes d'un esprit net, énergique et actif, le sous-secrétaire d'État Duclerc et le libraire Pagnerre, secrétaire du Gouvernement provisoire, Garnier-Pagès organisa deux institutions qui ne devaient pas être seulement les expédients d'un moment de détresse, mais devenir des établissements féconds et durables. C'étaient les comptoirs d'escompte et les magasins généraux. Le fabricant, le négociant qui déposait ses marchandises en garantie aux magasins généraux recevait un récépissé qui lui servait à faire escompter son papier aux comptoirs d'escompte. L'État, la Banque, les chambres de commerce, puis les particuliers fournirent les premiers fonds des comptoirs d'escompte, et un faible capital ranima une vaste circulation ; 11 millions en espèces, employés dans les comptoirs, produisirent en un an un chiffre d'opérations d'un milliard 119 millions ; une foule de maisons de commerce furent sauvées.

Ces excellentes créations venaient en aide aux particuliers, mais ne fournissaient pas de ressources à l'État : le Gouvernement provisoire succombait sous l'énorme dette flottante qu'avait laissée Louis-Philippe ; il n'y avait pas moyen de faire face

aux innombrables demandes de remboursement des caisses d'épargne et des bons du Trésor. Le Gouvernement fut obligé d'ajourner à six mois le remboursement des bons du Trésor et de ne remettre à chaque déposant des caisses d'épargne que 100 fr. en espèces, en remboursant le reste sous forme de titres de rente et de bons du Trésor. Les porteurs de ces titres furent plus tard très largement indemnisés.

Tandis qu'on travaillait au salut du commerce et de l'industrie, la Banque, de son côté, périclitait : elle était tout près de se trouver entièrement vide. Il fallait un remède héroïque. Le ministre fit déclarer par le Gouvernement le cours forcé des billets de Banque.

Le papier-monnaie reparaissait; allait-on revoir les catastrophes d'autrefois? — Les billets du Système de Law et les assignats de la Révolution avaient abouti à d'immenses ruines ; leurs émissions illimitées les avaient dépréciés jnsqu'au néant ; l'émission renfermée dans des limites fidèlement respectées devait assurer le succès du billet de Banque à cours forcé. Il entra dans nos mœurs.

Le Gouvernement avait rendu la circulation au commerce et sauvé la Banque et ses succursales ; mais cela ne remplissait pas le Trésor épuisé. La banqueroute était encore sur nos têtes. Les donneurs d'avis assiégeaient le ministre et lui offraient mille moyens imaginaires ou contraires au droit. Tout bien considéré, Garnier-Pagès et ses intelligents auxiliaires ne virent qu'une seule ressource immédiatement réalisable : l'augmentation de l'impôt direct. C'est là qu'on est amené dans toutes les grandes crises. L'impôt exceptionnel sur les citoyens riches, « la taxe des aisés », pratiquée maintes fois sous l'ancienne monarchie, demande du temps pour l'établir, si l'on veut qu'elle soit équitable et non arbitraire et oppressive : or, on n'avait pas un jour, pas une heure à perdre.

Le Gouvernement admit à l'unanimité qu'on augmentàt de 45 cent. pour 100 les quatre contributions directes. Cet impôt devait produire 192 millions, dont on déduirait 30 millions pour dégrever les contribuables les plus malaisés.

Au premier moment, l'opinion publique approuva pleinement et le recouvrement s'opéra avec facilité. Ce fut seulement plus tard que les partis excitèrent les populations contre « les 45 centimes » et en firent un crime au Gouvernement.

A travers les difficultés de tous genres et les perpétuelles agitations, le ministère des finances poursuivait courageusement son œuvre. Il avait fondé, à côté du comptoir d'escompte, des sous-comptoirs spéciaux pour diverses grandes industries. Il projetait d'en fonder d'autres pour offrir le crédit à l'agriculture et aux associations ouvrières.

Les banques départementales étaient dans de grands embarras : un décret ordonna leur fusion dans l'unité de la Banque de France; elles en devinrent les succursales. La Banque, que le Gouvernement avait sauvée par le cours forcé des billets, lui vint en aide à son tour, en prêtant 80 millions à l'État et aux communes.

Aux 45 centimes sur l'impôt direct, on ajouta un impôt de 1 pour 100 sur le capital des créances hypothécaires, qui, par leur base, se rattachent au foncier : d'autre part, on abolit l'impôt du sel ; la Chambre des députés, en 1846, en avait voté la réduction au tiers; mais cette réduction avait été rejetée par la Chambre des pairs.

Le ministre des finances fit remplacer le droit si impopulaire de circulation et de détail sur les boissons par un droit général de consommation. Il pensait à réduire les contributions sur les vins, en établissant la proportionnalité relativement à leur valeur. Il projetait la large réduction ou la suppression des impôts les plus lourds pour le pauvre ou les plus nuisibles à la circulation et aux transactions. Il voulait remplacer ces diminutions par un impôt sur le revenu. Il projetait de concentrer dans les mains de l'État les chemins de fer et les assurances. Les assurances contre l'incendie et contre les fléaux de la nature devaient être, dans sa pensée, de même que les voies de communication, une affaire nationale. C'était la part qu'il faisait au socialisme, en lui refusant tout ce qui compromettait la liberté individuelle.

Le ministre des finances s'entendit avec son collègue des travaux publics pour proposer au Gouvernement le rachat et l'achèvement des chemins de fer. Il y eut, dans l'opinion publique, de grandes fluctuations à ce sujet. Le Gouvernement renvoya la décision à la future Assemblée nationale.

Une autre ministère rivalisait d'ardeur et d'activité avec les finances : c'était l'instruction publique. Le ministre Carnot avait appelé à son aide ses deux amis Jean Reynaud et Édouard Charton : celui-ci, comme secrétaire général; l'autre n'avait pas voulu de titre officiel. Ces trois hommes, pénétrés des mêmes idées et des mêmes sentiments en philosophie et en politique, abordaient la question capitale de l'enseignement avec des vues aussi arrêtées qu'étendues, et reprenaient, dans des conditions nouvelles, la grande tradition de l'an III. Leurs plans embrassaient les trois degrés de l'enseignement. Ils voulaient que l'instruction primaire fût gratuite et obligatoire ; ils croyaient que la société doit à tous les connaissances nécessaires à tous et que le père de famille n'a pas plus le droit de refuser à son enfant l'aliment de l'esprit que celui du corps. — Pour l'enseignement secondaire, la société ne le doit point à tous ; mais, dans l'intérêt général, il importe qu'elle fournisse aux intelligences d'élite qui se produisent parmi les classes pauvres les moyens de se développer. M. Carnot et ses collaborateurs entendaient y pourvoir par un large système d'examens, à partir de l'école primaire, et de bourses gagnées au concours. — Quant à l'enseignement supérieur, il leur paraissait présenter une fâcheuse lacune ; à côté des facultés des sciences et des lettres, des écoles de droit et de médecine, des écoles polytechnique et normale, qui préparent les professeurs, les médecins, les hommes de loi, les ingénieurs, il leur semblait indispensable de créer une école qui préparât à la France des administrateurs et des diplomates ; l'Allemagne monarchique avait, sinon une école spéciale, au moins des chaires tendant à ce but dans ses universités ; à plus forte raison, une grande démocratie doit-elle aviser à se créer ainsi une pépinière d'agents politiques instruits et capables.

Dans la détresse où était le Trésor public, le ministre n'avait

pas les moyens de former immédiatement cet important établissement, tel qu'il l'eût souhaité : il dut recourir à un expédient pour l'ébaucher en le rattachant au Collège de France, dont il modifia l'organisation.

Le ministre jugea qu'il était temps d'introduire dans l'enseignement historique de nos collèges et lycées l'histoire depuis 1789 : il n'était pas admissible que, sous la République, on laissât notre jeunesse dans l'ignorance des immenses événements qui ont renouvelé la France.

Le maniement des armes et les manœuvres militaires furent institués dans les lycées, avec l'intention de les introduire ultérieurement jusque dans les écoles primaires, en vue de pouvoir un jour réduire la durée du service militaire.

Au delà des trois degrés de l'enseignement, le ministre et ses collaborateurs portèrent leur attention sur l'enseignement des adultes, qui, dans les conditions où nous étions et où nous sommes encore, n'est pas moins nécessaire. M. Carnot fit décréter l'établissement de bibliothèques scolaires dans toutes les communes. Il avait les vues les plus larges sur la propagation et l'extension des bibliothèques de divers degrés. Il provoqua dans Paris l'institution de lectures publiques, auxquelles se prêtèrent les hommes les plus distingués. On comptait propager cette heureuse innovation dans toute la France.

Le ministre fit composer des manuels, des catéchismes politiques, des livres d'instruction morale à l'usage du peuple.

Regardant avec raison l'instruction primaire comme la base d'une société démocratique, le ministre se préoccupait fort de la nécessité de mettre ceux qui donnent cette instruction en mesure de bien servir la Patrie. Il ne pouvait améliorer immédiatement, autant qu'il le désirait, la position matérielle des maîtres d'école : il voulut les relever moralement en faisant d'eux des fonctionnaires de l'État et non plus de simples fonctionnaires des communes, c'est-à-dire en les rattachant à l'Université et en leur rendant possible de s'élever dans la hiérarchie universitaire.

Il les invita à contribuer à la fondation de la République, en

éclairant nos campagnards sur leurs devoirs civiques ; il les autorisa même à aspirer à l'honneur de représenter leurs concitoyens dans l'Assemblée future. Quelques mots de la circulaire adressée par M. Carnot aux instituteurs le 6 mars avaient dépassé sa pensée et donnèrent lieu à de fausses interprétations. Il avait dit « qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représenterait mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie ou aux intérêts des champs » ; on lui reprocha vivement d'avoir avancé que, « pour être représentant, il n'était pas nécessaire d'avoir de l'éducation et de la fortune ». La réaction, qui commençait à se produire, assimila la circulaire de M. Carnot à celle de M. Ledru-Rollin : on se trompait ou l'on voulait se tromper sur les tendances du ministre de l'instruction publique, qui appartenait à la partie modérée du Gouvernement, et c'était un étrange malentendu que de dénoncer comme un champion de l'ignorance l'homme d'État qui préparait les plus vastes plans dont on eût jamais entendu parler pour le développement de l'instruction nationale.

L'esprit d'exagération et d'exclusion régnait si peu à l'instruction publique, que, du côté opposé à la réaction, le ministre était accusé de tenter une conciliation impossible avec le passé.

Les cultes avaient été réunis à l'instruction publique. Nous avons montré le clergé adhérant avec empressement à la Révolution de Février. C'est trop peu dire. Ce n'était pas seulement les hommes modérés, comme l'archevêque de Paris, ou portés par une ardeur généreuse vers les éclatantes nouveautés, comme Lacordaire, c'était ceux qui avaient été et qui devaient redevenir les chefs de l'ultramontanisme le plus extrême ; c'était ceux-là qui s'offraient dans les termes les plus vifs à la République. M. de Falloux, déjà bien connu par ses livres ultramontains et légitimistes, avait écrit, le 25 février, à un journal une lettre pleine d'admiration pour le peuple de Paris, qui avait donné, disait-il, « à sa victoire un caractère sacré ». Il y prédisait que le mouvement actuel envelopperait l'Europe avant six mois. *L'Univers*, le journal de M. Veuillot,

un violent entre les violents, reniait dédaigneusement la monarchie et déclarait « qu'il n'y aurait pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français ; que les principes sociaux qui venaient de triompher étaient ceux que l'Église faisait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois ».

Le clergé s'empressait de bénir les arbres de la liberté qu'on plantait de tous côtés; il comparait ces arbres à l'arbre de la croix ; il prêchait que c'était Jésus-Christ qui avait enseigné au monde la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

En présence d'un tel mouvement, qui, à l'origine, là comme ailleurs, paraissait sincère chez le plus grand nombre, au point qu'il effraya le pape, le ministre de l'instruction publique et ses amis étaient revenus aux espérances de 89. Comme alors, ils croyaient possible de faire du bas clergé un allié de la Révolution, et ils projetaient de l'émanciper par l'inamovibilité et de ramener le principe électif dans la hiérarchie ecclésiastique. Ils visaient à concilier le maître d'école et le curé, le clergé et l'université.

A l'égard des congrégations, le ministre de l'instruction puplique, et tout le gouvernement avec lui, avaient adopté le système suivant : accorder aux congrégations religieuses la liberté d'enseigner, comme associations libres, mais non comme corporations investies des droits de la personnalité civile, et à condition que ces associations ne seraient pas constituées « en dehors des règles, qui, de tout temps, ont fait la base du droit civil français, et qu'elles n'auraient pas pour fondement des vœux en désaccord avec l'esprit et le texte de nos lois ».

Cette nouvelle tentative d'associer le clergé catholique à la Révolution n'a pas réussi : les événements, d'autre part, ont donné raison au système d'enseignement conçu par le ministre de l'instruction publique de 1848 : en tout ce qui regarde les trois degrés de l'enseignement, y compris l'École d'administration, comme en ce qui concerne l'enseignement des adultes, la troisième République a repris et achèvera l'œuvre de la seconde, de même que celle-ci avait repris la tradition de la première.

Le ministre de l'agriculture et du commerce de 1848, M. Bethmont, coopérait à la grande entreprise de son collègue de l'instruction publique par des mesures relatives à l'enseignement industriel et agricole. Ces mesures sont également renouvelées et agrandies par la troisième République.

Les beaux-arts, qui, eux aussi, se rapportent à l'instruction publique sous le point de vue le plus élevé, étaient alors rattachés au ministère de l'intérieur. M. Ledru-Rollin en avait confié la direction à un peintre de mérite, M. Jeanron, qui rendit des services inappréciables par l'inventaire général et la réorganisation des musées : une foule de trésors d'art, qui étaient comme enfouis et perdus, reparurent à la lumière, et le Louvre fut comme renouvelé par l'ordre et le classement de ses admirables collections.

Le ministère de la Justice, sous M. Crémieux, se signalait, de son côté, par des améliorations opérées dans un esprit d'humanité. Il avait fait remplacer, pour la condamnation par le jury, la simple majorité par la majorité de neuf voix, c'est-à-dire des trois quarts. Il fit abolir la peine du carcan (exposition publique des condamnés). Une commission fut chargée de préparer, sur l'organisation judiciaire, un travail à présenter à l'Assemblée ; en attendant, le ministre avait été autorisé à suspendre ou à révoquer les magistrats qu'on jugeait incapables de servir la République.

A propos du ministère de la Justice, il est à remarquer que les crimes et délits avaient diminué depuis le 24 février. La même observation devait se faire à Paris durant les calamités de 1870. Les passions et les préoccupations politiques et sociales détournaient des passions égoïstes qui poussent au crime.

Le ministère des Travaux publics n'offrait pas un aspect aussi satisfaisant que les autres administrations dont nous venons de parler. Les ateliers nationaux étaient mal organisés, et les Ponts et Chaussées n'avaient pas pu ou n'avaient pas su trouver un emploi utile à ces masses toujours croissantes d'hommes de toutes professions qui venaient demander du travail et du pain à l'État. On doit reconnaître que ce n'était pas chose facile à impro-

viser. A la fin d'avril, le chiffre des ouvriers embrigadés approchait de cent mille. Cette multitude, à laquelle on ne donnait guère à exécuter que d'insignifiants remuements de terre au Champ de Mars et autour de Paris, ne prit pas ce prétendu travail au sérieux. On ne distribuait à ces hommes qu'un très faible salaire, et le chiffre total de la dépense qu'ils occasionnèrent durant quatre mois ne dépassa point 14 millions. Le mal n'était pas là : il était dans la situation à la fois peu digne et inquiétante de ces travailleurs qui ne travaillaient pas, et qu'on ne savait ni comment employer, ni comment congédier.

On avait espéré, en assurant la subsistance de ces milliers d'hommes, les détourner de se jeter dans des mouvements socialistes, et l'on y avait momentanément réussi ; mais la stérilité des ateliers nationaux en ce qui regardait les travaux publics fortifiait d'autant Louis Blanc dans sa foi en sa théorie d'organisation du travail. Nous avons déjà indiqué le spectacle extraordinaire qu'offrait le Luxembourg durant les mois de mars et d'avril 1848. A la place de ce ministère d'action que n'avait pu obtenir Louis Blanc, on lui avait conféré la présidence d'une espèce de concile économique, où théoriciens et travailleurs débattirent longuement toutes les questions relatives au travail et, par conséquent, à la constitution sociale. Louis Blanc y exposa à plusieurs reprises son système : l'association universelle substituée à la concurrence. L'idéal était pour lui : produire suivant ses forces, consommer suivant ses besoins. On n'y pouvait atteindre immédiatement. Il fallait une transition ; c'était l'égalité des salaires. Le principe de la justice était, à ses yeux : devoir en proportion des aptitudes et des forces ; droit en proportion des besoins. Il eût voulu que l'État achetât toutes les usines que leurs propriétaires aux abois voudraient vendre et les remît aux mains d'associations ouvrières.

Il y avait là de grandes illusions. Les associations ouvrières qui eussent pris les usines, dans les conditions où se trouvaient alors l'industrie et le commerce, eussent infailliblement sombré, et l'État eût fait faillite. Quant à l'égalité des salaires, les besoins et les aspirations intellectuels et matériels étant inégaux,

cette égalité nominale serait, entre toutes les inégalités effectives, la plus contraire au progrès social.

L'école économique réfuta vigoureusement Louis Blanc. Cette école avait subi un grand préjudice des exagérations de certains de ses adeptes. Des économistes influents avaient poussé l'individualisme jusqu'à nier les devoirs les plus élémentaires de la société envers ses membres ; ils eussent voulu abolir les hôpitaux et l'assistance publique sous toutes ses formes et réduire l'État aux fonctions de gendarme. C'est là ce qui explique comment le ministre de l'instruction publique venait de supprimer la chaire d'économie politique au Collège de France, afin que l'État restât neutre entre les économistes et les socialistes. L'école économique avait cependant établi sur certains points des principes vrais que ne compromettaient pas les excès de quelques économistes, et l'homme qui avait été parmi nous, durant de longues années, comme le patriarche de cette science, Jean-Baptiste Say, avait reconnu, après le grand Turgot et avant les républicains de 1848, que la société doit gratuitement aux enfants du peuple l'instruction primaire. Il disait énergiquement qu'une nation qui n'assure pas à tous ses membres cette instruction indispensable « n'est pas encore complétement tirée de l'état de barbarie ».

Les économistes montrèrent beaucoup d'ardeur et de talent dans leur lutte contre Louis Blanc. L'ancien saint-simonien Michel Chevalier, maintenant économiste libéral, conclut en faveur de l'association libre du capital et du travail. Le professeur Wolowski dit que « l'association universelle et obligatoire était l'absolutisme monarchique transporté dans le domaine du travail ». Le *Journal des Économistes* s'était fait le centre de la résistance, avec son groupe où le rôle le plus original était celui de l'ingénieux et brillant discuteur Frédéric Bastiat : cet apôtre du libre-échange attaquait à la fois le communisme et le protectionisme, comme également ennemis du droit individuel.

Les économistes trouvèrent de l'appui dans les rangs de la démocratie la plus avancée. Lamennais et Buchez, avec les journaux qu'ils dirigeaient, soutinrent résolument la cause de la libre individualité ; un journal rédigé par des ouvriers, l'*Atelier*,

y prêta son concours de la manière la plus remarquable. L'école fourriériste, laissant dans l'ombre les excentricités de son fondateur, intervint, par l'organe de Victor Considérant, avec une formule correcte et complète : l'association du capital, du travail et du talent. Pierre Leroux, qui, depuis sa séparation d'avec Jean Reynaud, s'était de plus en plus isolé, avec un petit groupe, dans des voies exceptionnelles, exposa des conceptions métaphysiques desquelles il tirait des conséquences sociales ; ses vues abstraites excitèrent plus de curiosité qu'elles n'exercèrent d'influence.

Proudhon, enfin, lança avec fracas, dans son journal le *Représentant du Peuple*, sa « solution du problème social ». Nous avons résumé plus haut sa théorie qui nie tout à la fois la propriété et la communauté ; il traitait de chimères les conceptions de tous les autres socialistes, et le système qu'il proposait était peut-être le plus chimérique de tous, avec son crédit de deux milliards et demi de francs en un an, qu'il offrait au gouvernement par des moyens impraticables, et sa banque d'échange, reposant sur le crédit mutuel sans intérêts. Le bruit qu'il voulait faire, il le fit ; mais ce ne fut pas au profit de la démocratie ni de la République ; il partagea avec Louis Blanc et Cabet, l'apôtre du communisme, le dangereux honneur de jeter la panique parmi les bourgeois et d'exaspérer les intérêts qu'il eût fallu rassurer.

Nous avons montré les efforts que faisait, dans ses diverses administrations, le Gouvernement provisoire, afin de pourvoir aux redoutables nécessités du présent et de préparer l'avenir ; nous avons tâché de résumer le mouvement d'idées qui agitait la société. D'autres préoccupations, celles du dehors, disputaient à nos problèmes intérieurs l'attention passionnée du public. La Révolution de Février avait causé en Europe un ébranlement incomparablement plus violent que la Révolution de Juillet ; les événements les plus extraordinaires se succédaient de jour en jour. Tous les États, petits et grands, étaient secoués, comme par un soulèvement volcanique, de la mer d'Irlande et de la Méditerranée à la Baltique.

Le premier contre-coup du 24 Février se fit sentir à notre

frontière de l'Est, au delà du Jura. Le petit pays de Neufchâtel était à la fois, depuis 1815, un canton suisse et une principauté appartenant au roi de Prusse par droit d'héritage ; il rompit ses liens avec son suzerain et s'érigea en république démocratique, sur le même pied que les cantons voisins (29 février — 1er mars).

Une explosion universelle était inévitable en Italie. On avait devancé, dans l'Italie méridionale, le 24 Février. Une première insurrection contre le roi de Naples avait échoué, à Messine et en Calabre, au mois de septembre précédent. Palerme, à son tour, s'était soulevée le 12 janvier, et des mouvements dans les provinces napolitaines, puis à Naples même, avaient répondu au mouvement sicilien. Le roi avait cédé et publié, le 11 février, une constitution calquée sur la Charte française de 1830.

Les évènements de Sicile et de Naples eurent pour contre-coup immédiat deux constitutions octroyées à leurs sujets par le roi de Sardaigne et par le grand-duc de Toscane (8 — 15 février). Le pape résistait encore à l'établissement du régime constitutionnel, comme incompatible avec le pouvoir pontifical ; à la nouvelle du 24 Février, il céda, prit un ministère laïque en majorité, et accorda, le 15 mars, une constitution avec deux chambres. Les jésuites, pendant ce temps, étaient expulsés des royaumes de Naples et de Sardaigne, où ils avaient exercé une domination fort tyrannique.

Les provinces italiennes soumises à l'Autriche, la Lombardie et la Vénétie, frémissaient d'impatience sous la main de l'étranger, et leurs démonstrations devenaient de plus en plus menaçantes. Il y eut à Pavie et à Padoue, des émeutes d'étudiants réprimées par des massacres. Tout à coup, d'étonnantes nouvelles arrivèrent de Vienne aux Vénitiens et aux Lombards.

Dans l'Empire autrichien comme en Italie, bien qu'à un moindre degré, il y avait déjà, avant la Révolution de Février, des agitations politiques et nationales. Les peuples divers qu'accouplait sous un même joug le despotisme de Metternich avaient commencé de relever la tête. Les résistances et les aspirations libérales s'étaient produites en Hongrie, en Bohême,

à Vienne même. Lorsqu'en apprenant la Révolution de Février, le gouvernement autrichien prit une attitude hostile à la France, l'opinion publique se montra tellement irritée, que le gouvernement dut protester qu'il ne se mêlerait pas de nos affaires (10 mars).

Cela ne suffit point pour apaiser les esprits. Le vieux ministre qui, depuis tant d'années, pesait si lourdement sur l'Empire, était devenu insupportable à tous. Une insurrection éclata, le 13 mars, dans Vienne, aux cris de : « A bas Metternich ! » On se battit dans les rues. L'hôtel du ministre fut saccagé par le peuple. Metternich donna sa démissiou et alla rejoindre en Angleterre Louis-Philippe et M. Guizot. L'empereur Ferdinand fit retirer les troupes et remit Vienne aux mains d'une garde nationale improvisée. Les Hongrois avaient conservé, même aux plus mauvais jours, leur diète nationale; l'empereur annonça la convocation des diètes de ses États allemands et slaves, ainsi que des « congrégations centrales » des provinces lombardo-vénitiennes. Il promit une constitution pour l'ensemble de son Empire. La foule viennoise, où les Hongrois, les Polonais, les Tchèques, se mêlaient aux Allemands, associa le cri de : « Vive la République française ! » à ceux de : « Vive l'empereur ! vive la Constitution ! »

Ce n'était pas des institutions constitutionnelles, c'était l'indépendance nationale que réclamaient les sujets italiens de l'Autriche. Ces populations s'y préparaient activement depuis plusieurs années. Venise avait eu cette fortune de rencontrer, non dans sa vieille aristocratie, mais dans sa moyenne bourgeoisie, un homme d'une valeur politique de premier ordre. L'avocat Daniel Manin avait employé, pour réveiller l'esprit public, avec une habileté persévérante, le peu de moyens légaux que la domination étrangère laissait aux habitants du « royaume lombardo-vénitien ». Le gouvernement autrichien, redoutant plus cette tactique que les tumultes de la rue, avait emprisonné Manin, Au bruit de ce qui se passait à Vienne, le gouverneur de Venise, effrayé, plia devant le peuple soulevé et remit Manin en liberté. Ce n'était pas arrêter le mouvement; c'était lui donner un chef. Manin improvisa une garde natio-

nale, s'empara de l'arsenal et proclama la République (19 — 22 mars). Le gouverneur capitula, et Venise fut libre presque sans effusion de sang. Venise avait perdu sa liberté sous un patricien appelé Manin; elle la recouvrait par un plébéien de même nom.

La délivrance coûta plus cher à Milan, siège de la vice-royauté et du commandement militaire dans le royaume lombardo-vénitien. Le vieux feld-maréchal Radetzki, général habile, caractère violent et dur, avait tout un corps d'armée sous ses ordres. Les Milanais étaient presque sans armes. La lutte semblait impossible. Ils la tentèrent, dirigés par des hommes d'une remarquable intelligence et d'une audace extraordinaire. Le nom de l'un d'eux est populaire en France : Henri Cernuschi. Tout devint armes de guerre pour les Milanais. Ces Italiens qui passaient pour si amollis apparurent soudain comme un peuple de héros. La cathédrale, dont les Autrichiens se faisaient une forteresse, fut emportée par les insurgés, qui forcèrent ensuite deux des portes de la ville, occupées par la troupe, et rouvrirent les communications avec le dehors. Les villes d'alentour et les montagnards de la Haute-Lombardie commencèrent d'arriver au secours des Milanais. Après quatre jours de sanglants combats, Radetzki évacua Milan, en signalant sa retraite par des atrocités qui ne firent qu'exalter la fureur populaire (18-21 mars).

Les villes lombardes et vénitiennes s'étaient soulevées de toutes parts durant la lutte de Milan, et la révolution avait gagné Parme, Plaisance et Modène.

Le glorieux affranchissement de Milan et de Venise fut accueilli avec enthousiasme en France.

L'Allemagne tout entière était en crise aussi bien que l'Autriche. Il se manifestait de bruyantes aspirations au progrès démocratique et à l'unité sous la forme d'un parlement allemand; l'opinion se montrait fort opposée à une guerre offensive contre la France républicaine. En présence de la fermentation générale, la diète de Francfort avait reconnu, le 3 mars, à chacun des États allemands la faculté d'accorder la liberté de la presse. Le mouvement s'étendait dans tous les États sous des formes

quelquefois pacifiques, plus souvent tumultueuses. Les petits princes et les gouvernements des villes libres cédaient généralement, quelques-uns devant l'insurrection imminente. A Bade, le grand-duc n'avait point opposé de résistance. Ce qui subsistait des droits féodaux dans ce grand-duché fut supprimé, d'accord entre le prince et les chambres.

En Bavière, il y avait eu des troubles, dès l'année précédente, à l'occasion d'une favorite impopulaire par laquelle se laissait gouverner le roi Louis. Les émeutes recommencèrent et grandirent. Le roi abdiqua le 20 mars. Son successeur accéda aux réclamations populaires. Là aussi, on abolit les restes des droits féodaux. L'université de Munich demanda qu'en cas de nécessité, on recourût à l'alliance de la France contre la Russie.

Les mêmes sentiments se manifestèrent en Saxe ; on chantait la *Marseillaise* à Dresde.

En Prusse, le gouvernement armait, tout en protestant de ne pas intervenir dans les affaires de France. Des mouvements démocratiques se produisirent à Cologne et dans beaucoup d'autres villes. Le roi accorda la périodicité à la diète prussienne (6 mars) ; mais cette concession n'était pas suffisante pour que l'on se contentât de l'ombre de constitution octroyée le 3 février 1847. Une émeute éclata dans Berlin le même jour que dans Vienne, le 13 mars. Elle se renouvela, plus violente, les 15 et 16. Les nouvelles de Vienne surexcitaient l'émulation des Berlinois. Il arrivait des menaces de séparation, de la part des provinces rhénanes et de la Westphalie, si le programme libéral n'était adopté. Le roi se résigna. Par une patente du 18 mars, Frédéric-Guillaume promit de soumettre à ses confédérés la proposition qu'une représentation fédérale fût formée de tous les États allemands, avec des institutions constitutionnelles partout. Le roi de Prusse proposait une armée fédérale allemande, sous un général en chef fédéral, et un pavillon allemand ; un tribunal fédéral allemand ; un droit commun d'indigénat allemand ; un Zollverein général (association douanière) ; la liberté de la presse partout.

C'était, quant à l'unité allemande, sinon quant à la liberté, le programme que la Prusse devait, un jour, réaliser à son profit.

Même en ployant devant le mouvement populaire, la monarchie prussienne poursuivait les plans de sa persévérante ambition.

La diète prussienne était convoquée au 2 avril.

Le roi, cependant, avait cédé trop tard. Un incident fortuit remit aux prises le peuple et la troupe. Il s'engagea un nouveau et bien plus furieux combat : quelque chose qui ressembla aux luttes de Milan, moins la durée. Le roi, le lendemain, consentit à la retraite des troupes, à l'armement de la garde bourgeoise et au renvoi des ministres. L'insurrection victorieuse appela le roi à son balcon, pour saluer les cadavres des insurgés morts les armes à la main.

Le roi, le 20 mars, parcourut la ville, paré des couleurs fédérales allemandes (noir, rouge et or). Tous les peuples qui entraient dans la Révolution empruntaient à la France, en le diversifiant, l'étendard aux trois couleurs. La Prusse devait, un jour, en signe de sa suprématie, substituer sur le drapeau allemand ses couleurs noire et blanche au noir et or de l'ancien Empire germanique.

Le roi de Prusse se déclarait appelé à sauver la liberté et l'unité allemandes. Il jurait qu'il ne voulait point briser les trônes allemands en fondant une Constitution allemande (22 mars).

Il y avait un étrange contraste entre les paroles du roi à la diète, le 11 avril 1847, et sa déclaration du 22 mars 1848. L'année d'avant, il avait protesté de maintenir l'autorité souveraine et traditionnelle, et de ne pas subir les constitutions modernes émanées de la Révolution.

Il y avait analogie apparente en ce moment, entre la royauté prussienne et la royauté des Bourbons en France : l'une était abaissée comme l'avait été l'autre. La différence, néanmoins, était profonde. Les humiliations subies au dedans et au dehors avaient ruiné l'une de ces deux royautés ; pour l'autre, cet abaissement n'était qu'une épreuve d'où elle devait, quelque jour, sortir plus forte, parce qu'il existait, entre la dynastie et le pays, un but commun, une ambition commune, quoique l'on se querellât sur les moyens ; ce but commun avait existé autrefois, mais n'existait plus entre les Bourbons et la France.

Frédéric-Guillaume déclara prendre la direction de l'Allemagne pour les jours de danger. « La Prusse, dit-il, se transforme en Allemagne ; » — et il annonça qu'il allait appeler les princes et États allemands à se réunir avec la diète prussienne en assemblée des États d'Allemagne. Cette assemblée, dit-il, délibérera sur la fondation d'une nouvelle Allemagne, unie et non pas uniforme, unie dans la diversité et unie avec la liberté.

La Prusse, dans l'avenir, ne devait pas s'en tenir à ce programme ni respecter la diversité ou la liberté.

L'ambition prussienne s'était dévoilée trop tôt. Frédéric-Guillaume ne réussit pas à grouper les États allemands autour de la diète de Berlin. L'Autriche et la Bavière protestèrent avec courroux. On brûla à Munich et à Stuttgard le portrait du roi de Prusse. Frédéric-Guillaume dut reculer et désavouer l'interprétation qu'on avait faite de ses paroles (2 avril).

Ce que Frédéric-Guillaume avait tenté sans succès au nom de la monarchie prussienne, d'autres l'essayaient au nom de la démocratie allemande. Une grande assemblée de délégués des États allemands se réunit, de sa propre autorité, à Francfort le 30 mars, proclama le vote universel et convoqua une Assemblée nationale constituante au 1er mai. La diète germanique, et les divers gouvernements allemands comme la diète, plièrent devant cette puissance qui semblait brusquement sortie de dessous terre. La diète consentit à se mettre en rapport avec un comité de cinquante membres que la réunion de Francfort laissa derrière elle, en se séparant, jusqu'à la réunion de la Constituante. Les gouvernements, de leur côté, envoyèrent dix-sept délégués s'adjoindre à la diète, qui abrogea les lois d'exception promulguées depuis 1819.

Ce spectacle si nouveau qu'offrait l'Allemagne et ces grands problèmes qui se posaient au delà du Rhin frappaient singulièrement les esprits parmi nous ; par delà les États allemands, de sourdes rumeurs nous arrivaient de la Hongrie et des pays slaves de l'Autriche. L'annonce d'une Constitution, qui n'avait pas empêché l'explosion de la guerre de l'indépendance en Italie, n'apaisait pas non plus les nationalités diverses qui se querellaient dans tout l'Empire autrichien. Les membres

épars de la Pologne s'agitaient pour se rejoindre, tandis que le tsar Nicolas reprenait contre la France la même attitude hostile qu'autrefois à l'avènement de Louis-Philippe et parlait de monter à cheval.

L'Angleterre elle-même était violemment remuée par le parti démocratique des Chartistes, et l'Irlande rêvait une république irlandaise à l'exemple de la France.

Au milieu de toute cette révolution européenne qu'avait enfantée notre révolution, que devait, que pouvait faire le nouveau gouvernement de la France ?

La question lui était posée, de la manière la plus pressante, par ces nombreux réfugiés ou résidents étrangers qui étaient rassemblés dans Paris. Ce n'était point par les Italiens, comme on eût pu le croire ; c'était par les Polonais, par les Allemands, par les Belges, par les Savoisiens. Tout ce monde demandait, exigeait des subsides et des armes pour aller porter la République chacun dans son pays. Les Polonais réclamaient quelque chose de plus, l'intervention formelle de la France pour l'affranchissement de leur patrie. Le Gouvernement provisoire délibéra, le 25 mars, sur ce grand objet. La situation n'était pas du tout la même qu'en 1831. La guerre pour la Pologne, au temps de Louis-Philippe, eût été la guerre contre la Prusse autant que contre la Russie : en mars 1848, le peuple de Berlin venait de tirer de prison les détenus politiques polonais et de les promener en triomphe. Le roi de Prusse flattait les espérances des députés de sa province polonaise de Posen ; les agents autrichiens, en Gallicie, incitaient les populations à demander l'empereur d'Autriche comme roi de Pologne ; l'assemblée populaire allemande de Francfort, dont nous venons de parler, blâmait solennellement le partage de la Pologne et exprimait des sentiments favorables au rétablissement de cette malheureuse nation. Les manifestations hostiles à la Russie se multipliaient en Allemagne.

Était-il possible, dans de telles conditions, d'envoyer une armée française vers la Pologne à travers l'Allemagne, sans retourner à l'instant contre nous ces populations allemandes qui semblaient si bien disposées pour les Polonais ? Il y avait illu-

sion à espérer le concours de l'Allemagne pour la reconstitution de la Pologne ; mais cette illusion, en ce moment si spécieuse, les Polonais eux-mêmes la partageaient et rêvaient une alliance franco-allemande contre la Russie. Notre Gouvernement provisoire ne pouvait donc donner aux Polonais que des paroles de sympathie et non des actes, et devait attendre ce que produirait le mouvement de l'Allemagne.

A plus forte raison se refusa-t-il à encourager, à armer les groupes de révolutionnaires allemands qui s'organisaient à Paris et ailleurs. Ils partirent, se rassemblèrent à la frontière et pénétrèrent de France et de Suisse dans le pays de Bade, en proclamant la République. Ils trouvèrent quelque concours dans les populations badoises, mais pas assez pour résister sérieusement aux troupes fédérales accourues des États voisins. L'esprit public s'était prononcé contre ces bandes qui arrivaient de l'étranger, les armes à la main, pour imposer un gouvernement à leurs concitoyens.

Des tentatives analogues eurent lieu sur d'autres frontières, où elles pouvaient paraître plus motivées : il s'agissait de contrées incluses dans les frontières naturelles de la vieille Gaule et qui avaient été françaises : la Belgique et la Savoie. La Belgique avait flotté un instant à la nouvelle du 24 Février ; mais l'habileté du roi Léopold avait conjuré l'orage. Il s'était déclaré prêt à partir : on le pria de rester. Des lois libérales et progressives satisfirent l'opinion,et le gouvernement de Bruxelles reçut de M. de Lamartine l'assurance que la République française respecterait l'indépendance et la neutralité belges.

Cependant, un assez grand nombre de Belges résidant à Paris ne voulaient pas renoncer à porter chez eux la République. Ils s'organisèrent tant bien que mal, ainsi que faisaient à côté d'eux les réfugiés allemands, et partirent aussi. Le Gouvernement provisoire n'entendait pas les aider à un coup de main. M. Ledru-Rollin eût souhaité de pouvoir le faire, mais sentait qu'il ne le devait point. Après des hésitations, il envoya une dépêche dans ce sens au commissaire qui occupait la préfecture du Nord, M. Delescluze. Par un malentendu, la dépêche n'arriva pas. Delescluze arma et laissa entrer en Belgique une bande de

douze cents hommes. Cette irruption était prévue. Un corps de troupes belges mit en déroute les envahisseurs (28 mars). Cet incident, qui avait eu lieu dans un endroit portant le nom singulier de Risquons-tout, ne brouilla point la France et la Belgique. Notre gouvernement désavoua pleinement les agresseurs.

Un événement analogue se passa en Savoie. Une bande de Savoisiens, rassemblés à Lyon, entreprirent d'aller proclamer chez eux la République ; mais, là, il n'y eut point de connivence du commissaire du gouvernement à Lyon, Emmanuel Arago. La Savoie, conformément à ses traditions de 92, à ses sentiments et à ses intérêts, penchait vers la réunion à la France ; mais, quand on eut vu quelques centaines d'hommes entrer les armes à la main dans Chambéri et prétendre y organiser un gouvernement, au lieu d'appeler la population à disposer d'elle-même, bourgeois et paysans se retournèrent contre eux et les chassèrent (3-4 avril).

Si la France devait recouvrer la Savoie, ce n'était point en la reprenant par la force au roi de Sardaigne, que notre gouvernement considérait comme notre allié probable du lendemain. Le roi Charles-Albert était entraîné, en ce moment même, à la guerre contre l'Autriche. Le premier ministre d'Angleterre, lord Palmerston, naguère si révolutionnaire en Italie, mais trop communément anti-français avant tout, avait en vain pressé le roi de Sardaigne de rester neutre dans la lutte entre l'Autriche et l'insurrection lombardo-vénitienne. Le gouvernement français, au contraire, jugeant la guerre inévitable, avait fait pressentir le gouvernement piémontais sur l'entrée d'une armée française en Italie par la Savoie. Le ministre de Charles-Albert protesta à plusieurs reprises contre cette pensée, et le roi, dans une proclamation qui précéda de peu de jours son entrée en Lombardie, jeta ce mot, qui devint plus célèbre qu'heureux : « Dieu a mis l'Italie en état de se suffire à elle-même. » (*Fare dà se*) (23 mars). La crainte de la République, plus encore qu'un patriotisme ombrageux, avait dicté cette altière parole.

Ce qu'un roi italien écrivait en face de l'Europe, le chef le

plus connu des républicains italiens le disait, presque en même temps, à notre ministre des affaires étrangères. M. de Lamartine offrait aux réfugiés italiens « l'épée de la France ». — L'Italie, lui répondit Mazzini, nous l'espérons, saura se suffire à elle-même !... Nous comptons sur votre appui *moral* » (27 mars).

Le tribun parlait donc comme le roi : son orgueil national concluait comme les craintes dynastiques de Charles-Albert. L'Italie, en grande majorité, dans son exaltation patriotique, était animée de la même pensée. Il n'y avait guère que Venise et, jusqu'à un certain point, Milan qui eussent été disposées à nous appeler.

Le refus du secours de la France devait valoir à l'Italie de cruels revers et dix ans d'oppression de plus ; à la France, la guerre civile et ses suites fatales, dont elle eût été sans doute préservée par la guerre étrangère.

Le Gouvernement provisoire eût donc voulu intervenir par les armes en Italie et ne le put pas. Il avait, au contraire, refusé de faire ou d'aider la propagande armée en Allemagne, en Belgique, en Savoie. Il eut également à dessiner son attitude vis-à-vis de l'Angleterre. Il y avait, dans les Iles-Britanniques, une double agitation : en Angleterre, pour l'obtention d'une Charte démocratique ; en Irlande, pour ce qu'on nommait « le Rappel ». Lorsque le « grand agitateur » irlandais Daniel O'Connell, mort récemment, avait mis son pays en mouvement pour le Rappel, il s'agissait seulement de rétablir un parlement irlandais à Dublin comme autrefois ; mais, maintenant, les patriotes exaltés visaient à autre chose ; ainsi que les anciens « Irlandais-unis », ils aspiraient à la séparation d'avec la couronne d'Angleterre et à la République. Ils envoyèrent des députés à Paris, pour solliciter l'appui de la France. M. de Lamartine leur exprima la sympathie très sincère de la France pour l'Irlande, mais leur déclara que la République française ne pouvait intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire britannique. C'eût été mal servir les populations irlandaises que de les encourager à entreprendre une lutte calamiteuse avec les Anglais. La réponse loyale du ministre français lui valut la reconnaissance publique en Angleterre, sans blesser les Irlandais. Ceux-ci n'étaient

d'ailleurs nullement d'accord entre eux pour tenter en masse une révolution radicale, et les mouvements insurrectionnels furent étouffés sans avoir approché de la grandeur ni de l'énergie de l'insurrection de 1798.

Les chartistes anglais, qui avaient pris une attitude révolutionnaire, ne réussirent pas non plus ; le gouvernement britannique ne les combattit que par des moyens légaux et sans porter atteinte à aucune liberté ; l'opinion se retira de ce mouvement, qui prenait un caractère de sédition, pour se reporter sur des réformes pacifiques, et l'Angleterre sortit heureusement de cette double crise. Le contraste qu'offrirent Londres et Bruxelles avec Vienne et Berlin, quant à l'issue des agitations populaires, était tout à l'avantage des gouvernements libéraux.

Cette Révolution française, qui remuait ainsi de fond en comble toute l'Europe, où allait-elle ? Quels exemples allait-elle donner à tous ces peuples qui se levaient après elle et autour d'elle ?

La fermentation croissait chez nous au lieu de se calmer. Une foule de nouveaux journaux qui sortaient d'entre les pavés rivalisaient d'exagérations et de scandales. Les feuilles ultra-révolutionnaires attaquaient sans cesse « la mollesse et l'inaction du Gouvernement ; » elles exigeaient toutes de lui l'impossible, et de cent manières différentes. Les révolutionnaires criaient à l'inertie, les réactionnaires, à la tyrannie. Il y avait trois cents clubs dans Paris. Beaucoup des plus ardents s'étaient affiliés ensemble et pesaient incessamment sur le ministère de l'intérieur. Les réactionnaires monarchistes avaient aussi leurs clubs, et ils avaient pour principal organe dans la presse un nouveau journal, l'*Assemblée nationale*, d'une violence haineuse contre tout ce qui tenait au Gouvernement provisoire et à la République. Les partisans de Louis Bonaparte commençaient à travailler en faveur du prétendant de Strasbourg et de Boulogne. Ils vantaient fort, parmi le peuple, le livre écrit par le prisonnier de Ham, durant sa captivité, sur « l'Extinction du Paupérisme. » Louis Bonaparte y proposait la formation d'une grande association ouvrière à laquelle on donnerait les terres incultes. Lorsque, plus tard, l'auteur de ce

projet peu praticable fut en mesure de le réaliser, il n'en fit rien.

Parmi toutes ces rumeurs révolutionnaires, socialistes, réactionnaires, bonapartistes, éclata un incident qui fit grand bruit. On découvrit, au ministère des affaires étrangères, un récit exact et complet de tout ce qui s'était passé de plus secret dans les sociétés secrètes avant l'insurrection du 12 mai 1839. Cette révélation anonyme ne pouvait avoir été dictée que par un des chefs du mouvement à la tête duquel avaient été Barbès, Blanqui et Martin Bernard. La pièce fut publiée dans la *Revue rétrospective*. Avant d'être accusé, Blanqui protesta. Les principaux membres des clubs révolutionnaires se réunirent en jury d'honneur pour éclaircir la question. Blanqui refusa de comparaître. Barbès et plusieurs autres de ceux qui, avec lui, avaient organisé la conspiration de 1839 l'accusèrent et maintinrent invariablement leur accusation. Blanqui, exaspéré, se plongea plus âprement que jamais dans les complots, avec le club fanatique qu'il groupait autour de lui.

Une nouvelle crise semblait prochaine. Les délégués des ouvriers qui s'étaient constitués en permanence au Luxembourg s'exaltaient et s'irritaient en voyant qu'on ne marchait pas dans le sens de leurs idées. Ils projetaient d'organiser une nouvelle manifestation afin d'imposer au Gouvernement le système de Louis Blanc. Ils entendaient présenter une impérieuse pétition réclamant l'organisation du travail par l'association. Louis Blanc, personnellement, voulait *pousser*, non renverser ses collègues ; mais d'autres, tels que le préfet de police Caussidière, tendaient à aller plus loin, à balayer la partie modérée du Gouvernement ; enfin Blanqui conspirait pour lui-même, pour son rêve perpétuel de dictature.

Que ferait le ministre de l'intérieur ? Ledru-Rollin était disputé entre deux influences contraires : Caussidière et les chefs de clubs, d'un côté ; de l'autre, Jules Favre et quelques amis revenus à une politique moins emportée. L'ex-rédacteur en chef de la *Réforme*, Flocon, rude dans la forme, sensé et pratique au fond, était décidé à défendre le Gouvernement provisoire dans son ensemble. Ledru-Rollin flottait

encore, tandis que les préparatifs de la démonstration se poursuivaient activement durant les journées des 14 et 15 avril. La manifestation avait été fixée au 16. Le péril était grand. L'état-major même de la garde nationale était incertain et subissait l'influence du Luxembourg. Les meneurs révolutionnaires qui organisaient la démonstration étaient en plein désaccord sur ce qui serait à faire si le mouvement réussissait ; mais ils n'en travaillaient pas moins, chacun pour son compte, à préparer le mouvement.

Tout dépendait de Ledru-Rollin, qui eût donné un centre et une direction à tous ces efforts discordants. Il y eut de vives appréhensions, le 15 avril, dans le gouvernement et dans la bourgeoisie parisienne, quand le *Bulletin de la République* publia de nouveau un de ces articles émanés des clubs, qui avaient, en mars, effrayé les gens paisibles ; on y prévoyait le cas où il faudrait, « au nom du salut public, » résister à « une fausse représentation nationale. » Cet article avait été inséré à l'insu de Ledru-Rollin : il le désavoua devant le Conseil.

Le mouvement commença le matin du dimanche 16 ; trente à quarante mille hommes se trouvèrent rassemblés au Champ de Mars avant midi, avec des bannières et des devises peu rassurantes. Blanqui était là, avec ses hommes, soufflant le feu. L'heure était décisive. Pressé par un de ses amis, M. Carteret, Ledru-Rollin n'hésita plus. Sa loyauté écarta les images de dictature qu'on avait fait miroiter à ses yeux. — « Il faut, lui avait dit M. Carteret, noyer l'émeute dans un grand mouvement de la garde nationale. — Vous avez raison ! » répondit Ledru-Rollin, et il alla droit au ministère des affaires étrangères s'entendre avec Lamartine. Ils convinrent que Ledru-Rollin ferait battre la générale et appellerait aux armes la garde nationale, tandis que Lamartine se mettrait à la tête des quelques bataillons de garde mobile qu'on avait sous la main et attendrait l'insurrection à l'Hôtel de Ville.

Malgré le mauvais vouloir de l'État-major, le rappel fut battu et obéi. La garde nationale se leva par grandes masses, et la garde mobile suivit son commandant, le général Duvivier, qui avait su s'en faire aimer et obéir. La garde nationale arriva à

l'Hôtel de Ville avant l'émeute. Le peuple de Paris avait fait comme Ledru-Rollin ; il s'était décidé pour le Gouvernement provisoire. Cent mille baïonnettes protégeaient l'Hôtel de Ville. Les faubourgs accouraient à grands flots, où se confondaient les vestes et les blouses avec les uniformes. Barbès, colonel de la 12e légion, était là, à la tête des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau : il n'avait pas voulu livrer la France à Blanqui.

Au Champ de Mars, au contraire, le rassemblement va diminuant. Quand on voit ce dont il s'agit, on s'en va. Blanqui et les siens perdent leurs peines. Ceux des ouvriers qui sont restés se bornent à envoyer une collecte patriotique à l'Hôtel de Ville.

La journée se termina par un immense défilé de la garde nationale, qui dura jusqu'à onze heures du soir. Aux cris de : « Vive le Gouvernement provisoire ! » se mêlèrent des cris nombreux de : « A bas les communistes ! »

Ceci était très digne de remarque ; les théories du communisme avaient été bruyamment prêchées dans ces derniers temps, et l'on avait cru que, cette fois, il s'agissait d'une tentative de révolution dans ce sens. La masse populaire, accessible à bien des rêves, se retournait irritée, quand le rêve prenait corps dans le communisme, radicalement antipathique à notre esprit d'individualité. Ce fut un grand malheur que les libéraux, qui allaient bientôt tourner contre la République, n'eussent point compris alors la portée de ce cri du peuple et n'en eussent point été rassurés.

La journée du 16 avril confirmait celle du 17 mars ; la sagesse que le peuple avait montrée par deux fois en un mois donnait de grandes espérances, qui devaient être cruellement démenties deux mois plus tard !

Le 20 avril, le Gouvernement provisoire distribua solennellement les nouveaux drapeaux à la garde nationale et à l'armée. 400,000 hommes armés défilèrent en bon ordre devant l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile. Ce fut un imposant spectacle, dont le récit fit impression en France et en Europe.

Le 27 avril, le Gouvernement provisoire proclama l'abolition de l'esclavage. La seconde République réparait ainsi, dans le

peu qui nous restait de colonies lointaines, le mal qu'avait fait le premier consul Bonaparte ; le Gouvernement provisoire de 1848 ne pouvait malheureusement pas nous rendre Saint-Domingue ! Notre nouvelle et grande colonie méditerranéenne, l'Algérie, était comprise dans le décret, qui est un des titres du Gouvernement provisoire à la reconnaissance de la postérité. L'émancipation des noirs, hâtée par la seconde République, mais déjà préparée du temps de Louis-Philippe, s'est opérée sans violentes secousses dans nos possessions coloniales.

Les journées des 16 et 20 avril étaient tombées au milieu d'un immense mouvement électoral, dont l'intensité s'était accrue à mesure qu'approchait le grand vote fixé au 23 avril. Les mots *république* et *progrès* étaient partout : mais que recouvraient-ils ? Les mille tribunes des clubs retentissaient à la fois de toutes les folies, de toutes les violences, et de toutes les idées justes, fécondes et généreuses. C'était le chaos, mais plein de rayons : là s'agitaient pêle-mêle tous les éléments du bien comme du mal, tous les germes de l'avenir. Les mêmes contrastes éclataient dans d'innombrables incidents qui ne se rapportaient pas directement à la question électorale, et qui manifestaient le même état moral. Pendant qu'on voyait les intérêts engagés dans les luttes les plus âpres, ouvriers contre patrons, locataires contre propriétaires, les sentiments désintéressés se montraient de la manière la plus touchante. Le journal de M. de Lamennais avait cité, le 10 mars, une grande parole d'un ouvrier : « Nous avons trois mois de misère au service de la République ! » Beaucoup étaient fidèles à cette pensée, et le même élan magnanime entraînait un bon nombre de personnes peu aisées à porter leurs faibles économies, leurs joyaux, jusqu'à des médailles d'honneur, en dons patriotiques à l'Hôtel de Ville.

Il y avait eu, dans le peuple, des traits d'une vertu plus rare que la générosité, le respect de la loi. Les ouvriers charpentiers se présentèrent en corps, le 19 mars, à l'Hôtel de Ville. Ils s'étaient, au lendemain du 24 Février, portés en armes à une prison, afin d'en tirer trois de leurs camarades détenus pour fait de coalition ; là, ils avaient compris l'acte qu'ils allaient commettre : ils s'étaient arrêtés ; ils avaient réintégré dans la prison

ceux qu'ils avaient prétendu en délivrer; maintenant, ils venaient demander leur grâce au Gouvernement.

Les sentiments de concorde, qui n'avaient déjà souffert que trop d'atteintes, subsistaient dans bien des âmes. Le compagnonnage, dans les métiers du bâtiment, était divisé en plusieurs sociétés ou « Devoirs, » qui se querellaient toujours et se battaient souvent; ils se réunirent 8 à 10 mille le 20 mars, se jurèrent fraternité et allèrent à l'Hôtel de Ville faire hommage de leur union au Gouvernement de la République.

Cet esprit de concorde, si les réactionnaires de certains clubs et de certains journaux s'y montraient fort contraires, une partie des vieux amis de la République avaient eu aussi le tort d'y déroger en établissant des distinctions dangereuses entre « républicains de la veille » et « républicains du lendemain. » Malgré cette faute et les polémiques assez aigres auxquelles elle avait donné lieu, les hommes de l'ancienne opposition dynastique publièrent de bonnes professions de foi électorales.

M. Thiers annonça qu'il acceptait d'être candidat « pour travailler à constituer la nouvelle République sur des bases durables et pour y défendre les conditions essentielles de toute société. »

M. Odilon Barrot déclaraque la forme républicaine était, dès à présent, au moins en fait, irrévocablement acquise au pays. Il qualifia de criminel celui qui rêverait une restauration monarchique.

Tous les anciens libéraux et constitutionnels protestèrent également de se rallier à la République sans arrière-pensée. Tous ceux qui avaient été bonapartistes de la veille et qui devaient l'être du lendemain faisaient de semblables protestations. Les légitimistes eux-mêmes adhéraient à la République. Tous les candidats, et, parmi eux, évêques, prêtres, moines, déclaraient accepter la République ; à la différence des bonapartistes et des légitimistes, les libéraux pouvaient l'accepter sincèrement, et il était temps encore de s'entendre avec eux.

Les délégués ouvriers du Luxembourg et la plupart des groupes révolutionnaires, centralisés dans un « club des clubs », essayèrent de faire par les élections ce qu'ils avaient tenté en

vain par voie de manifestations. Ils publièrent, pour Paris, une liste de « candidats du peuple. » Sur 34 députés à élire, ils proposaient 20 ouvriers ; ils excluaient, d'une part, la majorité modérée du Gouvernement, et, de l'autre, Blanqui et Cabet. Même sur cette liste extrême, on repoussait le communisme.

Les comités du Luxembourg et du club des clubs convoquèrent « tous les travailleurs de la Seine » au Champ de Mars le matin des élections (23 avril). Le peuple de Paris ne répondit point à l'appel.

Les élections se passèrent à Paris dans le plus grand calme. Quand on parlait du vote universel, sous Louis-Philippe, les républicains eux-mêmes n'étaient pas sans appréhender les difficultés matérielles qu'on éprouverait à faire voter de si grandes masses d'hommes. Ces difficultés s'évanouirent à la première épreuve. Il ne s'était agi que d'établir un nombre suffisant de sections. Seulement, le scrutin de liste de 34 noms exigea un long travail de dépouillement, et le résultat ne put être proclamé à l'Hôtel de Ville que le 28 au soir. Lamartine passait en tête, avec près de 220,000 voix, puis les autres membres modérés du Gouvernement. Ledru-Rollin n'arrivait qu'avec moins de 132,000 voix, et Louis Blanc qu'avec 121. La liste du Luxembourg était complètement battue. Ses candidats ouvriers les plus favorisés ne dépassaient guère 40,000 voix. Le Luxembourg était resté sous le coup de son échec du 16 avril, et la masse ouvrière n'était pas venue aux candidats ouvriers.

Les élections, en général, s'étaient opérées aussi paisiblement dans les départements qu'à Paris. Les résultats étaient très variés. Ce qu'on y rencontrait le moins, c'était, comme on devait s'y attendre, les hommes de l'ancien Juste-Milieu. La majorité, sans être à beaucoup près aussi démocratique et aussi progressiste qu'elle l'eût été avec des élections plus promptes, était cependant républicaine de diverses nuances, mais avec des groupes nombreux d'ancienne gauche et d'ancien centre gauche, des légitimistes, des ecclésiastiques, et jusqu'à deux membres de la famille Bonaparte. Lamartine avait été élu, dans 10 départements, par 1,600,000 sufffrages.

Au bon ordre qui avait signalé l'ensemble des élections, il y

avait eu deux exceptions malheureuses, dont une sanglante !

A Limoges, le 27 avril, les ouvriers, voyant que le recensement des votes n'aboutissait pas au succès de leurs candidats, déchirèrent quelques-uns des procès-verbaux ; il y eut des rixes entre eux et les gardes nationaux. Le commissaire du Gouvernement parvint cependant à rétablir l'ordre, et le résultat légal des élections fut maintenu.

A Rouen, on ne réussit pas, comme à Limoges, à éviter la guerre civile. Là aussi, le recensement des votes du département, ne répondant pas aux désirs des ouvriers, détermina l'orage. Les divisions entre les classes étaient alors très acerbes à Rouen. L'émeute alla jusqu'à l'insurrection, aux barricades, aux combats dans les rues. Il fallut recourir au canon dans la ville et dans le faubourg Saint-Sever. La défaite des ouvriers fut suivie d'une violente réaction bourgeoise. Le Gouvernement fit de son mieux pour pacifier Rouen et y ranimer le travail ; mais le premier sang avait été versé depuis l'établissement de la République, et c'était d'un triste augure.

L'ouverture de l'Assemblée nationale sembla faire évanouir ce douloureux présage. La seconde Constituante s'inaugura, le 4 mai, dans le palais de l'ancienne Chambre des députés, par un immense cri de « Vive la République ! » Le Gouvernement provisoire, par l'organe de son président Dupont de l'Eure, déposa ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée, qui renouvela, par des acclamations dix fois répétées, la proclamation de la République. L'Assemblée réitéra cette proclamation, sous le péristyle du palais, devant le peuple, la garde nationale et l'armée. Ceux qui ont été témoins de cette grande scène ne l'ont jamais oubliée.

Le surlendemain 6 mai, Lamartine lut devant l'Assemblée, au nom du président Dupont de l'Eure, le compte-rendu des actes du Gouvernement provisoire ; puis les ministres lurent leurs rapports spéciaux. Le 8, l'Assemblée, à la presque unanimité, décréta que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. La postérité confirmera ce jugement. Jamais gouvernement n'a lutté contre des difficultés plus grandes avec plus d'honnêteté et de courage.

CHAPITRE X

SECONDE RÉPUBLIQUE, SUITE. — SECONDE CONSTITUANTE. — COMMISSION EXÉCUTIVE. — LE 15 MAI. — JOURNÉES DE JUIN 1848.

(4 Mai — 28 Juin 1848)

Nous avons indiqué l'extrême variété des éléments de l'Assemblée qui avait entre ses mains le sort de la France. Ce n'était ni l'ardeur, ni les talents, ni l'honnêteté qui lui manquaient, c'était la conscience claire de ce qui était désirable et possible. Les premières opérations et les premiers débats de la Constituante manifestèrent les incertitudes et les fluctuations dans lesquelles elle allait s'agiter. Le premier président qu'elle nomma fut Buchez, l'auteur de l'*Histoire parlementaire de la Révolution.* Le long panégyrique qu'il avait écrit de Robespierre et des Jacobins semblait devoir éloigner de lui les modérés ; mais ses opinions religieuses, sa moralité sévère et l'esprit énergiquement anti-communiste de son groupe le firent préférer par les conservateurs, par la nouvelle droite, à deux autres candidats républicains.

Le bureau de l'Assemblée fut composé en majorité de républicains de la veille, chose inévitable au premier moment où les autres fractions de l'Assemblée n'avaient pas encore pu se reconnaître.

La situation changea dans les discussions des quinze bureaux entre lesquels l'Assemblée s'était partagée. Il s'agissait de la forme qu'on donnerait au pouvoir exécutif pendant la durée de la Constituante. Les républicains de la veille voulaient une Commission exécutive, ayant au-dessous d'elle des ministres à son

choix. L'ancienne gauche dynastique, qui composait maintenant la majeure partie de la droite, entendait que l'Assemblée nommât et révoquât les ministres. C'étaient les anciens libéraux, les constitutionnels qui réclamaient une sorte de Convention, et c'étaient les républicains qui s'y opposaient. La raison en était que l'ancienne gauche ne voulait pas maintenir aux affaires les hommes du Gouvernement provisoire et prétendait à son tour mettre la main sur le pouvoir. Ce groupe d'hommes habitués à jouer un rôle considérable dans le pays et à regarder le gouvernement comme un héritage qui devait prochainement leur échoir, ne s'était pas vu volontiers débordé et rejeté loin du but au moment où il avait cru le saisir. Il aspirait, en ce moment, non pas à renverser la République, mais à la gouverner, ou, tout au moins, à dominer son gouvernement. Les républicains de la veille étaient loin d'avoir fait ce qu'il eût fallu pour transiger avec des personnes et des opinions qui, à l'origine, n'étaient nullement irréconciliables.

Dans les délibérations des bureaux, les anciens parlementaires, rompus aux discussions et aux affaires, prenaient avantage sur les hommes nouveaux que le parti républicain avait envoyés à l'Assemblée. L'ancienne gauche obtint la majorité dans la formation de la commission chargée du rapport sur le pouvoir exécutif.

La discussion publique et générale défit ce qu'avait fait la discussion particulière des bureaux. Deux orateurs firent impression en se prononçant pour les républicains de la veille. L'un était l'éloquent dominicain Lacordaire, l'autre, Ferdinand de Lasteyrie, que ses relations semblaient devoir retenir dans les rangs de l'ancienne gauche : tous deux incapables de suivre une autre impulsion que celle de leur conscience et de leur générosité native.

A la suite d'un très beau débat oratoire entre Odilon Barrot et Lamartine, ce dernier l'emporta. A la majorité de 411 voix contre 385, l'Assemblée écarta la proposition de nommer directement le ministère. Elle conféra le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres qui choisirait les ministres.

L'élection des cinq membres de la Commission exécutive fut

remarquable par la répartition des voix. Il était bien assuré d'avance que Louis Blanc ne serait point élu; mais une grande partie de l'Assemblée eût voulu écarter également Ledru-Rollin, quoique celui-ci eût parlé très chaleureusement de concorde et fait souvenir l'Assemblée que c'était lui qui avait ordonné de battre le rappel le 16 avril. Lamartine, pressé de se séparer de Ledru-Rollin, s'était résolûment refusé à une rupture qui pouvait être un signal de guerre civile. Une partie de la droite ne lui pardonna pas cette conduite aussi sensée que généreuse : il ne passa que le quatrième, après Arago, Garnier-Pagès et Marie ; il n'eut que 643 voix, tandis qu'Arago en avait eu 725. Malgré la droite, Ledru-Rollin fut élu le cinquième, mais avec 458 voix seulement. Quant à Dupont de l'Eure, ce vénérable doyen du Gouvernement provisoire avait retiré sa candidature (10 mai).

La Commission exécutive appela au ministère MM. Crémieux, Duclerc, Bastide, Recurt, Carnot, Trélat, Flocon, Bethmont, l'amiral Casy; le ministère de la guerre fut destiné au général Cavaignac, alors gouverneur d'Algérie ; Marrast et Caussidière furent maintenus à la mairie et à la préfecture de police; Pagnerre resta secrétaire général du Gouvernement.

La Commission exécutive était à peine élue, que la question étrangère et la question sociale surgirent à la fois dans toute leur gravité devant elle.

Les événements se compliquaient étrangement et tristement au dehors. Les nouvelles des pays polonais étaient sombres. Les Polonais de Gallicie, qui commençaient à peine à respirer depuis les massacres de 1846, avaient repris espoir en apprenant que Vienne était en révolution et que la trop fameuse prison du Spielberg, où avaient souffert tant de martyrs, était vide ; mais le gouvernement autrichien, tout en supprimant les corvées en Gallicie, puis dans le reste de l'Empire, pour garder l'appui des paysans, ne tarda pas à réagir contre les patriotes polonais. Son attitude détermina dans Cracovie un soulèvement qui ne fut comprimé que par le bombardement de la ville (26 avril).

En Prusse, les manifestations polonaises avaient d'abord été tolérées dans la province de Posen, et le roi avait fait maintes promesses, pendant que l'Assemblée de Francfort émettait, comme nous l'avons dit, une déclaration contre le partage de la Pologne ; mais ces belles espérances furent de peu de durée. La commission intérimaire qu'avait laissée derrière elle l'Assemblée de Francfort, en attendant la réunion de la Constituante allemande, revint bientôt, d'accord avec la Diète, à de tout autres sentiments.

L'esprit d'envahissement et d'égoïsme national succéda promptement, chez les révolutionnaires allemands, à ce premier mouvement de sympathie et d'équité qui avait fait explosion dans la première Assemblée. On déclara unis à la Confédération germanique le Slesvig, malgré sa nationalité danoise, et le Posen et la Prusse occidentale, malgré leur nationalité polonaise. On annonça que « l'Allemagne maintiendrait ses frontières intactes, » et, dans ses frontières, on comprenait les états autrichiens qui avaient dépendu de l'ancien Empire d'Allemagne ; en conséquence, on invita les Slaves de l'Autriche, Tchèkhes et autres, à se reconnaître Allemands par l'envoi de députés à la Constituante, à Francfort. C'était trop peu : le comité international de la commission intérimaire annonça les prétentions de l'Allemagne sur une partie de la Hollande et de la Suisse et sur l'Alsace et la Lorraine (12 avril). On pouvait reconnaître dès lors quelles illusions nous nous étions faites en France sur le caractère que prendrait la Révolution en Allemagne. On tâcha encore d'espérer que la future Constituante allemande n'entrerait pas dans la voie où s'était engagée la commission.

La crise, cependant, éclatait dans la province de Posen. Un décret du roi de Prusse, du 26 avril, définit la réorganisation nationale qu'il avait promise à ses sujets polonais : le gouvernement prussien avait introduit et renforcé par tous les moyens dans la Posnanie l'élément allemand ; en vertu d'un dénombrement opéré par les agents prussiens comme il leur plut, le décret royal adjugea aux Allemands plus de la moitié de la province, avec la capitale même, Posen. Les Polonais tentèrent de

revendiquer leur droit par les armes. Après d'héroïques efforts et une victoire, accablés par le nombre, ils furent réduits à capituler (8 mai).

Quant à l'Italie, le mouvement y était grand, mais confus. Les populations se jetaient avec ardeur dans ce qu'on nommait « la croisade » contre l'étranger ; le grand-duc de Toscane, malgré ses origines d'archiduc autrichien, puis le pape, malgré ses scrupules de père commun des fidèles, puis le roi de Naples, le plus contre-révolutionnaire des princes, avaient été entraînés dans « la ligue italienne ». Mais cette ligue n'était nullement organisée ; Charles-Albert, qui était entré bravement en campagne et avait refoulé Radetzki sur Vérone, n'entendait pas soumettre ses opérations au contrôle des autres princes, et, parmi ceux-ci, le roi de Naples ne visait qu'à échapper aux engagements qu'il venait de prendre ; quant à Pie IX, troublé dans sa conscience, menacé d'un schisme par les prélats allemands, disputé entre ses devoirs contradictoires de prince italien et de chef de la catholicité, il désavouait, le 29 avril, la bénédiction qu'il avait donnée aux croisés italiens et déclarait que rien n'était plus loin de sa pensée que de faire la guerre à l'Allemagne ; puis, le 4 mai, effrayé de la colère du peuple de Rome, il se remettait dans la main du parti national, mais sans recouvrer son prestige pour toujours évanoui.

Malgré les premiers avantages de Charles-Albert, le succès de la cause italienne était fort douteux. Un violent mouvement de réaction contre l'Italie apparaissait, non seulement dans l'Autriche allemande, mais dans toute l'Allemagne, où l'orgueil de race et la soif de la domination étouffaient de plus en plus le sentiment du droit international.

L'Autriche se préparait à un grand effort pour ressaisir l'Italie.

Les esprits étaient, chez nous, vivement préoccupés de ce qui se passait au delà du Rhin et des Alpes. Deux députés, le 10 mai, interpellèrent la Commission, aussitôt après sa formation, sur ce qui regardait la Pologne et l'Italie. M. de Lamartine répondit que le drapeau ne s'avancerait qu'à l'heure et dans les limites indiquées par la sagesse et le patriotisme de l'Assem-

blée, mais qu'une fois qu'il se serait avancé, il ne reculerait pas comme en 1831.

La discussion sur la Pologne et l'Italie fut ajournée au 15 mai, pour laisser au Gouvernement le temps de se reconstituer.

Il n'y avait point à reprocher à Lamartine de n'avoir pas envoyé notre armée en Italie, où les Italiens ne nous appelaient pas ; mais on pouvait lui demander pourquoi le Gouvernement français ne reconnaissait point la République de Venise, que Charles-Albert avait reconnue et qui sollicitait instamment la France d'en faire autant. La France avait à réparer l'ancienne injustice de Campo-Formio, et la reconnaissance de la République vénitienne aurait eu de grandes conséquences.

Le même jour, à peine la question étrangère ajournée, Louis Blanc vint poser la question intérieure sous la forme la plus tranchante, en renouvelant sa proposition de créer un ministère du travail et du progrès. Ce projet, que le Gouvernement provisoire avait repoussé en pleine crise de Février, n'avait pas la moindre chance d'être accueilli de l'Assemblée : elle le repoussa à la presque unanimité ; mais, ne voulant point être accusée d'indifférence pour les classes ouvrières, elle vota une commission d'enquête sur le travail industriel et agricole.

Les délégués du Luxembourg, qui avaient quitté ce palais depuis l'ouverture de l'Assemblée, publièrent une déclaration d'après laquelle, l'Assemblée nationale ayant, disaient-ils, refusé de constituer un ministère du travail, ils se refusaient à assister à la fête de la Concorde.

Cette fête avait été décrétée pour célébrer la réunion des Représentants du peuple à Paris. Il était plus difficile de ramener la concorde dans les esprits que de mettre son nom dans un programme.

L'Assemblée était déjà en butte aux attaques simultanées des réactionnaires et des ultra-révolutionnaires ; et ceci, avant qu'elle eût rien fait, sinon sa très raisonnable décision sur le pouvoir exécutif. Les hostilités étaient plus vives encore contre les membres du Gouvernement. Incessamment assaillis par les journaux des partis extrêmes, ils étaient traités avec peu de bienveillance par le côté droit de l'Assemblée, qui eût souhaité

de les remplacer, et ils n'étaient soutenus que très faiblement par le côté gauche, qui ne pouvait se défaire de ses habitudes d'opposition, même à l'égard des siens.

Les agents des factions réactionnaires et ultra-révolutionnaires travaillaient également à empêcher la situation de se raffermir. Les uns et les autres détournaient les ouvriers de reprendre leurs travaux et les poussaient à s'en aller aux ateliers nationaux, plutôt que d'accepter dans l'industrie privée des salaires au-dessous de leurs prétentions.

Les affaires étrangères offraient aux agitateurs une occasion trop favorable pour qu'ils n'en profitassent pas.

Un comité central de clubistes, présidé par un certain Huber, personnage suspect, qui avait été en rapport avec la police sous Louis-Philippe, fit appel aux chefs de barricades et aux délégués des clubs démocratiques. Dans une réunion tenue le 12 mai, après de violents débats, il fut décidé qu'une manifestation pour réclamer l'intervention en faveur de la Pologne aurait lieu sans armes le 15. Il était à croire que beaucoup de monde répondrait à cet appel. La population parisienne était habituée à répéter le refrain si connu :

> Les peuples sont pour nous des frères,
> Et les tyrans, des ennemis !

qui a été le vrai chant de la Révolution de Février ; elle s'irritait d'entendre dire que les Polonais étaient opprimés de nouveau par les soldats de la Prusse et de l'Autriche, et qu'on ne marchait pas à leur secours.

Une première démonstration populaire en faveur de la Pologne eut lieu le 13, sans attendre celle qu'annonçait le comité central des clubs. Quelques milliers d'hommes défilèrent sur les boulevards, depuis la Bastille jusqu'à la Madeleine. La Constituante, la veille, avait voté une loi qui interdisait d'apporter directement des pétitions à la barre ; elle se rappelait les invasions des Assemblées pendant la Révolution et voulait en prévenir le retour. La foule respecta la nouvelle loi : elle envoya, par des délégués, une pétition qui fut reçue et portée à la tribune par un député ; puis elle se sépara en bon ordre.

L'issue pacifique de cette démonstration rassura l'opinion et la rassura trop. Les journaux, même modérés, blâmèrent, le lendemain, l'autorité d'avoir fait battre le rappel en cette occasion.

Pendant ce temps, les groupes révolutionnaires s'agitaient dans un vrai chaos ; les uns, en dépit du programme, projetaient de venir en armes et rédigeaient déjà les décrets d'un nouveau gouvernement provisoire ; les autres n'avaient pas confiance dans le résultat et voulaient maintenir au mouvement un caractère non militant, ou même le supprimer, Barbès, voyant bien que Blanqui se préparait à s'emparer de la manifestation, détournait son club d'y participer. Plusieurs autres clubs républicains prenaient la même résolution. Louis Blanc, dans une réunion de représentants, approuvait énergiquement Barbès ; le comité central polonais suppliait les clubs de ne point aller présenter en masse une pétition à l'Assemblée et de ne pas compromettre la cause qu'ils voulaient servir.

Malgré cette opposition d'hommes si influents dans le parti exalté, l'impulsion était donnée et il était évident que la manifestation aurait lieu. Le président du comité central, Huber, protesta, et dans les journaux et dans une lettre au maire de Paris, que l'on calomniait les pétitionnaires en leur attribuant des intentions anarchiques. Sa parole était une faible garantie. Le préfet de police Caussidière ne savait que penser de ce qui allait arriver et, avec son astuce accoutumée, il ne bougeait pas, faisait le malade et se réservait le choix entre la révolution et la répression.

On savait que le rassemblement du 15 suivrait le même itinéraire que celui du 12. La Commission exécutive, qui venait de s'installer au petit Luxembourg, et le président de l'Assemblée ordonnèrent des dispositions et pour barrer le pont de la Concorde et pour avoir, autour de l'Assemblée et sur les autres points essentiels, les forces nécessaires. Les ordres étaient bien donnés ; mais, en pareil cas, tout est dans l'exécution ; malheureusement l'exécution était remise à des mains faibles et incapables : le général de la garde nationale Courtais, qui avait le commandement en chef, perdit son temps à la parade du matin, au lieu

d'aller s'assurer par lui-même si les bataillons commandés étaient arrivés et les positions occupées.

Les pétitionnaires, assemblés sur la place de la Bastille, se mirent en mouvement vers onze heures. Leur attitude n'était pas hostile; mais, sur le boulevard du Temple, Blanqui et son club, qui attendaient au passage, prirent brusquement la tête de la colonne et la firent marcher avec une extrême rapidité. Le rassemblement déboucha sur la place de la Madeleine beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait prévu.

Les gardes nationaux, lassés d'avoir été souvent dérangés en vain, avaient peu répondu à l'appel fait à domicile; néanmoins, il y avait encore moyen de faire face au péril en concentrant 5 ou 600 hommes qui étaient sur le pont, à peu près le double qui se trouvaient autour de l'Assemblée, et un fort détachement posté dans le jardin des Tuileries. Au lieu de prendre en toute hâte cette indispensable mesure, le général Courtais eut la malencontreuse idée de courir au-devant du rassemblement; il s'imaginait pouvoir l'arrêter par de belles paroles. Aux premiers rangs étaient les plus malintentionnés: il y avait là des gens armés. La tête de colonne n'écouta pas Courtais et passa outre; le reste suivit. La foule déborda sur la place de la Concorde et avança vers le pont.

Courtais n'avait pas seul perdu la tête: le décousu était partout; le colonel de la 1re légion avait gardé à sa mairie, par un malentendu, 1,000 hommes sur lesquels on comptait, et le général Négrier, questeur de l'Assemblée, un très brave officier d'Afrique, au lieu de barrer le pont avec tout ce qu'il avait de forces sous la main, n'y avait laissé qu'une poignée de gardes nationaux. La foule ne les désarma point, mais les noya, pour ainsi dire, dans ses flots. Elle vint bientôt se heurter aux grilles de l'Assemblée.

Lamartine et Ledru-Rollin tentèrent de haranguer la multitude du haut de ces degrés où l'Assemblée, quelques jours auparavant, était venue mêler ses acclamations républicaines à celles du peuple de Paris. L'éloquence du poëte et celle du tribun ne retrouvèrent plus ici l'ascendant qu'elles avaient eu à l'Hôtel de Ville. La multitude continua d'ébranler les grilles et

de crier : « A bas les baïonnettes ! » Courtais fit remettre les baïonnettes dans le fourreau à un millier de gardes nationaux et de gardes mobiles ; puis il fit entr'ouvrir la grille pour introduire une vingtaine de délégués : un bien plus grand nombre pénétrèrent à la suite de Blanqui. La foule tourna le palais vers la place de Bourgogne : là s'était réuni le club de Barbès, non pour envahir, mais pour observer. Quand ceux-là surent que Blanqui entrait, ils voulurent entrer aussi : il y eut, sur la place de Bourgogne, une mêlée, une poussée effroyable ; les grilles, de ce côté, furent forcées ; la multitude pénétra dans la salle de l'Assemblée, encombra les tribunes ; puis on vit des grappes d'hommes se laisser glisser le long des galeries et tomber dans l'intérieur de la salle réservé aux représentants ; d'autres bandes pénétrèrent ensuite directement en forçant les portes.

L'Assemblée discutait sur la Pologne et l'Italie au moment où s'opéra l'invasion. Au milieu du tumulte qui s'ensuivit, Louis Blanc prit la parole, avec l'autorisation du président ; il demanda le silence pour qu'on pût lire la pétition en faveur de la Pologne, et consacrer ainsi le droit de pétition. Malgré les protestations d'un grand nombre de représentants, Raspail, qui n'était pas membre de l'Assemblée, monta à la tribune et y donna lecture de la pétition. Le président Buchez invita la foule à sortir et à laisser délibérer l'Assemblée. Barbès, voyant Blanqui au pied de la tribune, se hâta de prendre les devants et pressa l'Assemblée de s'associer au vœu du peuple pour la Pologne. « Citoyens, s'écria-t-il, vous avez bien fait de venir exercer votre droit de pétition, et le devoir de l'Assemblée est de décréter ce que vous demandez, ce qui est le vœu de la France ; mais, pour qu'elle ne semble pas violentée, il faut que vous vous retiriez. »

Des cris : « Non ! non ! » se firent entendre, et Blanqui demanda, par contre, que l'Assemblée décrétât, sans désemparer, que la France ne remettrait l'épée au fourreau qu'après la reconstitution intégrale de la Pologne. Il ajouta que le peuple venait, en même temps, demander justice des massacres de Rouen et réclamer de l'Assemblée qu'elle s'occupât, sans désemparer, de lui donner du travail et du pain.

Des cris contradictoires éclataient : « La Pologne ! nous ne nous occupons que de la Pologne ! » et « Le ministère du travail tout de suite ! »

La lutte était, de fait, entre ceux qui voulaient continuer et ceux qui voulaient faire cesser l'envahissement de l'Assemblée. Raspail, qui s'y était trouvé entraîné sans l'avoir prémédité, se joignait à Ledru-Rollin et à Barbès pour tâcher d'obtenir l'évacuation de la salle ; Huber lui-même, le promoteur de la manifestation, engageait le peuple à se retirer en défilant devant l'Assemblée ; les représentants étaient restés dignement et fermement à leur poste au sein de ce chaos. Le parti de Blanqui résistait ; le fracas redoublait dans une atmosphère asphyxiante, lorsqu'on entendit retentir les tambours au dehors.

Garnier-Pagès, du petit Luxembourg, avait envoyé, au nom de la Commission exécutive, l'ordre de battre le rappel dans toutes les légions. A la nouvelle de ce qui se passait, la garde nationale se leva en grandes masses.

La foule, au contraire, autour du Palais-Bourbon, sur le pont, sur la place de la Concorde, commençait à s'éclaircir. Tout ce qui était venu sans mauvaise intention s'inquiétait, s'attristait, s'écoulait peu à peu. A l'intérieur de la salle, parmi les envahisseurs, les uns s'affaissaient épuisés, les autres étaient pris de vertige. La tête avait tourné à Barbès. Lui, qui n'avait eu d'autre projet que de défendre l'Assemblée contre Blanqui, il déclara qu'il fallait qu'elle votât, séance tenante, le départ d'une armée pour la Pologne et un impôt d'un milliard sur les riches, et qu'elle défendît de battre le rappel ; sinon les représentants seraient déclarés traîtres à la patrie !

Le délire était en lui et autour de lui. Les clameurs redoublaient à la fois pour la Pologne et pour l'organisation du travail. « Nous voulons Louis Blanc ! » criait-on, et l'on portait Louis Blanc, malgré lui, en triomphe ; harassé, presque évanoui, il protestait en vain et sentait qu'on le perdait.

La fureur croissait à mesure que se rapprochait le bruit des tambours. Des hommes armés, aux visages sinistres, entouraient et menaçaient le président Buchez, qui était resté immobile sur son siège, et le vice-président Corbon, qui était venu

joindre Buchez à ce poste du péril. On sommait le président de donner l'ordre de ne plus battre le rappel. Il résistait. Les injonctions devenaient frénétiques. Un officier de la garde nationale vint dire au président que les légions seraient en mesure d'agir avant un quart d'heure.

L'ordre aux mairies de cesser le rappel ne pouvait plus avoir aucun résultat ; le refus de donner cet ordre amenait infailliblement une catastrophe dans l'Assemblée ; des hommes d'un courage incontesté, parmi les représentants, conseillèrent au président de gagner un quart d'heure à tout prix et de céder. Il signa l'ordre. Cela prévint sans doute des crimes, mais sans apaiser le tumulte ; les envahisseurs semblaient saisis d'une folie furieuse ; au milieu des trépignements et des vociférations, Huber s'élança à la tribune et déclara l'Assemblée nationale dissoute. Une bande de frénétiques se ruèrent sur le bureau et renversèrent le président de son siège. Le président et le vice-président sortirent enfin alors, et la plupart des représentants avec eux.

Les envahisseurs, restés maîtres de la salle, commençaient à se disputer sur la liste d'un nouveau gouvernement provisoire, quand le tambour retentit dans l'intérieur du palais. — « La garde mobile ! » cria-t-on ; la panique se mit parmi les envahisseurs, et ils se précipitèrent tumultueusement hors de la salle, en criant : « A l'Hôtel de Ville ! »

Cette orgie politique avait duré près de quatre heures. Un peu avant cinq heures, la garde mobile, puis la garde nationale entrèrent et achevèrent de faire évacuer la salle. Le vice-président Corbon vint rouvrir la séance, tandis que le président courait s'entendre au Luxembourg avec la Commission exécutive. Clément Thomas, colonel de la 2ᵉ légion, reçut le commandement de la garde nationale à la place de Courtais, arrêté, comme traître, par les gardes nationaux. Il n'était pas traître ; il n'était que faible. Lamartine, acclamé à la tribune, fit voter des remercîments, au nom de la France, à la garde nationale de Paris et à la garde mobile, et déclara que la place du Gouvernement, dans un moment pareil, n'était plus dans un conseil, mais dans la rue, à la tête des gardes nationaux. Il

sortit de l'Assemblée pour monter à cheval et marcher sur l'Hôtel de Ville, où s'étaient dirigés les envahisseurs.

Ils n'y étaient point allés tous. Le désarroi était extrême parmi les chefs de clubs. Raspail, qui avait désapprouvé tout ce qui se faisait, refusa de suivre ceux qui se portaient à l'Hôtel de Ville. Huber partit pour s'y rendre, mais s'arrêta prudemment en route. On s'efforça d'entraîner Louis Blanc; écrasé de fatigue, accablé de tristesse, il parvint à échapper aux gens qui l'entouraient. Barbès, sourd à des voix amies qui tâchaient de le retenir, alla jusqu'au bout, avec Albert, l'ouvrier qui avait été membre du Gouvernement provisoire. Toujours sous la même préoccupation, Barbès voulait s'emparer de l'Hôtel de Ville pour que Blanqui ne s'en emparât point ; mais Blanqui sentait la partie perdue et resta en observation à distance.

Un fort détachement de garde nationale, mal commandé, se débanda sur la place de l'Hôtel de Ville et laissa envahir l'Hôtel par deux ou trois mille hommes. Une fois là, les envahisseurs se remirent à se quereller sur le choix des personnages qu'ils chargeraient de gouverner la France. Barbès rédigea une proclamation annonçant, au nom du peuple, un gouvernement où il faisait figurer, à côté de lui, Louis Blanc, Ledru-Rollin, etc... Ce nouveau pouvoir annonçait qu'il allait signifier, aux gouvernements russe et allemand, l'ordre de reconstituer la Pologne, faute de quoi la République leur déclarerait immédiatement la guerre.

L'Hôtel de Ville offrait le spectacle le plus étrange; pendant que Barbès et Albert jouaient à la dictature dans une des ailes, le maire Marrast restait, dans l'autre, en communication avec la Commission exécutive. Lamartine et Ledru-Rollin arrivaient à cheval par les quais avec quelques troupes et une masse de garde nationale ; mais, déjà, deux bataillons des 5me et 6me légions avaient pénétré dans l'Hôtel de Ville et refoulé les envahisseurs de salle en salle. Barbès et Albert furent arrêtés, et leurs hommes se dispersèrent sans combat et sans une goutte de sang.

Durant ces incidents à l'Hôtel de Ville, Garnier-Pagès était

venu rendre compte à l'Assemblée de ce qu'avait fait et de ce que comptait faire la Commission exécutive. « Nous sommes décidés, disait-il, à donner de l'énergie au pouvoir ; nous voulons tous une République ferme, honnête et modérée ! »

C'est là l'origine de ce terme de « République honnête et modérée » qui changea fort d'acception un peu plus tard et qui devint le mot de ralliement de ceux qui ne voulaient pas de République du tout.

Garnier-Pagès fut fort applaudi, ainsi que Lamartine, lorsqu'il revint de l'Hôtel de Ville. Louis Blanc, au contraire, à sa rentrée, fut accueilli par des cris de colère et des invectives : il essaya en vain de se justifier à la tribune ; les préventions étaient trop fortes, et les apparences étaient contre lui ; c'était beaucoup que, dans ce premier moment, l'Assemblée ne le décrétât point d'accusation avec Barbès.

Un vent de réaction soufflait ; chose trop explicable après de tels excès et de telles extravagances ! Dès le lendemain, des députés de la droite attaquèrent la Commission exécutive, qu'ils avaient acclamée à l'heure du péril. C'était à propos de la préfecture de police. Il restait là un foyer de sédition permanent. Le corps qui avait remplacé l'ancienne garde municipale, la troupe chargée spécialement du maintien de l'ordre, était ce qu'il y avait de plus menaçant pour l'ordre. Les « montagnards » de Caussidière, travaillés par les partisans de Blanqui, n'obéissaient plus guère à Caussidière, qui, lui-même, n'avait cessé de louvoyer entre l'émeute et le gouvernement. Si les envahisseurs de l'Hôtel de Ville avaient pu s'y maintenir un peu plus longtemps, il est probable que les « montagnards » de la préfecture fussent allés les rejoindre. Le 16 au matin, la Commission exécutive avait fait entourer la préfecture par des forces considérables. Des députés de la droite firent un crime au gouvernement de ce qu'il tardait d'assaillir les factieux dans leur dernier repaire. La Commission exécutive espérait en finir sans effusion de sang. Caussidière, mandé à l'Assemblée, sut se faire écouter mieux que Louis Blanc, se défendit avec habileté, puis donna sa démission. Il promit d'amener ses hommes à se laisser dissoudre et tint parole. La préfecture fut

évacuée, et la troupe de police (garde républicaine) fut réorganisée avec de nouveaux éléments.

Une fraction de l'Assemblée renouvela néanmoins ses témoignages de mauvais vouloir envers la Commission exécutive. Les membres les plus éclairés de la droite sentirent qu'il fallait s'arrêter dans cette voie : les chefs de la garde nationale avaient protesté « contre la réaction » en même temps que contre l'anarchie; il se fit momentanément une certaine accalmie dans l'Assemblée.

Au fond, il n'y avait ni accord, ni confiance, ni visée claire du lendemain. La fête de la Concorde, par laquelle on avait voulu renouveler les fêtes grandioses de la Révolution et qui fut célébrée le 21 mai, répondait mal à l'état des esprits : elle fut bien ordonnée, imposante, splendide; au défilé des masses armées, on avait joint celui des corporations industrielles, avec leurs « chefs-d'œuvre » ; rien n'avait été négligé pour le pittoresque des cortèges et pour la décoration du Champ de Mars; le soleil favorisa la cérémonie ; on eut le succès du moment ; mais il y avait, sous cette joie officielle, froideur et inquiétude. Quand on lisait, au-dessus de la statue de la fraternité : « Aimez-vous les uns les autres.... chacun pour tous, tous pour chacun ! » on se demandait : — Cette union, où est-elle? Quand on voyait, à la base d'une pyramide, trois statues fraternellement associées, la France, l'Allemagne et l'Italie, on pouvait presque entendre, à l'horizon lointain, le pas lourd des bataillons allemands en marche pour remettre l'Italie sous le joug.

Il fallait bien revenir à cette question extérieure qui avait été le prétexte de l'invasion de l'Assemblée. L'Europe était un chaos ; les partis et les peuples se ruaient de toutes parts les uns sur les autres, ceux-ci pour conquérir leur liberté, ceux-là pour maintenir ou usurper la domination sur autrui, tout en s'affranchissant de leurs propres maîtres. Les Allemands s'efforçaient d'arracher le Slesvig au Danemark, qui appelait à son secours la Suède, et, d'autre part, ils prétendaient absorber de gré ou de force, dans l'unité allemande qu'ils essayaient d'organiser à Francfort, les Slaves de l'Autriche, les Tchèkhes de Bohême et de Moravie. Les Tchèkhes refusaient d'en-

voyer des députés à la Constituante allemande de Francfort et convoquaient à Prague une assemblée des Slaves de l'Autriche. Les Slaves du royaume de Hongrie et les Roumains de la Transylvanie protestaient contre la domination des Hongrois, ainsi que les Slaves de l'Autriche contre la domination des Allemands. Les Roumains de Valachie et de Moldavie, qui sont en Orient comme l'avant-garde des Français et des Italiens, s'agitaient pour échapper à la double suzeraineté de la Turquie et de la Russie.

En Italie, pendant que Radetzki résistait à Charles-Albert sur l'Adige, une nouvelle armée autrichienne, renforcée de volontaires allemands, rentrait en Vénétie. A l'autre extrémité de l'Italie, la Sicile avait repoussé les concessions du roi Ferdinand de Naples et décrété sa déchéance : il y avait donc guerre entre les Napolitains et les Siciliens ; puis la guerre éclatait dans Naples même entre les libéraux et les troupes du roi, en grande partie composées de régiments suisses ; le 15 mai, le jour même de l'invasion de notre Assemblée, Naples était à feu et à sang ; les troupes royales eurent le dessus, et le premier usage que fit le roi Ferdinand de sa triste victoire fut de rappeler le corps d'armée et la flotte qu'il avait envoyés, malgré lui, au secours des Lombards et des Vénitiens contre l'Autriche.

Avant même d'avoir reçu ces malheureuses nouvelles de Naples, Lamartine avait posé de nouveau à la Commission exécutive la question de l'intervention en Italie (19-20 mai). Il sentait l'urgence de donner aux passions qui nous divisaient « une diversion patriotique » au dehors, et il voulait faire passer les Alpes à notre armée sans plus de délai : notre escadre était déjà dans l'Adriatique. La Commission préféra s'en tenir à la résolution d'attendre l'appel des Italiens. Lamartine obtint du moins un décret pour l'organisation de 300 bataillons de garde mobile, afin d'avoir plus de 800,000 hommes disponibles. L'armée avait été portée à 532,000 hommes.

Le 23 mai, Lamartine rappela à l'Assemblée la politique de son manifeste, exposa les incidents de nos relations avec l'Italie et affirma que, soit que nous eussions ou non à intervenir au delà des Alpes, la France ne laisserait pas l'Italie retomber

sous le joug qu'elle avait glorieusement secoué. Il donna communication de la correspondance du gouvernement français avec le gouvernement prussien relativement à la Pologne, et maintint l'opinion qu'on ne pouvait délivrer la Pologne qu'avec le concours de l'Allemagne.

L'Assemblée approuva, et la presse, en général, comme l'Assemblée : Lamennais et Proudhon firent un grand éloge du discours de Lamartine dans leurs journaux. Le lendemain, 24 mai, l'Assemblée invita la Commission exécutive à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes que résumaient ces mots : — pacte fraternel avec l'Allemagne ; — reconstitution de la Pologne ; — affranchissement de l'Italie.

La Constituante allemande, qui s'était ouverte à Francfort le 18 mai, répondit en termes chaleureux aux avances de la Constituante française ; mais il s'agissait de savoir comment les faits répondraient aux paroles, et les faits étaient déjà, malheureusement, bien contraires aux vœux de notre Assemblée.

Le 22 mai, le ministre des États-Unis à Paris avait présenté à la Commission exécutive un décret du Sénat et de la Chambre des représentants réunis en Congrès, qui félicitait le peuple français, au nom du peuple américain, sur l'établissement de la République en France.

La sympathie de l'Amérique avait une haute valeur morale, mais ne pouvait influer matériellement sur la marche des événements en Europe.

L'Assemblée entière s'était unie sur la question extérieure : les divisions recommencèrent le lendemain quant aux affaires du dedans. Elles se marquèrent par la formation de plusieurs cercles entre lesquels se partagèrent les représentants ; l'un d'eux est resté célèbre : le cercle de la rue de Poitiers. Toutes les opinions réactionnaires à un degré quelconque, tout ce qui tendait à un retour au passé, tout ce qui, sans parti pris de retourner en arrière, s'effrayait du présent et de l'avenir et se préoccupait exclusivement ou principalement de conservation et de résistance, tous ces groupes si divers, réunis par des appréhensions communes, vinrent s'enrôler rue de Poitiers,

depuis les légitimistes et les cléricaux jusqu'aux libéraux de l'ancienne gauche dynastique. M. Odilon Barrot y figura entre M. Berryer et M. de Falloux. M. Thiers, qui n'était pas encore député, mais qui allait bientôt l'être, ne devait pas tarder à y prendre place.

M. Thiers, cependant, pas plus que M. Barrot et que leurs amis, ne visait en ce moment à rétablir une monarchie ; c'est là ce qu'atteste son mot si connu, qui est de cette époque : « la République est le gouvernement qui nous divise le moins. » Pour comprendre les motifs de sa conduite et de celle de bien d'autres, il faut lire une lettre importante qu'a reproduite M. Garnier-Pagès dans son *Histoire de la Révolution de* 1848. M. Thiers y explique qu'il se rapproche du clergé, par crainte du socialisme ; que l'enseignement du clergé, qu'il n'aimait point, lui semble encore meilleur que celui d'une démagogie sectaire. « Je suis changé, écrit-il, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. » Il croyait apercevoir, « au delà de l'enseignement Carnot, un enseignement Blanqui ; » il constatait avec effroi l'ébranlement que les utopies socialistes produisaient dans une foule d'esprits distingués et d'âmes sincères ; les bases nécessaires de la société lui semblaient profondément ébranlées ; il ne croyait pas les républicains modérés assez forts pour défendre la société contre les sectaires, et il ne voyait de salut que dans la coalition de tout ce qui était intéressé à la défense des institutions sociales.

L'erreur de cette grande intelligence fut de s'alarmer outre mesure du communisme et de ce qui s'en rapprochait, dans un pays et chez un peuple où le sentiment de la propriété individuelle est si profondément enraciné et où des millions de petits propriétaires se partagent le sol. L'historien de la Révolution a manqué un moment de foi, non dans les Principes de 89, mais dans leur force de résistance : il devait revenir un jour glorieusement à cette cause de la Révolution qu'il avait droit d'appeler la sienne.

En face du cercle de la rue de Poitiers, s'était organisée, au Palais-National (Palais-Royal), une autre réunion à peu près

égale en nombre, qui se donnait pour but la République démocratique appliquée à l'organisation de toutes les institutions « compatibles avec le respect de la famille et de la propriété. »

Elle se proposait de défendre la Commission exécutive « contre toutes les attaques injustes ou systématiques. »

Enfin, une troisième réunion, beaucoup moins nombreuse, s'était constituée rue des Pyramides, « afin d'assurer le triomphe de la République démocratique et sociale. » Elle comptait une soixantaine de membres; les deux autres cercles en avaient chacun de deux cents à deux cent cinquante. Le cercle socialiste, dans son programme, tout en attaquant vivement l'état actuel de la société, protestait de respecter la propriété.

Des incidents remarquables se succédaient dans l'Assemblée. Le 26 mai, l'Assemblée appliqua à Louis-Philippe et à sa famille la loi du 10 avril 1832, par laquelle le gouvernement de Louis-Philippe avait interdit le territoire de la France à la branche aînée des Bourbons. Il n'y eut que 67 voix contre le décret ; l'ancienne gauche dynastique, presque en masse, l'avait voté. C'était, de sa part, protester contre toute préoccupation monarchique.

Le lendemain, plusieurs représentants présentèrent une demande d'abrogation de l'article de cette même loi de 1832 qui concernait le bannissement de la famille Bonaparte. Louis Blanc avait signé cette proposition. C'était logique de sa part, sinon politique : il avait voté contre le bannissement de la famille d'Orléans.

La proposition fut prise en considération à la presque unanimité : inévitable conséquence de la longue alliance du libéralisme et de l'impérialisme, et du retour triomphal que les d'Orléans eux-mêmes avaient fait « aux cendres de l'empereur. »

La loi de bannissement contre les Bonaparte était déjà tombée de fait, trois membres de cette famille siégeant dans l'Assemblée.

Au moment où Louis Blanc demandait l'abolition de la loi qui les frappait, il était lui-même sérieusement menacé. Barbès et Albert étaient prisonniers à Vincennes : Blanqui venait d'être arrêté dans la retraite où il se cachait; le 31 mai, le procureur

général Portalis demanda à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre Louis Blanc, comme complice des envahisseurs de l'Assemblée le 15 mai. Louis Blanc se défendit avec une grande énergie : l'autorisation fut repoussée par 349 voix contre 337. Les préventions de la majorité avaient cédé devant l'examen des faits.

Louis Blanc n'avait pas suscité le 15 mai, et encore moins ces ateliers nationaux dont beaucoup de gens lui attribuaient la responsabilité et qui devenaient la grande difficulté du moment; la Commission exécutive cherchait à réduire les ateliers nationaux, en attendant qu'il fût possible de les supprimer : elle avait arrêté, le 23 mai, de renvoyer de Paris les ouvriers qui n'y avaient pas au moins six mois de séjour, et d'exclure des ateliers nationaux les ouvriers qui refuseraient du travail dans les industries particulières; puis elle avait obligé à démissionner le directeur des ateliers, parce qu'il continuait d'inscrire de nouveaux venus sur les listes, malgré les ordres contraires qu'il avait reçus : il favorisait d'ailleurs des menées bonapartistes parmi les ouvriers. Le nouveau directeur, M. Lalanne, homme énergique et capable, parvint à calmer la violente fermentation qu'avait causée dans les ateliers le renvoi de son prédécesseur; néanmoins, les ateliers restèrent inquiets et agités; les vives discussions qui avaient lieu à leur sujet dans l'Assemblée, le ton injurieux et provoquant qu'affectaient à leur égard les journaux réactionnaires, leur faisaient craindre un brusque licenciement.

La droite de l'Assemblée ne voyait de péril que dans les ateliers nationaux et dans le socialisme : là n'était point pourtant la cause principale des troubles qui inquiétaient en ce moment Paris. Des rassemblements nombreux se formaient chaque jour sur divers points de la capitale, surtout aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. Ces mouvements n'avaient rien de spontané : divers partis y avaient la main; mais le parti bonapartiste y jouait le principal rôle. Un certain nombre de réélections allaient se faire à Paris et dans les départements, pour remplacer les députés qui avaient été l'objet d'élections multiples. Des agents actifs et zélés circulaient à travers les groupes en répé-

tant qu'il fallait nommer Napoléon-Louis Bonaparte, un ami du peuple, l'auteur de *l'Extinction du paupérisme;* qu'il fallait l'envoyer à la Chambre, ou même le faire chef du gouvernement. Il s'était formé, avec une extrême rapidité, une faction d'hommes hardis et besogneux, de déclassés qui ne se sentaient point d'avenir avec la République et qui rêvaient la fortune sous un nouvel Empire ; ils employaient tous les moyens, journaux, brochures, lithographies et médailles à l'effigie du prétendant de Strasbourg et de Boulogne ; ils mettaient en avant les vieux soldats et les vieux uniformes de la Grande armée, débris toujours aimés et respectés du peuple ; ils payaient les chanteurs des rues pour faire retentir partout des refrains napoléoniens. Leurs propos trouvaient accueil chez un bon nombre d'ouvriers et de petits bourgeois ; le nouveau Napoléon républicain et socialiste qu'ils annonçaient se mêlait bizarrement dans les imaginations avec le Napoléon de la Colonne et des chansons de Béranger.

Le parti jouait jeu double. Pendant que les hommes d'aventures prêchaient, pour le peuple des villes, un bonapartisme socialiste, des personnages d'une condition plus relevée représentaient aux coalisés de la rue de Poitiers le nom de Napoléon comme un moyen d'ordre et de défense sociale.

Les réélections eurent lieu le 8 juin. A Paris, Caussidière passa le premier : il avait donné sa démission de député en même temps que de préfet de police, et, avec la ruse qu'il cachait sous une apparence de rondeur et de bonhomie, il avait trouvé moyen de réunir des voix ultra-révolutionnaires et des voix réactionnaires : les deux partis extrêmes lui avaient su gré d'attaquer la Commission exécutive, à laquelle il reprochait très faussement de ne pas lui avoir donné d'ordres le 15 Mai.

Après Caussidière, sur la liste de Paris, venait le républicain modéré Goudchaux ; puis Changarnier, ce général d'Afrique qui, aussitôt après le 24 Février, avait offert un peu emphatiquement son épée au Gouvernement provisoire, en homme, écrivait-il, qui a « l'habitude de vaincre. » Le 16 avril, il s'était mis à la disposition du Gouvernement à l'Hôtel de Ville, pour diriger les dispositions militaires contre l'émeute, et son atti-

tude, ce jour-là, avait attiré sur lui l'attention des conservateurs de toutes nuances.

M. Thiers suivait, puis le philosophe socialiste Pierre Leroux, Victor Hugo, Napoléon-Louis Bonaparte, le révolutionnaire lyonnais Lagrange et Proudhon.

Il y avait eu, aux élections générales du 23 avril, un grand courant d'opinion publique au profit de la majorité du Gouvernement provisoire : rien de semblable n'existait plus ; ce singulier mélange l'attestait. Sur plus de 400,000 électeurs inscrits et sur près de 250,000 votants, personne n'avait obtenu 150,000 voix ; Louis Bonaparte en avait 84,000 ; Proudhon, 77,000. Il n'y avait plus de vraie majorité dans Paris ; mais la tendance était aux extrêmes ; cela sentait la guerre civile. Les ateliers nationaux, au 23 avril, avaient voté pour la majorité du Gouvernement ; cette fois, ils étaient allés à Caussidière, à Leroux, à Proudhon, et, sans doute, en partie à Louis Bonaparte.

Le fait significatif, quant aux élections des départements, fut que M. Thiers, qui n'avait pas été élu au 23 avril, eut cinq élections, et Louis Bonaparte, quatre. La bourgeoisie cherchait appui auprès de l'homme d'État du régime de Juillet. Quant à Louis Bonaparte, c'était aux classes les moins éclairées qu'il devait sa quadruple nomination ; ses partisans avaient répandu, dans les campagnes, particulièrement dans la Charente-Inférieure, le bruit que, s'il arrivait au pouvoir, il supprimerait tous les impôts. Il était, disait-on, assez riche pour s'en passer et pour gouverner avec son argent. La crédulité qui se laissait prendre à ces grossières inventions montrait combien peu les masses étaient préparées au vote universel.

Les bonapartistes agissaient sur l'armée comme sur le peuple. Le 10 juin, on dénonça à l'Assemblée le fait qu'un régiment, à son entrée dans un chef-lieu de département, avait crié : « Vive l'empereur ! » Le général Cavaignac, récemment arrivé d'Algérie au ministère de la guerre, s'élança à la tribune, en niant que de tels sentiments existassent dans l'armée : « Je voue à l'exécration publique, dit-il, quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur la liberté du pays ! »

L'énergie avec laquelle s'était exprimé le nouveau ministre

fixa sur lui les regards de l'Assemblée et fit voir en lui une ressource.

Les rassemblements continuaient matin et soir dans Paris. Le but évident était de harasser la garde nationale et de tout désorganiser, afin de rendre possible le succès d'un coup de main. La Commission exécutive obtint de l'Assemblée une loi nouvelle contre les attroupements ; on finit par cerner les groupes les plus turbulents sur les boulevards et par opérer de nombreuses arrestations (8-11 juin). La Commission exécutive ne doutait pas de l'existence d'une conspiration bonapartiste : l'Assemblée, comme nous l'avons dit, avait pris en considération, mais non pas encore voté l'abrogation de la loi de 1832 qui bannissait les Bonaparte ; la Commission résolut d'exécuter cette loi, quant au nouvel élu, et de faire arrêter Louis Bonaparte, s'il rentrait en France.

Lamartine se chargea de présenter à ce sujet une déclaration à l'Assemblée. Il était fidèle à ses précédents. En 1840, devant la résolution prise par le gouvernement et les Chambres de faire revenir en France les restes de l'empereur, il avait exprimé d'éloquentes réserves et prononcé des paroles vraiment prophétiques sur les conséquences de cet entraînement national. Le 12 juin, il commença par demander à l'Assemblée, au nom de la Commission exécutive, un vote de confiance nécessité par les attaques dont la Commission était l'objet ; puis il s'interrompit, au milieu de son discours, pour annoncer qu'en ce moment même, un rassemblement séditieux encombrait la place de la Concorde ; qu'on y criait : « Vive Napoléon ! Vive l'empereur ! », et que des coups de feu venaient d'être tirés sur le général de la garde nationale, Clément Thomas. Il conclut en lisant la déclaration préparée : « La Commission exécutive, considérant que la France veut fonder en paix le gouvernement républicain, sans être troublée dans son œuvre par les prétentions dynastiques, et que Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant,....... déclare qu'elle fera exécuter ce qui concerne Louis Bonaparte dans la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura autrement décidé. »

Sous l'impression des incidents de la place de la Concorde,

l'Assemblée applaudit Lamartine, puis accorda, à une très grande majorité, le vote de confiance réclamé par la Commission exécutive.

Lamartine croyait tout gagné ; mais ce grand orateur n'était pas un tacticien parlementaire ; il oublia qu'une déclaration du Gouvernement, même applaudie, n'était pas une loi et n'engageait pas l'Assemblée. La question relative à Louis Bonaparte subsistait tout entière, puisque l'Assemblée, le lendemain 13 juin, allait avoir à se prononcer sur la validité de la quadruple élection qu'il avait obtenue.

Deux bureaux sur trois conclurent à l'admission. Jules Favre et Louis Blanc soutinrent ces conclusions, dominés qu'ils étaient par de généreuses illusions sur la solidité d'une République si vacillante et si précaire. Ils furent vigoureusement combattus par Buchez, par Pascal Duprat, par Ledru-Rollin, qui parla, dans cette occasion, en véritable homme d'État.

La majorité admit Louis Bonaparte, renversant ainsi ce qu'elle avait fait la veille. Ce fut la première grande faute de la Constituante de 1848. Toute la droite et un certain nombre de membres de la gauche avaient voté l'admission. « La masse des conservateurs, comme le dit M. Odilon Barrot dans ses Mémoires, était fort peu touchée des périls de la République ; » elle ne voyait pas qu'avec la République, elle livrait la France aux hasards, pour jouer un mauvais tour à la Commission exécutive.

Le premier mouvement de Lamartine et de Ledru-Rollin fut de se démettre. Garnier-Pagès fut d'avis contraire. Le cercle républicain du Palais-National engagea les membres du Gouvernement à rester. Après délibération entre la Commission et les ministres, la Commission se décida à ne pas déposer sa démission.

Le 15 juin, nouvelle péripétie. Le président de l'Assemblée donna lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir de Louis Bonaparte. « J'apprends, écrivait celui-ci, que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables... *Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir ;* mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai

pas...... » Il se déclarait prêt à rester en exil, s'il le fallait pour le bonheur de la France.

On ne vit dans la lettre que la phrase significative : « Si le peuple m'impose des devoirs.... » On sentit là l'usurpateur. Il y eut un mouvement d'indignation. Le ministre de la guerre Cavaignac fit remarquer que, dans la lettre, le mot de République n'était pas prononcé. M. Jules Favre parla d'autant plus vivement contre Louis Bonaparte, qu'il avait été partisan de son admission, et demanda que la lettre fût déférée au ministre de la justice. On jugea qu'il était de la dignité de l'Assemblée de renvoyer au lendemain la résolution à prendre.

Le lendemain, nouvelle lettre de Louis Bonaparte. Il envoyait sa démission, pour ne pas « favoriser involontairement le désordre. »

Ses amis lui avaient fait comprendre que son jour n'était pas encore venu ; mais, de Londres, il continua de remuer plus que jamais. Comme ses ressources étaient épuisées, il eut la singulière idée de solliciter un prêt de l'empereur de Russie.

Les difficultés étaient ajournées quant à Louis Bonaparte. Elles allaient s'aggravant sur les questions économiques et sociales. L'Assemblée s'était partagée, non-seulement en bureaux tirés au sort périodiquement, mais en comités spéciaux où chacun se plaçait suivant ses aptitudes et ses vues ; ces comités ne s'entendaient pas. Le comité des travaux publics soutenait le Gouvernement ; le comité des finances lui faisait la guerre. Le Gouvernement fit adopter la taxe uniforme des lettres à 20 centimes, sage et féconde mesure ; mais il vit repousser son projet de concentrer les assurances dans les mains de l'Etat. Restait la grande question du rachat des chemins de fer. La lutte s'engagea sur ce terrain entre le comité des travaux publics et le comité des finances. Celui-ci conclut contre le rachat des chemins de fer et proposa un projet de conversion des caisses d'épargne et des bons du Trésor en rentes. Garnier-Pagès montra que cette conversion s'opérerait en ce moment dans de très mauvaises conditions et soutint que le rachat des chemins de fer et la reprise des travaux pour leur achèvement remettraient partout en mouvement l'industrie et résoudraient le problème

des ateliers nationaux. Le Gouvernement obtint pour son projet la priorité sur celui du comité des finances.

C'était de bon augure. Le 12 juin, le jour même de l'émeute bonapartiste, le ministre Duclerc présenta à l'Assemblée son plan sur les moyens d'exécution ; il venait d'obtenir de la Banque de France la promesse d'un prêt de 150 millions au pair et à 4 pour cent. La droite parvint à faire ajourner la discussion du plan ministériel jusqu'au 22 juin.

La Commission exécutive commençait cependant à espérer de sortir de la crise : pour ranimer le commerce, elle avait fait doubler les primes à la sortie des marchandises, et, pour répondre aux instances de l'Assemblée et réduire le chiffre des ateliers nationaux, elle venait d'inviter les jeunes ouvriers de 18 à 25 ans à s'enrôler pour deux ans dans l'armée ; ceux qui refuseraient seraient exclus des ateliers nationaux.

Le Gouvernement voulait gagner du temps avec les ateliers, jusqu'à ce qu'il pût les transformer en les employant dans les chemins de fer. La droite, au contraire, entendait à la fois repousser le rachat des chemins de fer et dissoudre immédiatement les ateliers nationaux. Elle avait bien consenti à voter quelques travaux de ponts, de routes, de canaux, mais tout à fait insuffisants pour occuper cette masse d'hommes ; elle n'acceptait pas même la proposition d'un de ses membres, l'économiste Léon Faucher, qui réclamait un crédit de dix millions pour des travaux de chemins de fer.

Une telle politique allait à la guerre civile, inconsciemment chez la plupart, non pas chez tous ; quelques-uns ne demandaient pas mieux que de voir la République s'abîmer dans une tempête sociale ; ils espéraient que de ce chaos ressortirait le régime qui était l'objet de leurs regrets ou de leurs espérances. Le plus actif et le plus résolu dans la voie de la réaction et du combat était le rapporteur du comité des finances, M. de Falloux, qui avait un moment accepté la République, mais qui était bien vite revenu à ses tendances légitimistes et, avant tout, cléricales. Esprit à la fois énergique et insinuant, opiniâtre et souple, d'une rare habileté et d'une persévérance inflexible, il avait les qualités d'un chef de parti, et il avait acquis dans l'Assem-

blée une influence hors de proportion avec la force numérique du groupe auquel il appartenait spécialement.

M. de Falloux allait de sang-froid à un but défini ; beaucoup, dans l'Assemblée, étaient emportés par une sorte d'irritation nerveuse ; la présence des ateliers nationaux était pour eux comme un cauchemar ; plus d'un républicain avait la même impatience que les hommes de la droite de voir finir un état de choses aussi anormal. M. Goudchaux, le 15 juin, tout en demandant en faveur des ouvriers un large ensemble d'institutions nouvelles, déclarait, lui aussi, à la tribune, qu'il fallait que les ateliers nationaux « disparussent immédiatement. »

Les délégués des ateliers nationaux répondirent à M. Goudchaux par une adresse très remarquable. « Ce n'est pas, y disaient-ils, notre volonté qui manque au travail ; c'est un travail utile, approprié à nos professions, qui manque à nos bras..... Vous demandez la suppression immédiate des ateliers nationaux ; mais que fera-t-on de cette masse de 110,000 travailleurs attendant, chaque jour, de leur modeste paie, les moyens d'existence pour eux et pour leurs familles? les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir? les jettera-t-on en pâture aux factions liberticides?... Organisez, instruisez, moralisez les ateliers nationaux, mais ne les détruisez pas ! »

En même temps, les anciens délégués du Luxembourg, d'accord avec les délégués des ateliers nationaux, rédigeaient un manifeste adressé à tous les travailleurs, où ils les conjuraient de ne pas se laisser séduire par la réaction ; de ne pas encourager par leur présence « des manifestations qui n'ont de populaire que le titre. — Pas plus d'empereur que de roi ! — Vive la République ! »

Ceci se passait du 18 au 20 juin. Ces documents du plus haut intérêt attestent que, dans les rangs de la démocratie la plus ardente, on commençait à comprendre où était le vrai péril, le véritable ennemi. C'étaient les chefs socialistes qui avaient inspiré ces allusions aux troubles récents. Ils s'efforçaient à peu près tous, sauf Blanqui, de réparer le mal qu'ils avaient fait à la République en décriant auprès du peuple les hommes et les

actes du gouvernement républicain; leurs journaux, depuis quelques jours, prêchaient le rapprochement avec ce gouvernement qu'ils avaient tant harcelé de leurs attaques, et, le 21 juin, un des nouveaux députés de Paris et l'un des révolutionnaires les plus exaltés, Lagrange, interpella la Commission exécutive, au nom des clubs, sur les mesures qu'elle avait dû prendre contre les menées des bonapartistes et des autres conspirateurs monarchistes ou réactionnaires.

Il était bien tard pour arrêter les passions qu'avaient déchaînées les républicains socialistes et qu'exploitaient maintenant les agents de la démagogie césarienne; la petite presse bonapartiste, masquée de socialisme, prêchait l'insurrection dans Paris, pendant que des réactionnaires de toutes couleurs poussaient, dans quelques départements, le peuple des campagnes à des émeutes contre les impôts.

L'état-major des ateliers nationaux, leurs délégués élus, montraient donc, pour la plupart, de bonnes intentions, et il y avait tout lieu d'espérer que, si l'on employait des procédés prudents et humains pour dissoudre graduellement les ateliers, les ouvriers seraient contenus jusqu'au bout par leur nouveau directeur, M. Lalanne. Appelé devant le comité de l'Assemblée, M. Lalanne avait déclaré à M. de Falloux que la dissolution immédiate aboutirait fatalement à une catastrophe

Les ateliers nationaux, néanmoins, étaient entamés par les menées des factieux et, parmi eux, une minorité conspirait. Le 21 juin, une soixantaine de meneurs des ateliers se réunirent au faubourg Saint-Marceau, sous l'influence d'un nommé Pujol, orateur passionné des réunions publiques, à la fois membre du club Blanqui et ardent bonapartiste. Là, fut arrêté un plan d'action.

Le lendemain matin, trois ou quatre cents ouvriers des ateliers nationaux se portèrent, des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, sur le Luxembourg, en protestant tumultueusement contre l'enrôlement des jeunes gens de 18 à 25 ans et contre l'éloignement de Paris des travailleurs : ils demandèrent à grands cris d'être entendus par la Commission exécutive.

Le ministre des travaux publics, M. Marie, reçut huit de

leurs délégués. L'un d'eux prit la parole d'un ton hautain : c'était Pujol. Le ministre l'interrompit vivement : — « Je vous reconnais, vous ! s'écria-t-il : Je vous ai vu, l'un des premiers, envahir l'Assemblée le 15 Mai : vous avez attenté à la souveraineté du peuple ! Vous ne parlerez pas ici !

— Nul ici ne parlera avant moi ! répondit arrogamment Pujol.

— Cet homme vous défend de parler ! dit le ministre aux autres délégués : — est-ce que vous êtes ses esclaves ? »

Les délégués répondirent par des murmures. Le ministre s'efforça en vain de leur montrer qu'on les égarait : il ne put rien gagner sur des hommes qui avaient leur parti pris. Après un débat confus et acerbe, les délégués se retirèrent. — « Nous savons ce que nous voulions savoir ! dit Pujol en sortant : — c'est que la Commission exécutive n'a jamais voulu l'organisation du travail ! »

Pujol et ses hommes descendirent sur la place Saint-Sulpice : leur petite bande avait rapidement grossi. Pujol, debout sur la vasque de la fontaine, harangua violemment la foule. Il assura que Marie avait traité d'esclaves les ouvriers des ateliers nationaux. On lui répondit par des cris : « A bas Marie ! à bas la Commission exécutive ! vive Napoléon ! vive l'empereur ! » Pujol donna rendez-vous à ses hommes place du Panthéon, à 6 heures du soir ; puis l'attroupement se dispersa pour aller insurger les ateliers nationaux dans les divers chantiers de Paris et de la banlieue, et pour courir la ville et les faubourgs.

La Commission exécutive, prévenue par M. Marie, s'était hâtée de donner des ordres pour faire arrêter Pujol et une cinquantaine de délégués des ateliers nationaux, ses complices ; mais la police était désorganisée et ne fit rien.

Pujol et les siens ne réussirent pas à soulever en masse les ateliers nationaux. Ils excitèrent toutefois beaucoup d'agitation dans Paris et avaient réuni autour d'eux quelques milliers d'hommes, lorsqu'ils se rejoignirent, à l'heure dite, sur la place du Panthéon. Pujol prêcha les barricades pour le lendemain contre « les nouveaux tyrans » et convoqua ses hommes sur la même place, à six heures du matin.

On était donc amplement prévenu, et, pas plus dans les événements de Juin que dans ceux de Février, il n'y eut de surprise. Durant la nuit, le ministre de la guerre fut invité, de la part de la Commission exécutive, à faire occuper militairement la place du Panthéon avant six heures.

Dans le cours de cette même nuit, pendant que quelques délégués des ateliers nationaux préparaient l'insurrection, la grande majorité de leurs délégués se réunissait pour rédiger un programme de réclamations et décidait d'envoyer une députation au ministre des travaux publics à six heures du matin. C'est-à-dire que la majorité renouvelait, dans des intentions sincèrement pacifiques, ce qu'avait fait la minorité pour chercher un prétexte de guerre civile. Les envoyés, satisfaits de l'accueil qu'ils reçurent du ministre, emportèrent une réponse écrite où il les assurait que la pensée du Gouvernement n'était pas de dissoudre violemment les ateliers nationaux, mais de substituer, par le rachat des chemins de fer, le travail réel à un état improductif et ruineux. Les délégués firent imprimer immédiatement cette lettre pour la répandre dans tout Paris.

Il y avait donc encore les chances les plus sérieuses de faire avorter l'insurrection.

Malheureusement, le péril n'était pas seulement dans les ateliers, dans les clubs, dans les rues ; il était aussi dans l'Assemblée, dans le Gouvernement, ou autour du Gouvernement. Le 21 juin, le jour où Pujol organisait son complot, M. de Falloux avait renouvelé la réclamation de dissolution immédiate des ateliers ; il était activement secondé par un homme qui débutait alors dans la politique, M. Rouher, représentant du Puy-de-Dôme, où il avait d'abord étalé dans les clubs un républicanisme exalté.

D'autre part, le 22 au soir, des démarches graves avaient eu lieu, des deux côtés de l'Assemblée, relativement au Gouvernement : à droite et dans une partie de la gauche, par des motifs différents, on visait à modifier le pouvoir exécutif. La droite était toujours hostile à la Commission exécutive : une partie de la gauche, sans hostilité contre les personnes, croyait nécessaire de concentrer sur une seule tête l'autorité répartie sur plusieurs,

en un mot, de substituer un président à un directoire. Une soixantaine de représentants de la gauche avaient fait des ouvertures au général Cavaignac : le cercle de la rue de Poitiers en eut avis et délibéra là-dessus dans la soirée.

Il était bien hasardeux, de la part de républicains, de soulever une telle question au moment d'une insurrection imminente ; des hommes courageux, tels qu'étaient les membres de la Commission exécutive, ne donnent pas leur démission à l'heure du danger. Il s'ensuivit de ces tentatives, que la Commission exécutive et le ministre de la guerre se trouvèrent respectivement dans une position fausse, que ne pouvait qu'embarrasser et que compliquer la résistance aux factieux.

Pujol et ses adhérents furent fidèles à leur rendez-vous : le rassemblement grossit lentement, le 23 au matin, sur la place du Panthéon. Des gens bien vêtus excitaient les hommes en blouse. La troupe ne parut pas : son absence n'a pas été clairement expliquée ; il y eut, du 22 au 23 juin, une série de malentendus, comme au 15 Mai.

Avant neuf heures, le rassemblement se dirigea vers le faubourg Saint-Antoine.

La Commission exécutive avait appelé au Luxembourg, à huit heures, le ministre de la guerre. Un débat de la plus haute importance eut lieu sur le système de défense à choisir. La Commission exécutive eût voulu faire circuler partout les troupes et ne laisser établir de barricades sur aucun point. Le ministre de la guerre, au contraire, entendait réunir le Gouvernement avec l'Assemblée au Palais-Bourbon, masser les troupes autour de l'Assemblée, la défendre avant tout, puis, de là, reprendre l'offensive en lançant de fortes colonnes sur les points décisifs. Il était surtout préoccupé des journées de Février et des résultats qu'avait eus alors la dispersion des troupes. Résolu d'éviter à tout prix le retour de pareils événements, il voulait réprimer ce que la Commission croyait qu'on pouvait prévenir : — « Si une seule de mes compagnies met bas les armes, s'écria-t-il, je me brûlerai la cervelle. »

La Commission céda, mais à regret.

Il y avait eu entre la Commission et le général Cavaignac

autre chose qu'une question de système ; il y avait une question de fait. La Commission avait donné au ministre de la guerre des instructions pour qu'on eût sous la main 40,000 hommes de troupes de ligne à Paris ou dans la banlieue, en dehors des 16,000 gardes mobiles et des 2,500 gardes républicains, corps nouveaux sur l'esprit desquels on conservait des doutes ; ces instructions n'étaient pas encore complètement exécutées ; au lieu de 40,000 soldats, on n'en avait que 23,000, ou 29,000, selon les deux versions qui furent, plus tard, opposées l'une à l'autre ; dans tous les cas, les positions nécessaires gardées, on ne pouvait mettre immédiatement en mouvement qu'une force insuffisante en troupes de ligne.

La Commission n'avait pas entièrement cédé au général Cavaignac. MM. Arago et Garnier-Pagès persistèrent à occuper le Luxembourg avec la garde nationale des quartiers voisins. Ils étaient décidés à défendre la ligne du Luxembourg aux quais. L'événement devait leur donner raison : la ligne qu'ils s'obstinaient à garder ne fut jamais perdue pendant ces terribles journées. Les élèves des écoles étaient accourus se mettre à leur disposition ; un bon nombre de socialistes notoires en firent autant.

Les barricades commençaient à se dresser librement sur divers points de la rive gauche, de la Cité, des boulevards. Les motifs du général Cavaignac étaient bien fondés au point de vue stratégique ; mais l'effet moral, dans ces premiers moments, fut malheureux. L'absence des troupes de ligne, dans tous les quartiers entre l'Hôtel de Ville et les boulevards, décourageait la garde nationale et l'empêchait de se lever. Des cris de colère éclataient de toutes parts contre la Commission exécutive ; on lui imputait à trahison ce manque de troupes, dont elle était fort innocente. Il ne se présentait de gardes nationaux, dans cette partie de Paris, qu'un petit nombre d'hommes d'élite ; mais ceux-là, qui comprenaient la situation et voyaient, au bout de cette révolte, l'anarchie et la ruine publique, étaient prêts à vaincre ou à mourir. La bande Pujol, après avoir couru le faubourg Saint-Antoine, était venue commencer des barricades autour des portes Saint-Martin et Saint-Denis. Des détachements

des 2me, 3me, 5me et 6me légions enlevèrent ces barricades après une vive, mais courte fusillade.

D'autres engagements avaient lieu sur divers points.

Jusque-là, si les défenseurs de l'ordre étaient peu nombreux, les insurgés n'étaient pas non plus encore en grand nombre. Ce qui se passait dans l'Assemblée allait contribuer à leur donner une armée. Le comité du travail, poussé par M. Rouher, s'efforçait de préparer la dissolution des ateliers nationaux pour ce jour même. La commission spéciale des ateliers, dont le rapporteur était M. de Falloux, prit la même résolution, ceci au moment où la masse des ateliers refusait encore de se joindre à l'insurrection. M. de Falloux lut à la tribune un rapport qui proposait la dissolution des ateliers dans les trois jours.

Le ministre des travaux publics protesta : l'Assemblée ne fixa pas le jour de la discussion ; mais l'impression était produite ; la foule ne tint pas compte des mesures accessoires qui accompagnaient la proposition de dissolution : trois millions pour indemnité aux ouvriers ; trois mois de solde aux brigadiers et employés des ateliers ; allocations au sous-comptoir des entrepreneurs et aux associations ouvrières ; les factieux crièrent dans tout Paris qu'on allait dissoudre les ateliers nationaux dans trois jours, et une foule d'ouvriers qui hésitaient passèrent du côté de la révolte.

Cavaignac mit en mouvement vers une heure ce qu'il avait de troupes disponibles. Les barricades se multipliaient dans les faubourgs du Nord. L'insurrection avait gagné la banlieue. La Chapelle et la Villette, alors dominées par les traditions et les sentiments bonapartistes, s'étaient soulevées et faisaient descendre dans Paris des bandes mêlées de blouses et d'uniformes de la garde nationale. Cavaignac envoya Lamoricière avec quelques forces à la porte Saint-Denis, d'où ce général rayonna dans les faubourgs du Nord. Quatre représentants l'accompagnaient; la prise des barricades du faubourg Saint-Martin coûta la vie à l'un d'eux, Dornès, rédacteur du *National*, caractère élevé, républicain dévoué et austère, qui reçut là une blessure mortelle.

Les barricades des faubourgs Poissonnière et Saint-Denis

furent également emportées. Il ne resta plus, de ce côté, aux insurgés que le clos Saint-Lazare et les barrières ; mais, plus loin, Belleville avait suivi l'exemple de la Villette et de la Chapelle ; les barricades s'élevaient aux bords du canal Saint-Martin et dans le faubourg Saint-Antoine, où l'on avait fait courir le bruit que l'Assemblée avait arboré le drapeau blanc.

Le Marais et la rue Saint-Antoine étaient, comme le faubourg, envahis par la révolte. Autour de la mairie du 8me arrondissement, l'insurrection était dirigée par Lacolonge, rédacteur de l'*Organisation du travail*, journal socialiste-bonapartiste. Parmi les gardes nationaux de ces quartiers, les uns élevaient des barricades ; les autres les abattaient ; deux détachements de la 8e légion tirèrent au hasard l'un sur l'autre, et plusieurs officiers furent tués.

Des combats très vifs se livraient de l'autre côté de la Seine, autour du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu et de l'église Saint-Séverin. Le nombre des insurgés augmentait incessamment. Il faut, pour le comprendre, se rendre compte de l'état moral où étaient les classes pauvres. Il ne s'agissait pas seulement des ateliers nationaux. Les fameux « trois mois de misère », dont on avait fait crédit à la République, étaient passés, et la misère ne cessait pas. Les pauvres gens en accusaient « la méchanceté des bourgeois » ; ils croyaient qu'on pouvait les soulager, mais qu'on ne le voulait pas, et ils se laissaient emporter à une irritation d'autant plus redoutable qu'elle était plus vague et plus aveugle. Ce n'étaient plus les utopies socialistes qui les poussaient ; il n'y avait là que de la colère et point d'idées. S'il existait, chez les plus ignorants, une disposition à se rattacher à un nom quelconque, c'était à celui de Napoléon ; mais il est à remarquer que ce nom, qui n'avait cessé de faire retentir les rues et les places depuis un mois, s'entendit beaucoup moins, une fois l'insurrection commencée. Il y eut évidemment un mot d'ordre donné par les meneurs bonapartistes, qui sentirent que la révolte devait être anonyme pour réunir tous les ressentiments dans une négation commune.

Presque tout le 12me arrondissement (faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor) et une portion du 11me étaient

dans les mains des insurgés. M. Arago alla en personne parlementer avec eux à la barricade de la rue Soufflot. Il n'obtint rien. Il se mit à la tête d'une colonne de garde nationale, de garde mobile et de troupe de ligne, et força intrépidement cette barricade et plusieurs autres ; mais il ne put franchir la forte barricade de la rue des Mathurins, où les insurgés opposèrent une opiniâtre résistance. La lutte se prolongea avec acharnement.

Vers quatre heures, le général Cavaignac vint rendre compte à l'Assemblée de la situation. Il fit un juste éloge du courage qu'avaient montré les gardes nationaux et annonça que la garde mobile, dont on s'était défié, faisait preuve d'un excellent esprit. Ces enfants de Paris avaient certainement hésité ; mais, une fois enlevés par leurs chefs, dès qu'ils eurent senti la poudre, ils furent pris d'une ivresse guerrière qui ne les quitta plus jusqu'à la fin de ces sanglantes journées. Le premier jour, Paris, on peut le dire, avait été dans leurs mains ; nul ne sait ce qui fût arrivé, s'ils eussent passé à l'insurrection.

Ils n'avaient entendu retentir, de l'autre côté des barricades, aucun nom démocratique qui pût agir sur leurs imaginations. Tout à l'heure, devant l'Assemblée, Lagrange avait exprimé la douleur et l'indignation de ses amis de l'extrême gauche contre cette guerre fratricide.

Et, cependant, l'insurrection s'exaltait toujours davantage, et la lutte était de plus en plus meurtrière. Le général de la garde nationale, Clément Thomas, venait d'être blessé en s'emparant d'une barricade au coin des rues Saint-Antoine et Culture-Sainte-Catherine. Nombre d'officiers supérieurs étaient morts ou blessés. Les membres de la Commission exécutive, les ministres, beaucoup de députés marchèrent avec les généraux ou se portèrent aux mairies pour animer la garde nationale. Cavaignac alla lui-même attaquer avec du canon une barricade formidable dans le faubourg du Temple. Ses artilleurs furent tués sur leurs pièces, et il ne put se rendre maître de la position qu'en la faisant tourner par un renfort que lui envoya Lamoricière. Les autres barricades du faubourg du Temple, puis de Belleville, furent forcées vers le soir.

Ce succès avait coûté cher. L'insurrection était toujours menaçante sur une foule de points. On recevait de toutes parts des demandes de secours auxquelles on ne pouvait répondre. Les membres du Gouvernement, en proie à de cruelles angoisses, expédiaient des dépêches au loin dans les départements pour réclamer des troupes et de la garde nationale ; mais que se passerait-il avant que ces renforts pussent arriver ?

Le centre d'insurrection le plus redoutable, en ce moment, était des deux côtés des ponts qui joignent la Cité à la rive gauche, à la hauteur de l'Hôtel-Dieu. Vers sept heures du soir, le général Bedeau et le colonel de l'artillerie de la garde nationale, le brave et loyal Guinard, firent un effort désespéré contre les barricades de ce quartier et les emportèrent, mais au prix de bien du sang. Le général Bedeau et le représentant Bixio y furent gravement blessés.

A mesure que les nouvelles des diverses parties de Paris arrivaient à l'Assemblée, l'impression était plus sinistre. Les représentants et les gardes nationaux républicains qui combattaient ce pauvre peuple égaré avaient la mort dans le cœur. Ils sentaient que c'était le sang de la République qui coulait par tous les pores.

Les avantages incomplets qu'on avait obtenus, chèrement achetés, n'étaient pas même acquis. Cavaignac persistait dans son système de concentration et ne garda point les plus importantes des positions enlevées. Il n'eût pu le faire qu'en éparpillant le peu de forces qu'il avait. La conséquence fut que l'insurrection réoccupa tous les postes abandonnés et qu'au point du jour, ces positions furent plus redoutables que la veille. Les insurgés dominèrent de nouveau, sur la rive droite, des environs de l'Hôtel de Ville au faubourg du Temple, à la Villette et à la Chapelle, et, sur la rive gauche, dans tout ce qui est autour du Panthéon et à l'est de la rue de la Harpe. Ils s'emparèrent même, le matin, de postes qu'ils n'avaient pas eus la veille. Les 8me, 9me, 12me mairies tombèrent en leur pouvoir : l'Hôtel de Ville, seule position avancée que Cavaignac entendît maintenir à tout prix, était cerné. Près de la 12me mairie (Panthéon), un certain nombre de gardes mobiles avaient été faits prison-

niers ; des furieux voulaient les massacrer ; les gardes nationaux de la 12me les sauvèrent. La majorité de cette légion, qu'avait commandée Barbès, était dans l'insurrection.

Un détachement d'infanterie qui défendait la mairie du 8me, accablé par le nombre, était également tombé dans les mains des insurgés ; là, non plus, il n'y eut pas de cruautés, et les soldats finirent même par être remis en liberté. Un autre fait important à signaler, c'est que la fameuse devise du 24 Février : « mort aux voleurs ! » avait reparu, affichée dans le faubourg Saint-Antoine. Ces masses affolées n'avaient pas perdu le sens moral ni le respect d'elles-mêmes.

La construction et la disposition des innombrables barricades, les tranchées qui protégeaient les principales, le crénelage des murs d'octroi, la fortification des barrières, attestaient la participation d'un grand nombre d'anciens militaires à la révolte. Les souvenirs et les sentiments bonapartistes avaient entraîné la plupart d'entre eux. Il y avait aussi un certain nombre de légitimistes : l'ancien garde du corps Fouchécour était à la tête des insurgés du Marais ; un ex-chef d'escadron de la garde royale, M. de Pellieux, devenu président d'un club ultra-révolutionnaire, coopérait, dans le quartier Saint-Antoine, avec le bonapartiste Lacolonge, qui s'était proclamé maire du 8me arrondissement.

Dans cette matinée du 24 juin, tandis que les journaux publiés au bruit du canon et de la fusillade prenaient une attitude très significative, les journaux républicains-socialistes dénonçant les bonapartistes et les journaux bonapartistes prêchant l'insurrection, un fait très grave se produisait au ministère de la guerre. Un officier général en disponibilité, récemment élu colonel de la 2me légion de Paris, le général Rapatel, vint remettre à Cavaignac une lettre qui lui arrivait de Londres : elle était datée du 23 juin et signée de Louis-Napoléon Bonaparte, qui nommait le général Rapatel ministre de la guerre et l'invitait à prendre immédiatement possession de ce ministère.

Cavaignac envoya cette pièce au juge d'instruction. Elle a disparu depuis ; mais des témoignages formels, entre autres,

celui du sous-secrétaire d'état de la guerre sous Cavaignac, le colonel Charras, ne permettent aucun doute sur son authenticité. Le général passait pour mécontent du gouvernement; c'est ce qui lui avait valu la périlleuse faveur qu'il n'acceptait point.

Le débat de la veille, entre la Commission exécutive et le ministère de la guerre, s'était renouvelé avec vivacité dès le point du jour : la Commission pressant de ne pas laisser les insurgés rendre leurs positions imprenables, et Cavaignac se refusant à renouveler l'attaque avant d'avoir reçu ses renforts.

Ces dissidences aggravaient le danger de la situation. Le désir de concentrer le pouvoir avait été croissant dans l'Assemblée. A la reprise de la séance, vers dix heures du matin, le représentant Pascal Duprat, au nom de plusieurs de ses collègues, présenta un projet de décret qui mettait Paris en état de siége et déléguait le pouvoir exécutif au général Cavaignac.

L'Assemblée vota le décret. Elle repoussa une proposition suivant laquelle la Commission exécutive devrait cesser à l'instant ses fonctions; néanmoins, la Commission donna sa démission sur l'heure. Ainsi finit ce pouvoir qui avait été la prolongation du Gouvernement provisoire, moins l'élément socialiste. La postérité sera plus juste envers ces hommes que ne l'a été la génération contemporaine : ils ont succombé devant des difficultés extrêmes; il est fort peu probable que d'autres eussent mieux réussi, et personne n'a jamais su dire clairement ce qu'ils auraient pu et dû faire. Leur patriotisme, leur désintéressement et leur courage restent au-dessus de toute contestation. Il n'a point existé de Gouvernement plus honnête.

La chute des hommes de Février était pour la République un premier pas en arrière.

L'homme qu'on leur donnait pour successeur était cependant, lui aussi, un sincère républicain. Il débuta par une proclamation où l'éclat poétique de Lamartine était remplacé par une mâle simplicité et par une grandeur austère.

« Votre sang, disait-il aux gardes nationaux, n'aura pas été versé en vain..... C'est l'avenir de la France et de la Républi-

que qu'assurera votre conduite héroïque. Rien ne se fonde sans douleurs et sans sacrifices. »

Il disait aux soldats : « C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous ; vous n'êtes pas agresseurs ; cette fois, du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison..... Soyez fidèles aux lois de l'honneur et de l'humanité ! Soyez fidèles à la République ! — A vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle ; que ce soit à l'instant même, si nous devons survivre à la République ! »

Aux insurgés, il disait : « Citoyens, vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers ; c'est contre eux que vous combattez..... Au nom de la patrie ensanglantée, au nom de la République que vous allez perdre, au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs..... Comptez que le Gouvernement sait que, dans vos rangs, il se trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie ! »

Si les rapporteurs des comités de l'Assemblée eussent fait entendre un tel langage au lieu de déclamer contre les ateliers nationaux, il est probable qu'on n'eût pas eu la guerre civile.

Le président de l'Assemblée, M. Sénard, successeur de Buchez, adressa aussi une proclamation sympathique aux ouvriers, et les bureaux désignèrent officiellement soixante membres chargés d'aller devant les barricades sommer les insurgés de mettre bas les armes.

Les renforts appelés, la veille, par les dépêches de la Commission exécutive, gardes nationales et troupes de ligne, avaient commencé d'arriver pendant la nuit et allaient grossissant. On avait enfin l'artillerie de Vincennes, qui avait dû tourner Paris. Cavaignac ordonna de reprendre l'offensive, sous la direction de trois généraux ; Damesme, sur la rive gauche ; Duvivier, vers l'Hôtel de Ville ; Lamoricière, dans le nord de Paris. La lutte avait recommencé avec vigueur, dès le matin, des deux côtés de la Cité. Les insurgés furent délogés par le canon de deux hautes maisons de la Cité, dont ils avaient fait des forteresses ; puis une série de fortes barricades furent enlevées sur la rive gauche. L'École de

droit et le Panthéon furent enfin repris, après de sanglants combats jusque dans l'intérieur de ce dernier monument. Le général Damesme, commandant de la garde mobile, avait déployé dans la direction de ces opérations autant de valeur que d'intelligence; en forçant une barricade de la rue de l'Estrapade, il reçut une blessure mortelle; il exprima, à ses derniers moments, les sentiments les plus nobles et les plus patriotiques.

Tandis qu'une partie de la population s'acharnait à la révolte, il y avait, dans d'autres groupes, beaucoup d'incertitude. La garde nationale de quelques quartiers du centre flottait : bien des gens étaient dans une sorte de stupeur en entendant crier : « Vive la République! » des deux côtés des barricades; il y en avait qui changeaient de parti presque au hasard. La proclamation de mise en état de siège irrita plus qu'elle n'effraya et servit les insurgés plutôt que de leur nuire.

L'état de siège avait été combattu, dans un des bureaux de l'Assemblée, par un représentant qui commençait une grande carrière politique, M. Jules Grévy.

La garde nationale et la ligne avançaient cependant, bien qu'à grand'peine; plusieurs représentants s'étaient mis à la tête des troupes pour enlever les barricades du quartier du Temple et du Marais; Victor Hugo alla courageusement haranguer les insurgés : ils ne voulurent rien entendre ; mais ils ne tirèrent pas sur lui.

Il y eut des combats acharnés aux environs du canal et le long du mur d'octroi : des positions importantes furent enlevées, mais avec des pertes cruelles : on eut encore là deux généraux blessés. Vers le soir, les insurgés étaient refoulés, comme la veille, dans le clos Saint-Lazare, aux barrières et dans le haut du faubourg du Temple; mais ils se maintenaient aux environs de l'Hôtel de Ville : ils n'avaient reperdu la position de Saint-Merri, trop fameuse dans nos guerres civiles, qu'après une lutte acharnée. La rive gauche était presque dégagée.

Le général Cavaignac se jugea, cette fois, assez fort pour garder les positions qu'on était parvenu à reprendre; mais on sentait qu'il en coûterait bien de la peine et bien du sang pour achever de vaincre. La nuit du 24 juin fut encore plus funèbre

que la précédente. Les passions s'exaspéraient par la prolongation de la lutte et par le désir de venger ceux que, de part et d'autre, on avait vu mourir. Des bruits sinistres portèrent au comble l'exaltation farouche qui gagnait les combattants. On attribuait aux insurgés d'effroyables atrocités ; on les accusait de torturer, de mutiler, d'égorger leurs prisonniers. Ces horreurs imaginaires engendrèrent de réelles barbaries. Elles rendirent furieux les gardes nationaux et surtout les gardes mobiles, qui se croyaient particulièrement en butte aux vengeances de l'insurrection. Cette jeunesse surexcitée jusqu'à la folie s'anima de plus en plus à être sans pitié. On fusilla, dans le Luxembourg, malgré le commandant, une dizaine de prisonniers. Le bruit de cet acte de cruauté se répandit parmi les insurgés, en prenant des proportions énormes; la terreur et la rage à la fois s'emparèrent d'eux.

La troisième journée, qui devait être si lugubre, commença par un nouveau malheur. Le général Duvivier, en marchant par le quai de la Grève pour dégager les environs de l'Hôtel de Ville, fut atteint d'une balle au pied. La chaleur de la température et l'état moral des combattants devaient rendre trop souvent incurables les blessures reçues dans ces fatales journées : comme Damesme, Duvivier mourut. C'était un des plus éminents de nos généraux d'Afrique et l'organisateur de la garde mobile : esprit très cultivé, âme généreuse, il avait vu, avec une douleur profonde, s'engager cette guerre impie dont il devait être la victime.

Tandis que Duvivier tombait au bord de la Seine, une partie du corps qu'il avait sous ses ordres était engagée dans un combat furieux à travers les petites rues qui environnaient alors l'église Saint-Gervais et la place Baudoyer. L'insurrection s'était fait une forteresse de ce dédale de ruelles. La lutte y fut atroce : les représentants Corbon, Jules Simon et autres eurent grand'peine à arracher les prisonniers à la colère des gardes mobiles, qui en avaient fusillé plusieurs dans la mairie du 9me arrondissement. Un des prisonniers, conduit devant le colonel Reynaud, qui avait pris le commandement à la place de Duvivier, saisit un pistolet sous sa blouse et tua le colonel à bout portant.

L'exaspération des troupes en fut redoublée. Elles poursuivaient leur mouvement en avant avec une extrême vigueur : vers quatre heures, elles étaient maîtresses de toute la rue Saint-Antoine et du quartier Saint-Paul. Le chef bonapartiste Lacolonge s'était enfui.

Le général Négrier, arrivé avec du renfort, prit le commandement sur la place de la Bastille ; il pleuvait, des barricades du faubourg Saint-Antoine, un déluge de balles. La troupe hésitait. Le général s'avança, presque seul, jusqu'au pied de la colonne de Juillet, pour reconnaître la position. Un coup de feu l'abattit à son tour. Le général eut, en tombant, la douleur de reconnaître qu'il mourait de la main d'un de ses soldats. C'était une balle égarée qui l'avait atteint.

Un représentant, M. Charbonnel, venait aussi d'être blessé à mort.

L'Assemblée et le nouveau Gouvernement faisaient effort pour arrêter ces scènes de carnage : l'Assemblée avait voté, le matin, un crédit de trois millions pour secours à distribuer dans Paris ; puis le nouveau chef du pouvoir exécutif et le président de l'Assemblée avaient signé ensemble une proclamation où ils protestaient contre le bruit que « de cruelles vengeances » attendaient les insurgés qui déposeraient les armes. — « Venez à nous, disait la proclamation, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. »

Un homme d'un ferme courage, le représentant Galy-Cazalat, alla lire le décret dans le quartier du Temple, où la population flottait ; il y fut bien accueilli ; puis il pénétra, le décret en main, dans le faubourg Saint-Antoine.

Il y avait, en ce moment, à l'entrée du faubourg, un instant de trêve. La proclamation, après le décret, était apportée aux insurgés, non par un membre de l'Assemblée, mais par l'archevêque de Paris. L'archevêque Affre, instruit, bienveillant, mais d'une nature timide, était l'homme qu'on eût jugé le moins capable d'une action héroïque ; il s'était montré frappé de terreur le premier jour de l'insurrection. Le sentiment du devoir et la charité chrétienne l'élevèrent au-dessus de lui-même. Il se trans-

porta chez le général Cavaignac et lui fit part de sa résolution d'aller exhorter les insurgés à la paix; le général lui représenta en vain le péril. « Ma vie est peu de chose! » répondit-il. Le général lui remit sa proclamation, et il partit, avec ses grands vicaires, pour la place de la Bastille.

L'officier général qui commandait là, le quatrième de la journée après les trois autres tombés, fit proposer une trêve aux insurgés. Le feu fut suspendu. L'archevêque entra dans le faubourg, en même temps que M. Galy-Cazalat et deux autres députés. Il n'avait pas fait vingt pas, qu'un coup de feu partit, puis une décharge, de l'autre côté de la Bastille, du côté des troupes. Les insurgés crièrent : « à la trahison ! » et ripostèrent de toutes parts. L'archevêque s'était affaissé, frappé de haut en bas, dans les reins, par une balle venue d'une des maisons de la place. Au milieu d'un feu effroyable, parmi les morts et les blessés qui tombaient autour de lui, deux des personnes qui l'avaient accompagné et quelques-uns des insurgés le relevèrent et le transportèrent chez le curé des Quinze-Vingts. La blessure était mortelle.

La nouvelle de cette catastrophe se répandit parmi les combattants et les frappa de stupeur : le feu cessa peu à peu des deux parts ; la nuit était venue.

L'archevêque mourut le lendemain : il avait dit : « Puisse mon sang être le dernier versé! »

L'affreuse lutte n'était pas terminée. Avant ce malheur, qui était un accident déplorable et non un crime, elle venait d'être souillée d'un forfait odieux.

Durant cette journée, les quartiers de la rive gauche fermentaient encore, mais avaient cessé de combattre : les insurgés n'occupaient plus que les barrières et le mur d'octroi. Le général de Bréa, qui avait remplacé Damesme, essaya de les décider à déposer les armes. Il alla leur annoncer le décret de 3 millions pour les secours. Il fut bien reçu à plusieurs barrières ; il en restait une, plus fortifiée que les autres et occupée par des hommes plus opiniâtres, la barrière de Fontainebleau : on dissuadait le général de se hasarder parmi ces hommes; généreux, confiant et humain, il ne crut pas au danger; suivi de quatre

officiers qui ne voulurent point l'abandonner, il franchit la grille de la barrière. Il fut aussitôt enveloppé et entraîné, ainsi que ses compagnons, parmi des cris de mort. Des cris en sens contraire se firent entendre. Durant deux grandes heures, le général et ses compagnons, menacés brutalement par les uns, protégés par les autres, furent entre la vie et la mort. Enfin, au bruit que les gardes mobiles avaient franchi la barrière, des furieux tirèrent du dehors, par les fenêtres du corps de garde où l'on avait enfermé les prisonniers. Le général et un capitaine de son escorte furent frappés à mort. Les autres échappèrent au milieu de cet affreux tumulte.

A la nouvelle du crime, la garde nationale et la garde mobile ouvrirent le feu sur les barricades et sur la barrière, et les emportèrent en peu d'instants. Ce fut la fin de l'insurrection sur la rive gauche.

Dans le nord de Paris, le général Lebreton s'était rendu maître des barrières Rochechouart et Poissonnière, et avait occupé La Chapelle. Lamoricière n'avait pas beaucoup avancé dans le faubourg du Temple ; mais il avait tout préparé pour un effort décisif le lendemain matin. Le 25 au soir, les insurgés ne tenaient donc plus que le faubourg Saint-Antoine et le faubourg du Temple. Le résultat de la lutte n'était pas douteux : les forces de la répression s'étaient accrues avec le succès, non seulement parce que les secours continuaient d'arriver du dehors, mais parce qu'une foule de gens, qui étaient restés chez eux les premiers jours, prenaient maintenant les armes, et ceux-là étaient les plus violents contre les révoltés. C'étaient ceux-là surtout qui réclamaient les « rigueurs nécessaires ».

Les tragiques événements de la journée poussaient les esprits hors de la voie d'apaisement où l'Assemblée avait paru entrer. Le 25 au soir, le président de l'Assemblée proposa un décret de transportation sans jugement contre tout individu pris les armes à la main.

Un ordre d'arrestation fut lancé contre M. Émile de Girardin. Son journal avait été plus violent que jamais dans les derniers jours qui avaient précédé l'insurrection ; on l'accusait d'avoir contribué à la provoquer, et l'on allait jusqu'à supposer qu'il

avait eu la main dans la conspiration, ce qui était mal le connaître. Avec son journal la *Presse*, on en frappa de suspension dix autres, soit bonapartistes, soit ultra-révolutionnaires, soit ultra-réactionnaires.

Il y avait toutefois, depuis la catastrophe de l'archevêque, une détente marquée parmi la population du faubourg Saint-Antoine. Les trois représentants qui avaient pénétré dans le faubourg, d'abord menacés, étaient parvenus à se faire écouter; un groupe nombreux des hommes influents du quartier chargèrent quatre délégués d'aller, avec un des trois représentants, M. Larabit, porter au président de l'Assemblée une adresse pacifique où l'on déclarait que « le faubourg avait toujours combattu pour la République démocratique; que ses habitants ne désiraient pas l'effusion du sang, mais demandaient que l'on consacrât tous leurs droits et tous leurs devoirs de citoyens français. »

Les délégués furent bien accueillis du président Sénard, qui promit de soumettre leurs propositions à l'approbation de l'Assemblée. Les délégués exprimèrent leur indignation des bruits répandus par certains journaux sur les prétendues cruautés des insurgés.

Le général Cavaignac n'avait point d'abord fait d'objection aux demandes assez vagues des délégués; mais Lamoricière, averti de ces pourparlers, protesta avec passion. Le faubourg Saint-Antoine, suivant lui, ne négociait que pour être libre de le tourner et de se jeter sur lui pendant qu'il attaquerait le faubourg du Temple. Il fallait d'ailleurs, prétendait-il, pour l'honneur de l'armée, que le faubourg Saint-Antoine se rendît à discrétion. Cavaignac en conféra avec le président Sénard, et celui-ci répondit définitivement par écrit aux délégués que les citoyens du faubourg, s'ils voulaient conserver les droits et remplir les devoirs de citoyens français, devaient détruire à l'instant les barricades. — « Soumettez-vous donc, disait-il, et rentrez, en enfants un moment égarés, dans le sein de la République! »

Cavaignac donna délai au faubourg jusqu'à dix heures pour se soumettre.

Cette population courageuse ne pouvait se décider à se rendre sans conditions. Dix heures sonnèrent. On attendit un moment encore ; puis l'artillerie tonna, et les premières maisons du faubourg s'écroulèrent sous les boulets. Les colonnes d'attaque s'élancèrent à l'assaut des barricades. Il y eut peu de résistance. La masse de la population sentit qu'il serait insensé de faire détruire le faubourg et périr dans les flammes les femmes et les enfants. Le faubourg fut rapidement occupé sans qu'il y eût de nouvelles scènes de carnage. Les deux représentants qui avaient été gardés comme otages furent retrouvés sains et saufs.

Pendant ce temps, Lamoricière s'était enfin emparé du faubourg du Temple.

Le 26 juin, à une heure et demie, à la reprise de la séance de l'Assemblée, le président annonça que tout était fini.

Cette étrange insurrection, sans nom, sans but avoué, sans drapeau, peut-on dire, car elle mêlait aux drapeaux rouges les drapeaux tricolores des ateliers nationaux, avait été la plus acharnée et la plus terrible de toutes celles qui n'ont pas réussi. Tout un monde de souffrances, de ressentiments et d'aspirations également vagues avait éclaté là comme dans une explosion volcanique. C'était la conséquence d'une révolution prématurée, qui avait tout mis en mouvement sans avoir la puissance de rien mettre en ordre et posé toutes les questions sans être en état de les résoudre.

Les mesures de répression se succédèrent rapidement : licenciement des 8e, 9e et 12e légions ; désarmement de tout garde national qui n'avait pas répondu à l'appel ; fermeture des clubs reconnus dangereux ; formation d'une commission d'enquête sur les derniers événements, en remontant jusqu'au 15 Mai. A la loi de transportation, l'on ajouta que les chefs et instigateurs de la révolte seraient traduits devant les conseils de guerre. Chose singulière ! on donnait aux meneurs la possibilité de se défendre devant des juges, et l'on transportait sans jugement ceux qui n'avaient fait que suivre ces meneurs.

C'est que, dans la pensée de Cavaignac, cette mesure extraordinaire de la transportation, n'impliquant ni mort civile ni flétrissure, pourrait être suivie à son heure d'une amnistie plénière.

Pierre Leroux et Caussidière parlèrent seuls contre la loi, qui fut votée à une très forte majorité le soir même.

Caussidière, dont la conduite avait été si équivoque le 15 Mai, avait tenu, cette fois, à se mettre à l'abri de tout soupçon. Pendant qu'on faisait courir le bruit dans les faubourgs qu'il était à la tête de l'insurrection, il n'avait pas bougé de l'Assemblée.

Pour comprendre cette étrange loi, il faut se reporter à l'état de fièvre où était l'Assemblée après ces quatre effroyables journées ; il faut se rappeler tant de victimes de la garde nationale et de l'armée : plusieurs représentants du peuple et sept généraux morts ou mourants, plus que dans une grande bataille; l'assassinat de Bréa; la mort de l'archevêque, enfin, les forfaits imaginaires qu'ajoutait le bruit public aux sinistres réalités.

Les horreurs des journées de Juin n'étaient pas terminées par la cessation du combat. Des masses de prisonniers avaient été entassées à l'Abbaye, à la Conciergerie, dans les caves de l'Hôtel de Ville et des palais nationaux. Il y en avait de douze à quatorze cents dans le souterrain de la terrasse des Tuileries qui va du château à la place de la Concorde. Ces malheureux étouffaient dans ce long couloir étroit et fétide : quand ils approchaient des soupiraux pour respirer, les factionnaires tiraient sur eux. L'autorité militaire, prévenue, voulut faire évacuer cette horrible prison. On en tira, dès la nuit du 26, un premier convoi de 250 détenus, qu'on fit escorter par des gardes nationaux de province. Sur la place du Carrousel, un coup de fusil partit par hasard. La nuit était noire; les gardes nationaux se crurent attaqués. La panique les prit ; ils tirèrent sur les prisonniers; ils tirèrent les uns sur les autres, et les postes d'alentour tirèrent sur tous ! Il resta là par terre 170 morts ou blessés.

Cette nocturne échauffourée avait notablement augmenté le chiffre des victimes de la guerre civile. Ce chiffre n'a jamais été bien connu : on a constaté près de 1,500 morts et plus de 2,500 blessés, soignés dans les hôpitaux; mais un plus grand nombre ont dû rester ignorés.

Le lendemain matin 27 juin, parut une proclamation de Cavaignac, tout à fait digne de la première.

« Citoyens! soldats! disait-il, la cause sacrée de la République a triomphé..... au nom de la patrie, au nom de l'humanité, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire!... Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs et des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes! — La justice aura son cours: qu'elle agisse! c'est votre pensée; c'est la mienne. — Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique de n'avoir, dans ces grandes épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait, et de léguer un exemple à quiconque pourra être, à son tour, appelé à remplir d'aussi grands devoirs. »

Par cet appel à la justice, le chef du pouvoir exécutif protestait implicitement contre les exécutions sommaires qui, malheureusement, avaient eu lieu sur quelques points. Rien n'était plus sincère que les sentiments d'humanité qu'il exprimait avec tant d'élévation; mais la réaction le débordait. Le nombre des prisonniers, déjà très grand, alla toujours croissant durant bien des jours et des semaines, parce qu'on ne cessait de faire des arrestations d'après des dénonciations sans nombre. Ceux qui s'étaient cachés pendant le combat se vengeaient de la peur qu'ils avaient eue; les rancunes personnelles et toutes les passions basses se donnaient carrière; plus d'un haineux complice de la révolte retournait ses mauvais instincts et cherchait son salut en dénonçant des hommes que, la veille, il excitait aux barricades; tristes suites de la guerre civile, pires, s'il est possible, que la guerre civile elle-même!

Il y eut plus de 11,000 personnes arrêtées; plus de la moitié furent relâchées; mais on en envoya provisoirement dans nos ports 4,000, sans compter les détenus qui, comme chefs ou instigateurs, passèrent devant les conseils de guerre. A l'exception des assassins du général de Bréa, les accusés profitèrent, du moins, de l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Le 28 juin, l'Assemblée avait voté, à son tour, une proclamation éloquente, où était énoncée une grande vérité: — « Sous

le régime du suffrage universel, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple. » L'Assemblée protestait que l'intérêt des ouvriers avait toujours été pour elle l'intérêt le plus sacré ; elle conjurait les Français de s'unir pour maintenir fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie. — « Tous les ennemis de la République, disait-elle, s'étaient ligués dans un effort désespéré. Ils sont vaincus, et désormais aucun d'eux ne peut tenter de nous rejeter dans de sanglantes collisions ! »

Plût au ciel que cette assertion eût été bien fondée !

Tout en exprimant le désir d'effacer les dernières traces des discordes civiles, l'Assemblée parlait des insurgés dans des termes passionnés qu'explique la surexcitation du moment. Elle les traitait de « forcenés qui semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage... Sous les coups de ces nouveaux barbares, disait-elle, la civilisation était menacée de périr !... La France tout entière repousse avec horreur ces doctrines sauvages, où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol. »

Dans une proclamation des insurgés qui a été conservée, en même temps qu'ils déclaraient vouloir « la République démocratique et sociale, » ils affirmaient qu'en défendant la République, « ils défendaient la propriété. »

Il y avait de tout parmi eux ; mais ils n'agissaient nullement au nom d'une secte communiste.

Après le vote de la proclamation, le général Cavaignac déclara qu'il importait de ne pas laisser subsister davantage l'espèce de dictature qui lui avait été confiée, et il déposa ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée.

Sur la proposition du député républicain Martin (de Strasbourg), l'Assemblée confia de nouveau le pouvoir exécutif à Cavaignac et décida qu'il prendrait le titre de président du conseil des ministres et nommerait le ministère.

La droite avait, la veille, offert son concours à Cavaignac ; mais elle ne cacha point son mécontentement, lorsque le nouveau président du conseil fit connaître à l'Assemblée le ministère qu'il venait de former et qui parut trop républicain

aux hommes de la rue de Poitiers. Ceux-ci devaient bientôt trouver moyen d'y faire brèche.

Le 3 juillet, le nouveau Gouvernement présenta un décret de dissolution des ateliers nationaux et retira le projet de loi qui rachetait les chemins de fer et les remettait aux mains de l'État. C'était devenu inévitable.

Le général Cavaignac prenait le pouvoir avec des intentions tout aussi patriotiques que l'avaient fait ses prédécesseurs du Gouvernement de Février, et avec l'apparence d'une force qui avait manqué à ceux-ci. Sa position, toutefois, était, en réalité, bien pire que la leur. Le mal que ses prédécesseurs s'étaient efforcés de prévenir avait éclaté : la lutte entre les classes, la lutte sociale avait eu lieu. Un mot du philosophe Jean Reynaud, durant les journées de Juin, avait caractérisé la situation avec une vérité poignante : « Perdus si nous sommes vaincus ! — Perdus si nous sommes vainqueurs ! »

C'était trop vrai ! la République était frappée au cœur !

Victorieuse, la société politique allait, en quelques mois, au césarisme monarchique par la voie de la réaction ; vaincue, elle eût été, en quelques jours, au césarisme démagogique par la voie de l'anarchie.

Comme le Janus de la Fable, le bonapartisme était prêt à présenter l'une ou l'autre de ses deux faces à la France destinée à redevenir sa proie.

CHAPITRE XI

SECONDE RÉPUBLIQUE (SUITE). — SECONDE CONSTITUANTE (SUITE). — GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC. — ÉLECTION DU 10 DÉCEMBRE.

(27 Juin — 20 Décembre 1848.)

La guerre civile venait de porter au faîte du pouvoir un homme que le monde politique ignorait quelques semaines auparavant et qui n'avait pas eu, dans le cours de son honorable carrière militaire, l'occasion de frapper l'imagination publique par des succès éclatants. Cependant, le jugement droit, l'âme droite, la résolution calme et froide que révélaient sa parole austère et son attitude imposante sans emphase, lui avaient valu promptement autorité et confiance au sein de l'Assemblée nationale. Les républicains sentaient là l'homme incapable de fouler aux pieds les lois et de trahir la République ; les autres, quelles que fussent leurs arrière-pensées et leurs rêves d'avenir, sentaient la nécessité, dans ces premiers moments, de se rattacher à l'homme d'ordre qui avait vaincu l'insurrection. Tous le soutenaient ; tous, à cette heure, le déclaraient nécessaire.

Mais que serait le lendemain? Les qualités du nouveau chef du gouvernement, plus solides que brillantes, eussent fait de lui, sans nul doute, le chef consciencieux et respecté d'une République établie ; mais auraient-elles l'ampleur, les ressources extraordinaires, susciteraient-elles l'initiative hardie qu'exigeait la fondation de la République chez un peuple si peu habitué encore à se gouverner lui-même? Le génie même eût-il été

capable de hâter la maturité de ce peuple et de lui apprendre à se connaître et à se diriger?

La guerre civile avait été matériellement étouffée par la sanglante lutte de Juin; elle subsistait dans les esprits. Durant les événements de Paris, il n'y avait eu, dans les départements, de mouvement insurrectionnel qu'à Marseille, mouvement qui avait même commencé avant les barricades parisiennes; mais les mêmes passions s'agitaient dans toutes nos grandes villes, bien qu'elles n'eussent pas été jusqu'à la prise d'armes; la division des classes était partout : ouvriers contre patrons; paysans contre bourgeois; ces mêmes paysans qui jalousaient la bourgeoisie, ces innombrables petits propriétaires ruraux étaient en même temps très hostiles à l'insurrection de Juin et à tout ce qui passait pour communiste; leurs contingents étaient arrivés en assez grand nombre à Paris, mêlés aux gardes nationales des villes, pour combattre les insurgés. Ces bataillons départementaux continuèrent d'affluer à Paris bien des jours après l'insurrection vaincue. L'élan avait été grand, sans distinction d'opinion, parmi les gardes nationaux, les uns accourant à la défense de la République, les autres à la défense de la société, c'est-à-dire de la propriété. Ces frères d'armes, à la première occasion, allaient voter dans les élections les uns contre les autres.

Le péril, pour le nouveau gouvernement, était bien plus dans le pays que dans l'Assemblée, et, cependant, l'Assemblée lui montra bientôt qu'il rencontrerait chez elle de graves difficultés. A l'exception des ministères de la guerre et de la marine, confiés, le premier, à Lamoricière, le second, à un amiral qui n'était pas un personnage politique, Cavaignac avait formé un ministère de « républicains de la veille ». Il avait donné l'intérieur à M. Sénard, qui l'avait vigoureusement secondé pendant les journées de Juin, comme président de l'Assemblée. Il avait appelé Goudchaux aux finances, Bethmont à la justice, Recurt aux travaux publics, Tourret, député de l'Allier, à l'agriculture et au commerce, et il avait maintenu aux Affaires étrangères Bastide, que Lamartine y avait fait entrer sous la Commission exécutive; il avait également conservé Carnot à l'instruction publique.

La droite chercha querelle à Carnot. Les prétextes qu'on faisait valoir contre lui étaient sa première circulaire aux instituteurs et quelques petits livres publiés sous ses auspices. Le vrai motif qui le mettait en butte aux hommes de réaction, était sa tendance à l'établissement d'un grand ensemble d'instruction républicaine, et particulièrement sa tentative d'organiser une école d'administration. La droite entraîna les hésitants et obtint contre le ministre une dizaine de voix de majorité dans une sorte de vote de défiance. Carnot donna sa démission. Avec lui tombèrent ses grands projets, qui ne devaient être repris qu'après bien des années (5 juillet). Cavaignac le remplaça par un républicain, Vaulabelle, l'auteur de l'*Histoire de la Restauration*, qui resta trop peu de temps au ministère pour essayer de réaliser les plans dont il héritait.

La droite ne s'opposa point à ce qu'un ancien membre du Gouvernement provisoire, Marie, succédât à Sénard dans la présidence de l'Assemblée. Elle n'eût pas eu la majorité sur ce terrain.

Le 6 juillet, fut célébrée, sur la place de la Concorde, une cérémonie funèbre pour les victimes des journées de Juin : elle fut froide et triste. La devise : Liberté, Égalité, Fraternité, semblait une ironie, au lendemain de cette lutte fratricide. La masse populaire était absente.

Le gouvernement s'efforça de calmer les classes ouvrières par des mesures bienveillantes, dont la nécessité ne fut pas contestée dans l'Assemblée. Les ateliers nationaux furent dissous, dans les départements comme à Paris, ce qui était devenu inévitable; mais des secours provisoires furent distribués à domicile à Paris, jusqu'à concurrence des trois millions votés par l'Assemblée le 25 juin. L'Assemblée accorda trois autres millions en faveur des associations, soit entre ouvriers seuls, soit entre ouvriers et patrons. Le vice-président Corbon, auteur du rapport qui motiva ce vote, y montra les vues les plus saines et les plus pratiques sur le principe d'association. Il protesta contre les idées avec lesquelles « on obscurcissait l'intelligence des travailleurs, en leur faisant croire que l'État ferait tout et qu'ils n'avaient qu'à se laisser faire. — Les associations volontaires,

dit-il, doivent se soumettre aux conditions de la concurrence, qui sont les conditions de la liberté même du travail. » (4 juillet.) L'Assemblée alla plus loin; elle autorisa le ministre des travaux publics à concéder aux associations ouvrières les travaux qui en seraient susceptibles (15 juillet.) On accorda aux associations diverses faveurs, entre autres, qu'à égalité de rabais entre associations et entrepreneurs, les associations seraient préférées, et qu'on les dispenserait du cautionnement, moyennant une retenue temporaire.

On revint sur le décret du Gouvernement provisoire qui a limité les heures de travail à dix pour Paris, à onze pour les départements; cependant on ne retourna pas au régime pur et simple des conventions libres. L'Assemblée aboutit à voter, le 9 septembre, la limitation générale du travail à douze heures. On considéra que la liberté des conventions, en pareille matière, est bien souvent illusoire, et que, si l'État a le devoir incontestable de protéger les enfants, il a le droit d'intervenir, même dans les rapports entre adultes, quand il s'agit et de l'hygiène publique et du développement moral et intellectuel des citoyens; en un mot, quand les plus grands intérêts nationaux sont en jeu. La loi anglaise du 8 juin 1847 n'avait tranché la question qu'en ce qui regarde les femmes et les jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans; mais, en fait, elle devait amener la limitation à dix heures pour tous. La Suisse, le pays le plus libre de l'Europe, a récemment (en 1877) limité le travail à onze heures.

Les bonnes intentions et les efforts du gouvernement ne pouvaient pas faire que Paris ne demeurât sous l'impression lugubre de juin; que des milliers de Parisiens, même après de nombreuses libérations, ne restassent entassés dans les prisons, attendant d'être transportés au loin. Ce n'était pas seulement par le décret de transportation et par l'état de siège prolongé que Paris était en dehors du droit commun; lorsque les électeurs furent partout convoqués pour élire, au vote universel, les nouveaux conseils généraux, d'arrondissements et municipaux, une commission municipale provisoire fut instituée à Paris. On avait jugé impossible d'y procéder aux élections municipales.

Le gouvernement présenta des projets de lois 1° sur le réta-

blissement du cautionnement pour les journaux; 2° sur la répression des délits de presse; 3° sur les clubs. Le cautionnement était bien moindre que sous Louis-Philippe, 24,000 francs au lieu de 100,000; néanmoins il souleva beaucoup d'irritation parmi les opinions démocratiques. Lamennais lança dans son journal un mot amer et poignant : « Silence aux pauvres! »

Quant aux délits de presse, on revenait à peu près aux lois de 1819 et de 1822; on n'écartait que les fameuses lois de Septembre.

Les lois sur la presse furent votées les 9 et 11 août. Les journaux frappés en juin purent alors reparaître.

Les clubs ne furent pas interdits, mais réglementés de façon à prévenir en partie leurs dangers. On leur défendit de s'affilier entre eux; mais on était encore trop près du 24 Février pour contester le principe du club, qui est l'association tenant des réunions publiques permanentes, où l'on discute sur toutes matières.

Ce principe, il importe de le dire, n'est nullement impliqué dans la liberté des réunions publiques tenues dans un but déterminé.

De même que le mouvement de réforme tenté dans l'instruction publique par Carnot, Reynaud et Charton, le mouvement économique et financier imprimé par Garnier-Pagès et Duclerc était arrêté dans son ensemble. Goudchaux, que Garnier-Pagès avait remplacé sous le Gouvernement provisoire et qu'il remplaçait à son tour, visait à rétablir les droits d'exercice et de circulation sur les boissons et l'impôt du sel, supprimés par son prédécesseur. Il retira le projet de rachat des chemins de fer par l'État, que, d'ailleurs, la majorité de l'Assemblée n'eût pas voté, dans les dispositions où elle était maintenant. On perdit ainsi une grande et décisive occasion de réaliser, dans le régime des chemins de fer, la pensée du parti républicain au temps de Louis-Philippe et de substituer l'État aux grandes compagnies.

Timide à certains égards, Goudchaux avait, sur d'autres points, des vues hardies. Il voulait l'impôt sur le revenu et même l'impôt progressif sur les successions non directes et sur les donations. Il se fit bien venir des créanciers de l'État en fai-

sant décréter le remboursement des livrets de caisse d'épargne et des bons du Trésor avec des rentes au cours du jour, et non avec des rentes au pair, comme il avait été décidé d'abord.

Au milieu de ces débats économiques et politiques, un épisode singulier remua fort l'Assemblée. On vit se reproduire les discussions sociales du Luxembourg, d'une façon beaucoup plus éclatante. Le socialisme livra un nouveau combat à la tribune par l'organe du sectaire qui avait été en lutte avec tous les autres sectaires, à savoir : de Proudhon. L'Assemblée, antérieurement aux journées de Juin, avait écouté, avec intérêt et même avec sympathie, l'exposé des théories philosophiques et sociales de Pierre Leroux. Le sentiment religieux et les vues largement compréhensives de l'ancien directeur du *Globe* lui avaient fait pardonner ce qu'il avait, dans ses idées et dans sa personne, d'extrême et d'excentrique. Proudhon, au contraire, par ses formes tranchantes et provoquantes, avait excité une irritation qui ne faisait que s'accroître. Comme il niait tout ce qui existait et tout ce que proposaient les autres, on le somma de venir affirmer à son tour ce qu'il voulait. Il accepta le défi et présenta une proposition qui, suivant lui, aboutissait à réaliser, sans violence, sans expropriation, sans banqueroute, « la liquidation de la vieille société, » en d'autres termes, l'abolition de la propriété. Cette proposition, c'était un système de crédit mutuel gratuit qui supprimerait l'intérêt du capital et mettrait en équilibre la production et la consommation. Le moyen était d'obliger, par une loi, tous les capitalistes et rentiers à faire à leurs fermiers, locataires, débiteurs de tous genre, remise, à titre de prêt, d'un sixième de leur revenu et à verser dans les caisses de l'État, à titre d'impôt, un autre sixième destiné à fonder une banque d'échange.

Pour la première fois depuis la Révolution de Février, M. Thiers reparut à la tribune ; ce fut le bon sens éloquent aux prises avec la sophistique. M. Thiers n'eut pas grand'peine à montrer le vide et le chimérique d'un projet plus impraticable qu'aucun de ceux que Proudhon avait tant raillés chez les autres socialistes. Proudhon, si redoutable dans la critique, était bien vite désarçonné dès qu'il prétendait remplacer ce qu'il attaquait.

Il devait être battu, un peu plus tard, dans une discussion écrite, par l'économiste Frédéric Bastiat, comme il le fut, le 30 juillet, par M. Thiers, dans la discussion oratoire.

Ce débat dans l'Assemblée suggéra à M. Thiers l'idée d'organiser contre le socialisme une propagande de livres et de brochures. Le cercle de la rue de Poitiers fit dans ce but une souscription. Parmi beaucoup de publications éphémères, comme le sont en général les œuvres de circonstance, il y eut quelques écrits remarquables, et, entre tous, le petit livre *de la Propriété*, où M. Thiers soutint, avec solidité, avec clarté, parfois avec élévation, les principes naturels et essentiels des sociétés contre les conceptions arbitraires des sectes.

Au moment où avait eu lieu cette espèce de tournoi sur les théories économiques et sociales, l'Assemblée se préparait à discuter les faits les plus brûlants. Nous avons dit que, le 26 juin, une commission de quinze membres avait été nommée pour rechercher les causes de l'insurrection de Juin et de l'attentat du 15 Mai. Les hommes de la droite s'y trouvaient en forte majorité. La commission agit d'après une idée préconçue et ne voulut voir dans l'insurrection de Juin que le Luxembourg et les ateliers nationaux, le socialisme, le communisme. Elle en conclut que, si l'on visait à saisir les origines de la guerre civile, il fallait remonter, non pas seulement jusqu'au 15 Mai, ainsi qu'elle en avait reçu mission, mais jusqu'au 24 Février. Elle ne s'arrêta pas à l'objection présentée par la minorité républicaine de ses membres, à savoir : que l'Assemblée nationale avait déclaré que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie ; elle se mit à scruter les actes et les paroles des membres de ce gouvernement durant les agitations des premiers mois de la République. Elle instruisit contre Ledru-Rollin aussi bien que contre Louis Blanc et contre Caussidière, qui avait déjà perdu sa faveur d'un jour auprès de la réaction. La commission, se reportant aux causes déjà lointaines, aux événements de mars et d'avril, négligea presque entièrement les causes immédiates, les incidents de la fin de mai et du mois de juin. Ne se préoccupant que des démocrates et des socialistes, elle se boucha les yeux et les oreilles en ce qui concernait les autres

partis. Elle se refusait à apercevoir ce qui est le plus clair aujourd'hui pour quiconque étudie les documents du temps, la part principale du bonapartisme dans les troubles qui ont rempli les trois premières semaines de juin, et son initiative dans les journées des 22 et 23. Ce Pujol, qui avait donné l'impulsion durant ces deux premiers jours de l'insurrection, ne subit qu'un interrogatoire insignifiant, et, chose fort extraordinaire, il ne fut pas même envoyé devant un conseil de guerre.

Le rapport fut confié par la commission au député Quentin Bauchart, qui fut membre des commissions mixtes après le 2 Décembre. Le rapporteur poussa à l'extrême les tendances de la commission. L'on sembla avoir écarté, comme indigne d'attention, ce qui eût pu compromettre d'autres personnages que les hommes de Février : parmi les pièces du rapport, on ne trouve que les titres de divers documents concernant les bonapartistes; les textes n'ont pas été imprimés. Il y avait un aveuglement, sincère assurément chez des hommes tels que M. Odilon Barrot, mais peut-être volontaire chez d'autres, sur la nature des périls qui menaçaient la France.

La commission prévint le chef du Gouvernement qu'il pourrait y avoir lieu d'exercer des poursuites contre Caussidière et Louis Blanc. Cavaignac ne s'opposa pas à ce que le procureur général reçût communication des charges qui s'élevaient contre ces deux députés. M. Bauchart lut le rapport devant l'Assemblée le 3 août. L'impression en fut mauvaise, même dans la partie modérée de la droite, comme le reconnaît M. Odilon Barrot dans ses Mémoires. Ledru-Rollin, fort attaqué dans le rapport bien qu'on n'y conclût pas à le poursuivre, courut à la tribune, récrimina plutôt qu'il ne se défendit, avec une impétueuse éloquence, et, lorsqu'il s'écria que le rapport était une œuvre, non de justice, mais de parti, la gauche l'applaudit vivement; quand il descendit de la tribune, Cavaignac alla lui serrer la main.

Le délai nécessaire pour l'impression des pièces de l'enquête fit ajourner la discussion jusqu'au 25 août. Ledru-Rollin reprit, avec plus de violence, la même attitude que la première fois : ses adversaires étaient impuissants contre lui; on ne pouvait

lui reprocher que des circulaires, des projets, des hésitations ; mais, dans les journées décisives du 16 Avril et du 15 Mai, et dans les journées de Juin sa conduite n'avait eu rien d'équivoque; tout se fût probablement écroulé, s'il eût alors pris le parti contraire.

Louis Blanc et Caussidière furent moins heureux. Le succès de Ledru-Rollin ne leur profita pas. La manière dont leur défense fut écoutée indiqua les dispositions défavorables de l'Assemblée. La commission d'enquête ne discuta point. Une lettre du procureur général demanda l'autorisation de poursuivre Louis Blanc et Caussidière. Cavaignac, contre l'attente de la gauche, demanda, au nom de la tranquillité du pays, que l'Assemblée n'ajournât pas son vote. M. Jules Grévy protesta au nom de la justice, réclamant le temps nécessaire pour examiner les documents fournis par l'enquête et ceux qu'y opposaient les prévenus. La majorité prononça l'urgence : 504 voix contre 252 accordèrent l'autorisation de poursuites contre Louis Blanc; 477 l'accordèrent contre Caussidière; tous deux, comme prévenus de complicité dans l'attentat du 15 Mai. La question des journées de Juin avait été écartée.

Caussidière avait été coupable, non d'action, mais d'inertie calculée, au 15 Mai ; quant à Louis Blanc, l'Assemblée se déjugeait sans motifs, depuis qu'elle avait repoussé une première fois la demande de poursuites à son égard. Aucun fait nouveau n'avait été, ni n'avait pu être révélé à sa charge. Le gouvernement, qui n'avait pas voulu s'opposer aux poursuites, laissa aux accusés le temps de partir pour l'Angleterre. On avait voulu frapper, chez Caussidière, les anciennes sociétés secrètes, chez Louis Blanc, le socialisme ; mais, au fond, personne ne se souciait d'un grand procès politique.

Nos discordes s'envenimaient au dedans. De graves et tristes événements se passaient au dehors. Les provinces vénitiennes étaient retombées dans les mains des Autrichiens, sauf Venise qui, resserrée dans ses lagunes, était décidée à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Charles-Albert, qui n'avait pas su profiter de ses avantages, était de nouveau tenu en échec par Radetzki, dont les forces croissaient. Venise, n'ayant pas ob-

tenu du gouvernement français cette reconnaissance officielle de sa République, qui eût été un engagement de protection, s'était résignée à la fusion avec la Lombardie sous la royauté de Charles-Albert ; ceci, lorsque Charles-Albert devenait de moins en moins capable de la protéger.

Dans la première quinzaine de juillet, le gouvernement de Cavaignac renouvela à Charles-Albert l'offre d'intervention qu'avait faite plusieurs fois Lamartine. Le roi réitéra son refus. Les conséquences en devaient être incalculables. Vers cette époque, s'était produit un fait peu connu, sur lequel nous sommes insuffisamment renseignés, mais qui, s'il avait toute la portée qu'on semble être en droit de lui attribuer, eût pu changer la face de l'Europe. Le tsar Nicolas, après avoir pris d'abord une attitude menaçante contre la République de Février, était rentré dans une position de réserve et d'expectative. Les bouleversements de la Prusse et de l'Autriche avaient produit sur lui une forte impression, en lui montrant l'Europe centrale hors d'état de se mêler de ce qu'il pourrait entreprendre. Son ambassadeur à Naples, M. de Creptowich, aurait fait entendre à l'ambassadeur français, M. de Raineval, que la Russie était prête à offrir carte blanche à la France en Occident, c'est-à-dire l'Italie indépendante et la rive gauche du Rhin à la France, moyennant carte blanche pour la Russie en Orient.

Est-ce le refus de Charles-Albert qui rejeta Cavaignac dans la politique de la paix et de l'entente avec l'Angleterre? Ce qui est certain, c'est que Cavaignac ne donna pas suite aux ouvertures de la Russie, et que Nicolas se fit alors le protecteur de l'Autriche.

Cavaignac proposa au gouvernement anglais de se concerter pour imposer la médiation franco-anglaise à l'Autriche et à l'Italie.

En ce moment même, Radetzki reprenait l'offensive. Cette fois, il réussit. Après cinq jours de combats (22-26 juillet), les Piémontais, bravement, mais médiocrement commandés, perdirent leurs positions et furent refoulés à l'ouest du Mincio. A la nouvelle de la bataille perdue, les Milanais expédièrent à Paris un agent pour réclamer le secours de la France. Charles-Albert

désavoua auprès du gouvernement français la mission de l'envoyé milanais et alla couvrir Milan avec son armée. Ce fut seulement huit jours après la bataille, le 3 août, que ce prince se résigna à faire demander l'entrée d'une armée française en Italie, à condition que la France ne réclamerait pas la Savoie comme compensation ; c'est-à-dire que la France donnerait son sang et son or pour aider l'Italie à constituer sa nationalité et laisserait en même temps un lambeau de la nationalité française dans les mains d'un prince italien.

Cette étrange communication ne fut reçue par le gouvernement français que le 7 août. Tandis que la dépêche voyageait, une grande catastrophe s'était accomplie. Les Milanais, comme les Vénitiens, étaient disposés à une défense désespérée : les hommes des journées de Mars avaient reparu à la tête du peuple, et, parmi eux, un héroïque chef de partisans, récemment arrivé d'Amérique et qui semblait le génie même de la guerre révolutionnaire, Garibaldi.

L'esprit de l'armée, surtout de l'état-major, malheureusement, n'était plus le même que celui de la ville. Les Piémontais, suivis par un ennemi qu'animaient le succès et la supériorité du nombre, essuyèrent un nouvel échec en vue de Milan. Les réactionnaires piémontais, opposés à cette guerre, reprirent le dessus auprès du roi ; ils lui persuadèrent que les ressources manquaient et que les Milanais ne se battraient pas. Charles-Albert perdit la tête et capitula pour la ville avec Radetzki. Milan se souleva. L'anarchie se mit et dans la ville et dans l'armée. Le roi partit de nuit avec ses troupes : la défense était désorganisée ; le lendemain matin (6 août), la moitié de la population, femmes, enfants, vieillards, abandonna la ville, emportant ses malades pour qu'ils ne mourussent point parmi les ennemis. Le 9 août, Charles-Albert signa un armistice par lequel il s'engageait à évacuer tout ce qui était en dehors de ses anciens États, Venise compris. Les réactionnaires piémontais l'avaient amené à sacrifier la Lombardo-Vénétie pour éviter l'intervention française et garder la Savoie.

Venise, délaissée par le roi, reprit la République et Manin

pour dictateur ; Manin envoya demander du secours à la France (11-12 août).

Le gouvernement français avait répondu, le 7 août, à la demande d'intervention de Charles-Albert, qu'il était trop tard et que la France ne pouvait plus offrir qu'une médiation d'accord avec l'Angleterre. Les bases de la médiation avaient été arrêtées, le 9 août, entre notre ministre des affaires étrangères, Bastide, et l'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby. C'était la renonciation de l'Autriche à la Lombardie, la Vénétie restant sous la souveraineté autrichienne avec une constitution à part et une administration nationale comme la Hongrie.

Cavaignac, le 22 août, présenta des explications à l'Assemblée sur sa politique étrangère ; son but était, dit-il, d'assurer à la République une paix honorable et de ne tirer l'épée que si les intérêts sérieux et l'honneur de la patrie l'exigeaient.

Ces tendances pacifiques n'étaient pas celles du parti républicain avancé ; elles étaient loin d'être partagées par tous les hommes qui entouraient Cavaignac. Marrast, alors président de l'Assemblée, par conviction de l'intérêt de la République, le ministre de la guerre Lamoricière, par point d'honneur militaire, et même, quoique avec moins de vivacité, le ministre des affaires étrangères Bastide, pressaient Cavaignac d'appuyer les négociations par quelques démonstrations énergiques. Cavaignac fut un moment décidé à envoyer la flotte française devant Venise et donna l'ordre d'embarquer à Toulon une brigade d'infanterie qui porterait dans Venise le drapeau tricolore.

L'Autriche n'avait pas répondu encore à la proposition de médiation et d'armistice général comprenant Venise. Le 3 septembre, elle accepta la médiation, mais en termes qui indiquaient qu'elle s'en tenait aux Traités de 1815. Elle ne répondit pas quant à l'armistice pour Venise. L'ordre d'embarquer nos troupes fut cependant révoqué sur cette acceptation dérisoire.

A la vérité, il n'en fut pas de même en ce qui concernait notre escadre de l'Adriatique ; elle eut mission d'empêcher qu'un blocus effectif ne réduisît Venise à capituler. Le retrait de l'ordre d'embarquement des troupes n'en fut pas moins d'un fâcheux augure. Il était peu probable que la médiation aboutît à rien de sérieux.

Si la brigade d'infanterie fût partie avant la réponse de l'Autriche, une fois à Venise, la France eût été engagée. Les affaires générales eussent pris un tout autre cours, et peut-être les événements qui se passèrent à Rome à la fin de cette année, et qui eurent des suites si funestes, eussent-ils été prévenus.

Les récents succès de l'Autriche étaient très mal assurés en septembre. D'une part, Venise était résolue à résister jusqu'à extinction, et l'evènement a prouvé qu'elle pouvait résister longtemps. D'autre part, Charles-Albert, exaspéré contre les conseillers réactionnaires qui l'avaient poussé à une capitulation humiliante, ne songeait plus qu'à se réhabiliter en reprenant les armes. Il s'était remis en rapport avec Venise ; il était disposé maintenant à appeler les Français à tout prix. Les nouvelles crises de l'Empire autrichien encourageaient Charles-Albert et relevaient l'espoir des Italiens. Les Hongrois avaient enfin reconnu la faute qu'ils avaient commise en soutenant la domination autrichienne en Italie. Ils venaient de rompre avec l'Autriche, qui soulevait contre eux les Slaves du royaume de Hongrie. Les belliqueuses milices de la Croatie, à l'instigation du gouvernement de Vienne, avaient envahi la Hongrie proprement dite, le pays magyar. Les Croates furent battus et repoussés par les Hongrois, et, peu de jours après, une nouvelle insurrection éclata dans Vienne : l'empereur d'Autriche quitta la ville (6 et 7 octobre), et la guerre fut partout dans l'Empire autrichien. Les Tchèkhes, de leur côté, se battaient dans Prague contre les troupes impériales.

Tout semblait appeler la France à déployer son drapeau. Lord Palmerston lui-même, rassuré sur les ambitions de la République française, était devenu favorable à l'indépendance italienne comme arrangement européen. L'opinion publique anglaise était maintenant fort contraire à l'Autriche. Cavaignac, toutefois, persista à ne pas agir. Il n'avait point de confiance en Charles-Albert, qu'il jugeait d'après le passé ; mais là n'était point son principal motif. Il ne se croyait pas le droit d'engager la France dans une grande aventure, n'étant qu'un chef provisoire dont les pouvoirs devaient prochainement expirer. C'était là un scrupule très respectable, mais qui ne montrait pas que

ce chef de gouvernement comprît à fond la situation du pays. Avant les journées de Juin, la guerre étrangère eût été le moyen de prévenir la guerre civile. Après Juin, c'était l'unique chance d'arrêter les conséquences de la guerre civile et de sauver la République : chance douteuse, périlleuse assurément ; mais il n'y en avait pas d'autre. Cette République, prématurée, incomprise des masses, si on la resserrait en elle-même sans diversion extérieure, sans éclat, sans gloire qui pût agir sur l'imagination populaire, était inévitablement destinée à périr.

Cavaignac crut faire le bien de la France par les procédés de gouvernement qui eussent pu convenir à une république paisible, assise et entrée dans les mœurs. Il ne vit pas ce que voyaient clairement auprès de lui des hommes qui avaient passé leur vie au milieu de nos agitations intérieures, pendant qu'il servait la France en Afrique : c'est que la politique extérieure que Louis-Philippe avait pu pratiquer dix-huit ans renverserait la République en peu de mois.

Armand Carrel n'eût pas hésité à faire ce que Cavaignac ne fit pas ; mais, si Cavaignac se trompa, ce fut l'erreur d'un honnête homme, et le désintéressement qui dicta sa conduite couvre l'honneur de sa mémoire.

Cavaignac voulait la paix au dedans comme au dehors ; il ne croyait pourtant pas encore possible, dans nos affaires intérieures, l'état normal auquel il aspirait. Il demanda à l'Assemblée de proroger encore une fois l'état de siège et de rétablir la disposition qui l'avait, dans d'autres temps, autorisé à supprimer les journaux condamnés. Il visait, par là, au moins autant la presse ultra-réactionnaire que la presse ultra-révolutionnaire, et il avait accompagné ces propositions d'une déclaration de principes énergique jusqu'à l'âpreté : « Quiconque, dit-il, ne voudra pas de la République est notre ennemi, notre ennemi sans retour. » (2 septembre.) Et, tout en se félicitant que la Terreur ne fût plus possible, il se déclara heureux et fier d'être le fils d'un conventionnel.

La droite, quoique fort peu satisfaite de telles paroles, ne refusa pas son adhésion aux réclamations du chef du Gouverne-

ment; l'état de siège fut maintenu, malgré Ledru-Rollin et la gauche avancée.

Ces votes de l'Assemblée ne fortifiaient guère le Gouvernement. Les élections partielles qui eurent lieu le 17 septembre furent encore plus inquiétantes que celles qui avaient précédé les journées de Juin. Le petit nombre des votants, dans plusieurs départements, sembla indiquer que la majorité des citoyens se dégoûtait déjà de la vie politique. Le petit nombre des électeurs, sinon à Paris, et le choix des élus furent également des symptômes contraires à la République. Entre quinze nominations, treize portèrent sur des conservateurs, pour ne pas dire des anti-républicains, deux sur des radicaux, dont Raspail, pas une sur un républicain modéré.

. Ce qui était bien plus grave, c'est que Louis Bonaparte, élu par quatre départements en juin, le fut par cinq en septembre. Parmi ces cinq, figurait le département de la Moselle, cette contrée que la politique insensée de son élu devenu empereur devait un jour livrer à l'étranger, avec la grande cité militaire de Metz, le boulevard de la France ! Louis Bonaparte remplaçait, comme représentant de la Moselle, le courageux et loyal Dornès, mort pour la République devant les barricades de Juin.

Le jour où l'on proclama les élus à Paris, les noms de Louis Bonaparte et de Raspail furent accueillis par des cris de : « Vive l'empereur ! » et de : « Vive la République sociale ! »

Louis Bonaparte vint, le 26 septembre, prendre possession de son siège dans l'Assemblée. Il protesta contre « les calomnies » dont il avait été l'objet. — « La République, dit-il, m'a rendu ma patrie et mes droits de citoyen ; qu'elle reçoive mon serment de reconnaissance et de dévouement ! » Il demanda à partager « la noble tâche d'assurer l'ordre et la tranquillité et de développer les institutions démocratiques. » — « Ma conduite, dit-il, sera toujours inspirée par le dévouement à la loi ; elle prouvera que nul plus que moi n'est dévoué à l'affermissement de la République. »

Les républicains répondirent aux élections réactionnaires par des banquets où ils célébrèrent, le 22 septembre, l'anniversaire de la fondation de la première République. L'effet de ces réu-

nions ne fut pas heureux. A Paris, Ledru-Rollin, pour regagner les socialistes, se lança dans des exagérations nuisibles à la cause. A Toulouse, il y eut quelque chose de pire. Les passions du Midi se déchaînèrent aveuglément. Une grande partie des convives du banquet républicain, en présence des autorités, accueillirent par des huées et des sifflets les toasts portés à l'Assemblée nationale et au chef du pouvoir exécutif; puis ils coururent la ville avec des cris de : « Vive Barbès! Vive la Montagne ! » et des menaces bruyantes contre les riches et contre les prêtres.

Cela fit grand scandale dans l'Assemblée. La droite s'en prit au ministre de l'intérieur, M. Sénard, à cause de la présence des fonctionnaires à cette réunion qui avait si mal fini.

Cet incident amena le remaniement du ministère. MM. Sénard, Recurt et Vaulabelle démissionnèrent et furent remplacés par MM. Dufaure, Vivien et Freslon. (13 octobre.) C'était l'entrée des républicains du lendemain dans le Gouvernement. M. Dufaure, qui, sous Louis-Philippe, n'avait pas dépassé le tiers-parti, la fraction la plus circonspecte du centre gauche, eut, en 1848, le mérite que n'eurent point alors des hommes d'opinions plus avancées; ce fut de persister dans une pensée qui avait été un moment la pensée de tout le monde ; c'est qu'il n'y avait plus de possible pour la France d'autre gouvernement régulier et libre que la République. Il ne devait jamais revenir sur ses pas, quoiqu'il restât séparé des républicains sur maintes questions de haute importance.

Les nouveaux collègues de M. Dufaure étaient, comme lui, ralliés à la République; les républicains, néanmoins, virent ce changement avec inquiétude, et l'extrême gauche interpella le Gouvernement. M. Dufaure s'expliqua fort nettement. Il déclara qu'il s'agissait de faire cesser les craintes qu'inspirait la République et de rendre au pays une entière sécurité. Cavaignac dit qu'il avait entendu former un ministère de conciliation. L'ancien ministre de l'intérieur, M. Sénard, se fit loyalement le garant de son successeur. Le vote de confiance que réclamait M. Dufaure lui fut accordé par la grande majorité de l'Assem-

blée. Les amis personnels de l'ancienne Commission exécutive s'étaient abstenus. (16 octobre.)

La levée de l'état de siège, qui coïncida avec l'entrée des nouveaux ministres, fut présentée comme un gage de cette conciliation et de cette modération qu'annonçait le Gouvernement.

Un quatrième ministre se retira, M. Goudchaux, à propos d'un échec personnel dans l'Assemblée. Cavaignac lui substitua aux finances un autre républicain de la veille, M. Trouvé-Chauvel, qui ne devait marquer par rien de saillant son passage aux affaires.

Le nouveau ministère continua d'agir dans un sens d'apaisement. Il fit voter la transportation des prisonniers de Juin, non dans nos colonies lointaines, comme le voulait le décret du 29 juin, mais en Algérie. C'était un adoucissement à leur sort, en attendant qu'on pût les rappeler en France, comme Cavaignac en avait la pensée. 4,000 et quelques cents, sur les 11,000 premièrement arrêtés, avaient été conduits dans nos ports militaires de l'Océan : un millier avaient été relâchés, après un nouvel examen; il en restait en tout 3,357, qui furent envoyés dans notre colonie algérienne.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici d'un grand travail qui se poursuivait dans l'Assemblée à travers tous les épisodes de la politique courante. Plusieurs semaines avant l'élection de cette Commission d'enquête qui n'avait servi qu'à irriter les passions, l'Assemblée avait formé, dans des circonstances et avec un esprit très différents, une autre Commission chargée de préparer la Constitution de la République. Les dix-huit membres qui la composaient, élus les 17 et 18 mai, appartenaient à peu près par moitié aux républicains de la veille et aux anciens constitutionnels de la gauche et du centre gauche.

La Commission commença par décider que la Constitution nouvelle, à l'exemple des Constitutions diverses de la Révolution française, serait précédée d'une déclaration de principes, et que ces principes seraient proclamés, ainsi que l'avaient fait la grande Constituante et la Convention nationale, « en présence de Dieu et au nom du peuple français. »

Le but de la République, était-il dit dans le préambule, est de faire parvenir tous les citoyens « à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être. — La République française reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives, et indépendants de ces lois. »

Les politiques empiriques qui ne veulent pas de déclarations de principes ne voient point que c'est précisément quand on proclame la souveraineté du peuple qu'il importe de reconnaître, au-dessus de cette souveraineté, des principes que l'homme n'a pas faits et ne peut défaire. S'il n'y avait pas des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives, on pourrait supprimer, à coups de décrets, la famille, la propriété, la liberté de conscience. Les hommes de 1848, aussi bien que leurs devanciers de 91, de 93 et de l'an III, eurent donc raison de subordonner leur œuvre passagère à ce qui ne passe pas, à la Raison et à la Justice éternelles. Les efforts qui se font en vue de ce haut idéal lèguent toujours quelque chose à l'avenir.

Un des articles de la déclaration de 1848 était ainsi conçu :

« La République française respecte les nationalités étrangères..... elle n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

La violation de cet engagement solennel par la réaction de 1849 devait avoir des conséquences dont notre patrie souffre encore.

Les débats s'engagèrent vivement dans le sein de la commission, lorsqu'on arriva aux questions sociales et aux questions d'organisation politique.

Les membres de la commission étaient tous des hommes distingués ; plusieurs étaient des hommes supérieurs, de hautes renommées politiques. Il semblait qu'on dût beaucoup espérer d'eux ; cependant, les premières discussions laissèrent apercevoir tout ce que le caractère étrange de la révolution de Février avait apporté de perturbation dans les plus fermes esprits, et combien les courants d'idées du moment s'éloignaient de la précision, de la logique, de la grande ordonnance de 89 et de l'an III. Nous indiquions tout à l'heure qu'Armand Carrel avait bien manqué à la France pour ce qui regardait la politique

étrangère. On n'eut pas moins à le regretter au point de vue de l'organisation intérieure. Ce n'est pas lui qui eût imaginé de fonder la République sur les bases de l'administration despotique de l'Empire. Armand Marrast et la plupart des républicains de la veille soutinrent dans la Commission la centralisation à outrance quant aux départements et aux communes, et une partie des anciens libéraux se rallièrent à eux contre ceux qui réclamaient le rétablissement des libertés municipales. La même inconséquence se montra dans d'autres questions essentielles. Marrast, qui avait été des plus prononcés contre Louis Blanc dans le Gouvernement provisoire, soutint vivement, avec la plupart des républicains, le Droit au travail dans la commission de constitution. Les républicains se croyaient engagés par ce décret du 2 mars, auquel s'était laissé entraîner le Gouvernement provisoire. Les hommes de l'ancienne gauche combattirent le Droit au travail. La commission finit par voter la rédaction suivante : « La société doit fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement. »

Même sous cette forme restreinte, il y avait là de très grandes difficultés pratiques.

Le droit à l'assistance ne soulevait pas les mêmes objections et fut voté dans la forme qui suit : « Le droit à l'assistance est celui qui appartient aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards, de recevoir de l'État des moyens d'exister. »

Le droit à l'instruction fut reconnu après le droit à l'assistance. La société peut et doit en effet donner à tous l'instruction indispensable, ce qui n'a aucune analogie avec le droit au travail, quoiqu'en aient prétendu quelques-uns des membres de la commission. L'instruction donnée à tous par l'État dans l'intérêt de la société est le vrai socialisme, proclamé par Turgot dès avant la Révolution.

Nous avons indiqué déjà le caractère que prit la discussion sur les institutions locales. Tous les républicains ne se prononcèrent pourtant pas contre les libertés municipales ; Lamennais soutint vigoureusement Odilon Barrot, qui réclamait, comme en l'an III, la formation de grandes et libres communes cantonales, mais en respectant l'individualité de chacune des communes

qui s'associeraient pour composer cette commune collective. La plupart des républicains de la commission ne comprirent pas la nécessité de faire pénétrer l'esprit républicain, par une hiérarchie d'institutions libres, à tous les degrés de l'échelle politique.

Lorsque se posa la question si grave : — Y aura-t-il deux Chambres ou une seule? ils ne tinrent compte ni de l'exemple de l'Amérique, ni de celui de la Convention elle-même, qui avait créé deux Chambres, dès qu'elle était sortie du Gouvernement révolutionnaire pour fonder un Gouvernement normal, et non seulement on ne put leur faire abandonner leur parti pris en faveur de l'Assemblée unique, mais ils eurent pour auxiliaires la majeure partie des anciens constitutionnels : le courant était si fort dans cette direction, que M. Dupin et M. Dufaure se prononcèrent contre MM. Barrot, Vivien et de Tocqueville ; ce dernier avait parlé pour la dualité des assemblées en vrai philosophe politique, et Odilon Barrot avait soutenu la même cause par d'excellents arguments. — « La République, dit Tocqueville, se perdra ou arrivera au système des deux Chambres. »

La Chambre unique fut votée par 13 voix contre 3.

A la question du pouvoir législatif succéda celle du pouvoir exécutif. Personne ne contesta la nécessité de le faire porter sur une seule tête : tout le monde voulait un président, et non un directoire. La même logique superficielle qui avait fait voter pour l'Assemblée unique poussait à décider l'élection du président par le peuple. M. de Cormenin, esprit faux, à qui les républicains avaient fait un renom fort au-dessus de ses mérites et qui ne devait pas rester fidèle à la République, ouvrit cet avis : il fut suivi par des hommes d'une portée fort au-dessus de la sienne, M. Dufaure entre autres. Marrast, plus politique sur ce point que sur les deux Chambres, proposa que l'Assemblée présentât au peuple des candidats entre lesquels il choisirait. Ni lui, ni personne n'osa proposer la nomination directe du président par l'Assemblée. On craignait de paraître attenter aux droits du peuple en ne lui déférant pas le choix du magistrat suprême. La commission se prononça dans ce sens.

La majorité ne voulut pas comprendre que, tandis que le pou-

voir législatif, qu'il soit organisé en une ou deux assemblées, doit sortir du peuple, le pouvoir exécutif doit sortir du pouvoir législatif : que les représentants du peuple doivent faire la loi et déléguer le premier magistrat qui exécute la loi. Faire sortir à la fois du suffrage universel le législatif et l'exécutif, c'est mettre en présence deux pouvoirs rivaux et donner la tentation de la dictature à celui des deux qui a la force de l'unité et les moyens d'action dans la main. Baser une constitution sur deux pouvoirs, est d'ailleurs contraire à toute philosophie politique. La raison nous dit qu'il faut trois pouvoirs, trois organes, ou un seul : trois pour l'état normal et pondéré des choses; un seul, pour la Révolution, pour la guerre à outrance, pour les cas extraordinaires, où il s'agit d'être ou de ne pas être : point de milieu entre la République parlementaire et la Convention française ou la Dictature des anciens Romains.

Les meilleurs esprits avaient comme des accès de vertige. Tocqueville, ordinairement si sage, avait fait décider que le président ne serait pas rééligible. C'était doubler les chances de conflits et de coups d'État.

Quelques-uns des membres de la commission s'effrayèrent de ce qu'ils avaient fait. La discussion se rouvrit. Un socialiste, Considérant, le chef de l'école fouriériste, demanda, cette fois, que le président fût élu par l'Assemblée. Odilon Barrot l'appuya vivement : « Tout autre expédient, dit-il, nous amènera la guerre civile. »

La majorité persista dans son aveuglement (15 juin). Un ancien député de la gauche, M. Pagès, alla droit au péril prochain et demanda, en ce qui concernait la présidence, l'exclusion des familles qui ont régné sur la France. Sa proposition fut écartée par 9 voix contre 7.

La commission décida qu'il y aurait un conseil d'État nommé par l'Assemblée ; quant à la réforme judiciaire, les magistrats seraient choisis par le pouvoir exécutif d'après un ordre de candidature que réglerait la loi. Les juges de paix, toutefois, seraient électifs. Le choix des maires serait donné aux conseils municipaux. Cette concession était en quelque sorte une inconséquence, au milieu d'un système de centralisation excessive.

MM. Barrot et Dufaure proposèrent, le premier, d'appliquer le jury aux matières civiles; le second, de l'appliquer aux matières correctionnelles. Cela fut accepté en principe.

M. Dufaure proposa l'abolition du remplacement militaire. On la vota, de l'avis du chef du pouvoir exécutif et du ministre de la guerre, Cavaignac et Lamoricière. Cette réforme ne devait pas être de longtemps réalisée. Cavaignac, chose remarquable, était partisan des réformes militaires, au point d'admettre la réduction du service à deux ans. Il importe d'observer que le service n'avait point alors en Prusse une plus longue durée.

Marrast fut chargé du rapport et présenta le projet de Constitution à l'Assemblée le 19 juin. Ces grands débats n'avaient pris qu'un mois à peine.

Huit bureaux contre sept se prononcèrent contre le droit au travail. La grande majorité des bureaux se déclara pour la Chambre unique. M. Thiers avait fermement soutenu les deux Chambres; mais, en même temps, il approuvait l'élection du président par le vote universel. Cavaignac, appelé par la commission, exprima la même opinion. Un sentiment personnel agissait peut-être, en ce moment, sur l'un et sur l'autre; chacun des deux pouvait, à des titres divers et en vue de l'intérêt public, se croire l'homme de la situation; mais tous deux se faisaient illusion. L'un ou l'autre pouvait être l'élu de la classe moyenne; mais ni l'un ni l'autre n'avait chance d'entraîner les masses.

Les suites des journées de Juin firent ajourner longtemps la discussion publique de la Constitution. Elle ne s'ouvrit que le 4 septembre. On recommença les débats sur le droit au travail. M. Thiers le combattit dans un remarquable discours : contrairement aux partisans de l'organisation du travail, il montra les sources du progrès dans l'alliance de la propriété, de l'émulation (la concurrence) et de la liberté. Un habile orateur, M. Billaut, futur ministre de l'Empire, prit parti pour le droit au travail et fut vigoureusement réfuté par M. Dufaure. Le droit au travail fut rejeté par 597 voix contre 187. La formule que proposait la commission fut remplacée par celle-ci : « La Répu-

blique doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant des travaux dans la limite de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

On débattit vivement la liberté d'enseignement. M. de Montalembert la réclama avec passion. Au fond, il ne s'agissait pas d'une lutte de liberté entre l'État et l'individu, mais d'une lutte d'autorité entre l'État et l'Église. Toutefois, les hommes qui combattaient l'Université par d'autres motifs que les cléricaux opérèrent une diversion favorable à ceux-ci. Le principe de la liberté d'enseignement fut admis, sans qu'on eût bien défini cette liberté, qui ne procède nullement d'un principe simple, comme la liberté de la presse, de la tribune ou des élections. L'application fut renvoyée aux lois organiques qui suivraient la Constitution.

L'impôt progressif fut repoussé par une immense majorité : 644 voix contre 96.

Il y eut une forte minorité pour les deux Chambres, 289 voix ; la minorité avait déployé une grande supériorité d'arguments : l'idée avait regagné du terrain. Lamartine avait appuyé la Chambre unique, comme une dictature temporairement nécessaire. — « Alors, lui avait répondu très sensément Odilon Barrot, pas de président indépendant et nécessairement rival ! »

Ce que venait d'indiquer Odilon Barrot, M. Jules Grévy le formula dans un amendement qui devait rester célèbre : — « L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un président du conseil des ministres, toujours révocable. »

Dès qu'on avait repoussé les deux Chambres, il n'y avait plus que l'amendement Grévy qui pût sauver la République. M. Grévy démontra, avec une logique irréfutable, qu'un président de la République élu par le suffrage universel serait plus puissant qu'un roi : — « Êtes-vous bien sûrs, s'écria-t-il, qu'un ambitieux élevé *au trône de la présidence* ne soit pas tenté de s'y perpétuer ? Et, si cet ambitieux est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné en France, s'il n'a jamais renoncé expres-

sément à ce qu'il appelle ses droits, si le commerce languit, si le peuple souffre, s'il est dans un de ces moments de crise où la misère et la déception le livrent à ceux qui masquent sous des promesses leurs projets contre sa liberté, répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ? »

Cette voix prophétique ne fut point écoutée. L'amendement Grévy fut repoussé par 643 voix contre 158.

Le danger signalé avec tant de force par M. Grévy, M. de Lamartine ne le nia point : dans un discours aussi éclatant d'éloquence que dénué de logique, il laissa apercevoir la triste prévision que le peuple allait s'abandonner lui-même, se jouer du fruit de son propre sang, déserter la cause gagnée de la liberté et du progrès de l'esprit humain pour courir après un météore, et il conclut ainsi : « Oui ! quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est!* (le dé en est jeté !) Que Dieu et le peuple prononcent ! »

Depuis sa retraite du pouvoir, ce grand poète et ce grand orateur avait perdu l'équilibre et ne devait plus le retrouver. Sa carrière politique finissait par une grande faute. Il eut le triste honneur, non pas de former, mais du moins de grossir la majorité qui perdait la République. 627 voix contre 130 votèrent l'élection d'un président par le suffrage universel (9 octobre).

Cavaignac était revenu sur son opinion et ses ministres s'étaient prononcés pour l'élection par l'Assemblée, quand il était trop tard et que le gouvernement ne pouvait plus que s'exposer à un échec.

Après le vote sur la présidence, le député Antony Thouret, fils du grand jurisconsulte de la Constituante, réitéra la proposition d'exclure de la présidence les membres des familles qui avaient régné sur la France.

Louis Bonaparte prit la parole pour se plaindre assez gauchement, et avec un accent étranger qui n'ajoutait pas à l'effet de son éloquence, de ce qu'on lui jetait incessamment à la tête la qualité de prétendant.

M. Thouret remonta à la tribune : « J'avais cru cet homme

dangereux, dit-il ; après l'avoir entendu, je reviens de mon erreur ; je retire mon amendement. »

On rit ; Louis Bonaparte ne répondit pas ; son œil terne ne s'alluma point et son visage garda son impassibilité accoutumée.

Après avoir décidé les grandes questions de gouvernement, l'Assemblée prit des résolutions peu libérales sur quelques points : elle repoussa l'extension du jury aux matières correctionnelles comme aux matières civiles ; elle rendit la nomination des juges de paix au chef du pouvoir exécutif avec celles des hauts magistrats. Elle renvoya ce qui regardait l'administration départementale et municipale aux lois organiques.

La séparation de l'Église et de l'État, que Lamartine eût souhaitée, avait été proposée, mais sans trouver d'appui sérieux ; les esprits n'en étaient pas là. On effaça seulement la mention qu'avait faite la Charte de 1830 de ce qu'elle appelait « la religion de la majorité. » On décida que les ministres des cultes actuellement reconnus par la loi et de ceux qui le seraient dans l'avenir auraient droit à recevoir un traitement de l'État.

On revint à ce qui concernait la présidence ; on avait voté la forme de l'élection ; il s'agissait maintenant d'en fixer la date. On reparla, à cette occasion, des prétentions de Louis Bonaparte, qui n'avait pas reparu à l'Assemblée depuis l'incident suscité par Antony Thouret. Le lendemain (26 octobre), Louis Bonaparte monta à la tribune. Il y parla, cette fois, sinon avec éclat, du moins avec assurance. « De quoi m'accuse-t-on ? dit-il. D'accepter du sentiment populaire une candidature que je n'ai pas recherchée ? Eh bien ! oui, je l'accepte, cette candidature qui m'honore ! » — Et, dans un petit discours assez habile, il s'exprima de façon à ménager à la fois les conservateurs et les masses. Il conclut en déclarant qu'il ne tomberait pas dans les pièges qu'on lui tendait et que, dorénavant, il ne répondrait pas à ceux qui voudraient le faire parler alors qu'il voulait se taire.

La plupart des républicains de la veille eussent souhaité d'ajourner l'élection présidentielle jusqu'après le vote des lois organiques qui devaient compléter la Constitution et en assurer

l'exécution. M. Molé, l'ancien ministre de Louis-Philippe, chose remarquable, intervint dans le même sens. La commission de Constitution se prononça pour l'opinion contraire, et Cavaignac aussi. Il avait hâte d'en finir et de connaître son sort et celui du pays.

L'élection, à une très grande majorité, fut fixée au 10 décembre. Un dernier effort eut lieu pour exclure les anciennes dynasties. Cavaignac lui-même s'écria qu'il était trop tard. Il fut statué que l'obligation de prêter serment à la Constitution serait rétablie pour le président seul. Comme M. Crémieux combattait le principe du serment, l'évêque d'Orléans, M. Fayet, répondit que « faire paraître le président devant Dieu, lui promettant de garder la Constitution inviolable, c'était placer la Constitution sous la plus puissante des sanctions, celle de la religion. »

Ce prélat prononçait d'avance la condamnation du futur président qui foulerait aux pieds son serment et de ceux des évêques qui sanctionneraient le parjure.

La Constitution fut acceptée, le 4 novembre, par 739 voix contre 30. Il y eut un certain nombre d'abstentions, parmi lesquelles Odilon Barrot.

Les auteurs de la Constitution avaient entendu rester fidèles aux traditions de la Révolution française. Ils avaient maintenu les principales mesures décrétées par le Gouvernement provisoire, l'abolition de l'esclavage, l'abolition de la peine de mort en matière politique, le suffrage universel dans son intégralité. Les principes de la Constitution de 1848 étaient bons : les libertés nationales et individuelles étaient affirmées ; mais elles n'étaient point garanties, et tout ce que la Constitution avait de louable était paralysé par la mauvaise organisation des pouvoirs, qui rendait tout le reste illusoire. En résumé, la Constitution de 1848 était extrêmement inférieure, comme organisme politique, à la Constitution de l'an III. Si l'on eût jugé la France d'après cette comparaison, l'on eût été obligé d'admettre que nous avions reculé au lieu d'avancer depuis un demi-siècle. Il y avait là du moins un indice frappant de ce qu'avait eu de prématuré le retour de la République.

Une fête fut célébrée, le 12 novembre, pour la promulgation de la Constitution. Sur la place de la Concorde, Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale, ayant à sa droite le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à sa gauche le garde des sceaux Marie, donna lecture de la Constitution au peuple ; puis l'archevêque Sibour, successeur du martyr du 26 juin, célébra, sur un autel de vingt mètres de haut, une messe suivie d'un *Te Deum*. Il neigeait. La fête fut froide et sombre comme le temps.

On ne pensait plus, dans la France entière, qu'à l'élection présidentielle. Partout on mettait en présence et en lutte les deux candidatures d'Eugène Cavaignac et de Louis Bonaparte. Les plus ardents des républicains de la veille proposaient Ledru-Rollin : quelques socialistes parlaient de Raspail ; mais il n'y avait pas là de chances sérieuses. Aucun groupe ne soutenait Lamartine. Le grand poète, naguère désigné au pouvoir par 1,600,000 suffrages, ne pouvait comprendre ce soudain abandon après cette immense popularité. Ce qu'il nommait l'ingratitude publique remplissait son âme d'amertume et devait envelopper d'ombre le reste de ses jours. Pour employer le langage de son dernier et fatal discours, il avait passé comme un météore, lui qui s'était cru l'astre destiné à éclairer longtemps la France. Il reste du moins de son passage à travers notre histoire une trace lumineuse et un noble souvenir.

Lamartine avait plané au-dessus des partis : il n'avait point de parti. Ledru-Rollin gardait un groupe de partisans ; mais ce groupe n'était plus une grande armée. Le gros des républicains bourgeois se ralliait à Cavaignac ; quant à la masse ouvrière, vaincue en juin, elle ne se sentait pas en état de faire passer un candidat qui lui appartînt : les ardents, les hommes de barricades, les socialistes qui avaient pris part à l'insurrection malgré leurs chefs, ne se rattachaient pas à Ledru-Rollin, qui avait été de l'autre côté, « du côté de l'ordre, » au 16 avril et au 23 juin. Ledru-Rollin avait en vain, pour les regagner, déclamé, dans un banquet, contre l'égoïsme des riches, contre « l'infâme capital. » La plus grande partie de la masse ouvrière allait se

rejeter du côté de Louis Bonaparte par ressentiment contre Cavaignac et contre les bourgeois.

Les bonapartistes renouvelaient, sur une échelle immense, les manœuvres qui avaient préparé, à deux reprises, l'élection de Louis Bonaparte comme député : promesses extravagantes, chansons populaires, images sentimentales et emphatiques, association et confusion perpétuelle « de l'oncle et du neveu. » Plus d'un paysan, au fond des montagnes, doutait encore que « l'Empereur » fût mort et ne voyait que le nom de Napoléon : il n'était plus question du nom de Bonaparte ; le candidat ne s'appelait plus que « Louis-Napoléon. »

Les moyens employés par les bonapartistes eussent été impossibles chez un peuple qui eût reçu une bonne éducation primaire et qui eût été quelque peu initié à la vie politique. Ils échoueraient aujourd'hui ; ils réussissaient en 1848.

De nombreux journaux secondaient directement ou indirectement cette propagande par la guerre acharnée qu'ils faisaient à Cavaignac. M. de Girardin, dans la *Presse*, poursuivait de sa rancune implacable le chef du pouvoir exécutif qui l'avait fait arrêter en Juin. Les journaux réactionnaires attaquaient injurieusement en Cavaignac le fils du conventionnel et le défenseur de la Révolution : les journaux de la démagogie bonapartiste représentaient cet homme humain et juste comme un massacreur et un tyran ; ils qualifiaient les gardes mobiles de « bourreaux de Cavaignac. »

Les chefs de la droite dans l'Assemblée, les hommes de l'ancienne opposition constitutionnelle, après bien des hésitations, tournèrent du côté de Louis-Napoléon. M. Thiers, lui-même, s'y décida. Il y avait eu, entre Cavaignac et lui, des préventions réciproques. Cavaignac s'était trop souvenu des anciennes luttes de M. Thiers contre les républicains durant les premiers temps de Louis-Philippe : il l'avait traité en adversaire. M. Thiers, d'autre part, même avant les journées de Juin, glissait déjà sur une pente dangereuse, entraîné par les appréhensions que lui causait le socialisme. On s'était écarté de plus en plus au lieu de se rapprocher, et M. Thiers, à qui les souvenirs du Consulat et de l'Empire n'inspiraient pas la répulsion qu'éprouve la géné-

ration actuelle, croyait voir, dans Louis-Napoléon, un homme sans expérience et sans grande portée, qu'il serait possible de contenir et de diriger. Il n'avait pas deviné ce qu'il y avait, sous cette apparence lourde et médiocre, de parti pris, d'hallucination constante et d'obstination inflexible.

On voit que d'éléments divers et même contraires concouraient en faveur du « neveu de l'Empereur. » Parmi les forces sociales, il en était une qui flottait et se divisait. C'était le clergé. Ce qui restait de gallicans, ce qui avait accepté sincèrement la République, penchait vers Cavaignac : ainsi le nouvel archevêque de Paris et un certain nombre d'autres prélats ; mais il y avait un travail sourd et grandissant dans l'autre sens : la majorité retournait déjà vers la réaction.

Le parti de Cavaignac avait tous les désavantages dans une telle lutte. Pour un homme consciencieux et arrêté par d'honorables scrupules, tel qu'était Cavaignac, sa position officielle était une entrave bien plus qu'un moyen d'action : elle l'obligeait à une réserve que ses adversaires ne gardaient pas. Ses amis essayaient d'opposer aux violences et aux déclamations de ses ennemis l'arme du ridicule. Le héros de Strasbourg et de Boulogne y prêtait fort, par les souvenirs de ses deux étranges expéditions, par les traits disproportionnés de son visage, par sa physionomie sans expression, par son allure pesante : il n'avait bon air qu'à cheval. Mais le ridicule, d'un effet assuré sur les classes cultivées, avait peu de prise sur les masses rurales, et les ouvriers des villes étaient agités par trop de passions pour que les traits légers de la raillerie produisissent sur eux leur effet accoutumé. Ils ne riaient plus.

Cavaignac ne répondit aux attaques furieuses dont il était assailli que par une sorte de manifeste publié à propos de la promulgation de la Constitution : il n'y disait pas un mot de sa candidature ; il y condamnait implicitement les distinctions entre républicains de la veille et du lendemain, en affirmant que la Révolution de Février n'était pas la victoire d'un parti sur un autre ; que la République, « objet des espérances et du culte ancien d'un petit nombre de citoyens, » avait été acceptée par l'acclamation de la nation tout entière ; que la nation n'enten-

dait pas subir le pouvoir exclusif d'une minorité, quelle qu'elle pût être ; il proclamait la paix au dedans et au dehors, et l'accord entre l'Évangile et la Révolution, qui a inscrit, disait-il, les principes évangéliques dans son code (10 novembre).

Il était trop tard pour que ces paroles de conciliation ramenassent les anciens partis.

Le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, quelques jours auparavant, avait envoyé aux préfets une circulaire où il leur recommandait de veiller à la liberté et à la sincérité de l'élection prochaine. Il les engageait à entretenir leurs administrés des vrais intérêts de la République. — « La nation, disait-il, dans le choix qu'elle fera, doit se confier à un passé sans reproche, à une résolution mâle, énergique, déjà éprouvée au service de la République, plutôt qu'à de vaines et trompeuses promesses. » En même temps, il recommandait aux préfets de ne pas flatter les prétentions locales, de ne point parler aux populations « de faveurs sans bornes, de dégrèvements d'impôts, qu'aucun gouvernement ne pourrait leur procurer. »

Le ministre faisait la satire de la candidature adverse, sans la nommer, en interdisant aux fonctionnaires publics de tromper le peuple. Le peuple n'était malheureusement pas assez éclairé pour comprendre.

L'intervention du ministère dans la question de l'élection présidentielle, si modeste et si mesurée qu'elle se montrât, fut attaquée à la tribune par une fraction des républicains. Pendant que les partis, les intérêts, les aspirations les plus diverses et les plus opposées, depuis les socialistes jusqu'aux cléricaux, faisaient masse en faveur de Louis-Napoléon, dont les partisans promettaient tout à tous, les républicains restaient divisés.

M. Jules Favre accusa l'administration d'intervenir dans le débat entre les candidats à la présidence. M. Dufaure repoussa énergiquement l'accusation, avec l'approbation de l'Assemblée (24 novembre).

Une lutte beaucoup plus grave et plus prolongée eut lieu, le lendemain, à la tribune, entre le chef du pouvoir exécutif en personne et plusieurs de ses prédécesseurs dans le gouvernement de la République. La Commission exécutive, brusquement

dessaisie et remplacée durant les journées de Juin, avait été en butte à des imputations fort injustes : il en était resté, dans le cœur de ses membres et de leurs amis, une irritation très explicable, mais qui se concentrait à tort sur la personne du nouveau chef du Gouvernement. M. Barthélemi Saint-Hilaire, ancien secrétaire de la Commission exécutive, venait de publier, d'accord avec MM. Garnier-Pagès, Duclerc et Pagnerre, sous le titre de *Fragment d'histoire*, une brochure où il accusait le général Cavaignac de n'avoir pas, comme ministre de la guerre, exécuté les instructions de la Commission et d'avoir laissé grandir la révolte, afin de se rendre nécessaire et d'arriver à la dictature. Cavaignac provoqua ses accusateurs à une discussion publique. Lamartine, Arago, Marie s'abstinrent de toute intervention dans le débat. Cavaignac se défendit avec une grande autorité et un talent supérieur d'exposition et de discussion. Son discours reste un vrai monument historique. Les raisons qu'il donna d'un système de défense que le succès avait justifié convainquirent pleinement l'Assemblée. Son triomphe oratoire fut suivi d'un ordre du jour par lequel l'Assemblée, sur la proposition de Dupont de l'Eure, renouvela le décret du 26 juin, déclarant que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie.

Il y eut 703 voix pour et 35 contre. Le gros de la droite, avec ses chefs, s'était abstenu.

Le succès de Cavaignac fut aussi grand, au dehors, dans la classe moyenne, qu'il l'avait été dans l'Assemblée. De nombreuses députations de la garde nationale de Paris vinrent féliciter le chef du pouvoir exécutif dans sa résidence de la rue de Varenne.

Louis Bonaparte ne pouvait prétendre à un triomphe du même genre. Il s'adressa au public par un manifeste (29 novembre). L'esprit en était le même que dans son petit discours du 26 octobre à l'Assemblée : autant d'équivoques, tout en protestant contre l'équivoque, autant de phrases sonores et vagues, de termes à double entente, de promesses contradictoires, qu'il y avait de droiture et de clarté dans les paroles et les écrits de Cavaignac. « Mon nom, disait-il, est un symbole d'ordre et de

sécurité... je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives... si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier à l'affermissement de la République... je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, etc... » — Il aspirait, poursuivait-il, à diminuer les impôts les plus onéreux au peuple, sans désorganiser les services publics ; il voulait la paix, sans renoncer à une politique loyale et résolue ; il entendait alléger le fardeau de la conscription, tout en maintenant la force de notre organisation militaire. Il promettait aux catholiques la liberté de l'enseignement ; aux condamnés politiques, aux bannis, l'amnistie ; aux travailleurs, des institutions de prévoyance ; aux sous-officiers et soldats ayant servi longtemps, une existence assurée ; à tous, la réconciliation des partis, la renaissance du crédit, la résurrection du travail, la protection de la religion, de la famille et de la propriété !

Chacun pouvait tirer ce qu'il voulait de cette pièce trop bien calculée en vue de l'inexpérience publique.

Il s'était passé au dehors, durant le dernier mois qui précéda l'élection présidentielle, des événements dont le gouvernement de Cavaignac espéra un moment pouvoir tirer avantage. Cavaignac, comme nous l'avons dit, n'avait pas voulu intervenir, les armes à la main, dans la Haute-Italie contre l'Autriche ; peu de jours après l'attaque des Autrichiens contre Bologne, le pape avait demandé à la France l'envoi de 4,000 soldats à Rome (25 août). Cavaignac n'avait pas non plus consenti à cette expédition, qui n'eût point été seulement une démonstration militaire vis-à-vis de l'Autriche, mais aussi une intervention dans les affaires intérieures de Rome. Le pape l'entendait bien ainsi ; car il craignait au moins autant ses sujets que les Autrichiens.

Les choses, cependant, devinrent tellement graves à Rome, que le gouvernement français crut devoir sortir de son attitude négative. Pie IX, naguère l'idole des Romains, se rendait de plus en plus impopulaire. Après la défaite de Charles-Albert, le pape avait congédié son ministère libéral et pris pour ministre

l'ancien ambassadeur de Louis-Philippe et de M. Guizot, le comte Rossi, Italien francisé qui était retourné à sa première patrie. C'était un homme d'une intelligence supérieure et d'un caractère énergique, qui eût pu réussir en d'autres temps, mais qui tenta l'impossible en reprenant, en pleine Révolution de 1848, la politique doctrinaire de 1847. Il essaya de raffermir, dans l'État romain, le pouvoir pontifical associé à des institutions constitutionnelles, et de revenir à une ligue purement défensive avec le Piémont, la Toscane, et, s'il y avait moyen, avec Naples. Rien n'était plus loin de la pensée des patriotes italiens et de Charles-Albert lui-même, qui, tout aussi bien que les révolutionnaires, ne rêvait que la revanche contre l'Autriche. Rossi se trouva tout à la fois en butte, comme ministre constitutionnel, à l'hostilité sournoise du parti absolutiste et jésuite ; comme adversaire de la guerre, au courroux emporté des patriotes, qui qualifiaient de trahison sa politique. Ses façons hautaines et provoquantes exaspérèrent les haines qu'avaient suscitées ses projets; le 15 novembre, à l'ouverture de la session des Chambres romaines, il entrait en bravant les huées de la foule : un homme lui plongea un poignard dans la gorge.

Le délire était tel, que ce crime odieux fut acclamé par des attroupements populaires. Le lendemain, la foule se porta au Quirinal, où résidait alors le pape, et le somma de rentrer dans l'alliance contre l'Autriche et de prendre des ministres patriotes. Une fusillade s'engagea entre les Suisses de la garde du pape et le peuple soutenu par la garde civique et par les troupes régulières romaines. Le mouvement était général. Pie IX parut céder devant la force; mais il exprima à notre ambassadeur, le duc d'Harcourt, le désir de se réfugier en France.

Avant que Cavaignac en fût informé, il avait conçu spontanément, à la nouvelle du meurtre de Rossi, la pensée d'offrir un asile au Saint-Père. Le 26 novembre, il avait télégraphié à la flotte de Toulon d'aller embarquer à Marseille cette brigade d'infanterie qui avait été un moment destinée à Venise, et de la porter à Civita-Vecchia. Le 27, il chargea un envoyé extraordinaire, M. de Corcelle, d'aller offrir à Pie IX l'hospitalité de la

France. Le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Freslon, partit pour aller recevoir le pape à Marseille au nom de la République.

Le 30 novembre, des interpellations eurent lieu, dans l'Assemblée nationale, sur cette grave résolution. M. de Montalembert l'approuva passionnément, comme un commencement d'intervention pour rendre au pape son autorité. MM. Ledru-Rollin et Jules Favre la combattirent, par la même raison qui la faisait approuver de M. de Montalembert. Cet envoi de troupes aboutirait, suivant eux, à porter atteinte à l'indépendance du peuple romain, contrairement aux principes de notre Constitution.

Ce n'était pas la pensée de Cavaignac ni de ses ministres, qui ne songeaient qu'à assurer la liberté de la personne du Saint-Père et qu'à protéger son embarquement.

L'impression sympathique des premiers temps de Pie IX, entièrement effacée en Italie, subsistait encore en France. L'Assemblée approuva la conduite du gouvernement par 480 voix contre 63. Il y eut, à la vérité, beaucoup d'abstentions; Lamartine vota contre.

Pie IX, cependant, n'avait pas persisté dans son premier projet : parti de Rome dans la nuit du 24 novembre, au lieu de prendre la route de France, il s'était réfugié à Gaëte, chez le roi de Naples, le plus réactionnaire des princes italiens : ceci présageait ce que serait tout le reste de cette carrière si heureusement commencée!

Louis-Napoléon, fidèle à sa politique à double face, blâma, dans une lettre aux journaux, l'expédition ordonnée par Cavaignac, comme pouvant donner des ombrages aux puissances étrangères; mais, en même temps, dans une autre lettre adressée au nonce du pape, il se déclarait en faveur du maintien de la souveraineté temporelle du chef de l'Église, cette souveraineté contre laquelle il avait porté les armes en 1831. Cavaignac n'était pas allé et ne voulait point aller si loin. Nous verrons se dérouler, de 1849 à 1870, les terribles conséquences de cet engagement de Louis-Napoléon. C'était là le commencement de la funeste « Affaire de Rome. »

On touchait à l'élection présidentielle. La veille (9 décembre),

Cavaignac publia une proclamation où il déclarait que le Gouvernement imposerait à tous le respect de la volonté nationale et que les bons citoyens devraient s'incliner devant le choix du peuple, quel qu'il fût.

L'élection s'opéra partout régulièrement. Les masses rurales s'y portèrent avec ardeur, mais sans désordre. Il y eut 7,327,345 suffrages exprimés, sans compter ceux de la Corse et de l'Algérie, qui n'arrivèrent point à temps pour le recensement. Louis-Napoléon avait obtenu 5,434,226 voix; Cavaignac, 1,448,107; Ledru-Rollin, 370,119; quelques milliers de voix s'étaient portées sur Raspail et sur Lamartine. Dans le département de la Seine, Louis-Napoléon avait eu 198, 484 voix, et Cavaignac, 95,567. Une très grande partie des insurgés de Juin avait voté pour Louis-Napoléon.

Cavaignac avait eu pour lui la classe moyenne, qui formait la garde nationale au temps de Louis-Philippe et qui eût formé le corps électoral, si une réforme sérieuse eût prévenu la Révolution de Février. Il n'avait obtenu la majorité que dans quatre départements, deux de Basse-Bretagne et deux de Provence, où le souvenir de l'Empereur était resté impopulaire. Il avait approché de la majorité dans le département du Nord.

Louis-Napoléon avait eu, d'une part, la masse presque entière des campagnes et une très grande partie du peuple des villes; de l'autre part, les anciennes classes supérieures et les meneurs du parti clérical. Quelques évêques et une portion du clergé étaient restés du côté de Cavaignac; c'étaient ceux qui n'étaient pas engagés à fond avec les Jésuites et la contre-Révolution.

Si les chefs de la droite n'avaient point adhéré à Louis-Napoléon, si M. Thiers et les siens s'étaient alliés à Cavaignac, ils eussent diminué la majorité; ils ne l'eussent certainement pas changée. Le courant était trop fort; la masse rurale n'eût point accepté le mot d'ordre du château ni du presbytère, si ce mot d'ordre eût été contraire au candidat vers lequel la précipitait un aveugle entraînement. Elle ne suivait que ses instincts complexes et confus, qui se résumaient dans l'appel à un dictateur populaire.

Cette dictature était comme un nuage qui prenait toutes les

formes : les uns y voyaient la paix et la suppression des impôts; les autres, la gloire militaire : ceux-ci cherchaient protection contre le fantôme du communisme ; ceux-là entendaient voter contre les riches en votant pour un chef du peuple.

Le rapport sur l'élection fut présenté à l'Assemblée nationale le 20 décembre. Le général Cavaignac monta à la tribune, déposa ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée et la remercia, en termes simples et dignes, de la confiance qu'elle lui avait accordée.

Le président de l'Assemblée, Armand Marrast, proclama Louis-Napoléon Bonaparte président de la République jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852. Louis Bonaparte fut introduit et monta à la tribune. Le président de l'Assemblée lut la formule du serment de fidélité à la Constitution. Louis Bonaparte leva la main et dit : « Je le jure ! » — « Mon devoir est tracé, ajouta-t-il : je le remplirai en homme d'honneur ; je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. » Après avoir rendu hommage à la conduite loyale du général Cavaignac : — « Nous avons, dit-il, citoyens représentants, une grande mission à remplir ; c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès sans être réactionnaire ni utopiste... Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

En descendant de la tribune, le nouveau président de la République tendit la main à Cavaignac. Celui-ci se détourna. L'homme de devoir et de droiture n'accepta point la main de l'homme de l'équivoque.

Le 20 décembre 1848, commença le gouvernement de cet homme à qui la France se livrait dans un accès de vertige et qui devait présider à ses destinées jusqu'au 2 septembre 1870. Ce peuple infortuné, suivant l'expression d'un grand historien national (Michelet), se poignardait de sa propre main.

CHAPITRE XII

SECONDE RÉPUBLIQUE (SUITE). — SECONDE CONSTITUANTE, SUITE ET FIN. — PRÉSIDENCE DE LOUIS-NAPOLÉON.

(20 Décembre 1848. — 29 Mai 1849.)

L'élu du 10 décembre avait pris la place de Cavaignac. Un homme dont toutes les vues étaient simples et toutes les paroles sincères se trouvait remplacé par un successeur chez qui tout était arrière-pensée et menées souterraines. Depuis l'admission de Louis-Napoléon à la Constituante, on ne pouvait distinguer dans sa politique qu'un double effort pour rassurer les conservateurs tout en flattant les aspirations populaires. Nous allons le suivre maintenant durant la période de transition où, luttant et rusant pour défendre et pour élargir un pouvoir mal défini et sans cesse contesté, il aura en face de lui la Constituante à son déclin, puis la Législative. Le moment ne viendra que trop tôt où nous verrons ce personnage ondoyant et complexe, devenu le maître de se livrer pleinement à ses propres inspirations et d'appliquer à la France son système, s'il en a un.

Le ministère qui allait gouverner sous Louis-Napoléon était déjà formé avant la reconnaissance officielle du nouveau président. Celui-ci avait compris qu'à son début, il lui fallait s'adjoindre des hommes qui le couvrissent devant le pays et surtout devant l'Assemblée. Il avait choisi Odilon Barrot comme chef de cabinet ; à M. Barrot, comme à M. Thiers, qu'il consulta vers le même temps, il parut tout préoccupé de « faire de grandes choses, de frapper les esprits par l'éclat de son gouvernement. »

— « Il faut, disait-il, ou une grande entreprise au dehors, ou une grande création au dedans. »

Les deux hommes d'État auxquels il s'ouvrait lui firent même réponse : qu'il ne s'agissait point de faire des choses extraordinaires, mais de rendre la sécurité au pays, afin que les améliorations devinssent possibles. Odilon Barrot ajouta, assez rudement, qu'il ne fallait pas viser aux coups de théâtre et que, pour lui, il ne servirait pas « un gouvernement à la Franconi ! »

Louis-Napoléon ne renonça point à ses idées, ou à ses rêves ; mais il les ajourna : il parut se rendre aux raisons d'Odilon Barrot, et, au lieu d'une harangue à grand fracas, il prononça devant l'Assemblée, le 20 décembre, le discours modeste que nous avons signalé.

Le cabinet présidé par Odilon Barrot, qui prit le ministère de la justice, fut composé en majorité d'hommes de l'ancienne opposition dynastique, avec un républicain, M. Bixio, et un légitimiste, qui avait un moment acclamé la République du 24 Février, M. de Falloux.

Ce dernier avait beaucoup hésité à s'associer à un Bonaparte ; mais, plus clérical, au fond, que légitimiste, il avait cédé aux instances impérieuses d'un ecclésiastique très influent, l'abbé Dupanloup, qui l'avait décidé à tout sacrifier au grand intérêt de mettre la main sur l'instruction publique. M. de Falloux ne perdit pas de temps. Avant d'accepter le ministère, il avait obtenu de M. Thiers la promesse de préparer et de soutenir avec lui « une loi de liberté de l'enseignement. » Dès le 4 janvier 1849, il forma deux commissions extra-parlementaires pour préparer deux lois, l'une sur l'enseignement primaire, l'autre sur l'enseignement secondaire. Il retira le projet de loi sur l'instruction publique, qui n'était déjà plus celui de Carnot, ayant été très modifié par une commission que présidait Barthélemi Saint-Hilaire ; puis il retira également le projet d'organiser définitivement une école d'administration : il le remplaça par le projet d'adjoindre simplement aux facultés de droit l'enseignement du droit public et du droit administratif.

Pendant que M. de Falloux méditait à part son plan de campagne scolaire, sans se soucier beaucoup du reste, l'incompati-

bilité avait éclaté, dès les premiers jours, entre le président à tendances impériales et les ministres parlementaires. Louis-Napoléon ayant fait demander au ministre de l'intérieur, Léon de Maleville, de lui envoyer les cartons qui contenaient les pièces relatives aux affaires de Strasbourg et de Boulogne, le ministre avait refusé de se dessaisir de ces documents, qui ne devaient pas sortir des archives de l'intérieur. Louis-Napoléon écrivit à M. de Maleville une lettre d'une arrogance autocratique ; il y déclarait qu'il ne souffrirait pas que les ministres qu'il avait nommés le traitassent comme si la « fameuse Constitution de Sieyès était en vigueur. »

Il faisait allusion à ce projet de Sieyès, que le général Bonaparte avait si lestement remplacé par sa Constitution de l'an VIII.

Tous les ministres offrirent leur démission : le président la refusa par une lettre d'excuses à M. de Maleville et à ses collègues. C'était là un des traits de son caractère : avancer brusquement, puis reculer, sauf à recommencer le lendemain. Personne n'eut jamais plus de facilité à se rétracter en parole, ni plus d'obstination à persévérer en fait.

M. de Maleville maintint sa démission ; M. Bixio en fit autant ; les autres ministres restèrent ; mais il était aisé de prévoir que Louis-Napoléon et Odilon Barrot ne marcheraient pas longtemps ensemble (fin décembre). Le ministère ne convenait, au fond, ni au président, ni à l'Assemblée. Il était trop parlementaire pour Louis-Napoléon et trop constitutionnel de la veille, trop issu du régime de 1830, pour plaire à la majorité républicaine de l'Assemblée. Il souhaitait la dissolution de la Constituante le plus tôt possible, tandis que la Constituante voulait durer le plus qu'elle pourrait : au moment où s'accomplissait l'élection présidentielle, elle avait mis à son ordre du jour dix lois organiques.

L'opinion se prononçait dans le pays contre la prolongation de la Constituante : on faisait valoir la convenance de mettre la Constitution en vigueur par l'élection d'une Législative, en remplacement d'une Assemblée qui avait été souveraine et qui ne devait plus l'être. Le 28 décembre, un député de la droite,

M. Rateau, avait déposé la proposition de faire élire une Législative le 4 mars et de dissoudre la Constituante le 19, après avoir voté seulement deux lois organiques au lieu de dix.

M. Grévy, chargé du rapport, soutint la nécessité de voter toutes les lois organiques projetées et nia que l'intérêt du pays exigeât la prompte retraite de la Constituante.

Le pays, en réalité, était comme un malade qui s'agite et se retourne, croyant se soulager en changeant de position. Sous la pression du dehors, l'Assemblée prit la proposition en considération à 4 voix de majorité (12 janvier 1849). L'Assemblée se sentait désormais mal assise et mal sûre d'elle-même : tantôt elle pliait, comme devant la proposition Rateau, et aussi lorsque Ledru-Rollin protesta en vain contre l'illégalité du double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale, réunies dans la main du général Changarnier ; tantôt elle résistait, comme lorsqu'elle repoussa l'urgence d'une proposition de Léon Faucher, successeur de Maleville au ministère de l'intérieur, sur l'interdiction des clubs (27 janvier).

Louis-Napoléon répondit à ce vote, qui faisait échec au ministère, par une note au *Moniteur*, annonçant que le cabinet pouvait « compter sur l'appui ferme et persévérant du président de la République ».

La vérité est que la Constitution de 1848, en déclarant, sans réserve aucune, le président responsable, semblait l'autoriser à choisir et à garder ses ministres à son gré, sauf à répondre personnellement de tous les actes du Gouvernement devant l'Assemblée. Ce n'était pas raisonnable; mais c'était légalement soutenable.

La situation était fort tendue le 28 janvier. Les anciens complices des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne s'agitaient autour de Louis-Napoléon et l'excitaient à un nouveau coup de main. Le général qui commandait toutes les forces militaires, Changarnier, se montrait mal disposé envers l'Assemblée. D'autre part, la garde mobile, dont on préparait le licenciement, se remuait et paraissait toute prête à seconder les républicains ardents. Les démocrates socialistes, dont le principal meneur était Delescluze, l'ancien commissaire de Ledru-

Rollin dans le Nord, semblaient s'organiser pour un mouvement.

Quels étaient les projets d'un côté et de l'autre? Cela n'a jamais été bien éclairci ; il paraît certain que les hommes les plus notables de l'opinion républicaine avancée déconseillèrent toute agression. Du côté opposé, Louis-Napoléon aurait prétendu plus tard que Changarnier lui avait offert de le mener aux Tuileries et de l'y proclamer empereur. Changarnier a toujours énergiquement protesté contre toute imputation de ce genre. Les incidents de la nuit du 28 au 29 eurent bien l'air d'un commencement de coup d'État. Un certain nombre d'arrestations furent opérées, cette nuit, parmi les démocrates les plus actifs, et Changarnier mit toutes les troupes sur pied et investit le palais de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée, Armand Marrast, en se voyant ainsi assiégé à son réveil, écrivit à Changarnier pour lui demander des explications. Le général n'en donna point : il répondit, avec une brièveté plus qu'inconvenante, que « les troupes responsables de la sûreté de l'Assemblée avaient dû occuper les positions d'où elles pouvaient la protéger efficacement. »

Ce procédé n'était pas fait pour rassurer ni pour apaiser le président et le bureau de l'Assemblée ; mais le chef du cabinet, Odilon Barrot, se rendit en personne chez le président Marrast ; il protesta des bonnes intentions de Changarnier et offrit de placer les troupes qui entouraient le Palais-Bourbon sous le commandement du général que désignerait Marrast. La matinée avançait ; l'Assemblée se réunit. Odilon Barrot expliqua, à la tribune, que le Gouvernement avait cru devoir prendre des précautions militaires, dans l'appréhension d'un mouvement combiné entre une partie de la garde mobile et « les anarchistes ».

S'il y avait eu des velléités offensives chez Louis-Napoléon en dehors des ministres, elles n'avaient point été jusqu'au bout. Quant à Changarnier, il était dans son caractère de braver l'Assemblée, même sans intention d'agir contre elle. Il y avait eu grande agitation dans Paris, où l'on croyait l'Assemblée en péril, et une partie de la garde nationale s'était préparée à la défendre. Il n'y eut point toutefois de conflit, et la dissolution de la garde

mobile, moyennant quelques ménagements, s'opéra sans résistance sérieuse.

Ce même jour, 29 janvier, revenait la proposition Rateau sur la dissolution de l'Assemblée. Elle fut votée, en première lecture, à une majorité de 11 voix, puis définitivement adoptée à une grande majorité, après avoir été amendée par l'adjonction du vote du budget de 1849. Des pétitions assez nombreuses avaient contribué à faire céder l'Assemblée à contre-cœur. Lamartine l'avait pressée de savoir abdiquer à temps. Beaucoup de républicains cherchaient un terrain de conciliation avec le président qu'avait imposé le suffrage universel, dans l'espoir de l'amener à rester le chef légal de la République.

Ce qui se passa, quelques semaines après, à Bourges, ne fut pas avantageux, comme effet moral, au parti révolutionnaire extrême. Tandis que la masse des prisonniers de Juin était en partie libérée par des mesures successives, en partie retenue pour être transportée hors de France ; tandis que leurs chefs étaient envoyés devant des conseils de guerre, les accusés du 15 Mai étaient traduits devant la haute cour, composée de délégués des conseils généraux, qu'avait établie la Constitution. Il y eut là de tristes épisodes. Un ancien secrétaire général de la préfecture de police, sous Caussidière, produisit des lettres établissant qu'Huber, celui des meneurs du 15 Mai qui était monté à la tribune pour déclarer l'Assemblée dissoute, avait joué, sous Louis-Philippe, le rôle de provocateur et de révélateur.

Dans une autre audience, Barbès affirma de nouveau que la pièce célèbre qui révélait l'histoire des sociétés secrètes ne pouvait être que l'œuvre de Blanqui. Barbès, lui du moins, ne perdit rien personnellement à ces débats. Loin de faire valoir les circonstances qui auraient pu l'excuser, il appela sur sa tête les rigueurs de la justice, avec la sincérité courageuse dont il avait l'habitude. Il fut condamné à la déportation avec Albert, l'ancien membre du Gouvernement provisoire ; Blanqui et plusieurs autres furent condamnés à quelques années de détention. Barbès ne devait plus reparaître sur la scène politique : il laissait une profonde sympathie chez les hommes qui avaient le plus regretté ses égarements (Mars. — Avril).

Les affaires d'Italie continuaient à préoccuper l'opinion chez nous. Le pape, retiré à Gaëte, sur le territoire napolitain, avait refusé de traiter avec ses anciens ministres et avec la Chambre restés à Rome. Le parti constitutionnel romain, désavoué par le pape, s'était effondré. Une junte, nommée par la Chambre des députés, avait déclaré le parlement romain dissous et avait convoqué une Constituante (26 décembre 1848). Le 9 février, la Constituante romaine proclama la République, sous réserve des garanties nécessaires à l'exercice du pouvoir spirituel du pape. La République romaine adopta la devise de Mazzini : « Dieu et le peuple. »

L'Espagne, alors gouvernée par le maréchal Narvaëz sous le nom de la reine Isabelle, avait déjà, depuis quelques semaines, invité les puissances catholiques à s'entendre pour rétablir le Saint-Père dans son pouvoir temporel. Toutes les puissances monarchiques, catholiques ou non, avaient adhéré, excepté l'Angleterre et le Piémont. Charles-Albert avait protesté contre l'intervention étrangère à Rome et offert un asile au pape, en se chargeant « de rétablir l'ordre dans l'État romain. » Pie IX avait refusé. Le Piémont essaya de s'entendre avec la France.

Louis-Napoléon était fort perplexe sur le parti qu'il lui convenait de prendre. Ledru-Rollin interpella le ministère sur les bruits qui couraient d'un accord avec le Piémont et l'Angleterre pour étouffer la nouvelle République romaine (21 février). Le ministre Drouyn de Lhuys déclina toute solidarité entre la France et la révolution romaine, mais refusa de dire à l'avance quelle résolution prendrait le Gouvernement. L'Assemblée, très incertaine, vota l'ordre du jour pur et simple.

Le ministère n'était pas plus décidé qu'elle. La plupart des ministres, dans les délibérations intérieures du conseil, se refusaient à l'intervention armée en faveur du pape, que réclamait instamment M. de Falloux.

Sur ces entrefaites, le roi Charles-Albert, poussé par les patriotes italiens et voulant à tout prix sortir d'une situation intolérable, rompit, malgré les conseils du gouvernement français, son armistice avec l'Autriche.

Le sort de la guerre fut promptement décidé. Le 20 mars, le

roi de Sardaigne rentra en campagne ; le 23, il perdit la bataille de Novare ; le soir même de sa défaite, il abdiqua en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel. Il quitta l'Italie, brisé de corps et d'âme, et alla mourir en Portugal.

L'avenir devait justifier le sacrifice de Charles-Albert. Ce désastre, qui semblait être la ruine du Piémont et de sa dynastie, préparait leur grandeur et devait mener ce pays et ses princes à un degré de puissance et de gloire qu'ils n'eussent jamais osé rêver.

L'Autriche ne poussa pas sa victoire jusqu'au bout, de peur d'attirer les Français en Italie. Elle donna l'assurance à la France qu'elle ne ferait pas de conquête sur le Piémont. M. Thiers avait détourné de la guerre Louis-Napoléon ; il lui avait montré que nous n'étions pas prêts, en même temps qu'il faisait peur au chargé d'affaires d'Autriche des dispositions belliqueuses de la France et du président.

L'Autriche, renonçant à entamer le Piémont, essaya de gagner le nouveau roi à la contre-révolution et l'engagea à ressaisir le pouvoir absolu. Victor-Emmanuel repoussa les avances et les conseils de l'Autriche, bien qu'une insurrection, qui éclata à Gênes et qui fut promptement réprimée par les troupes piémontaises, donnât prétexte à réagir contre les institutions libérales. Le nouveau roi resta fidèle aux engagements constitutionnels de son père et, par là, se prépara un immense avenir.

L'attitude de notre Assemblée contribua à modérer l'Autriche, qui voulait d'abord tout au moins imposer une lourde indemnité pécuniaire au Piémont et occuper provisoirement Alexandrie. L'Assemblée autorisa éventuellement notre gouvernement à une occupation partielle et temporaire en Italie, « pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et les intérêts et l'honneur de la France. » (30 mars.)

L'Autriche avait évité de s'exposer à la guerre avec la France, à l'occasion du Piémont ; mais elle voulait aller en avant dans l'Italie centrale. Le 30 mars, tandis que notre Assemblée émettait son vote sur l'Italie, les ambassadeurs des puissances catholiques conféraient, à Gaëte, sur l'appel que leur

avait fait le Saint-Père ; Pie IX demandait que les puissances se concertassent pour agir. L'Autriche l'Espagne et Naples en étaient d'accord ; l'ambassadeur de France se réserva d'après ses instructions. L'Autriche menaçait déjà Bologne et la Toscane, d'où le grand-duc s'était enfui, laissant son duché aux mains des révolutionnaires italiens. Les Autrichiens annonçaient qu'ils marcheraient sur Rome. Quant au roi de Naples, il avait recouvré la Sicile, qui n'avait pas accepté à temps la médiation française ; Palerme seule résistait encore, et le roi de Naples était en mesure d'intervenir dans l'État romain. L'Espagne, de son côté, voulait envoyer des troupes de débarquement.

Le 16 avril, Odilon Barrot déclara à l'Assemblée que le Gouvernement avait le devoir d'user de l'autorisation qu'elle lui avait accordée, quant à une occupation partielle en Italie, et il demanda un crédit de 1,200,000 francs pour « le corps expéditionnaire de la Méditerranée ».

L'urgence fut déclarée, et Jules Favre présenta, le jour même, le rapport de la Commission. Le rapport concluait au vote du crédit. Jules Favre affirma que la pensée du Gouvernement, d'après les explications données par le ministère à la Commission, n'était pas de faire concourir les armes de la France au renversement de la République romaine; qu'il s'agissait d'interposer notre arbitrage entre l'Autriche et Rome.

M. Schœlcher, membre de la Commission, protesta contre les assertions de M. Jules Favre et assura que notre gouvernement rétablirait le pape, même contre la volonté du peuple romain. M. Jules Favre maintint ce qu'il avait avancé. Il ressortait de ces contradictions que le langage des ministres avait été fort peu clair. M. Schœlcher invita le président du conseil, Odilon Barrot, à s'expliquer. Odilon Barrot garda le silence. Plus tard, dans la discussion générale qui s'ensuivit, il prit cependant la parole ; mais, s'il dit bien alors ce que le Gouvernement ne voulait pas : ni défendre, ni reconnaître la République romaine, ni laisser l'Autriche exercer seule son influence en Italie, il ne dit pas d'une façon saisissable ce qu'entendait faire le Gouvernement. Il paraissait vouloir accommoder la restauration du pape avec un certain degré de liberté.

Le crédit, cependant, fut voté par 388 voix contre 161, malgré les protestations passionnées et les prédictions menaçantes de Ledru-Rollin, d'Emmanuel Arago et d'autres membres de la gauche. L'extrême gauche s'était abstenue, espérant que le scrutin serait nul par insuffisance de votants. Tous les hommes considérables de la République modérée, Cavaignac aussi bien qu'Arago et Lamartine, avaient voté contre le crédit, à l'exception de Lamoricière, qui devait terminer sa carrière militaire en défendant la restauration papale.

Les chefs des républicains modérés n'avaient pas été suivis du gros de leur parti. Comment une assemblée, en majorité républicaine, avait-elle pu émettre un pareil vote? C'est qu'aussi bien que le Gouvernement, le plus grand nombre des membres de l'Assemblée, même parmi les républicains, étaient persuadés que la République romaine allait crouler d'elle-même au premier jour, avant toute intervention étrangère : l'idée de prévenir les Autrichiens à Rome prédominait chez la plupart. Ministère et majorité s'engageaient aveuglément dans une voie dont ils ne voulaient pas voir l'issue. Il n'y avait qu'un homme, dans le ministère, qui sût bien ce qu'il faisait : c'était M. de Falloux. Il avait poussé à brusquer la dissolution des ateliers nationaux, qui menait aux journées de Juin; il poussait maintenant à précipiter l'expédition de Rome, qui devait mettre aux prises, dans une lutte acharnée, l'armée française avec les patriotes italiens et faire opérer la contre-révolution à Rome par les armes de la République française.

M. de Falloux voulait rétablir le pape sans conditions. Les autres ministres, ainsi que le président de la République, rêvaient d'entrer à Rome sans coup férir et de rétablir le pape : les ministres, avec des institutions constitutionnelles, et le président, avec le code Napoléon et une administration laïque. Les ministres accusaient de vues chimériques ceux qui croyaient à la République romaine et poursuivaient eux-mêmes une autre chimère, le pape-roi constitutionnel, comme si les constitutions étaient compatibles avec l'infaillibilité.

L'ambassadeur de France, par ordre de son gouvernement, informa les ambassadeurs étrangers réunis à Gaëte que nos

troupes allaient débarquer à Civita-Vecchia, et que la France intervenait isolément.

L'expédition fut confiée au général Oudinot, fils du maréchal qui avait illustré ce nom sous l'Empire. Ses instructions lui prescrivaient de négocier avec les triumvirs, qui exerçaient le pouvoir exécutif à Rome, sans reconnaître leur gouvernement; on le laissait juge de l'opportunité de marcher sur Rome, s'il était sûr d'y être bien accueilli par la population. Il avait charge « de ménager, dans les États romains, le rétablissement d'un ordre de choses régulier, sur des bases conformes aux droits légitimes des populations. »

Les instructions envoyées à Gaëte, à nos ambassadeurs de Rome et de Naples, étaient plus explicites. On y affirmait la double nécessité du pouvoir temporel et des institutions libres à Rome. « Il faut, y était-il dit, que le pape soit rétabli dans l'indépendance qui lui est absolument nécessaire... il faut en même temps, que les populations des États de l'Église soient mises à l'abri du retour du détestable régime qui a été la cause première de toutes les calamités de ces derniers temps. »

Comment pourrait-on arriver à ce double résultat? C'est ce qu'on oubliait de dire.

Le général Oudinot s'embarqua à Toulon, avec une faible division dont faisait partie la brigade qui, sous Cavaignac, avait été un moment destinée à Venise! L'expédition fit voile pour Civita-Vecchia. Le général se fit précéder par un aide de camp, qui apporta au gouverneur de cette ville une déclaration annonçant que la France voulait respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et non leur imposer une forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles. Oudinot débarqua le lendemain, 25 avril, et fut reçu pacifiquement dans Civita-Vecchia. Il partagea le service de la place entre les soldats français et les soldats romains, et fit arborer des drapeaux français et italiens sur un arbre de liberté. Il publia une proclamation où il protestait de la sympathie de la République française pour « la nation romaine »; il n'y parlait que d'ordre et de liberté.

Malgré ce début amical de l'expédition, l'Assemblée consti-

tuante romaine protesta « contre cette invasion inattendue », proclama sa ferme résolution de résister et « rendit la France responsable de toutes les conséquences. »

Oudinot alors changea d'attitude ; il décréta l'état de siège à Civita-Vecchia et désarma les troupes romaines. Cependant, il essaya de négocier. Il envoya à Rome un agent diplomatique et un officier demander aux triumvirs de laisser Rome suivre l'exemple de Civita-Vecchia.

Le triumvirat, c'était en réalité Mazzini. Le grand tribun génois, adopté par Rome, était l'âme du gouvernement romain et dominait la Constituante. Ennemi de toute transaction, il luttait partout à outrance, se souciant peu du succès immédiat, et convaincu que les défaites du présent préparaient les victoires de l'avenir. Deux rêves étaient ici aux prises : le rêve de la papauté constitutionnelle et le rêve d'une république unitaire italienne, reprenant, comme l'ancienne Rome, la direction du monde. Tout n'était pas illusion du côté de Mazzini, puisque l'unité nationale s'est réalisée en Italie et qu'il en a été le précurseur.

La Constituante romaine confia aux triumvirs la mission de sauver la République et de sauver la force par la force. Les envoyés d'Oudinot lui mandèrent que ces démonstrations n'étaient que pour la forme et le pressèrent d'arriver à Rome, où la population se déclarerait pour lui. Les agents du général se trompaient et le trompaient. Oudinot se mit en marche, le 28 avril, avec moins de 6,000 hommes, sans artillerie de siège et sans moyens d'escalade. Il croyait être reçu à bras ouverts par le peuple de Rome.

Le peuple se leva contre lui. Troupes de ligne et garde civique étaient dans la main des triumvirs. Les barricades se dressaient de toutes parts. Le 27 avril, Garibaldi était entré dans Rome avec une légion de volontaires des États romains : il fut suivi d'un bataillon d'émigrés lombards, qui, n'ayant pu défendre Milan, venaient défendre Rome. Les hommes de la gauche avancée, chez nous, avaient eu raison : les Romains allaient se battre, comme avaient fait les Milanais et comme faisaient les Vénitiens.

Aux approches de Rome, les Français rencontrèrent des poteaux sur lesquels était inscrit l'article V de notre Constitution de 1848 : « la République française respecte les nationalités étrangères..... et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Oudinot avança. On avait déjà reçu quelques coups de fusil dans la campagne ; on reçut des coups de canon, lorsqu'on déboucha devant l'enceinte du Vatican. Oudinot répondit au feu de la place et tenta d'attaquer deux des portes. Non seulement il ne réussit pas ; mais un détachement français de 250 hommes, après avoir longtemps escarmouché avec de nombreux tirailleurs sortis de la place, se laissa engager dans des pourparlers, puis entourer, désarmer et emmener dans Rome. Oudinot fut obligé de se retirer à quatre lieues de la ville, après avoir perdu quelques centaines d'hommes (30 avril).

Ces tristes nouvelles produisirent à Paris une impression profonde. Notre Assemblée se repentit de son vote. L'indignation fut vive parmi ceux qui n'avaient voté le crédit que parce qu'ils avaient cru aux assertions du Gouvernement sur le prochain écroulement de la République romaine sans combat. Le 7 mai, le rapporteur de la commission qui avait soutenu le Gouvernement le 16 avril, Jules Favre, s'élança à la tribune, en s'écriant : « J'ai été trompé et l'Assemblée l'a été avec moi... Le sang français a coulé ; il a coulé pour le pape ; il a coulé pour l'absolutisme ! » Et il conclut en demandant le rappel immédiat d'Oudinot.

Une commission fut nommée sur-le-champ. Son rapporteur Sénard conclut à ce que l'Assemblée invitât le Gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée de son but. Le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, protesta contre la pensée de ramener nos troupes à Civita-Vecchia, tandis que les Autrichiens entraient dans les États romains par Bologne. Il essaya en vain de faire écarter la proposition de la commission. Elle passa à 328 voix contre 241. Il y avait eu beaucoup d'abstentions.

Le lendemain, le président de la République fit annoncer par

le *Moniteur* que le ministère conservait sa confiance, et il fit publier, dans le journal officieux la *Patrie*, une lettre au général Oudinot, où il déclarait notre honneur militaire engagé. « Je ne souffrirai pas, disait-il, que notre honneur reçoive une atteinte; les renforts ne vous manqueront pas. » Il s'était empressé de saisir cette occasion d'agir sur l'esprit de l'armée.

Le général Changarnier mit la lettre du président à l'ordre du jour de l'armée de Paris. « Cette lettre, disait-il, doit fortifier l'attachement de l'armée au chef de l'État, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu! »

La lettre du président de la République et l'arrogante bravade du commandant de l'armée de Paris, qui accentuait et aggravait singulièrement la portée des paroles de Louis-Napoléon, soulevèrent un violent orage dans l'Assemblée. Ledru-Rollin réclama la mise en accusation du président et des ministres et la reconnaissance de la République romaine. Odilon Barrot défendit le ministère avec éloquence, tâcha de couvrir, en la commentant, la lettre du président de la République, désavoua l'ordre du jour de Changarnier et combattit la reconnaissance de la République romaine, tout en maintenant que le Gouvernement voulait écarter à la fois de Rome le despotisme et l'anarchie. Il s'efforça de montrer que le Gouvernement et la majorité n'avaient pas cessé d'être d'accord au fond, et protesta qu'il n'entendait pas s'insurger contre le dernier vote de l'Assemblée. Il obtint de la sorte un ordre du jour pur et simple à 329 voix contre 292. Toujours beaucoup d'abstentions.

Changarnier expliqua tant bien que mal son ordre du jour et ne fut pas révoqué; mais le ministre de l'intérieur, Léon Faucher, ayant fait connaître aux départements le vote de l'Assemblée par une dépêche offensante envers les représentants qui avaient voté contre, l'Assemblée le frappa d'un blâme presque à l'unanimité; le ministère ne put soutenir ce collègue rogue et compromettant, et Léon Faucher dut donner sa démission (13 mai).

Le ministère, conformément aux paroles d'Odilon Barrot,

parut vouloir déférer à la déclaration de l'Assemblée, en reprenant les négociations avec le gouvernement romain. Il envoya à Rome M. Ferdinand de Lesseps, ancien consul général de France à Barcelone, où il avait montré autant d'énergie que d'humanité dans des circonstances graves ; les instructions qu'emporta M. de Lesseps étaient tout aussi vagues que celles qu'avait reçues à son départ le général Oudinot. Une dépêche du ministre Drouyn de Lhuys à Oudinot était plus précise ; le général était invité à prévenir les Romains qu'on ne se joindrait pas contre eux aux Napolitains, qui arrivaient par Terracine, et, en effet, Oudinot resta immobile pendant que Garibaldi sortait de Rome pour aller battre et chasser les Napolitains. Mais, en même temps, la dépêche avait dit au général de tâcher d'entrer à Rome, par accord ou par force, quand il aurait reçu ses renforts.

Ce n'était plus là ce qu'avait dit Odilon Barrot à l'Assemblee. Les ministres étaient assez peu d'accord entre eux, même M. de Falloux à part. Au fond le ministère voulait gagner du temps, la Constituante étant sur le point de disparaître. Les élections de la Législative eurent lieu le 13 mai.

M. Guizot était rentré, à cette occasion, sur la scène politique. Il avait publié, au mois d'avril, une brochure où il engageait bonapartistes, légitimistes, orléanistes, à s'unir pour former le « parti de l'ordre », en réservant l'avenir. Il n'excluait que les républicains. Les partis hostiles à la République suivirent le conseil de M. Guizot, mais n'acceptèrent pas sa candidature, qui leur parut trop hasardeuse à présenter aux masses.

En face du grand parti conservateur, ainsi qu'il s'intitulait, s'était organisé le parti démocrate-socialiste : socialiste de nom, plutôt révolutionnaire de fait. Ce n'était plus les utopistes, les chefs de sectes, qui le conduisaient. Ce parti avait, avec des formes violentes, peu d'idées précises et arrêtées, plutôt des passions et des aspirations que des systèmes. Le parti républicain modéré, qui avait dominé dans la Constituante, s'effondra, dans les élections de la Législative, entre les adversaires de la République et les républicains extrêmes. 60 départements élurent des conservateurs : 26 départements votèrent pour l'ex-

trême gauche. Un certain nombre de républicains modérés se trouvaient mêlés aux deux listes, les électeurs n'ayant point partout suivi les comités exclusifs. Cavaignac avait été nommé à Paris et dans son pays natal, le Lot; mais la plupart des membres et des ministres du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive, Lamartine même, avec Marrast, Garnier-Pagès, Jules Favre, etc., n'avaient pas été réélus. Ledru-Rollin le fut dans 5 départements. A Paris, il avait passé le second avec 129,000 voix. Le premier sur la liste des élus était Lucien Murat, le fils de l'ancien roi de Naples, avec près de 135,000 voix. C'était l'Empire face à face avec la République radicale. Il restait de la Constituante environ 300 membres, en présence d'à peu près 400 nouveaux élus, dont un bon nombre avaient appartenu aux deux Chambres de Louis-Philippe ou même de la Restauration. En laissant de côté les élections multiples, l'effectif de la nouvelle assemblée était d'environ 450 conservateurs, 180 montagnards, ainsi que se nommèrent les hommes de l'extrême gauche en empruntant à la Convention nationale un nom bien lourd à porter, enfin 70 à 80 républicains modérés, débris de l'ancienne majorité.

C'était l'Est, le Centre et le Sud-Est qui avaient voté en grande partie pour l'extrême gauche, les campagnes presque autant que les villes : là, le paysan, qui avait voté pour Louis-Napoléon, s'était retourné contre les candidats réactionnaires de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Le retour vers Ledru-Rollin était significatif; on l'avait abandonné lors de l'élection à la présidence : on revenait à ce tribun révolutionnaire, de préférence aux sectaires et aux utopistes.

Dans les départements où les conservateurs avaient eu la majorité, rien n'était plus complexe que ce qui avait entraîné les masses : elles n'étaient, en général, ni légitimistes, ni orléanistes, ni cléricales, et elles avaient nommé des hommes de tous ces partis, par suite de la réaction contre les journées de Juin et contre tout ce qu'on accusait de tendre au communisme.

On ne pouvait augurer de ces élections que des conséquences funestes. Les hommes de grande valeur et de haute expérience

politique qui étaient à la tête de la majorité conservatrice, se trouvaient engagés dans une voie qui menait à renverser et non à conserver : à renverser ce qui existait, au profit, non de leurs opinions à eux, mais d'un autre régime que celui de 1815 ou de 1830. Quant à la nouvelle gauche, elle avait plus de passions que de lumières et s'apprêtait à rivaliser de fautes avec ses adversaires, de façon à amener la catastrophe qui devait l'engloutir avec eux.

La Constituante touchait à sa dernière heure. Elle obligea le Gouvernement à séparer enfin le commandement de la garde nationale et celui de l'armée de Paris, illégalement réunis dans les mains de Changarnier : c'était une satisfaction que se donnait l'Assemblée ; mais cela n'avait plus maintenant grande importance. La Constituante vota l'abolition de l'impôt des boissons. Il s'agissait d'une centaine de millions qu'elle ne remplaçait pas. Elle avait déjà réduit des deux tiers l'impôt du sel, ce qui enlevait 40 et quelques millions au budget. Ce n'était pas finir sagement.

Un dernier débat sur les affaires étrangères eut lieu à propos de l'entrée des Russes en Hongrie, où ils venaient secourir les Autrichiens contre les Hongrois (22 mai). Les monarques s'entr'aidaient, les peuples ne s'entr'aidaient pas.

La Constituante tint sa dernière séance le 27 mai, et, le 28, son bureau installa le bureau provisoire de l'Assemblée nouvelle.

La seconde Constituante n'avait eu rien de la grandeur de la première, et la Constitution éphémère qu'elle avait promulguée ne devait guère laisser que des exemples à éviter : son honnêteté et son patriotisme sincère plaident pour elle devant l'histoire ; son insuffisance et ses erreurs tenaient aux conditions troublées et obscures où s'était trouvée la France en 1848. L'Assemblée qui lui succédait devait la faire singulièrement regretter.

CHAPITRE XIII

SECONDE RÉPUBLIQUE (SUITE). — PRÉSIDENCE DE LOUIS-NAPOLÉON (SUITE). — SECONDE LÉGISLATIVE. — GUERRE DE ROME. LE 13 JUIN. — CONTRE-RÉVOLUTIONS AU DEHORS. — RÉACTION INTÉRIEURE.

(28 Mai — Novembre 1849.)

La Législative s'ouvrit le 28 mai 1849.

La majorité ne refusa pas de s'associer au cri de : Vive la République ! poussé par la gauche ; mais la formation des bureaux contrasta fort avec ce cri. M. Dupin fut nommé président par 345 voix contre 182 données à Ledru-Rollin et 76 à Lamoricière. Les présidents et secrétaires des bureaux, sauf Arago, furent à peu près ce qu'ils auraient pu être sous Louis-Philippe.

Le ministère, en présence de cette situation nouvelle, offrit sa démission. Louis-Napoléon l'accepta d'abord et appela le maréchal Bugeaud. Le maréchal hésita, puis refusa de se charger de la formation d'un cabinet : il doutait de ce que ferait l'armée dans le cas d'un soulèvement populaire contre son ministère. De l'aveu des chefs de corps, l'armée, alors, était contraire à toute réaction monarchique. Les élections l'avaient indiqué, par le grand nombre de voix militaires qu'avaient obtenues les candidats républicains.

Odilon Barrot consentit à retirer sa démission : il tâcha de former un ministère qui donnât des garanties aux républicains modérés ; il y fit entrer MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais.

Les affaires de Rome ne favorisaient pas la conciliation. L'é-

quivoque et la contradiction étaient partout dans cette malheureuse expédition. Le nouvel envoyé diplomatique, M. de Lesseps, et le chef militaire, le général Oudinot, avaient reçu des instructions peu d'accord entre elles, et chacun des deux tendait, par ses dispositions personnelles, à augmenter cet écart. M. de Lesseps croyait ses vagues instructions expliquées par la déclaration de la Constituante, que le ministère même l'avait chargé de porter en Italie : il allait droit devant lui, ne voyant d'autre but qu'un arrangement pacifique avec les Romains. Oudinot, pendant que Lesseps négociait, recevait ses renforts et se rapprochait de Rome. Il avait consenti cependant à un armistice, et ne permettait pas à un délégué du pape de s'établir à Civita-Vecchia.

M. de Lesseps présenta une proposition suivant laquelle les populations romaines auraient le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement, et Rome accueillerait l'armée française comme une armée amie, les troupes françaises partageant avec les troupes romaines le service de la ville.

La Constituante romaine rejeta ce projet, où la République romaine n'était point préalablement reconnue.

Lesseps ne se découragea point. Il amena à grand'peine le général Oudinot à adhérer à un ultimatum établissant que l'armée française prendrait les cantonnements qu'elle jugerait convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes, et qu'elle resterait étrangère à l'administration du pays. La République française garantirait contre toute invasion étrangère le territoire occupé par ses troupes (29 mai).

L'Assemblée romaine n'accepta pas l'ultimatum dans ces termes, et, le 31 mai, M. de Lesseps adhéra aux modifications suivantes : « 1° L'appui de la France est assuré aux populations des États romains. Elles considèrent l'armée française comme une armée amie, qui vient concourir à la défense de leur territoire. D'accord avec le gouvernement romain, et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements *extérieurs* convenables. »

Nous devenions ainsi les alliés de la République romaine,

comme le voulaient chez nous les républicains ardents. Oudinot refusa son adhésion, et, le lendemain, arriva de Paris une dépêche qui rappelait Lesseps et qui ordonnait à Oudinot d'entrer de vive force à Rome.

La négociation ne pouvait aboutir. Le gouvernement romain ne voulait pas abdiquer, et le gouvernement français ne voulait pas reconnaître le gouvernement romain. Le ministère accusa M. de Lesseps d'avoir méconnu ses instructions; ce qui est certain, c'est que, si le ministre des affaires étrangères eût dit nettement à Lesseps ce qu'il voulait de lui : gagner du temps pour en donner à Oudinot et préparer l'attaque de Rome, Lesseps n'eût pas hésité à rejeter bien loin une telle mission. Il ne reçut du ministre aucun éclaircissement, aucune réponse à ses lettres, jusqu'à la dépêche qui le révoqua.

La lutte commença aussitôt entre l'armée française, forte de 20,000 hommes, qui furent portés finalement à 28,000, et les défenseurs de Rome, au nombre d'environ 30,000, dont 18,000 soldats et volontaires, et une douzaine de mille hommes de gardes civiques qui ne firent guère que le service intérieur de la place.

On a beaucoup dit, pour excuser cette guerre, que Rome était alors dominée par des étrangers : la vérité est que, sur 30,000 hommes armés, il n'y en avait guère qu'un millier qui fussent étrangers à l'Italie, tant Français qu'Allemands et Polonais. Tous les soldats et la grande majorité des volontaires appartenaient à l'État romain.

Le 3 juin, les troupes françaises enlevèrent quelques positions avancées et commencèrent les opérations du siège, que dirigea un habile général du génie, Vaillant, et que retardèrent les vigoureuses sorties conduites par Garibaldi.

Le gouvernement français avait commencé la guerre sans le vouloir : il se croyait obligé de la continuer. Ce n'était plus M. Drouyn de Lhuys, c'était M. de Tocqueville qui avait expédié l'ordre du rappel de Lesseps, coïncidant avec la reprise des hostilités. Tocqueville et Dufaure, tous deux ralliés sincèrement à la République, étaient entraînés, après Odilon Barrot, dans cette malheureuse affaire, tandis que la masse du parti répu-

blicain s'exaspérait aux nouvelles de Rome. Exaltés et modérés témoignaient là-dessus les mêmes sentiments. Il n'y avait qu'une différence entre eux ; mais elle était grave : c'est que les montagnards et les démocrates socialistes avaient fait prendre partout à leurs candidats l'engagement de donner l'exemple de la résistance armée, si la Constitution était violée. En dépit de toutes les subtilités, on doit reconnaître qu'elle l'était. Les exaltés réclamaient donc l'exécution des promesses de leurs candidats devenus les députés de la Montagne. Les journaux de l'extrême gauche provoquaient la gauche de l'Assemblée à s'ériger en Convention nationale.

Le 11 juin, la Montagne adressa au peuple une déclaration où elle annonçait « qu'elle ferait son devoir ». Elle signa en même temps une adresse à la démocratie allemande, insurgée en ce moment dans le pays de Bade et les contrées voisines, et aux prises avec les troupes du roi de Prusse et des autres princes allemands. Le comité démocrate-socialiste, qui avait opéré dans les élections de la Seine, envoya aux élus de Paris une adresse violemment insurrectionnelle. Les Amis de la Constitution, importante association républicaine qui avait soutenu la candidature de Cavaignac, publièrent une déclaration qui dénonçait, en termes énergiques, quoique moins emportés, la violation des principes de la Constitution de 48 et de la Révolution française.

L'aspect de Paris était lugubre. On sentait venir une crise qui ne pouvait avoir qu'une issue funeste. Le choléra, qui avait reparu presque aussi meurtrier qu'en 1832, ajoutait ses tristesses et ses terreurs aux anxiétés politiques ; il enlevait beaucoup de personnes notables, entre autres le maréchal Bugeaud, qui avait montré, dans ses derniers jours, une modération bien nouvelle chez lui et réclamé la concorde dans un sentiment patriotique.

La concorde, on en était loin ! Le jour même où parut la déclaration de la Montagne, Ledru-Rollin monta à la tribune pour demander la mise en accusation du président et des ministres. Odilon Barrot répondit en s'efforçant de démontrer que, ne voulant ni s'allier à la République romaine, ni s'abstenir

dans les affaires de Rome, on avait été amené à la nécessité de combattre cette République. C'était une situation cruellement fausse. Il résultait du discours du ministre que c'était pour protéger la liberté romaine qu'on faisait la guerre aux Romains, et qu'on leur faisait la guerre pour prévenir les Autrichiens qui allaient la leur faire.

Ledru-Rollin n'eut pas de peine à montrer la contradiction entre l'ordre du jour de la Constituante, du 7 mai, et l'ordre donné par le ministère d'attaquer Rome. Mais qu'importait à la majorité réactionnaire de la Législative ?

Ledru-Rollin, jusque-là, avait du moins moralement tout l'avantage; mais il laissa échapper une parole fatale : « Nous défendrons la Constitution violée, même par les armes ! » Cette parole lui était arrachée par les engagements que nous rappelions tout à l'heure.

La droite éclata en cris de colère. L'extrême gauche répéta le mot de Ledru-Rollin. L'ordre du jour pur et simple, sur diverses propositions qui avaient pour but de revenir à la déclaration de la Constituante, fut voté par 361 voix contre 203.

Le lendemain, les comités et la presse rivalisèrent de violence; des journaux parlèrent de faire à la fois un 10 Août et un 31 Mai. La commission de l'Assemblée, comme on s'y attendait, conclut au rejet de la mise en accusation. Ledru-Rollin atténua quelque peu, en les commentant, ses menaces de la veille ; il sentait que, si, au point de vue du droit, un mouvement insurrectionnel était, cette fois, beaucoup moins inexcusable qu'au 15 Mai ou au 23 Juin, les circonstances se trouvaient matériellement très contraires ; on ne recommence pas deux fois en un an une grande insurrection. Le Gouvernement, d'une part, était très fortement armé, et, de l'autre, le peuple restait encore sous l'impression des journées de Juin 48; le choléra, d'ailleurs, attristait et abattait la masse parisienne.

Ledru-Rollin et ses amis cherchaient maintenant à ajourner la solution sur la demande de mise en accusation. M. Thiers repoussa les délais. Il se précipitait, avec l'ardeur et l'énergie de son caractère, dans la voie de combat où il s'était engagé ; il ne voyait plus que ce qu'il appelait l'ordre et le désordre.

La mise en accusation du président et des ministres fut écartée par 377 voix.

Les députés de la Montagne étaient poussés par le dehors, par la presse révolutionnaire, par les comités, dont Delescluze était toujours le meneur le plus âpre et le plus obstiné. Cependant, le manifeste qu'adopta la Montagne après la séance de la Chambre ne proclamait pas formellement l'insurrection. Il montrait la Constitution violée par une majorité qui se mettait en dehors de la loi, et en appelait au peuple, à la garde nationale et à l'armée. Une déclaration beaucoup plus violente fut arrêtée par le Comité démocrate-socialiste des 25 et par le Comité de la presse révolutionnaire. La Société des Amis de la Constitution fit appel à une manifestation « pacifique ». La majorité des républicains, au fond, n'était pas avec les exaltés et ne voulait point de bataille dans Paris ; mais le Gouvernement, à Rome, et les républicains, à Paris, étaient engagés dans une impasse. Il n'y avait point d'issue à une manifestation pacifique, l'Assemblée législative étant bien résolue à n'y point céder.

On essaya, néanmoins, de répondre à l'appel des Amis de la Constitution. Les gardes nationaux furent convoqués sans armes sur la place du Château-d'Eau. Le langage des journaux démocrates-socialistes, le 13 juin au matin, contrastait par son emportement avec le caractère qu'on voulait donner à la manifestation, et quelques groupes s'apprêtaient à intervenir par le fusil, pendant qu'une masse considérable se réunissait sans armes au Château-d'Eau. Il y avait là deux courants en sens divers.

Le Gouvernement s'était préparé à loisir, et son action avait l'unité qui manquait à ses adversaires. Le commandant de l'armée de Paris, le général Changarnier, avait toutes les troupes dans la main et occupait militairement les points principaux de la capitale. Vers midi, la manifestation se mit en mouvement : une vingtaine de mille hommes, gardes nationaux et autres ; en tête marchaient des officiers supérieurs de la garde nationale et un certain nombre de personnages politiques, parmi lesquels l'ancien ministre des affaires étrangères sous Cavaignac, Jules Bastide. Cette masse défila le long du boulevard aux cris de :

« Vive la République ! Vive la Constitution ! Vive la République romaine ! » Changarnier attendait au coin de la rue de la Paix : il lança trois colonnes de gendarmes mobiles, de dragons et de chasseurs à pied, qui débouchèrent brusquement sur le boulevard, coupèrent en deux la manifestation et chargèrent à droite et à gauche.

Il y eut là des scènes émouvantes : on vit des citoyens, des gardes nationaux, mettre le genou en terre et se découvrir la poitrine, en criant aux soldats : « Tirerez-vous sur vos frères ? » La troupe ne tira pas ; mais, par l'impulsion donnée, elle renversa et refoula au loin ce qu'elle avait devant elle. La manifestation fut dissipée sans résistance et presque sans effusion de sang, chose facile puisqu'elle était désarmée. Une partie des manifestants se répandirent dans les rues en criant aux armes ; on commença de piller quelques armuriers et d'élever quelques barricades.

Un certain nombre de députés de la Montagne étaient en ce moment, avec Ledru-Rollin, rassemblés au lieu de réunion de leur groupe, rue du Hasard, près la rue de Richelieu. Pressé, obsédé par les plus ardents des meneurs révolutionnaires, Ledru-Rollin se porta, avec vingt-cinq ou trente de ses collègues, dans le jardin du Palais-Royal, où le colonel de l'artillerie de la garde nationale, Guinard, avait convoqué sa légion.

Le brave et loyal Guinard avait, moins encore que Ledru-Rollin, foi dans le succès ; mais sa générosité et la conviction où il était que le Gouvernement conspirait contre la République ne lui permettaient pas de résister à l'appel qu'on lui adressait. Une partie des artilleurs se retirèrent. Deux cents suivirent leur colonel.

Ils formèrent la haie, les représentants au milieu, et se dirigèrent sur le Conservatoire des arts et métiers (l'ancienne église de Saint-Martin-des-Champs).

Ce n'était pas un poste de combat, c'était une position centrale au milieu des arrondissements les plus républicains de Paris ; un quartier général, si ces arrondissements fournissaient une armée.

Ils ne la donnèrent pas. On éleva bien quelques barricades

aux environs du Conservatoire ; mais la garde nationale était divisée ; la majorité de la population, quoique sympathique, ne se leva pas.

Les représentants de la Montagne essayèrent de délibérer ; ils rédigèrent une proclamation où ils déclaraient la Montagne en permanence et appelaient le peuple, la garde nationale et l'armée à défendre la Constitution ; mais ils ne purent pas même faire afficher cet appel dans Paris. Quelques centaines d'hommes à peine avaient joint les artilleurs de Guinard, et celui-ci, qui avait bien voulu se sacrifier avec les représentants et pour eux, avait horreur de la guerre civile ; il défendait à ses artilleurs de tirer sur la troupe.

Le Conservatoire fut attaqué. Des coups de feu, malgré Guinard, furent échangés entre les artilleurs et une compagnie de la garde nationale ; puis un détachement d'infanterie de ligne pénétra dans la cour du Conservatoire, dont la grille, au milieu de cette confusion, n'avait pas même été fermée. Plusieurs représentants furent faits prisonniers dans la cour. Il n'y eut point de lutte armée dans l'intérieur du Conservatoire. Les soldats, qui avaient envahi la salle, dite des Filatures, où se trouvaient encore la plupart des députés, en ressortirent sans arrêter ceux-ci ; l'officier qui commandait la troupe avait hésité devant les écharpes des représentants. Ledru-Rollin et ses collègues sortirent du Conservatoire par le jardin et par une petite cour, dite des Brevets. Le colonel Guinard resta le dernier au Conservatoire, évacué à la fois par la troupe et par l'insurrection. On ne vint pas l'y chercher, et il se laissa arrêter plus tard chez lui. Ledru-Rollin parvint à quitter la France.

Cet éloquent et généreux tribun, propre à être la voix, mais non la tête d'un grand parti, disparaissait de la scène pour s'être laissé conduire par les siens au lieu de les contenir et de les diriger. L'orateur n'était point un homme d'État. Son nom n'en est pas moins resté populaire. Le peuple se souvient qu'il avait, sinon le premier, du moins avec un éclat exceptionnel, réclamé le suffrage universel du temps de Louis-Philippe.

Le mouvement du 13 juin avait avorté sans lutte sérieuse. Il y avait eu quelques coups de feu çà et là, quelques essais de

barricades ; mais les agitations qui s'étaient produites sur divers points n'avaient pas abouti à une insurrection.

L'Assemblée législative s'était déclarée en permanence. A la demande du ministère, elle déclara Paris en état de siège. Le plus grand nombre des Montagnards, qui n'étaient point allés au Conservatoire, revinrent le lendemain à l'Assemblée. Ils désavouèrent l'un après l'autre, à la tribune, devant la droite arrogante et railleuse, le manifeste de la Montagne du 12 juin. C'était plus triste encore que l'échauffourée du Conservatoire.

La majorité ne voulait pas se rendre compte que sa victoire profiterait à un autre plus qu'à elle-même. Louis-Napoléon, dans l'après-midi du 13 juin, avait parcouru Paris avec une grande escorte militaire et avait été fort acclamé sur son passage. L'Assemblée, faisant en ce moment cause commune avec le président, ne s'inquiétait pas de ce qui le fortifiait.

La nouvelle de l'insuccès du mouvement à Paris fit tomber la fermentation qui s'était manifestée dans les départements. Il n'y eut de troubles graves qu'à Lyon. Cette grande ville énergique et passionnée renouvela les scènes qui l'avaient maintes fois ensanglantée. Il y eut de rudes combats à la Croix-Rousse, et maints assauts repoussés. Les barricades ne purent être abattues que par l'artillerie (15 juin). Lyon fut mis en état de siège comme Paris.

Les mesures d'exception se succédèrent rapidement. On suspendit les journaux ultra-démocratiques. Le droit de réunion fut suspendu pour un an, sans exception pour les réunions électorales. Des poursuites furent autorisées contre les quelques représentants arrêtés le 13 juin et contre beaucoup d'autres. Il y eut, ce jour-là, une vraie tempête dans l'Assemblée. Ce qui restait de Montagnards, revenus de l'abattement de la première heure, semblèrent vouloir se dédommager de leur faiblesse du 14 juin en redoublant leurs anciennes violences.

Leur colère ne pouvait arrêter la majorité, qui ne trouvait jamais les mesures proposées par le gouvernement assez rigoureuses. Elle vota une loi extrêmement restrictive sur la presse. Le colportage fut soumis à l'autorisation, sans excepter les circulaires électorales. Ce fut à cette occasion que Victor Hugo,

lui votait jusqu'alors avec les conservateurs, commença de se séparer de la droite. Il dénonça énergiquement les excès commis, le 13 juin, par les gardes nationaux réactionnaires, qui avaient brisé les presses des journaux démocratiques.

La Montagne mutilée recommençait à lutter de son mieux. La rapidité même de la défaite qu'elle avait subie presque sans combat faisait que son parti n'était ni écrasé, ni dissous ; le Montagnard alsacien Savoie interpella le Gouvernement, non plus sur les affaires de Rome, mais sur celles d'Allemagne. Il reprocha au ministère son attitude hostile aux républicains allemands et proposa un ordre du jour qui invitait le Gouvernement à faire respecter l'indépendance du Palatinat et du pays de Bade. Les révolutionnaires allemands avaient été, quelque temps, complètement maîtres du grand-duché de Bade, du Palatinat sur les deux rives du Rhin, et de la Hesse-Darmstadt : les troupes régulières de ces contrées avaient passé à la Révolution ; mais, déjà, les forces républicaines allemandes avaient essuyé des échecs contre les troupes du roi de Prusse, du roi de Bavière et des autres princes, et, malgré leur vigoureuse resistance, elles avaient été refoulées au midi du Neckar et commençaient à se rompre.

Le Gouvernement repoussa toute solidarité avec les révolutionnaires allemands, aussi bien qu'avec ceux de Rome, et l'ordre du jour pur et simple fut voté par 253 voix contre 152. Les républicains modérés avaient voté avec la Montagne.

La révolution allemande, après une lutte de quelques semaines, fut étouffée dans le pays de Bade, son foyer le plus ardent.

Les élections complémentaires, en remplacement des représentants qui avaient obtenu des nominations multiples en mai, eurent lieu le 8 juillet. On vit là les conséquences ordinaires d'une défaite. Des réactionnaires furent élus par les départements qui avaient choisi en mai des démocrates-socialistes. La liste de l'« Union électorale », c'est-à-dire des partis antirépublicains coalisés, l'emporta à Paris ; des bonapartistes passèrent par le concours des anciens constitutionnels et des royalistes. Les républicains, cependant, avaient disputé le terrain, et il y avait eu, bien qu'avec grande difficulté, un commence-

ment de rapprochement entre les républicains modérés et les démocrates-socialistes. La liste démocratique avait eu à Paris un maximum de 103,000 voix contre 127,000. Ce n'étaient pas les socialistes, c'était l'ancien ministre Goudchaux et d'autres républicains du groupe des Amis de la Constitution qui avaient le plus approché de la majorité.

Dans les départements, la victoire des réactionnaires n'avait pas été complète ; Lamartine et Jules Favre, délaissés en mai, avaient été réélus.

L'Assemblée pensait à se proroger pour quelques semaines. La gauche s'y opposa, en alléguant le péril d'un dix-huit Brumaire, d'un coup de main du président en l'absence de l'Assemblée. Un comité bonapartiste, dit de l'« Appel à la nation », faisait de l'agitation en faveur d'une présidence à vie et d'un plébiscite.

Louis-Napoléon se hâta de rassurer l'Assemblée en protestant avec éclat de son respect pour les lois. Il faisait alors une tournée dans les départements ; il visita le donjon de Ham, où il avait été enfermé six années, et, là, il confessa publiquement qu'il avait expié justement en ce lieu « sa témérité contre les lois de sa patrie » ; puis, à Tours, il rejeta bien loin l'accusation de méditer quelque entreprise semblable au 18 Brumaire. — « Ni coup d'État, ni insurrection ! » s'écria-t-il.

L'Assemblée, après avoir voté le maintien définitif de la magistrature telle qu'elle était et supprimé définitivement l'École d'administration, se prorogea du 13 août au 30 septembre.

Des événements très considérables s'étaient passés hors de France pendant l'orageuse session de notre Législative. Le siège de Rome avait été poursuivi activement à partir du 3 juin ; depuis que ceux qui voulaient arrêter cette guerre avaient été vaincus à Paris le 13 juin, la prise de Rome n'était plus qu'une question de temps, et, l'armée française ayant reçu son artillerie de siège, ce temps ne pouvait être long, si énergique que fût la défense. Parmi les assiégés, les bataillons de volontaires firent tout ce que de braves gens peuvent faire, et l'artillerie romaine, très bien servie, lutta opiniâtrément contre l'artillerie assiégeante. Les assiégeants avaient commencé de battre en

brèche précisément le 13 juin. Dans la nuit du 21, un assaut fut donné, et deux bastions enlevés. La défense ne faiblit pas. Garibaldi animait de sa flamme héroïque tout ce qui l'entourait. Le 27 juin, cependant, les batteries françaises finirent par démonter la plupart des batteries romaines; le lendemain, un troisième bastion fut emporté d'assaut. Les artilleurs romains se firent tuer sur leurs pièces.

Les assiégeants étaient maîtres désormais de cette colline du Janicule, sur laquelle s'élèvent le dôme de Saint-Pierre et le Vatican, et d'où l'on domine toute la Rome moderne. On ne pouvait plus prolonger la lutte sans faire détruire la ville. L'Assemblée romaine se réunit le soir. L'intrépide Lombard Cernuschi, ce chef de l'insurrection milanaise de Mars 1848 qui, maintenant, présidait la commission des barricades de Rome, proposa à l'Assemblée de cesser une défense devenue impossible. Mazzini, fanatiquement inflexible, voulait qu'on s'ensevelît sous les ruines de Rome. Garibaldi, l'homme d'action par excellence, reconnut que toute chance de succès était perdue. L'Assemblée, unanime moins Mazzini, vota la proposition de Cernuschi. Le triumvirat donna sa démission, et la municipalité reçut mission de négocier la capitulation. M. de Corcelles, notre ambassadeur auprès du pape, qui avait remplacé Lesseps comme ministre plénipotentiaire, déclara que Rome devait se rendre sans condition. Il fut convenu verbalement avec la municipalité que les Français occuperaient les portes et ne rencontreraient pas de résistance.

Le 2 juillet, Garibaldi quitta Rome avec 4,000 de ses volontaires; il se jeta dans les montagnes, se dirigeant au nord-ouest et visant à gagner Venise; mais il ne put se frayer un passage avec sa troupe à travers les forces autrichiennes qui occupaient Bologne et la Romagne; il dut disperser ses compagnons, et parvint à échapper aux ennemis acharnés à sa poursuite. Sa courageuse femme, qui ne l'avait pas quitté dans cette expédition désespérée, mourut de fatigue. Un moine patriote, connu par son éloquence populaire et qui s'était attaché avec passion à Garibaldi, Ugo Bassi, fut pris et martyrisé par les Autrichiens avec des circonstances atroces.

L'armée française avait fait son entrée dans Rome le 3 juillet. L'expédition de Rome avait donc matériellement réussi; on allait voir bientôt si elle avait même succès au point de vue moral et politique.

Une nouvelle discussion sur les affaires de Rome avait eu lieu dans notre Assemblée le 6 août, avant la prorogation. Il ne s'agissait plus de savoir si l'on poursuivrait la guerre, mais quel usage on ferait de la victoire. Le ministre des affaires étrangères, Tocqueville, soutint à la fois la nécessité de rétablir le pouvoir temporel du pape et celle d'assurer aux Romains des institutions libérales et d'empêcher le retour des abus. Il garantit les bonnes intentions du Saint-Père; mais son insistance même sur ce point laissait entrevoir ses doutes et ses craintes. M. Falloux intervint, avec une éloquence passionnée, en faveur de la papauté; mais il cita, d'après une dépêche de notre ambassadeur Corcelles, des paroles de Pie IX qui attestaient que le Saint-Père refusait de prendre aucun engagement.

En réalité, on commençait à se débattre contre les impossibilités de la situation qu'on s'était faite. On avait rêvé un juste-milieu chimérique. On avait rappelé Lesseps, qui penchait vers la République romaine; on était maintenant débordé par Corcelles, qui était tout au pape. L'intention du gouvernement français avait été de garder provisoirement dans ses mains l'administration de Rome et de ne s'entendre qu'avec Pie IX en personne. Corcelles, et Oudinot, sous son influence, laissèrent commencer la réaction dans Rome et se réinstaller, dès le 1er août, le gouvernement ecclésiastique. Un triumvirat de cardinaux rétablit l'Inquisition et prétendit s'emparer de la police et obliger nos soldats à faire le métier de sbires au service des vengeances cléricales.

Le gouvernement français fit un coup de bascule et rappela Oudinot. Le 18 août, le président de la République écrivit à l'un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgar Ney, un des fils du maréchal, une lettre sans caractère officiel, où il lui disait que la République française n'entendait pas qu'on donnât « pour base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie ». Il le chargeait de dire au général Rostolan,

successeur d'Oudinot, de ne pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commît aucun acte qui pût dénaturer le caractère de notre intervention. « Je résume ainsi, écrivait-il, le rétablissement du pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. »

Le général Rostolan, qui inclinait au parti papal, ne publia point à Rome cette lettre, ainsi que Louis-Napoléon l'y avait fait inviter ; mais la lettre courut partout et parut enfin à Paris dans le *Moniteur* (7 septembre).

L'effet en fut très grand en France comme en Italie. Louis-Napoléon y avait compté : le 13 juin l'avait engagé bien avant du côté des conservateurs ; il jugeait nécessaire de faire maintenant une évolution dans l'autre sens et de se ménager un rapprochement avec l'Italie nouvelle, pour laquelle il avait porté les armes en 1831 contre la papauté.

Le pape, qui avait été sur le point de rentrer à Rome, se retira à Naples. Un peu rassuré pourtant par nos agents diplomatiques, il ne protesta point publiquement, fit quelques concessions aux Romains dans l'ordre civil et municipal, et publia une amnistie, avec de nombreuses exceptions (13 septembre).

La question romaine allait redevenir délicate vis-à-vis de notre Assemblée ; le pouvoir exécutif se rendait suspect comme trop libéral ! Il fallait s'attendre à toutes les surprises avec Louis-Napoléon.

Beaucoup d'autres faits militaires avaient coïncidé avec notre siège de Rome. La guerre était à la fois sur la Baltique et sur l'Adriatique, sur le Tibre et sur la Theiss. Le roi de Prusse et les princes d'Allemagne, tandis qu'ils écrasaient les révolutionnaires allemands au bord du Rhin, se faisaient leurs auxiliaires entre la mer du Nord et la Baltique. Les insurgés du Holstein et du Slesvig, soutenus par les contingents des gouvernements allemands, avaient envahi les pays purement danois du Slesvig-nord et du Jutland. Les Danois se défendaient intrépidement contre des forces très supérieures. Ils gagnèrent, à Frédéricia, le 6 juillet, une bataille qui fut suivie d'un armistice et de l'évacuation du Jutland. Le Slesvig fut, pour le moment, neutra-

lisé. L'Allemagne n'était point parvenue, cette fois, à écraser le Danemark sous sa masse. L'imminence de l'intervention militaire de la Suède et l'intervention diplomatique de la Russie et de l'Angleterre avaient contribué à la suspension des hostilités, qui ne devaient pas être reprises de bien des années ; mais l'Allemagne, ou, pour mieux dire, la Prusse, ne perdit pas de vue la proie qu'elle convoitait.

L'Allemagne était livrée à de graves discordes. Il faut remonter jusqu'à l'automne de 1848 pour en résumer les péripéties. Après sa première victoire sur Charles-Albert, dans l'été de 1848, l'Autriche avait eu la rupture avec la Hongrie, l'insurrection de Vienne et celle des Tchèkhes à Prague ; mais la force militaire l'avait sauvée : les Tchèkhes avaient été comprimés, Vienne reprise, et le gouvernement autrichien se préparait à ressaisir l'offensive contre les Hongrois, en même temps qu'à essayer de recouvrer son influence en Allemagne.

L'Assemblée de Francfort était dans une mésintelligence croissante avec l'Autriche. Un des membres démocrates de l'Assemblée, Robert Blum, qui était venu joindre les Viennois insurgés, avait été fusillé à la reprise de la ville. L'Assemblée de Francfort continuait de lutter sous une autre forme : elle prétendait qu'aucune partie de l'Empire allemand ne pût être réunie en un même corps d'état avec des pays non allemands, c'est-à-dire qu'il ne pût y avoir qu'union « personnelle » sous un même souverain. L'Autriche protesta (fin novembre 1848). L'Assemblée de Francfort, en querelle avec l'Autriche, se trouva entraînée vers la Prusse, que cependant princes et démocrates redoutaient également. Après bien des débats, le 27 mars 1849, l'Assemblée se décida à offrir l'empire héréditaire d'Allemagne au roi de Prusse.

Le roi répondit évasivement. L'Autriche protesta de nouveau et rappela ses députés de Francfort. Les incertitudes et les fluctuations du roi de Prusse provoquèrent des troubles à Berlin, tandis que des mouvements s'opéraient dans les petits États pour contraindre les gouvernements à reconnaître l'autorité de l'Assemblée de Francfort.

Le 28 avril, le roi de Prusse refusa définitivement la cou-

ronne impériale; il ne s'était point décidé à la recevoir des mains de la Révolution.

Quelques jours après, eut lieu dans Dresde une insurrection sanglante. Le gouvernement saxon, secouru par les troupes du roi de Prusse, eut le dessus contre les insurgés (6-9 mai). Le roi de Prusse, qui avait protesté contre la Constitution promulguée à Francfort, rappela de cette ville les députés prussiens, à l'exemple de l'Autriche (14 mai). Il avait invité les gouvernements allemands à un congrès constituant, une contre-assemblée de Francfort. La révolution de Bade et du Palatinat venait d'éclater. Nous en avons dit la malheureuse issue. La Prusse, victorieuse des révolutionnaires de la région rhénane et débarrassée de l'Assemblée de Francfort, qui s'était écroulée dans l'impuissance, tenta de fabriquer une constitution allemande à son profit par un pacte avec la Saxe et le Hanovre, les autres États recevant l'invitation d'y adhérer. La Prusse, selon ce projet, aurait la direction héréditaire. Il y aurait deux Chambres.

Ce n'était pas le compte de l'Autriche, qui n'entendait nullement abandonner à la Prusse la suprématie sur l'Allemagne et qui visait à revenir, autant que possible, au régime des Traités de 1815 et de la Confédération germanique. L'Autriche fit une contre-proposition : un directoire de trois membres, l'Autriche, la Prusse et un troisième. Les deux gouvernements ne pouvant s'entendre, un arrangement provisoire fut conclu, le 30 septembre, pour durer jusqu'au 1er mai 1850.

Le gouvernement autrichien avait réussi à arrêter la marche envahissante de la Prusse. L'Autriche, qui avait semblé perdue en 1848, avait repris force pour un temps, force, il est vrai, plus apparente que réelle.

Ce n'était point à sa puissance propre que l'Autriche avait cette fois dû son salut, dans les nouveaux périls auxquels elle venait d'être exposée en 1849. Il lui avait fallu recourir à l'humiliant appui d'un redoutable voisin.

Sa campagne contre les Hongrois avait été d'abord heureuse. Les Magyars, la race dominante de Hongrie, n'avaient pas su se concilier les Slaves de la Hongrie ni les Roumains de

la Transylvanie, longtemps opprimés par eux et avides d'échapper à leur suprématie. L'Autriche avait habilement exploité ces haines de race, et les Hongrois proprement dits, les Magyars, réduits à leurs seules forces, avaient été d'abord refoulés jusqu'à la Theiss.

Les succès des Autrichiens avaient été bientôt arrêtés. Des milliers de volontaires polonais, conduits par de vaillants et habiles généraux de la guerre de 1831, étaient accourus joindre les Hongrois. Ceux-ci s'étaient levés en masse avec des efforts héroïques. L'Autriche, en découvrant trop tôt ses projets de centralisation au profit des Autrichiens allemands, avait fort refroidi les Slaves. Les Hongrois attaquèrent à leur tour et, après deux mois d'une lutte acharnée, ils rejetèrent l'armée autrichienne jusque vers Presbourg. L'Autriche se résigna à appeler les Russes. Le tsar Nicolas n'hésita point. La victoire des Hongrois eût été suivie du soulèvement de la Pologne. La diète hongroise décréta la déchéance de la maison de Habsbourg. C'était une héroïque imprudence que de fermer ainsi toute voie à une transaction. Les Hongrois ne pouvaient triompher des forces réunies des deux empires. Ils illustrèrent, par la grandeur de leur résistance, une défaite inévitable. La guerre se termina, au mois d'août, par l'écrasement, la capitulation ou la dispersion de l'armée hongroise. L'Autriche souilla, par des cruautés dont son histoire était coutumière, le succès peu glorieux et chèrement acheté qu'elle devait aux armes de la Russie. Treize généraux prisonniers de guerre furent pendus en un seul jour à Arad; Nicolas était dépassé dans ses rigueurs envers la Pologne.

Dans ce même mois d'août qui avait vu succomber la Hongrie, tomba aussi Venise. La faim l'obligea de capituler, après une longue défense qui faisait l'admiration de l'Europe et qui était l'honneur de l'Italie. Les réactionnaires les plus endurcis, ceux qui applaudissaient ailleurs aux victoires de la Contre-révolution, n'osaient refuser leur hommage à Venise et à son chef. Le dictateur Manin avait obtenu du peuple qui l'avait choisi des efforts et des sacrifices inouïs, tout en maintenant la révolution vénitienne, jusqu'à la dernière heure, pure de tout désor-

dre et de tout excès. Une nation chez laquelle un tel homme rencontrait toute une population capable de le comprendre et de le suivre, était évidemment destinée à se relever.

Manin se retira en France, et la sympathie qu'il y inspira, l'action qu'il y exerça sur l'opinion ne fut pas, plus tard, sans influence sur les événements.

La restauration du grand-duc s'était opérée en Toscane au mois de juillet. La réaction avait ressaisi l'Italie et l'Europe. Le grand mouvement de 1848 était partout refoulé.

La réaction n'était pas à son terme en France, dans ce foyer de la Révolution d'où le mouvement était parti : elle devait aller à de bien autres extrémités. Il y avait cependant alors, dans notre gouvernement, une sorte de coup de bascule qui s'était signalé par la lettre de Louis-Napoléon à Edgar Ney. A la suite de la contre-révolution européenne, il se produisit, dans le même sens, un second acte de plus haute portée.

Une partie des chefs hongrois et polonais s'étaient retirés en Turquie. L'Autriche et la Russie sommèrent, avec menaces, le gouvernement ottoman de leur livrer les réfugiés. La Turquie refusa et réclama l'appui de l'Angleterre et de la France. L'Angleterre demanda à la France si elle ferait cause commune avec elle. Le Gouvernement français répondit affirmativement. Ordre fut expédié à notre flotte d'aller joindre la flotte anglaise dans le Bosphore.

L'Autriche et la Russie reculèrent. Ceci nous refaisait une bonne situation en Europe : Louis-Napoléon, dans son intérêt, Odilon Barrot, dans l'intérêt et pour l'honneur de la France, avaient fait ce qu'ils devaient faire. L'accord de la France et de l'Angleterre en Italie avait été purement apparent et tout à fait stérile ; en Turquie, il venait d'être efficace.

Au moment où la France et l'Angleterre se concertaient pour un acte politique considérable, la science établissait entre les deux pays un lien matériel d'un caractère nouveau. Un câble télégraphique sous-marin venait d'être posé d'un rivage à l'autre.

Lors de la réouverture de notre Assemblée législative, la question romaine reparut à propos des crédits pour notre armée de Rome. M. Thiers, rapporteur du projet de loi sur les

crédits, défendit pleinement le *Motu-proprio* du pape, c'est-à-dire le décret pontifical sur les concessions administratives et l'amnistie : il s'en rapportait à Pie IX pour compléter son ouvrage. Ce rapport était la contre-partie de la lettre du président à Edgar Ney, quoique M. Thiers n'en parlât pas. Louis-Napoléon fut plus blessé de ce silence que si sa lettre eût été attaquée dans le rapport.

La gauche prit parti pour la lettre du président. Cavaignac lui-même, qui, le 20 décembre, avait refusé la main de Louis-Napoléon, fit, en termes fort dignes, l'éloge de la lettre. Victor Hugo allait beaucoup plus loin. Il voulait qu'on imposât au pape, même par contrainte, un gouvernement représentatif et laïque. Il soutint là-dessus un débat éloquent et passionné contre Montalembert et autres. Victor Hugo se séparait définitivement de la majorité et passait sans retour à la démocratie.

Les ministres, Tocqueville et Odilon Barrot, s'efforcèrent de montrer qu'il n'y avait pas de différence essentielle entre la pensée du président et celle de la commission dont M, Thiers avait été le rapporteur. La commission, disaient-ils, souhaite des institutions libérales à Rome, et le président ne veut pas employer la contrainte pour les imposer. Il n'y avait pas même, au dire de nos ministres, d'opposition réelle entre la lettre du président et le *Motu-proprio* du pape !

Le ministère parvint à détendre tant bien que mal la situation et obtint ses crédits par 459 voix contre 180 (20 octobre).

Ce résultat satisfit peu le président, qui trouvait son ministère trop conciliant et qui, au fond, ne souhaitait point l'accord avec la majorité : il eût préféré se populariser aux dépens de l'Assemblée sur la question romaine.

Le 13 octobre, s'était ouvert à Versailles, devant la haute Cour, le procès du 13 Juin. La défense, où figuraient les avocats les plus éminents du parti républicain, voulut plaider la thèse du droit d'insurrection quand la Constitution est violée ; la haute Cour refusa de laisser plaider cette thèse ; la défense renonça à la parole. Guinard et seize autres des accusés furent condamnés à la déportation, outre les contumaces. Guinard n'avait pas voulu se dérober à la responsabilité de ses actes : son attitude

devant les juges fut simple et noble, comme toute sa vie. Il fut emprisonné, non déporté ; l'opinion lui était trop sympathique pour qu'on le laissât longtemps captif.

La conséquence de ce procès, terminé le 13 novembre, fut la déchéance, votée par l'Assemblée, de trente représentants prisonniers ou contumaces (8 février 1850).

Un événement d'une certaine importance avait eu lieu pendant le procès de Versailles. Le président avait pris une résolution grave. Il s'était donné, par nécessite, le 20 décembre 1848, un ministère parlementaire. Il se croyait maintenant en état de s'en passer et de gouverner par lui-même avec un ministère de commis. Il écrivit à Odilon Barrot une lettre où, tout en lui exprimant sa haute estime et ses regrets, il affirmait être dans l'obligation absolue de « dominer tous les partis », en choisissant des ministres qui n'en représentassent aucun. Il envoya un message à l'Assemblée le 31 octobre. Il y dénonçait le réveil des anciens partis, assurait que « la France, inquiète, cherchait la main, la volonté de l'élu du 10 décembre ; » qu'il fallait « une direction unique et ferme. » Il voulait bien, pour la forme, promettre de maintenir la Constitution qu'il avait jurée ; mais tout le reste était d'un ton vraiment impérial.

Le nouveau ministère fut composé d'hommes dont quelques-uns avaient une valeur spéciale, mais dont aucun n'avait d'autorité parlementaire : là se trouvaient le député Rouher, qui s'était signalé par ses rapides variations en 1848 et qui venait là où il croyait sentir la force ; le banquier Achille Fould, destiné à être le financier d'un nouvel Empire ; le député Parieu, dont les débuts avaient annoncé plutôt un ministre parlementaire qu'un membre du cabinet où il entrait ; en 1848, dans la commission de Constitution et dans l'Assemblée, il avait combattu l'élection du président par le suffrage universel, et il l'avait fait de la façon la plus sensée et la plus solide.

Ce ministère nouveau apporta devant l'Assemblée un programme aussi insignifiant que le message du président avait été emphatique et superbe. En même temps, une note du *Moniteur* déclara qu'il n'y avait pas autre chose, dans ce qui venait de se passer, qu'un changement de personnes.

C'était là, comme nous l'avons déjà indiqué, un trait du caractère de Louis-Napoléon : toujours une sourdine après un coup de tête; la timidité rusée combinée avec l'esprit d'aventure.

La majorité, d'abord étonnée, n'éclata point; l'ancien ministère était trop libéral pour elle; elle ne fut pas fâchée de le voir disparaître et ne sembla pas comprendre la portée de ce qui venait de se faire, chose surprenante dans une assemblée qui comptait tant de vieux parlementaires. Elle ne se réveilla même pas, quand on lui dénonça des circulaires secrètes par lesquelles le gouvernement se donnait une organisation policière toute napoléonienne. On imposait au parquet et à la gendarmerie un rôle d'espionnage et de dénonciation politique qui dénaturait et dégradait la « magistrature debout », ainsi que la milice destinée à la protection de l'ordre public et des citoyens. La gauche ayant attaqué ces circulaires, le nouveau ministre de la guerre, le général d'Hautpoul, prétendit qu'elles ne visaient que les socialistes. La majorité passa à l'ordre du jour et accepta le système de police qui devait servir un jour contre elle.

L'accord du gouvernement et de la majorité se maintint dans une occasion où il était plus justifiable : à savoir, le rétablissement de l'impôt sur les boissons, qu'il était possible de modifier, mais non de supprimer.

Le 3 novembre, le président, assisté de son nouveau garde des sceaux, M. Rouher, avait réintégré solennellement la magistrature, conformément à la décision de l'Assemblée. Il annonça, dans cette cérémonie, que nous étions « sortis de l'ère des révolutions ».

On l'avait déjà dit plus d'une fois, mais au lendemain d'une crise qu'on voulait croire la dernière, et non à la veille d'une révolution nouvelle préparée par celui-là même qui tenait ce langage.

Quelques jours après, Louis-Napoléon fit rendre la liberté à la plupart des transportés de Juin, jusque-là détenus à Belle-Isle. Il en restait 500, qui furent, un peu plus tard, envoyés en Algérie en vertu d'une loi. La colonisation française, à travers bien des obstacles, commençait à se développer dans ce beau pays. La

Constituante et le général Cavaignac s'y étaient vivement intéressés : la Constituante avait voté dans ce but 50 millions, et près de quinze mille colons étaient partis avec enthousiasme pour aller fonder outre-mer une France nouvelle. Il y avait là beaucoup d'ouvriers des villes, peu propres aux travaux agricoles ; une grande partie des émigrants, toutefois, persévérèrent et réussirent ; un certain nombre de villages français furent fondés en Afrique ; l'expansion de la population française en Algérie n'a plus cessé de s'accroître, ainsi que le commerce entre la mère-patrie et sa colonie africaine, quoique ces progrès aient été trop lents et longtemps mal secondés par le pouvoir.

Cette année 1849 vit au midi de l'Algérie, à l'entrée du Grand-Désert, des luttes sanglantes qui nous assurèrent la possession des Oasis, premières étapes de cette route vers le monde noir de l'Équateur, que la France aujourd'hui songe à ouvrir au commerce et à la civilisation à travers le continent africain. Le siège de Zaatcha est resté célèbre dans l'histoire de nos guerres d'Afrique.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

FIN DE LA TABLE.



CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

HENRI MARTIN

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA HUIT VOL. IN-8 CAVALIER

Les sept premiers volumes sont en vente. — Le tome huitième et dernier est sous presse.

Chaque volume se vend séparément sans gravures........... 6 fr.
— — — avec gravures...... .. 7 fr.

HENRI MARTIN

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN **1789**

4e ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

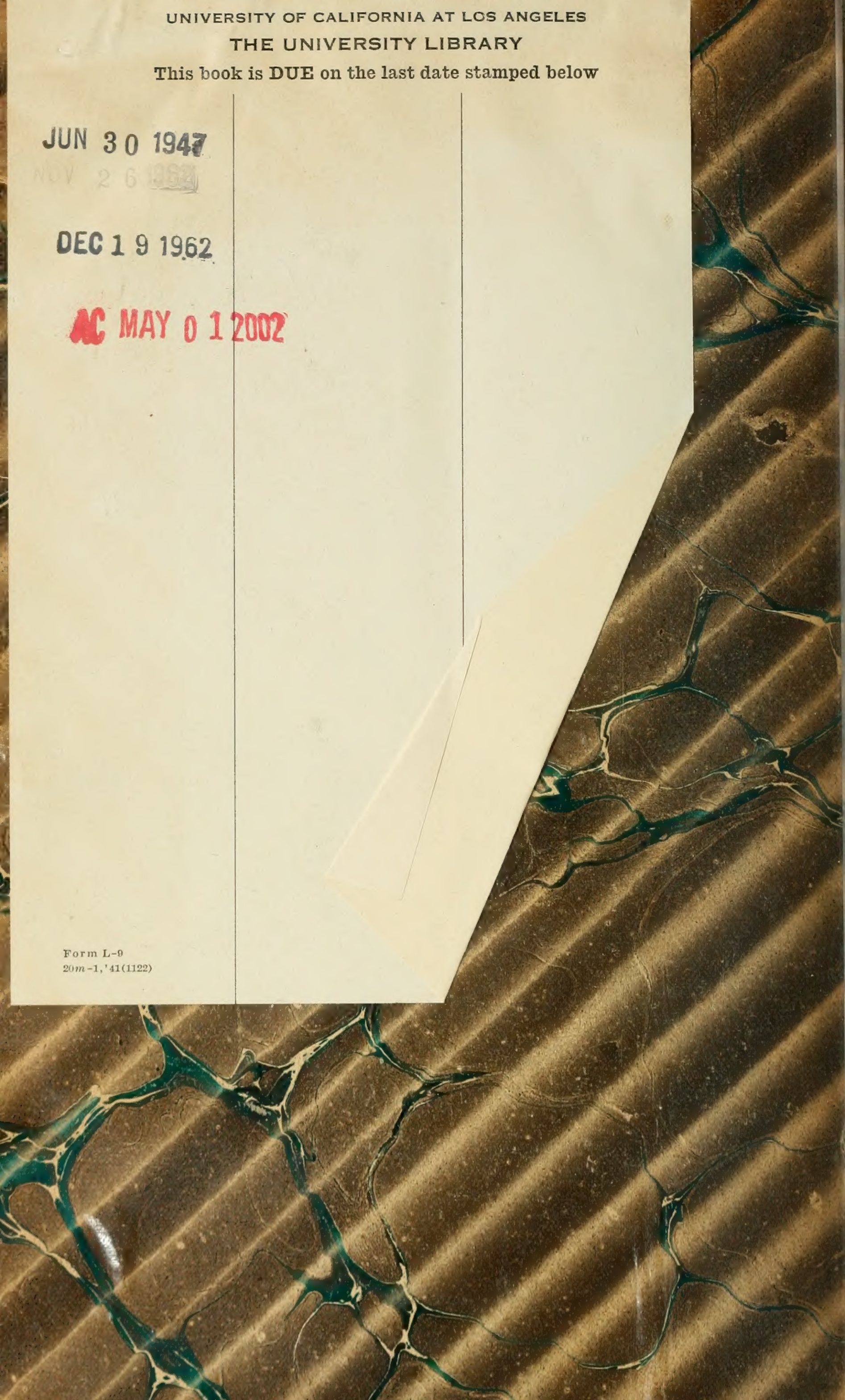
Augmentée d'un travail inédit sur l'ancienne Gaule

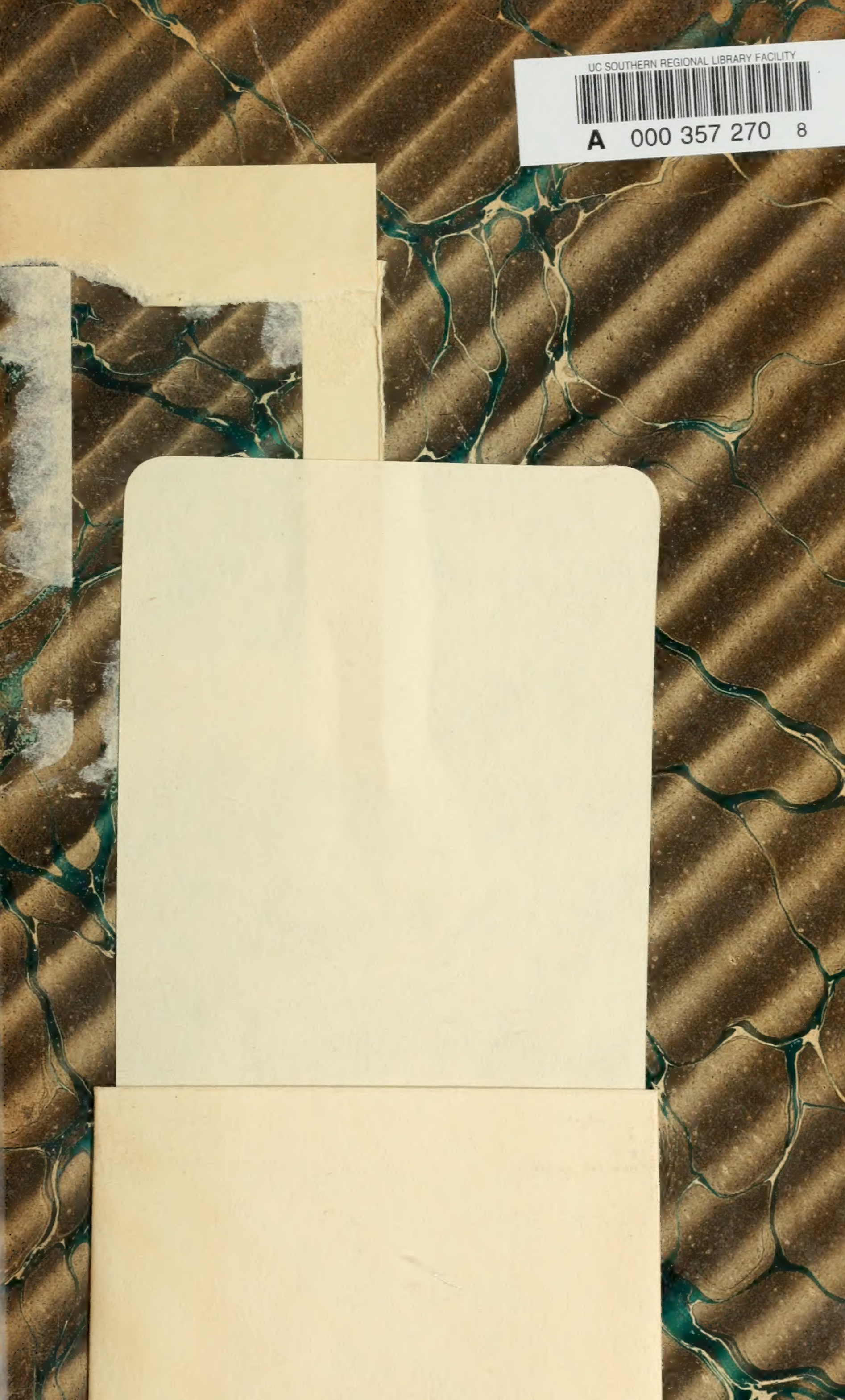
ET SUIVIE D'UNE TABLE GÉNÉRALE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

17 vol. in-8 cavalier, ornés du portrait de l'auteur. 102 fr.
Chaque volume se vend séparément...... 6 fr.

Le même ouvrage, 17 vol. in-8 cavalier, ornés de 51 gravures sur acier et du portrait de l'auteur. L'ouvrage complet. 118 fr.
Prix de chaque volume, 7 fr.; le volume de table..... 6 fr.

3346-85. — Corbeil. Typ. et Stér. Crété.


UNIVERSITY OF CALIFORNIA AT LOS ANGELES
THE UNIVERSITY LIBRARY
This book is DUE on the last date stamped below
JUN 30 1947
NOV 26 1962
DEC 19 1962
AC MAY 01 2002
Form L-9
20m-1,'41(1122)


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 357 270 8

